

PLUi-HM Thonon Agglomération



5 – ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION THÉMATIQUES

D - QUALITÉ ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGÈRE

Document arrêté le : 10 février 2025

Document approuvé le : 16 décembre 2025

Le Président :

SOMMAIRE :

I.	L'INSERTION URBAINE ET ARCHITECTURALE ADAPTÉE AU CONTEXTE URBAIN	5
1.	S'inscrire en transition entre les villages patrimoniaux et les tissus pavillonnaires	8
2.	Anticiper une régénération du tissu urbain avec une graduation de la densité dans les pôles structurants	9
3.	Assumer une densité élevée dans les centres-villes	10
II.	LES ABORDS	11
1.	Limiter l'impact automobile et garantir la perméabilité des opérations par les modes doux	11
2.	Favoriser la porosité des sols	13
3.	Lutter contre les îlots de chaleur	14
4.	Qualifier les limites	15
III.	LE BATI	17
1.	Soigner l'implantation dans la pente	17
2.	Bien s'orienter, favoriser la lumière naturelle	19
3.	Optimiser le confort thermique	20
4.	Choisir des matériaux sains et peu carbonés	21
5.	Qualifier les devantures commerciales	22
IV.	LE PATRIMOINE BATI	23
1.	Prescriptions pour les toitures :	24
2.	Prescriptions pour les façades :	25
3.	Prescriptions pour les éléments techniques :	30
4.	Prescriptions pour les clôtures :	31
V.	THONON-RIVES, PORTE D'ENTRÉE PAYSAGÈRE	32
1.	Localisation et caractéristiques	32
2.	Vision et ambitions de l'OAP	34
3.	Déclinaison stratégique	35
VI.	COMPLEMENTS AUX ELEMENTS PATRIMONIAUX DE LA COMMUNE DE THONON-LES-BAINS ...	42
VII.	COMPLEMENTS AUX ELEMENTS PATRIMONIAUX DE LA COMMUNE DE Massongy	288
VIII.	COMPLEMENTS AUX ELEMENTS PATRIMONIAUX DE LA COMMUNE DE Bons-en-Chablais .	320

PREAMBULE

Comme prévu par le code de l'urbanisme (article L.151-6), le PLUi-HM propose des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui *« comprennent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports, les déplacements [...] »*.

Les OAP s'articulent avec le règlement écrit et lui sont complémentaires :

Ces OAP ont **une portée normative et opposable** : Mais alors que le règlement s'impose en termes de conformité (respecter la règle « à la lettre »), **les OAP s'imposent aux travaux et opérations mentionnées par le code de l'urbanisme dans un rapport de compatibilité** : Les projets doivent ainsi en respecter « l'esprit », concourir à leur bonne mise en œuvre et ne pas en contredire les dispositions (article L.152-1 du Code de l'urbanisme).

Parmi ces OAP, figurent :

- Des OAP sectorielles.
- Des OAP thématiques, dont la présente Orientation « Qualité architecturale, urbaine et paysagère ».

Cette OAP s'appuie sur le code de l'urbanisme (article L.151-6), qui prévoit que les OAP peuvent notamment :

« 1° Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain, favoriser la densification et assurer le développement de la commune ».

L'orientation thématique « Qualité architecturale, urbaine et paysagère » s'inscrit en cohérence, principalement, avec les orientations suivantes du PADD :

- O2 / Pour un urbanisme durable favorable à la bonne santé de ses habitants et à la qualité de vie : promouvoir des modes de vie sains.
- O3 / Un territoire qui s'inscrit dans une stratégie de développement durable, de transition énergétique et écologique.
- O8 / Adapter les objectifs d'aménagement aux différentes typologies d'espaces en présence dans les communes.
- O14 / Redéployer les usages des espaces publics.
- O15 / Accompagner un développement maîtrisé du territoire, afin d'en préserver les ressources
- O16 / Diversifier et œuvrer pour des programmes qualitatifs afin de répondre à une diversité d'attentes.
- O17 / Encourager la réhabilitation du parc existant et améliorer le confort d'occupation pour les résidents.
- O24 / Préserver les composantes et les grands équilibres du paysage.
- O25 / Valoriser les patrimoines historiques, architecturaux et paysagers.
- O26 / Maintenir la qualité des vues.
- O28 / Affirmer et qualifier les franges urbaines.
- O29 / Valoriser les paysages du quotidien.
- O30 / Maîtriser et produire un urbanisme de qualité architecturale et paysagère pour tous types d'aménagements.

Cette OAP thématique s'inscrit en lien fort avec l'OAP Biodiversité et dynamiques écologiques mais aussi Energies Climat et plus marginalement Habitat et Mobilités.

De plus, nous rappelons l'article R.111-27 du code de l'urbanisme :

Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.

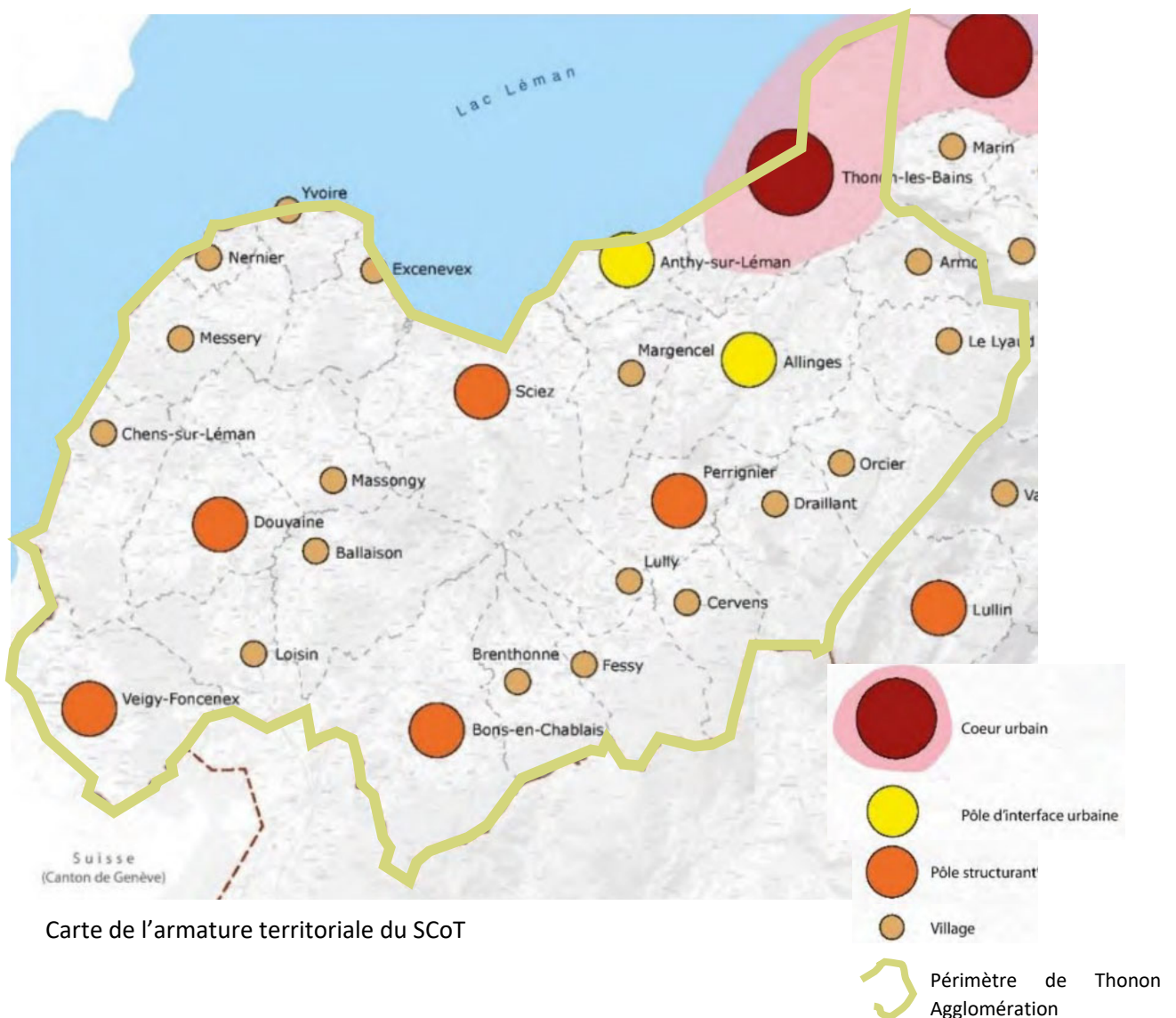
I. L'INSERTION URBAINE ET ARCHITECTURALE ADAPTÉE AU CONTEXTE URBAIN

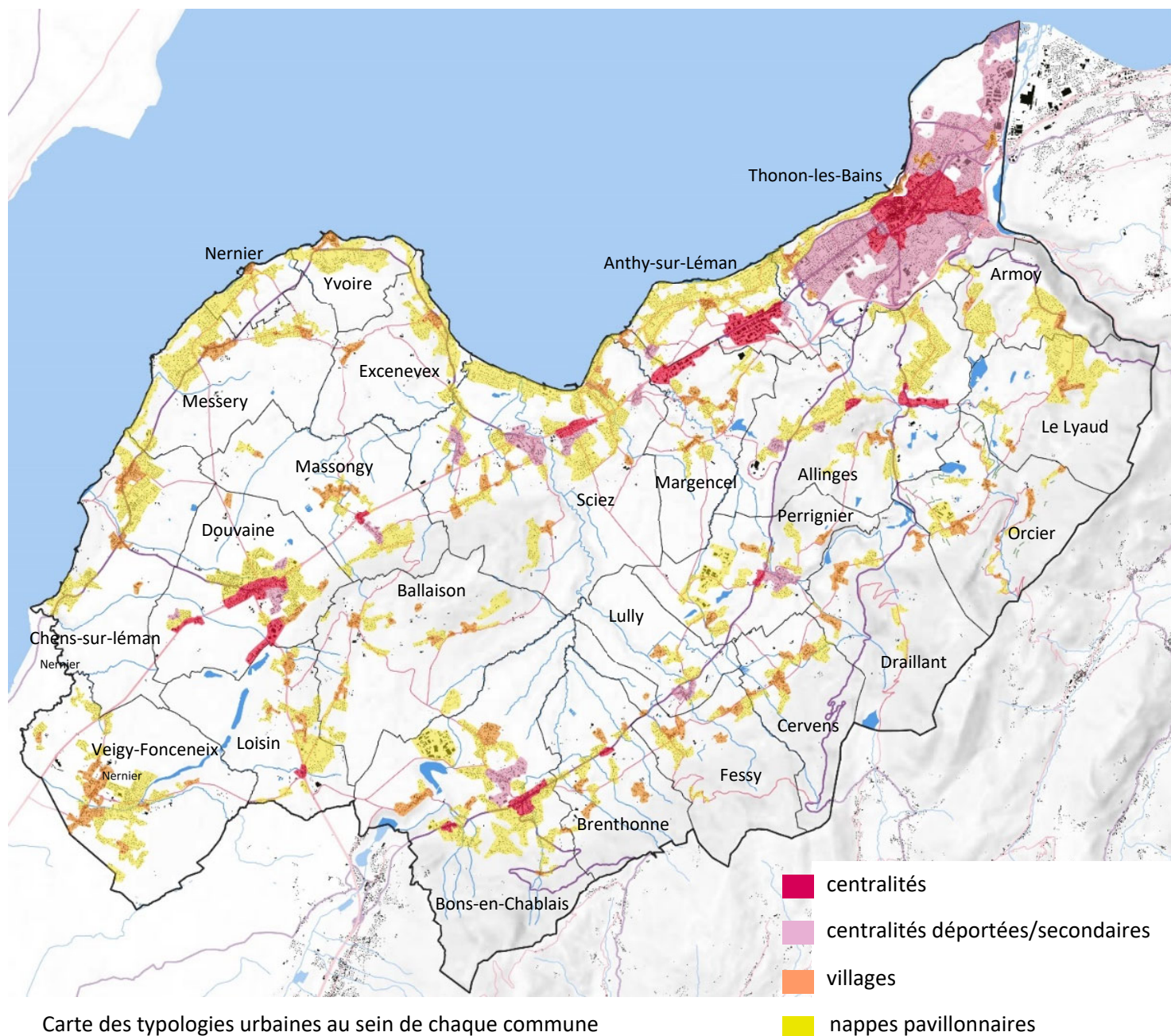
Rappel sur les formes urbaines et la densification

Des villages montagneux ou littoraux aux centres-villes, il s'agit de graduer les nouvelles formes urbaines, pour poursuivre le renforcement de l'armature urbaine, et pour répondre aux objectifs de modération de la consommation de l'espace inscrits dans l'atteinte progressive du Zéro artificialisation nette.

Un classement et des chiffres posés par le SCoT du Chablais, rappel de l'armature urbaine et des densités minimum :

- cœur urbain (65 logts/ha) : Thonon
- pôles d'interface urbaine, mitoyenneté avec le cœur urbain (40 logts/ha) : Allinges et Anthy-sur-Léman (densité à adapter pour Anthy car en loi littoral)
- pôles structurants (40 logts/ha) : Bons-en-Chablais, Douvaine, Perrignier, Sciez-sur-Léman, Veigy-Foncenex
- villages (20 logts/ha) : Armoy, Ballaison, Brenthonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Draillant, Excenevex, Fessy, Le Lyaud, Loisin, Lully, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Yvoire



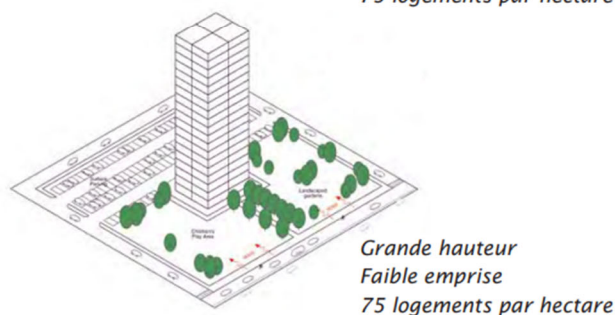
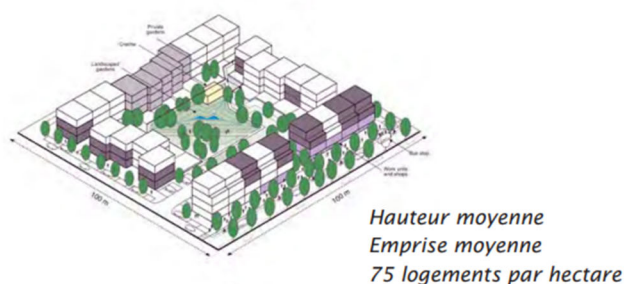
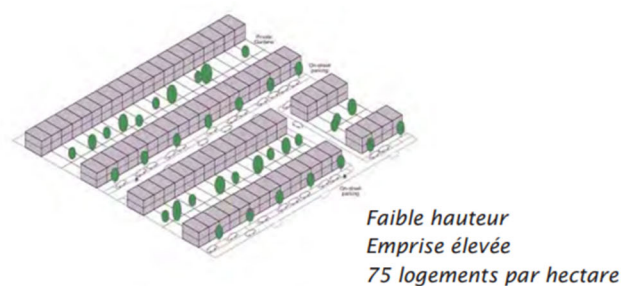


Carte des typologies urbaines au sein de chaque commune

Nous croisons ces 2 cartes pour ajouter des densités maximum aux densités minimum instaurées par le SCoT :

- Dans les secteurs de centralité, les densités minimum sont maximisées à +50% (par exemple Bons-en-Chablais en pôle structurant à 40 logts/ha minimum pourra avoir une densité maximum de 60 logts/ha dans sa centralité).
- Dans les centralités secondaires et les villages, les densités minimum sont maximisées à +30% (par exemple Allinges en pôle d'interface urbaine à 40 logts/ha minimum pourra avoir une densité maximum de 52 logts/ha dans ses villages et centralités secondaires).
- Dans les nappes pavillonnaires, les densités minimum sont aussi maximum (par exemple Ballaison en village à 20 logts/ha minimum pourra avoir une densité maximum de 20 logts/ha dans ses nappes pavillonnaires).

Précisons que la densité brute est le rapport entre le nombre de logements et la surface de l'opération.
Elle ne définit pas la forme urbaine, schéma ci-dessous :



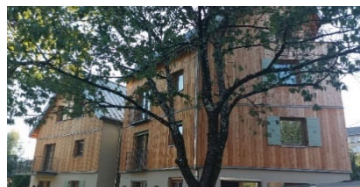
Il n'y a pas de rapport systématique entre densité et forme d'habitat.

Ces schémas démontrent que sur une même surface, avec un programme chiffré comportant le même nombre de logements (donc la même densité théorique au final), le « morceau de ville » sur ce terrain peut prendre des visages très différents. Tout dépend de l'intention du projet et des choix retenus pour « faire la ville ».

Source des schémas : Urban Task Force Report (Andrew Wright Associates)

A ce classement systématique et quantitatif, le PLUi précise les formes urbaines qualitatives attendues. La frise ci-dessous illustre de manière schématique les différentes typologies urbaines souhaitées selon les secteurs urbains actuels.

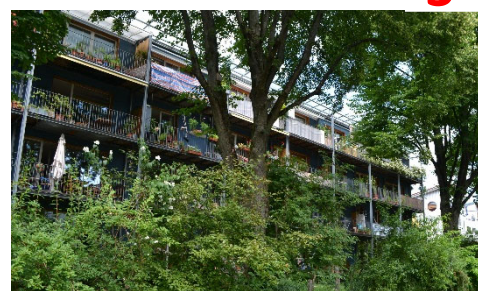
1



2



3



Habitat individuel groupé

Habitat intermédiaire (entrées individualisées, espaces extérieurs privés)

Habitat collectif (parties communes)

1. S'inscrire en transition entre les villages patrimoniaux et les tissus pavillonnaires

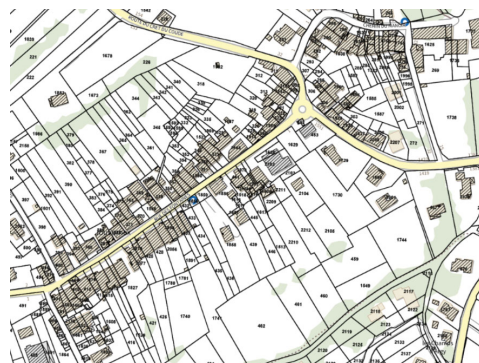
Dans les 3 entités géographiques – littoral, plaine et coteau – nous retrouvons la typologie du village dense et composé, sous forme de village groupé ou bien de village rue. C'est une typologie intéressante à poursuivre pour ses qualités urbaines en l'adaptant au confort d'habitat contemporain. Il servira de base au tissu à dessiner dans les espaces de transition entre ces villages et le tissu pavillonnaire diffus.



Thonon-Rives (littoral)



Le Lyaud (coteau)



Jouvernex – Margencel (plaine)

Rappel de la typologie urbaine

Prescriptions / typologie 1 (habitat individuel groupé/intermédiaire) :

- Dans les villages, le bâti annexe et sans intérêt patrimonial (appentis par exemple) pourra être démoli, afin d'aérer pour créer de nouvelles ouvertures, d'accueillir le soleil, et de créer des espaces extérieurs privés pour le stationnement, les jardins ou autres.
- Créer des gabarits relativement bas : à RdC +1 étage + combles ou RdC +2 étages.
- Favoriser la mitoyenneté du bâti.
- Respecter l'alignement du bâti sur l'espace public, car cet alignement dessine les rues ou placettes ; l'espace d'agrément (jardins privés) se déploie à l'arrière du bâti.
- Couvrir les volumes de toits à 2 pans minimum.
- Animer les espaces publics par des frontages ou par des activités en rez-de-chaussée (petits ateliers, bureaux, petits équipements type crèche ...)
- Regrouper les stationnements dans un parking commun en entrée d'opération ou à proximité, afin de favoriser l'apaisement des rues.

1



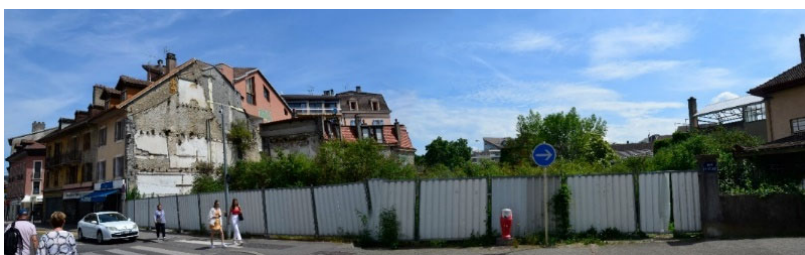
Exemples contemporains (Isère, Savoie)

2. Anticiper une régénération du tissu urbain avec une graduation de la densité dans les pôles structurants

Les pôles structurants sont Douvaine, Bons-en-Chablais, Sciez, Perrignier et Veigy-Foncenex. Ils sont situés dans la plaine traversée par les axes structurants, les RD1005 et RD903. Thonon-les-Bains en tant que cœur urbain est également concerné par ce chapitre en ce qui concerne le pourtour de son centre-ville (ce qui correspond au secteur de centralité secondaire sur la carte page 6).

La régénération du tissu urbain consiste à remplacer une urbanisation existante par une autre, et ce pour différentes raisons :

- friche urbaine, touristique, artisanale ou commerciale remplacée par un nouveau quartier organisé et optimisé
- faubourg à restructurer par une séquence bâtie qualitative sur un axe passant pour contribuer à baisser la vitesse du trafic automobile
- tissu pavillonnaire résidentiel proche d'une centralité remplacé par un nouveau quartier densifié et proposant une mixité fonctionnelle.

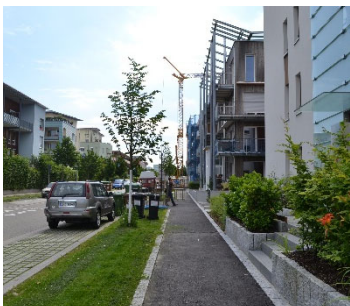


Exemples de sites à renouveler/requalifier dans le territoire de Thonon Agglomération

Prescriptions / typologie 2 : habitat intermédiaire

- Créer des gabarits moyennement hauts : entre RdC + 2 étages et RdC + 4 étages.
- Composer un tissu urbain en alignant le bâti sur l'espace public.
- Les voies seront requalifiées en rétrécissant la largeur de la chaussée roulante pour ralentir le trafic automobile, pour permettre l'aménagement de modes doux, de stationnements, de plantation d'arbres ou de frontages : dans tous les cas ces aménagements latéraux à la chaussée devront être perméables aux eaux pluviales et limitant le mobilier urbain d'empêchement (barrières, clôtures, quilles ...)
- favoriser la mixité fonctionnelle des rez-de-chaussée : activités, équipements, services, commerces
- Aménager les cœurs d'îlots de manière fluide : les rendre traversants avec des cheminements doux, des espaces publics, des jardins privatifs ... en favorisant la végétation pour compenser la densité bâtie
- Sans proximité du patrimoine, oser l'architecture contemporaine innovante et qualitative.

2



Aménagements qualitatifs successifs pour qualifier la rue, les RdC et supprimer les clôtures

Habitat intermédiaire ou petit collectif, au vocabulaire urbain ou rural



3. Assumer une densité élevée dans les centres-villes

Le renforcement des centralités urbaines (Thonon, Douvaine, Bons-en Chablais et Sciez) dans un territoire à forte attractivité démographique, appelle des gabarits importants et mitoyens, dessinant et animant la rue. Cette dernière appartient aux modes doux, la voiture est donc contrainte. Les bâtiments de logements collectifs sont la norme.

Thonon illustre l'articulation de quartiers différents, dont la cohérence repose sur la fluidité et la qualité des espaces publics.



Les formes urbaines à Thonon-les-Bains

Prescriptions / typologie 3 : habitat collectif

- Créer des gabarits hauts : à RdC + 3 étages minimum.
- Ménager des vues sur les massifs montagneux.
- Composer un tissu urbain en alignant le bâti sur l'espace public et en assurant une continuité mitoyenne.
- Proposer la mixité fonctionnelle, a minima au niveau des rez-de-chaussée : activités, équipements, services, commerces ...
- Aménager les cœurs d'îlots de manière fluide : les rendre traversants avec des cheminements doux, des espaces publics, des jardins privatifs ... en favorisant la végétation pour compenser la densité bâtie
- Sans proximité du patrimoine, oser l'architecture contemporaine innovante et qualitative.

3



Cœurs d'îlot traversants et végétalisés, qui compensent la densité bâtie

II. LES ABORDS

1. Limiter l'impact automobile et garantir la perméabilité des opérations par les modes doux

En finir avec les voies pensées uniquement pour les voitures ! Désormais les usages se diversifient et les modes doux/actifs (vélos, trottinettes, piétons ...) doivent être intégrés. Les aménagements sécurisés et agréables les rendront attractifs.

Prescriptions :

- **Penser le partage modal des voies** (les nouvelles voies ou le réaménagement des voies existantes) :
 - les voies auront une largeur de 5 m et intégreront un cheminement doux de 1,50 m, ainsi les véhicules en se croisant pourront se déporter légèrement sur le cheminement doux.
 - ou bien les voies auront une largeur de 6 m et intégreront un cheminement doux de 1,50 m et des stationnements en quinconce pour faire office de chicanes.

Le partage modal nécessite :

- que bande roulante et cheminement doux soient au même niveau.
- qu'il n'y ait ni barrière ni quille qui délimitent de manière continue ou quasi continue le cheminement doux.

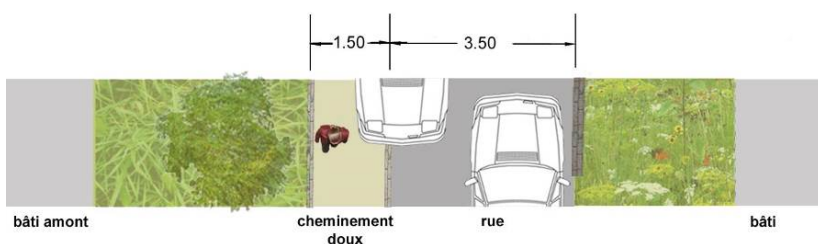
De fait, les voitures rouleront moins vite ; le phénomène sera accentué si ces voies sont animées par des rez-de-chaussée commerciaux ou des frontages. Il faut éviter la route « tuyau ».



rue « tuyau » sans cheminement doux



rue ouverte et partage modal

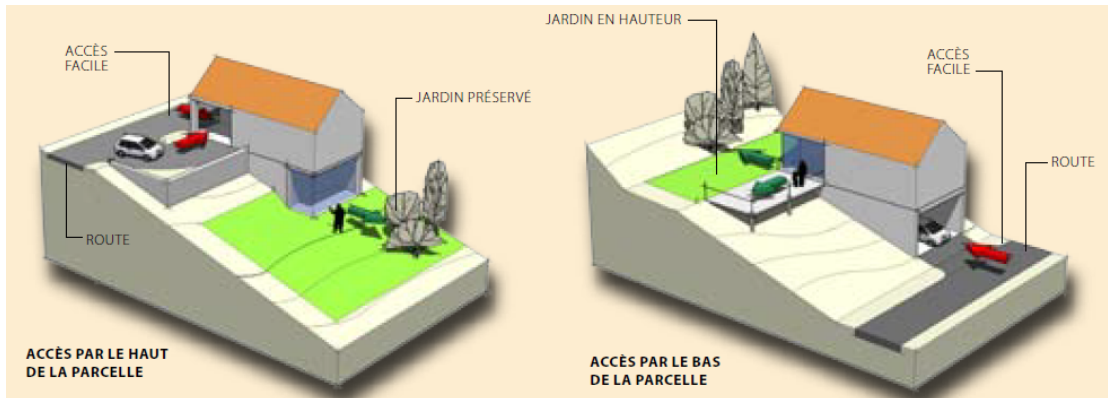


principe de partage modal

- **Préserver autant que possible « les chemins du désir »**, c'est-à-dire les cheminements spontanés préexistants.

• **Optimiser le stationnement :**

- sous les pilotis d'un immeuble
- en parking silo
- sous ombrières couvertes de panneaux solaires photovoltaïques
- le stationnement devra tirer parti de la pente pour limiter au maximum le linéaire des accès.



Source : habiter Belledonne construire en montagne, B. Naudot, A. Daburon, B Rétif & CAUE 38

2. Favoriser la porosité des sols

Conserver un paysage qualitatif et une ambiance bucolique par une intelligence d'intégration au plus près de la nature.

Prescriptions :

• Conserver ou aménager la porosité des sols :

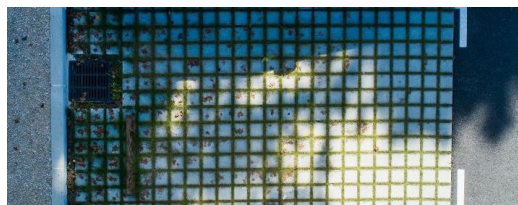
- Sur les espaces publics d'agrément, les cheminements doux, les stationnements et les aires de retournement afin de limiter l'impact des traitements routiers, et de prioriser l'infiltration immédiate des eaux pluviales, mais aussi de favoriser l'évaporation et l'évapotranspiration des espaces et lutter ainsi contre l'effet « îlot de chaleur ».
- Décroûter l'enrobé, même sur des petites surfaces, pour proposer des « pastilles naturelles » dans la ville.
- Proscrire les finitions routières banalisantes (bordures en béton) et préférer des mises en œuvre supportant l'herbe qui pousse !



pavés joints engazonnés



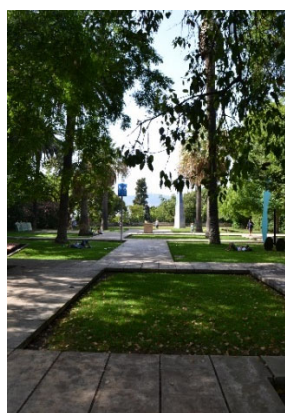
stabilisé



Evergreen



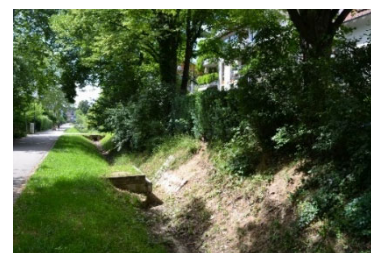
pavés écarteurs



Platelage sur pelouse



Décroûtage de l'enrobé et plantation de vivaces



Noie paysagère pour les eaux pluviales

• Maîtriser le ruissellement des eaux pluviales :

La porosité des sols permet l'infiltration naturelle des eaux pluviales. De plus la gestion des eaux pluviales sera traitée en intelligence :

- avec les espaces non construits : permettre le stockage, la rétention et le ralentissement des débits de ruissellement, en aménageant des bassins de rétention enherbés et plantés, paysagés et non clôturés, noues paysagères ou jardins de pluie ;
- avec les constructions : la pente du terrain facilitera l'aménagement de citernes sous les terrasses. La rétention des eaux pluviales pourra s'effectuer également dans les toitures végétalisées.
- Récupérer les eaux pluviales pour arroser les jardins.

3. Lutter contre les îlots de chaleur

Dans la continuité de la porosité des sols, végétaliser largement pour rafraîchir les espaces de vie et pour accueillir la biodiversité.

Prescriptions :

- Préserver les éléments de nature existants (arbres et haies).
- Aménager **des coulées vertes** le long des voies : espaces verts généreux plantés.
- **Planter des arbres** dans les rues, sur les places, dans les jardins privés.
- Dans la mesure du possible, aménager **des jardins partagés** pour les logements collectifs qui n'ont pas d'espaces verts privés.
- Sur des tènements conséquents qui ne sont pas voués à être urbanisés à court ou moyen termes, proposer **des pastilles sauvages** de type prairie ou secteur sans intervention humaine. Pour qu'elles soient bien acceptées et qu'elles ne soient pas considérées comme des friches dévalorisantes, soigner et paysager les abords.
- En cas de haies, ne planter que **des haies champêtres**, constituées de plusieurs essences végétales favorables à la biodiversité et adaptées au réchauffement climatique (pour rappel, la liste des essences conseillées et à éviter sont intégrées à l'OAP thématique Biodiversité et dynamiques écologiques). Les haies mono-végétales sont à exclure.
- Le choix des essences (outre leur adaptation au changement climatique), leur mode de groupement et leur taille doivent prendre en compte les caractéristiques du paysage local (haies champêtres, bocagères, bosquets, vergers, arbres isolés) et préserver les vues panoramiques.



Coulée verte



Jardins partagés



Pastille sauvage



haie champêtre

4. Qualifier les limites

Tout propriétaire a le droit de clore son terrain, mais n'en a pas l'obligation. Il peut le faire pour préserver son intimité vis-à-vis de l'espace public et de ses voisins. Notons que le paysage des limites est impactant : il définit le paysage des espaces publics à l'échelle du piéton. C'est pourquoi la composition et l'aspect des limites sont importants pour l'ambiance du cadre de vie.

Prescriptions :

- **Aménager des frontages plutôt que des clôtures strictes :**

On peut faire de la limite un lieu d'échanges et un nouvel élément précieux du paysage, grâce à des espaces larges et ouverts qui favorisent les échanges et les appropriations entre espaces publics et privés. Ainsi il est possible de faire d'une voie sans commerce ni équipement, une rue accueillante et sécurisée.

Les frontages favorisent la sécurité (les usagers se voient), la convivialité de voisinage, la qualité de vie et l'environnement, ils sont un élément clé de la vie de quartier.

Les frontages sont obligatoires pour les opérations d'habitat intermédiaire ou collectif.



frontages

- **Qualifier les socles pour l'habitat intermédiaire et collectif**

Traiter les rez-de-chaussée avec des logements particularisés par leur positionnement et leur rapport à la rue, à la cour, au jardin ... leur offrir des espaces annexes au logement qui puissent être positionnés en espace intermédiaire et transitionnel entre le public et le privé ou avec le voisin : ateliers, jardins d'hiver, terrasse abritée, abri vélos, cabane de jardin, etc.



Socles « ouverts » sur l'extérieur

• **Profiter de la densité bâtie : ne pas la subir, mais en tirer parti.**

Il est impératif de soigner la qualité des espaces intermédiaires comme filtres pour la préservation de l'intimité des logements. Pour éviter la limite radicale opaque sans transition entre public et privé, il est nécessaire de proposer une succession d'espaces gérant une transition douce du plus public au plus privé.

Soigner les détails de matériaux et de mise en œuvre, afin que les habitants respectent l'architecture et soient moins enclins à rajouter bâches plastiques et canisses pour se préserver des vues.



• **Intégrer les éléments techniques pour qualifier les entrées :**

- coffrets ERDF, GRDF et autres concessionnaires, afin de limiter leur impact visuel
- arceaux vélos, rampes PMR, escaliers d'accès
- regroupement des boîtes aux lettres.

S'inspirer des murets de pierres anciens pour structurer les abords, pour aménager des assises.

Employer des matériaux bruts (acier, bois, pierre) de teinte naturelle sombre.

Proposer des plantations collectives : framboisiers, groseilliers ... arbres fruitiers, à partager



- les équipements techniques tels que climatiseurs, pompes à chaleur ... ne doivent pas être installés sur les façades du bâti.

• **Supprimer le mobilier urbain d'empêchement, qui prolifère à travers grilles, grillages, quilles, jardinières ... Lui préférer le mobilier d'agrément, tels qu'assises, terrasses, jeux ...**

III. LE BATI

1. Soigner l'implantation dans la pente

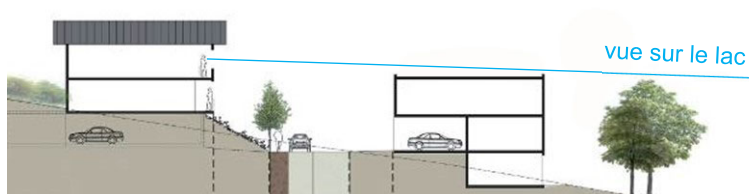
La géographie du Chablais est étagée, du littoral aux coteaux montagneux, l'implantation du bâti dans la pente concerne par conséquent de nombreuses constructions. De plus avec la raréfaction des espaces plans offerts à la constructibilité, les secteurs en pentes seront plus fréquemment investis. Les principes de construction doivent prendre en compte non seulement les considérations techniques mais aussi l'exposition visuelle de ces constructions.

L'intelligence de l'implantation est la première garantie d'une insertion réussie.

Prescriptions :

- **La pente doit être mise à profit pour aménager des vues sur le lac.**

Les bâtiments en aval des voies parallèles aux courbes de niveaux doivent ménager des vues vers le lac, soit par leur implantation en décalé par rapport aux bâtiments amont, soit par leur gabarit (toit terrasse).

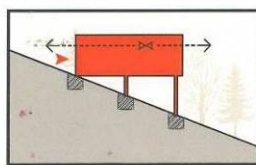


- **Respecter l'un des 3 principes d'implantation ci-dessous.** Ils permettent d'éviter des déblais trop importants qui transformeraient le terrain naturel en plateforme et défigureraient le paysage collinaire. Profiter de l'effet de gradins dans la pente pour aménager des terrasses sur les toitures des voisins. C'est à la construction de s'adapter à la pente et non l'inverse.

3 attitudes où la construction s'adapte au terrain

SE SURÉLEVER DU SOL

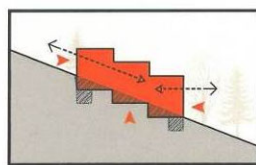
en porte-à-faux ou perché sur des pilotis



VOLUME DES DÉBLAIS/REMBLAIS

ACCOMPAGNER LA PENTE

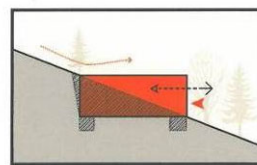
en cascade, avec succession de niveaux ou de demis-niveaux suivant le degré d'inclinaison



VOLUME DES DÉBLAIS/REMBLAIS

S'ENCASTRER

s'enterrer, remblai et déblai



VOLUME DES DÉBLAIS/REMBLAIS

Source : fiche explicative du Parc Naturel Régional de Chartreuse

- **En cas de modification du terrain naturel :**

- Les déblais-remblais doivent être limités, en s'adaptant au mieux au terrain naturel et aux accès.
- Les talus doivent se rapprocher de formes naturelles, et maintenus enherbés dans la mesure du possible.

- Tout ouvrage de soutènement doit faire l'objet d'une attention particulière. Les enrochements cyclopéens sont à éviter.

- **Jouer sur les décalages et la variété des orientations** (parallèles ou perpendiculaires aux courbes de niveaux) pour favoriser les orientations différentes des espaces extérieurs privés.

2. Bien s'orienter, favoriser la lumière naturelle

Tout ensemble bâti d'un ou plusieurs logements doit bénéficier de vues lointaines et d'un ensoleillement optimum dans un souci de qualité d'usages et de bioclimatisme.

Dans le Chablais s'ajoute la contrainte de l'orientation du coteau au nord ouvert sur le lac Léman.

Prescriptions :

- **A partir du T3, tous les logements doivent être traversants**, pour la diversité des vues et des orientations, et pour la ventilation naturelle.

Les balcons, terrasses et jardins doivent être orientés favorablement au soleil.

- **Optimiser l'éclairage naturel** en disposant de grandes baies sans allège, au minimum dans les séjours, avec des vitrages très performants et peu émissifs.

Le type d'occultation tiendra compte de l'exposition de la pièce :

- au sud, protection simple par casquette, balcon du niveau supérieur ou dépassée de toit
- à l'ouest, protections solaires plus complexes : brises soleil orientables, panneaux persiennés ...



3. Optimiser le confort thermique

Pour limiter la consommation d'énergie et pour favoriser le bien-être dans son logement, il est important de concevoir ou de réhabiliter le bâti en prenant en compte le confort thermique.

Prescriptions :

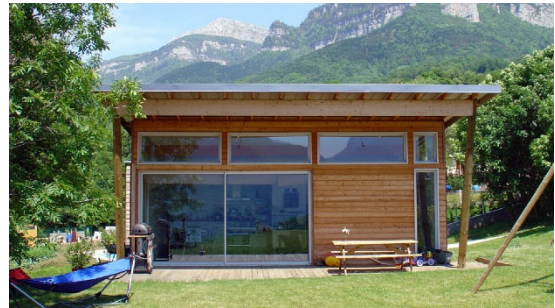
- **Tendre vers des formes compactes** et parallélépipédiques des volumes en s'inspirant des typologies traditionnelles, éviter les décrochés de façades inutiles, qui sont facteurs de déperditions thermiques.

- **Se protéger du froid :**

- Au nord, constituer un espace tampon par des pièces non chauffées : véranda d'entrée, jardin d'hiver ... rendre possible la fermeture des terrasses donnant sur le lac au nord en hiver.
- Tirer parti des gains solaires directs pour raccourcir la saison de chauffage : les serres et vérandas offrent un espace tampon qui favorise le captage du rayonnement solaire qui est transformé en chaleur par effet de serre.
- Disposer de grandes baies au sud.

- **Se protéger du chaud :**

- Les occultations devront permettre d'assurer une ventilation naturelle suffisante.
- Eviter l'effet de chaleur urbain : par la végétalisation jusqu'en pied de façade pour favoriser l'évapotranspiration. S'appuyer sur le végétal comme protection solaire évolutive sur l'année avec une palette d'arbres à feuilles caduques.
- Choisir des matériaux clairs pour réfléchir les rayonnements solaires et ne pas emmagasiner la chaleur dans la construction.



- **Bien gérer l'énergie et les ressources :**

- Favoriser l'isolation thermique très performante de l'enveloppe des logements et des réseaux (chauffage, ECS ...) pour limiter les déperditions thermiques et le recours à des systèmes de production de chaleur multiples.
- Favoriser l'inertie thermique et traiter les ponts thermiques. Soigner l'étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâti.
- Traiter intelligemment la réhabilitation thermique du bâti ancien : les murs épais proposent une très bonne inertie thermique, par conséquent une isolation par l'extérieur n'est pas recommandée en général. Il s'avère plus efficace et plus respectueux du patrimoine de changer les menuiseries et le mode de chauffage, voire de mettre en œuvre une isolation par l'intérieur avec des isolants perspirants (laine de chanvre, ouate de cellulose ...)

- **Offrir des espaces extérieurs privatifs pour « respirer » :**

- Jardins, terrasse, grands balcons ... A partir du T2 tous les logements doivent en être pourvus.



4. Choisir des matériaux sains et peu carbonés

Les critères d'arbitrage dans le choix des matériaux se feront en fonction de différents aspects :

Prescriptions :

• Limiter l'impact environnemental :

La quantité d'énergie grise d'un bâtiment (énergie nécessaire pour l'extraction, la transformation, la mise en œuvre et le recyclage des matériaux) a presque triplé en trente ans. La plus grande part de cette énergie est d'origine fossile et génère d'importantes émissions de CO₂.

Les gros leviers d'amélioration du bilan carbone des constructions sont la structure et les VRD, qui comptent chacun pour 20 à 30% du carbone du bilan. Le second œuvre a un poids plus réduit dans le bilan global.

Le bois fait partie des matériaux les moins consommateurs d'énergie grise. Un bâtiment en structure bois, léger, permet en plus de stocker du carbone dans sa structure, d'utiliser moins de béton dans les fondations.

Privilégier les bois locaux français (label Bois des Alpes et label Bois Qualité Savoie). Pour le bois européen, le label PEFC est exigé (gestion durable des forêts). Les bois provenant de Sibérie sont interdits. L'utilisation du bois exotique doit être évitée. Pour son emploi, seul le label FSC est accepté. De nombreuses essences locales peuvent être utilisées en façades : mélèze, robinier, châtaignier, pin maritime ou pin des Landes, douglas, épicéa ...



Bois autoclavé



Bois brûlé



Mélèze brut de sciage sans traitement

douglas pré-grisé, teintes gris et noir : pour masquer le vieillissement hétérogène des premières années, il est possible de pré-griser le bois en appliquant un saturateur, ou par oxydation.

Sont recommandés également d'autres matériaux biosourcés : paille, chanvre, ouate de cellulose, textile recyclé, liège, laine de mouton - et géosourcés : terre crue, pierre.

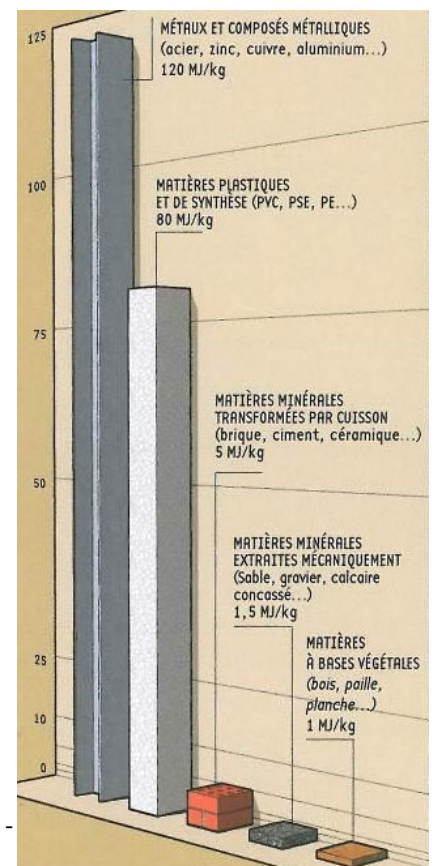
D'autres solutions permettent de réduire le contenu carbone d'un bâtiment :

- le réemploi de matériaux : aujourd'hui de nombreux matériaux sont recyclés ou reconditionnés
- le développement de bétons « bas carbone » (procédés alternatifs pour la production du ciment)
- la légèreté de l'édifice
- la faible quantité globale de matériaux mis en œuvre et leur provenance proche ...

• Favoriser la qualité sanitaire de l'air :

Privilégier les produits éco-labellisés pour les peintures, colles, etc. pour garantir l'absence de risques sur la santé.

Valeurs d'énergie grise par famille de matériaux -
source CAUE de l'Isère



5. Qualifier les devantures commerciales

Le commerce de proximité anime la ville et contribue à la rendre « marchable » c'est-à-dire favorable aux déplacements actifs car elle devient plaisante et intéressante. La devanture est une mise en scène, elle doit être qualitative et respectueuse de ses voisines. Alors que les devantures sont soumises aux autorisations d'urbanisme qui relèvent du code de l'urbanisme, les enseignes sont soumises au règlement local de publicité qui relève du code de l'environnement (les prescriptions suivantes complètent le RLPi de Thonon Agglomération).

Prescriptions :

- Il faut éviter la surenchère : trop d'enseignes, trop de saillies en façade, trop de couleurs vives ... qui nuisent à la lisibilité de la ville à l'échelle du piéton et qui risquent de générer une ambiance éclectique de faubourg. Par conséquent, limiter les enseignes à une seule en bandeau et une seule en drapeau.
 - L'enseigne en bandeau doit être dans le corps de la devanture pour éviter qu'elle mange l'étage supérieur et qu'elle flotte sur ou au-dessus du linteau.
 - Les avant-toits sont interdits.
 - Pour les bureaux de tabac, regrouper les informations sur une seule enseigne (presse, tabac, Française des jeux).
 - Limiter l'encombrement des séparatifs, stores, parasols, portants ... En cas de store, il doit être de teinte monochrome, proche de la teinte de la devanture ou de celle de la façade.
 - L'éclairage doit être discret et non clignotant (sauf pour les services de santé).
 - Sont interdits les vitrages miroirs et les vitrages fumés.
 - Le projet doit être pensé également en fonction des façades voisines.
- Si la devanture est à cheval sur plusieurs immeubles, sa conception doit tenir compte de la partition et de la composition des façades.



Exemple d'une devanture qualitative



Enseigne dans le corps de la devanture



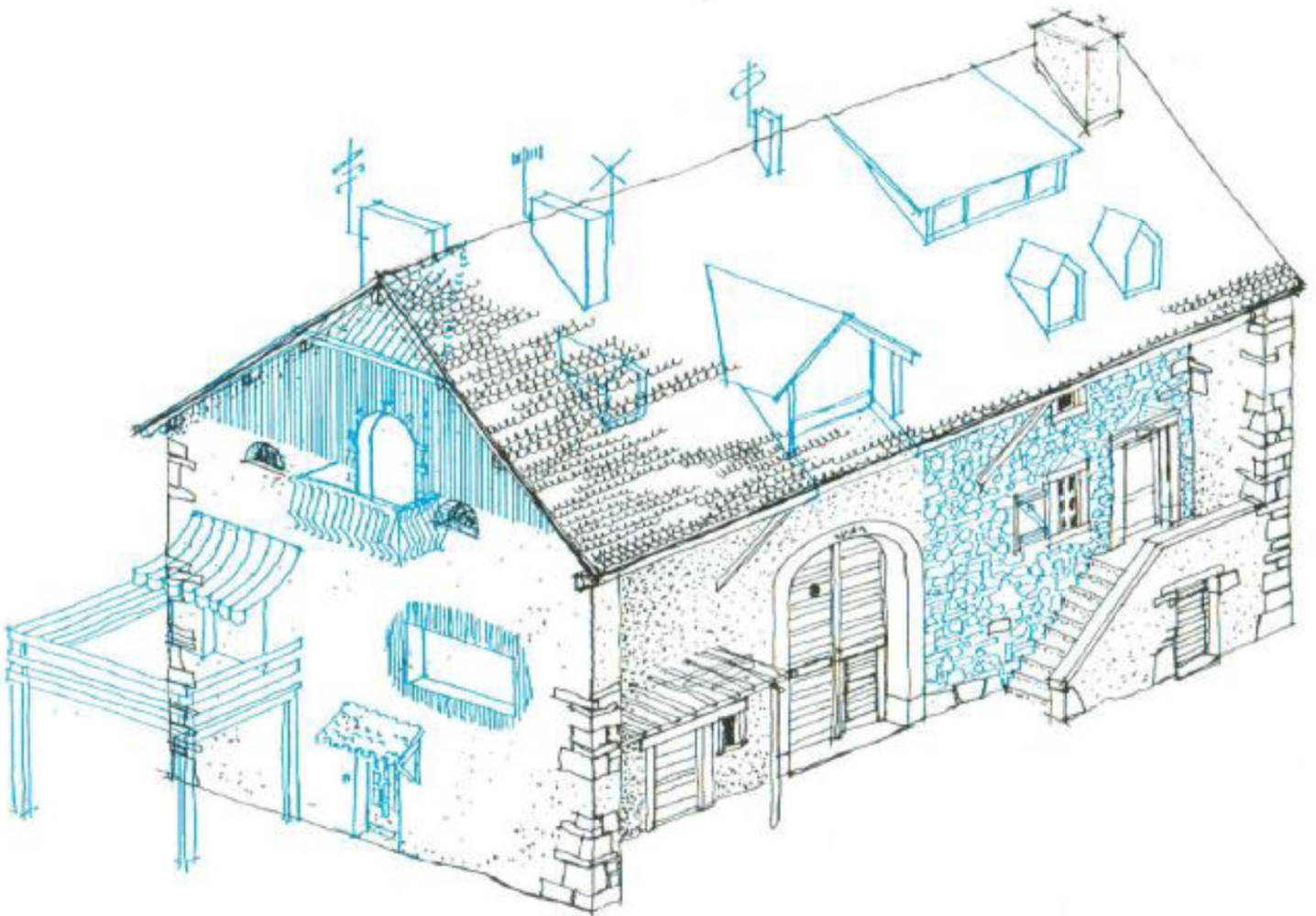
Regroupement des enseignes

IV. LE PATRIMOINE BATI

Ce chapitre s'applique à la réhabilitation et à l'agrandissement du bâti repéré au règlement graphique au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme, tels que les châteaux et les édifices religieux, mais également plus largement au bâti ancien, patrimoine vernaculaire (commun et local), maisons bourgeoises, de tourisme, équipements publics ... qui identifient le territoire, qu'ils soient isolés ou groupés en hameau.

Quelques bâtiments contemporains sont également à prendre en compte (voir les fiches typologiques du diagnostic territorial).

En préambule des prescriptions qui vont suivre, ce croquis édité par le CAUE 74, illustre en bleu les choix à ne pas faire en matière de réhabilitation du bâti traditionnel.



1. Prescriptions pour les toitures :

Formes :

- Respect de la toiture d'origine, de forme souvent simple pour le bâti vernaculaire : toits à 2 pans, avec ou sans croupes en pignons, ou à 4 pans ; ou plus complexe pour les constructions bourgeoises ou touristiques ou les équipements, qui participe à l'originalité identitaire de ces typologies architecturales.
- Aucun élément technique apparent autre que les cheminées et les panneaux photovoltaïques (sous réserve de leur bonne intégration) ne devront être installés en toiture.



Bâti vernaculaire, formes simples



Formes complexes



Villa bourgeoise



hôtel

Ouvertures :

- Limiter les nouvelles ouvertures en toitures aux fenêtres de toits, sauf si des lucarnes sont déjà existantes dans la toiture.



Fenêtre de toit

Matériaux :

- Conserver le matériau d'origine : les tuiles dominant, plates ou mécaniques, elles sont de petit ou moyen moule, selon la typologie et la pente du toit. Quelques édifices bourgeois ou institutionnels sont couverts en ardoise ou en zinc.
- Conserver les dépassées de toiture habillées de bois.



dépassée habillée de bois

Teintes :

- Les toits doivent être de teintes brunes, rouge vieilli ou grises (tons moyens, l'anthracite est interdit).



Nuancier indicatif

2. Prescriptions pour les façades :

Matériaux :

- Les façades en pierres peuvent être conservées avec les pierres apparentes si celles-ci sont de qualité et si elles étaient destinées à l'origine à rester sans enduit de protection.
- Les enduits sont plus courants, ils doivent être rustiques (à pierre vue) ou fins. Ils ne doivent pas venir en surépaisseur par rapport aux encadrements d'ouverture et aux chaînes d'angle en pierre.



Façades en pierre

Types d'enduits autorisés



Enduits taloché



à pierre vue



gratté

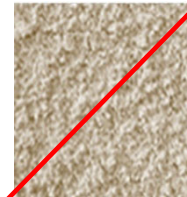


lissé

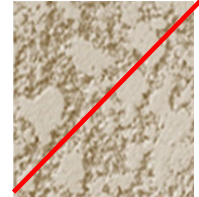


Enduit en surépaisseur
d'une chaîne d'angle en
pierres

Types d'enduits interdits



Enduits projeté



écrasé

- Le bardage en bois doit rester limité par rapport à l'ensemble du bâtiment, il doit être régulier et posé dans le sens vertical. Les lames ne doivent pas s'arrêter de manière aléatoire.



le bois en façade est limité, il n'est
jamais majoritaire



Lames de bardage aléatoires

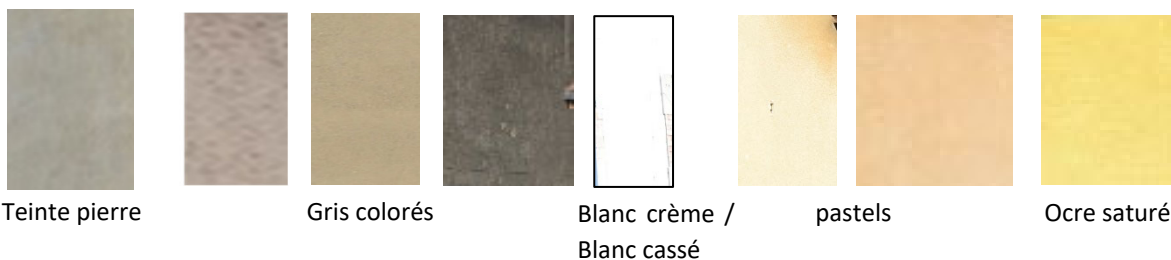
- L'isolation thermique par l'extérieur est proscrite, car les murs épais proposent une très bonne inertie thermique, par conséquent il s'avère plus efficace et plus respectueux du patrimoine de changer les menuiseries et le mode de chauffage, voire de mettre en œuvre une isolation par l'intérieur avec des isolants perspirants (laine de chanvre, ouate de cellulose ...)

Teintes des façades :

- Les façades enduites doivent être de teintes pierre, blanc, gris colorés (gris + teinte), pastels (blanc + teinte) ou ocres plus foncés et plus saturés. La teinte choisie sera chaude. Le soubassement (partie basse de la façade) peut être plus foncé.

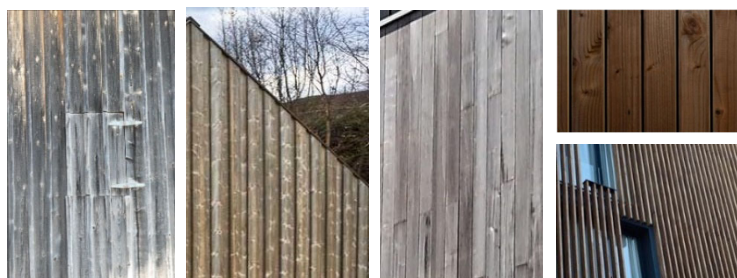
Les gris froids sont interdits.

Nuancier indicatif

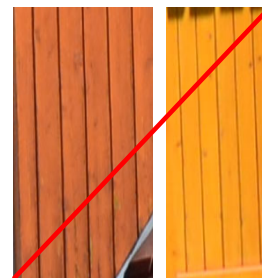


Les façades bardées doivent être de teintes grises à brunes.

Les teintes oranges et caramel sont interdites.



Bardages bois autorisés



interdits

Pour les teintes des façades en zones UAp de Thonon-les-Bains, il est nécessaire de se référer à l'étude de l'Ecole d'Avignon.

Ouvertures :

- Les baies sont importantes, car elles caractérisent l'originalité du bâti vernaculaire aux volumes simples et aux façades lisses : portes de granges, baies domestiques régulières, oculus en partie haute de la façade ... ces différents types d'ouvertures doivent être respectés, en cas de changement de menuiseries et en cas de création de nouvelles ouvertures : par exemple les grandes ouvertures doivent être créées préférentiellement dans les parties non maçonnées (portes de granges ou parties bardées de bois).



Types d'ouvertures dans le bâti vernaculaire



Exemple de réhabilitation qualitative

Formes :

- Les saillies et creux de la façade doivent également être respectés et intégrés au projet de réhabilitation et/ou extension du bâtiment patrimonial :

- balcon en saillie
- balcon protégé par l'avancée des murs pignons pour se protéger du vent (coche)
- Escalier contre la façade, très présent dans le bâti mitoyen de village.



- Ne pas s'interdire les interventions contemporaines atypiques, en accord avec l'architecte conseil ou l'architecte des bâtiments de France.



Exemple de la réhabilitation et extension contemporaine qualitatives

Modénatures (proportions et disposition des éléments d'architecture caractérisant une façade ; leur analyse permet de différencier les styles et l'époque de construction) :

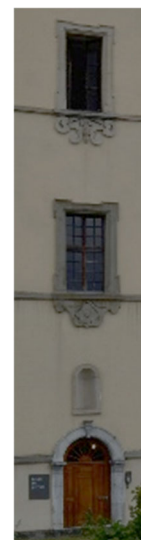
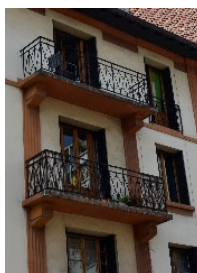
- Elles sont simples et peu nombreuses dans le bâti vernaculaire : encadrements d'ouvertures, parfois chaînes d'angle et volets à la française ; les escaliers sont réhaussés d'un garde-corps maçonné ou en bois. Les dépassées de toitures peuvent être supportées par des jambes de force en bois.



Coffrets de volets roulants visibles dévalorisants



- Les modénatures sont riches et variées dans les maisons bourgeoises, le bâti touristique et les équipements publics : garde-corps en ferronnerie, volets bi-couleurs, colombages, encadrements d'ouvertures ornementés, bandeaux d'étages, etc.



Conserver toutes ces modénatures (simples ou riches) et les valoriser dans leur forme et dans leur teinte (cf dernier chapitre).

En cas d'installation de volets roulants, les coffrets doivent être placés à l'extérieur de la construction (pour éviter les ponts thermiques) mais ils doivent être intégrés dans l'épaisseur du mur et doivent être masqués, par un lambrequin par exemple.

- Poser des menuiseries en bois uniquement ; les volets roulants en PVC sont interdits.

- Poser des portes d'entrée en lien avec le style de la façade et des menuiseries originelles, les modèles standardisés et banalisants sont interdits. *Pour le remplacement des portes d'entrées en zones UAp de Thonon-les-Bains, il est nécessaire de se référer à l'annexe de la présente OAP.*



Portes d'entrées standardisées au dessin compliqué

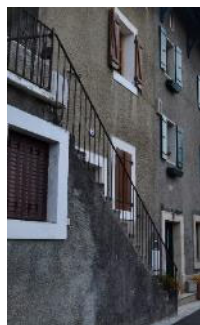
Teintes des modénatures :

- Les encadrements repris en ciment ou les chaînages feints pourront être peints.

Ils pourront être plus clairs que la teinte de la façade, installant ainsi un contraste entre la façade et les menuiseries pour valoriser les ouvertures (notamment pour le patrimoine vernaculaire pauvre en modénatures).

Ou bien être plus foncés mais dans une même gamme de teinte que celle de la façade, créant un ton sur ton.

- Les chaînes d'angle et les encadrements de baies en pierres naturelles ne pourront être peints. Ils seront protégés par un badigeon de lait de chaux blanc ou coloré, le recouvrement des pierres de taille par des peintures synthétiques est interdit.



Plus clairs



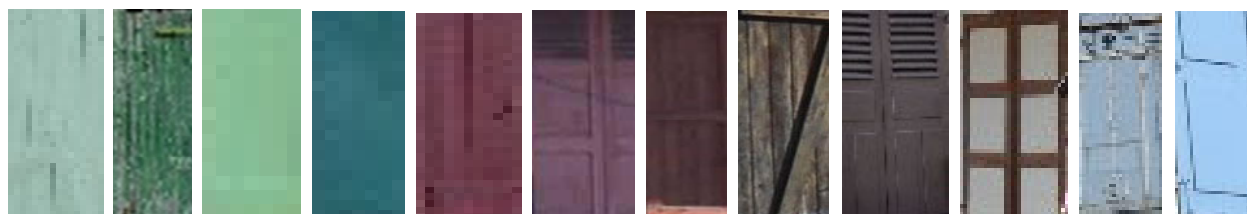
Plus foncés, ton sur ton



Teintes des menuiseries et des ferronneries :

- Les teintes des menuiseries seront préférentiellement : vertes, rouges, brunes (bois), parfois bicouleurs avec du blanc (de type suisse) pour le bâti vernaculaire.

Elles pourront être bleues en bord de lac. Et banches ou grises claires pour les maisons bourgeoises et le bâti touristique.



Nuancier indicatif

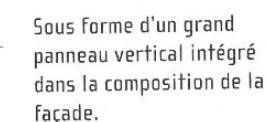
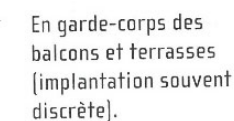
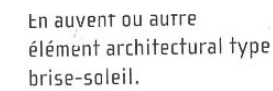
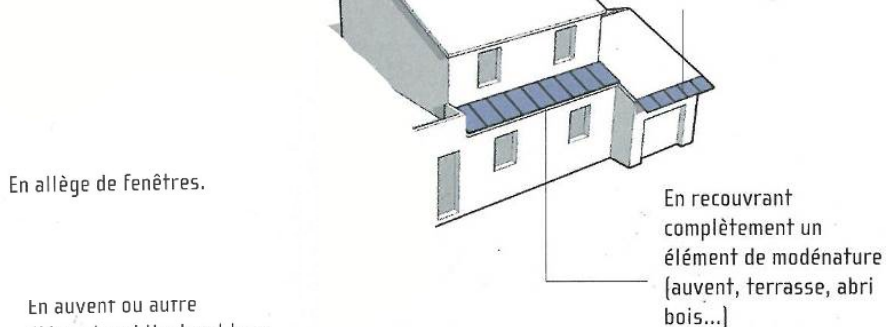
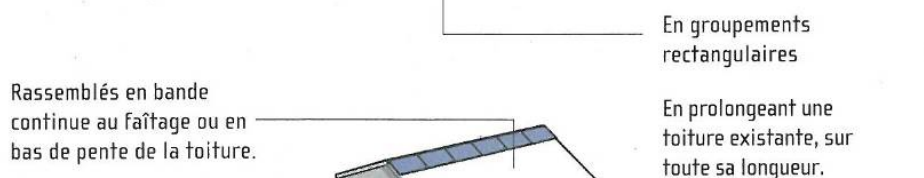
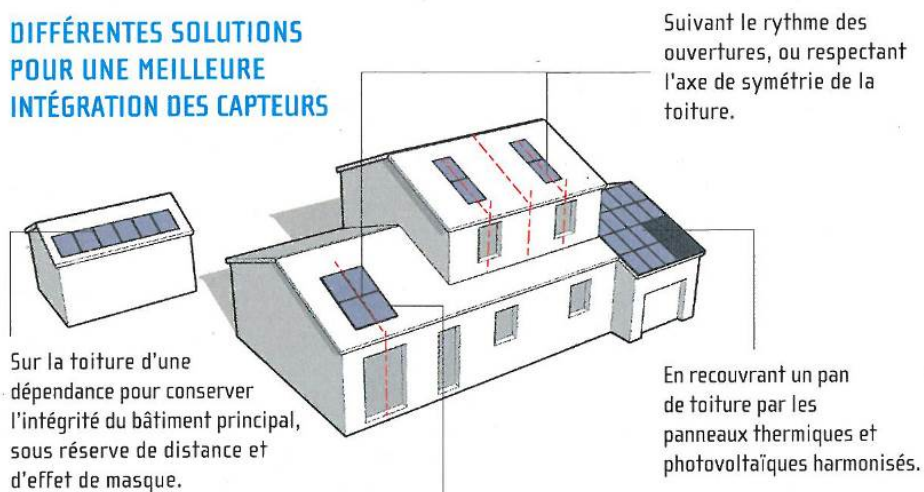
- La teinte des ferronneries sera proche de celle choisie pour les menuiseries.



3. Prescriptions pour les éléments techniques :

- En cas de panneaux solaires, les intégrer comme de nouvelles modénatures, en toiture ou en façade, en lien avec les volumes et les ouvertures.

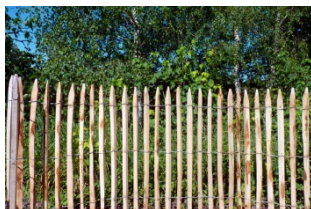
DIFFÉRENTES SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES CAPTEURS



source guide du Parc Naturel régional de Chartreuse

4. Prescriptions pour les clôtures :

- Hormis les murs en pierres traditionnels et les haies champêtres, les écrans opaques sont interdits. Sont recommandées les clôtures souples, avec passages pour petites faunes.
- Sont notamment interdits, en limite du domaine public : les tôles découpées ou perforées, les panneaux de bois ou de plastique ou matériaux similaires, les grillages rigides ou souples.



Ganivelle : bois naturel en acacia grisant naturellement

de teinte gris galvanisé

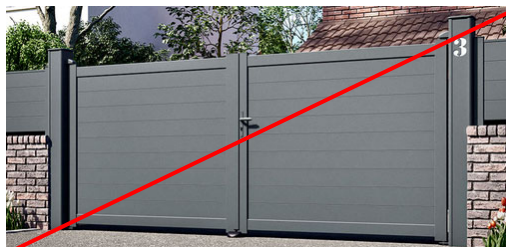


Grillage torsadé et grillage à mouton de teinte gris galvanisé

- Les portails et portillons doivent être transparents, ou ajourés en majorité, de préférence en fer plat.



Portail simple transparent



Portail opaque

Des exceptions sont possibles afin de tenir compte, localement, des nécessités liées au fonctionnement ou à la sécurité des sites d'activités et d'équipements.

V. THONON-RIVES, PORTE D'ENTRÉE PAYSAGÈRE

1. Localisation et caractéristiques

1.1. Une Rives aux multi-facettes

Le quartier de Rives est situé au Nord du territoire de la commune de Thonon-les-Bains en bordure du lac Léman. Historiquement un village fortifié, Rives forme une entité bâtie cohérente qui s'est développée autour du château de Rives et à proximité du village des Pêcheurs. Positionné 40 mètres en aval du plateau qui accueille le centre-ville historique, séparé par un espace végétalisé traversé de quelques cheminements, ce quartier de Thonon-les-Bains constitue la basse ville.

Le hameau de Rives est structuré autour d'un réseau de ruelles étroites, qui se développe entre la rue de Naples en amont et l'avenue du Général Leclerc en aval, le parc du Léman à l'Ouest et la pisciculture à l'Est. La morphologie du bâti propose une alternance harmonieuse entre constructions vernaculaires regroupées et espaces libres de jardins attenants, les perspectives des ruelles étroites sont définies par l'alignement des constructions. Au fil des années l'identité du quartier a été conservée du fait de protections réglementaires.

Depuis 1888, une liaison funiculaire permet aux visiteurs de s'affranchir de la topographie entre basse ville et le plateau. La place du 16 août 1944, esplanade arborée et bordée d'établissements (bars et restaurants) est aujourd'hui un lieu de détente plébiscité par la population thononaise qui la fréquente pour se sustenter et se désaltérer à la saison estivale. Autrefois lieu de villégiature, l'hôtel Bellerive, aujourd'hui abandonné et en friche, proposait un cadre luxueux pour les visiteurs de la cité thermale en séjour sur le territoire.

En 2025 le projet « Parc du Léman », réhabilitation des 3,5 ha d'espaces verts des pentes situés sous l'Hôtel de ville et le Belvédère, donne l'opportunité aux thononais de profiter d'un parc urbain repensé et réaménagé. Ce nouvel équipement urbain propose aussi une multitude de liaisons douces reliant les quartiers de la ville, du centre-ville à la basse ville, une première étape stratégique pour renforcer le lien entre le port, Rives et le plateau urbanisé.

De l'est, depuis le château de Ripaille et en longeant le quai réaménagé (2025), le promeneur est attiré vers le Port et le quartier de Rives dans un cadre paysager remarquable qui se déroule le long des berges du Léman. Ponctué de vues sur les reliefs alpins en fond, sur les constructions suspendues au plateau surplombant une frange boisée séparant les hauteurs de la berge, et sur le lac et la Suisse, la promenade met en situation ces éléments du paysage qui constituent l'identité visuelle de Thonon-les-Bains depuis le Léman.

A une distance moyenne du port des pêcheurs et ses constructions typiques colorées, l'attractivité du secteur de Rives est complétée par des équipements dédiés au nautisme : la plage municipale à l'Est marquant la fin de la promenade du quai de Ripaille, et la base nautique des Clerges située à l'Ouest de la Gare lacustre et offrant un site idéal pour la pratique de l'aviron, du paddle et du canoë.

Encore plus à l'Ouest, le château de Montjoux, trône face au lac dans un parc verdoyant ouvert au public, il était le lieu d'événements qui ont fait la reconnaissance de Thonon-les-Bains comme destination culturelle estivale (festival de Montjoux). Il concentre aujourd'hui les efforts pour une reconversion réussie afin de redonner vie à ce lieu d'exception.

1.2. Un secteur d'entrée de ville stratégique

A la carte postale touristique que Rives et le port confèrent à la ville, il faut ajouter la présence de la gare lacustre et de son embarcadère, situés au contact du village des pêcheurs et ses constructions colorées. Aujourd'hui empruntée quotidiennement par de nombreux travailleurs frontaliers, l'embarcadère du port de Rives a permis, dès le siècle dernier, la venue par le lac, de visiteurs à Thonon-les-Bains.

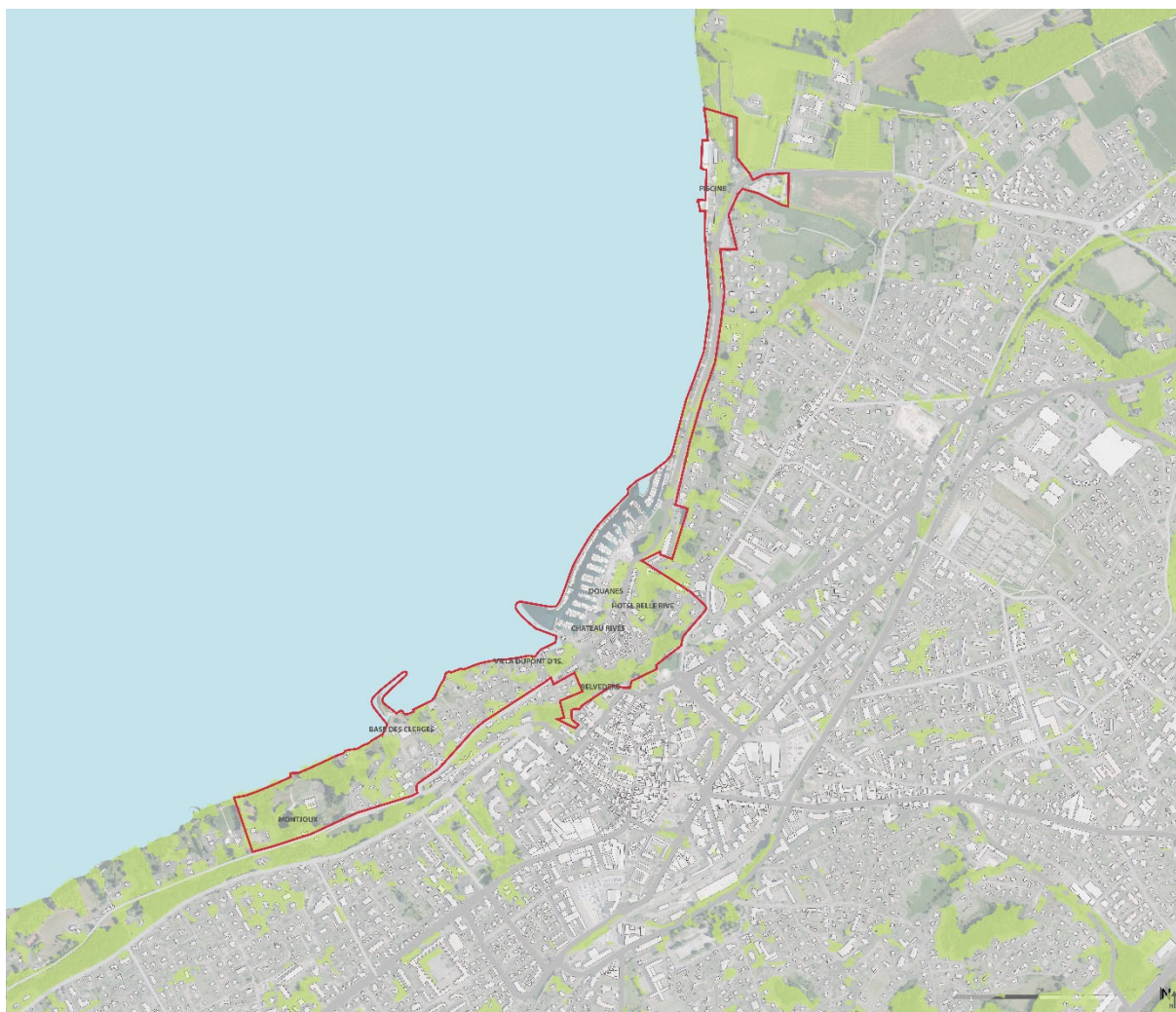
En complément des entrées de ville Est (Evian), Sud (av de Dranse, av. des Allinges) et Ouest (Genève), le secteur de Rives peut donc être considéré comme une porte d'accès située au Nord du territoire communal.

Traversant Rives, l'avenue du Général Leclerc, qui se poursuit vers l'avenue de Ripaille, relie les communes limitrophes de Publier à l'Est et d'Anthy à l'Ouest. Le quartier Rives se voit traversé d'un **flux automobile** grandissant. A ce **flux de transit** s'ajoute celui de destination **des migrations pendulaires** générés par la présence de la gare lacustre, point de départ des lignes de la CGN, qui relient la Suisse et son bassin d'emplois. La gestion de ces flux de travailleurs transfrontaliers a imposé la réalisation de plusieurs parcs de stationnements aériens sur le secteur. La présence de ces parkings surdimensionnés au regard de l'activité touristique seule, posant la question épineuse de la coexistence entre préservation et mise en valeur du patrimoine et la nécessité d'infrastructures lourdes en matière de mobilité. La gare lacustre, point de départ et d'arrivée propose une alternative efficace aux déplacements motorisés qui contournent le lac et cet équipement se positionne aujourd'hui comme un hub important à l'échelle de l'agglomération.

A la réalité technique des infrastructures nécessaires à la gestion des flux et des aménagements d'accessibilité se confronte donc celle d'un secteur touristique majeur à l'échelle communale et régionale. La situation exceptionnelle en bord de Lac et le contexte paysager remarquable font de Rives le cliché parfait de la cité thermale situé sur la riviéra lémanique. L'arrivée à Thonon par le lac offre des paysages uniques sur la ville et les Alpes chablaisiennes : que ce soit depuis le large, au niveau du port ou du village de Rives.

Pour Rives, l'enjeu de cette OAP thématique est donc de faire coexister deux fonctions opposées et opposables. La réussite du projet passera donc par la requalification/mise en valeur de l'espace public, le maintien d'un cadre de vie apaisé et attractif, la maîtrise des besoins en matière de mobilité et la pérennité d'un paysage, et le renforcement d'une activité économique à l'année.

2. Vision et ambitions de l'OAP



Le périmètre du secteur de Rives concerné par l'OAP thématique, Epode

2.1. Vision

Espace de destination et transition, le quartier de Rives constitue une véritable entrée de la ville tournée à la fois vers la Suisse et vers le Chablais. **Point nodal et de convergence**, elle est, par sa gare lacustre, ses équipements, ses commerces, et ses résidences un **quartier à part entière** de l'agglomération thononaise.

Le projet d'embellissement du secteur de Rives vise à renforcer et conforter la position de **pôle d'équilibre de Thonon-les-Bains**, ville située à équidistance des deux métropoles Genevoise et Lausannoise.

La ville basse devient le quartier vecteur d'un développement à part entière ne puisant pas seulement son dynamisme et son attractivité sur l'imaginaire du sublime et/ou de la contemplation mais aussi sur sa capacité à accueillir et maîtriser un flux d'actifs régulier et grandissant.

Rives capitalise sur sa position géographique, son histoire, son identité et la qualité de ses équipements comme fers de lance d'une labélisation. L'objectif est de conforter le quartier de Rives comme **un pôle économique actif toute l'année** et de renforcer son interconnexion avec les différents secteurs de la ville : le Centre-Ville historique, la première corole contemporaine et les hauteurs résidentielles en se plaçant comme **Interface** entre l'espace littoral et le reste de l'agglomération.

L'ensemble des composantes qui lui confèrent une **identité forte** permettent à ce secteur de proposer **une expérience du lieu** unique et attractive. Il apparaît donc nécessaire de requalifier ces composantes, de créer et de gommer au maximum les effets négatifs d'un bâti délaissé, des migrations pendulaires et d'une activité saisonnière.

2.2. Ambitions

L'ambition de requalifications de Rives s'inscrit dans une démarche globale et structurante pour la ville, projet ambitieux, **marqueur de l'identité Thononaise renouvelée**.

Les bâtiments en friche (Hôtel Bellerive, villa Dupont D'Isigny...), les espaces publics vieillissants, l'omniprésence de la voiture et la nécessité de gérer des flux de déplacement grandissants, sont les moteurs d'une politique volontariste qui a poussé à la réflexion et à l'acquisition de nombreux délaissés bâtis et fonciers.

Il s'agit donc pour Thonon-les-Bains de réussir à **requalifier son entrée de ville lacustre**, par la mise en œuvre d'un projet d'aménagement complet améliorant la fonctionnalité des espaces publics, facilitant la régénération de friches urbaines, confortant l'activité économique et touristique et proposant une gestion maîtrisée des mobilités.

C'est sur les notions de richesse du cadre, de l'histoire du lieu et de l'attractivité économique que le projet veut construire la stratégie de valorisation du site, le patrimoine et la mobilité comme vecteurs d'un projet d'avenir pour cet écrin situé en bord du Léman.

L'ambition de cet OAP est donc de proposer au travers de **4 thèmes** (économie, mobilité, identité et paysage), un projet de requalification de Rives comme **porte d'entrée lacustre de la commune et de l'agglomération, mais aussi comme quartier en tant que tel** et ainsi participer au rayonnement et à l'attractivité du site sur le territoire de l'agglomération.

Il vient également en réponse aux aspirations des Thononais qui souhaitent une meilleure qualité d'accueil à la l'année, une jouissance améliorée des berges du lac, et une accessibilité facilitée.

3. Déclinaison stratégique

3.1. Vision globale des projets

L'objectif du projet local est de renforcer la continuité entre les différents étages de Thonon : Rives, le Centre-Ville, la gare, le secteur de la Place de Crète et les balcons.

Les projets d'aménagement paysagers (parc du Léman) et de réhabilitations des friches (Château, Hôtel...) situés à l'interface entre basse ville et le Centre-Ville veulent proposer les équipements et les liaisons garant de cette continuité urbaine entre l'agglomération urbaine et Rives.

Au-delà de l'activité touristique et culturelle, Rives connaît une activité relative à l'année, notamment grâce à sa gare lacustre, au port de plaisance, et à certains commerces. Le projet d'aménagement global prévoit de renforcer et diversifier ces activités.

L'ouverture du Musée du château de Rives, projet porté en lien avec le département, la régénération et la mutation du château de Montjoux visent à valoriser le secteur et compléter l'offre économique

et culturelle. L'aménagement paysager du parc du Léman, de la base nautique des Clerges ou de l'embarcadere s'inscrivent également dans cette vision.

L'ambition vise à établir les règles pour permettre la conservation des caractéristiques du bâti et de la trame urbaine de cet ensemble ancien remarquable, tout en permettant son évolution.

La mutation d'un certain nombre de bâtiments anciens, par l'autorisation du changement de destinations ou la capacité à la rénovation, doit être le marqueur de cette nouvelle transition pour le quartier de Rives. La requalification de friches permettra la création de valeur, une recherche de diversification et d'enrichissement de l'offre déjà existante. Cette synergie ne peut s'opérer que par un maillage confortable des différents points d'intérêt dans une déambulation simple, lisible et qualitative de l'espace public priorisant les modes doux.

La notion de centralité est également apportée à cette déclinaison par une recherche de complémentarité des infrastructures se développant de manière concentrique depuis la gare lacustre et la place de 16 août 1944 vers la piscine ou le domaine de Montjoux.

Ces différents secteurs de projet s'inscrivent dans un espace urbanisé existant proche du littoral (cartographie ci-dessous), en compatibilité avec les objectifs de la Loi Littoral. Cette OAP décline les éléments précis d'un projet global s'étirant sur l'ensemble du littoral (Montjoux, Clerges, Rives, Quai de la Ripaille...), justifiant une volonté réfléchie et cohérente de valorisation d'un site connecté avec le Centre-Ville en amont.

Le projet d'aménagement des berges de Rives s'articule autour de 4 axes principaux :

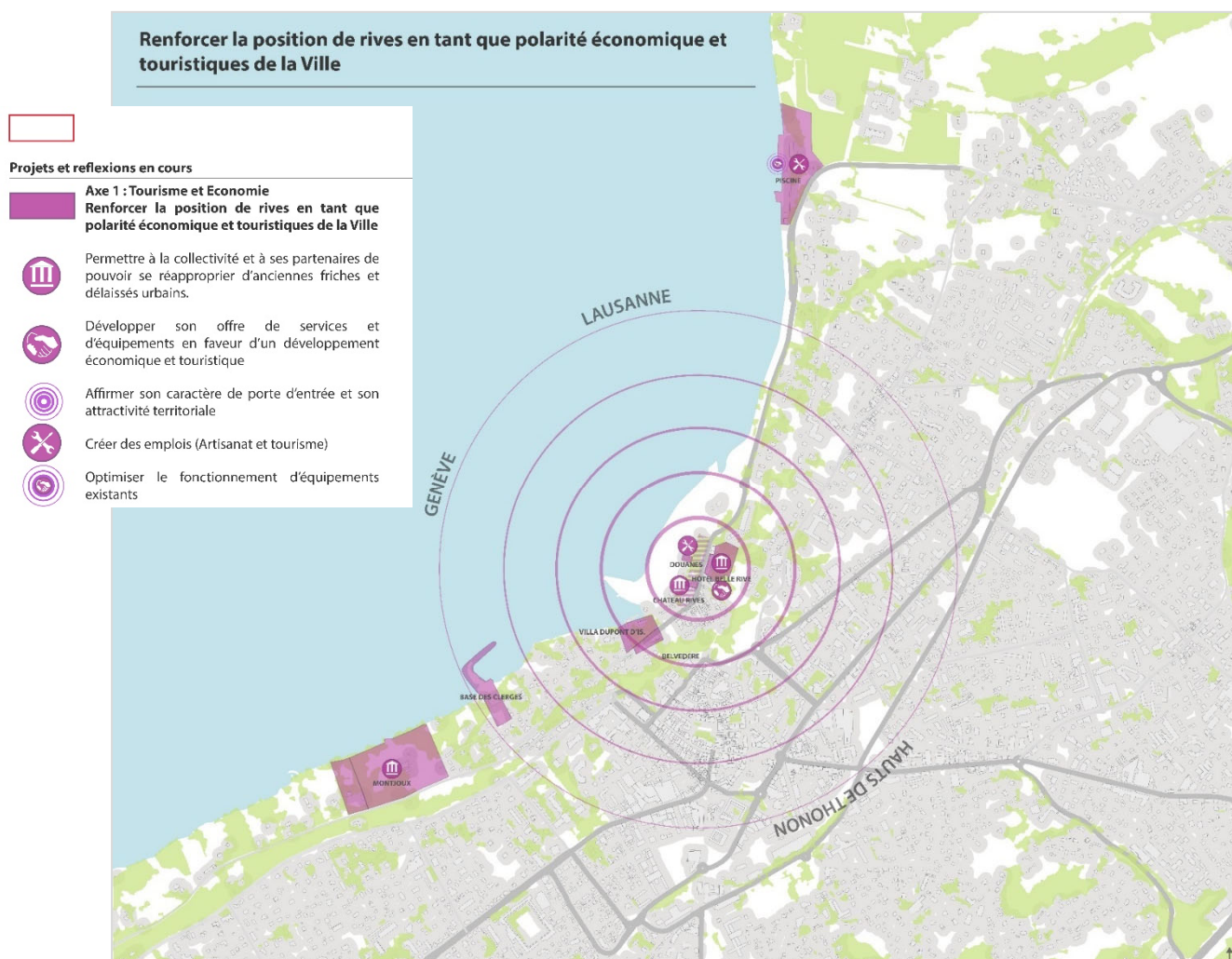
- **Axe 1 Economie** : Renforcer la position de Rives en tant que polarité économique et touristiques.
- **Axe 2 Mobilité** : Conforter le rôle de Rives comme porte d'entrée - pôle multimodal et mailler le secteur au reste de la ville.
- **Axe 3 identité** : Permettre une évolution maîtrisée des constructions et renforcer la continuité urbaine.
- **Axe 4 Paysage** : Renforcer la qualité paysagère de la basse ville et des berges du lac.

3.2. Axe 1 : Renforcer la position de Rives en tant que polarité économique et touristiques

L'objectif est de compléter l'offre existante et de renforcer la position de Rives comme moteur d'une attractivité économique, culturelle et touristique propres aux berges du Léman. Il s'agit ici de créer, par la régénération des friches et la revitalisation des bâtiments anciens, les ingrédients d'un positionnement nouveau à la croisée des enjeux du tourisme d'affaire, de la culture, de l'artisanat et du tourisme balnéaire.

Les objectifs Economiques :

- Permettre à la collectivité et à ses partenaires de pouvoir se réappropriier d'anciennes friches et délaissés urbains.
- Développer l'offre de services et d'équipements en faveur d'un développement économique et touristique à l'année,
- Affirmer le caractère de porte d'entrée et l'attractivité territoriale transfrontalière qui lui affère,
- Créer des emplois stables et annualisés,
- Optimiser le fonctionnement d'équipements existants.



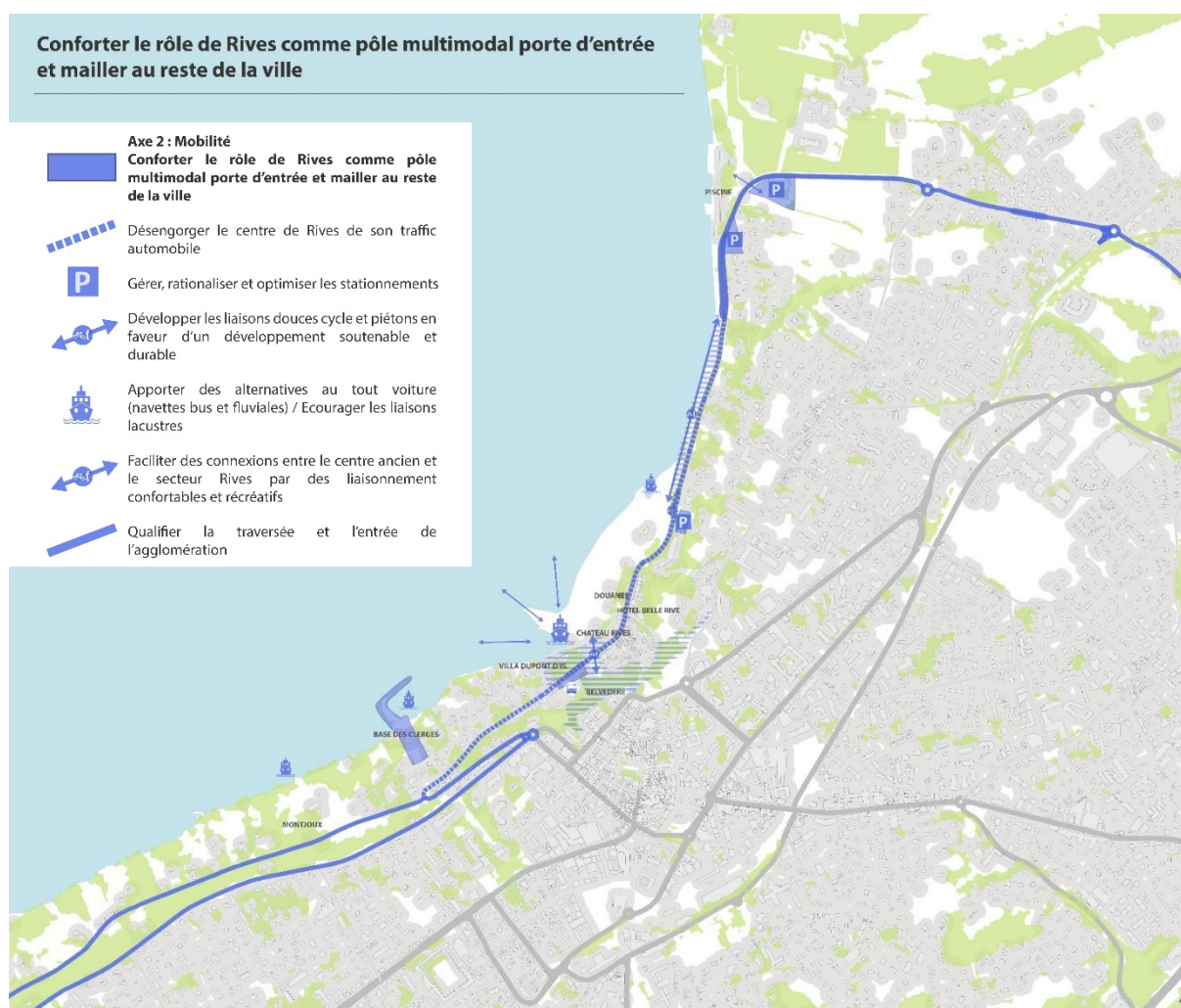
Renforcer la position de rives en tant que polarité économique et touristiques de la Ville, Ville de Thonon-les-Bains, Epode

3.3. Axe 2 : Conforter le rôle de Rives comme pôle multimodal / porte d'entrée et mailler le secteur au reste de la ville.

En termes de déplacements, l'objectif est de conforter le rôle de Rives comme pôle multimodal et porte d'entrée lacustre de la ville, par le maillage des infrastructures fluviales, cycles, pédestres, ferroviaire et de stationnement automobile. La commune souhaite promouvoir une interconnexion et les services subséquents pour offrir un large choix d'itinéraires, d'alternatives et de combinaisons possibles. Rives est aujourd'hui un nœud modal structurant du réseau de mobilité à l'échelle locale, régionale et internationale.

Les objectifs Mobilités :

- Gérer, rationaliser et optimiser les stationnements (compenser la suppression d'environ 200 places de stationnement par le projet de renaturation des quais),
- Désengorger le centre de Rives de son trafic automobile,
- Développer les mobilités douces et alternatives et les transports publics, en faveur d'un développement soutenable et durable,
- Faciliter des connexions entre la gare, le centre ancien et le secteur Rives par des liaisons confortables, fonctionnels et récréatifs,
- Qualifier la traversée et l'entrée de l'agglomération.



Conforter le rôle de Rives comme pôle multimodal porte d'entrée et mailler au reste de la ville, Ville de Thonon-les-Bains, Epode

3.4. Axe 3 : Permettre une évolution maîtrisée des constructions et renforcer la continuité urbaine.

Le quartier de Rives, le port des pêcheurs, les constructions donnant sur la place du 16 août 1944, le château de Montjoux, et la piscine municipale, tous ces éléments bâtis ont, au travers des périodes, permis à la ville basse et aux berges thononaises de construire une identité marquée et reconnaissable. Face à la volonté d'inscrire Rives dans une évolution maîtrisée de ses constructions, il est important de ne pas perdre les traces et composantes d'un passé riche. Ainsi les projets de réhabilitation, transformation, extension, tant au niveau des équipements, monuments que des logements doivent être accompagnés tout en s'inscrivant dans la continuité et le maintien de l'identité locale du quartier. Rives est un quartier d'habitation et d'activité de l'agglomération thononaise, il doit pouvoir évoluer avec le même cadre réglementaire.

Les objectifs identitaires :

- Affirmer le rôle de centralité secondaire du quartier en permettant la mutation, et l'évolution du bâti existant.
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti remarquable, accompagner la réhabilitation de leurs abords et s'assurer de la cohérence générale des constructions.
- Identifier les spécificités constructives et maintenir l'identité du hameau de Rives, par un dialogue architectural cohérent et complémentaire entre existant et constructions nouvelles

3.5. Axe 4 : Renforcer la qualité paysagère de la basse ville et des berges du lac.

Sites exceptionnels, Rives et son port doivent être réaménagés et valorisés tout en gardant l'esprit des lieux qui en ont fait une destination plébiscitée. Il s'agit donc de proposer des aménagements de l'espace public dont la composition est en lien avec l'esprit historique, tout en inscrivant un sentiment plus contemporain ; proposer le juste équilibre entre héritage et innovation.

Le projet doit proposer une vision séquencée par strates du paysage environnant (séquençage horizontal), le maintien des vues et des percées visuelles sur le lac (séquençage transversale) et la mise en valeur du bâti existant régénéré (séquençage vertical). Le souhait de la commune est de proposer un maillage d'ambiances invitant à la déambulation et à la récréation sous l'angle des itinéraires piétons.

Les objectifs paysagers :

- Inscrire le secteur de Rives en complémentarité des espaces publics et comme espace de liaison entre les berges et le centre-ville.
- Embellir et structurer les espaces publics, réduire les masques (stationnements, friches...)
- Conforter les spécificités et l'identité des espaces ouverts village de Rives,
- Travailler et qualifier les espaces de respirations urbaines, de pause et de contemplation,
- Cadrer et mettre en valeur les vues sur le grand paysage.

Renforcer la qualité paysagère des abords du lac

Axe 3 : Qualité paysagère

Renforcer la qualité paysagère des abords du lac



Inscrire le secteur de Rives en continuité de la qualité des espaces publics de la ville



Travailler et qualifier des espaces de respirations



Cadrer et mettre en valeur les vues sur le grand paysage

Embellir les espaces publics

Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti

Conforter les spécificités et l'identité du village de Rives



Renforcer la qualité paysagère des abords du lac, Ville de Thonon-les-Bains, Epode



Projets et réflexions en cours

Axe 1 : Tourisme et Economie



Permettre à la collectivité et à ses partenaires de pouvoir se réapproprier d'anciennes friches et délaissés urbains.



Développer son offre de services et d'équipements en faveur d'un développement économique et touristique



Affirmer son caractère de porte d'entrée et son attractivité territoriale



Créer des emplois



Optimiser le fonctionnement d'équipements existants

Axe 2 : Mobilité



Désengorger le centre de Rives de son trafic automobile



Gérer, rationaliser et optimiser les stationnements



Développer les liaisons douces cycle et piétons en faveur d'un développement soutenable et durable



Apporter des alternatives au tout voiture (navettes bus et fluviales)



Faciliter des connexions entre le centre ancien et le secteur Rives par des liaisons confortables et récréatifs



Qualifier la traversée et l'entrée de l'agglomération

Axe 3 : Qualité paysagère



Inscrire le secteur de Rives en continuité de la qualité des espaces publics de la ville



Travailler et qualifier des espaces de respirations



Cadrer et mettre en valeur les vues sur le grand paysage



Embellir les espaces publics



Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti



Conforter les spécificités et l'identité du village de Rives

VI. COMPLEMENTS AUX ELEMENTS PATRIMONIAUX DE LA COMMUNE DE THONON-LES-BAINS

L'analyse historique du patrimoine bâti existant permet de cerner les éléments qui méritent une attention particulière, soit par les qualités propres d'une construction, soit par la juxtaposition d'éléments homogènes qui constituent un ensemble cohérent et caractéristique du paysage thononais.

Ce patrimoine constitue un attrait touristique de la commune et contribue à dessiner l'image que le visiteur conservera en mémoire.

Avec l'évolution constante de la ville et sa reconstruction sur elle-même, il existe un risque de disparition des traces historiques qui forgent l'identité du territoire en évitant sa banalisation.

Il ne s'agit pas pour autant de conserver sans discernement toutes les traces du passé mais de distinguer ce qui mérite d'être conservé sans compromettre l'accueil de nouvelles constructions en réponse aux préconisations du schéma de cohérence territoriale.

Le règlement peut, à cette fin, délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer cet objectif.

Les protections réglementaires existantes

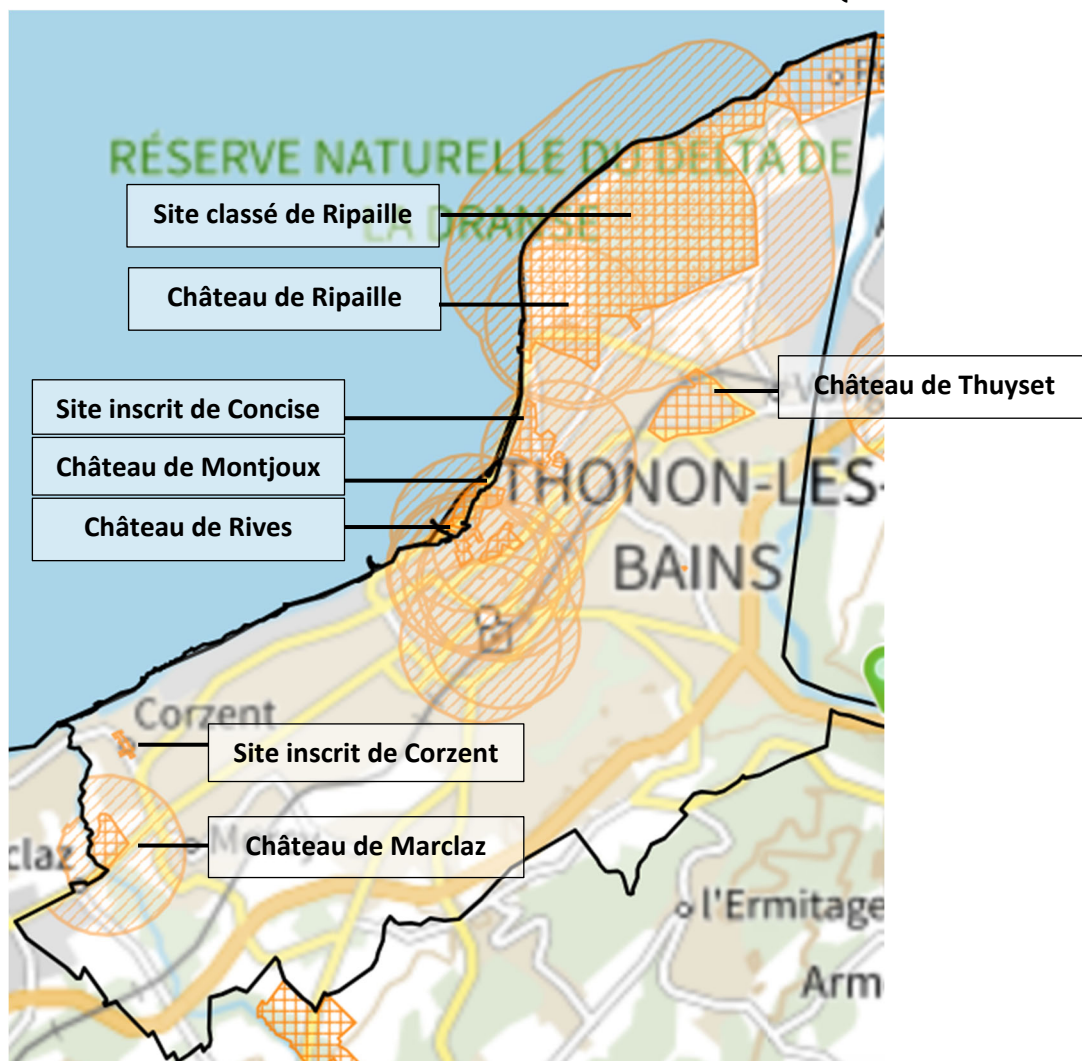
Un certain nombre de sites et de monuments historiques ont fait l'objet de mesures de protection réglementaires.

S'il est parfois difficile aujourd'hui de comprendre l'opportunité de certaines décisions prises à l'époque sans concertation et sans exposé de leur motivation, force est de constater que les protections qui en découlent s'imposent à tous les projets nouveaux et doivent être prises en compte par le plan local d'urbanisme.

La commune possède un site classé (domaine de Ripaille), huit sites inscrits (jardins de St-Bon, chapelle de Tully, ensemble formé par le port, le château de Montjoux et le quartier des pêcheurs, château de Marclaz, église et place de la Fontaine à Concise, château de la Fléchère, domaine de Thuysset et la bordure du chemin de Corzent), quatre monuments classés (église St-Hippolyte, château de Guillet-Monthoux, façades et chapelle de l'Hôtel-Dieu et fontaine de la place de l'Hôtel de ville) et sept monuments inscrits (château de Montjoux à Rives, tour et chapelle St-Bon, château de Ripaille, Hôtel de ville, ancien couvent de la Visitation, ancienne chartreuse de l'Annonciade delà-les-Monts et château de Marclaz).

La différence pratique entre le classement et l'inscription ne réside ni dans la valeur intrinsèque de l'objet de la protection, ni dans l'efficacité des mesures mises en œuvre pour cette protection, mais uniquement dans les procédures d'autorisation des travaux.

SITES ET MONUMENTS PROTEGES PAR SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE



Monuments historiques

-  Servitudes relatives aux monuments historiques (immeubles classés et inscrits, abords des monuments historiques) - Périmètre des abords - AC1
-  Servitudes relatives aux monuments historiques (immeubles classés et inscrits, abords des monuments historiques) - Monuments historiques - AC1

Monuments naturels et sites

-  Servitudes relatives aux sites inscrits et classés - AC2

Source : Géoportail de l'Urbanisme – traitement Epode

Les protections dans le cadre du PLUi-HM

L'analyse a montré que certaines constructions exceptionnelles nécessitent une protection stricte pour les maintenir en leur état initial, sans transformation notable. D'autres feront l'objet d'une protection contrôlée permettant des transformations ponctuelles selon des principes préétablis en fonction des caractéristiques particulières au quartier et à l'époque de construction. Une catégorie concerne des constructions qui participent à un ensemble homogène mais dont la démolition peut être acceptée si le projet de remplacement présente des qualités suffisantes pour que cette évolution soit admise. La catégorie évolutive vise à maintenir une cohérence dans l'évolution et l'aménagement des quartiers identifiés.

Les constructions remarquables sont repérées sur le document graphique du règlement.

Leur niveau de protection : stricte / contrôlée / évolutive, est détaillé sur la carte présente dans la présente OAP thématique.

Il existe également des « ensembles urbains remarquables ». Pour ces secteurs, il s'agit de préserver leur cohérence d'ensemble, tout en autorisant leurs évolutions quand elles sont nécessaires, à l'échelle du bâtiment comme à celle du quartier. Il s'agit d'identifier les éléments architecturaux, urbains et paysagers qui contribuent à l'identité locale. L'objectif est de maintenir l'harmonie des formes, des matériaux, des volumes et des implantations, tout en permettant des interventions contemporaines respectueuses du caractère existant. Cette approche permet des transformations tout en préservant le caractère historique du tissu urbain.

Les ensembles immobiliers remarquables

Au-delà des protections réglementaires ponctuelles, on peut distinguer principalement, parmi les ensembles cohérents et caractéristiques du paysage thononais, le centre ville et les hameaux de Rives et de Vongy, la marina de Port Ripaille, le quartier de la Rénovation et certains lotissements des années trente où les constructions individuelles sont d'époque analogue et de qualité.

Le cœur historique

Le bâti ancien

Au centre de Thonon, la ville du Moyen Age et les immeubles du XIX^e siècle se marient avec une certaine réussite malgré une typologie du bâti différente.

Les ensembles bâtis avant 1850 constituent des ensembles homogènes aux caractéristiques proches.

La ville ancienne se caractérise par un urbanisme d'îlot. Jusqu'au XX^e siècle, la permanence du parcellaire du moyen âge a permis un renouvellement de la ville sur elle-même dans une certaine continuité.

Le bâti est très compact, avec des constructions à l'alignement sur rue et en limites mitoyennes, les espaces en cœur d'îlots sont peu importants et correspondent à de petites cours intérieures. Aussi, la végétation est généralement absente des propriétés privées et se limite à quelques arbres implantés de loin en loin sur une placette du domaine public. Les façades font l'objet d'un traitement simple et rigoureux, sans saillie ni balcon.

La distribution intérieure est constituée d'un long couloir étroit qui dessert l'escalier sur cour.

Les façades sont composées d'un soubassement percé de devantures et séparé des étages d'habitation par un cordon horizontal. Les deux ou trois étages de logements sont éclairés par des fenêtres superposées à dominante verticale. Les fenêtres sont hiérarchisées en taille : plus on s'élève dans les étages et plus leur taille se réduit, le premier étage étant l'étage noble. La largeur des bâtiments excède rarement 3 travées.

Traditionnellement les menuiseries sont en bois, teintées dans des couleurs sombres. Les encadrements des baies et les allèges sont marqués par une teinte différente faisant ressortir les travées horizontales ou verticales.

Le bâti du centre ancien est constitué d'une maçonnerie de pierre hourdie à la chaux avec un chaînage d'angle apparent ou non. La granulométrie des enduits anciens est fine.

Les toitures sont recouvertes de tuiles plates, avec avant-toits débordants à forjets cintrés ou plats, éclairés par des lucarnes à 2 pans.



Grande Rue

L'architecture de villégiature (1890-1915)

Le 12 juin 1860, les Savoie sont annexées à la France. D'importants travaux s'ensuivent :

- Le port et la jetée,
- La sous-préfecture en 1863,
- La gare et desserte de Thonon par le train,
- La percée de la rue des Arts,
- Le captage des eaux...
- La construction des thermes,
- Le funiculaire,
- Le quai de Ripaille,
- Le casino et le grand Hôtel.

L'architecture de villégiature se caractérise par des constructions plus imposantes que celles datant du XVII^e – XVIII^e, plus hautes, présentant de larges baies et des façades très ornementées (modénature, ferronnerie). De nombreux balcons prennent place en façade, la porte d'entrée de l'immeuble est souvent monumentale, avec deux battants en bois massif, située en milieu de façade.



C'est ce type d'architecture qu'on trouve sur le front bâti de la place des Arts.



Boulevard de la Corniche



Les années trente et quarante

Les immeubles qui bordent le square A. Briand se greffent dans le tissu ancien en respectant la logique d'îlot. Le changement de gabarit se fait de manière imperceptible, des espaces publics sont dégagés.

L'architecture Art Déco de ces immeubles profite de l'avènement du béton armé qui libère les formes. C'est une architecture qui se caractérise par des lignes épurées avec une modénature très importante en façade reprenant des formes géométriques. Une différenciation des teintes souligne des travées verticales qui sont fortement marquées par la présence de saillies en façade (balcon, loggia ou bow window) et un voire deux attiques superposés au dernier niveau. Un soin particulier est apporté au traitement d'angle des immeubles donnant sur le square (angles coupés surmontés d'imposants frontons, tourelle).

La technique de la tyrolienne est particulièrement présente sur les parements, avec parfois une taille de grains très importante. La coloration de ces tyroliennes teintées en masse avec des oxydes métalliques peut être orange foncé, rouge, jaune, vert. Beaucoup ont été ensuite repeintes avec des peintures synthétiques, sans respect du matériau d'origine.



Angle rue des Vieux Thononais / Square Aristide Briand



Square Aristide Briand



Le hameau de Rives

Rives est le lien privilégié et historique entre la ville haute, lieu d'échange et de commerce, et le lac.

L'activité de la pêche (guérites des pêcheurs) et le lieu d'habitation sont séparés.

Les ruelles conduisent au lac, directement, dans le sens de la pente.

La maison typique de Rives est une maison rurale, généralement plus modeste que dans le centre ville. Elle comporte deux ou trois niveaux, avec parfois un comble aménagé. Sa largeur est de deux ou trois travées. Elle tire sa particularité de son adaptation au relief, le hameau formant un ensemble échelonné dans la pente. Les décalages de hauteur entre deux constructions voisines dépassent rarement un niveau.

Les percements sont irréguliers mais les baies sont toutes rectangulaires, généralement plus hautes que larges. Les travées sont quelquefois continues, c'est-à-dire que les percements sont alignés verticalement sur un même axe. Les maisons les plus anciennes présentent des travées discontinues.

En plan, la construction type est implantée sur les limites séparatives dans des parcelles étroites, mais en retrait par rapport à la rue. Cette implantation prend différentes formes sans délimitation nette. Elle dégage un espace abrité sous un grand avant-toit protégeant la façade et comprenant l'accès à la cave, l'escalier d'accès à l'étage ainsi qu'un palier formant balcon.

Même si le bâti est peu élevé, le parcellaire reste dense. Les jardins permettent d'aérer la trame bâtie en créant des espaces de respiration.



Les ruelles en pente vers le lac – rue des Pêcheurs



Les menuiseries sont généralement en bois peint, souvent à six carreaux. Les volets sont également en bois peint, à cadre ou à double lambris. Le modèle le plus répandu est à deux vantaux avec le tiers supérieur persienné. Les petites ouvertures ne sont munies que d'un volet à un seul battant, pliant ou non.

On accède au premier étage, l'espace de vie, par un escalier extérieur. Il est en bois ou maçonné avec garde-corps en ferronnerie de facture simple.

Les balcons sont en bois ou en ferronnerie, placés sous la protection de la toiture.

Les toitures de Rives constituent une 5^{ème} façade car elles sont largement visibles depuis la ville haute, notamment depuis les différents belvédères accessibles au public. Elles doivent donc faire l'objet du plus grand soin.

Elles sont à 2 pans, avec un faîtage le plus souvent parallèle à la rue. Mais la protection d'un porche est quelque fois assurée par une avancée de toiture importante. Les pentes de toitures sont inférieures à 50 %, trop faibles pour permettre la présence de lucarnes. On peut donc trouver des châssis de toit de dimensions limitées à 60 x 100 cm.

Les rives d'égout sont continues. Les forjets (les débords de toiture) sont traités de façon simple.

Plusieurs types de tuiles sont utilisés en toiture : tuile creuse ancienne à recouvrement (dite romaines), tuiles à emboîtement imitant la tuile creuse (dite romane), tuiles mécaniques anciennes (type Montchanin), tuiles plates écailles sur les toitures les plus pentues et sur les bâtiments d'exception (château, chapelle...). La teinte la plus fréquente est le rouge, parfois nuancé.

Les clôtures sont maçonnées et relient les habitations. Elles peuvent être hautes, supérieures à 1,50m, ou basses et recouvertes de végétation occultante.

Le hameau de Vongy

Autrefois perdu au cœur d'une campagne dominée par la culture de la vigne, le hameau de Vongy est encore bien isolé par un périmètre d'infrastructures modernes, ce qui permet de le percevoir dans son intégrité. L'absence d'urbanisation des terrains périphériques facilite cette perception paysagère d'un hameau identifié.

Le noyau initial du hameau de Vongy est relativement bien conservé. Il comporte des maisons en ordre serré disposées essentiellement le long et de part et d'autre de l'avenue de Saint Disdille, à proximité de la chapelle médiévale.

Le hameau de Vongy est à l'origine un hameau rural tourné vers l'agriculture.

Les maisons de Vongy antérieures à 1850 ressemblent fort à celles de Rives, le relief en moins. On y retrouve un espace abrité sous un grand avant-toit comprenant un escalier d'accès en façade, les toitures à faible pente (inférieure à 50%). Les maisons accolées forment des retraits irréguliers par rapport à la rue, dessinant des espaces privés caractéristiques, parfois profonds et alors aménagés en cour.

Les constructions plus récentes ont perdu cette originalité.

Les granges sont très présentes dans le hameau de Vongy. Elles alternent souvent avec l'habitation, ce qui témoigne du caractère autrefois rural du hameau. Elles sont habillées d'un bardage en bois qu'on retrouve au niveau des combles des habitations.

Les habitations sont en maçonnerie enduite, dans des tons donnés par les sables locaux. Les encadrements sont marqués d'une couleur différente. Les menuiseries sont en bois peint.



Les ruelles qui desservent le hameau



Fontaines



Seuils en galets tailles tête de chat



Port Ripaille

Situé à l'extrémité nord de la commune, Port Ripaille constitue un ensemble architectural tout à fait original édifié en bordure de lac entre 1969 et 1975.

La marina est située sur le territoire des deux communes de Thonon-les-Bains et Publier, dans un domaine forestier qui s'étend sur trente-trois hectares dont dix hectares de plan d'eau. Elle dispose de 900 mètres de rives sur le lac Léman.

Les vues sont remarquables, tant sur le lac que sur les montagnes.

L'opération compte 550 logements réalisés sous la forme d'habitat individuel groupé et d'habitat collectif, sur des parcelles arborées. Les maisons sont organisées en bande avec une façade sur un canal et un accès des véhicules sur la façade opposée. Les constructions sont de faible volumétrie, largement ouvertes sur les canaux ou le lac. Elles se caractérisent par une unité des matériaux et par des façades alternant parties maçonnées de teinte claire et parties boisées de teinte foncée.



Le quartier de la Rénovation

Il s'agit d'un ensemble urbain conçu par l'architecte Maurice NOVARINA dans les années 70-80, en plein cœur de ville. La variété de la composition et des typologies bâties participe à la qualité patrimoniale du cœur de ville.

Le quartier de la Rénovation est en lien étroit avec le centre historique. Il introduit toutefois un changement radical d'échelle avec celui-ci.

La rue n'est pas vraiment marquée par les bâtiments qui sont plutôt situés au milieu de vastes espaces ouverts.

L'ensemble se caractérise par les concepts et principes architecturaux et urbains suivants :

- Séparation des circulations automobiles et piétonnes,
- Lisibilité des constructions par la présence de contrastes forts en façades dans les couleurs (sombre / clair) comme dans les matières (béton / bois),
- Rapport privilégié entre l'intérieur et l'extérieur des habitations (appartements traversants, larges baies vitrées, loggias),
- Absence de délimitation lisible et marquée entre les espaces relevant du domaine public et ceux relevant des ensembles immobiliers,
- Qualification des entrées en pied d'immeubles par des fresques murales réalisées par des artistes peintres ou céramistes.

Les immeubles du quartier de la Rénovation sont composés de 7 travées et plus, soit plus de vingt mètres de façade sur rue. Les façades sont rythmées par des compositions verticales et horizontales, par des alternances de panneaux pleins et de panneaux vides. Le rythme des travées est marqué par des porteurs verticaux.

La hauteur des bâtiments varie entre R+3 et R+7 (attique compris). Les hauteurs sont généralement régulières d'un bâtiment à l'autre, avec une différence maximale d'un niveau entre deux bâtiments voisins.

Les menuiseries sont généralement en bois ou en métal de teinte sombre et de deux types :

- Grandes baies vitrées
- Fentes horizontales ou verticales avec découpage en deux vantaux. Elles sont épaisses de manière à marquer fortement l'encadrement de la baie.

Les volets roulants sont de teinte sombre comme celle des menuiseries. Posés sur une façade lisse et généreusement percée, ces éléments positionnés au nu du mur jouent un rôle important dans l'aspect de l'immeuble et la composition de la façade.

Les balcons et les loggias permettent un jeu de pleins et de vides et marquent fortement les lignes de composition grâce aux garde-corps très massifs et de teinte sombre.



Les lotissements des années trente

Dans l'Entre-deux-guerres apparaît le début de la désagrégation urbaine et l'étirement des constructions le long des axes de circulation. La commune développe alors un système morphologique urbain basé sur la lente réappropriation d'une trame agraire qui conserve aujourd'hui son réseau viaire. Dès 1925, de nombreux terrains sont lotis en périphérie du centre. Les constructions qui s'y implantent dans les années trente présentent des qualités architecturales indéniables. Leur groupement dans certains secteurs constitue des ensembles encore remarquables aujourd'hui et qui méritent d'être préservés.

C'est notamment le cas :

- Entre le boulevard des Trolliettes et l'avenue de la Versoie,
- De l'avenue de l'Ermitage à l'avenue de la Dent d'Oche,
- De part et d'autre du chemin du Martinet.

On y trouve des groupements compacts de constructions assez homogènes. Les formes sont parfois rationnelles, simples et rigoureuses. Ailleurs, le dessin est rectiligne, discipliné, géométrique, répétitif, pur et composé avec des bas-reliefs, des pilastres cannelés...

Les villas ont souvent des couleurs claires qui contrastent avec des intérieurs aux teintes fauves. Le jardin prolonge l'espace intérieur ; il est structuré, géométrique.

Au-delà des qualités propres de ces ensembles, il faut noter que le réseau viaire hérité du passé agricole ne permet souvent pas une densification intéressante. Aussi, la physionomie générale du secteur doit être préservée tant pour l'intérêt historique et architectural que pour l'impossibilité d'évolution vers des formes urbaines plus denses.

D'autres secteurs plus hétérogènes ne présentent pas la même unité historique mais possèdent néanmoins des qualités architecturales et une situation dans la ville qui justifie un traitement particulier

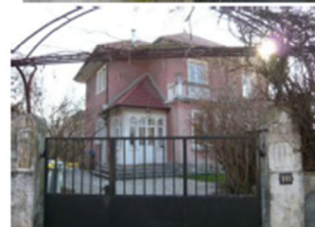
Entre le boulevard des Trolliettes et l'avenue de la Versoie



De l'avenue de l'Ermitage à l'avenue de la Dent d'Oche



De part et d'autre du chemin du Martinet



Les édifices ponctuels remarquables

En dehors des parties agglomérées anciennes, on trouve quelques demeures importantes qui marquent le paysage :

- La maison forte de Morcy, château qui aurait appartenu à la famille de Morcy, qui passa aux Brotty d'Antioche avant d'être vendu en 1784 au baron Vignet de Monget. Elle possède encore un parc d'un hectare entouré d'une grande haie et d'un mur en façade,
- À Marclaz, à l'emplacement d'un château du 17^e siècle, une imposante demeure construite au 19^e siècle, restaurée et surélevée par le comte de Foras, située dans un parc arboré de 1,6 ha clos par un mur d'enceinte,
- La maison sise 25 avenue du Général de Gaulle, construite vers 1870-1880 par un propriétaire originaire du piémont italien, dans une architecture inspirée des bâtiments de villégiature des bords de lacs italiens. La propriété s'étend sur 3 500 m² à proximité du centre ville.
- Le château de Montjoux, édifié en 1930 dans un parc de 4 ha à l'emplacement d'une ferme du 19^e siècle. Le pigeonnier et la digue sur le lac datent de 1943. La propriété a été acquise par le Département pour l'ouvrir au public et la gestion en est confiée à la Commune.

Ces constructions présentent une valeur architecturale par leur monumentalité, une valeur paysagère par les espaces libres qui permettent leur mise en valeur et une valeur historique pour le château de Morcy.

La commune possède également quelques exemples d'architecture de villégiature en front de lac, soit sur le boulevard de la Corniche, soit entre l'avenue de Corzent et le lac.

Thonon-les-Bains connaît au XX^e siècle le développement d'une architecture de style régionaliste comportant souvent une toiture à deux grands pans. C'est par ailleurs le siècle où la production de bâti s'accélère, sous l'influence de la démographie, de la concentration urbaine et du développement industriel. Il en résulte une multitude de styles, de formes et de courants architecturaux. Le béton y occupe une place de choix et notamment le béton brut, véritable substitut de la pierre.

Au XX^e siècle, les formes cubiques se répandent et les matériaux de façade sont plus variés (béton brut de décoffrage, acier corten, mélange d'enduit et de panneaux de bois, matériaux agrafés offrant une large palette d'aspects et de teintes.



La maison forte de Morcy



Marclaz



25 avenue du Général de Gaulle



Château de Montjoux



72 avenue du Général de Gaulle



Chemin du Tornieux



Casa 26 - façade acier corten



Maison des Sports – façade béton brut

Les églises et chapelles

Traditionnellement, les édifices religieux constituaient le centre d'un groupement d'habitation. Ils contribuent encore à la structuration de la trame urbaine. Certains présentent une qualité architecturale remarquable.

Thonon-les-Bains comporte une vingtaine d'églises ou chapelles, parmi lesquelles :

- L'église Saint Hippolyte (XIV^e), monument protégé, contrairement à :
- La basilique (1890-1930) qui se trouve à côté,
- L'église de Vongy (1933 NOVARINA, label patrimoine du XX^e),
- l'église protestante avenue d'Évian,
- La chapelle de la rue des Italiens (1945 NOVARINA),
- L'église de l'avenue de Genève (1965-1969 NOVARINA),
- l'église du Châtelard (1967 Claude MARIN).

On trouve des chapelles anciennes en centre ville, dans les hameaux de Concise, Corzent, Rives, Tully et Vongy. La chapelle de l'hôpital (NOVARINA 1970) a reçu le label patrimoine du XX^e en 2010.



Basilique

Saint Hippolyte

Eglise Vongy

Rue des Italiens



Eglise Avenue de Genève

Eglise Chatelard

Chapelle Hôpital Pianta

Les fontaines et lavoirs

Thonon est une ville d'eau. Elle le rappelle par la présence de ses fontaines et de ses lavoirs.

On les trouve naturellement là où l'occupation humaine s'est constituée en groupements, c'est-à-dire dans le centre et les hameaux. On en dénombre vingt-six, dont plus de la moitié dans le centre.

Les fontaines les plus intéressantes sont :

- La fontaine de l'Hôtel de ville (XVIII^e, classée monument historique), en marbre des carrières de Vailly, ornée de mufles et de pieds de lion.
- Le champignon de la Versoie, (1936 Louis MOYNAT) décoré de tableaux en mosaïques de l'artiste André LHOPE représentant des naïades sous forme de porteuses d'eau, dans le style antique. En 2007, cette mosaïque a été restaurée par Yves DECOMPOIX qui a obtenu le prix régional de restauration pour ce travail.

Les lavoirs se rencontrent à Concise, Corzent, Morcy, Rives, Tully, Vongy et avenue de la Libération.



Fontaine Hôtel de Ville

Champignon de la Versoie

Fontaine basilique



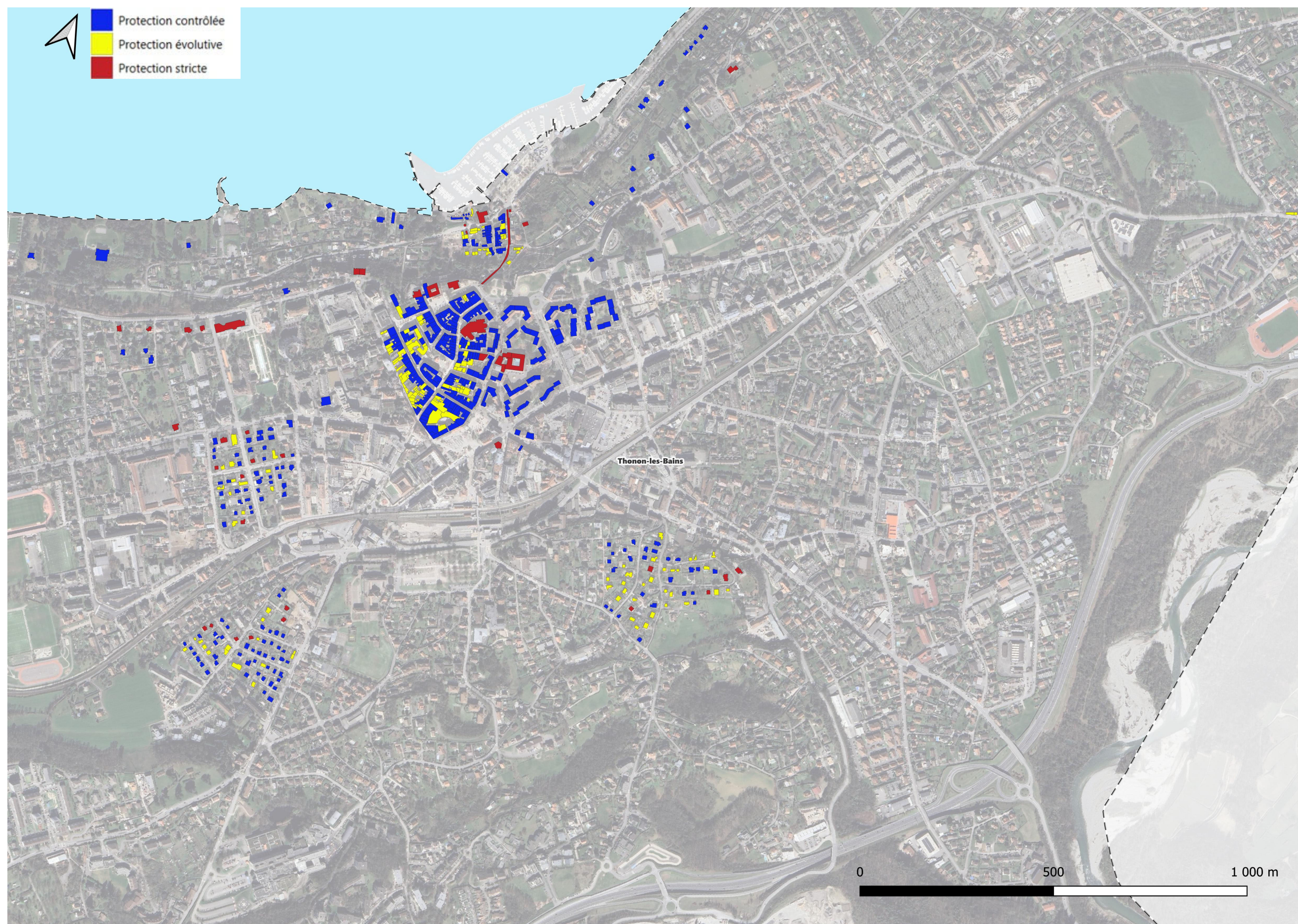
Lavoir Concise

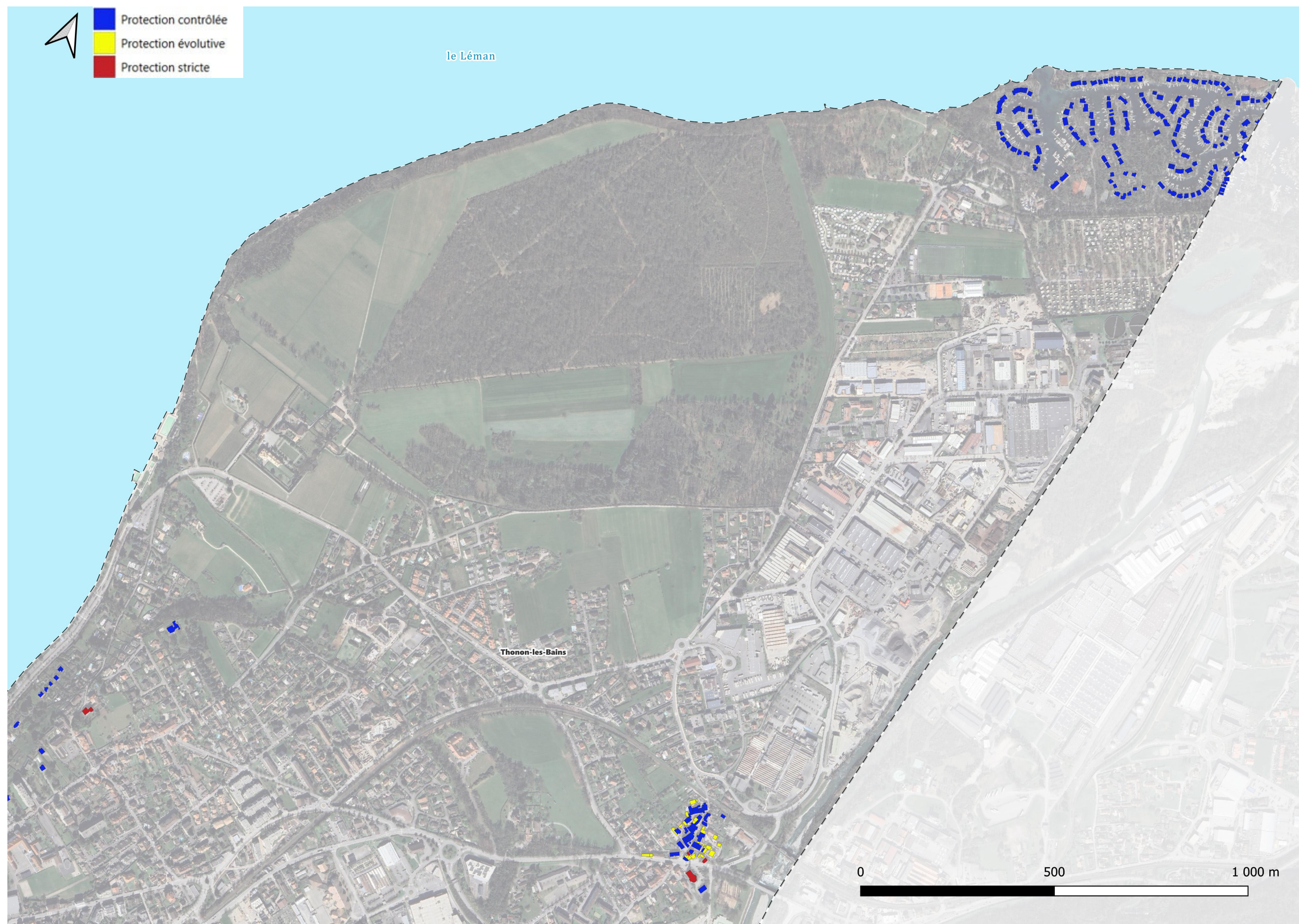
Lavoir Morcy

Lavoir Libération

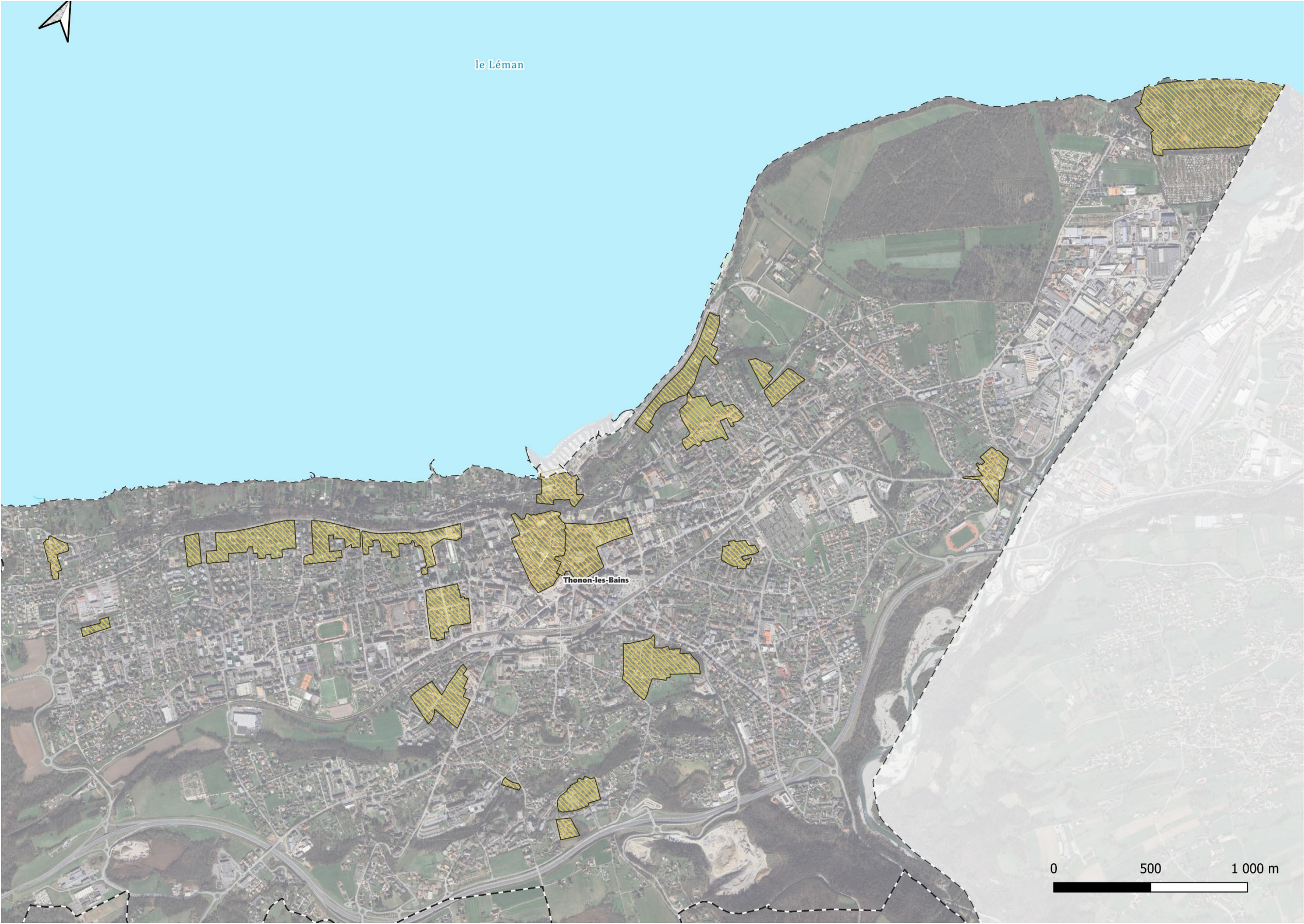
Cartes des niveaux de protection du patrimoine bâti







Cartes des ensembles urbains remarquables



SOMMAIRE

1. Les bâtiments et les sites inscrits ou classés à l'inventaire des Monuments Historiques	p.3
2. Les ensembles urbains remarquables	
- 2.1 Le centre ancien	p.10
- 2.2 Le hameau de Rives	p.36
- 2.3 Le hameau de Vongy	p.43
- 2.4 Le quartier de la Rénovation	p.50
- 2.5 Port Ripaille	p.65
- 2.6 Les lotissements des années 30	p.81
2.6.1 Secteur Charmilles	
2.6.2 Secteur Cité Fleurie	
2.6.3 Secteur Trolliettes	
3. Les édifices ponctuels remarquables	p.108
4. Les églises, chapelles, fontaines et lavoirs	p.123
Lexique	p.134

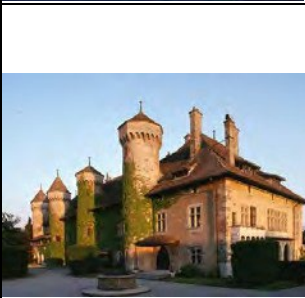
**LES BATIMENTS ET LES SITES
INSCRITS OU CLASSES A
L'INVENTAIRE DES MONUMENTS
HISTORIQUES**

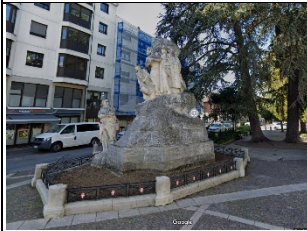
LISTE DES BATIMENTS CLASSES OU INSCRITS A L'INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES					
PHOTO	DESIGNATION DE L'IMMEUBLE	ADRESSE	TYPLOGIE ARCHITECTURALE	DESSCRIPTIF	CLASSEMENT
	EGLISE SAINT HIPPOLYTE et sa CRYPTe	65 bis GRANDE RUE	EDIFICE RELIGIEUX	Construite au XIV^e siècle à l'emplacement d'une église romane dont il reste la crypte. Façade et Intérieur de style baroque. Crypte formée de trois petites nefs couvertes de voûtes en berceau qui reposent sur des consoles en tuf posées sur des chapiteaux de dix colonnes et de quatre pilastres. Eglise sauvée de la destruction notamment par le Comte Amédée de Foras.	Classement le 30 OCTOBRE 1909
	ANCIEN CHATEAU DES GUILLET-MONTHOUX	15 RUE CHANTE COQ	EDIFICE PRIVE XV ^e siècle	Construit en 1480 par Pierre Guillet de Monthoux, échanson du duc de Savoie Louis I^{er}. Porte surmontée des armes de la famille composées de trois têtes de léopards couronnées. Façade rénovée à l'occasion de l'aménagement de la rue.	Escalier et façade Classement le 30 AOÛT 1911
	HOTEL DIEU	10 RUE DE L'HOTEL DIEU	EDIFICE RELIGIEUX	L'Hôtel Dieu est un ancien couvent d'ordre toscan, fondé par les Minimes en 1649 et édifié sur une période de deux siècles entre 1649 et 1885. Constitue un monument unique en son genre en Chablais. A l'origine, ne comportait qu'un seul étage, surmonté en 1882 d'un grand toit surplombant. A abrité, après la Révolution, un hôpital et un asile de vieillards. L'hôpital a déménagé dans les années 1970, les personnes âgées en 1999. Racheté par l'État, l'ancien Hôtel Dieu abrite aujourd'hui le palais de justice.	Façades intérieures et extérieures Classement 6 AOÛT 1924

	FONTAINE	PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	FONTAINE	Edifiée en 1737 Située au centre de la place de l'Hôtel de Ville, érigée à l'emplacement d'une ancienne borne à eau « boumeau » qui était adossée à une colonne supportant un chapiteau surmonté d'une croix de pierre avec le Christ sur une face et la Vierge sur l'autre. Les Bernois détruisirent ce monument dont seule la croix fut préservée. La fontaine actuelle est l'œuvre des sculpteurs Thononais DELESMILLIÈRES et Joly COPEL. Elle est constituée de marbre provenant des carrières de Vailly. Les mufles et les pieds de lion qui ornent cette fontaine sont du sculpteur genevois FRANÇOIS et ont été exécutés par le maître fondeur lausannois Daniel FALQUES.	Classement MH 12 OCTOBRE 1942
	HOTEL DE VILLE	PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	EDIFICE PUBLIC ARCHITECTURE FIN début XIX ^e STYLE NEOCLASSIQUE	Bâti reconstruit en 1821 sur les ruines d'un bâtiment du XVI^e. De style néoclassique, sur un plan calqué sur l'architecture piémontaise : arcades donnant sur une cour intérieure ouverte sur la place de l'Hôtel de ville. Façade symétrique surmontée d'un fronton triangulaire, balcon en ferronnerie au 1^{er} étage.	Façade sur la place et toiture correspondante Inscription 30 NOVEMBRE 1972
	ANCIEN COUVENT DE LA VISITATION	29-31 RUE DES GRANGES	EDIFICE PUBLIC ANCIEN EDIFICE RELIGIEUX	Le couvent des Visitandines fut achevé en 1657 et son église construite entre 1661 et 1684. Après avoir été expulsées pendant la Révolution, les religieuses ont réintégré les bâtiments entre 1837 et 1968, date à laquelle la commune a racheté leurs biens. Aujourd'hui occupé par la médiathèque.	Façades et toitures des bâtiments Inscription 18/04/1973
	TOUR et CHAPELLE SAINT BON		EDIFICE RELIGIEUX	Edifice fortifié. La chapelle Saint-Bon constitue un des derniers vestiges du Thonon de l'époque de la première enceinte médiévale. La tour et la chapelle sont inscrites à l'inventaire des M.H. depuis 1936 et les jardins sont protégés depuis 1946	Inscription 18 SEPTEMBRE 1936

	TOUR DU NOYER et BASTION DU MUR D'ENCEINTE			DOMAINE DE RIPAILLE Château de Ripaille et ancienne chartreuse de l'Annonciade-delà-les-Monts Château ; établissement conventuel (14 ^e siècle ; 1 ^{ère} moitié 15 ^e siècle ; 17 ^e siècle ; 18 ^e siècle ; 4 ^e quart 19 ^e siècle) Château : inscription par arrêté du 11 juillet 1942 Pavillon d'entrée tour Bonne de Bourbon pavillon et cellule des Chartreux bâtiments dits le Prieuré et Saint-Michel sol de la cour d' honneur bâtiments ruraux de l'ancienne chartreuse : moulin, fenièrre, buanderie, porcherie, ferme, grange, forge, chenil tour du Noyer et bastion du mur d'enceinte (parcelles AC 75, 148, 153, 157, 166, 190, 194, 195, 199, 205 à 207, 209, 212 à 215, 218) : inscription par arrêté du 19 novembre 1991 Château : 1 ^{ère} moitié 15 ^e siècle, 4 ^e quart 19 ^e siècle.	Inscription 19 NOVEMBRE 1991
	CHATEAU DE RIVES			Façades, toitures et cour fermée avec son portail	Inscription 28 JUIN 1932
	CHATEAU DE MARCLAZ			Aujourd'hui partiellement en ruine, le château et tout le domaine de Marclaz sont inscrits à l'inventaire des M.H.	Inscription 12 JUILLET 1995

SITES CLASSES OU INSCRITS A L'INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES				
	Domaine de RIPAILLE		Domaine forestier en bordure du lac Léman	SITE CLASSE 20 MARS 2025
	CORZENT		Maisons et terrains bordant la rue du Lac dans la traversée du hameau.	SITE INSCRIT 20 JANVIER 1947
	CONCISE		Ensemble formé par l'église et la place de la Fontaine, façades des maisons situées sur la place et à l'angle de l'avenue de Concise.	SITE INSCRIT 8 JANVIER 1947
	TULLY		Chapelle construite au XIII ^e siècle puis reconstruite en 1681 par le Révérend Etienne MUGNIER, dédiée à Saint Etienne. La chapelle et ses abords sont inscrits à l'inventaire des M.H.	SITE INSCRIT 7 OCTOBRE 1946

	CHATEAU DE LA FLECHERE CONCISE		Ensemble comprenant le couvent des Capucins construit sur le site de l'ancien château de la Fléchère et ses abords délimités le quai de Ripaille, l'avenue des Ducs de Savoie et le chemin de la Fléchère.	SITE INSCRIT 8 JANVIER 1947
	CHATEAU DE MARCLAZ		Aujourd'hui partiellement en ruine, le château et tout le domaine de Marclaz sont inscrits à l'inventaire des M.H.	SITE INSCRIT 7 OCTOBRE 1946
	RIVES		Ensemble formé par le port, le château de Montjoux et le quartier des Pêcheurs	SITE INSCRIT 7 OCTOBRE 1946
	CHATEAU DE RIPAILLE		Construit à partir du milieu du XIV^e siècle, c'est à l'origine un pavillon en bois sur un soubassement de pierre au milieu d'une réserve de chasse. Il a été constamment remanié et agrandi, notamment par l'adjonction au début du XV^e siècle de l'ermitage de Ripaille, destiné à l'habitation du duc de Savoie Amédée VIII après son abdication, et de six de ses compagnons qui y fonderont l'Ordre de Saint-Maurice en 1434, et du prieuré des Augustins de Ripaille (de 1410),. Ancienne résidence des ducs de Savoie, ancienne chartreuse acquise en 1892 par un industriel, Frédéric Engel-Gros, qui transforma la ruine en une «œuvre d'art totale» incluant les bâtiments historiques, les jardins et le grand parc. Il est totalement refait, l'extérieur en style Renaissance, l'intérieur en style Art nouveau. Son fils André Engel créa sur le domaine l'arboretum, planté en 1930.	SITE INSCRIT 28 JUILLET 1944

	CHATEAU DE THUYSET		PROPRIETE HISTORIQUE DE LA FAMILLE AMEDEE DE FORAS Amédée de Foras, né le 5 août 1830 à Gênes et décédé au château du Thuyset le 31 décembre 1899. Comte de Foras, damoiseau et châtelain, connu pour son travail d'héraldiste.	SITE INSCRIT 8 JANVIER 1947
	SAINT BON		Jardins de Saint Bon.	SITE INSCRIT 16 JUILLET 1946
	CHAPELLE DE CONCISE		La Chapelle de Concise constitue avec la place et le lavoir, un ensemble remarquable du patrimoine thononais. La Chapelle existait au XI^e siècle. Endommagée suite à l'invasion des Bernois en 1536, elle a été reconstruite sur l'ordre de Saint François de Sales. Elle est constituée d'une nef unique (de 11 mètres sur 6 environ), et d'une abside rectangulaire (de 4 mètres sur 6). Ces deux parties sont séparées par un arc triomphal. Dans le chœur se trouve une peinture murale datant de la fin du XIII^e ou début du XIV^e siècle (découverte en 1976 lors de travaux de rénovation) représentant la décollation de Saint-Jean Baptiste. C'est la seule peinture de cette période connue dans la région, faisant la transition entre la fresque des Allinges (XI^e) et les importants vestiges du XV^e siècle d'Abondance et d'Annecy. La chapelle de Concise se démarque par son contenu peint ce qui en fait un « élément important du patrimoine chablaisien » Inscription au titre des objets mobiliers de la peinture murale de la chapelle	INSCRIPTION 22 OCTOBRE 2015
	MONUMENT AUX MORTS DES ALLOBROGES		Monument des Allobroges commémoratif de la première guerre mondiale. Originalité de son iconographie et de ses qualités artistiques. Auteurs : MOREAU-VAUTHIER Paul, statuaire et Louis MOYNAT architecte. Ce monument reprend l'histoire patriotique de la Savoie (les Allobroges) et y associe le poilu de la Grande Guerre, regardant vers ses ancêtres. Monument réalisé en plusieurs blocs sculptés dans une même pierre blanche et dure à grain fin. Inscriptions « aux enfants de Thonon morts pour la patrie / à la gloire de la Légion Allobroge / comme nos rivières nos cœurs vont vers la France ». La partie centrale correspond à la montagne que descend la Légion Allobroge représentée par six légionnaires, drapeau et tambour déployés. En bas le poilu de la grande Guerre les observe bras croisés.	INSCRIPTION 13 MARS 2019

ENSEMBLE URBAIN REMARQUABLE

CENTRE ANCIEN

—

PLAN DE SITUATION

CENTRE ANCIEN



ENSEMBLE BATI REMARQUABLE - CENTRE ANCIEN

PHOTO	ADRESSE	DESIGNATION TYPOLOGIE	DESCRIPTIF	CLASSEMENT INTERET
RUE MICHAUD	La rue Michaud a été élargie en 1927, les constructions qui la bordent, côté Sud, ont été transformées ou datent de cette époque. Du nom de Marie-Joseph MICHAUD, médecin Thononais (1776-1855) qui distribua une grande partie de sa fortune pour les indigents et fonda le premier hospice pour vieillards de la région, situé rue Ferdinand Dubouloz.			
	RUE MICHAUD N°2	CHATEAU DE SONNAZ XVII Ensembles bâtis antérieurs à 1850	A l'origine, un château construit au XV siècle par Marie de Bourgogne épouse du Duc de Savoie Amédée VIII, puis cédé à la famille Gerbaix de Sonnaz qui le fit reconstruire en 1666 sur les ruines du château médiéval. Volumétrie compacte, composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage, toiture à quatre pans et croupe, couverture tuiles écaillés. Construction élevée sur une base en forme de L, et flanquée d'une tour défensive à base carrée sur la façade dominant le lac. Logette bois sur façade ouest. Baies rectangulaires à encadrement droit, fenêtres bois à petits carreaux. Lieu de passage des souverains de Sardaigne en visite à Thonon (jusqu'en 1860). Acheté par la Commune en 1949.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER <i>Protection stricte</i>
	RUE MICHAUD N°1	IMMEUBLE COLLECTIF Ensembles bâtis antérieurs à 1850	Immeuble situé à l'angle de la rue Michaud et de la rue de l'Hôtel de Ville. Constitué d'un rez-de-chaussée et deux niveaux d'étages, de 7 travées verticales régulières sur la façade côté rue de l'Hôtel de Ville et de travées irrégulières sur la rue Michaud. Toiture à 4 pans et couverture en tuiles écaillés. Baies à double vantail et petits bois, 6 carreaux. Contrevents entièrement persiennés. De facture simple et austère.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER <i>Protection contrôlée</i>
	RUE MICHAUD N°3	1927	3 étages élevés sur rez-de-chaussée, façade composée symétriquement par rapport à la travée centrale constituée de baies géminées. Grandes baies étroites, disposant de volets métalliques repliables en tableau. Alternance de balcons ; au 1 ^{er} étage, balconnets en applique des baies ; au 2 ^{ème} , balcons profonds posés sur corbeaux ; au dernier étage balcon filant sur toute largeur de la façade, avec garde-corps en serrurerie fine, posé sur corbeaux. Toiture à 2 pans et croupe, forget lambrissé.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER <i>Protection contrôlée</i>
	RUE MICHAUD N°7	ANCIEN HOTEL DE L'EUROPE 1910 ARCHITECTURE DE VILLEGIAURE IMMEUBLE COLLECTIF	Hôtel construit pour M. PACTHOD en 1908. Transformé en appartement en 2001. Style éclectique à mi-chemin entre le style Art nouveau et le style Art déco. Remarquable dans sa composition de façade, organisée autour de travées composées de baies ouvertes sur toute la hauteur, encadrées par des pilastres. Céramique émaillée représentant des formes géométriques en incrustation. Alternance des garde-corps en bois et garde-corps en serrurerie. Présence d'oriels au 1 ^{er} étage avec appuis posés sur corbeaux. Volets métalliques repliables en tableau, menuiseries des baies de teinte sombre. Dernier niveau en retrait de la façade, séparé des autres niveaux par un léger avant-toit formant corniche et recouvert de tuiles vernissées.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER ARCHITECTE LOUIS MOYNAT <i>Protection contrôlée</i>

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE				
	PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	PLACE URBAINE	Place la plus ancienne de la ville (existait en 1260), ancienne place de la Halle ou du Marché. De forme rectangulaire, traversée par un axe orienté nord-est/sud-ouest, sur lequel est située une fontaine classée. Le côté nord -ouest est occupé par l'Hôtel de ville, les trois autres côtés sont bâtis d'immeubles d'habitations datant tous de la même époque. Ensemble structuré. En 2012, la place est entièrement réaménagée, avec emploi de pierres naturelles pour le sol et plantations d'arbres à fleurs côté sud-est.	VALEUR HISTORIQUE, FORME URBAINE A CONSERVER
	PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	ENSEMBLE DES CONSTRUCTIONS BORDANT LA PLACE	Permanence parcellaire et du bâti depuis XVII^e. Les constructions entourant la place ont un volume généreux ; elles présentent de longues façades régulières et austères, avec une belle entrée au centre. Volumétrie : R + 2 + C. Toitures à forêts caissonnés ou plats. Couverture en tuiles écailles plates.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER Protection contrôlée
				
	CHATEAU DE BELLEGARDE	CHATEAU ET MUR D'ENCEINTE	Rare témoin des fortifications du mur d'enceinte (XIII^e siècle), le Château de Bellegarde (1413) et sa tour carrée gardaient la Porte des Lombards et l'accès à la ville de Thonon. Il défendait le flan nord-ouest de la cité. On y accède par la porte gothique dite "des Lombards", ainsi dénommée par la proximité au 14^e siècle d'une banque gérée par Johannovus Malcordi originaire de Lombardie. Son nom lui a été donné par son propriétaire, Janus Bellegarde, originaire de Faucigny et secrétaire du Syndic de la Ville au début du XVI^e. Le monument est doté sur sa façade extérieure d'une frise de figures grivoises en bois sculpté, d'inspiration rabelaisienne datant de la fin du XIX^e. Elle serait, selon la tradition populaire, l'œuvre d'un sculpteur autrichien qui, ne pouvant payer son loyer, s'acquitta ainsi de sa dette auprès du propriétaire du château, Monsieur De Chanteau.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER
				Protection stricte
RUE MARIE CURIE				
	RUE MARIE CURIE	Toute la rue Ensembles bâtis antérieurs à 1850	Constructions anciennes, implantées à l'alignement du domaine public, sur une trame parcellaire étroite. Homogénéité de traitement des façades de la rue : façades à percements réguliers et encadrements en pierre, fenêtres bois à 6 carreaux et volets à persiennes. Grande simplicité et sobriété dans la composition des façades Toiture à forêts plats ou à caissons. Couverture en tuiles écailles plates.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER Protection contrôlée

GRANDE RUE	L'axe majeur le plus ancien de Thonon-les-Bains. Autrefois appelée la rue du Château car elle débouchait sur le château de Thonon. Vers 1450, elle devint la rue des Augustins, puis la Grande Rue.
-------------------	---

Ensemble bâti homogène dont le tracé date de l'époque médiévale. Les constructions datent du XVII^e siècle pour celles situées dans le bas de la Grande Rue depuis l'église, et du XVIII^e pour le reste de la rue.

Constructions édifiées à l'alignement, sur une trame parcellaire étroite. Présence de petites cours intérieures en cœur d'îlot. Volumétrie : R + 2 + C.

Toiture à forêts plats lambrissés ou à caissons. Couverture en tuiles plates à petit moule, en forme d'écailles.

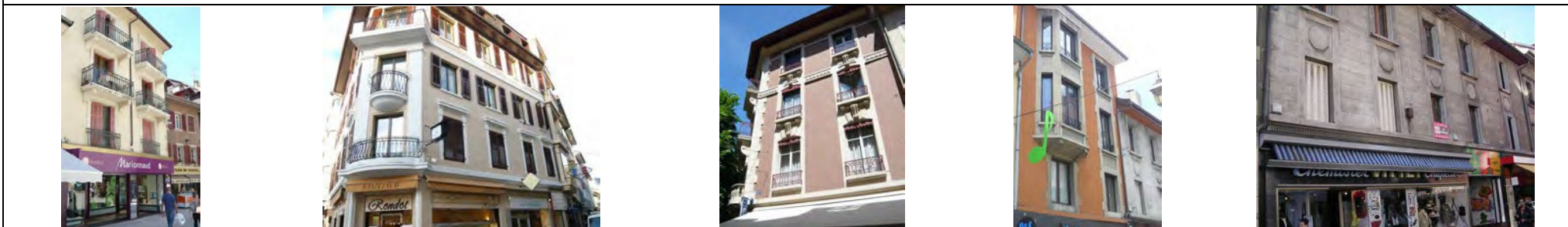
BATI ANTERIEUR A 1732



BATI 1732 – 1875

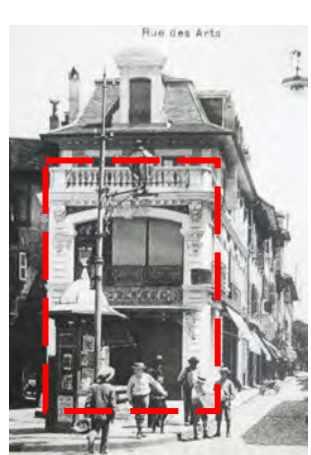


BATI TRANSFORMÉ 1875 – 1927



RUE F. DUBOULOZ		Dénommée rue de chez PENEY, puis rue du Marché ; jusqu'au décès en 1895 de Ferdinand Dubouloz, bienfaiteur de la ville.		
	RUE FERDINAND DUBOULOZ	Ensembles bâtis antérieurs à 1850	Constructions anciennes sur trame parcellaire étroite. Volumétrie compacte, constructions à rez-de-chaussée + 2 niveaux + combles. Absence de modénature et de décors en façade. Fenêtres à deux vantaux et petits bois (6 carreaux), volets à persiennes. Couverture tuiles plates en forme d'écailles, toiture à forget plat ou à caisson.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER
				
	RUE FERDINAND DUBOULOZ N°18	ART DECO 1937	Immeuble de style Art déco construit pour Paul BALSENQ, docteur en droit, chef des agences françaises à la compagnie « l'Union », habitant à Paris XVII ^e . Terrain précédemment occupé par deux constructions appartenant aux Hospices civils de Thonon. Façade de style Art déco, avec oriel et baie toute hauteur éclairant l'escalier intérieur. Façade composée de 3 travées différentes (baie de l'entrée et de l'escalier, oriel à trois pans, baies simples). Les baies du rez-de-chaussée (entrée immeuble et devanture commerciale) sont situées en retrait du nu de la façade. La composition horizontale oppose le niveau du rez-de-chaussée (souligné par une corniche) à ceux des étages. Toiture à forget plat lambrissé.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER FRANCOIS DUPUPET ARCHITECTE DPLG/ ARCHITECTE DES MONUMENTS HISTORIQUES <i>Protection contrôlée</i>
RUE PASTEUR		Le percement de la rue Pasteur date des années 1932-1933, les constructions qui la bordent sont postérieures à cette date.		
	RUE PASTEUR N° 4, MAX VAUDAUX	IMMEUBLE COLLECTIF 1930-1940 STYLE ART DECO	Façade soulignée par deux travées fortement en saillie, composées d'oriels à trois pans de baies. Le couronnement de l'immeuble est composé de deux attiques superposés dégagant balcons et terrasses. Enduit à la tyrolienne à gros grains, coloré aux oxydes métalliques de teinte verte. Baies en bois, plus hautes que larges, avec petits bois dans la partie supérieure (1/3-2/3), volets roulants. Garde-corps balcons moitié plein en maçonnerie, moitié vide en serrurerie fine, appui des contrastes. Forte modénature pour souligner les lignes horizontales. Remarquable déploiement de la façade qui a su tirer parti d'un linéaire sur rue très étroit.	VALEUR ARCHITECTURALE ENSEMBLE HOMOGENE AVEC LES IMMEUBLES DE STYLE ART DECO QUI CEINTURENT LE SQUARE ARISTIDE BRIAND ET LA RUE DES VIEUX THONONNAIS. <i>Protection contrôlée</i>
	N°8		Immeuble implanté sur une parcelle en angle, d'écriture très épurée, la façade est composée symétriquement et est animée par des travées en saillie de chaque côté de l'angle. Le dernier niveau est traité en attique, l'angle sur les deux rues est traité avec une moulure concave. Actuellement, le bâtiment est scindé en deux par une teinte différente en façade, il mériterait de retrouver un traitement uniforme pour lui redonner toute sa stature.	VALEUR ARCHITECTURALE <i>Protection contrôlée</i>

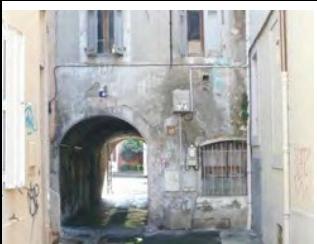
RUE CHANTE COQ		Avant 1622, date de la construction du couvent de la Visitation, existait un champ exigü, appelé « Corre » ou « Court » de « Champ Court », le nom devint Chancot puis Chante-Coq. Vers 1730, la rue prit aussi le nom de Dufresne, du nom d'une ancienne famille thononaise.		
	RUE CHANTE COQ	Constructions anciennes sur trame parcellaire étroite. Volumétrie : R+2+C. Absence de modénature et de décors en façade. Fenêtres à deux vantaux et petits bois (6 carreaux), volets à persiennes. Couverture tuiles plates à petit moule, en forme d'écailles, couleur rouge à rouge nuancé.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER	
BATI ANTERIEUR A 1850		COTE PAIR : N° 2, 2b, 6 à 16,	COTE IMPAIR : 13, 15	
				

RUE DES ARTS		Rue percée à partir de 1856		
	RUE DES ARTS	BATI APRES 1856	Les constructions qui bordent la rue des Arts, hormis les deux constructions XX ^e , œuvres de MOYNAT, datent toutes de la fin du XIX ^e . De fait, on observe une très grande homogénéité des façades, composées le plus souvent d'un rez-de-chaussée commercial et de deux niveaux d'étages, et de travées régulières. Certains bâtiments ont été surélevés d'un niveau. Les fenêtres sont à deux vantaux et à 6 carreaux avec volets à persiennes ou pleins. Les couvertures sont à tuiles plates ou mécaniques à petit moule. Les toitures sont à forget plat.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER
				
	RUE DES ARTS N°6		Construction dont la façade principale donne sur la place du Mollard. La construction a subi des transformations depuis son origine : la façade donnant sur la place du Mollard était d'une seule travée, très ornementée et composée de deux baies superposées et d'une terrasse au dernier niveau. La baie du rez-de-chaussée formait une arcade commerciale ; celle du premier niveau, une terrasse couverte pour observer la rue. Elle venait en applique de la façade visible actuellement. Ce décor apportait un caractère monumental à l'immeuble ainsi qu'à la place du Mollard, lieu de croisement des deux voies les plus commerçantes du centre-ville. Toiture à brisis, comportant des lucarnes. Aujourd'hui cette façade de décor a été supprimée, lui faisant perdre une grande partie de son cachet, banalisant ainsi le bâtiment et l'espace public environnant.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER Protection contrôlée
	RUE DES ARTS N°3	GRAND MAGASIN 1925-1930 STYLE ART DECO	Les Grands magasins ou les Magasins de l'innovation, créés par MAUS FRERES et VENRECH (aujourd'hui MANOR- SUISSE, siège à Genève) ; aujourd'hui MONOPRIX faisant partie du groupe Galeries Lafayette. Façade composée de cinq travées et de deux niveaux d'étage sur un rez-de-chaussée. Les travées sont composées d'oriels à trois pans à baies plus hautes que larges. Menuiseries bois à croisillons dans le 1/3 supérieur de baie. Les bandeaux horizontaux formant allèges des oriels sont décorés de contrecœurs aux motifs géométriques. En partie haute des trumeaux du dernier niveau, des décors raffinés aux formes géométriques apportent élégance et hauteur à l'édifice et forment le couronnement.	VALEUR ARCHITECTURALE et HISTORIQUE A CONSERVER ET A RESTAURER ARCHITECTE LOUIS MOYNAT Protection contrôlée

	RUE DES ARTS / ANGLE GRANDE RUE 31 bis Grande Rue parcelle G n°223	IMMEUBLE HABITAT COLLECTIF ET COMMERCE Ancienne librairie PELLISSIER 1928 STYLE ART DECO	Immeuble d'angle, façades rythmées par des travées dont les pleins sont composés de pilastres cannelés toute hauteur d'étage. Pan coupé en avant-corps, surmonté d'un fronton en surélévation formant couronnement et décoré d'un bas relief. Chaque travée est composée de baies à encadrement mouluré, double vantail et petits bois en partie supérieure. Alternance de balcons maçonnés sur consoles et lisses en serrurerie et de balcons aux garde-corps entièrement en serrurerie de facture simple. Présence de banquettes en fer forgé, en applique de certaines baies. Volets métalliques persiennés, repliables en tableau. Allèges traitées en bas-relief, aux formes géométriques. Le rez-de-chaussée est souligné par un épais bandeau continu sur toute la largeur de façade. Fait partie de l'ensemble des immeubles de style Art déco qui entoure le square Aristide Briand. Enduit hybride : premier béton, enduit ciment + badigeon de chaux.	VALEUR ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER ARCHITECTE LOUIS MOYNAT <i>Protection contrôlée</i>
RUE VALLON En 1438, le duc Amédée VII achète une vigne située le long des remparts qui appartient aux religieux de Vallon. Il y aménage un nouvel axe et un nouveau quartier où il loge la cour et la noblesse. Au XVII ^e , la rue Vallon et la Grande Rue sont les deux axes principaux de la ville. Depuis son origine, la disposition des constructions tournées vers la rue Vallon avec des jardins à l'arrière, orientés à l'Ouest, a été conservée.				
	RUE VALLON N°32	BATI ANTERIEUR A 1875 MAISON DU MANEY	Façade composée de manière symétrique, comportant quatre travées et quatre niveaux. Chaque niveau est délimité par un cordon en pierre tendre de molasse. Les extrémités sont appuyées par la présence de pilastres en pierres taillées, avec chapiteaux représentant les trois ordres de l'architecture antique. Baies à encadrement, en pierre de molasse, fenêtres à menuiserie bois, volets persiennés toute hauteur. Toiture à deux pans et forget lambrissé, tuiles plates écailles. Enduit lisse à la chaux. Maison où séjournait St François de Sales lors de ses séjours à Thonon autour de 1595 - 1607.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER <i>Protection contrôlée</i>
COTE PAIR N°2, 8b,10,12,14, 16b à 20b, 24 à 30, 34. COTE IMPAIR N°11, 17, 19		BATI 1732-1875	Constructions anciennes sur trame parcellaire étroite. Faible volumétrie, façades austères, sans décoration, baies à deux vantaux et six petits carreaux, contrevents persiennés entièrement ou partiellement. Menuiserie des baies colorée. Toitures à deux pans recouvertes le plus souvent de tuiles plates écailles.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER
				

	RUE VALLON N°19, 19b		Construction figurant sur la mappe sarde de 1682. Construction à l'alignement sur la rue Vallon, et organisée sur l'arrière autour d'une cour jadis aménagée en jardin à la végétation abondante. Ancienne pension de famille dénommée « L'abbaye ». Très imposante construction déployée sur la cour intérieure, faisant apparaître, escalier, tourelle, clocher et galerie. Façades sur cour : baies jumelées et baies en plein cintre, menuiserie bois deux vantaux et petits carreaux, reste d'une galerie bois. La façade sur rue est plus austère, une baie en arc avec porte chêne à trois battants et baies jumelées avec encadrement et jambage en pierre naturelle.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER Revaloriser l'espace de la cour aujourd'hui occupée par le stationnement de véhicules. Protection contrôlée
	RUE VALLON N°16	BATI DE 1875 A 1927	Bâtiment de style éclectique « villégiature », d'un niveau plus haut que le bâti plus ancien. Façade à modénature, baies à chambranle. Façade composée de 4 niveaux et de 3 travées verticales. La travée centrale accueille dans les étages supérieurs, des baies plus hautes que larges avec balcon appuyé sur deux consoles volutes et garde-corps en serrurerie aux motifs courbes et floraux. Menuiseries bois, volets persiennés 1/3 et pleins 2/3. Soubassement à chaîne d'angle. Couverture tuiles mécaniques.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER Protection contrôlée
	N°20		Bâtiment de style villégiature, fin XIX ^e . Façade composée de trois travées verticales et de trois niveaux plus combles. Soubassement à chaînage d'angle, grandes baies à chambranle et à clé. Alternance de balcons en applique de baies au premier niveau et balcon filant posé sur des consoles volutes au 2 ^e étage. Garde-corps en serrurerie fine. Volets métalliques persiennés et repliables en tableau. Une frise à motifs (sgraffite), colorée à l'oxyde de fer rouge, vient couronner l'édifice.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER Protection contrôlée
	N°2	FIN ART NOUVEAU	CONSTRUCTION ANNÉES 1928-1930 Façade très étroite composée d'une seule travée verticale constituée d'un oriel à trois pans et de trois niveaux d'étage. Edifice couronné par un fronton cintré (rare à Thonon). Le dernier niveau est situé en retrait du nu de la façade et accueille une baie en plein cintre et sa terrasse. Fenêtres à double vantail et menuiseries à petits bois, en partie supérieure. Volets métalliques ajourés repliables en tableau, garde-corps en applique des baies en serrurerie aux motifs rectilignes et géométriques. Toiture à brisis, couverture en tuiles plates écailles.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER Protection contrôlée

	RUE VALLON N°3b	Architecture de villégiature.	Façade composée symétriquement, comportant trois travées de baies et quatre niveaux d'étage. L'animation de la façade est réalisée par le rythme des décorations des baies. Au 1^{er} étage, les baies à encadrement à crossette et à clé comportent un garde-corps en applique en serrurerie aux motifs courbes et floraux. La baie située au 2^e étage, au milieu, possède un balcon posé sur des corbeaux ; enfin, un balcon filant sur toute la façade, posé sur des corbeaux, couronne l'édifice. Les fenêtres sont en bois, à deux vantaux et volets métalliques persiennés et repliables en tableau. Le niveau du rez-de-chaussée est délimité en hauteur par une corniche et aux extrémités par des piliers traités par chaînage.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER <i>Protection contrôlée</i>
	RUE VALLON N°22	BATI DE 1930 A 1945 STYLE ART DECO	Construction sur parcellaire étroit. Le concepteur, malgré l'étroitesse de la parcelle, a souhaité composer la façade avec les codes de l'époque. La finesse de la mise en œuvre (angles saillants, pointes de diamant sous oriel) en fait oublier l'étroitesse de la façade. Façade édifiée sur 4 niveaux, le premier constitué par la devanture commerciale, le deuxième composé de deux larges baies à 4 vantaux, le troisième composé de deux oriel à 3 pans ; le dernier niveau, légèrement en retrait du nu de la façade, est composé de deux baies avec terrasse. Garde-corps constitué de piliers en béton et de pans en serrurerie aux motifs à forme géométrique.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER <i>Protection contrôlée</i>
	RUE VALLON N°7,11	BATI DE 1930 A 1945 STYLE ART DECO	Ancienne Imprimerie Dubouloz. Très belle façade avec un soin particulier apporté au traitement des angles de cette construction, sous la forme d'un pan coupé pour l'un et d'une tourelle d'angle pour l'autre. La façade est rythmée par une alternance de travées verticales riches en modénature. Ferronnerie aux formes épurées à motifs géométriques pour les garde-corps des baies. Dynamisée par un fort contraste des teintes (claire pour la modénature, foncée pour l'enduit de façade). Volumétrie : R + 2 + C. Serrurerie métallique aux formes géométriques. Toiture à brisis et lucarnes.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER ARCHITECTE LOUIS MOYNAT <i>Protection contrôlée</i>

IMPASSE DU MANEGE				
	IMPASSE DU MANEGE	PASSAGE COUVERT	Appelée cour du Manège, elle renfermait vers 1540 des écuries destinées à abriter les chevaux du Marquis de Lullin. Des piliers constitués d'un fût cylindrique et des voûtes sont encore visibles ainsi que des anneaux d'attache pour les chevaux, fixés au mur. Passage à mettre en valeur.	VALEUR HISTORIQUE A CONSERVER ET A RESTAURER <i>Protection contrôlée</i>
			L'impasse du Manège constitue l'arrière de la rue des Arts. Certaines façades ont encore les traces d'anciennes galeries en bois, qui sont aujourd'hui partiellement obturées en plots béton.	A CONSERVER ET A RESTAURER POUR UNE MEILLEURE LISIBILITE DU PAYSAGE DE LA RUE, RESTAURER LES GALERIES, MEME D'UNE MANIERE CONTEMPORAINE. <i>Protection contrôlée</i>
PLACE DES ARTS				
	PLACE DES ARTS RUE DES ARTS N°18	IMMEUBLE HABITAT COLLECTIF Après 1850	Immeuble construit suite à la percée de la rue des Arts en 1856. Construit à l'angle de la rue des Arts et de la place des Arts, la façade de représentation est celle donnant sur la place. Façade composée en deux parties décalées, la première comprend trois travées et la seconde, deux. Les baies du dernier niveau sont ouvrantes toute hauteur et disposent d'un balcon de facture simple avec garde-corps en ferronnerie. Fenêtres à deux vantaux et volets à persiennes. La façade sur la rue est plus austère, sans décor ni modénature. Rajout de lucarnes doubles en toiture. Suppression des volets à persiennes au premier étage.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER <i>Protection contrôlée</i>
	PLACE DES ARTS N°1 à 6	IMMEUBLE HABITAT COLLECTIF Fin XIX^e début XX^e	Architecture de villégiature. Les façades sont composées en ordre symétrique, de 4 voire 5 niveaux et de travées verticales en nombre varié. Présence d'une importante modénature, et de nombreux balcons réalisés en ferronnerie reprenant des formes végétales.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER <i>Protection contrôlée</i>
	PLACE DES ARTS N°1	IMMEUBLE HABITAT COLLECTIF Fin XIX^e début XX^e	Immeuble constitué de 5 niveaux et de 7 travées, disposées symétriquement par rapport aux 3 travées centrales. Tire sa particularité dans le traitement du dernier niveau : en attique, coiffé d'une large casquette soutenu par de fins poteaux en fer qui donnent une allure un peu coloniale, avec le balcon central abrité par une marquise traitée de la même manière, en ferronnerie. Baies à encadrement mouluré et appuis saillants. Menuiserie bois et croisillons. Garde-corps en applique de baies et sur balcons en serrurerie fine au motif d'inspiration florale.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER <i>Protection contrôlée</i>

	PLACE DES ARTS N°2	IMMEUBLE HABITAT COLLECTIF Fin XIX ^e début XX ^e	Immeuble composé de 5 travées et 4 niveaux d'étages. La façade sur la place est brisée en son centre, la cassure est traitée par un angle arrondi souligné par une travée de 3 baies jumelées. Les travées situées aux deux extrémités de la façade sont constituées de baies avec balcons. Menuiseries à double vantail, petits carreaux pour la travée centrale et petits bois en parties haute et basse pour l'ensemble des baies des autres travées. Volets métalliques repliables en tableau. Serrurerie d'art. Le dernier niveau est souligné par la présence d'un balcon sur consoles, filant sur tout le linéaire de façade, dont le garde-corps est constitué d'une serrurerie d'art pour les parties latérales et de balustres en béton pour la partie centrale.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER <i>Protection contrôlée</i>
	PLACE DES ARTS N°3	IMMEUBLE HABITAT COLLECTIF Fin XIX ^e début XX ^e	Façade composée de 7 travées et de 4 niveaux d'étages. Composition symétrique de la façade organisée par rapport à un axe central où se situe la porte principale de l'immeuble. De part et d'autre de cet axe alternent des travées verticales en creux (nu de façade) et en saillie (oriel). La composition souligne les extrémités verticales de la façade par le jeu d'une travée de baies jumelées. Le soubassement et le couronnement de l'immeuble sont marqués par une corniche. Porte centrale cintrée, en chêne de belle facture et encadrement à clé de voûte. Ferronnerie de facture simple qui ne vient pas alourdir la richesse de la modénature.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER <i>Protection contrôlée</i>
	PLACE DES ARTS N°4	IMMEUBLE HABITAT COLLECTIF Fin XIX ^e début XX ^e	Façade composée de 4 niveaux d'étages et de 5 travées. La composition de la façade est donnée par la présence des ouvrages en ferronnerie aux motifs courbes rappelant les lignes végétales. Au dernier niveau, présence d'un balcon filant sur tout le linéaire de façade. Balcon partiel sur le niveau intermédiaire en alternant les baies avec balcon et les baies sans balcon avec simples barres d'appui. Au premier étage, les balcons ont été effacés et seule la ferronnerie en barre d'appui est visible. De part et d'autre d'un axe central, un fronton en allège vient en remplacement des balcons et souligne la dynamique de la façade. Toutes les baies sont accompagnées par un encadrement en pierre naturelle, à clé et à crossette. Chaque travée horizontale est soulignée par une corniche au-dessus de laquelle les consoles soutiennent les balcons. Corniche à denture. Les transformations (1975-1980) en toitures ont un fort impact, une surélévation d'un étage + toiture pourrait redonner meilleure cohérence à l'immeuble.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER <i>Protection contrôlée</i>
	PLACE DES ARTS N°5	ANCIEN HOTEL Fin XIX ^e début XX ^e	Immeuble composé de trois travées seulement. Les garde-corps de balcons en ferronnerie, aux formes courbes et végétales, établissent la composition asymétrique de la façade, en alternant un balcon filant sur tout le linéaire de façade en partie supérieure, un balcon pour deux baies en partie médiane et juste une barre d'appui en partie inférieure. Corniche à denture. Le premier niveau est alourdi par une véranda qui occupe tout le linéaire de façade et modifie le rapport à l'immeuble depuis l'espace public.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER <i>Protection contrôlée</i>

	PLACE DES ARTS N°6	Fin XIX ^e début XX ^e	De facture plus simple que les autres constructions situées dans l'alignement de la place des Arts, cette construction est de même gabarit et achève l'alignement du front bâti, formant ainsi une unité architecturale et paysagère. Construction constituée de 5 travées régulières, et animée par l'alternance des baies avec et sans balcon. Balcons posés sur corbeaux, avec garde-corps en serrurerie aux motifs floraux. Appuis de fenêtres. Une rangée de lucarnes positionnées dans l'alignement des baies des étages couronne l'édifice. Menuiseries double vantail, volets à persiennes.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER Prohiber les ouvertures supplémentaires en toiture côté place des Arts. Protection contrôlée
SQUARE ARISTIDE BRIAND				
	SQUARE ARISTIDE BRIAND N°1,7 N°2 à 8	1930-1940 IMMEUBLE HABITAT COLLECTIF STYLE ART DECO	Autour du square Aristide Briand se concentrent des constructions de style Art déco, créant ainsi un ensemble bâti homogène et de qualité remarquable. La composition des façades est rythmée par des travées verticales, des lignes épurées avec une modénature très importante en façade reprenant des formes géométriques. Une différenciation des teintes (foncée pour l'enduit, claire pour la modénature) souligne les travées verticales qui sont fortement marquées par la présence de saillies en façade : balcon, loggia ou oriel, un voire deux attiques superposés au dernier niveau. Un soin particulier a été apporté au traitement d'angle des immeubles donnant sur le square (angles coupés surmontés d'imposants frontons, tourelle). Enduit : La technique de la tyrolienne est particulièrement présente sur les parements, avec parfois une taille de grains très importante. La coloration de ces tyroliennes teintées en masse avec des oxydes métalliques peut être orange foncé, rouge, jaune, vert.	HOMOGENEITE DE STYLE ARCHITECTURAL BEL ENSEMBLE D'ARCHITECTURE ART DECO
	GRANDE RUE N°20 SQUARE ARISTIDE BRIAND	IMMEUBLE HABITAT COLLECTIF « LE LOUVRE » 1928-1932 M.DEROUX STYLE ART DECO	Très bel exemple d'architecture Art déco. Construit sur un immeuble existant, bâtiment d'angle, composé de 5 travées de baies verticales pour chacune des façades, réunies par un pan coupé surélevé. Les travées verticales sont soulignées par des allèges en relief creux sur lesquelles est posé un décor différent pour chaque niveau. La serrurerie des balcons, portes et rampe d'escalier intérieure est remarquable par la finesse de son dessin. Les formes géométriques sont omniprésentes dans la composition des façades.	VALEUR ARCHITECTURALE LOUIS MOYNAT ARCHITECTE Protection contrôlée
	SQUARE ARISTIDE BRIAND N°4 FRANCOIS DUPUPET	STYLE ART DECO 1934	Construction d'angle, composée de 5 niveaux plus combles. Le dernier niveau est situé en retrait par rapport aux niveaux inférieurs. Un traitement particulier a été réservé à l'angle de l'immeuble traité d'une unique travée composée de 3 baies en bow-window. Simplicité, rigueur des formes et des lignes, l'horizontale est soulignée par un bandeau au niveau de chaque plancher. La verticalité est donnée par le traitement en bow-window d'angle.	VALEUR ARCHITECTURALE Protection contrôlée

RUE SAINT SEBASTIEN				
	RUE SAINT-SEBASTIEN N°1 à 9	BATI DE 1732 A 1875	Les constructions situées côté ouest de la rue sont des constructions datant du XIX^e. La typologie des constructions est semblable à celle des bâtiments situés Grande Rue ou rue des Arts. Volumétrie faible (rez-de-chaussée plus 2 étages). La composition des façades est simple, faite de travées régulières. Les fenêtres sont à double vantail et à 6 carreaux, closes par des volets à persiennes.	VALEUR HISTORIQUE & ARCHITECTURALE
	RUE SAINT-SEBASTIEN N°11	IMMEUBLE HABITAT COLLECTIF ET COMMERCE 1928 STYLE ART DECO	Construction d'architecture Art déco. La volumétrie est plus importante que les constructions du reste de ce côté de la rue (rez-de-chaussée + 3 niveaux + combles). Le pignon donnant sur la placette est composé de façon symétrique de part et d'autre d'un imposant oriel composé de 3 baies. Au dernier niveau l'oriel fait place à une terrasse couverte d'une petite toiture à 3 pans. Les baies de cette façade sont de dimensions plus importantes que celles de la façade donnant sur la rue Saint-Sébastien. Des lucarnes rampantes sont alignées en toiture côté rue. Les fenêtres sont à deux vantaux et petits carreaux en partie inférieure et supérieure des baies. Les volets sont des volets battants à persienne sur la façade sur rue et volets métalliques sur les baies plus grandes du pignon.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE A CONSERVER ET A RESTAURER LOUIS MOYNAT ARCHITECTE <i>Protection contrôlée</i>

**ELEMENTS DU PATRIMOINE
BATI A CONSERVER ET A
RESTAURER**

LES PORTES D'ENTREE AUX IMMEUBLES

RUE FERDINAND DUBOULOZ



RESTITUER LA SYMETRIE DES JAMBAGES



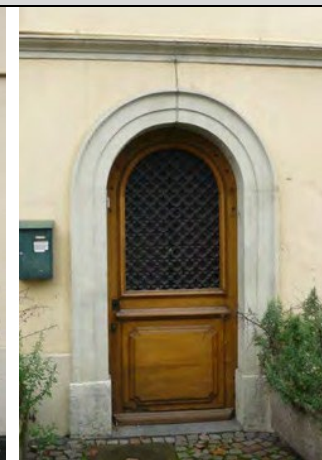
GRANDE RUE



RESTITUER LES JAMBAGES



RESTITUER
L'ENCADREMENT



1 PLACE DU CHATEAU



RESTITUER
L'ENCADREMENT



DIMINUER LA LONGUEUR DU
STORE



RESTITUER L'ENCADREMENT



RUE CHANTE COQ



RUE CHANTE COQ



ENCADREMENT A RESTITUER DANS SA TOTALITE (RACCOURCIR LE STORE et LA DEVANTURE AGRAPHEE, SUPPRIMER L'ENSEIGNE-MENUS).



RUE PASTEUR



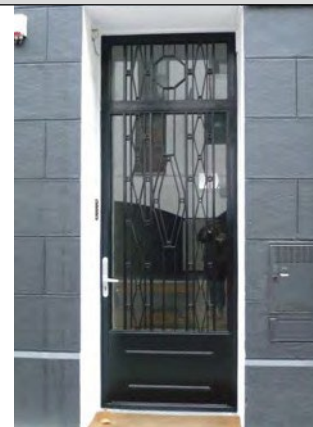
RUE SAINT SEBASTIEN



7 bis



9



RESTITUER L'ENCADREMENT

RUE DES VIEUX THONONAIS



SQUARE ARISTIDE BRIAND



PLACE DES ARTS

RUE DES ARTS



N°1
DEGAGER LA TOTALITE DES
JAMBAGES (DEVANTURE)



N°2 PORTE DE FABRICATION
RECENTE, DEGAGER LES
JAMBAGES (ENSEIGNES)



N°3



N°1
DEGAGER LES
JAMBAGES



1 RUE CARNOT



1 RUE DE LA PAIX

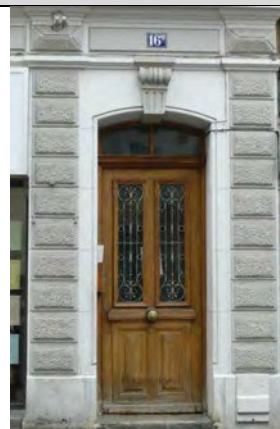


7 RUE MICHAUD



1 PLACE JULES MERCIER

RUE VALLON



DEGAGER LES JAMBAGES

IMMEUBLE 7-9

Perte de qualité :
porte changée de
qualité moindre et
sans rapport avec la
typologie
architecturale de
l'immeuble

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE



RUE DE L'HOTEL DE VILLE



**PLAN DES
NIVEAUX DE
PROTECTION
DU PATRIMOINE BATI**

CENTRE ANCIEN



ENSEMBLE URBAIN REMARQUABLE

HAMEAU DE RIVES

PLAN DE SITUATION

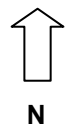
HAMEAU DE RIVES



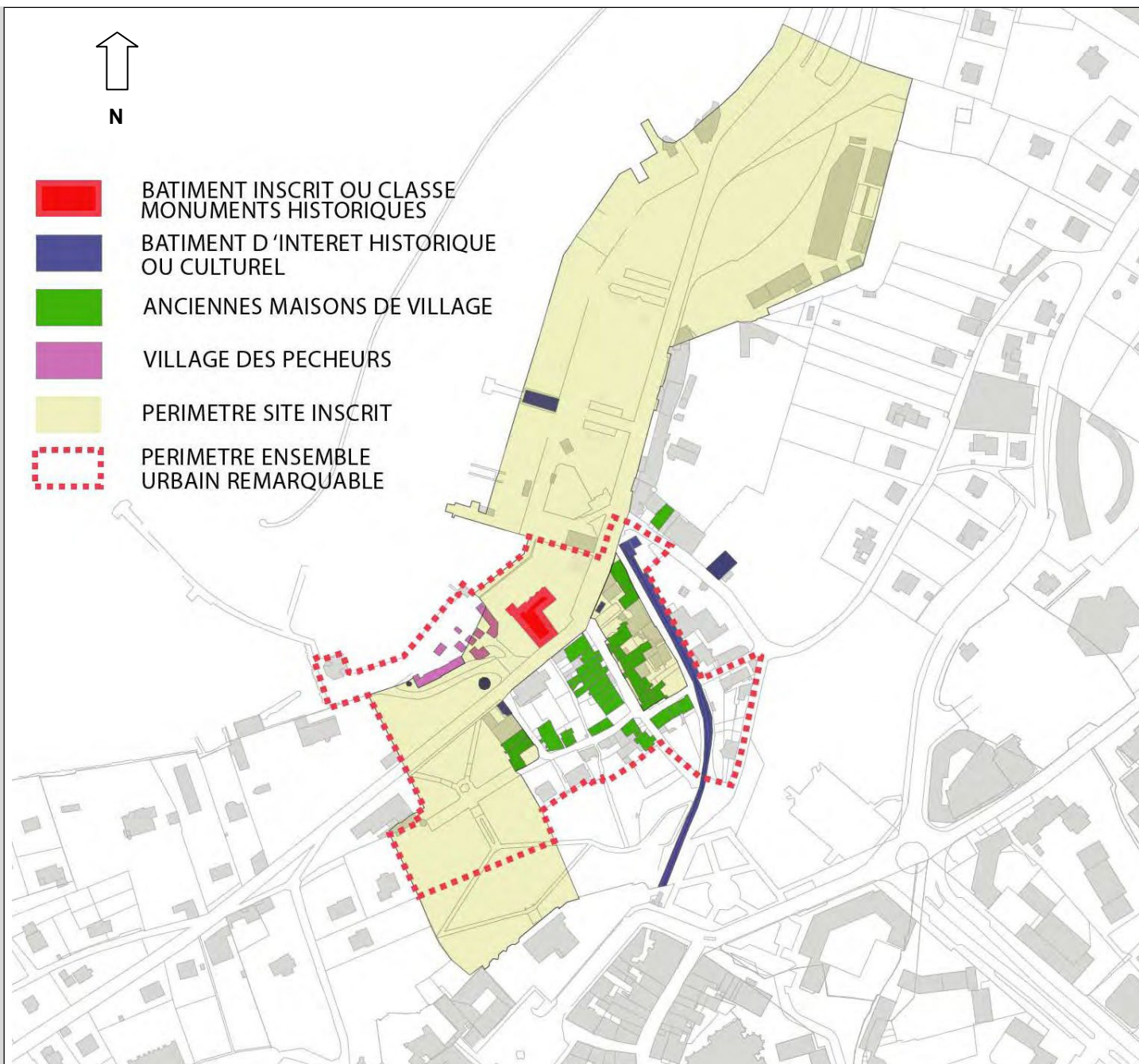
HAMEAU DE RIVES

PHOTO	ADRESSE	TYPOLOGIE ARCHITECTURALE	DESSCRIPTIF	CLASSEMENT
	RUE DU FUNICULAIRE	MAISONS MITOYENNES DE VILLAGE LIEES A L'ACTIVITE DE LA PECHE	La succession des maisons mitoyennes forme un ensemble continu échelonné dans la pente du hameau. La maison type de Rives est une maison rurale, basse, inscrite en retrait par rapport à la rue. Elle dégage un espace abrité sous un grand avant-toit comprenant, en façade, l'escalier bois d'accès à l'étage. Elles sont plus profondes que larges et s'enchaînent par les pignons avec de légers décrochements de toiture et de façades. Les maisons sont habituellement construites sur les limites séparatives sur des parcelles étroites. Les retraits sur rue constituent des espaces privés en lien avec le bâti et l'espace public. Les habitations sont larges de 2 à 3 travées continues ou discontinues. Les percements sont réguliers ou irréguliers. Les menuiseries sont en bois peint, les volets sont à un ou deux battants, persiennés entièrement ou en partie, ou pleins à cadre ou double lambris. Les toitures sont à deux pans, de pente inférieure à 50 % avec un faîtage le plus souvent parallèle à la rue. Elles sont recouvertes de tuiles canal pour les plus anciennes, ou de tuiles mécaniques de modèle ancien. Les toitures les plus pentues sont recouvertes de tuiles écailles. Les pentes de toitures sont trop faibles pour recevoir des lucarnes. Les façades font une large place aux murs de maçonnerie, enduits à la chaux et au sable, posés de façon couvrante ou à pierre vue. Le détournement des pierres au ciment ou l'enduit posé en couche trop épaisse qui masquent les irrégularités de surface, les enduits au ciment gris et imperméables, les isolations par l'extérieur ne sont pas adaptées à la typologie de Rives. Les jardins et la végétation situés à l'arrière de la parcelle permettent d'aérer la trame bâtie et de conserver l'alignement des façades. Les clôtures sont maçonnées et relient les habitations entre elles. Elles peuvent être hautes, supérieures à 1,50 m et masquer la vue, laissant peu de jour, ou basses et recouvertes de végétation occultante. Les clôtures sont à préserver car elles dessinent les rues et ruelles et sont des éléments identitaires de la structure urbaine du hameau.	INTERET HISTORIQUE, URBAIN ET ARCHITECTURAL
	RUE DES PECHEURS			
	RUE DE NAPLES			
	QUAI, BORD DE LAC 38 Avenue Du Général Leclerc	VILLAGE DES PECHEURS Cabanes liées à la pêche professionnelle	Ensemble de petites cabanes liées à l'activité de la pêche, accolées en front de lac sur le domaine public. Constructions de très petites dimensions, un à deux étages sur rez-de-chaussée, toiture à deux pans, couverture en tuiles à emboîtement de terre cuite. Percement sans encadrement, mais avec un linteau bois. Couleurs vives se rapportant aux teintes des bateaux pour les menuiseries extérieures (porte, fenêtre), couleurs claires pour les parties maçonnées des façades. Site pittoresque, caractère spontané des maisonnettes. Conserver la faible volumétrie, les petites ouvertures, les différences de teinte et de hauteur entre les modules, la simplicité de traitement des façades.	INTERET HISTORIQUE <i>Protection contrôlée</i>

	2 PLACE DU 16 AOUT 1944	CHATEAU DE MONTJOUX MAISON FORTE ARCHITECTURE DEFENSIVE	Maison forte édifée au XIV^e siècle en bordure du lac, pour défendre le port et la ville Édifice à base carrée, flanqué de deux tours orientées au nord sur le lac et à l'ouest sur la ville haute. Au XV^e siècle, propriété des sires de GREYSIER-FÉTERNE, branche cadette de la Maison des sires de Faucigny, le château passera par alliance à la famille des ROVORÉE puis au Monastère du Grand Saint-Bernard dit de Montjoux d'où son nom actuel. Victime d'un incendie en 1557, il sera réaménagé et entretenu jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Ce château a connu bien des déboires : en 1752, il fut le siège d'une commanderie mauricienne ; en 1791, il est vendu au comte Janus de Sonnaz ; pendant la Révolution, il est mis sous séquestre et sera affecté à un usage industriel de tannerie puis de poterie ; au milieu du XIX^e siècle, il devient un entrepôt pour le plâtre ; en 1920, il redevient une résidence privée. Pendant la seconde guerre mondiale, il sera réquisitionné pour y cantonner une partie des troupes d'occupation. En 1999, il sera cédé à la Commune par la famille LUGON.	INTERET HISTORIQUE ET ARCHITECTURAL <i>Protection stricte</i>
	36 AVENUE DU GENERAL LECLERC	LA TOUR DES LANGUES CONSTRUCTION DATANT DU MOYEN AGE	Tour édifée au XIV^e siècle. Lieu où les bouchers venaient payer leur impôt au seigneur, constitué des langues des bœufs qu'ils abattaient.	VALEUR HISTORIQUE ET CULTURELLE <i>Protection stricte</i>
	47 AVENUE DU GENERAL LECLERC	EDIFICE RELIGIEUX CHAPELLE	Chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul construite à la fin du XIX^e siècle dans un style néo-gothique par la famille des comtes de Sonnaz.	VALEUR HISTORIQUE et CULTUELLE <i>Protection stricte</i>
	18 RUE DU PORT et QUAI DE RIVES	EQUIPEMENT PUBLIC LAVOIRS	Situé rue du Port, lavoir abrité, de forme ovale, constitué de 14 pierres à laver individuelles, disposées en vis-à-vis, permettant de laver à genoux.	VALEUR HISTORIQUE, D'USAGE ET CULTURELLE <i>Protection stricte</i>



-  BATIMENT INSCRIT OU CLASSE
MONUMENTS HISTORIQUES
-  BATIMENT D'INTERET HISTORIQUE
OU CULTUREL
-  ANCIENNES MAISONS DE VILLAGE
-  VILLAGE DES PECHEURS
-  PERIMETRE SITE INSCRIT
-  PERIMETRE ENSEMBLE
URBAIN REMARQUABLE



PLAN
ENSEMBLE URBAIN REMARQUABLE

HAMEAU DE RIVES

**PLAN DES
NIVEAUX DE PROTECTION
DU PATRIMOINE BATI**

HAMEAU DE RIVES



ENSEMBLE URBAIN REMARQUABLE

HAMEAU DE VONGY

—

PLAN DE SITUATION

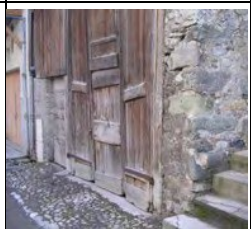
HAMEAU DE VONGY



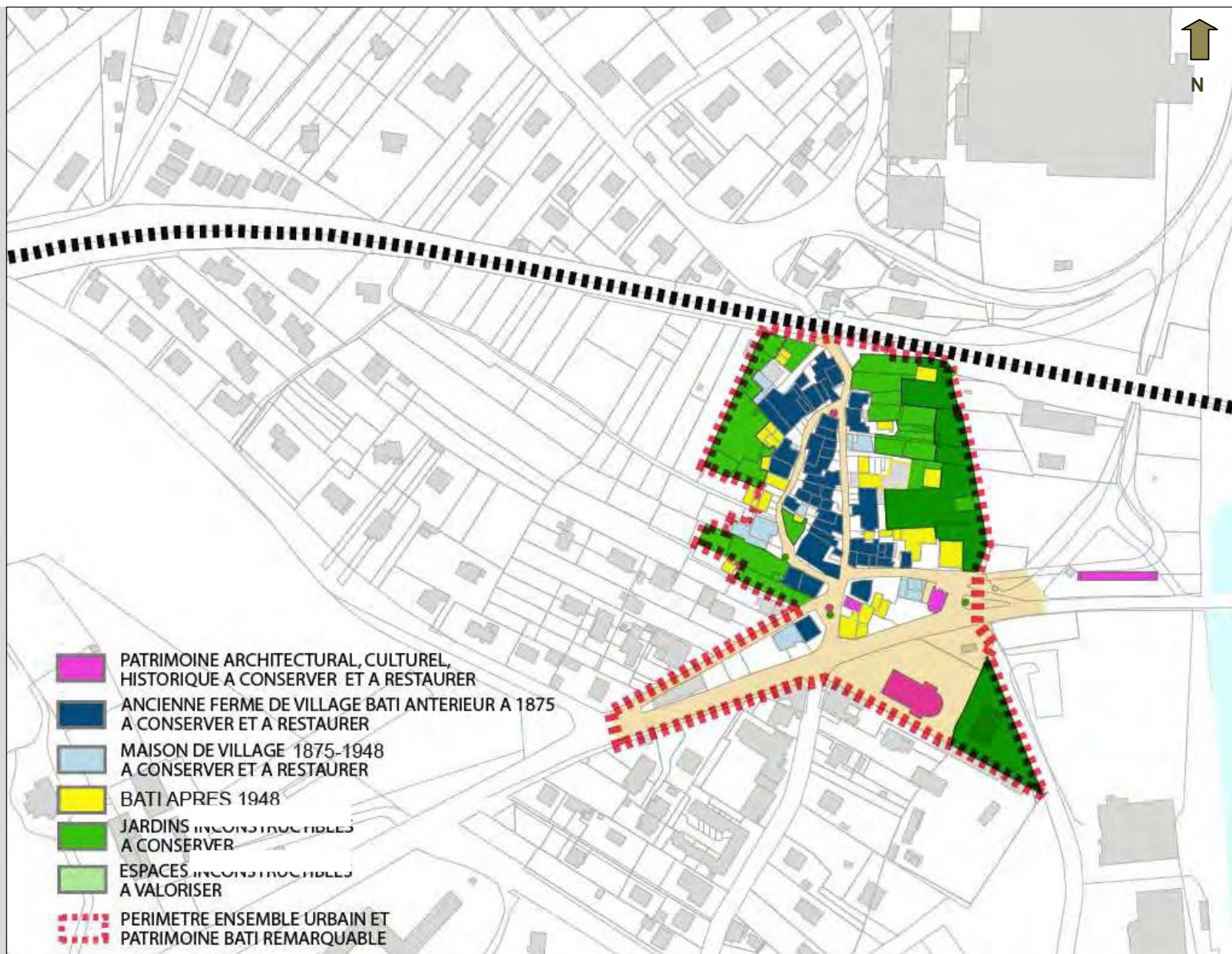
HAMEAU DE VONGY

PHOTO	ADRESSE	TYPOLOGIE ARCHITECTURALE	DESCRIPTIF	CLASSEMENT
	AVENUE DE SAINT-DISDILLE	MAISONS DE VILLAGE	Constitue la plus ancienne rue de Vongy. Habitat serré et décalé le long de la voie, permettant l'existence d'une cour très souvent pavée de galets posés en tête de chat. Ces cours ouvertes sur le domaine public sont utilisées par les riverains pour le stationnement de leur véhicule. Ces cours sont parfois fermées par des clôtures constituées de murets surmontés d'un grillage. Le gabarit des maisons est principalement à deux niveaux, avec un premier étage accessible de l'extérieur par un escalier droit, perpendiculaire à la façade, que permet le retrait des constructions et la présence de cours. Toiture à deux pans. Côté est, des jardins sont situés à l'arrière des maisons.	VALEUR PAYSAGÈRE, URBAINE ET HISTORIQUE
				
	RUE DU VIEUX PONT	MAISONS DE VILLAGE	Ancienne route reliant Thonon à Evian. Elle franchissait l'ancien pont et passait devant la chapelle Saint-François. Rue élargie en son centre par la place de la Fontaine. En partie est de la rue, partie la plus ancienne, le bâti est dense et les façades sont à l'alignement. Depuis la rue, des cours profondes desservent des habitations.	VALEUR PAYSAGÈRE, URBAINE ET HISTORIQUE
				
	RUE DES PRÉS DE VONGY	ANCIENNES FERMES MAISONS DE VILLAGE	La rue des Prés de Vongy est adossée aux champs. Son bâti compte plusieurs granges qui témoignent du passé agricole du hameau. Les maisons accolées forment des retraits irréguliers par rapport à la rue, dessinant des espaces privés, de profondeur variable, utilisés en cour ou pour le stationnement des véhicules. Toiture à deux pans avec avancées prononcées protégeant les coursives et balcons. Toitures à faible pente (50%).	VALEUR PAYSAGÈRE, URBAINE ET HISTORIQUE

	28 AVENUE DE SAINT-DISDILLE ANGLE RUE DES PRÉS DE VONGY (1) 16 RUE DES PRÉS DE VONGY (2) 11 bis RUE DES PRÉS DE VONGY (3)	FONTAINES	 1	 2	 3		VALEUR PAYSAGÈRE, URBAINE ET HISTORIQUE
 	PLACE DE LA FONTAINE	PLACE	La plus ancienne place de Vongy, centre du noyau historique du hameau. Située à la convergence des trois voies principales d'accès et de desserte du village, la place est aménagée, en son centre, avec une fontaine et un arbre isolé qui lui donnent toute sa dimension urbaine. Aujourd'hui envahie par le stationnement des véhicules, cet espace doit être mis en valeur pour renforcer et préserver cette centralité et la redéfinir autour de ce lieu. Cet espace devra trouver une résonnance avec la nouvelle place issue de l'extension urbaine du hameau vers le sud, initiée par la construction de l'église Notre Dame du Léman à la fin des années trente.				VALEUR PAYSAGÈRE, URBAINE ET HISTORIQUE
	3 AVENUE DE SAINT-DISDILLE	LAVOIR	Ancien lavoir du village, témoin des usages du passé. Lavoir en pierres de forme rectangulaire, divisé en 2 bassins et disposant de pierres à laver, couvert par une toiture portée par des poteaux bois. Se situe en limite de la place centrale du village, en bordure de l'avenue de Saint-Disdille, dans l'alignement des constructions anciennes. Un aménagement pourrait permettre de mieux le relier aux éléments se trouvant au centre de la place (fontaine, arbre majestueux).				VALEUR PAYSAGÈRE, URBAINE ET HISTORIQUE
	23 RUE DU VIEUX PONT	CHAPELLE MÉDIÉVALE	L'église Saint-François a été édifiée au XVIII^e siècle sur les bases d'une chapelle médiévale du XIII^e siècle. Située dans l'axe de l'ancien pont enjambant la Dranse qui permettait l'accès au village depuis l'est, l'église est aujourd'hui diluée dans un espace peu qualitatif. Devenue trop petite, la nouvelle église construite par NOVARINA l'a remplacée dans ses fonctions.				INTÉRÊT HISTORIQUE

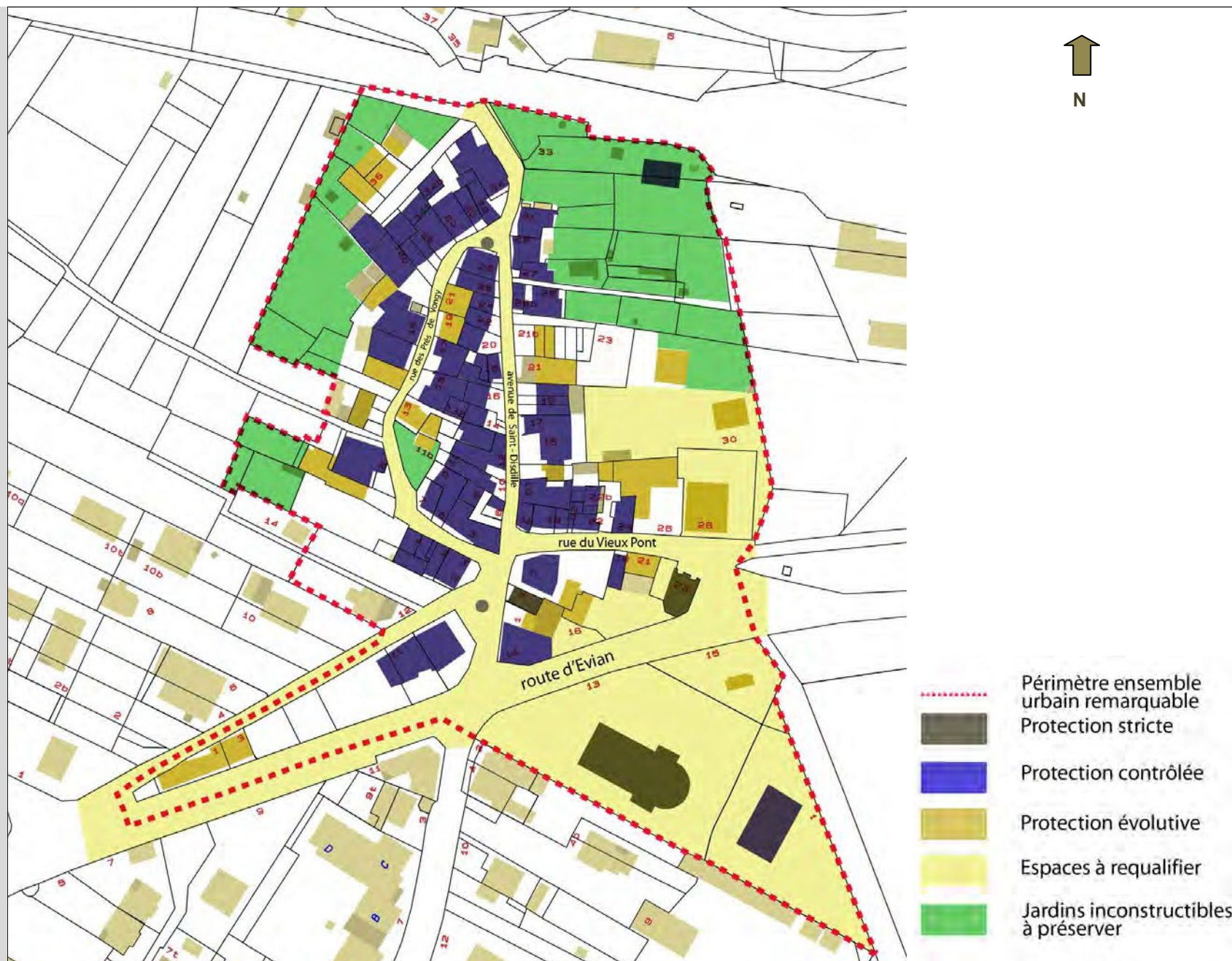
	ROUTE D'ÉVIAN	PONT SUR LA DRANSE	L'ancien pont enjambant la Dranse date de l'époque médiévale. À l'origine, il était constitué de 17 arches, dont 3 sont encore visibles, et d'une porte massive constituant l'entrée du hameau. Au XIX ^e , il est remplacé par un autre pont situé plus à l'est pour faire face au déplacement du lit de la Dranse.	VALEUR PAYSAGÈRE et HISTORIQUE
	13 ROUTE D'ÉVIAN	ÉGLISE NOTRE-DAME-DU-LÉMAN ARCHITECTE MAURICE NOVARINA 1933-1946	1933-1946 : première œuvre de l'architecte. Recherche formelle pour innover. La charpente prend la forme d'une barque renversée, la façade principale est formée d'un claustra à la forme d'un triangle en béton aux côtés égaux surmonté d'un clocher de 45 m de hauteur. Les vitraux d'art sont l'œuvre des vitriers MAUMEJEAN (auteur de la mosaïque du Sacré Cœur de Montmartre Paris) et BESSAC (Grenoble).	INTÉRÊT ARCHITECTURAL ET ARTISTIQUE, INSCRITE PATRIMOINE XX ^e EN MARS 2003
		PAVÉS COUR OU SEUIL EN LIMITE DU DOMAINE PUBLIC	Petits pavés coupés en deux dans le sens de la longueur et assemblés debout « en tête de chat ».	VALEUR HISTORIQUE ET PAYSAGÈRE
		JARDINS	L'espace bâti est ceint par les jardins qui l'entourent. Cette couronne végétale est un élément essentiel de l'identité du hameau. Ces jardins témoignent du passé agricole et ménagent la perception visuelle sur le hameau.	VALEUR PAYSAGÈRE ET URBAINE
		GRANGES	Les granges sont très présentes dans le hameau de Vongy. Ce sont des constructions simples au traitement rudimentaire mais comportant des éléments particuliers tels que les portes à linteaux de bois et les bardages sur une partie non maçonnée de la façade. Leur implantation est caractérisée par une alternance grange/habitation témoignant du lien entre activité et lieu d'habitation.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE

PLAN
ENSEMBLE URBAIN
REMARQUABLE



**PLAN DES
NIVEAUX DE
PROTECTION
DU PATRIMOINE BATI**

HAMEAU DE VONGY

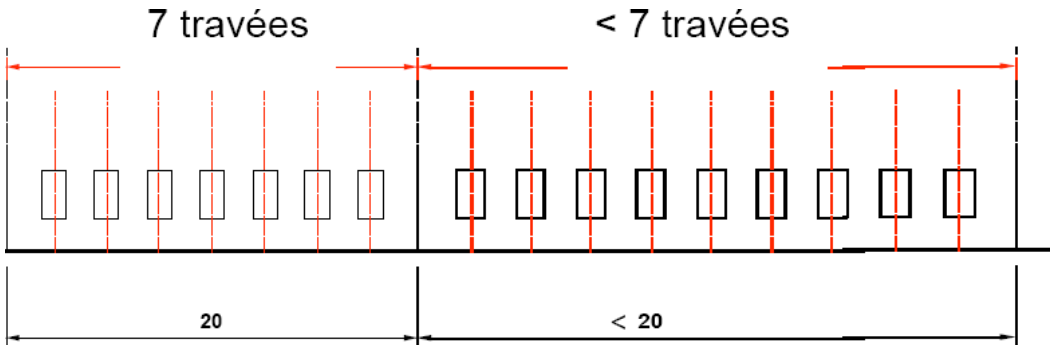


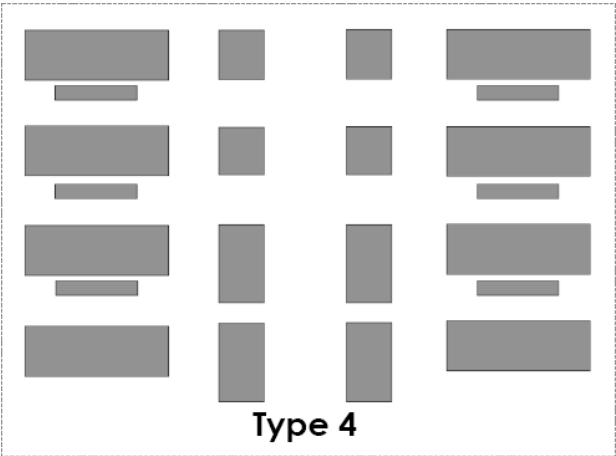
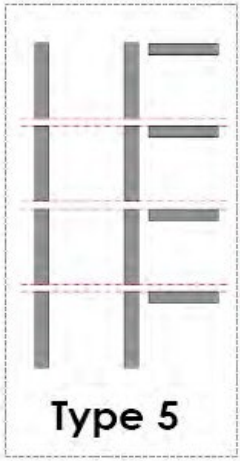
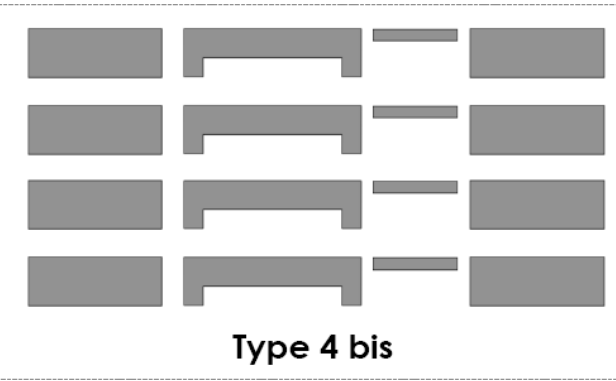
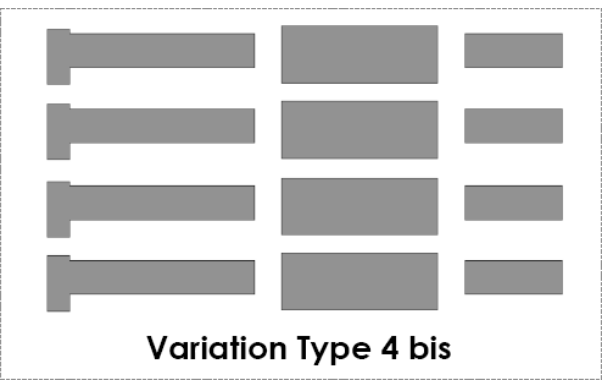
ENSEMBLE URBAIN REMARQUABLE

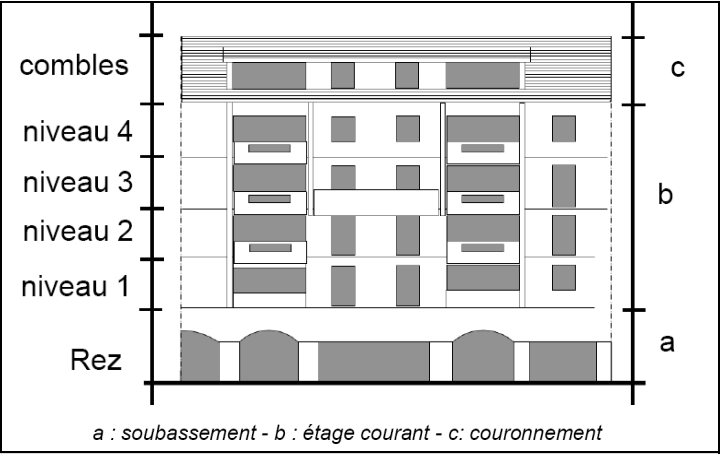
QUARTIER DE LA RENOVATION

PLAN DE SITUATION



TYPOLOGIE ARCHITECTURALE				
GABARIT				
LARGEUR	La famille dominante d'immeubles de la Rénovation est celle constituée de façades de plus de 7 travées, avec un linéaire de façade supérieur à 20 m. Le rythme de travée est marqué par des porteurs verticaux.			
HAUTEUR	La hauteur des bâtiments varie entre R+3 et R+8 (attique compris). Les hauteurs sont généralement régulières d'un bâtiment à l'autre. Il existe une différence d'1 niveau au maximum entre deux bâtiments voisins. Échelonnement régulier.			
	 R+3	 R+4	 R+6	 R+7+attique

COMPOSITION DE LA FAÇADE			
TRAVÉE	Le rythme des travées est marqué par des porteurs verticaux. Alternance de baies horizontales et de baies carrées ou rectangulaires (type 4). Alternance de baies étroites verticales et horizontales dans des compositions verticales de la façade (type 5).		
	 Type 4	 Type 5	 Pignons libres de toute occupation pour marquer la verticalité.
TRAVÉE	Alternance de baies horizontales de hauteurs variables, marquant une composition horizontale de la façade.		
	 Type 4 bis	 Variation Type 4 bis	
PERCEMENT	Superposition de panneaux pleins et de panneaux vides, des alignements de fenêtres et panneaux pleins (allège, trumeau...) Fort contraste entre les dimensions d'ouverture ; grandes baies vitrées en travées pour souligner les horizontales et fentes horizontales ou verticales.		

ÉTAGEMENT	Il existe une relative homogénéité de façades et de gabarits. Les immeubles les plus hauts sont couronnés par un étage en attique et une large casquette. Le type dominant correspond à des constructions aux façades généralement lisses ou creusées de loggias, et constituées d'un rez-de-chaussée destiné au commerce, souvent configuré en galeries sous arcades ; un étage courant et un étage sous combles.		 a : soubassement - b : étage courant - c : couronnement
DÉCORS - MODÉNATURES			
GARDE-CORPS	Les garde-corps dans les constructions de la Rénovation jouent un rôle important dans la composition des façades. Ils affirment l'horizontalité dans le cas de garde-corps pleins en béton et souvent peints de teinte claire et ceux qui appuient les creusements de façades dans le cas de garde-corps composés de lisses en bois de teinte très foncée.		
	Garde-corps lames bois horizontales	Garde-corps béton plein et alternance garde-corps vitrés	Garde-corps béton plein et lisses en serrurerie posées à l'horizontal

BALCON

Les balcons et les loggias jouent un rôle important dans les constructions de la Rénovation, en permettant un jeu des pleins et des vides. Ils marquent les lignes fortes de composition grâce aux garde-corps prégnants, souvent en bois de teinte sombre ou en béton peint et accompagnés de lisses métalliques ou d'éléments vitrés.



Balcons creusés dans la façade de teinte sombre en opposition avec le nu du mur de la façade de couleur claire.
Les balcons sont découpés en travée.



Une travée entière de balcon pour marquer l'horizontalité



Alternance des vides et des pleins dans le traitement du garde-corps des balcons



Balcons saillants avec alternance de garde-corps pleins et garde-corps transparents



Balcons à garde-corps béton pleins et lisse d'appui



L'alternance des teintes sombres et teintes claires ainsi que les balcons en saillie ou « rentrés » type loggia, participe à l'animation des façades.

MENUISERIES

FENÊTRE

Les menuiseries sont généralement en bois ou en métal peint de teinte sombre. On distingue deux types de baies :

- grandes baies vitrées
- fentes horizontales ou verticales.

Les baies sont généralement découpées en deux parties inégales, elles sont généralement épaisses de manière à marquer fortement l'encadrement de la baie.

Grande baie



Fente verticale



Fente horizontale



Les baies en bois et les occultations sont placées au nu de la façade.

OCCULTATION

Généralement les baies des constructions de la Rénovation disposent de volets roulants, de teinte sombre, ou claire, placés au nu du mur de façade, avec caisson situés à l'intérieur des constructions. Plus rarement des dispositifs repliables en accordéon, de teinte claire, des stores à lamelles placés à l'extérieur ou encore des store en toile, placés à l'extérieur des baies.

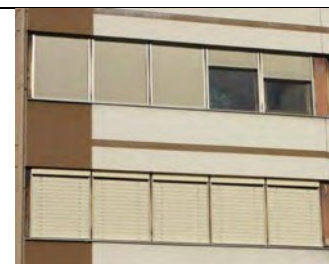
Volets roulants
de teinte claire
ou de teinte
foncée



Volets
repliables
dans le
tableau de
teinte claire



Store extérieur à
lames ou toile
teinte claire



STORE

Modèle
identique
de store
sur une
même
travée



OCCULTATION DES LOGGIAS

Les systèmes différents de fermeture des loggias sur une même travée provoquent des désordres et sont néfastes à la qualité architecturale de l'ensemble.



TRAITEMENT DES FAÇADES

TEINTE

Alternance des contrastes :

- Teinte claire / teinte foncée
- Béton lisse clair/ bois de teinte foncée



Alternance :
façade lisse / façade creuse



ENDUIT



Les façades des constructions sont composées de panneaux béton peints.



Sur les pignons aveugles en béton, des joints creux sont dessinés à l'aplomb des planchers pour marquer l'horizontalité.

FRESQUES

La plupart des fresques sont réalisées en mosaïques, de carreaux de grès cérame, de pâte de verre, de granit et de marbre, d'émaux... L'ensemble de ces fresques participe à la qualité architecturale et paysagère de ce quartier.
Dans le périmètre du quartier de la Rénovation, 26 fresques participent à créer un parcours piéton original.

(inventaire des fresques en dernière page).



TOITURE

Les toitures des constructions de la Rénovation sont généralement à double ou à simple pente et forêts lambrissés. Arêtes saillantes sur mur de façade, débords au-dessus des espaces de balcon ou loggia. L'imbrication des volumes coiffés de toiture à un pan crée une dynamique de l'espace urbain et évoque les sommets montagneux voisins.



PENTE

Les toitures sont à faible pente, généralement à 30°, plus rarement à 45°, et à pan asymétrique. La faible pente ne permet pas la création de lucarnes

COUVERTURE

Tuiles mécanique à emboîtement, le plus souvent tuiles romane ou canal de teinte rouge foncé.

TPOLOGIE URBAINE

ESPACES LIBRES / JARDINS

En cœur d'îlot bâti, de vastes espaces paysagers, collectifs et ouverts à tous, forment des espaces de respiration, de convivialité et de rencontre. L'aménagement de ces espaces est varié ; aire de jeux pour enfants, parc arboré et vallonné. Les pieds d'immeubles, implantés en recul par rapport aux niveaux des étages, permettent un cheminement abrité pour les piétons. L'ensemble des îlots bâtis est accessible par les piétons, à travers des passages piétons entre immeubles et sous arcades.



PRESENCE D'AIRES DE JEUX POUR ENFANTS EN CŒUR D'ÎLOT



CONSERVATION DE LA TRACE HISTORIQUE CANAL DE L'ONCION



VASTES ESPACES DE JARDINS EN CŒUR D'ÎLOTS

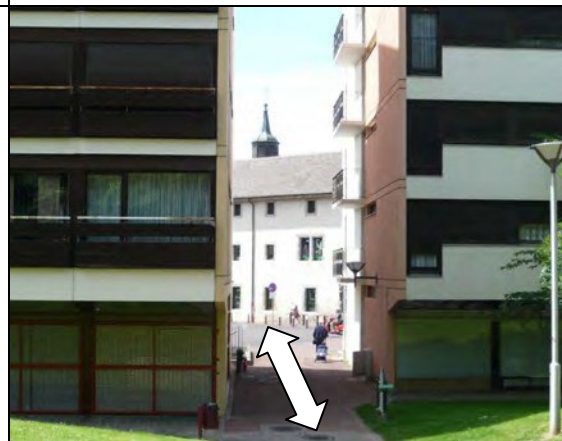
PASSAGES SOUS IMMEUBLE



PASSAGES LIBRES SOUS ENCORBLEMENT



PASSAGES PIETONS SOUS IMMEUBLE



CHEMINEMENTS PIETONS ENTRE IMMEUBLES

ENSEIGNES

Situées en façade, sans règles visant à respecter l'ordonnancement de la façade et pouvant empiéter sur les niveaux d'habitation, les enseignes peuvent porter atteinte à la qualité architecturale et paysagère de l'ensemble du quartier de la Rénovation.

Enseignes drapeau : enseignes positionnées perpendiculairement à la façade.



Enseigne perpendiculaire, au format imposant, située au niveau des étages d'habitation

Enseigne publicitaire qui, par sa position, rompt l'horizontalité du bandeau d'allège.

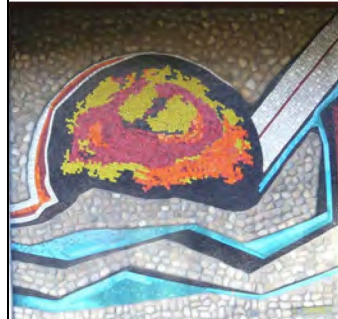
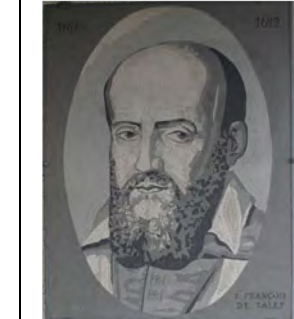
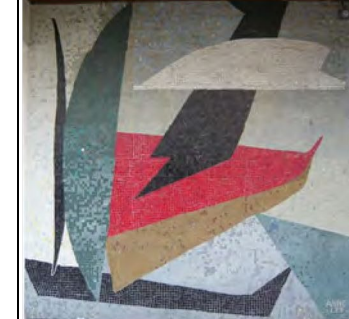
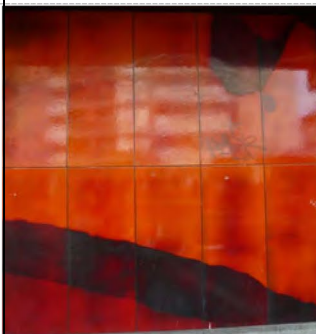
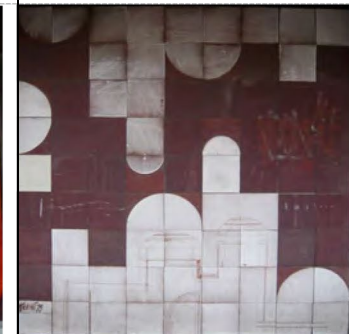
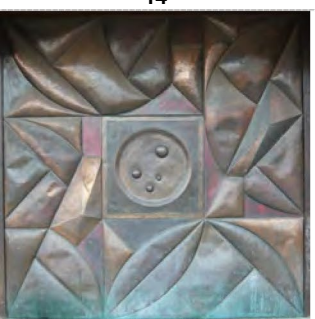
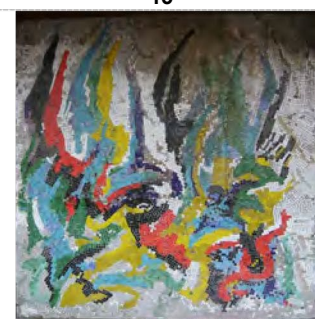
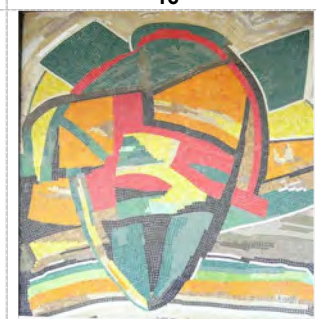
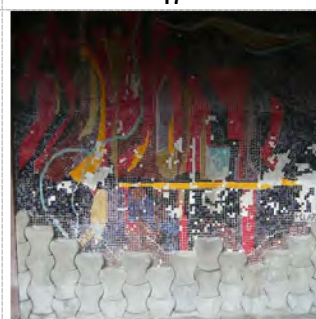
Enseignes à plat en façade

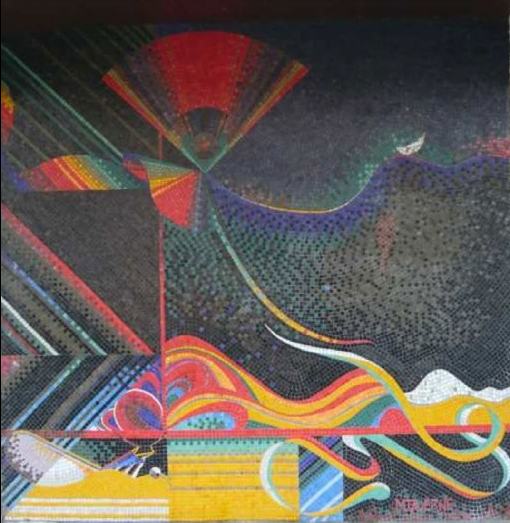
Les enseignes positionnées sur les travées qui soulignent la verticalité ou l'horizontalité dans la composition de la façade perturbent les lignes de composition de la façade.

Enseigne fixée sous encorbellement : ne perturbe pas la composition de la façade.



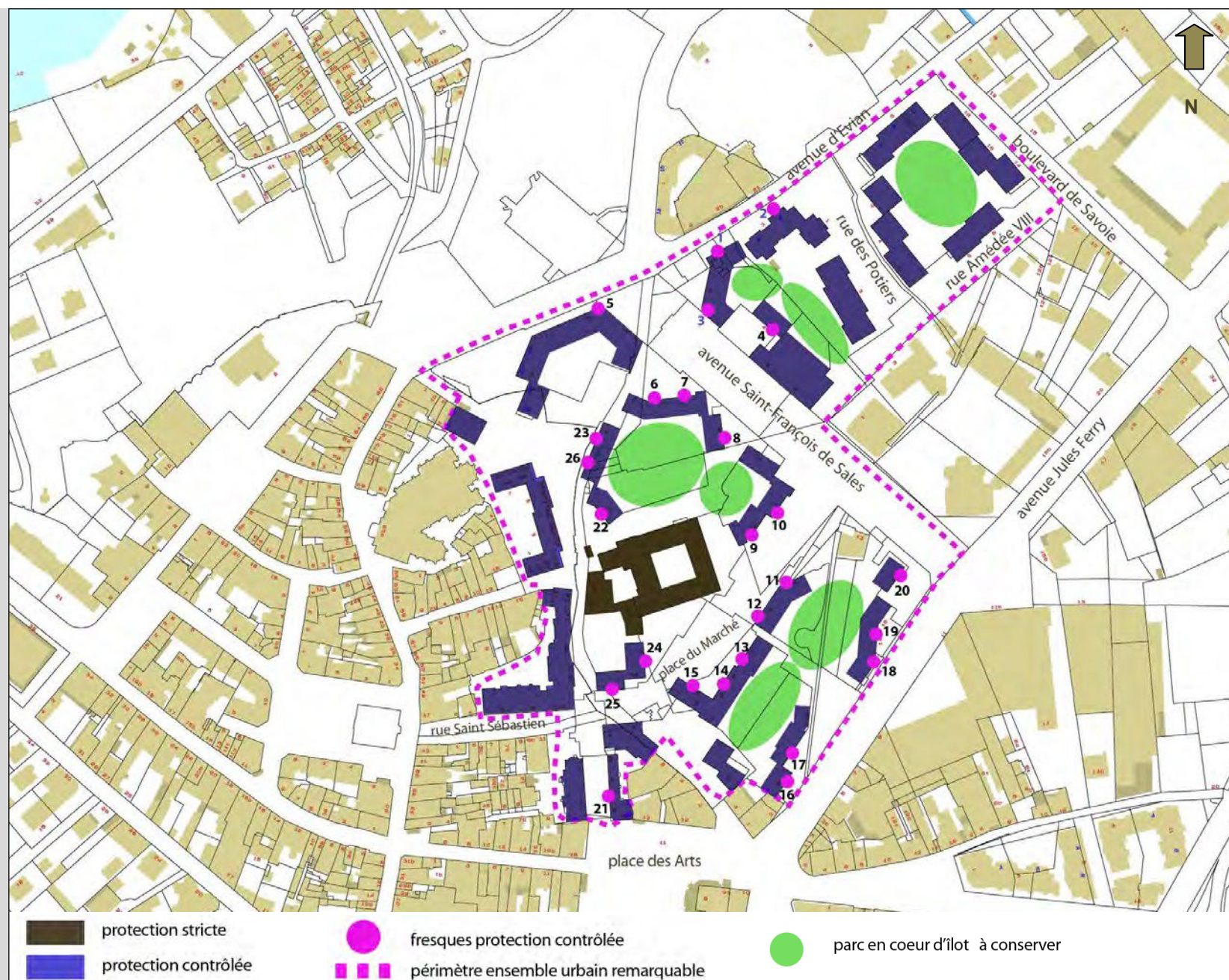
INVENTAIRE DES FRESQUES

1 	2 	3 	4 	5 	6 
1 AV D'EVIAN	3 AV D'EVIAN SIMON SAUTIER 1982	2 AV SAINT FRANCOIS DE SALES - Fontaine	4 AV SAINT FRANCOIS DE SALES	3 RUE DES URSULES FOLLIET 1976	5 AV SAINT FRANCOIS DE SALES - ANNE LEE
7 	8 	9 	10 	11 	12 
7 AV SAINT FRANCOIS DE SALES JEROME LEFEVRE	9 AV SAINT FRANCOIS DE SALES	3 PLACE DU MARCHÉ BARBIER GRANGE LA POTERIE	4 PLACE DU MARCHÉ ALAIN CAYET - DISPARUE	5 PLACE DU MARCHÉ AG	6 PLACE DU MARCHÉ THEVENET 1973
13 	14 	15 	16 	17 	18 
7 PLACE DU MARCHÉ C. SENECH....	8 PLACE DU MARCHÉ	10 PLACE DU MARCHÉ	8 AV JULES FERRY JEHANY	10 AV JULES FERRY F.CLARKE	14 AV JULES FERRY CHEVILLY

19 	20 	21 	22 
16 AV JULES FERRY ANNE LEE	18 AV JULES FERRY	6 RUE DU MANEGE	27 RUE DES GRANGES D. DEPRAZ 1975
23 	24 	25 	26 
5 PLACE DU 8 MAI 1945 M. TAVERNE	1 PLACE DU MARCHE CAME LEON, MIRAGES ?	15 RUE DES GRANGES ATTIA Michèle	6 PLACE DU 8 MAI 1945 GIRADR P.1975

PLAN DES NIVEAUX DE PROTECTION

QUARTIER DE LA RENOVATION



ENSEMBLE URBAIN REMARQUABLE

PORT RIPAILLE

PLAN DE SITUATION



TYPOLOGIE ARCHITECTURALE

MAISONS INDIVIDUELLES

Constructions érigées en cordon sous la forme de maisons accolées constituées de plusieurs unités. Quelques rares maisons isolées.

MAISONS INDIVIDUELLES EN BANDE

Volumétrie : R+1 (voire R+1+combles)

Chaque unité est composée d'une seule travée verticale.

IMMEUBLES COLLECTIFS

La marina compte 3 immeubles d'habitat collectif. Volumétrie R+2 (possibilité de combles aménageables).

Menuiseries des baies : en bois lasuré palissandre ou en aluminium de teinte brun foncé (RAL 8017).

Volets : volets battants, pleins, en bois, lasurés palissandre ou stores à lamelles de teinte brun-foncé.

Les volets bois d'origine sont peu à peu remplacés par des volets roulants de teinte brun-foncé.

Lisses des balcons : bois lasuré palissandre.

Descentes d'eau pluviales, gouttières et chéneaux en cuivre ou en aluminium galvanisé de teinte brun foncé.

TEINTE DES FAÇADES : blanc, blanc cassé ou beige.

Linteau béton nu ou peint dans la même teinte que la façade.

Boiseries lasurées teinte palissandre.

STORES : en toile de teinte brune, rouge, orange ou jaune. Unité de teinte et de modèle pour une même travée ou une même unité.

MAISONS INDIVIDUELLES



Maison individuelle type 1 unité de base



Maison individuelle type 2 unités de base



Maisons individuelles avec extensions

MAISONS
INDIVIDUELLES EN
BANDE



Constituées de petites unités accolées pouvant être décalées. Les façades de ces unités diffèrent au niveau de l'ordonnancement et de la taille des baies pour apporter une dynamique.



Unité dans le traitement des façades : teinte claire blanc-cassé, linteau en béton brut, boiseries peintes de teinte foncée (palissandre, chêne, noyer...).



Composée d'une seule travée verticale, chaque unité dispose de 2 niveaux R+1 (voire R+1+combles).

IMMEUBLES
COLLECTIFS



Façade sur canal

**IMMEUBLES
COLLECTIFS**



Façade sur rue



ABRI VOITURE

EXTENSIONS POSSIBLES

Les abris voitures sont réalisés en maçonnerie enduite, bois de charpente, lambris et cuivrierie. Les parties en bois seront lasurées teinte palissandre. Ils sont implantés en retrait de la limite séparative pour conserver les haies édifiées sur les limites séparatives.

Abri voiture sous la forme de pergola



3.60 ml x 6.00 mL x 2.30 mht

Abri et local de rangement



Constructions édifiées en retrait de la limite séparative- Conservation des haies

Abri sans local de rangement avec mur maçonné



Les constructions édifiées sur la limite séparative perturbent le paysage de la rue



Abri voiture et local de rangement



Abri double



**EXTENSION EN
CONTINUITÉ DE
L'HABITATION**

Extension permise dans la limite de 20 m² de surface de plancher **hors œuvre nette** à partir du permis de construire initial (d'origine).

APPENTIS - REMISE



Devant l'aire de stationnement voitures



Locaux de dégagement sur pignon



Appentis sur pignon



Local de dégagement à chaque pignon



SOUS BALCONS - LOGGIA	La fermeture sous balcon est composée d'un mur maçonné situé en retrait de 0,30 m par rapport à l'arête extérieure des balcons et loggias.	
		
	Fermeture sous balcon sans maintien du balcon avec modification de la taille des baies à l'étage. Double extension sous balcon	Fermeture sous balcon avec maintien du balcon à l'étage. Simple extension sous balcon
VÉRANDA		
MAISONS INDIVIDUELLES & MAISONS ACCOLÉES	Au RDC : La véranda ne dépasse pas les limites du balcon (simple ou double extension) en avancée. Une véranda sous un simple balcon peut être étendue à la dimension d'un double balcon. Dans ce cas, l'extension « double balcon » peut être réalisée par une couverture vitrée dont la pente sera parallèle à celle de la toiture. Le châssis des baies est de teinte sombre. La partie vitrée de la véranda est découpée suivant le même rythme que le découpage des baies existantes, soit à 4 vantaux.	
IMMEUBLES	Au RDC et 1^{er} étage : La fermeture des espaces couverts se fait par un châssis isolant coulissant en aluminium thermolaqué brun foncé, composé de 4 vantaux.	Au 2nd étage : Possibilité de créer une véranda en couverture et fermeture totale des balcons. Structure à baies coulissantes composée de 4 vantaux avec verre isolant, en aluminium thermolaqué de teinte brun foncé.
	<u>OU</u> Prolongation collective du toit en bardeau sur tout le linéaire de façade et fermeture des espaces couverts par un châssis coulissant à 3 vantaux, de teinte brun foncé.	

VERANDA

MAISONS
INDIVIDUELLES
&
ACCOLEES



Double extension

Extension :
Création d'une
véranda à 4
vantaux



Simple extension, côté rue, baie coulissante

CONTREVENTS

OCCULTATION - PROTECTION



Contrevents à double lambris sur écharpe en Z, teinte brun-foncé



Volets roulants alu, teinte brun-foncé

AUVENT

STORE



Auvent vitré au-dessus d'une baie

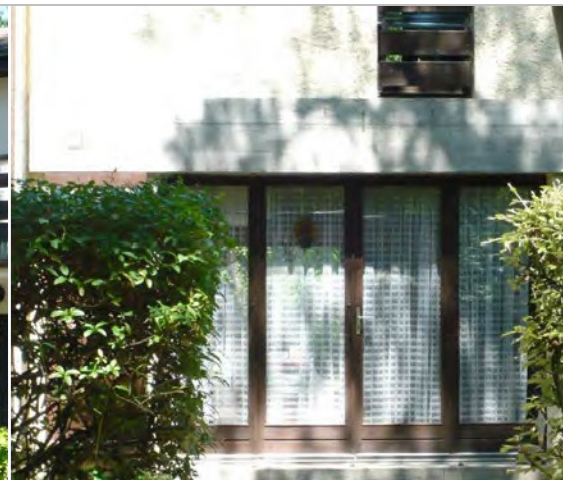


Store toile : teintes : brun, rouge, orange ou jaune

MENUISERIES
BALCONS
MODÉNATURE



Balcon à 3 lisses et main courante, en bois brun foncé



Baie du rez-de-chaussée à 4 vantaux, bois de teinte brun foncé



Linteau béton brut non peint

TOITURE

COUVERTURE

Bardeaux de feutre recouvert de bitume, de teinte brun foncé (shingle)



CHIEN ASSIS LUCARNE

CHIEN ASSIS / LUCARNE

La largeur du chien assis = $\frac{3}{5}$ de la largeur de la travée maxi



1 lucarne par unité d'habitation



double lucarne



Découpage de la baie du chien assis : 4 vantaux



Fenêtre de toit : limitée à 1 fenêtre par pan de toit ou par unité d'habitation.
Dimension 1 m² maxi placée au plus près de la panne faîtière.

PANNEAUX SOLAIRES

Ils sont limités à la production d'eau chaude sanitaire :

Ils sont alignés avec d'autres éléments existants en toiture (fenêtres de toit) et placés au **bas** du toit.

TRAITEMENT DES ESPACES LIBRES - JARDINS

LIMITE SÉPARATIVE (ENTRE 2 UNITÉS)

&

LIMITE SUR RUE

La limite séparative est plantée d'une haie taillée, d'essences locales variées ou unique. Cette haie, si nécessaire, peut être doublée d'un grillage torsadé de couleur verte et d'une hauteur maximale d'1 m. Côté rue, les haies sur limites de lot sont plantées de manière continue depuis l'unité d'habitation jusqu'à la limite de la rue pour créer une dynamique dans l'alternance des espaces construits et des espaces non bâtis et reprendre le rythme du parcellaire.

Hauteur maximale des haies : 1,50 m.

Les panneaux occultants ainsi que les murs bahuts maçonnés sont interdits.

ARBRES

Les arbres existants sont à conserver. Tout abattage ou élagage d'arbres est soumis à autorisation, du fait de la situation en **site classé**.

COTE CANAL



Les murets de soutènement des terrasses construites en bordure des canaux doivent avoir une hauteur maximale d'1 m ou être réalisées en terrasses.

Les murets des terrasses successives sont constitués de pierres sèches empilées ou de plots, de béton coulé habillés de bois et recouverts de végétation.





Jardins plongeant dans l'eau



Jardins en terrasses



Jardins en pied d'immeuble – haies en limite de jardins

COTE « RUE »



Haies en limite séparative - essence unique ou variée



Haie en limite sur rue – essence unique ou variée



Espace paysager sur rue



Aire de stationnement engazonnée ou dallée



**DALLAGE /
REVETEMENT DE SOL**

Les dallages sont réalisés en dalles en béton désactivé, en pavés autobloquants ou en pierres naturelles, de teinte homogène (pas de panachage de teinte), posés sur sable pour permettre l'infiltration des eaux pluviales dans le sol.

Le traitement de sol , en dalles ou pavés est limité à la surface de stationnement d'un véhicule, à la réalisation d'une terrasse et aux cheminements d'accès piétons.

Les traitements de sol en enrobé bitumineux ou en béton coulé, dans les parties privatives sont proscrits.



Dalles evergreen



Enrobé proscrit



Dalle béton proscrit

ESPACES COMMUNS



Club House



Aire de jeux pour enfants



Court de tennis



Voie de desserte d'îlot



Voie longeant la lagune



Voie intérieure - îlots



Pont



Aire commune de stationnement de véhicules



Espace boisé commun

PLAN DES NIVEAUX DE
PROTECTION DU PATRIMOINE
BATI

PORT RIPAILLE



ENSEMBLE URBAIN REMARQUABLE

LOTISSEMENTS DES ANNEES 30

ENSEMBLE URBAIN REMARQUABLE

LOTISSEMENTS DES ANNEES 30

SECTEUR CHARMILLES

ENSEMBLE URBAIN REMARQUABLE SECTEUR CHARMILLES

Ensemble urbain regroupant des constructions édifiées entre 1925 et 1938, composé de constructions modestes et de constructions de belle facture. Les constructions modestes ont été réalisées par l'entreprise Pannetier sur les plans de Louis MOYNAT et initiées par la loi Louis Loucheur du 13 juillet 1928 qui encourageait l'accession à la propriété pour les familles modestes grâce à la participation de l'Etat et à des taux d'emprunt très bas. Cet ensemble urbain est aujourd'hui le témoin de cette nouvelle forme urbaine constituée de pavillons, parfois standard, qui désormais occupent l'espace urbain compris entre le logement très modeste et souvent insalubre et la maison de maître. Caractérisé par des constructions à faible volumétrie (rez-de-chaussée + combles), édifiées sur de petites parcelles entièrement closes, aménagées en potager et jardin d'agrément. Cet ensemble présente une homogénéité au niveau de la trame parcellaire, du bâti et des clôtures. Cet ensemble urbain a une valeur et une cohérence d'ensemble; qui valorisent chacun des bâtiments qui s'y trouvent. C'est pourquoi, il convient de conserver cette cohérence pour préserver cet ensemble, représentatif de cette période de l'histoire urbaine.

AVENUE DES ALLINGES



N°27 VILLA 1936.

Toiture à brisis, baie d'entrée en arcade, baies en chêne, tuiles écaillés, volets métalliques repliables en tableaux.

Niveau de protection contrôlée



N°29 1935.

Toiture à brisis, terrasse à l'étage, garde-corps béton et serrurerie, volets bois persiennés dans le tiers supérieur, soubassement en parement pierres calcaire.

Niveau de protection contrôlée

IMPASSE DES ACACIAS



N°1 VILLA
CLAIR LOGIS
1925

Niveau de protection contrôlée



N°3 VILLA 1938.

Toiture à brisi, terrasse sur pignon, perron d'entrée, tuiles écaillés, baies bois.

Niveau de protection contrôlée



N°5 VILLA 1926.

Toiture à deux pans, oriel en façade, baies droites et en arcade, menuiseries bois

Niveau de protection contrôlée



N°7 VILLA 1925.
Construction à base carrée, Toiture à quatre pans

Niveau de protection contrôlée



N°4 VILLA 1926.

Toiture à deux pans, galerie bois à l'étage, chaînage d'angle harpé en pierres calcaire, menuiseries bois, volets battants bois, soubassement pierres calcaires apparentes.

Niveau de protection contrôlée



N°2 1931

Niveau de protection contrôlée

RUE DE L'ONCION : habitat modeste, constructions type, plan carré et toiture à quatre pans, ou plan rectangulaire et toiture à deux pans avec ou sans croupe. Alignement des clôtures sur rue. Clôtures ajourées et haies variées, potager en fond de parcelles.



N°1 VILLA 1931.

Niveau de protection contrôlée



N°3 VILLA LES DELICES 1930

Niveau de protection contrôlée



N°5 VILLA 1930

Niveau de protection contrôlée



N°7 VILLA 1932

Niveau de protection contrôlée



N°9 VILLA 1932

Niveau de protection contrôlée



N°11 VILLA 1930

Niveau de protection contrôlée



N°13 NOVARINA ARCHITECTE

Niveau de protection contrôlée



N°14 1937

Niveau de protection contrôlée



N°12 VILLA 1925

Niveau de protection contrôlée



N°2 1937

Niveau de protection contrôlée



N°6 VILLA LES LILAS 1927

Niveau de protection contrôlée



N°10 VILLA LA MESANGE 1925

Niveau de protection contrôlée



N°12 VILLA 1925

Niveau de protection contrôlée



N°12 VILLA 1925

Niveau de protection contrôlée

RUE DES CHARMILLES



N°5

Niveau de protection contrôlée



N°7 VILLA 1936

Niveau de protection contrôlée



N°9 VILLA 1932

Niveau de protection contrôlée



N°11

VILLA 1930 M.CAPITAN, industriel Thono nais pâtes alimentaires

Niveau de protection contrôlée



N°10
VILLA 1925



N°2

Niveau de protection contrôlée



N°4 VILLA 1933

Niveau de protection contrôlée



N°6 VILLA 1930

Niveau de protection contrôlée



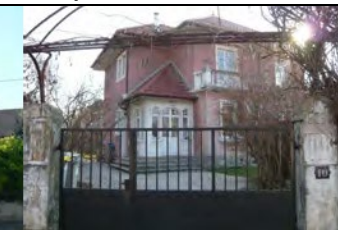
N°8 1940

Niveau de protection contrôlée



Très belle facture pour cette villa, toiture à quatre pans, fenêtres jumelées, magnifique perron d'entrée composé de deux façades constituées d'une baie à trois arcades et colonne d'angle à chapiteau, terrasse à l'étage avec garde-corps à balustre, fenêtre bois avec croisillons année 30.

Niveau de protection stricte



IMPASSE DU JURA



N°1
VILLA 1935.

Très belle composition architecture art déco, parement pierres calcaire en façade, oriel, terrasse, garde-corps béton ouvragé, volets métalliques, toiture à deux pans avec large lucarnes tuiles écailles

Niveau de protection stricte



N°2
VILLA 1935.

Très belle facture architecture art déco, toiture à quatre pans, recouverte de tuiles écailles, épis de toiture, lucarnes, perron sur entrée, terrasse à l'étage, menuiserie des baies à croisillons art déco, volets bois pleins, clôture maçonnée couronnée par un bandeau en résille béton.

Niveau de protection stricte



IMPASSE DE LA DOLE

N°1 VILLA 1924



Fenêtres à chambranle mouluré à crossettes et linteau à clé, têtes de lion sculptées en applique sur façade sous les appuis et les clés de fenêtres, verrière fer et verre surmontée d'une terrasse avec garde-corps en béton ouvragé identique à celui de la clôture béton sur impasse, perron ouvragé.

Niveau de protection stricte



N°5 VILLA 1925

Niveau de protection contrôlée



Construction plan carré et toiture à quatre pans et forget. Façade composée de trois travées verticales dont celle du milieu traitée en oriel à trois pans. Fenêtres bois et croisillons en partie supérieure de baie, volets métalliques repliables en tableaux.

Niveau de protection contrôlée



N°7
VILLA 1921



N°6 1925

Niveau de protection contrôlée



N°8 VILLA 1925

Niveau de protection contrôlée



N°10 VILLA 1940

Très belle composition d'architecture art déco, toiture à quatre pans et lucarnes, tuiles écailles, baies d'angle, oeil de bœuf

Niveau de protection stricte



N°12 VILLA 1933.

Toiture à quatre pans et brisis avec lucarne, tuiles écailles. Façade composée d'une tourelle d'angle, chaînage d'angle harpé, soubassement parement pierres calcaire, baies bois, oriel à 3 pans.

Niveau de protection stricte

IMPASSE DE LA FAUCILLE



N°1 VILLA 1937 oriel à 3 pans
Niveau de protection contrôlée



N°3 – 5 Maisons jumelées 1937
Niveau de protection contrôlée



N°7
Niveau de protection évolutive



N°13 VILLA 1933 style art déco, oriel à 3 pans, baïcon, toiture à forçet, volets bois
Niveau de protection contrôlée



N°6
Niveau de protection contrôlée



N°2 VILLA 1936 : toiture mansardée à brisis avec lucarne droite, oriel arrondi à 3 pans surmonté d'une verrière couverte avec marquise en fer et verre, tuiles écailles, volets bois
Niveau de protection contrôlée



N°4 VILLA 1938 très belle facture architecture art déco, sur plan carré, formes géométriques pures (carré, triangle, cercle), petit oriel en façade, volets métalliques
Niveau de protection contrôlée



N°8 VILLA 1935

Toiture à forte pente, très découpée, tuiles écailles, oriel à 3 pans, porche d'entrée à arcades, baies bois et volets métalliques repliables en tableaux, clôture béton typique de l'époque.

Niveau de protection contrôlée



N°10
Niveau de protection contrôlée



N°12 VILLA 1933
Niveau de protection contrôlée



N°14 VILLA 1935
Niveau de protection contrôlée

CHEMIN DU MARTINET



N°16
Niveau de protection contrôlée



N°18
Niveau de protection contrôlée



N°28 VILLA 1935
Niveau de protection contrôlée

**PLAN DES
NIVEAUX DE PROTECTION
DU BATI**

SECTEUR CHARMILLES



ENSEMBLE URBAIN REMARQUABLE

LOTISSEMENTS DES ANNEES 30

SECTEUR CITE FLEURIE

SECTEUR BELLEVUE – DENT D'OCHE – CITÉ FLEURIE
LISTE DU PATRIMOINE

N°	PHOTO	ADRESSE	DESIGNATION TYPOLOGIE	DESCRIPTIF	CLASSEMENT
AVENUE DE LA DENT D'OCHE					
1		AVENUE DE LA DENT D'OCHE N°1	VILLA 1932 M. DE LA SALMONIÈRE	Construction élevée sur deux niveaux plus un comble, toiture à brisis et couverture en tuiles plates écailles. La façade est composée de trois travées dont celle du centre formant avant-corps, percements réguliers. Baies rectangulaires, menuiseries bois et petits bois, contrevents pleins et persiennés dans le tiers supérieur. Lucarnes d'angle.	VALEUR ARCHITECTURALE LOUIS MOYNAT ARCHITECTE <i>Niveau de protection contrôlée.</i>
2		AVENUE DE LA DENT D'OCHE N°3	VILLA 1925-1951	Edifiée sur une base rectangulaire, toiture à faible pente, à quatre pans et lucarne rampante, forçat lambrissé et couverture tuiles plates petit moule. Façade composée symétriquement autour de l'axe central, 2 travées régulières, la travée centrale est à percements irréguliers. Menuiseries des baies à double vantail, en bois et 6 carreaux, contrevents bois pleins divisés en trois panneaux. Oculus sur pan de façade latéral et décalé de la façade principale abritant l'escalier. Petite marquise au-dessus de la porte d'entrée. Cordon délimitant les deux niveaux.	VALEUR ARCHITECTURALE GEORGES MONICO ARCHITECTE <i>Niveau de protection contrôlée</i>
3		AVENUE DE LA DENT D'OCHE N°6	VILLA M. KOYMANNS- ALBERT FREIDEL 1929	Construite pour le docteur Albert FREIDEL, chirurgien dentiste à Nancy et diplômé de la faculté de Genève. Construction typique de l'architecture de L. Moynat, édifiée sur un plan carré, deux niveaux et toiture à quatre pans avec coyau et lucarnes triangulaires. Forçats lambrissés. Angle creusé pour accueillir une grande loggia, baies rectangulaires et une baie octogonale. Menuiseries des fenêtres en bois et petits carreaux, contrevents. Mur de clôture maçonné plein en partie basse et ajouré en partie supérieure.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE LOUIS MOYNAT ARCHITECTE <i>Niveau de protection contrôlée</i>
4		AVENUE DE LA DENT D'OCHE N°8	VILLA 1935	Villa édifiée en rez-de-chaussée surélevé et combles. Toiture à deux pans, couverture tuiles plates petit moule. La façade est dispose d'un espace sous auvent et d'une grande lucarne en toiture. Soubassement et premier niveau en parement pierres naturelles. Composition des façades irrégulière, baies d'angle, baies rectangulaires et baies cintrées, oriel à trois pans en façade nord. Alternance de volets métalliques repliables en tableaux et de contrevents en bois. Large terrasse à l'étage avec garde-corps maçonné et ajouré.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE <i>Niveau de protection contrôlée</i>

5		AVENUE DE LA DENT D'OCHE N°9	VILLA 1933	Villa cossue, généreuse volumétrie, édifiée sur deux niveaux plus combles. Toiture à quatre pans et lucarnes, couverture tuiles plate petit moule, épis de toiture. Oriel à trois pans recouvert par une terrasse. Loggia d'angle en façade sud sur oriel à cinq pans. Encadrement en pierre de molasse. Baies rectangulaires plus hautes que larges, menuiseries à petits carreaux, volets roulants et battants pour baies des lucarnes. Volets métalliques persiennés sur baies d'intérieur de loggia. Garde-corps à balustres, béton. Dans un parc arboré, en position dominante par rapport à l'avenue des Vallées.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE Niveau de protection stricte
6		AVENUE DE LA DENT D'OCHE N°12	VILLA 1928	Construction sur un niveau plus comble. Toiture à quatre pans, lucarne à tympan positionnée au nu du mur de façade et lucarne en interruption de rives. Couverture en tuiles plates petit moule. Forget lambrissé. Baies rectangulaires, menuiseries bois à petits carreaux, contrevents persiennés en partie supérieure. Auvent soutenu par de fins poteaux sur façade principale. Dans un parc paysager.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE Niveau de protection contrôlée
7		AVENUE DE LA DENT D'OCHE N°14	1933 ARCHITECTURE ART DÉCO	Construction élégamment composée, tout en décrochés de façades et de toitures. Toiture brisée en pavillon, avec généreuses lucarnes à croupe. Façade composée de baies rectangulaires, géminées sur les angles. Menuiseries à deux vantaux et petits bois, volets roulants ajourés en partie supérieure et volets métalliques persiennés repliables en tableau pour les baies des lucarnes. Porche d'entrée cintré soutenu par un pilier d'angle, baie d'entrée cintrée, bois massif. Enduit à gros grain, coloré à l'oxyde de fer.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE Niveau de protection stricte
8		AVENUE DE LA DENT D'OCHE N°17	1929 ARCHITECTURE ART DÉCO	Edifiée sur une base carrée avec, en façade nord, une terrasse couverte sous auvent, composée de larges baies à linteau droit biseauté aux extrémités. Fenêtres bois et petits carreaux. Villa constituée d'un soubassement, d'un niveau d'étage courant et de combles. Toiture à deux pans et croupe, lucarnes rampantes de petite taille, forget à caisson. La façade ouest est composée de deux travées constituées de deux oriel à cinq pans dont trois à percements étroits. Les baies des pignons comportent des menuiseries bois à petits carreaux en partie supérieure ainsi que des contrevents en bois, persiennés en partie supérieure. Portail en bois de style Art déco.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE Niveau de protection stricte

9		AVENUE DE LA DENT D'OCHE N°19	1937	Edifiée sur une base carrée, un soubassement, deux niveaux d'étages, plus combles. Toiture à quatre pans, à faible pente, forêts lambrissés, couverture tuiles plates petit moule. La façade nord, sur rue, est composée de trois travées dont une travée centrale en avant-corps aux angles coupés et percée d'une baie étroite et haute au-dessus de la porte d'entrée. Les arêtes sont appuyées et saillantes. Baies à percement régulier, fenêtres bois et deux rangées de petits carreaux.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE <i>Niveau de protection contrôlée</i>
10		AVENUE DE LA DENT D'OCHE N°21	1933	Villa cossue, d'un niveau d'étage et combles. Toiture à deux pans et demi-croupe. Volume d'angle en saillie du nu du mur de façade, recouvert d'un auvent. Baies rectangulaires, fenêtres à double vantail et menuiserie en bois avec petits bois. Soubassement en moellons de pierres naturelles maçonnées. Baie d'entrée cintrée à encadrement en moellons pierres naturelles. Baie décorative aux carreaux colorés. Contrevents à deux battants, pleins, en bois.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE <i>Niveau de protection contrôlée</i>
CHEMIN DE BELLEVUE					
11		CHEMIN DE BELLEVUE N°4	1937	Généreux volume pour cette construction édifiée sur un niveau d'étage plus combles, toiture à deux pans et croupe, avec lucarnes à croupe, recouvert de tuiles plates écailles. Façades composées avec des oriels à trois pans surmontés de terrasses avec garde-corps maçonné.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE <i>Niveau de protection contrôlée</i>
12		CHEMIN DE BELLEVUE N°1 BIS	1932	Edifiée sur une base rectangulaire avec parties en retraits et parties en saillie, toiture composée de plusieurs pans avec croupes. Les baies sont généreuses, rectangulaires avec des volets métalliques repliables et des contrevents en bois. Les décalés de façade sont accentués par une alternance de balcons avec garde-corps en serrurerie fine, et garde-corps maçonné, faisant le jeu des vides et des pleins.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE <i>Niveau de protection contrôlée</i>
13		CHEMIN DE BELLEVUE N°3	1955	Architecture des années 50. Edifiée sur une base rectangulaire, toiture à forte pente, deux pans, et lucarne rampante. La façade du premier niveau est creusée à un angle pour abriter une loggia, les baies se rapprochent de l'angle. Sur pignon nord, nombreux percements étroits et réguliers. Sur pignon sud, baies avec balcons.	VALEUR ARCHITECTURALE <i>Niveau de protection contrôlée</i>

14		CHEMIN DE BELLEVUE N°7 FACADE SUR CITÉ FLEURIE	1930	Edifiée sur une base carrée avec toiture à quatre pans et lucarnes, cette construction est constituée de deux grands niveaux d'étages plus combles. Couverture en tuiles plates écailles, forêts lambrissés. La façade sur le chemin de la Cité Fleurie est composée de trois travées régulières avec une travée centrale en avant-corps, constituée d'un oriel toute hauteur de façade, à trois pans. Les autres façades présentent des percements moins réguliers avec notamment des baies en arcade ou en plein cintre. Chainage d'angle harpé et soubassement en pierres naturelles. Encadrement mouluré des baies, fenêtres à menuiseries bois et contrevents bois persiennés en partie supérieure. Au 1^{er} étage, une baie a été murée. Dans un parc paysager.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE
14		CHEMIN DE BELLEVUE N°7			Niveau de protection stricte
15		CHEMIN DE BELLEVUE N°9	1955	Architecture typique du pavillon des années 50 ; édifié sur une base rectangulaire, un niveau d'étage, toiture à quatre pans. Baies rectangulaires, volets battants bois persiennés en partie supérieure, baie d'entrée à piédroits en pierres naturelles.	VALEUR ARCHITECTURALE Niveau de protection évolutive
16		CHEMIN DE BELLEVUE N°11	1931	Villa d'inspiration régionaliste, avec toiture à deux pans et croupe, couverture en tuiles plates écailles, lucarne rampante. En façade, lame de bois plaquée en partie supérieure du pignon. Baies rectangulaires, en bois et petits carreaux. Contrevents en bois pleins. En façade sud, petit oriel à trois pans et baies étroites.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE Niveau de protection contrôlée

AVENUE DE LA CITÉ FLEURIE					
17		AVENUE DE LA CITÉ FLEURIE N°1	1931	Elevée sur une base carrée et constituée de 2 niveaux plus combles, cette construction est coiffée d'une toiture à quatre pans avec deux lucarnes de forme triangulaire, sur les pans de toiture parallèles. Forgets lambrissés et couverture en tuiles plates écailles. La composition des façades est symétrique, découpée en trois travées de baies. Au premier étage, aux extrémités, les baies sont ouvrantes sur un balcon aux garde-corps ouvragés en béton posé sur des corbeaux. Baie d'entrée sous perron. Fenêtres bois à deux vantaux et à petits bois, contrevents pleins persiennés en partie supérieure. Couronné par un bandeau horizontal en enduit lisse.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE <i>Niveau de protection stricte</i>
18		AVENUE DE LA CITÉ FLEURIE N°5	1931-1934 VILLA MORIN	Architecture typique des années 30 mais ayant subi des transformations, notamment le rajout d'une véranda, la fermeture des balcons et la mise en place d'une toiture en bardage métallique. Initialement conçue sur une base carrée, avec des retraits et des saillies de façade. La couverture et les rajouts lui ont fait perdre ce rythme d'alternance des volumes pleins et vides qui animaient la façade.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE LOUIS MOYNAT ARCHITECTE <i>Niveau de protection contrôlée</i>
19		AVENUE DE LA CITÉ FLEURIE N°13	1936	Construction d'inspiration régionaliste avec toiture à deux pans et lucarnes, d'un niveau d'étage plus combles. Façade composée de baies rectangulaires plus hautes que larges, fenêtres à deux vantaux et petits bois. Contrevents en bois. Auvent sur plusieurs baies du rez-de-chaussée. Soubassement traité en pierres naturelles de parement.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE <i>Niveau de protection contrôlée</i>
20		AVENUE DE LA CITÉ FLEURIE N°15	Transformé en 1951	Construction d'inspiration régionaliste avec toiture à deux pans et croupe. Auvent sur baie d'entrée cintrée. En pignon du premier étage, deux oculus de part et d'autre d'une baie centrale. Contrevents en bois plein.	VALEUR ARCHITECTURALE <i>Niveau de protection contrôlée</i>

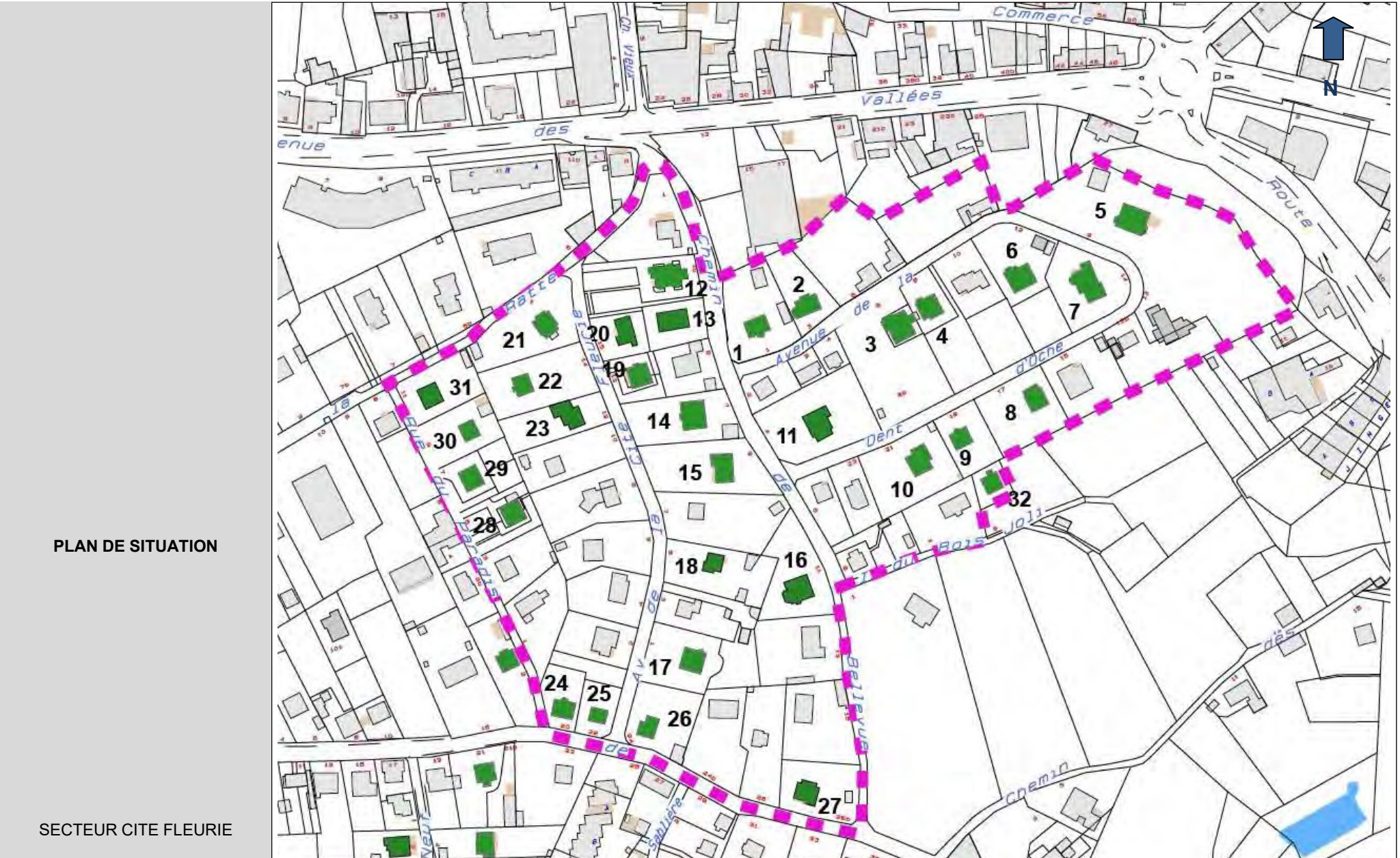
21		CHEMIN DE LA RATTE N°4	1924	Belle volumétrie pour cette construction à toiture deux pans et croupe, lucarnes à croupe, couverture en tuiles plates écailles, forêts lambrissés. Percements réguliers, fenêtres à menuiserie bois à deux vantaux et petits bois. Rajout de volets roulants avec caisson extérieur. Décrochés de façade. Enduit à gros grains, à l'exception du couronnement de l'édifice marqué par un bandeau à la finition lisse.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE Niveau de protection contrôlée
22		CITÉ FLEURIE N°14	1923	Petite construction sur une grande parcelle. Edifiée sur deux niveaux, façade à percements réguliers, baies plus hautes que larges, menuiserie et contrevents bois. Rajout tardif de volets roulants à caissons placés à l'intérieur. A l'étage, balcon filant sur corbeaux, garde-corps lattis bois. Toiture à plusieurs pans et croupe, lucarne, couverture en tuiles plates écailles. Jardin paysager.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE Niveau de protection contrôlée
23		AVENUE DE LA CITÉ FLEURIE N°12	1920	Construction de style régionaliste, avec toiture à brisis et lames de bois plaquées en partie supérieure des pignons. Façade principale composée de deux travées de baies, avec balcon filant à l'étage, posé sur des corbeaux en bois et garde-corps en béton ouvragé. Couronnée par une frise en bois plaqué. Contrevents bois, pleins, à deux battants. Oculus en partie supérieure du pignon.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE Niveau de protection contrôlée
AVENUE DE L'ERMITAGE					
24		AVENUE DE L'ERMITAGE N°20	1928	Construction de style éclectique, composée d'un niveau d'étage et de combles et recouverte d'une toiture à deux pans avec forêts. Façade principale composée de trois travées de baies avec appuis. Les baies du rez-de-chaussée sont en arcade, les baies de l'étage sont rectangulaires. Les menuiseries des fenêtres sont en bois et à petits bois. La travée centrale, à l'étage, protégée par un auvent, est composée d'une baie toute hauteur avec balcon à garde-corps en serrurerie fine posé sur des consoles béton. Le pignon sur jardin est composé de trois travées. La	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE

				travée centrale se situe en avant-corps du bâtiment, à la manière d'une tourelle à cinq pans, flanquée sur le mur de façade.	Niveau de protection contrôlée
25		AVENUE DE L'ERMITAGE N°22	1928	Construction édifiée sur deux niveaux d'étage, plus combles. Toiture à deux pans et croupe. D'inspiration régionaliste, avec plaquage de lames de bois en partie supérieure du pignon et lame peinte de couleur sombre ceinturant l'édifice. Grandes baies étroites réunies par un balcon posé sur consoles, garde-corps en serrurerie fine. Baies à encadrement et appuis. Fenêtres bois et petits bois en partie supérieure, contrevents bois persiennés en partie supérieure. Alternance de percements réguliers et irréguliers selon les façades.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE Niveau de protection contrôlée
26		AVENUE DE L'ERMITAGE N°24	1930	Composition asymétrique pour cette construction à deux niveaux d'étage, toiture à croupe et à pans irréguliers, d'inspiration régionaliste avec plaquage de lames de bois pour habiller la partie supérieure du pignon. Irrégularité des percements et de leur forme (baies à linteau droit et baie à linteau en arcade), porche d'entrée composé d'une baie vitrée avec en partie supérieure une frise de carreaux colorés. Baie avec appuis, menuiserie bois, fenêtres à deux vantaux et contrevents persiennés dans le tiers supérieur. Couverture tuiles plates écailles.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE Niveau de protection contrôlée
27		AVENUE DE L'ERMITAGE N°26 BIS	1932	Edifiée sur base carrée et composée d'un soubassement surélevé, d'un rez-de-chaussée et d'un niveau de combles. Imposante volumétrie, toiture à deux pans avec croupe, profondes loggias en partie supérieure du pignon, composées de deux baies à linteau droit biseauté. Partie en avant-corps et se prolongeant par une lucarne en toiture sur façade latérale. Auvent sur baie d'entrée. Fenêtres à double vantail et petits carreaux, volets métalliques repliables en tableau et entièrement persiennés.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE Niveau de protection contrôlée

CHEMIN DU PARADIS					
28		CHEMIN DU PARADIS N°5	1927	Imposante toiture à croupe avec lucarnes rampantes de faible taille et lucarnes rentrantes avec fenêtres hautes et étroites. Couverture en tuiles plates écailles. Forget à caisson lambrissé. La façade est composée de percements réguliers, les baies sont à linteau droit, fenêtres en bois à double vantail et contrevents persiennés en partie supérieure. Les baies de l'étage sont réunies par un balcon filant posé sur des consoles, avec garde-corps en bois.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE Niveau de protection contrôlée
29		CHEMIN DU PARADIS N°7	1926	Construction édifiée sur deux niveaux plus un comble. Toiture à deux pans et croupe, lucarne en interruption de rive. Façade composée de percements irréguliers. Baies avec appuis, fenêtres à menuiseries bois d'inspiration Art nouveau, contrevents bois persiennés dans le tiers supérieur. Baie d'entrée d'immeuble à encadrement pierre naturelle. Emmarchement en pierres naturelles. Balcon posé sur corbeaux sur travée centrale au-dessus de la baie d'entrée, garde-corps en serrurerie fine.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE Niveau de protection contrôlée
30		CHEMIN DU PARADIS N°9	1930	Edifiée sur un niveau plus un comble. Toiture à deux pans et croupe, couverture tuiles plates écailles, forget lambrissé et avant-toit soutenu par des corbeaux bois. Soubassement en parement de pierres naturelles. Percements réguliers, baies à linteau droit, contrevents pleins en bois peint divisés en caissons, garde-corps en bois peint. Perron sur entrée.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE Niveau de protection contrôlée
31		CHEMIN DU PARADIS N°11	1926	Maison caractéristique des années 20, toiture à deux pans avec croupe, façade à percements réguliers et composés d'une manière symétrique. Baies avec appuis et balcons posés sur des corbeaux, garde-corps en serrurerie fine. Menuiseries en bois, fenêtres à double vantail et contrevents bois. Soubassement en parement de pierres.	VALEUR ARCHITECTURALE Niveau de protection contrôlée
IMPASSE DU BOIS JOLI					
32		IMPASSE DU BOIS JOLI N°6	VILLA SOUBOZ 1933	Maison typique de l'architecture de l'époque et de l'architecte Moynat. Edifiée sur une base carrée et coiffée d'une toiture à quatre pans comportant des lucarnes à tympan triangulaire. Couverture en tuiles plates écailles. La façade est composée de percements réguliers, baies hautes et étroites à encadrement mouluré, balcon filant à l'étage avec corps en serrurerie fine, chaînage d'angle et cordon pour souligner le couronnement de l'édifice.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE Niveau de protection contrôlée

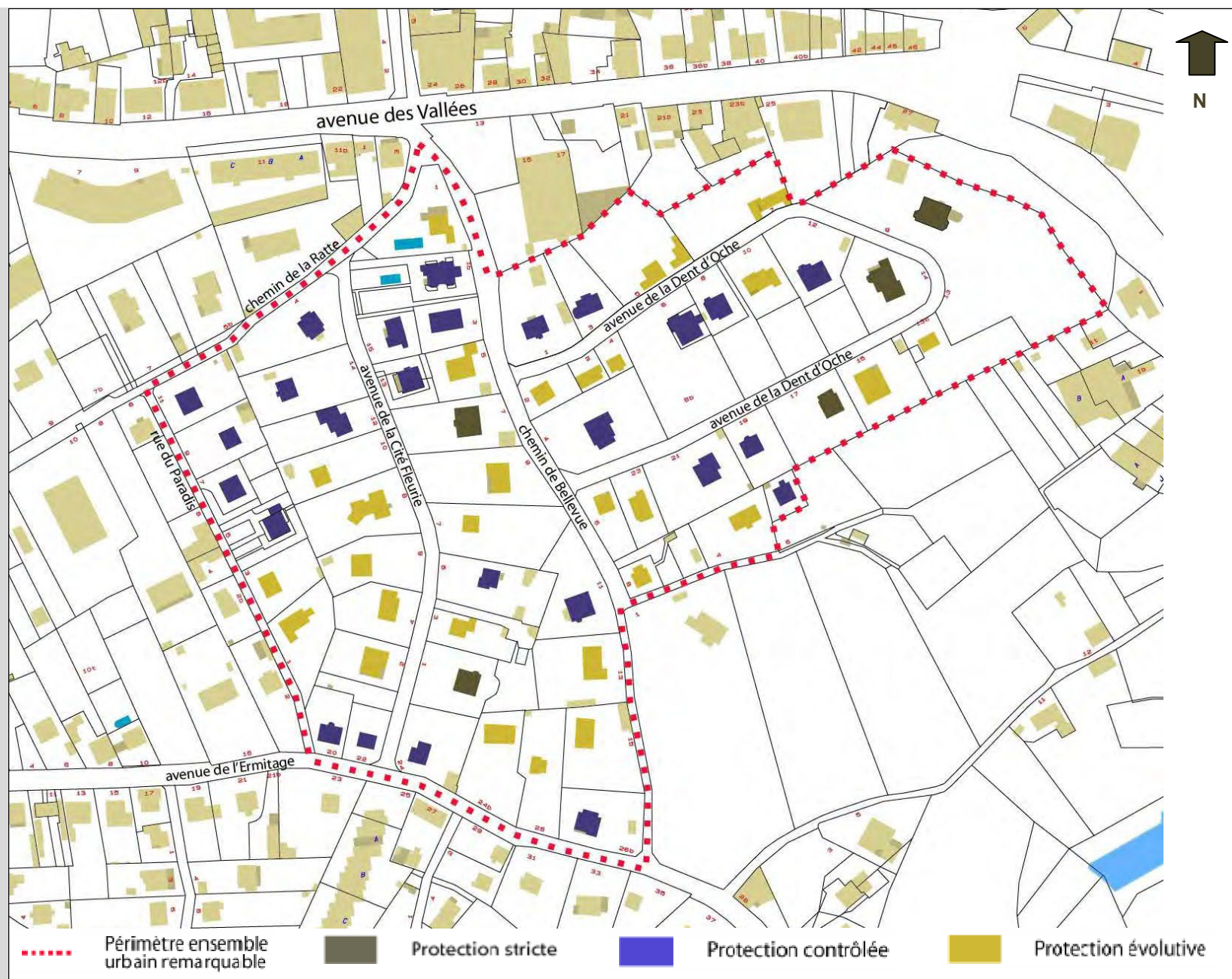
PLAN DE SITUATION

PLAN DE SITUATION



**PLAN DES
NIVEAUX DE PROTECTION
DU BATI**

SECTEUR CITE FLEURIE



ENSEMBLE URBAIN REMARQUABLE
LOTISSEMENTS DES ANNEES 30

SECTEUR DES TROLLIETTES

ENSEMBLE URBAIN REMARQUABLE - SECTEUR TROLLETES LISTE DU PATRIMOINE

Ensemble urbain dont le développement a débuté après 1925, situé en bordure du parc thermal et à proximité immédiate du centre ancien. Cet ensemble est à la fois constitué de belles demeures cossues pour des propriétaires aux revenus conséquents et de constructions plus simples pour des propriétaires aux revenus modestes grâce aux maisons "Bon marché" initiées par Louis MOYNAT pour l'entreprise de construction PANNETIER. Ainsi se côtoient des œuvres d'architectes locaux qui mêlent le style néo régionaliste et le style Art-déco (NOVARINA, MOYNAT, BESSON, ROUGE, MONICO, ROY...) voire plus tardivement le style fonctionnaliste. Issu en grande partie d'un découpage parcellaire pour lotissement, cet ensemble présente une cohérence architecturale et paysagère.

AVENUE FERDINAND DAVID



N°2
VILLA M. LABOURIER
1932
MAURICE NOVARINA ARCHITECTE

Protection stricte

Commande de M. Hermann LABOURIER à l'architecte Maurice NOVARINA. Une de ses toutes premières œuvres avec la construction de l'église Notre Dame du Léman à Vongy.
Construite sur un plan carré de 10 m X 10 m, la construction est recouverte d'une toiture très pentue (60°), à quatre pans. La composition joue avec les retraits aussi bien au niveau du plan qu'au niveau de la toiture pour en dégager des terrasses, loggias et alléger tout le volume. Menuiseries bois, baies à deux vantaux et petits bois (3 carreaux en hauteur et 2 carreaux en largeur par vantail), volets roulants bois. Couverture tuiles plates écailles.
Clôture mur plein maçonnerie avec piliers à espacements réguliers, hauteur inférieure à 1 m, remplissage par garde-corps constitué de pièces de bois assemblées à l'horizontale.



N°4 – VILLA DETRAZ 1932 - 1933
HENRI BESSON ARCHITECTE
Protection contrôlée



N°6 –1932
ANGLE IMPASSE DES LILAS
Protection contrôlée



N°8 - 1931 - ANGLE BD DESSAIX
LOUIS MOYNAT ARCHITECTE
Protection contrôlée



N°10
Protection contrôlée



N°12
Protection contrôlée



N°14 – Toiture à deux pans et croupe, oriel
à trois pans, baies d'angle

Protection contrôlée

IMPASSE DES LILAS
N°1
VILLA FUMEX
1932
FELIX ROY ARCHITECTE

Protection contrôlée

 N°3 – 1930 Plan carré et toiture à 4 pans <i>Protection contrôlée</i>	 N°7 – 1925 -Toiture à deux pans et croupe <i>Protection contrôlée</i>	 N°9 - 1921-Toiture à 2 pans et croupe <i>Protection contrôlée</i>	 N°11–1930 Plan carré et toiture à 4 pans <i>Protection contrôlée</i>	 N°13 –1928 -Toiture à 2 pans et croupe <i>Protection contrôlée</i>
--	--	---	---	---

BOULEVARD DESSAIX

				
N°19 – 1926 Toiture à deux pans et croupe <i>Protection contrôlée</i>	N°21 – VILLA M. Paul GAILLARD 1931 HENRI BESSON ARCHITECTE <i>Protection stricte</i>	N°25 – 1935 Plan carré et toiture à 4 pans <i>Protection contrôlée</i>	N°35 – VILLA GAVARD 1925 – angle bd TROLLETTES LOUIS MOYNAT ARCHITECTE <i>Protection contrôlée</i>	
				
N°22 VILLA CHEDAL 1928 LOUIS MOYNAT ARCHITECTE <i>Protection contrôlée</i>	N°24 VILLA M. Roger MILLET 1932 GEORGES MONICO ARCHITECTE <i>Protection contrôlée</i>	N°26 – 1930 Toiture à deux pans et croupe, lucarne rampante <i>Protection contrôlée</i>		N°30 – 1930 <i>Protection contrôlée</i>
	N°32 VILLA GUIMARAES 1932 LOUIS MOYNAT ARCHITECTE <i>Protection stricte</i>			
			N°36 VILLA Henri DEPRAZ 1937 LOUIS ROUGE ARCHITECTE <i>Protection contrôlée</i>	N°38 – 1930 <i>Protection évolutive</i>

IMPASSE DES IRIS



N°2
VILLA LES HORTENSIAS
LOUIS ROUGE ARCHITECTE
1938 (extension en 1958)
Protection contrôlée



N°4 – 1933
Protection contrôlée



N°6 – 1954
Protection contrôlée



N°3
VILLA M. Alix FRANCOIS 1931
HENRI BESSON ARCHITECTE
Protection contrôlée



N°5 – 1931
Protection contrôlée



N°7 – 1932
Protection évolutive

AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE



N°24 VILLA Charles MOYNAT 1954
LOUIS MOYNAT ARCHITECTE (1877-1964) Œuvre tardive
Protection contrôlée



N°26 VILLA ARCHITECTURE MODERNE
CLAUDE MARIN ARCHITECTE 1964
Protection contrôlée



N°32 – 1928
Protection contrôlée

AVENUE DE LA VERSOIE



N°9
1926



N°11
1940



N°11 bis
1958

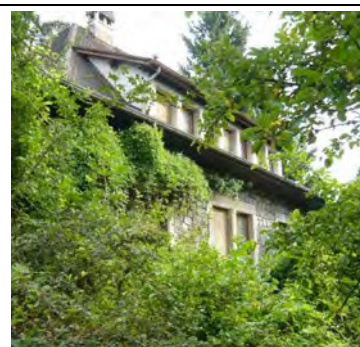
Protection contrôlée

Beaux exemples de l'architecture de Maurice NOVARINA dans ses premières années, égrenés sur l'avenue du Général de Gaulle.

Les deux constructions ci-dessous empruntent un style régionaliste caractérisé :

- Par l'emploi de matériaux nobles et locaux tels la pierre de Meillerie en parement de façade ;
- Par sa composition : toiture à quatre pans et lucarnes rampantes sur une base rectangulaire ; volumétrie compacte, baies jumelées et baies d'angle pour un maximum de confort lumineux.

Les volets sont en bois, pleins, décorés de motifs géométriques ou métalliques repliables en tableau.



N°26 bis
VILLA MARIN 1936-1937
Protection contrôlée

N°30
Protection stricte

BOULEVARD DES TROLLETTES



N°2 – 1927
Protection contrôlée



N°4 – 1925 - Toiture mansardée à brisis
Protection contrôlée



N°12 – 1922 - Toiture à deux pans et croupe
Protection contrôlée



N°14 – 1936
Plan carré et toiture à 4 pans avec lucarnes

Protection contrôlée



N°16 VILLA M. Achille
CARRIER 1931, FELIX
ROY ARCHITECTE

Protection contrôlée

RUE DES HERMONES



N°2 – 1923

Edifiée pour le Directeur des Ponts et Chaussées, cette construction trouve sa particularité dans son architecture éclectique.

La composition asymétrique ; (faîtage, modénature) n'empêche pas un résultat harmonieux et pour le moins insolite.

Cette composition semble être le fruit des souhaits de son maître d'ouvrage.

Protection contrôlée



N°3
VILLA BAUD
1935-1937

Bel exemple de l'architecture moderne, fonctionnalisme

Forme cubique, toiture en terrasse, simplicité des formes et du traitement des façades.

Clôture mur maçonné et quatre lisses horizontales en serrurerie. Portails métalliques, partie basse pleine et lisses horizontales dans la partie supérieure.

LOUIS MOYNAT ARCHITECTE

Protection stricte

IMPASSE DES ROSES



N°4 – 1925

« maison à bon marché » style néo régionaliste
Percements réguliers, fenêtres hautes avec balcons posés sur corbeaux et garde-corps en serrurerie fine, contrevents persiennés dans le tiers supérieur. Toiture à deux pans et croupe.

Protection contrôlée



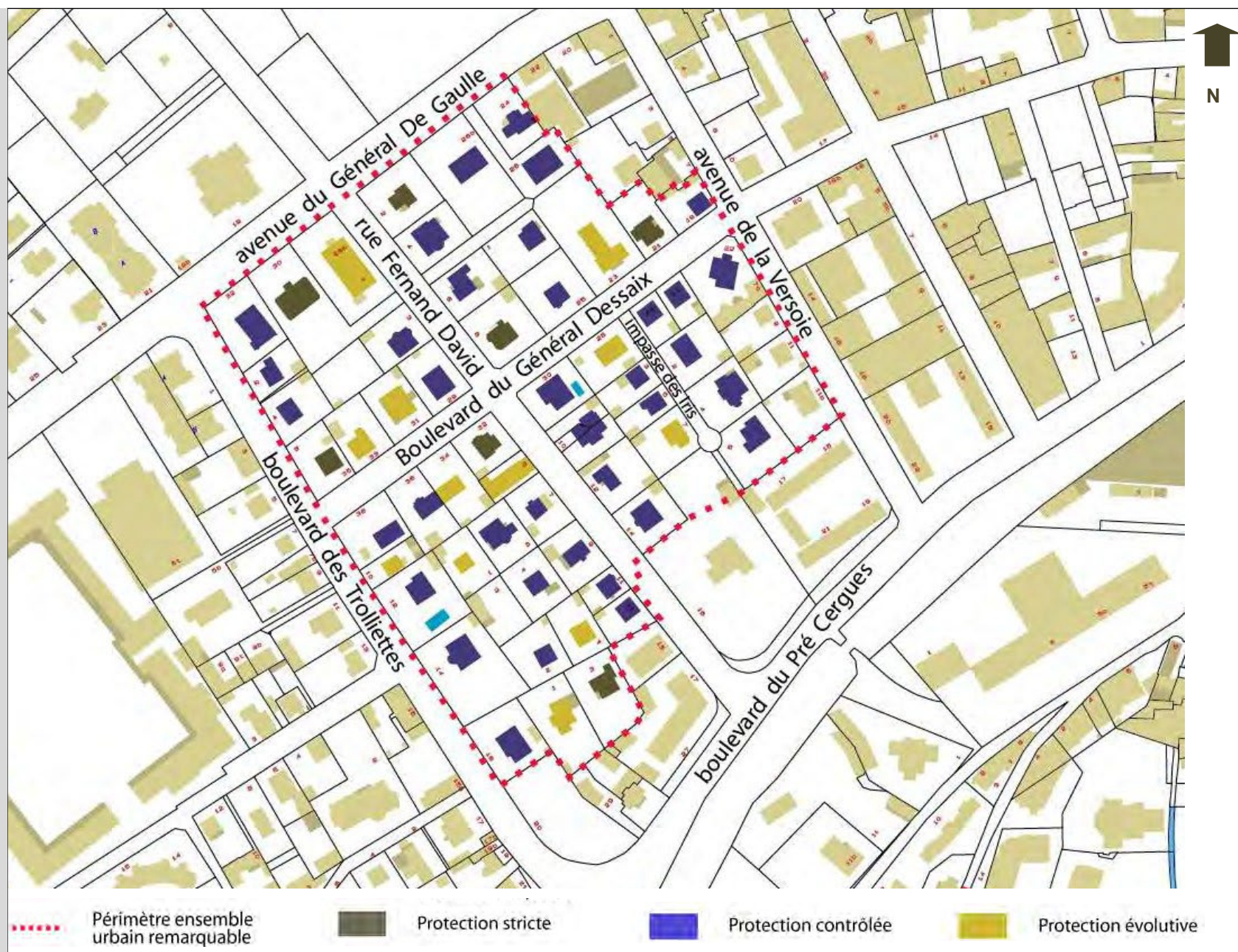
N°3 – 1925

Plan carré et toiture à 4 pans et tuiles à petit moule, régularité dans les percements

Protection contrôlée

PLAN DES NIVEAUX DE
PROTECTION DU BATI

SECTEUR TROLLETTES



**FICHE
ARCHITECTURE ART DECO**

L'architecture ART DECO est caractérisée par des formes géométriques sobres. Les lignes horizontales dominent, la toiture-terrasse est généralisée, les murs sont recouverts d'un enduit lisse. Les baies sont généralement plus longues que hautes. La façade est dépourvue de toute forme décorative (sculpture, émaux...). Premières constructions « modernes » avec apparition des garages, salle de bains...

Style très reconnaissable de lecture évidente par son côté graphique et son vocabulaire de formes simples.

Pour la réhabilitation des bâtiments de style Art Déco, il faudra veiller à conserver l'intégralité stylistique au niveau des teintes de façade, des matériaux employés et de la taille et de la régularité des percements.



Maintien des teintes et des contrastes. Soulignement des lignes horizontales de l'égout de toiture.



Formes géométriques simples et épurées. Soulignement des lignes horizontales (appuis et égout de toit), percement en cercle



Exemple de porte, typique de cette période et très représentative des ensembles urbains remarquables repérés.



PATRIMOINE ARCHITECTURAL
REMARQUABLE

EDIFICES PONCTUELS

PLAN DE SITUATION

ELEMENTS PONCTUELS



LISTE DES ÉDIFICES PONCTUELS - ARCHITECTURE REMARQUABLE				
PHOTO	ADRESSE	TPOLOGIE ARCHITECTURALE	DESSCRIPTIF	CLASSEMENT
	PLACE JEAN MOULIN N°1	1892 ANCIEN GRAND HOTEL LES BAINS	COPROPRIÉTÉ LA RÉSIDENCE Ancien hôtel de la Belle Époque, construit sur un imposant socle dans une très forte pente, domine le lac. Façade néo classique composée de trois niveaux et d'une toiture à la Mansard. Le premier niveau est souligné, côté lac, par une galerie que forme un balcon posé sur consoles et couvert d'une toiture soutenue par de fins poteaux en fer. Modénature en pierre de molasse, baies à chambranles. Menuiseries bois, volets bois persiennés.	Façades, enveloppe du bâtiment VALEUR ARCHITECTURALE, TECHNIQUE ET HISTORIQUE PROTECTION STRICTE
BOULEVARD DE LA CORNICHE				
  	BOULEVARD DE LA CORNICHE N°18	1899-1900 VILLA NORRIS	LA VILLA NORRIS Simplicité, sobriété dans la forme et la composition. Conçue par l'architecte Louis MOYNAT en 1899, construction à base carrée et toiture à quatre pans et forêts, surélevée d'une tourelle à base carrée constituée de baies jumelées. Composée de trois niveaux : un rez-de-chaussée surélevé, un étage de grande hauteur et un dernier niveau de hauteur plus faible. Les baies sont différenciées selon l'étage où elles sont placées : au rez-de-chaussée, baies en arcade et garde-corps à balustres ; au 1^{er} étage, baies plus hautes que larges à linteau droit et garde-corps en serrurerie ou baie en plein cintre ; au dernier niveau, baies carrées de dimensions réduites. En façade nord, baies jumelées à croisillons à chaque niveau. Volets métalliques repliables en tableau. Chaque niveau est souligné par un cordon en façade. Une terrasse en façade est et nord construite sur de larges piliers en moellons et formant arcades vient asseoir la villa. Véranda constituée de baies rectangulaires toute hauteur et de potelets en fer. Propriété entièrement close. Clôture constituée d'un muret maçonné sur lequel sont appuyés des garde-corps à balustres. Aujourd'hui la clôture a été partiellement démolie (disparition du garde-corps à balustres, diminution de la taille des piliers...) et suppression des végétaux qui ornaient le parc, créant ainsi une perte de valeur paysagère de l'ensemble. Construite en pierres de Meillerie, les façades ont été décastrées, exposant ainsi la construction à l'érosion. Pour la sauvegarde du bâti, il est urgent d'appliquer un mortier et un enduit de finition à la chaux.	VALEUR ARCHITECTURALE, PAYSAGÈRE ET HISTORIQUE ARCHITECTURE REPRÉSENTATIVE DE L'ÉPOQUE THERMALE Collaboration des architectes LOUIS MOYNAT & MONICO PROTECTION STRICTE

	BOULEVARD DE LA CORNICHE N°16	ANCIEN GRAND HOTEL DU PARC 1905-1910	RÉSIDENCE LE PARC Ancien grand hôtel de la Belle Époque conçu par l'architecte-paysagiste parisien Henri MARTINET, spécialisé dans la construction des grands hôtels de villégiature, introduit dans la région par Anna de Noailles. Imposante façade composée symétriquement autour d'une travée verticale centrale. De part et d'autre de cette travée centrale composée de 3 baies, la façade se déploie sur cinq travées. Les extrémités du bâtiment sont marquées par une travée composée de baies jumelées. Les 4 niveaux sont percés de baies qui diffèrent selon le niveau (encadrement de la baie droit ou en arc, présence ou non de balcons). Le premier niveau est marqué par un alignement de baies en arcade et clé de voûte et par une verrière à facture simple et structure en fer. Clôture maçonnée et garde-corps à balustres.	Façades, enveloppe du bâtiment, verrière, clôture à balustres, plantation côté nord VALEUR ARCHITECTURALE ET HISTORIQUE HENRI MARTINET (1867-1936) PROTECTION STRICTE
	BOULEVARD DE LA CORNICHE N°20	1900	Construction édifiée sur une base carrée sur laquelle vient se greffer un petit volume articulé par une tourelle à base circulaire. De volumétrie plus faible que la villa Norris, rez-de-chaussée plus un étage plus combles. Toiture à forêts et couverture tuiles écailles. Les baies sont larges, à linteau droit sauf la baie en arcade sur le pignon côté lac. Menuiseries bois à croisillons et petits carreaux, jambage harpé. Balcons sur consoles bois et garde-corps poteaux bois. Espace paysager autour de la construction à renforcer.	VALEUR ARCHITECTURALE, PAYSAGÈRE ET HISTORIQUE PROTECTION STRICTE
 	CHEMIN JEAN MOYNAT N°1 ANGLE BOULEVARD DE LA CORNICHE	1890	Maison cossue, une des premières édifiée le long du boulevard de la Corniche au début de l'époque du thermal. Construite sur une base rectangulaire, rez-de-chaussée plus 2 niveaux, toiture à quatre pans de faible pente. La façade ouest est flanquée d'une tour haute de quatre niveaux et de base carrée composée d'une travée de baies. Le dernier niveau est traité en légère saillie formant un encorbellement. Les baies sont rectangulaires plus hautes que larges, à linteau droit ou à accolade et 20 petits carreaux. Contrevents en bois pleins et ajourés dans le tiers supérieur. Souches de cheminées en briques décoratives. Oriel en pans de façade ouest à baies rectangulaires et terrasse. Clôture mur plein et frise ajourée avec incrustation de pièces émaillées. Parc arboré.	Façades, enveloppe du bâtiment, clôture ouvragée en béton avec inclusion de céramiques vernissées. VALEUR ARCHITECTURALE, PAYSAGÈRE ET HISTORIQUE ARCHITECTE FLORENTIN PROTECTION STRICTE
	BOULEVARD DE LA CORNICHE N°30	1909	VILLA ARNOLLET - (puis sénateur JACQUIER) Maison bourgeoise à volumétrie compacte, base rectangulaire coiffée d'une imposante toiture à forêts bois et pans coupés. Façade sud : tourelle à base carrée et toiture à forte pente. Couverture ardoise, épis de faîtage. Alternance de baies à linteau droit et de baies cintrées. Balcons et garde-corps en structure bois poteau et croisillons colorés. Volets métalliques persiennés pliables. Modénature en façade (corniche, linteau des baies). Oriel à cinq pans coiffé d'une terrasse avec garde-corps structure béton. Clôture constituée d'un muret maçonné sur lequel est fixé un garde-corps constitué de potelets et de trois lisses en béton.	Façades, enveloppe du bâtiment, clôture en limite du domaine public, parc arboré. VALEUR ARCHITECTURALE, PAYSAGÈRE ET HISTORIQUE ARCHITECTE LOUIS MOYNAT PROTECTION STRICTE

	BOULEVARD DE LA CORNICHE N°11	1914	Villa bourgeoise d'inspiration palladienne, construite sur un plan carré, 3 niveaux, toiture à faible pente et à quatre versants, composition rigoureuse. Façade nord : À chaque extrémité de la façade est érigée une tour à base carrée coiffée d'une toiture à quatre pans. Entre les deux tours, la façade est creusée d'une triple loggia. La loggia du premier niveau est dotée de trois arcades en pierre de taille et d'un garde-corps à balustres. Les deux autres loggias sont ouvertes, protégées par un garde-corps à balustre au deuxième niveau et par un balcon et garde-corps en bois au troisième niveau. Edifiée dans la pente, la construction s'appuie sur un imposant socle défensif en pierres de Meillerie, comprenant des meurtrières. Les tours carrées comportent des baies jumelées , en plein cintre au dernier étage, rectangulaires avec linteau et appuis moulurés au deuxième niveau. Le premier niveau est éclairé par un oculus dont le verre est protégé par un ouvrage de ferronnerie. Contrevents entièrement persiennés en bois. Baies en bois avec un petit carreau en partie supérieure, garde-corps bois en applique. Le niveau du premier étage est distinct des deux autres par un entablement et une corniche.	Façades, enveloppe du bâtiment, clôture en limite du domaine public à reconstruire, jardin. VALEUR ARCHITECTURALE Architectes lyonnais PROTECTION CONTROLEE
	N°2 CHEMIN DU RIVAGE / ANGLE BOULEVARD DE LA CORNICHE	1933	VILLA MALINVAUD Maison typique de l'architecture privée de Louis Moynat pendant la période 1925/1935. Construction de plan carré comportant un étage sur rez-de-chaussée et coiffée d'une toiture à quatre pentes dont 2 disposent d'une lucarne de forme triangulaire. Parement en pierres de Meillerie sur les 2/3 des façades. Entrée sous porche, sur façade côté jardin.	VALEUR ARCHITECTURALE, PAYSAGÈRE LOUIS MOYNAT ARCHITECTE PROTECTION CONTROLEE

	N°1 CHEMIN DU RIVAGE ANGLE BD DE LA CORNICHE	1935	Edifiée sur une base rectangulaire, composée de retraits et d'éléments en saillie dans lesquels se logent balcons, terrasse, oriel ou porche d'entrée. Cette construction dispose de trois niveaux. Toiture à deux pentes couverture tuiles écailles. Allège des baies en bas-reliefs cannelés. Parement en pierres de Meillerie sur tout le soubassement ainsi que sur le mur de clôture édifié en bordure des voies. Garde-corps en serrurerie ouvragée.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE PROTECTION CONTROLEE
	BOULEVARD DE LA CORNICHE N°72	1932-1934	VILLA RENFER Élevée sur deux niveaux, à partir d'un plan carré auquel on a adjoint deux volumes sur chacune des façades opposées. Toiture à plusieurs versants, à faible pente et forêts. Alternance de baies rectangulaires de tailles variées et une baie en arcade ouvrant sur terrasse côté lac. Terrasses en rez-de-chaussée sur façade ouest et nord et à l'étage sur façade ouest. Grande sobriété dans la composition des façades, pas de décorations superflues, simplicité des volumes. Clôture édifiée en maçonnerie enduite couronnée d'une résille béton.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE LOUIS MOYNAT ARCHITECTE PROTECTION CONTROLEE
	BOULEVARD DE LA CORNICHE N°76 à 82	HABITATIONS JUMELÉES 1967	Réalisée en béton brut, intérieur et extérieur, construction de 2 unités de 2 logements, imbriquées dans un volume simple et compact, animées par le jeu des vides et des pleins. Alternance subtile de baies et de claustras béton pour créer une façade sculpturale et dynamique. Menuiseries des baies en bois, volets bois entièrement persiennés repliables	VALEUR ARCHITECTURALE Pascal HAUSERMAN (†11-2011) & Claude HAUSERMANN-COSTY Façades, enveloppe du bâtiment avec respect des vides. PROTECTION CONTROLEE
	BOULEVARD DE LA CORNICHE N°108	1950	Maison d'habitation de l'architecte Maurice NOVARINA et de son épouse Manon TROLLET. Réunis en un même lieu, la maison privée et le bureau de l'architecte.	VALEUR ARCHITECTURALE, PAYSAGÈRE ET CULTURELLE PROTECTION CONTROLEE
	BOULEVARD DE LA CORNICHE N°67-69	1964	Ensemble bureaux et logements - Atelier d'architecture de l'architecte Maurice NOVARINA. Bâtiment édifié dans la pente en contrebas de l'avenue, une passerelle relie le sol de l'édifice au sol naturel. Toitures à deux pans décalés pour permettre un ensoleillement et un apport de lumière maximal et bandeau de baies de haut jour.	VALEUR ARCHITECTURALE, PAYSAGÈRE ET CULTURELLE PROTECTION CONTROLEE

CHEMIN JEAN MOYNAT				
	CHEMIN JEAN MOYNAT N°3	1909	De plan carré, composée d'un soubassement, de deux niveaux d'étage et d'un couronnement. Toiture à quatre pans. Façades à ouvertures régulières, baies rectangulaires, menuiseries bois et croisillons. Volets persiennés métalliques. Oriel à pans droit et à pans coupés en façades.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE LOUIS MOYNAT ARCHITECTE PROTECTION CONTROLEE
	CHEMIN JEAN MOYNAT N°5	1910	Architecture néo régionaliste. Construction composée de deux niveaux sur rez-de-chaussée, toiture en « étoile », à quatre pentes et lucarnes. Les façades sont animées par le jeu des retraits formant terrasses et des saillies formant oriel. Baies en arcade et baies rectangulaires, volets roulants et battants en bois. Porche sur entrée. Forme, avec les N°3 et N°7, un ensemble de trois constructions de l'architecte MOYNAT, de styles architecturaux correspondant à des époques différentes.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE LOUIS MOYNAT ARCHITECTE PROTECTION CONTROLEE
	N°7	1948	Maison de Louis Moynat. Architecture fonctionnaliste. Construction aux lignes épurées et à la toiture plate composée de deux volumes dont un décalé. Constitué de deux niveaux distincts en façade par la matérialisation d'un cordon. Le volume principal, à l'étage, est creusé en son angle pour y abriter une baie en bandeau et en angle donnant sur la loggia. Les baies sont rectangulaires et de tailles variées. Baie d'angle et balcon hors œuvre avec garde-corps en barreaudage fer finement ouvragé. Auvent béton abritant la porte d'entrée. Intérieur décoré d'œuvres symboliques.	VALEUR ARCHITECTURALE, PAYSAGÈRE et CULTURELLE LOUIS MOYNAT ARCHITECTE PROTECTION CONTROLEE
	CHEMIN DU TORNIEUX N°9	1936	Construction de style néo régionaliste des années 30, élevée dans la pente dominant le lac, composée de deux niveaux plus combles. Toiture à deux pans et croupe, lucarne triangulaire à deux versants, couverture tuiles écailles. Galerie sous avancée de toiture, soutenue par des baies en arcade au niveau du sol. Loggia creusée en pignon, forme géométrique. Baies bois 4 carreaux par vantail en partie supérieure. Volets pleins en bois à figure géométrique. Parement en pierres de Meillerie sur tout le soubassement jusqu'au niveau des baies du 1 ^{er} étage.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE PROTECTION CONTROLEE

CHEMIN DES CLERGES / AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC				
	CHEMIN DES CLERGES N°1	1894	Belle demeure bourgeoise dans un parc paysager en bordure du lac. Volumétrie compacte, rez-de-chaussée, un étage et combles. Tourelle d'angle en façade sud/est. Toiture à plusieurs versants, couverture en tuiles écailles. Simplicité et régularité dans la composition des façades. Baies bois à croisillons, encadrement des baies en pierres naturelles, appuis moulurés. Contrevents bois, 2 battants. Véranda en façade nord. Soubassement en pierres de Meillerie apparentes.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE PROTECTION CONTROLEE
	AVENUE DU GENERAL LECLERC N°26	2007	CASA 26 Volumétrie très compacte, tel un paquebot. Construction qui suit la pente douce du terrain vers le lac. Façade sculpturale à travées irrégulières. Grande baie vitrée rectangulaire sur la façade lac. Abords soignés. Simplicité, sobriété des lignes et du traitement des façades. Intégration discrète dans un environnement remarquable. Première construction entièrement revêtue d'acier corten à Thonon-les-Bains.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE WIDRIG KAUFMANN ARCHITEKTEN – ZÜRICH & CHRISTOPHE BONDAZ PROTECTION CONTROLEE
 	AVENUE DU GENERAL LECLERC N°28	1928	VILLA GANDER Maison typique de l'architecture privée de Louis Moynat, édifiée dans les années 30. Volumétrie compacte, plan carré et toiture à quatre versants avec lucarnes triangulaires à deux versants. Façade sur lac composée de deux travées, l'une pleine, l'autre creuse dégageant d'imposantes loggias. Baies rectangulaires, en bois, 2 petits carreaux en partie supérieure et un grand carreau. Contrevents en bois, persiennés dans le 1/3 supérieur. Construite dans la pente qui mène au lac. Louis Moynat a composé tout l'aménagement de la parcelle, qui comporte, du lac vers le haut de la pente : un mur de soutènement au-dessus duquel se dresse une terrasse avec garde-corps à balustres en béton, une pergola, un hangar à bateau et slip, un jardin aux formes géométriques et la construction.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE LOUIS MOYNAT ARCHITECTE PROTECTION CONTROLEE
	IMPASSE DES MOUETTES N°7	1860	Maison fin XIX^e, de style classique, élevée sur un plan carré, deux niveaux, toiture à quatre pans, couverture ardoise. Chaînage d'angle harpé, baies à encadrement mouluré et appuis, fenêtres bois à six carreaux, porte chêne partie inférieure pleine, supérieure à carreaux de verre et serrurerie. Volets bois persiennés toute hauteur. Environnement paysager, ouvert sur le lac.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE PROTECTION CONTROLEE

	CHEMIN DE MONTJOUX N°31	1920	CHALET LES CÈDRES Chalet sur vaste terrain arboré en bordure du lac. Composé de deux niveaux plus combles, toiture à deux pans avec tourelle faîtière sur pignon côté lac. Galerie en périphérie des façades, garde-corps et pièces bois taillées et ouvragées. Remarquable travail d'architecture bois traditionnelle et situation remarquable à l'intérieur d'une vaste parcelle arborée en bordure du lac.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE PROTECTION CONTROLEE
AVENUE DE CORZENT				
 	AVENUE DE CORZENT N°43		Château construit en 1930 par Jules-François-Louis LEVÉ à l'emplacement d'une ancienne ferme du XIX^e qu'il a fait démolir en 1926, dans l'ancien domaine agricole de la famille « Mont de Jupiter » qui cultivait la vigne et les vergers. Le pigeonnier et la digue sur le lac ont été construits en 1943. Façade en pierres appareillées d'Allinges, diversités de formes pour les baies, architecture d'inspiration gothique anglais, tour à base carrée et toiture à quatre pans, décorée de faux mâchicoulis. Parc réaménagé en parc romantique avec des ouvertures sur le lac et planté d'essences exotiques et indigènes.  	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE PROTECTION CONTROLEE
	AVENUE DE CORZENT N°63	1937	Belle demeure bourgeoise dans un parc paysager en bordure du lac. Edifiée sur un plan carré, cette construction est coiffée d'une toiture à quatre pentes avec couverture en tuiles écailles. Sur façade lac : Tourelle en surplomb sur l'angle à six pans. Façade composée de trois travées disposées symétriquement par rapport à la travée centrale positionnée en avant-corps de façade. Alternance de baie rectangulaires et de baies en plein cintre, avec balcon. Contrevents bois à deux battants, persiennés dans le 1/3 supérieur.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE PROTECTION STRICTE
	AVENUE DE CORZENT N°71-73	1921	VILLA LEFRANC Ensemble de constructions de style néo régionaliste à l'intérieur d'un grand parc arboré en bordure du lac. Constitué d'une maison d'habitation et de dépendances ayant servi de loge de gardien et d'écurie, reliés par une galerie. Construction, garage, écurie, loge (intervention de Louis MOYNAT) Construite sur une base carrée, 2 niveaux d'habitation plus combles, toiture à deux versants et croupe. Une tourelle à pans coupés prend place à l'angle des façades sud et est. Des oculi prennent place en son couronnement. Baies droites à encadrement harpé, baie cintrée à trois vantaux sous auvent. Terrasses sur façades est et ouest avec garde-corps à balustres. Propriété ayant appartenu à la famille LEFRANC, célèbre industriel de peintures et vernis LEFRANC, aujourd'hui groupe LEFRANC-BOURGEOIS.	VALEUR ANECDOTIQUE, ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE LOUIS MOYNAT transformations PROTECTION CONTROLEE

	AVENUE DE CORZENT N°47		Construit par la famille D'HUMILLY DE CHEVILLY - Fin XIX^e Maison de maître en bordure du lac, composée de 3 niveaux d'habitation plus combles. Toiture à quatre pans et couverture ardoise. La façade sud est flanquée de deux tours à chaque angle, une tour à base carrée composée d'une travée de baies jumelées et une tour en poivrière composée d'une travée de baies très étroites. Baies en bois et croisillons dans le 1/3 supérieur, volets persiennés dans le tiers du milieu. Encadrement des baies en pierre de molasse. La façade lac dispose d'une loggia et d'un balcon à la structure de poteau en fer et garde-corps en serrurerie ouvragée. Chaque niveau est délimité par un cordon. Située dans un parc arboré de plus de 9 000 m² avec arbres centenaires. Lieu de séjour de Marcel Proust. Racheté par l'État en 1952 pour y installer un centre de recherches géodynamiques dépendant de l'université Paris VI. Mutation en attente, suite au départ de l'Université.	VALEUR ARCHITECTURALE, PAYSAGÈRE ET HISTORIQUE ARBRES CENTENAIRES PROTECTION CONTROLEE
--	--------------------------------------	--	---	--

AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE / DE GENÈVE

	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE N°20 1 AVENUE DE LA VERSOIE	1925	Immeuble d'angle construit au début des années 30, de 4 niveaux et composé symétriquement depuis l'élément central en arrondi à partir duquel s'articulent deux corps latéraux, chacun composés de trois travées de baies. Fenêtres plus hautes que larges, occultation par persiennes à lames brisées métalliques, garde-corps en ferronnerie à motifs géométriques. Toiture saillante en forme de tulipe renversée sur élément central.	VALEUR ARCHITECTURALE FAISANT PARTIE D'UN ENSEMBLE DE CONSTRUCTIONS DATANT DES ANNEES 30 PROTECTION CONTROLEE
	AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE N°25	1880	Maison bourgeoise exécutée par un maître d'ouvrage originaire du piémont italien ; conçue à la manière des belles demeures situées en bordure des lacs du Nord de l'Italie. De volumétrie compacte, 2 niveaux plus combles. Sur l'avenue du Général de Gaulle, une tour à base carrée et à une seule travée de baie vient s'appuyer en façade. Façade : chaînage d'angle harpé, baies rectangulaires avec linteau et appui mouluré. Contrevents persiennés, baie 1 grand carreau et 1 petit carreau en partie supérieure. Corniche dentelée. Toiture : Combles à trois versants et lucarnes à pignons surmontées d'un fronton triangulaire souligné par des moulures. Couverture en ardoise ; épis, crête de toit, oculus en ferblanterie ouvragée. Souches de cheminées en briques. En façade Nord, petite galerie couverte en pierre et allège sculptée.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE PROTECTION STRICTE

	AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE	1933	TOUR MOYNAT Première construction verticale de la ville. Edifiée en 1933 par Louis MOYNAT pour lui-même. L'ensemble comprenait les bureaux de l'architecte implantés en bordure de l'avenue du Général de Gaulle et aujourd'hui démolis et son habitation. L'espace compris entre les bureaux et l'habitation située en fond de parcelle, est aménagé en jardin aux formes rigoureuses et rectilignes avec un bassin en son centre. L'habitation est composée d'une tour à cinq niveaux avec ascenseur, où chacun des niveaux étaient une chambre. Dans la continuité de la tour, un bâtiment à rez-de-chaussée, aujourd'hui transformé en bureaux, comprenait les pièces communes. De style avant-gardiste, la façade principale est constituée d'une travée, au-dessus de l'entrée, exprimant la verticalité et d'une travée plus importante écrite par le jeu des pleins et des vides que constituent les baies d'angle et les balcons creusés dans la façade. La façade de l'entrée est composée d'un cadre évidé, toute hauteur, dans lequel se superposent une seule rangée de baies rectangulaires affirmant ainsi la verticalité. Le dernier niveau est traité en attique. Des bas-reliefs en applique ornent la façade attenante à la tour.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE LOUIS MOYNAT ARCHITECTE LABÉLISÉ PATRIMOINE DU XX^e le 10/03/2003 PROTECTION CONTROLEE
	AVENUE DE GENÈVE N°83	XIX^e	CHATEAU DE MARCLAZ Maison construite à l'emplacement de l'ancien château édifié au XVII^e par Henri MARESCHAL DE DUYN DE LA VALDISÈRE DE SAINT MICHEL, commandant de la province de Genevois. Le chevalier Carron fit démolir le château et fit construire sur l'emplacement, une grande maison d'habitation. Cette maison a été restaurée et surélevée par le Comte de Ville et embellie par la suite par le Comte Max de Foras. Imposante demeure dans un parc arboré clos d'un mur d'enceinte. Edifiée sur un plan carré, composée de 3 niveaux plus combles et coiffée d'une toiture à quatre versants et lucarnes à deux versants. Couverture tuiles écaillés. Baies rectangulaires plus hautes que larges et fenêtres à huit carreaux à double vantail.	VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE VALEUR HISTORIQUE PROTECTION STRICTE
	CHEMIN DE LA FLECHERE	XIV	Maison forte et son jardin, ayant appartenu à la famille Brotty d'Antioche jusqu'au XVIII^e siècle. Cette maison a ensuite appartenu à diverses familles thononaises telles familles Quiblier, De Borgne, Fornier et Bailly. Lieu de séjour du philosophe français, théologien, paléontologue Pierre Teilhard de Chardin(1881-1955).	VALEUR PAYSAGERE ARCHITECTURALE ET HISTORIQUE PROTECTION STRICTE

MORCY



CHEMIN DE
MORCY
N°70

MAISON FORTE
AVANT 1731

CHATEAU DE MORCY

Château qui aurait appartenu à la famille de MORCY, qui passa aux BROTTY D'ANTIOCHE avant d'être vendu en 1784 au baron VIGNET DE MONGET. Elle possède encore un parc d'un hectare entouré d'une grande haie et d'un mur en façade.

Volume imposant, toiture à quatre versants et forte pente, couverture en tuiles écaillés, tourelle d'angle sur façade sud-est.

Grande régularité et austérité dans la composition des façades ; baies rectangulaires à encadrement en pierres de molasse, appuis et linteaux moulurés.

Mur d'enceinte en moellons avec porte cintrée sous auvent.

VALEUR ARCHITECTURALE ET
PAYSAGÈRE

VALEUR HISTORIQUE

PROTECTION STRICTE

PROTECTION STRICTE

AVENUE DU LÉMAN très beaux exemples d'architecture de style Art déco des années 30
Volumes généreux mais compacts, toiture à quatre pans et lucarnes, couverture en tuiles écailles, oriels en pans, tourelles d'angle, porche sur entrée. Constructions situées sur le haut de talus, dominant le lac et visibles depuis le quai de Ripaille.

AVENUE DU LÉMAN très beaux exemples d'architecture de style Art déco des années 30
Volumes généreux mais compacts, toiture à quatre pans et lucarnes, couverture en tuiles écailles, oriels en pans, tourelles d'angle, porche sur entrée. Constructions situées sur le haut de talus, dominant le lac et visibles depuis le quai de Ripaille.



N°4 Bis – 1937 - MAISON PREMAT - MONICO ARCHITECTE

Construction remarquable de style Art déco, située en surplomb du lac. Tout le vocabulaire Art déco y figure : oculus, terrasse sur oriel à trois pans, serrurerie du garde-corps au dessin géométrique, entrée sous porche, plan en décroché, toiture à plusieurs pans et couverture en tuiles écailles. Baies à encadrement et à crosses, menuiseries et croisillons en partie supérieure de baie.

PROTECTION CONTROLEE

PROTECTION CONTROLEE



N° 12 – 1938 - Charles BONIN ARCHITECTE SUISSE

Imposant volume, construction située en position haute, surplombant le lac. Volume et façade très travaillés, composition irrégulière pour enrichir la qualité et la perception générale de la construction. Plan conçu avec des décrochés permettant oriels et tourelles en façade avec prolongement en toiture.

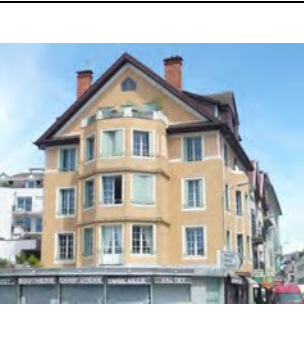
Remarquable dans sa composition et dans sa volumétrie.

PROTECTION CONTROLEE

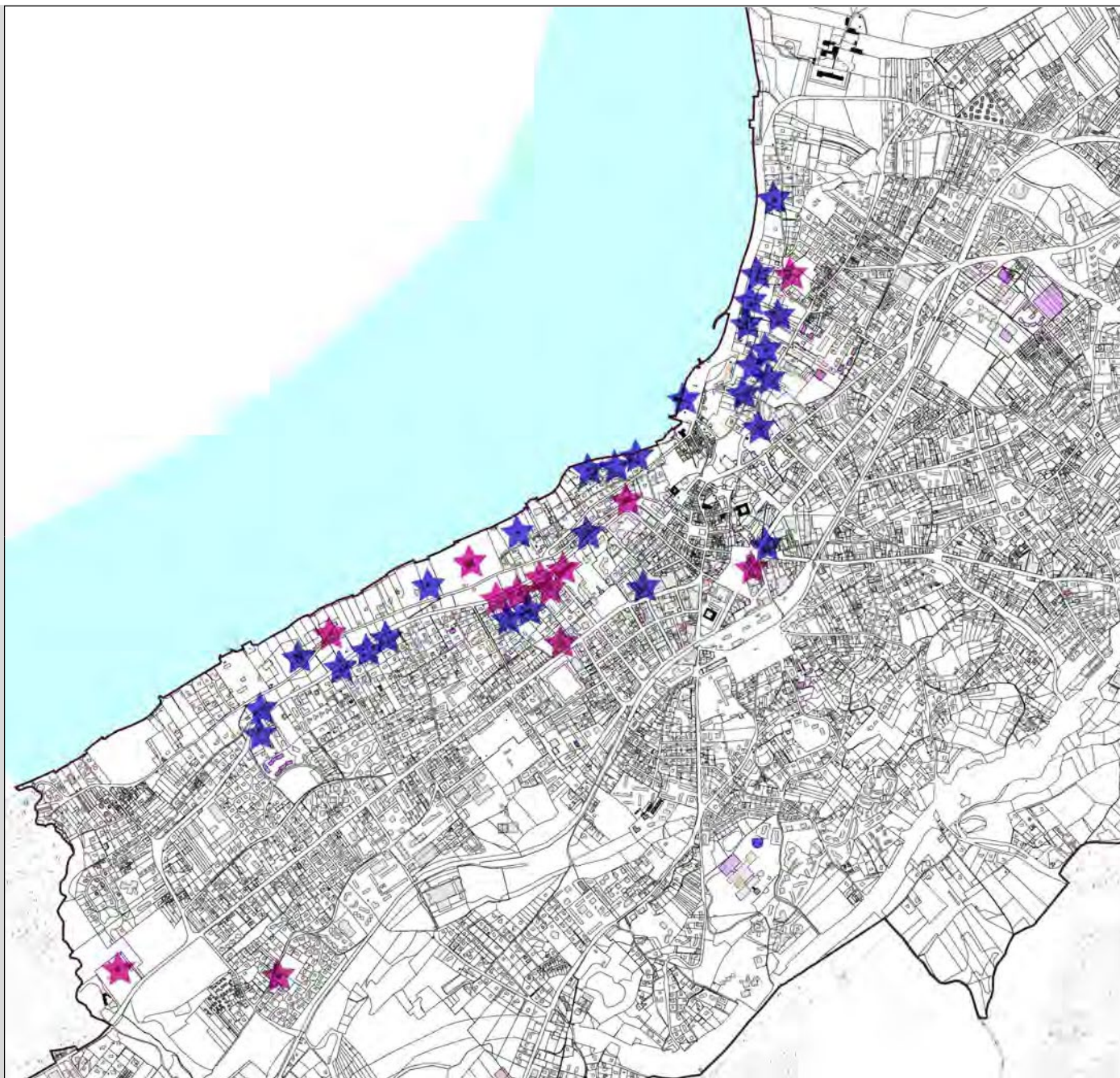
Remarquable dans sa composition et dans sa volumétrie.

PROTECTION CONTROLEE

						
N°8bis 1910 PROTECTION CONTROLEE	N°8 PROTECTION CONTROLEE	N°20 1922 - VILLA JULLIARD LOUIS MOYNAT ARCHITECTE PROTECTION CONTROLEE	N°22 PROTECTION CONTROLEE			
QUAI DE RIPAILLE - VALEUR ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE, ARCHITECTURE DES ANNEES 1910-1925. Ensemble remarquable constitué de belles villas construites en surplomb du lac, certaines ont été dessinées par Louis MOYNAT. Unité paysagère et architecturale, continuité du bâti et de l'espace paysager en bordure du lac.						
						
N°5 VILLA VALLET 1925 LOUIS MOYNAT ARCHITECTE PROTECTION CONTROLEE	N°7 VILLA DUBOIS 1925 LOUIS MOYNAT ARCHITECTE PROTECTION CONTROLEE	N°13 VILLA LIVRAGHI 1908 LOUIS MOYNAT ARCHITECTE PROTECTION CONTROLEE	N°17 – 1912 PROTECTION CONTROLEE	N°19 PROTECTION CONTROLEE	N°21 – 1913 PROTECTION CONTROLEE	N°23 – 1921 PROTECTION CONTROLEE
				N°35 – 1941 Façade en moellons de pierres de Meillerie en apparence, y compris mur de clôture. Toiture à quatre pans, forêts lambrissés et couverture en tuiles écailles. Façade sur quai composée de deux travées irrégulières, l'une composée de baies rectangulaires et l'autre composée d'une baie rectangulaire et d'une baie en plein cintre avec garde-corps en poteau bois situé en applique de la baie. Entrée sous porche placé en avant-corps de façade latérale. Portail en serrurerie d'une extrême finesse, composé de deux pans fixes à chaque extrémité et de trois vantaux couronnés d'un médaillon décoratif. PROTECTION CONTROLEE		

	BOULEVARD DU CANAL N°2 Anciennement rue de l'Oncion	1923	BANQUE MARIN & GIANOLA Édifiée en 1923, la construction reprend les grands principes de l'architecture classique. La façade principale de l'ancienne banque, située à l'angle de deux voies est à pan coupé, surélevé d'un fronton triangulaire. Elle est composée de 3 travées de baies à encadrement mouluré, délimitées de part et d'autre par des piliers cannelés sur toute la hauteur du bâtiment. Les façades latérales sont composées de 4 travées de baies dont les allèges sont traitées en creux. La serrurerie des balcons ainsi que des larges baies du rez-de-chaussée sont de facture Art déco, reprenant des formes simples et géométriques.	VALEUR ARCHITECTURALE LOUIS MOYNAT ARCHITECTE PROTECTION STRICTEE
	BOULEVARD GEORGES ANDRIER N°4	1925-1933	IMMEUBLE SALLAVUARD Immeuble situé à l'intersection du bd Georges Andrier et de l'ave Jules Ferry. L'immeuble est orienté vers la place des Arts. La façade principale donnant sur ce vaste espace public est la plus démonstrative. Elle est composée en son centre d'un oriel à 3 baies surmonté d'une terrasse avec une seule travée de part et d'autre. Le dernier niveau est décoré d'une frise de cannelures. Le couronnement de l'immeuble est souligné par un large fronton s'appuyant sur les murs extérieurs dont les lignes de contour accentuent les formes géométriques et le relief de l'oriel. Fenêtres à deux vantaux et 8 petits carreaux, volets métalliques repliés en tableau. Couverture tuiles écailles.	VALEUR ARCHITECTURALE LOUIS MOYNAT ARCHITECTE PROTECTION CONTROLEE
	PLACE DU 16 AOÛT 1944 N°4	ANCIENNE DOUANE 1925 ARCHITECTURE DEBUT XX^e SIÈCLE	Petite construction style Art déco avec, sur le ponton, élément en serrurerie ouvragée style Art nouveau. Abritait les douanes. Architecte Fleury RAILLON.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE PROTECTION CONTROLEE

PLAN DES NIVEAUX DE
PROTECTION



-  Protection stricte
-  Protection contrôlée

PATRIMOINE ARCHITECTURAL
REMARQUABLE

LES EGLISES, CHAPELLES, FONTAINES,
LAVOIRS

**LE PATRIMOINE RELIGIEUX
EGLISES ET CHAPELLES**

PHOTO	DESIGNATION DE L'IMMEUBLE	ADRESSE	DESCRIPTIF	CLASSEMENT
	EGLISE SAINT HIPPOLYTE 	65 bis GRANDE RUE	Une première église placée sous le patronage de Saint Hippolyte fut construite entre 1010 et 1050. Vers 1138 une église de style roman lui succéda. Cette église a servi d'église d'un prieuré bénédictin dépendant de Saint Jean de Genève. L'Eglise a été fortement remaniée fin XIV- XV ème siècle dans le style gothique de l'époque. Au XVII ème siècle l'église primitive a été intégrée dans une nouvelle construction où le chœur, et l'avant chœur ainsi que le collatéral sud et nord furent ajoutés dans un style baroque savoyard aux fresques et décors exubérants, stuqués « à l'italienne ». D'importants travaux de restauration ont été réalisés en 2009 et 2010.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE CLASSE MH 30 / 10 / 1909
	BASILIQUE SAINT FRANCOIS DE SALES 	65 bis GRANDE RUE	Construite à la fin du XIX dans un style gothique du XIII. (1889-1921-1930) 1921 début des travaux – 1930 consacrée par Monseigneur Villerabelle, évêque d'Annecy. Construite à côté de l'église Saint Hippolyte à la fin du XIX– début XX ème siècle. Eglise reliée par une voûte à l'église Saint Hyppolite. Eglise reliée par une voûte à l'église Saint Hyppolite. Toitures et façades rénovées en 2010-2011 Deux scènes de la passion et chemin de croix sont signés de l'artiste Maurice Denis, chef de file de l'école des Nabis proche de Gauguin, 1940. L'ensemble des fresques ont été rénovées en 2012.	VALEUR HISTORIQUE ARCHITECTURALE CULTURELLE



CHAPELLE DE LA VISITATION

3

RUE DES GRANGES

Ancienne chapelle du Monastère de la Visitation fondée par Sainte Jeanne de Chantal, la chapelle de la visitation a été consacrée en 1684. Elle est composée de 4 travées, dont la dernière (un peu plus carrée) forme le chœur.
D'époque baroque, elle se compose de voûtes d'ogives héritées de la tradition gothique.
Depuis les années 1990, ce lieu est consacré à l'Art contemporain.

VALEUR HISTORIQUE
ET ARCHITECTURALE
Façades et toitures
Inscription MH
18/04/1973



CHAPELLE SAINT BON



AVENUE DU LEMAN

On cite son existence dès 1299, dernier vestige de l'enceinte fortifiée de la ville.
Endommagée par les Bernois en 1589, elle a été reconstruite en 1615 à l'initiative du Révérend Bouverat, à l'emplacement du premier miracle reconnu de Saint François de Sales.

VALEUR HISTORIQUE
ET ARCHITECTURALE



CHAPELLE



RIVES
47 AVENUE DU
GENERAL LECLERC

Petite chapelle privée, construite à la fin du XIX ème siècle, par la famille des comtes de Savoie, dédiée à Saint Pierre et Saint Paul.

VALEUR HISTORIQUE
ET ARCHITECTURALE

	CHAPELLE 	CORZENT 13 BIS RUE DU LAC	Erigée à l'instigation du Révérend Henry Meynet entre 1626 et 1644 sous le vocable de Chapelle Jésus Marie Joseph.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE
	CHAPELLE 	TULLY 36 ROUTE DE TULLY	Construite au XIII ème siècle puis reconstruite en 1681 par le Révérend Etienne Mugnier, dédiée à Saint Etienne.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE
	CHAPELLE SAINT FRANCOIS 	VONGY 23 RUE DU VIEUX PONT	Erigée fin XVII – début XVIII ème siècle sur les bases d'un édifice du XIII ème siècle.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE
	CHAPELLE 	CONCISE 19 Bis PLACE DE LA FONTAINE	On cite son existence à la fin du XIII ème siècle. Endommagée par les Bernois en 1536, elle a été reconstruite sous l'ordre de Saint François de Sales. Sur le chevet du chœur, une peinture murale datant de la fin du XIII – début XIV serait la première peinture de cette époque encore visible en dans la région. Elle représente la décollation de Saint Jean-Baptiste.	VALEUR HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE

	EGLISE NOTRE DAME DU LEMAN 10	VONGY ROUTE D'EVIAN	1933-1946 : première œuvre de l'architecte. Eglise dédiée à la Vierge et nommée Notre Dame du Léman. La charpente prend la forme d'une barque renversée, la façade principale formée d'un claustra à la forme d'un triangle aux côtés égaux, évoque la Sainte Trinité et le clocher de 45 mètres de haut, la flamme éternelle. L'utilisation d'une large gamme de bleu (près de 200), plonge l'église dans une dévotion virginale. Décoration symbolique, une mosaïque située derrière l'autel et représentant Notre Dame du Léman sur une barque portant l'enfant Jésus et se présentant aux différents Saints de Savoie. Les vitraux d'art sont l'œuvre des vitriers MAUMEJEAN (auteur de la mosaïque du Sacré Cœur de Montmartre Paris) et BESSAC (Grenoble). 1990 : reconstruction à l'identique de la charpente après un incendie.	VALEUR ARCHITECTURALE MAURICE NOVARINA ARCHITECTE LABELLISE MONUMENT XX 10/03/ 2003
	CHAPELLE LE DON BOSCO 11	2 RUE DES ITALIENS	Inaugurée en 1945, réalisée par l'architecte Maurice Novarina	VALEUR ARCHITECTURALE MAURICE NOVARINA ARCHITECTE
	EGLISE NOTRE DAME DE LOURDES	10 AVENUE DE GENEVE	1965 – 1969 2^{ème} église de l'architecte Commanditaire : Abbé J.BIRRAUX. De base rectangulaire, cet édifice est surmonté d'une toiture à forte pente, présentant, en façade sur rue, un imposant fronton constitué d'un tympan entièrement vitré, dont le dessin des assemblages des pans vitrés se compose autour d'une croix centrale sur toute la hauteur du tympan. Clocher indépendant de l'église, disposé à l'entrée, sur le parvis.	VALEUR ARCHITECTURALE MAURICE NOVARINA ARCHITECTE avec Guy DELFOSE Ingénieur

	EGLISE DES VALLEES SAINTE JEANNE DE CHANTAL 	CHATELARD 27 ROUTE DE TULLY	1965 – 1967 EGLISE 1975 – 1976 : CLOCHER INDEPENDANT Façade principale composée d'un imposant tympan entièrement vitré constitué d'éléments vitrés aux formes rectangulaires de taille variée et assemblés par des éléments en béton d'une finesse remarquable. Clocher indépendant de l'église, placé à l'entrée, sur le parvis. Constitué de deux éléments élancés, en forme de H, en béton.	VALEUR ARCHITECTURALE CLAUDE MARIN ARCHITECTE
	CHAPELLE DE L'HOPITAL PIANTA 	4 AVENUE DE LA DAME	1970. Située dans l'enceinte de l'hôpital public. Chapelle à la forme d'un imposant trapèze renversé en béton brut qui s'appuie sur un bandeau vitré, créant ainsi un saisissant rapport de force entre la masse lourde de béton comme suspendue au-dessus du bandeau vitré. Ecriture architecturale dépouillée, simplifiée, rigoureuse. La chapelle est inscrite dans un espace protégé, à l'abri du passage, par des claustras en résille béton. Un périmètre de sérénité est matérialisé, au sol, par un espace neutralisé par de gros galets et un cordon végétalisé. Ce recul par rapport aux façades accentue l'effet de la forme et du contraste entre volume plein et volume vide. Lieu désacralisé, réhabilité en salle de réunion.	VALEUR ARCHITECTURALE et HISTORIQUE MAURICE NOVARINA ARCHITECTE LABEL PATRIMOINE XX 03/10/ 2007
	GROTTE NOTRE DAME DE LOURDES 	BOULEVARD DE LA CORNICHE Face au 96	Lieu de pèlerinage, de recueillement. Grotte édifiée en contre bas du boulevard de la Corniche, dans le talus. EX VOTO A LA VIERGE MARIE	VALEUR CULTUELLE et D'USAGE
	MONASTERE DE LA VISITATION 	32 ROUTE DE LA VISITATION	Construit par l'architecte Maurice Novarina en 1971 pour permettre le déménagement de l'ancien couvent de la Visitation transformé en bibliothèque vers le nouveau bâtiment. Le couvent accueille les sœurs malades de l'Ordre de la Visitation. Le monastère est construit sur un plan en forme de croix. La chapelle abrite un Christ du XIV ème siècle.	VALEUR CULTUELLE et ARCHITECTURALE MAURICE NOVARINA ARCHITECTE GILLES DAGNAUX
		17 AVENUE DES ALLINGES		

LE PATRIMOINE RELIGIEUX



LES LAVOIRS
VALEUR HISTORIQUE ET DOCUMENTAIRE

VONGY



1 AVENUE DE SAINT DISILLE

CONCISE



19 bis PLACE DE LA FONTAINE

RIVES



18 RUE DU PORT

RIVES



QUAI DE RIVES

CORZENT



26 RUE DU LAC

MORCY



78 bis CHEMIN DE MORCY

CENTRE



8 AVENUE DES ALLINGES

TULLY



44 ROUTE DE TULLY

LES FONTAINES – LES JETS D'EAU

PLACE HENRY BORDEAUX



PLACE DE L'HOTEL DE VILLE



GRANDE RUE - BASILIQUE



PLACE DU MOLARD



PLACE JULES MERCIER



RUE MICHAUD - SONNAZ



BELVEDERE



JARDINS DE SAINT BON



PLACE JEAN MOULIN



PLACE DU CHATEAU



SQUARE ARISTIDE BRIAND



MORCY



CONCISE



CORZENT



CORZENT



VONGY



CHAMPIGNON DE LA VERSOIE 1937

ETABLISSEMENT ET PARC THERMAL



Fontaine d'eau minérale.
Fontaine en béton à la forme évocatrice d'un champignon recouvert d'une mosaïque en faïence.
L'ŒUVRE REPRÉSENTE DES NAIADES SOUS FORME DE PORTEUSES D'EAU, DANS LE STYLE ANTIQUE.
Une figure est dans une position statique et fait face à l'observateur ; la suivante est représentée de profil et est en marche. Ce dynamisme est accentué par l'ondulation des tesselles figurant les rayons du soleil
l'ensemble des huit femmes est relié par un ondolement de tesselles jaunes et vertes, évoquant le mouvement de l'eau.
LOUIS MOYNAT ARCHITECTE
DESSINÉE PAR ANDRÉ LHÔTE, RESTAURÉE PAR YVES DÉCOMPOIX EN 2007.

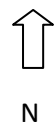
Adresse : avenue du Général de Gaulle - PARC THERMAL



PLACE DE LA DENT D'ŒCHE



FONTAINES ET LAVOIRS



LEXIQUE

Allège : pan de mur situé entre le plancher et l'appui de la baie, dans le sens vertical.

Appui : partie inférieure de la baie, horizontale. Il peut être au nu du mur ou saillant. S'il est saillant, il peut recevoir une moulure.

Attique : niveau de couronnement de la composition. Sa hauteur est franchement inférieure à celle des autres niveaux dont il est séparé par un corps de moulure.

Baie : tout percement en façade, fenêtres, portes...

Bandeau : moulure plate de section rectangulaire, disposée horizontalement sur la façade.

Chaîne d'angle : ouvrage vertical de liaison à la rencontre de deux murs formant un angle. Elle est constituée d'assises superposées. Les éléments constitutifs sont généralement disposés en harpe ; la chaîne est dite harpée lorsque ses éléments sont alternativement courts et longs.

Chambranle : cadre de la baie. Il peut être mouluré. Lorsque le chambranle est composé d'un ressaut aux angles, il est dit à crossettes.

Encadrement : partie de l'enduit ou maçonnerie en relief entourant une baie.

Enseigne : constitue une enseigne toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce.

Enseigne drapeau : enseigne implantée perpendiculairement à la façade.

Entablement : ce qui forme le couronnement de la composition de l'élévation. Composé de trois éléments, de haut en bas : la corniche, la frise, l'architrave.

Fronton : couronnement triangulaire formé d'un cadre mouluré.

Ordonnancement : composition rythmée de la façade.

Piédroit : support vertical du linteau d'une baie.

Pilastre : partie verticale d'un mur légèrement en saillie par rapport à la façade, généralement ornementée d'une base et d'un chapiteau.

Placage : revêtement de faible épaisseur, généralement en bois ou en pierre, plaqué sur la façade.

Soubassement : socle d'un bâtiment. Partie de l'édifice en liaison avec le sol. Il utilise souvent des bossages et des faux appareils.

Tableau : Côté vertical d'une embrasure. Généralement compris entre la feuillure et le nu extérieur du mur.

Trame parcellaire : dessin des parcelles, constituant les limites de propriété.

Travée : désigne la superposition des baies composées sur le même axe vertical.

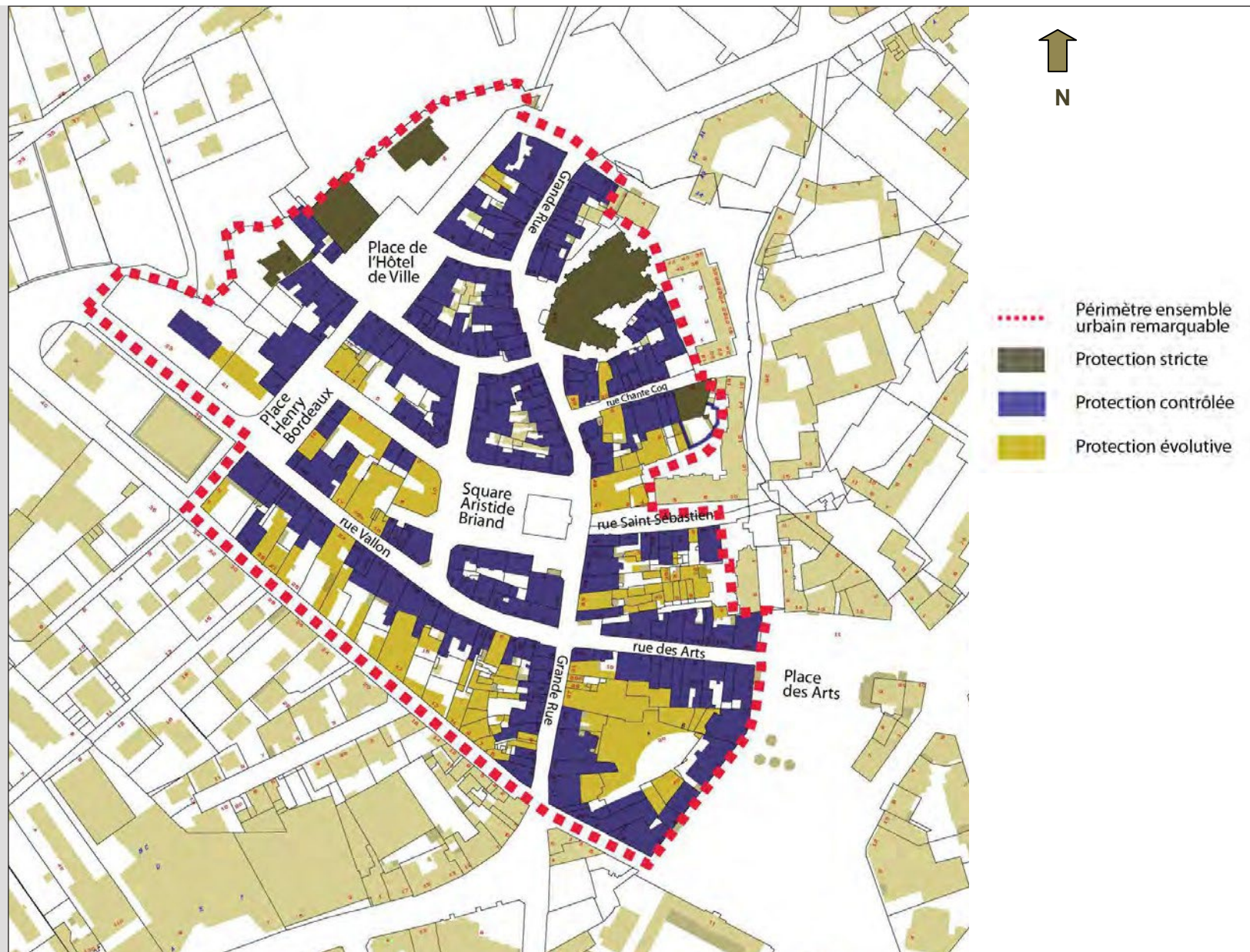
Trumeau : pan de mur entre deux fenêtres au même niveau.

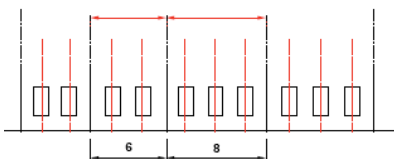
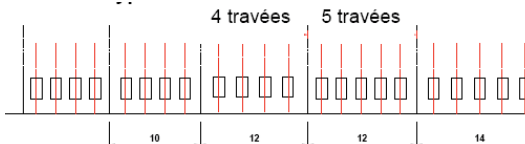
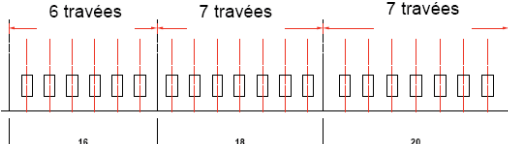
Typologie : ensemble des traits caractéristiques qui permettent de définir le style de la façade.

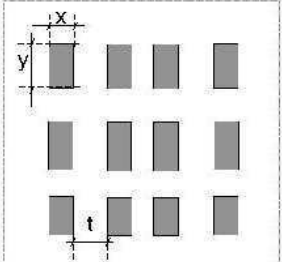
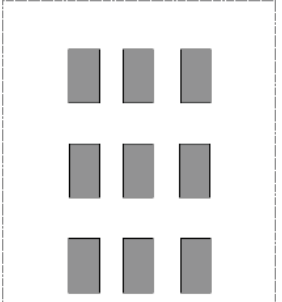
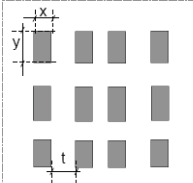
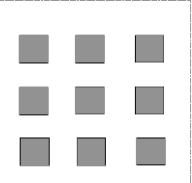
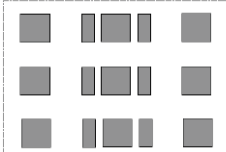
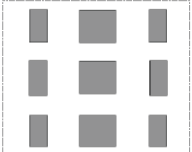
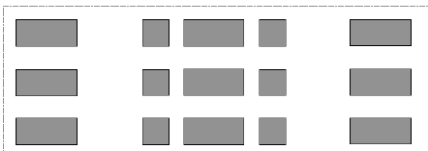
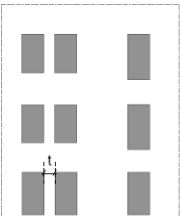
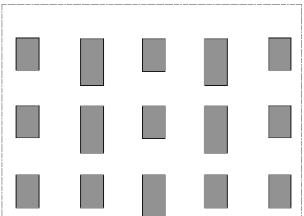
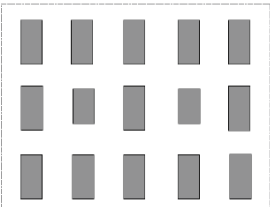
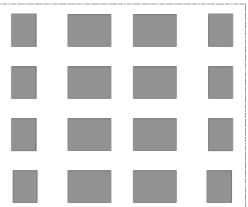
Table des matières

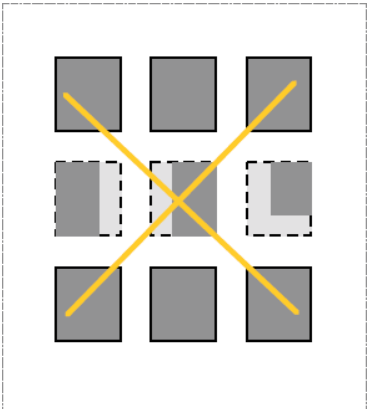
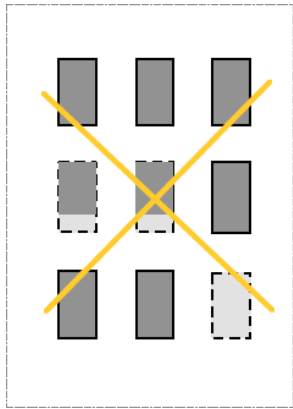
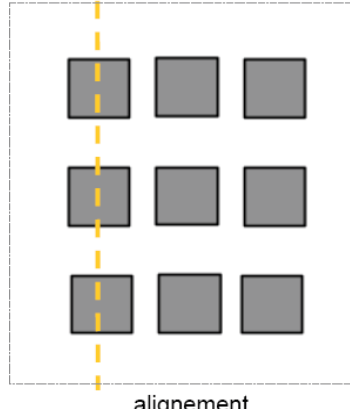
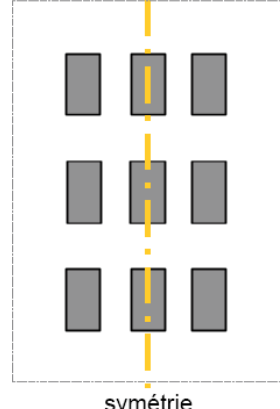
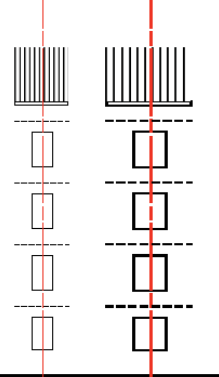
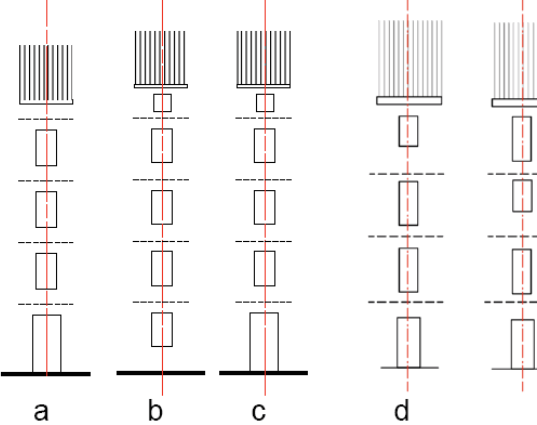
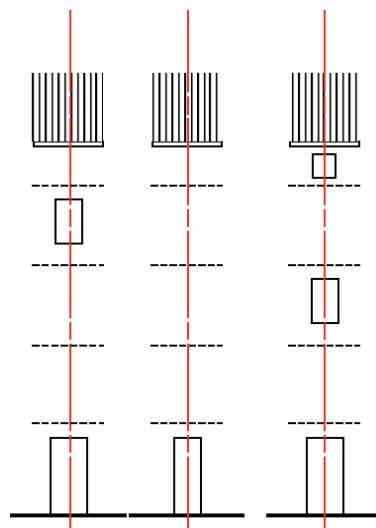
Centre ancien.....	1
Hameau de Rives	18
Hameau de Vongy	21
Quartier de la Rénovation.....	24
Port Ripaille	31
Secteur des Charmilles	71
Secteur Cité fleurie	75
Secteur Trolliettes	78
Édifices ponctuels	80

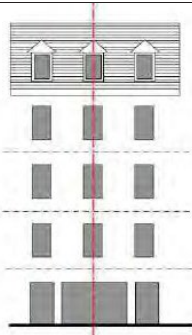
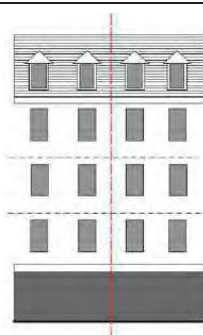
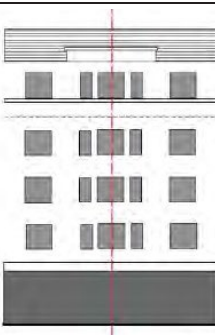
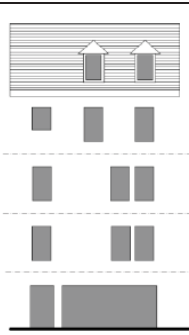
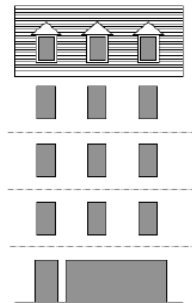
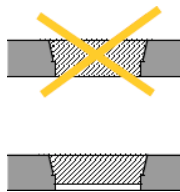
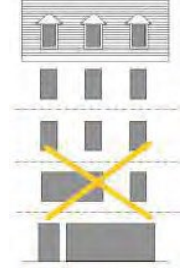
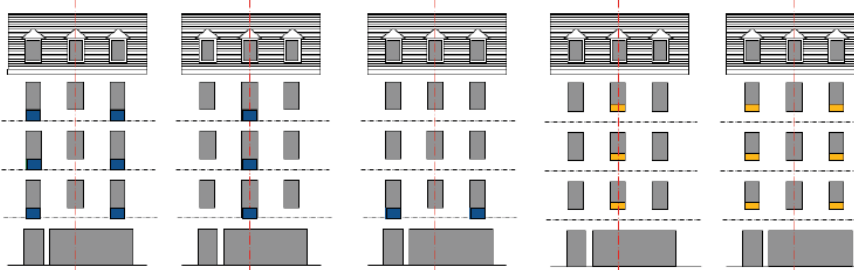
CENTRE ANCIEN



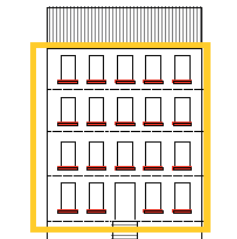
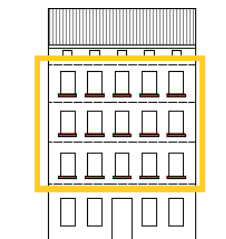
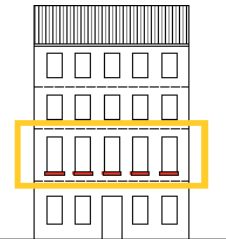
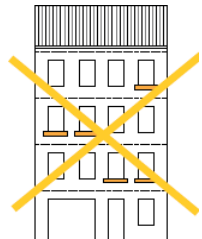
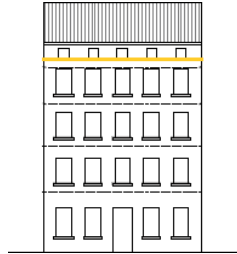
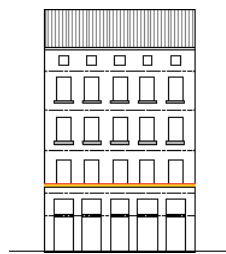
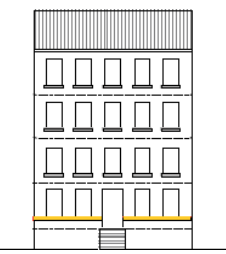
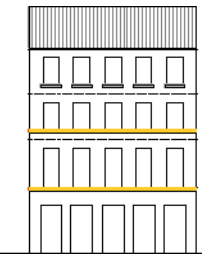
CARACTERISTIQUES			
GABARITS	CENTRE HISTORIQUE	PLACE ARISTIDE BRIAND	ARCHITECTURE DE VILLEGIATURE
	Le rythme des façades est issu du découpage parcellaire en lanières. Les tènements sont de faible largeur (6 à 8 m), les façades ont 2 ou 3 travées.	Immeubles de 10 à 14 m, façades de 4 à 5 travées.	Immeubles de 16 à 20 m, façades de 6 à 7 travées
	2 travées 3 travées 	4 travées 5 travées 	6 travées 7 travées 7 travées 
Pour la réhabilitation	Conforter les rythmes existants propres à chaque immeuble. Encourager la diversité de traitements de façades voisines.		
Pour la construction neuve	Lorsqu'il s'agit de constructions de plus de 20 m, le nouveau bâtiment sera découpé en plusieurs modules distincts reprenant le parcellaire ancien. Chaque nouveau module fera l'objet d'un traitement distinct permettant de visualiser la trame parcellaire ancienne.		
HAUTEUR - ETAGEMENT	CENTRE HISTORIQUE	PLACE ARISTIDE BRIAND	ARCHITECTURE DE VILLEGIATURE
	Excède rarement R+3+C, exceptionnellement R+4.	R + 6 ou R + 5 + 2 attiques.	
			
Les hauteurs sont généralement régulières d'un bâtiment à l'autre. Il existe une différence maximale d'un niveau entre deux bâtiments voisins. Privilégier l'alignement avec les hauteurs des constructions voisines. Dépassement limité à 3,00 m maxi de hauteur par rapport à la hauteur du bâtiment limitrophe.			

COMPOSITION DE LA FACADE			
GRILLES DE PERCEMENT	CENTRE HISTORIQUE	PLACE ARISTIDE BRIAND	ARCHITECTURE DE VILLEGIAITURE
Ordonnancement des ouvertures en façade. X = largeur baie y = hauteur baie t = partie du mur entre deux baies	Les baies sont plus hautes que larges dans des rapports x/y compris entre 1/1,4 à 1/2 Les trumeaux (t) ont une largeur supérieure ou égale à la largeur d'une baie dans un rapport (x/t) de 1/1,5 (type 0). Les trumeaux ont une largeur inférieure ou égale à la largeur d'une baie. (type 0 bis)	Les baies sont plus hautes que larges dans des rapports x/y compris entre 1/1,4 à 1/2 avec une largeur de trumeau inférieure ou égale à la largeur d'une baie (type 0). Les baies sont trapues et les trumeaux ont une largeur supérieure ou égale à la largeur d'une baie (type 1). Alternance de baies trapues et de baies étroites, l'ordonnancement varie et la mise en place de loggias peut faire varier les largeurs de trumeaux (type 2). Alternance de baies plus trapues et de baies étroites, variation des largeurs de trumeaux (variation type 2). Alternance de baies trapues et de baies horizontales, l'ordonnancement varie et la mise en place de loggias peut faire varier les largeurs de trumeaux (type 3).	Alternance de travées de baies géminées avec une travée de baies plus hautes que larges. Les trumeaux ont une largeur supérieure à la largeur d'une baie (variation type 0). Alternance de baies plus hautes que larges et de baies moins hautes. Les trumeaux ont une largeur supérieure ou égale à la largeur d'une baie. La composition de la grille est symétrique et met en relief la travée centrale (type 0 bis). Baies en majorité plus hautes que larges associées à des baies moins hautes. Les trumeaux ont une largeur supérieure à la largeur d'une baie. La composition de la grille est symétrique (type 0 ter). Alternance de baies trapues et de baies plus étroites, l'ordonnancement varie et la présence de balcons filants peut faire varier les largeurs de trumeaux (type 2).
	 Variation Type 0  Type 0 bis	 Variation Type 0  Type 1  Type 2  Variation Type 2  Type 3	 Variation Type 0  Variation Type 0 bis  Variation Type 0 ter  Variation Type 2

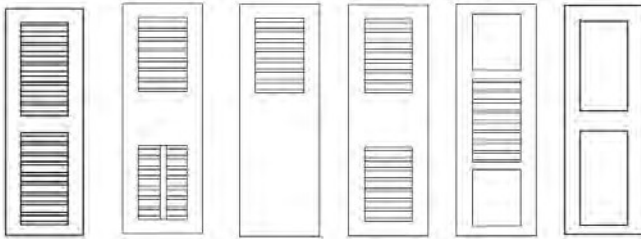
Pour la réhabilitation	Respecter la grille des percements existante			
Pour les constructions neuves	S'inspirer des grilles de percement repérées dans le cadre bâti environnant. Privilégier un traitement simple ou une reproduction à l'identique.			
			 alignement	 symétrie
TRAVEES La travée désigne un alignement vertical de baies sur la façade.	Les travées continues comportent un percement à chaque niveau de la construction. Elles sont homogènes si les percements sont de même nature sur toute la hauteur de la façade, elles sont hétérogènes quand elles comportent une baie différente des autres formant un « amortissement » en partie basse ou sommitale.		Les travées discontinues Il n'y a pas toujours de percement à chaque niveau de plancher, cela confère une irrégularité ou une asymétrie à la composition de la façade.	
	 Homogènes		 Hétérogènes	
	a : amortissement en pied, b : amortissement en tête, c : amortissement en tête et en pied, d : baies plus petites dépourvues de balcon			

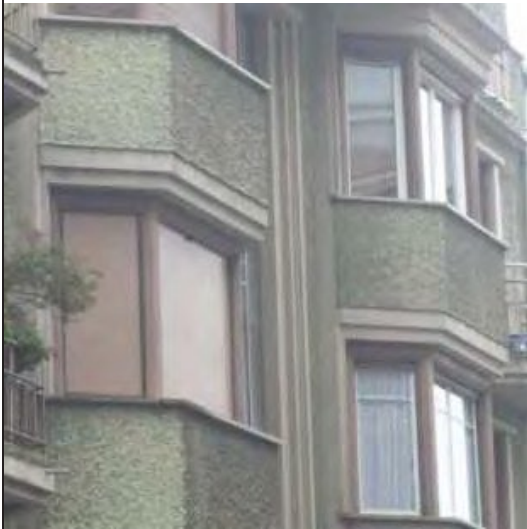
	Composition symétrique			Composition asymétrique			
							
	Architecture avant 1875		Square Aristide Briand Architecture XX ^e	Architecture avant 1875	Architecture villégiature fin XIX ^e début XX ^e	Square Aristide Briand XX ^e	
Pour la réhabilitation	Les modifications de l'usage des bâtiments anciens peuvent conduire à la création ou à la suppression d'ouvertures. Pour maintenir un ordonnancement de la façade conforme aux types existants, on distinguera deux cas de figure : - Pour les travées de baies discontinues : la création de nouvelles baies devra reproduire les dimensions et les dispositions des baies existantes. - Pour les travées de baies continues : les obturations partielles se feront en retrait par rapport au nu extérieur du mur de façon à maintenir lisibles les baies et la configuration initiale de la façade.						
Pour la construction neuve	Pour maintenir une certaine harmonie dans un ensemble construit, l'ordonnancement des façades neuves ne sera pas pensé indifféremment ou indépendamment des types existants avoisinants.						
						 Obturation en retrait	
	Existant	Avec répartition égale			 A ne pas faire		 En établissant une symétrie

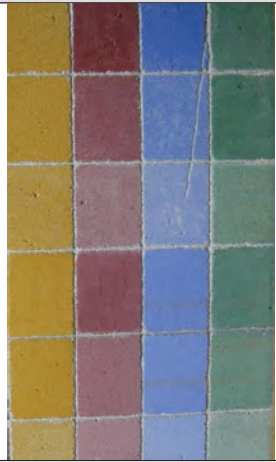
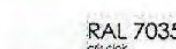
DECORS ET MODÉNATURE	Il s'agit des éléments formant une légère saillie par rapport au nu extérieur de la façade et qui accompagnent ou soulignent son ordonnancement, caractérisant ainsi l'architecture d'un bâtiment. Les façades sont en général sobres et permettent une lecture simple du bâtiment. Elles présentent : - Des ouvertures avec ou sans garde-corps ; - Des portes fenêtres avec balcons ; - Des encadrements surmontés de corniches moulurées ; - Des balcons supportés par des consoles ; - Des éléments de ferronnerie.		
	CENTRE HISTORIQUE	PLACE ARISTIDE BRIAND	ARCHITECTURE DE VILLEGIATURE
	Éléments de modénature généralement en pierre de taille, chaînage d'angle droit ou harpé, piliers, cordons d'étage ou appuis de baies, corniches. 	Architecture de style Art déco. Façades réalisées en mortier et utilisant les différences de nu. Présence de bow-windows et composition verticale ou horizontale des façades. 	Architecture d'inspiration classique avec frontons, pilastres, chapiteaux, bandeaux moulurés taillés dans la pierre de molasse. Quelques exemples de modénature feinte, réalisée en enduit ou peinte en trompe l'œil en technique à la chaux. 
	CENTRE HISTORIQUE	PLACE ARISTIDE BRIAND	ARCHITECTURE DE VILLEGIATURE
GARDE-CORPS	La nature des garde-corps est liée à la forme des baies et du type d'occultation. Un seul type de garde-corps par façade. Positionner les garde-corps d'une manière symétrique lorsqu'ils ne sont pas systématiques.		
	Les baies avec volets à deux vantaux, accueillent parfois des banquettes en fer forgé ou en fonte, peintes de couleur sombre et disposées entre les tableaux. 	Les baies à volets métalliques pliables contre tableaux sont dotées de garde-corps en saillie afin de permettre leur fermeture. 	Les baies à volets métalliques pliables contre tableaux sont dotées de garde-corps en saillie afin de permettre leur fermeture. 

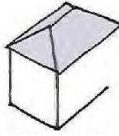
BALCONS	Les balcons ne devront pas dépasser 60 cm de profondeur ; ce sont des postes d'observation de la rue. Leur disposition est souvent symétrique, leur rôle est d'enrichir la modénature de la façade.			
	CENTRE HISTORIQUE	PLACE ARISTIDE BRIAND	ARCHITECTURE DE VILLEGIATURE	
	Le bâti XVIII ^e concentré dans cette zone est caractérisé par des façades très lisses, dépourvues de balcons. S'ils existent, il s'agit des rajouts postérieurs.	Le bâti postérieur aux années 30 comporte généralement des balcons ponctuels ou filants généralement dans le même matériau que la façade.	Le bâti fin XIX ^e début XX ^e comporte de petits balcons ainsi que des balcons filants, en fer forgé peint.	
				
Pour la réhabilitation	Équilibrer et respecter le paysage de la rue. La fermeture de balcons n'est pas autorisée pour le bâti de niveau de protection stricte ou contrôlée. La création de balcons sur les bâtiments à protection contrôlée ou évolutive doit rester rare et sera réalisée en prenant en compte la totalité de la façade et non au coup par coup, en maintenant la symétrie et l'ordonnancement de la façade.			
Pour la construction neuve	Il s'agira de reconstituer le paysage de la rue, en limitant le nombre de balcons, en préférant des espaces inclus (loggias) ou en positionnant les balcons sur cour.			
APPUIS DE BAIES	Les appuis de baies sont des éléments formant saillie à la base des fenêtres. Leur rôle est d'éviter le ruissellement des eaux de pluie sous la fenêtre qui entraîne le dépôt des salissures sur l'appui de la baie. Cette fonction technique s'est assortie d'un rôle d'ornementation sur les façades nobles.			
	Dans le bâti ancien, les appuis de baies font partie intégrante de la modénature et sont répartis selon une logique de composition de la façade. Ils peuvent être filants, en se confondant avec le cordon qui a pour rôle d'affirmer l'étagement de la façade.			
				
	Sur toute la façade	Sur l'étage carré	Sur l'étage noble	
				
	Couronnement de l'étage carré	Couronnement du soubassement	Couronnement de l'étage noble	

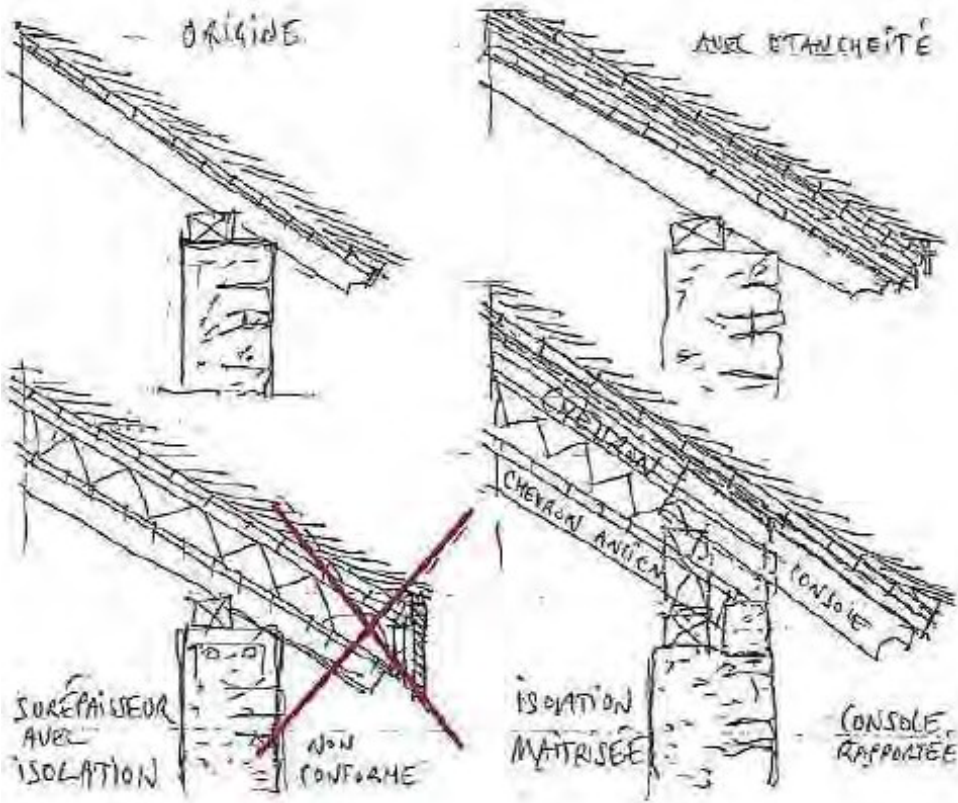
	L'absence d'appui de baie sur les façades de l'architecture ordinaire peut générer des désordres liés à l'emploi d'une pierre trop fragile ou sensible à l'érosion due aux effets conjugués de l'eau et du gel.	Désordre	A ne pas faire
Pour la réhabilitation	Conserver la sobriété des façades. Préférer la mise en œuvre d'une bavette en cuivre ou en tôle pré laquée plutôt que la création d'appui de baies lorsque ceux-ci n'existaient pas à l'origine.		
Pour la construction neuve	Poser les menuiseries neuves sur un rejingot en bois, métal ou béton.	Rejingot bois Bavette métallique	
BAIES	Une typologie de façade correspond à une typologie de baie.		
	CENTRE HISTORIQUE	PLACE ARISTIDE BRIAND	ARCHITECTURE DE VILLEGIATURE
	Architecture très simple, baie percée dans la maçonnerie. Les menuiseries sont discrètes et fines, en bois peint. Fenêtres à 6 carreaux, volets bois persiennés partiellement ou entièrement, encadrement en pierre de molasse, avec ou sans garde-corps.	Les menuiseries d'origine sont en bois. Fenêtres à petits carreaux et petits bois, divisées soit en 3 parties dont un grand clair de vue au milieu vers 1920 ou divisé en 4 parties avec parties fixes aux extrémités et fenêtres à deux vantaux en partie médiane (1940).	Les menuiseries d'origine sont en bois. Le style dominant est à modèle vertical de type porte fenêtre avec balcons. Vantail divisé en trois carreaux avec grand clair de vue dans partie médiane.
Fenêtre à 6 carreaux Persiennes bois Garde-corps Encadrement	± 1,30 à 1,50 m ± 1,60 à 1,80 m		
Pour la réhabilitation	Peindre les menuiseries bois de couleur sombre pour minimiser l'impact du percement. Choisir des profils arrondis pour favoriser l'évacuation des eaux de pluie. Déposer les anciens dormants (partie fixe dans la maçonnerie) pour un clair de vue plus important.	Coupe Horizontale intérieur extérieur	Coupe verticale 30 50 70 Ext. Int.
		ébrasement Partie à reprendre * clair de verre	
Pour la construction neuve	Choisir des menuiseries fines pour libérer le plus grand clair de vue. Les matériaux les plus adaptés sont le bois et le métal.		

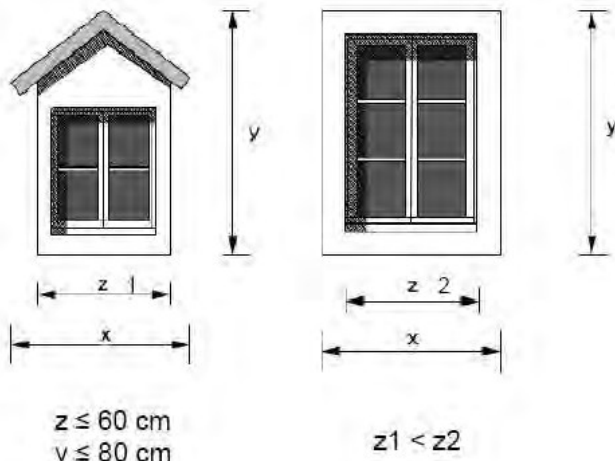
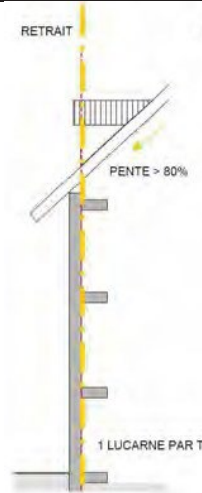
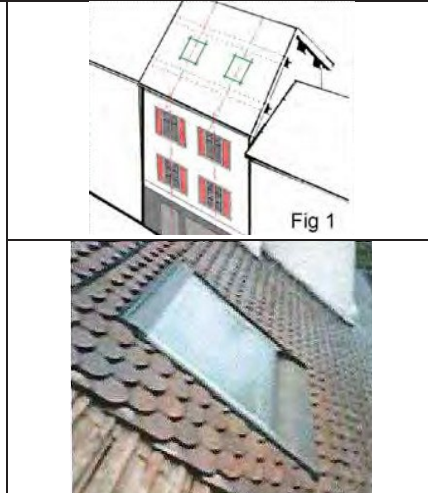
VOLETS	Outre leur fonction de protection, les volets ont un rôle décoratif et créent une dynamique de façade par leurs formes et leurs couleurs variées.			
	CENTRE HISTORIQUE		PLACE ARISTIDE BRIAND – ARCHITECTURE DE VILLEGIAITURE	
	Le modèle de volet bois, pivotant à cadre, persienné partiellement ou entièrement, ou plein est le modèle le plus fréquent dans le cœur historique.		Les volets métalliques en tableau sont utilisés sur les baies comportant des balcons ou des barres d'appuis (fin XIX ^e – XX ^e). Les volets roulants en bois apparaissent sur les constructions récentes, Art Déco et ultérieur.	
				
Pour la réhabilitation	Le remplacement des occultations devra s'effectuer selon le modèle d'origine correspondant à la typologie architecturale du bâtiment. Néanmoins, des volets roulants pourront se substituer aux volets métalliques repliables en tableau à condition qu'ils soient de teinte sombre et que le coffret d'enroulement soit situé à l'intérieur de la construction ou placé à l'extérieur caché par un lambrequin. Des volets roulants pourront être placés sur des baies disposant de volets battants à condition de maintenir les volets battants en façade.			
Construction neuve	D'autres modèles de volets pourront être autorisés : Préférer des volets battants, pliables ou des brises soleil orientables (BSO) plutôt que des volets roulants.			
LES TRAITEMENTS DE LA FACADE				
PLAQUAGES ET BARDAGES	Le plaquage peut-être collé ou agrafé. Il consiste en un recouvrement de façade par un matériau donné : lambris, bois, PVC, pierres, tôles, plaques de matériau composite... Le bardage est une technique de revêtement des parties verticales d'une construction, qui se rapproche des techniques de couverture. Il est effectué à l'aide de frises de bois ou de plaques.			
Pour la réhabilitation	Les plaquages et les bardages ne sont pas adaptés à l'architecture maçonnerie enduite du cœur historique.			
Construction neuve				
				

ENDUITS	Chaque type d'enduit est lié à une époque et à un savoir-faire.		
	CENTRE HISTORIQUE	PLACE ARISTIDE BRIAND - ART DECO	ARCHITECTURE DE VILLEGIATURE
	Le bâti est constitué d'une maçonnerie de moellons (petit bloc de pierre calcaire, soit brut, soit équarri, soit taillé) liés par un mortier de chaux. Les pierres non appareillées étaient enduites à la chaux. Les enduits les plus anciens étaient réalisés à la chaux naturelle en plusieurs couches et lissés à la truelle. La granulométrie des enduits était fine et la couche de finition était lissée pour recevoir une couche de couleur. 	Les techniques plus récentes d'enduit comme la tyrolienne sont particulièrement présentes sur l'architecture Art Déco. La granulométrie est importante. Les encadrements de baies et les allèges sont peints d'une autre couleur. Les pilastres peuvent dans certains cas l'être également. Des enduits grenus formulés avec des chaux blanches hydratées sont utilisés sur certains panneaux de modénature. 	Les façades fin XIX^e étaient encore enduites à la chaux, de granulométrie fine et généralement monochrome. Les encadrements de baies sont d'une teinte différente. Plus rarement, quelques façades sont exécutées en enduit de ciment sur des maçonneries traditionnelles. On trouve des enduits talochés offrant la possibilité de gravure au fer à joints dans le mortier frais pour dessiner des rayures, des ondulations ou du faux appareillage. 
Pour la réhabilitation	Finition lissée à granulométrie fine, • Soit avec enduit jeté recoupé, formulé avec chaux hydratées ; • Soit avec peinture minérale de type silicate sur ciment lissé.	Sur les enduits ciment lisses et les enduits de type tyrolienne, appliquer une peinture minérale.	Nettoyage à l'eau et application d'une protection spéciale béton.
Pour la construction neuve	Enduit ciment lissé et peinture minérale.		
COULEURS	L'utilisation des pigments dans la peinture à la chaux ne se généralise que tardivement dans l'architecture. Au XIX^e, l'industrie a permis de produire de nouveaux pigments par transformation chimique sur les principaux métaux : oxydes artificiels au grand pouvoir colorant. Des prélèvements ont été effectués sur les façades du centre historique, ce qui a permis d'établir une palette des teintes par époque de construction.		

COULEURS	CENTRE HISTORIQUE & ARCHITECTURE DE VILLEGIATURE		PLACE ARISTIDE BRIAND - ART DECO	
		Ocres jaunes Ocres rouges Terre de Sienne Terre de Sienne calcinée Terre d'ombre naturelle Terre d'ombre calcinée		Oxyde jaune Oxyde rouge Oxyde bleu Oxyde vert Oxyde noir
	La teinte des façades du bâti antérieur au XIX ^e était le plus souvent gris clair, issu du mélange de sable et de chaux ou de teintes naturelles ajoutées au lait de chaux blanc. Les enduits n'étaient jamais teintés dans la masse.		Pour les façades post XIX ^e et les techniques plus récentes de tyroliennes et enduits ciments, les colorations avec des oxydes métalliques sont souvent orange foncé, rouge, jaune, vert, très rarement bleues.	
Pour la réhabilitation	Les techniques employées doivent être compatibles avec la nature des supports. Ne pas utiliser de peintures synthétiques à base de résine organique qui se décollent du support, qui sont trop saturées et trop brillantes. Application sur maçonnerie traditionnelle irréversible. Abandonner les traitements en camaïeu, privilégier les blancs et les pigments naturels.		En cas de bichromie privilégier une coloration associée au blanc, une couleur chaude à une couleur froide, des saturations nettement différentes.	Abandonner les traitements en camaïeu, privilégier les blancs et les pigments naturels. Si un décor ancien est peint en façade, le reconstituer à l'identique.
Pour la construction neuve	Respecter les gammes chromatiques du bâti environnant. Choisir une technique adaptée au type de support : pour un matériau contemporain, prévoir un type de protection contemporain.			
COULEURS DES MENUISERIES ET OCCULTATIONS	Le matériau traditionnel des menuiseries est le bois. Il est sensible aux intempéries et doit être protégé par une peinture. Les couleurs sont souvent neutres ou sombres de sorte qu'elles effacent ou renforcent le percement. Choisir les teintes des menuiseries et occultations en adéquation avec celle de la façade.			
    	    	Les menuiseries bois : teintes gris-bleu, rouge-brun, marron ou vert. (RAL 7001, 5014, 7009, 8019, 7035, 3009, 8024, 7033, 7034, 6013) Eviter les teintes trop franches et le blanc.		menuiseries métalliques peuvent utiliser les mêmes teintes que les menuiseries bois mais aussi des teintes plus foncées. Pour l'architecture Art-Déco, respecter les teintes d'origine : vernis, lasures ou couleur miel.

TOITURES										
PENTE	Il existe plusieurs formes de toitures dans le centre ville :									
		Toiture à 2 pans		Toiture à 4 pans		Toiture à coyau		Toiture à croupe		Toiture à brisis
	A chaque pente de toit correspond un type de tuiles. Deux grandes familles de tuiles sont présentes sur les toits de Thonon-les-Bains : - Les tuiles plates sur les pentes fortes, de couleur rouge à rouge nuancé, - Les tuiles canal ou creuse sur les pentes faibles, de couleur rouge à rouge nuancé. Sur les toits refaits plus récemment, de pente moyenne à faible, on trouve les tuiles à emboîtement de substitution.									
	Dans le cœur historique où le bâti est implanté en continu, les toitures sont principalement à 2 pans, sauf en extrémité d'îlot où le retour s'effectue par une arête de retournement ou une croupe.									
TUILES	Tuiles plates à petit moule				Tuiles type canal		Tuiles à relief pour construction type art déco			
	Tuiles écailles Tuile de référence		Tuile plate droite							
										
	Tuiles à recouvrement		Tuiles à emboîtement		Tuile à recouvrement	Tuile à emboîtement	Tuiles à emboîtement			
Pour la réhabilitation & pour la construction neuve	En cas de réfection totale de la toiture, adapter la pente aux formes voisines, selon une pente variant de 60 à 100%.									
	Pour une forte pente, (supérieure à 40%), choisir une tuile à petit moule, plate écaille à recouvrement ou à emboîtement									
	Pour une faible pente, choisir des tuiles d'aspect plat ou creuses type canal ou romane à emboîtement Pour les constructions de typologie « art déco » choisir une tuile à relief à emboîtement.									
RIVES & FORGETS	La rive d'égout de la toiture constitue le plus souvent le couronnement de la façade. Elle peut consister en un simple forget ou comporter une corniche plus ou moins ouvragée selon la richesse de l'ornementation de la façade.									
	Les forgets seront caissonnés, lambrissés et peints pour que la passée de toiture soit tempérée par la proximité du comble. (figure 1 et 2). Ils peuvent être ouvragés (figure 1). Les forgets supportent directement une gouttière demi-ronde ou un chéneau encastré.									

Pour la réhabilitation	Les forgets à caissons ou lambrissés sont une particularité locale. Leur remplacement ou leur restauration à l'identique est nécessaire pour une bonne protection du mur. Ils sont nécessaires pour éviter la formation de stalactites en hiver. Les peindre d'une couleur sombre.		
	Les corniches seront en pierre (figure 3) ou reconstituées en matériau composite ou constituées par un habillage en bois de la sous face du forget (figure 1).		3 
ISOLATION DE LA TOITURE PAR L'EXTERIEUR	Protection des rives : zinguerie sur la planche supérieure, peinture sur la planche inférieure 	 En cas d'isolation de la toiture par l'extérieur, réduire visuellement les sur-épaisseurs en rive et à l'égout par la pose de deux planches de rives à ressaut et soigner la surélévation de la maçonnerie. Ajout d'une console pour réduire visuellement l'épaisseur. L'isolation ne se fera que sur la partie habitable et chauffée.	

LUCARNES & FENÊTRES DE TOIT	La volonté d'aménager les combles rend nécessaire la création de lucarnes. Les pentes avoisinent 100 % dans de nombreux cas. Pour ne pas perturber l'architecture traditionnelle du centre historique, les lucarnes doivent respecter certaines règles.			
				
	Les dimensions des lucarnes sont inférieures aux dimensions des baies existantes en façade	1 lucarne par travée de baie, située dans l'axe. En retrait du nu du mur		Superficie maximale des châssis de toit : 1 m² et limité à 1 par travée de baie
Pour la réhabilitation & pour la construction neuve	Aligner les châssis de toit avec les fenêtres situées dans la travée concernée. Positionner les châssis de toit entre les pannes intermédiaires. Choisir des châssis rampants pour éviter toute saillie en toiture. Teinte sombre.			
CAPTEURS SOLAIRES	Les capteurs solaires limités à la production d'eau chaude, seront placés en toiture situées sur cour et placés sur une même ligne horizontale en bas de toiture. Ils sont interdits en façade sur rue ou visible depuis l'espace public.			
INTERRUPTION DE RIVES	Les interruptions de rives existent ponctuellement dans le cœur historique, elles sont jugées néfastes à l'unité de lecture du bâtiment et au respect de l'architecture traditionnelle.			
Pour la réhabilitation	Les percements abusifs de toiture du type tropézienne ou attique sont interdits. Pour apporter de la lumière, choisir les lucarnes ou châssis de toit en fonction de la pente.			
Pour la construction neuve	Limiter les interruptions de toiture aux parties de toiture situées sur cour et non sur rue ou visible depuis l'espace public.			
APPAREILS VISIBLES DE L'EXTÉRIEUR (climatisation, boîtes aux lettres, antennes,...)	La mise en place de systèmes de ventilation, de climatiseurs et autres chauffages réversibles entraîne la mise en place, à l'extérieur, d'extracteurs d'air. Ces dispositifs sont très néfastes à l'architecture traditionnelle et au paysage général de la rue ils sont interdits sur les façades sur rue ou visibles de l'espace public.			
Pour la réhabilitation & pour la construction neuve	REGROUPER : rassembler tous les appareils sur façades arrière et cours pour limiter l'encombrement des cours et passages. HABILLER : un habillage améliorera leur aspect et l'isolation phonique. OPTIMISER : installer des antennes collectives dans les copropriétés. Les boîtes aux lettres seront placées à l'intérieur du bâtiment.			

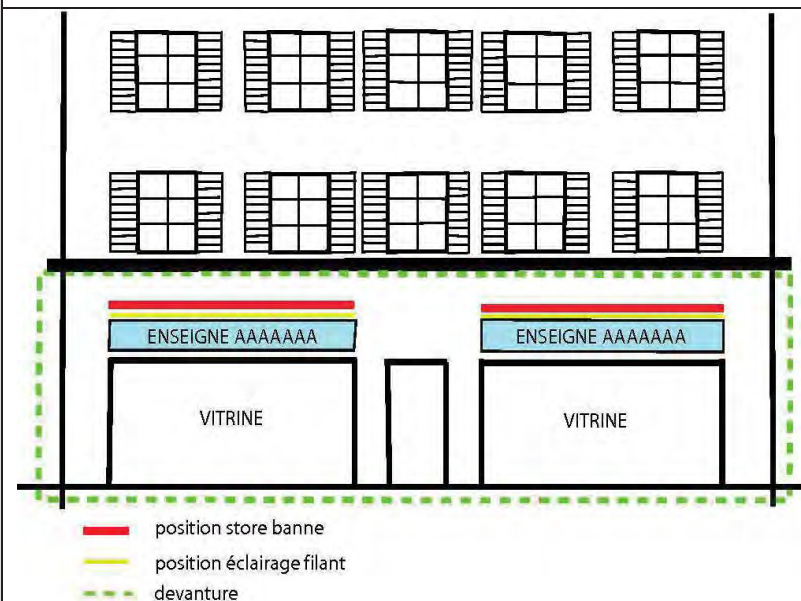
DEVANTURES COMMERCIALES

Les devantures commerciales ont un impact important sur le paysage de la rue puisqu'elles forment un premier plan à hauteur de vue. Pour limiter l'exubérance et la prolifération d'éléments qui masquent l'ordonnancement du bâti et la composition de la façade, il convient de respecter l'ensemble des règles suivantes :

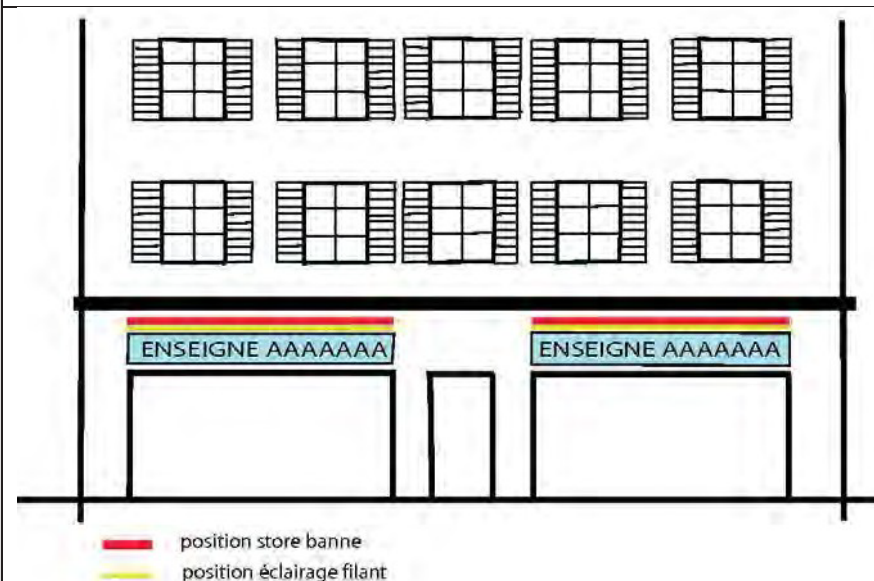
VITRINES				
	Prolonger au maximum le plein des étages sur le rez-de-chaussée	Positionner les vitrines à l'aplomb des travées verticales	Limiter le regroupement des vitrines à 2 ou 3 travées. Aligner les extrémités des vitrines aux volets ou avec un écart convenable.	Respecter la régularité de la trame
Pour les devantures : • Eviter les couleurs criardes et les matériaux clinquants. Les teintes seront choisies en accord avec l'environnement du commerce. • Retrouver le nu du mur ou une ancienne devanture en applique plutôt qu'employer un matériau agraphé. • Interdire toute extension de devanture quand elle empiète sur ou en surplomb du domaine public (tolérance de 10 cm sans appui au sol). • Utiliser des rideaux de fermeture ajourés placés derrière la vitrine, avec caisson d'enroulement situé à l'intérieur de la construction.				
	Maintien de parties pleines entre vitrines sur 2 bâtiments contigus	Conserver un espace libre sous la corniche quand celle-ci se situe sous l'appui de fenêtre. Si la corniche est placée au niveau du plancher du 1 ^{er} étage, l'enseigne peut se caler sous la corniche.	Pour les constructions existantes, le percement de vitrines en étage est interdit	
	En cas de décalage important de la corniche d'une façade à l'autre, conserver l'alignement des enseignes et des baies commerciales.			

STORES BANNES

Les stores bannes permettent de s'abriter du soleil et de la pluie et de signaler la présence du commerce dans la rue ; leur position et leur projection varient selon la hauteur de la devanture.



Cas d'une corniche située sous l'appui du 1^{er} étage



Cas d'une corniche située à l'aplomb du plancher du 1^{er} étage.

Largeur de la vitrine limitée à 2 voire 3 travées de baies.

PORTES D'ENTREE AUX IMMEUBLES

EXEMPLES DE PORTES A REMPLACER CAR ELLES N'APPARTIENNENT PAS A LA TYPOLOGIE ARCHITECTURALE DES CONSTRUCTIONS DU CENTRE ANCIEN



REEMPLACEMENT DES PORTES D'IMMEUBLES PAR DES MODELES EN TOTALE INCOHERENCE AVEC LA TYPOLOGIE ARCHITECTURALE ET LA QUALITE DES CONSTRUCTIONS DU CENTRE ANCIEN (MATÉRIAU, MODÈLE, POSITION)



REPOSITIONNER LES NOUVELLES PORTES A L'ALIGNEMENT DE LA FACADE

**PLAN DES NIVEAUX
DE PROTECTION DU
PATRIMOINE BATI**

HAMEAU DE RIVES



ELEMENTS IDENTITAIRES DE RIVES

RUELLES ÉTROITES DANS LA PENTE



FORTE PRÉSENCE DE JARDINS

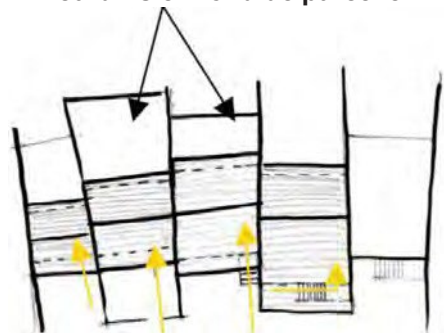


CLÔTURES



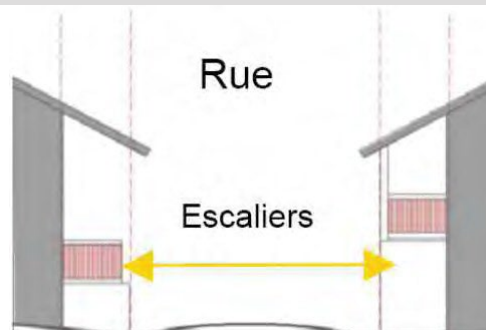
Murs constitués de moellons de pierre locale, liés par des éclats de pierre pour caler et plus ou moins enduits à la chaux.

IMPLANTATION DU BÂTI RAPPORT À LA PARCELLE Jardins en fond de parcelle



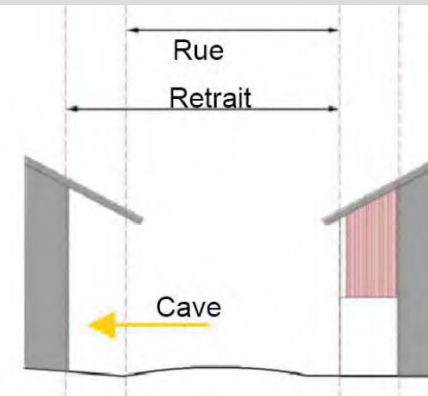
Entrées en avant de parcelle, côté rue

RAPPORT À LA RUE

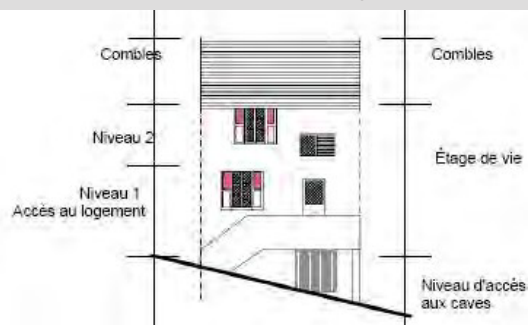


La fermeture des éléments situés dans la partie en retrait de l'espace public ou sous les débords de toiture est interdite

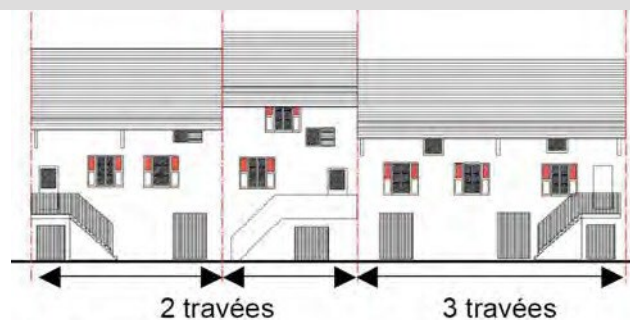
RAPPORT À LA RUE



COMPOSITION DES FAÇADES



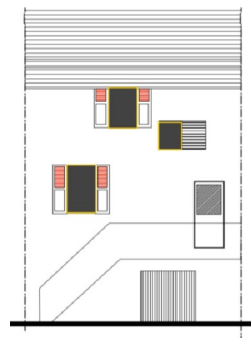
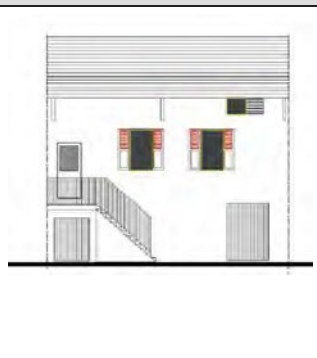
TRAVÉES 2 à 3



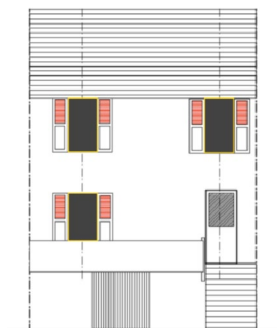
DANS LES RUES EN PENTE



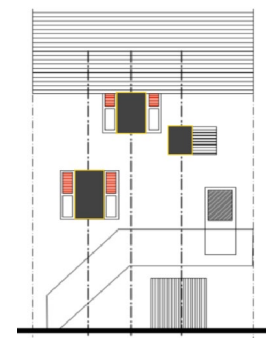
PERCEMENTS IRRÉGULIERS



TRAVÉES CONTINUES



TRAVÉES DISCONTINUES

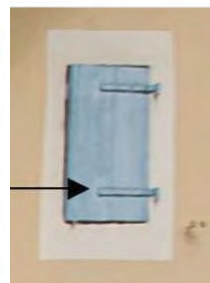


FENÊTRES BOIS

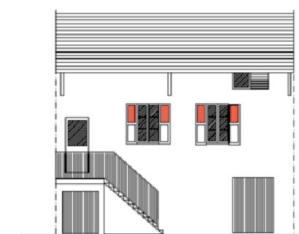
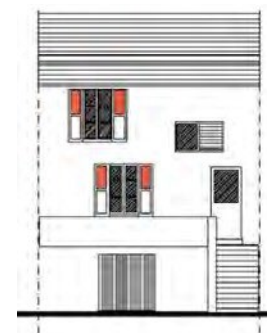
Fenêtre à
6 carreaux
Encadrement
Bois peint
Battant double
lambris



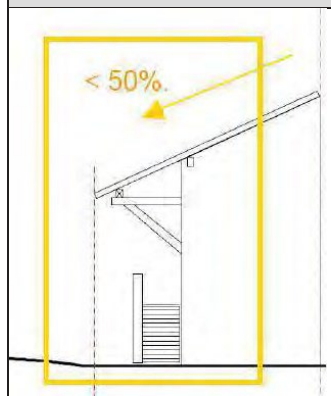
VOLETS BOIS



BALCONS BOIS ou SERRURERIE



TOITURE

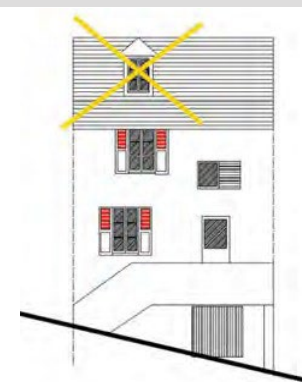
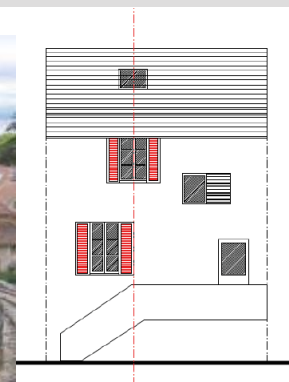


COUVERTURE

Tuiles canal ou tuiles en écailles



FENÊTRE DE TOIT

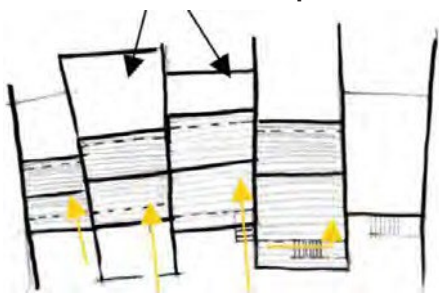
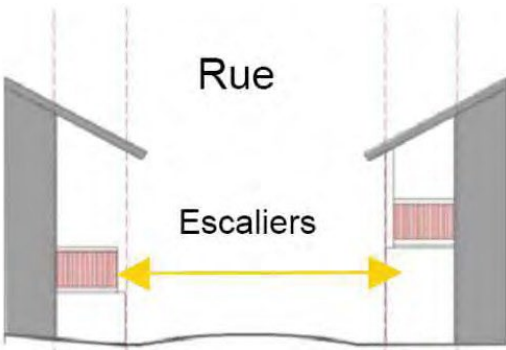
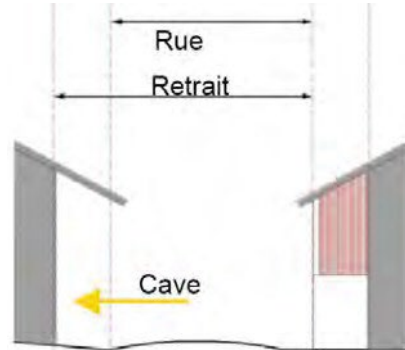
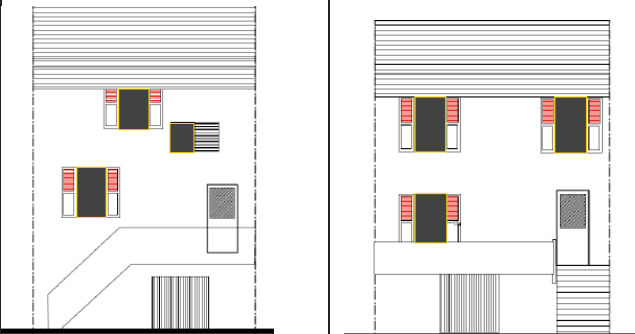
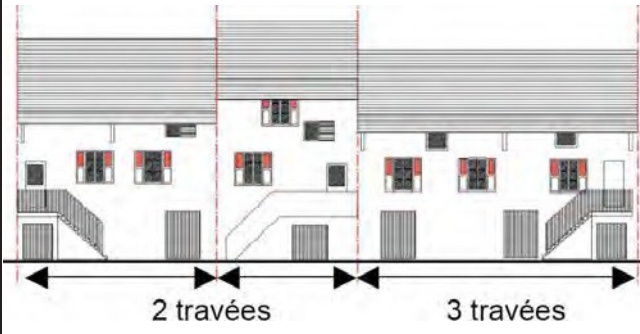


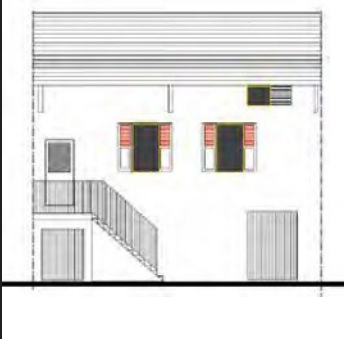
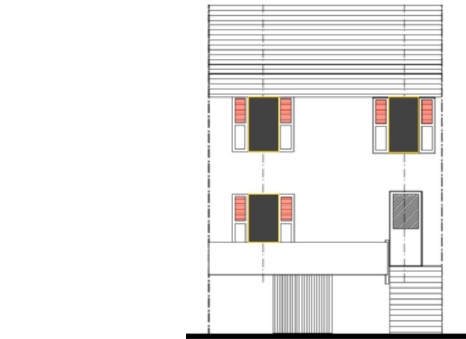
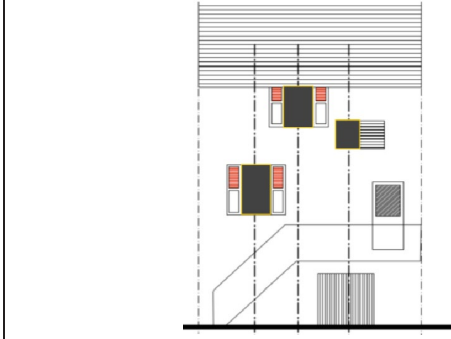
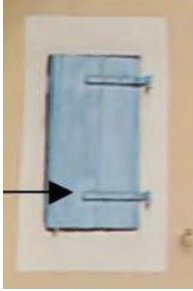
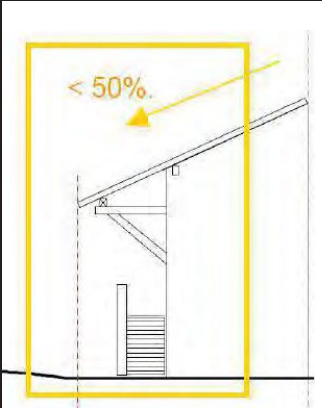
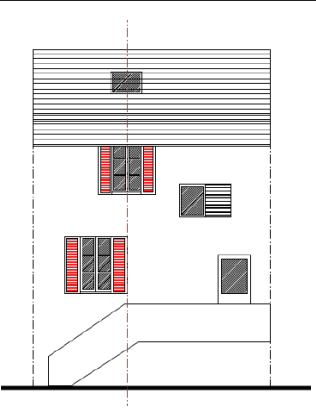
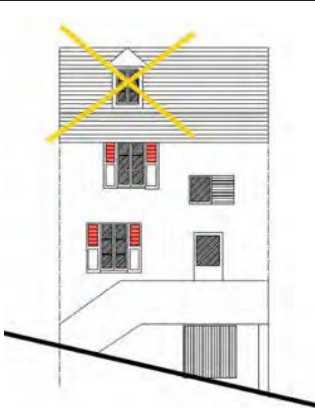
**PLAN DES
NIVEAUX DE
PROTECTION
DU PATRIMOINE BATI**

HAMEAU DE VONGY



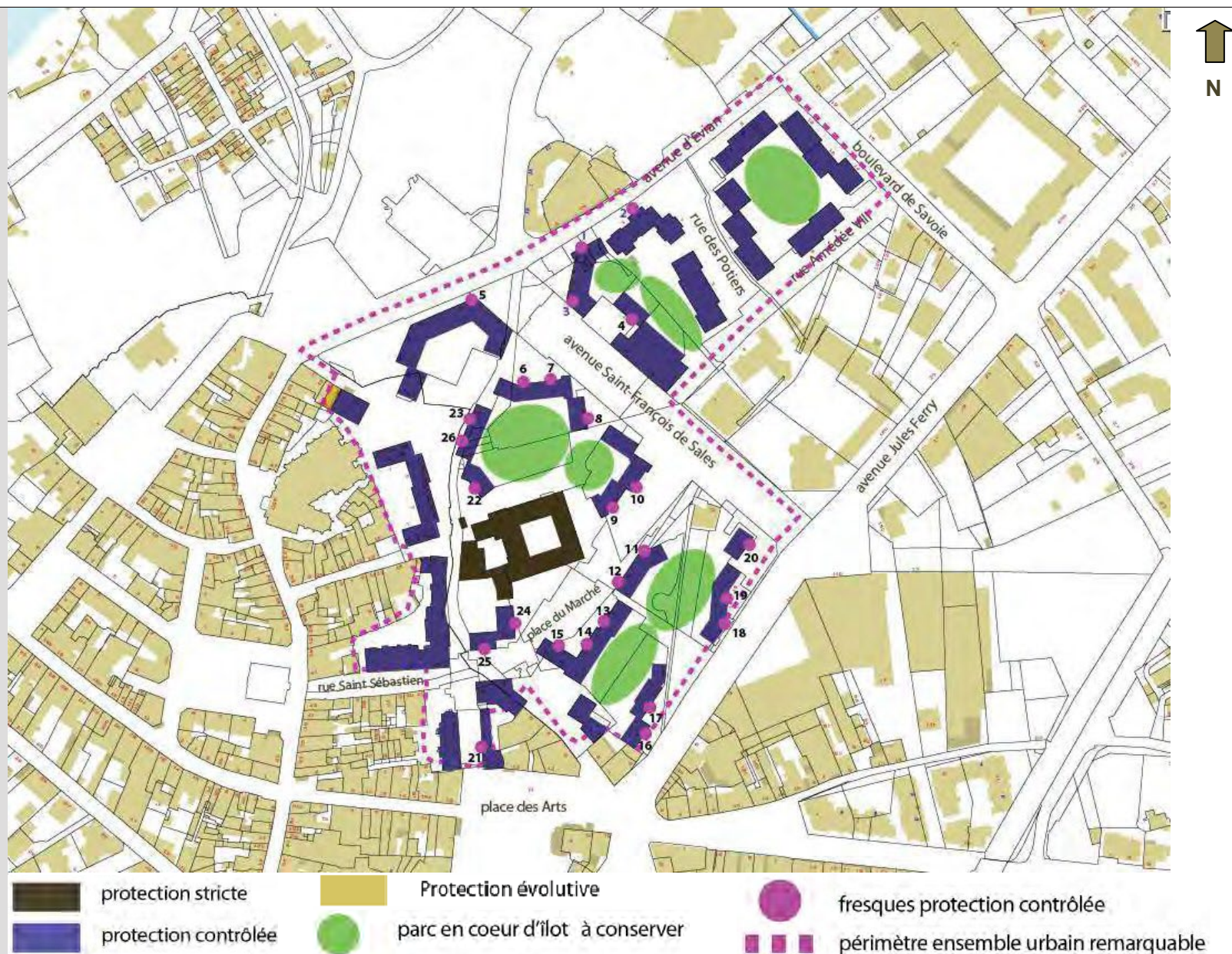
- Périmètre ensemble urbain remarquable
- Protection stricte
- Protection contrôlée
- Protection évolutive
- Espaces à requalifier
- Jardins existants à préserver

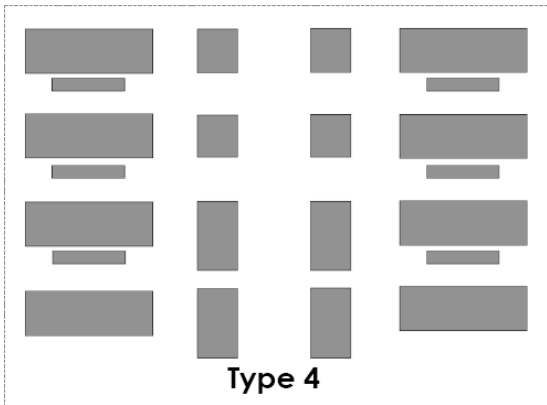
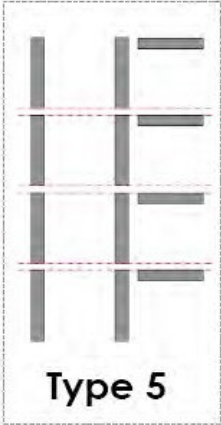
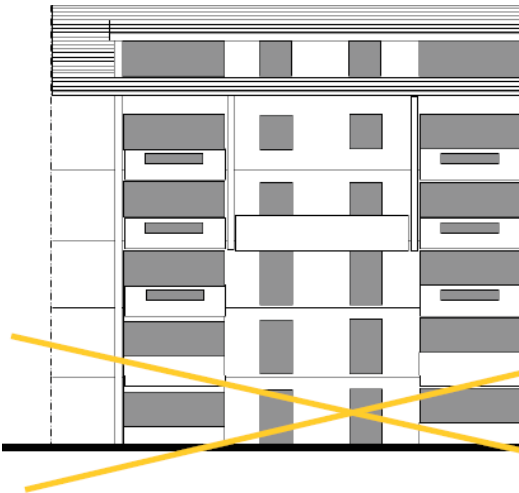
ÉLÉMENTS IDENTITAIRES VONGY				
RUELLES ÉTROITES		FORTE PRÉSENCE DE JARDINS		CLÔTURES
				
IMPLANTATION DU BÂTI - RAPPORT À LA PARCELLE		RAPPORT À LA RUE		RAPPORT À LA RUE
Jardins en fond de parcelle  Entrées en avant de parcelle, côté rue				
COMPOSITION DES FAÇADES		2 à 3 TRAVÉES		
				

PERCEMENTS IRRÉGULIERS		TRAVÉES CONTINUES		TRAVÉES DISCONTINUES	
					
FENÊTRES		VOILETS		BALCONS	
 Fenêtre à 6 carreaux Encadrement Bois peint Battant double lambris		  		 	
TOITURE		FENÊTRE DE TOIT		BARDAGE	
		 		 	

**PLAN DES
NIVEAUX DE
PROTECTION
DU PATRIMOINE BATI**

QUARTIER
DE LA RENOVATION



COMPOSITION DES FACADES			
TRAVÉE	 Type 4 Les nouveaux percements sont interdits	 Type 5 La modification des percements existants est interdit (agrandissement ou réduction)	 Toute occupation sur les pignons est interdite (enseigne, distribution réseaux...)
	ETAGEMENT	Pour conserver le couronnement de l'édifice, conserver le retrait des façades de l'étage en attique : la fermeture du retrait d'attique est interdite. 	Ne pas transformer les rez-de-chaussée occupés par des surfaces commerciales en étage courant d'habitation, en transformant la géométrie des baies. 

**GARDE -
CORPS
BALCONS
LOGGIAS**

Installer un seul type de garde-corps sur une même façade. Privilégier les contrastes.
Maintenir l'existant (respect de l'ordonnancement et de la symétrie), ne pas fermer les espaces sous balcon ou loggia.
Maintenir l'alternance des vides et des pleins.
Ne pas fermer les espaces sous balcon ou loggia dans le respect de l'ordonnancement et de la symétrie des façades. Maintenir l'alternance des vides et des pleins.



Garde-corps pleins (béton) et lisses métalliques et serrurerie



Garde-corps menuisés de teinte brun foncé



Alternance de garde-corps pleins (béton) et menuisés (ajourés) de teinte foncée



Garde-corps ajourés en serrurerie fine



Garde-corps pleins et en verre avec lisse main courante alu



OCCULTATION

Les occultations ne pourront être remplacées que si le remplacement s'effectue sur l'ensemble d'une même façade par un même modèle d'occultation (volets roulants, volets repliables, stores extérieurs à lamelles, stores extérieurs en toile).

Les stores seront placés à l'intérieur des balcons et loggias.



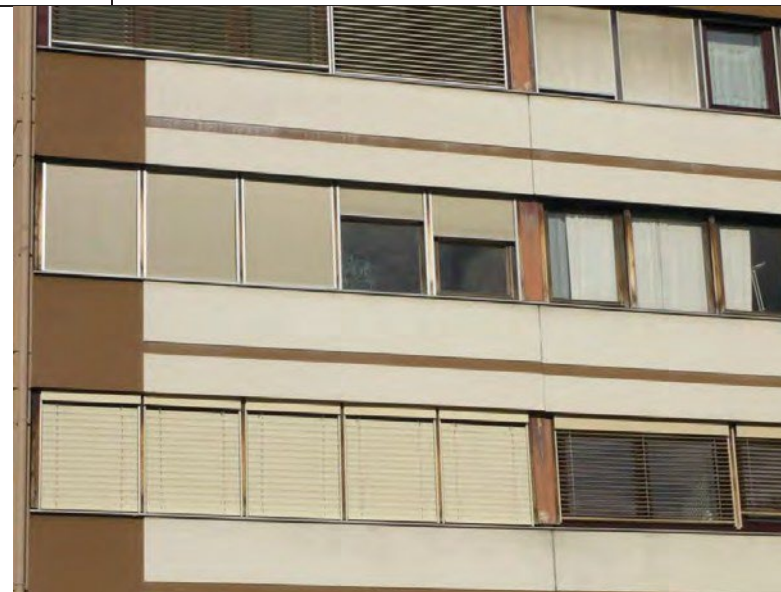
Ajout de volets roulants avec saillie par rapport au nu de la façade : interdit. Les coffres de volets roulants placés dans l'encadrement de baie, en partie supérieure ne devront pas présenter de saillie par rapport au nu du mur de façade.



Volets roulants repliables en tableau. Stores toilés placés à l'intérieur des loggias et uniformes sur une même travée.



Pas de coffre d'enroulement des volets roulants apparent



Stores toilés ou stores à lamelles extérieurs

FACADE



Renouveler les peintures dans les teintes d'origine
En cas d'isolation par l'extérieur, choisir un matériau de finition enduit fin et peint dans le respect de l'alternance des teintes claires / foncées.



Souligner et reproduire les joints à l'aplomb des planchers, pour marquer l'horizontalité.

En cas d'isolation par l'extérieur : Conserver les lignes horizontales (joints creux) correspondant aux dalles de plancher et maintien de la texture et des contrastes.

TOITURE

Les toitures sont à faible pente, généralement à 30°, plus rarement à 45°, et à pan asymétrique. La faible pente ne permet pas la création de lucarnes. Pour l'aménagement des surfaces sous combles, des châssis de toit, alignés sur une même ligne horizontale et de 1 m² de superficie maximale pourront être autorisés.

Couverture en tuiles de terre cuite de teinte rouge à rouge nuancé ou brune.

Les surélévations de toitures ne seront pas permises, elles perturberaient le jeu des décalages de toiture entre les différents immeubles.

La fermeture des terrasses en défoncé de toiture est interdite.



FRESQUES	Les fresques réalisées lors de l'édification des constructions du quartier de la Rénovation sont à conserver et à entretenir. En cas d'impossibilité avérée et démontrée, son remplacement par une œuvre artistique de qualité devra être réalisé, idem pour les œuvres supprimées non remplacées.    Défaut d'entretien d'une œuvre qui a mené à sa destruction. En attente d'une nouvelle oeuvre à réaliser
ESPACES LIBRES / JARDINS	Maintien des passages de circulation piétonne, libres de toute occupation et ouverts (entre immeubles, au pied de façade ou à travers les espaces verts). Maintien des espaces verts en cœur d'îlot, véritables espaces de respiration dans la ville (renouveler les plantations).   
ESPACES EXTÉRIEURS LIES AU LOGEMENT	Les panneaux photovoltaïques devront être intégrés à la toiture et non posés sur la couverture existante. Ils occuperont le pan entier de toiture. Les capteurs solaires seront encastrés dans le plan et au nu de la couverture et seront munis d'un vitrage anti-reflets. Ils seront regroupés et disposés de manière à obtenir un ensemble équilibré. Les antennes paraboliques devront être regroupées au niveau de chaque copropriété et disposées en toiture, dans un espace le moins visible depuis l'espace public. Les appareils de climatisation ne seront pas placés en façade visible depuis l'espace public, ils seront entièrement dissimulés ou intégrés à un percement existant.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES CAPTEURS SOLAIRES	PARABOLES ANTENNES COLLECTIVES	SYSTÈME DE CLIMATISATION
Sur les pans de toiture à faible pente, des panneaux photovoltaïques peuvent être envisagés à condition qu'ils occupent la totalité du pan de toiture, qu'ils soient intégrés à la toiture et disposent d'un vitrage anti- reflets. Les dispositifs posés sur la couverture existante ne sont pas admis. Les capteurs solaires devront être encastrés dans le plan et au nu de la couverture et être munis d'un vitrage anti-reflets. Ils seront alignés, regroupés et disposés au plus près du bas de toiture et de manière à obtenir un ensemble équilibré (assemblés sur une ligne horizontale).	Aucun dispositif individuel ne sera admis en façade. De tels équipements doivent être regroupés pour l'ensemble de l'immeuble et situés en des lieux les moins visibles de l'espace public. Les antennes paraboliques fixées à l'intérieur des loggias ou sur tout élément constituant le balcon sont interdites.	Les appareils de climatisation individuelle ne peuvent être exposés de façon visible en façade, ils devront être dans tous les cas, entièrement dissimulés.

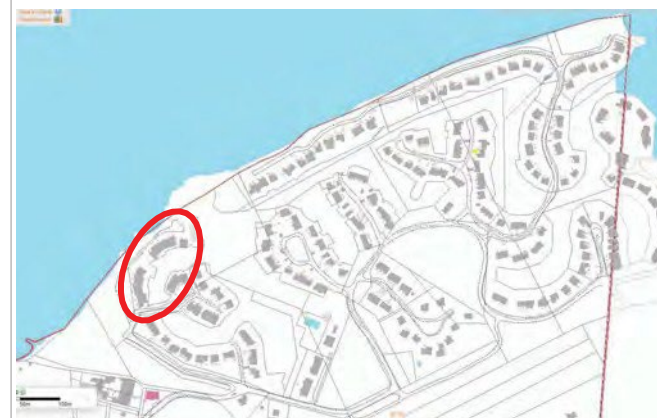
ENSEMBLE
URBAIN
REMARQUABLE

PORT RIPAILLE

PLAN DE
SITUATION



MARINA
DE PORT
RIPAILLE



PRESQU'ILE LE PRE AUX SAULES

TPOLOGIE ARCHITECTURALE PORT RIPAILLE HORS PRE AUX SAULES

TEINTES FACADE

Il est important de maintenir le contraste fort des teintes en façade.

Les façades seront peintes dans une teinte claire : blanc, blanc-cassé. Enduit grains fins, le plus lisse possible.

Les linteaux en béton soulignant les niveaux seront maintenus ou restitués en béton brut, ils ne devront pas être peints ni recouverts (bois, enduit, tôle...).

Les boiseries (baies, volets, avant-toit, constructions annexes) sont à entretenir en lasure foncée (palissandre).



Linteaux en béton brut apparent



Interdiction de peindre ou de recouvrir les bandeaux d'étage en béton, la restitution du béton apparent est à restituer dans le cas où il aurait été peint ou recouvert de frissette



Maintien des linteaux en béton brut pour marquer les niveaux



Les menuiseries sont de teinte brun-foncé, en alu ou en bois, la couleur blanche est interdite sauf sur les constructions du Pré aux Saules



Banalisation par uniformisation de la teinte en façade sans distinction du soulignement des niveaux : interdit



Coloration des menuiseries dans des teintes colorées, atténuation des contrastes, perte d'unité et de cohérence de l'ensemble urbain remarquable : interdit.

**PERCEMENTS
EN FACADE
PIGNON**



Sur les pignons, de nouveaux percements, avec menuiserie de teinte brun foncé, pourront être autorisés :

Au **rez-de-chaussée**, ils auront pour dimensions :

- 1,40 m de hauteur x 1,70 m de largeur,
- ou 2,10 m x 1,70 m de largeur, à 3 vantaux vitrés

A l'étage un ou plusieurs nouveaux percements pourront être autorisés, de dimensions :

- 0,40 m x 1,00 m

Cette baie pourra être équipée d'un système d'occultation en bois, double lambris, de teinte brun foncé, dito existant

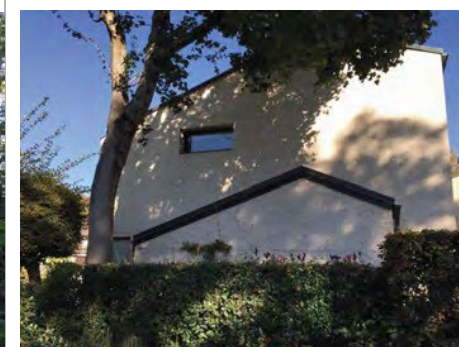
A l'origine les façades en pignon ne disposaient pas de percements à l'étage



Baies (0,40 m x 1,00 m) multiples avec occultations



Baies multiples sans occultation



Baie unique



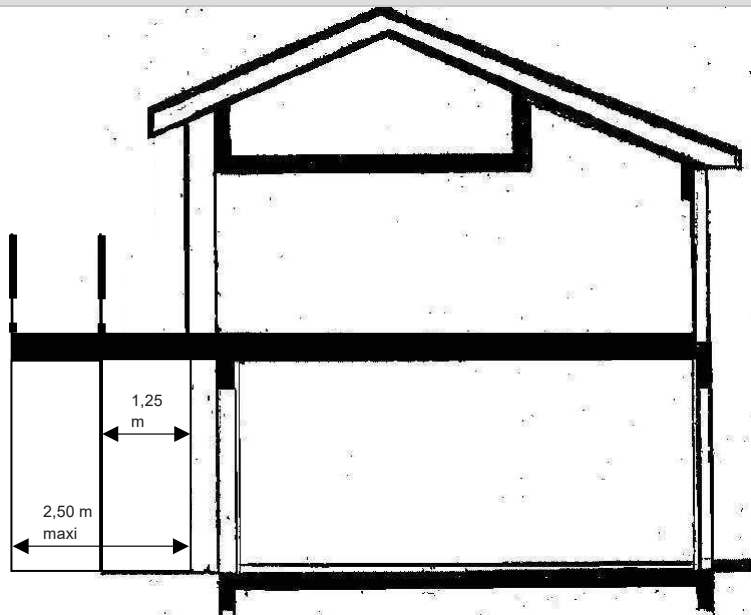
Les obturations totales ou partielles de baies sont interdites

VERANDA COTE RUE

Les vérandas sont interdites à l'étage sauf pour l'habitat collectif

HABITAT INDIVIDUEL

Constructions à l'exception de celles situées au Pré aux Saules



Véranda sous balcon existant ou à créer, d'une profondeur de 1,25 m ou 2,50 m. Elle sera constituée d'une baie coulissante à 4 vantaux vitrés sur toute la largeur de la façade, ou , uniquement dans la largeur de la baie existante, en conservant 2 parties maçonnées d'une largeur comprise entre 0,90 et 0,95 m à chaque extrémité et baie d'une largeur correspondant au percement d'origine, à 3 vantaux. Menuiserie en bois ou en aluminium, teinte brun foncé.

Illustration : Véranda de 1,25 m de profondeur sans création de balcon, sur tout le linéaire de façade, constituée d'une baie coulissante à 4 vantaux, en aluminium, teinte brun foncé.



**HABITAT
COLLECTIF**

COTE RUE



La création de véranda, côté rue, pour les immeubles collectifs est interdite



Les excroissances (balcons, auvents, stores) sont interdits aux étages.
Seule la baie d'entrée de l'immeuble pourra recevoir un auvent vitré.



Seule les façades composées de balcons ou loggias peuvent recevoir des stores-bannes toilés.

Les stores toilés faisant partie d'une même travée seront de modèle et de teinte identiques et devront former avec les autres stores de l'immeuble une composition harmonieuse

La teinte des stores sera choisie dans les brun, rouge, orange et seront unis.
Les stores-banne sont interdit côté rue.



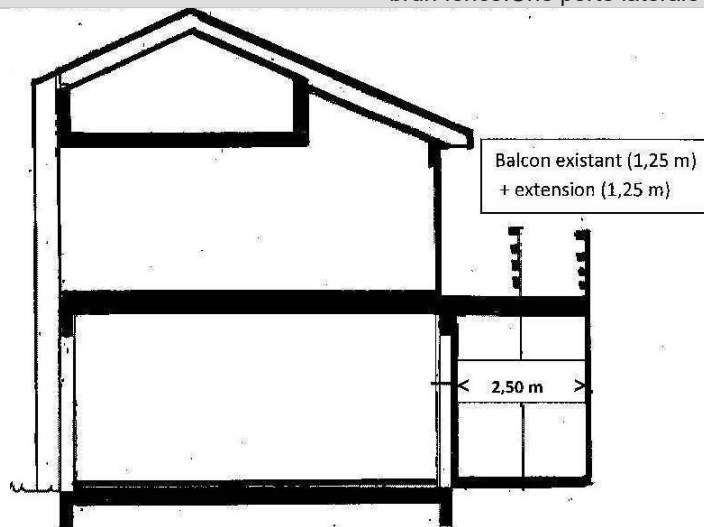
travée

VERANDA COTE CANAL

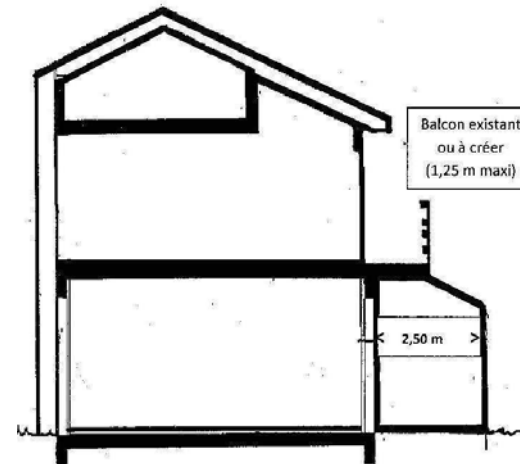
Une véranda d'une profondeur maximale de 2,50 m pourra être autorisée. Elle sera constituée d'une baie à 4 vantaux entièrement vitrés avec un profil le plus fin possible et de teinte brun foncé. Une porte latérale entièrement vitrée pourra être autorisée

HABITAT INDIVIDUEL

à l'exception de celles situées au Pré aux Saules

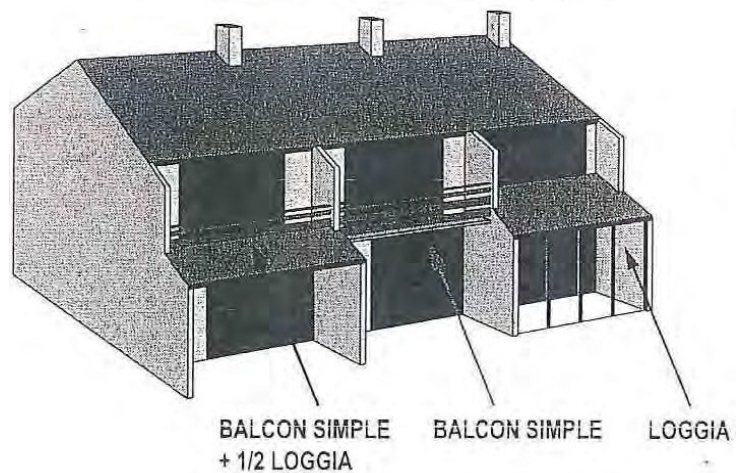


La véranda est située sous le balcon existant avec ou sans extension.



La véranda est située sous le balcon existant et est pourvue d'une toiture à un pan entièrement vitré qui reprendra le découpage des baies en façade et s'appuyera sous la dalle du balcon

Illustration : Véranda avec porte latérale entièrement vitrée et baie à 4 vantaux sur tout le linéaire de façade, menuiserie en bois ou en aluminium et de teinte brun foncé



Au rez-de-chaussée, possibilité de créer une véranda en prolongement de toiture, sur tout le linéaire de façade, 4 vantaux, menuiserie en bois ou en aluminium, teinte brun foncé



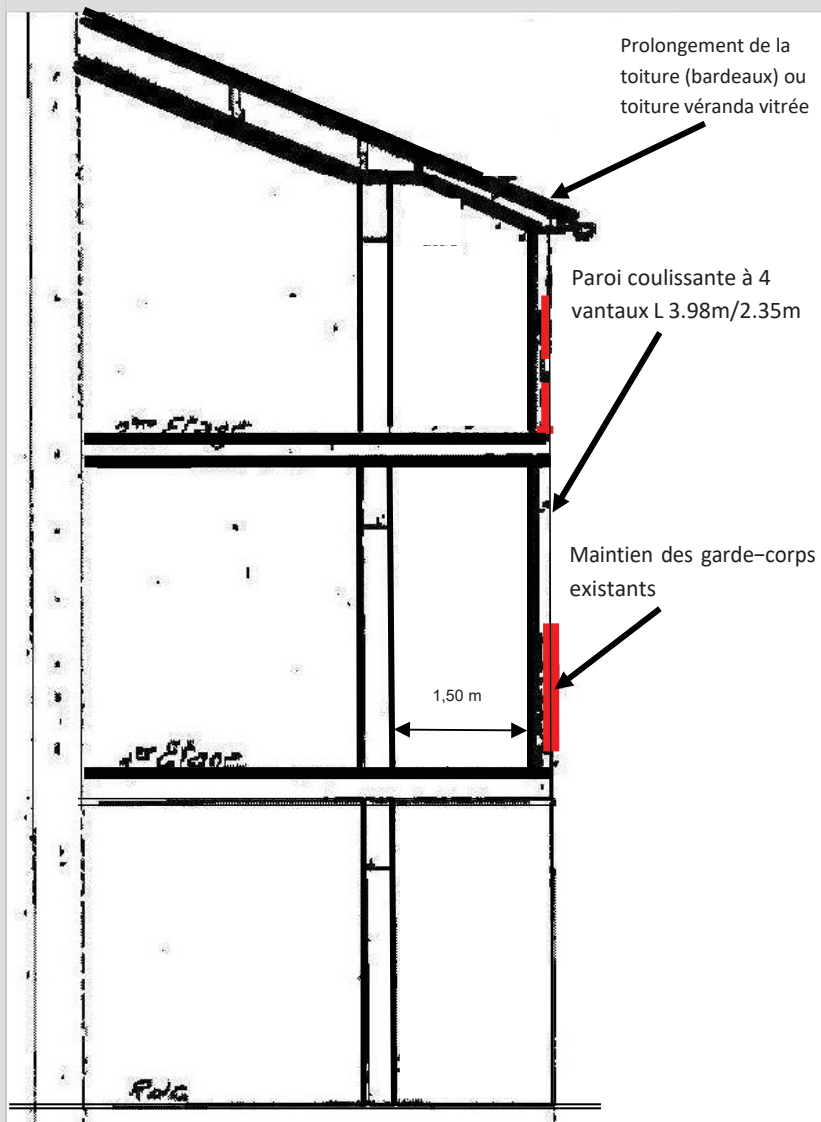
VERANDA

IMMEUBLES

COTE CANAL

Pour les immeubles collectifs, la fermeture des espaces couverts situés au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage sera admise. Celle-ci s'effectuera par une paroi coulissante composée de quatre vantaux entièrement vitrés, au profil le plus fin possible, de teinte brun foncé.

Au dernier niveau, la toiture de la véranda sera entièrement vitrée et composée de 4 parties ou s'effectuera par le prolongement de la toiture existante (bardeaux ou polytuiles, ou tavaillons de bois de teinte brun foncé). Les garde-corps existants seront maintenus.



AUVENT



Les auvents sont interdits à l'étage



Les auvents positionnés au-delà de la dalle entre le rez-de-chaussée et l'étage sont interdits



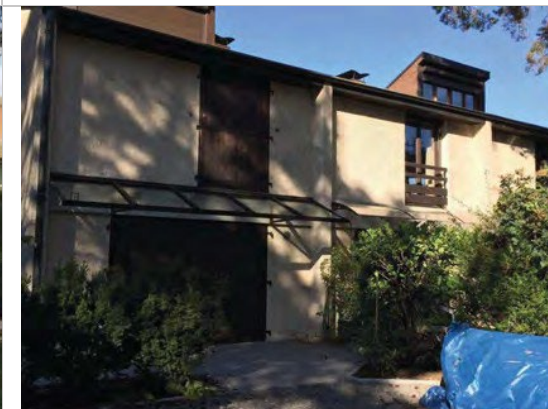
Les auvents sont interdits en façade pignon



Les auvents sont interdits en façade pignon



Sont interdits les auvents qui dépassent la largeur de la baie



Les auvents recevront une couverture identique à celle de toiture de l'habitation ou seront entièrement vitrés

STORE HABITAT COLLECTIF

Des stores pourront être installés au-dessus des baies du rez-de chaussée, dans les limites intérieures de la travée.
Aux étages, seules les baies ouvrantes sur un balcon ou sur une loggia pourront recevoir un store, placé dans les limites de la baie.
Les stores d'une même travée devront être de fabrication et de teinte identiques.
Une harmonie et une cohérence devra être recherchée entre les teintes des stores composant les différentes travées d'une façade.



« Côté rue »

L'installation de stores est limitée aux baies du rez-de-chaussée des immeubles

« Côté canal »

Les stores des baies donnant sur un balcon ou une loggia :

- Unité de la teinte des stores sur une même travée.
- Harmonie des teintes entre les différentes travées pour donner une composition harmonieuse et rythmique des teintes en façade



OCCULTATION



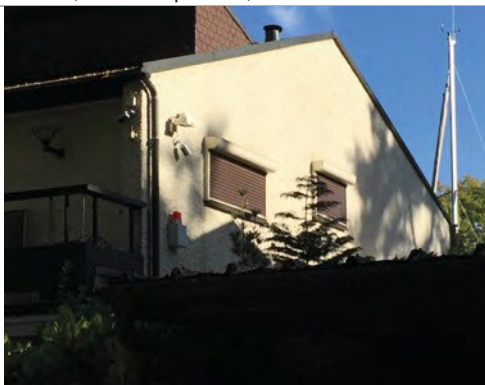
Le remplacement des volets en bois s'effectuera par des modèles similaires, en bois, double lambris, sur écharpe en Z, de teinte brun foncé



Création d'une occultation non prévue à l'origine : admis



Des volets roulants sont admis à condition d'être de teinte brun foncé, en alu de préférence, **et de poser le coffret d'enroulement à l'intérieur du bâti**



Les coffrets d'enroulement en saillie de façade sont interdits (photo).



Rideau métallique à maille ajourée sur baie : interdit
Caisson d'enroulement en saillie de façade : interdit



Barreaudage en serrurerie fine sur baie en rez-de-chaussée autorisé : sur baie de petite dimension

GARDE-CORPS



Modèle d'origine

Le remplacement de tout garde-corps devra s'effectuer selon le modèle d'origine (dimensions, matériaux, teinte...)



Modèle récent refait suivant le modèle d'origine



Modèle d'origine

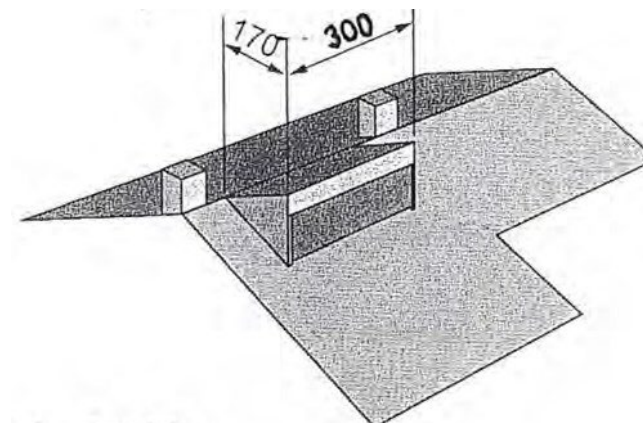
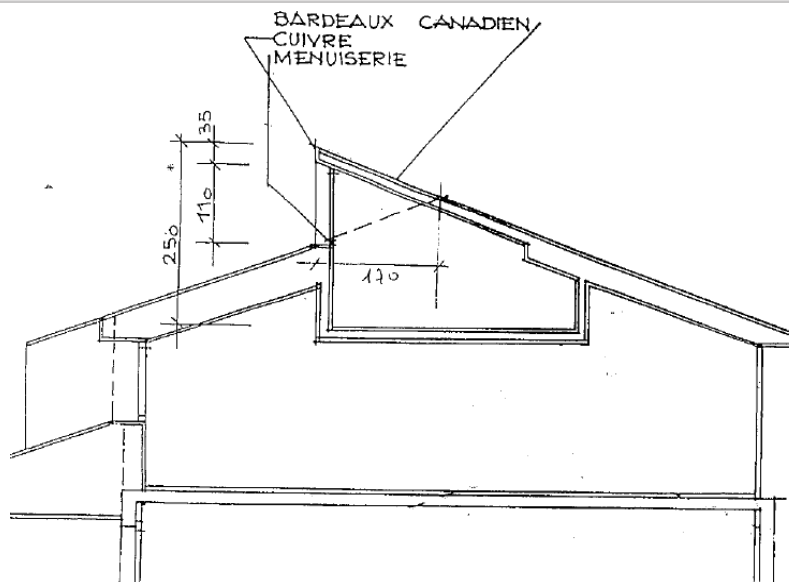
Le remplacement ou l'installation de nouveaux garde-corps devront s'effectuer suivant le modèle d'origine ; la structure est en acier peint en brun foncé et les lisses en bois ou matériau similaire de teinte brun foncé

TOITURE

Dans l'ensemble urbain remarquable de Port Ripaille les terrasses en toiture sont interdites. Les toitures des bâtiments principaux seront à deux pans couverts de bardeaux bitumineux, de tuiles en acier de type plates, de teinte brun foncé ou de tavaillons de bois et des pentes à 20°. Dans le cas des maisons accolées, il ne pourra pas être autorisé la réfection de la toiture d'un seul lot lorsque celui-ci fait partie d'une construction en comprenant plusieurs.

CHIEN ASSIS / LUCARNE SIMPLE

Pour les habitations à l'exception de celles situées au Pré aux Saules



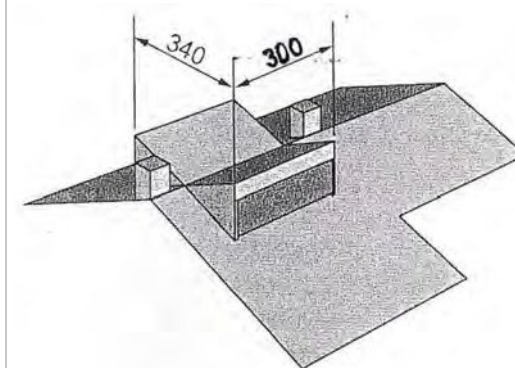
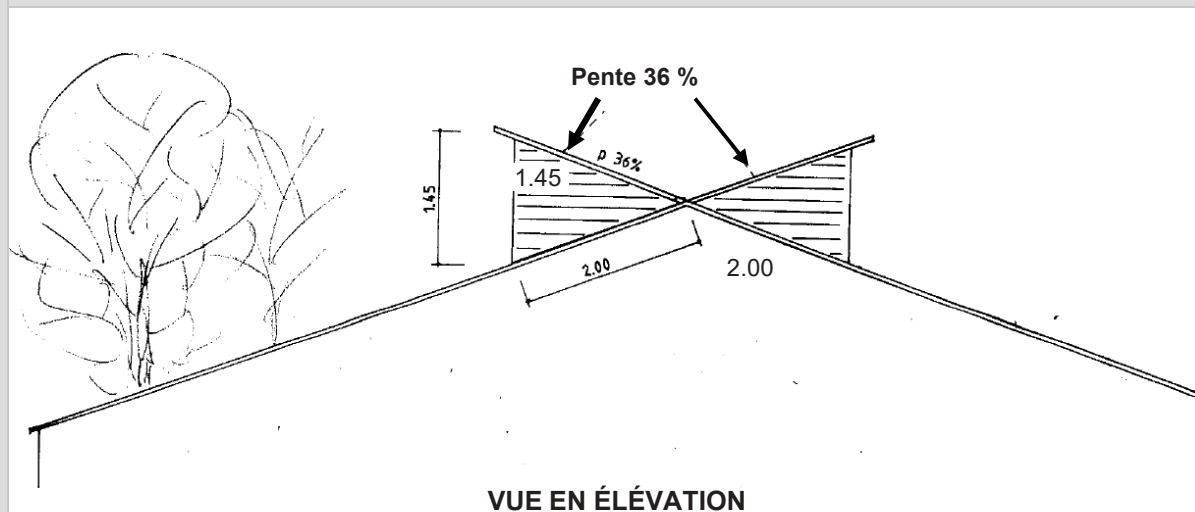
La couverture des chiens-assis sera la même que celle du reste de la toiture (bardeaux bitumineux, polytuiles acier ou tavaillons de bois) de teinte brun foncé, joues pleines.

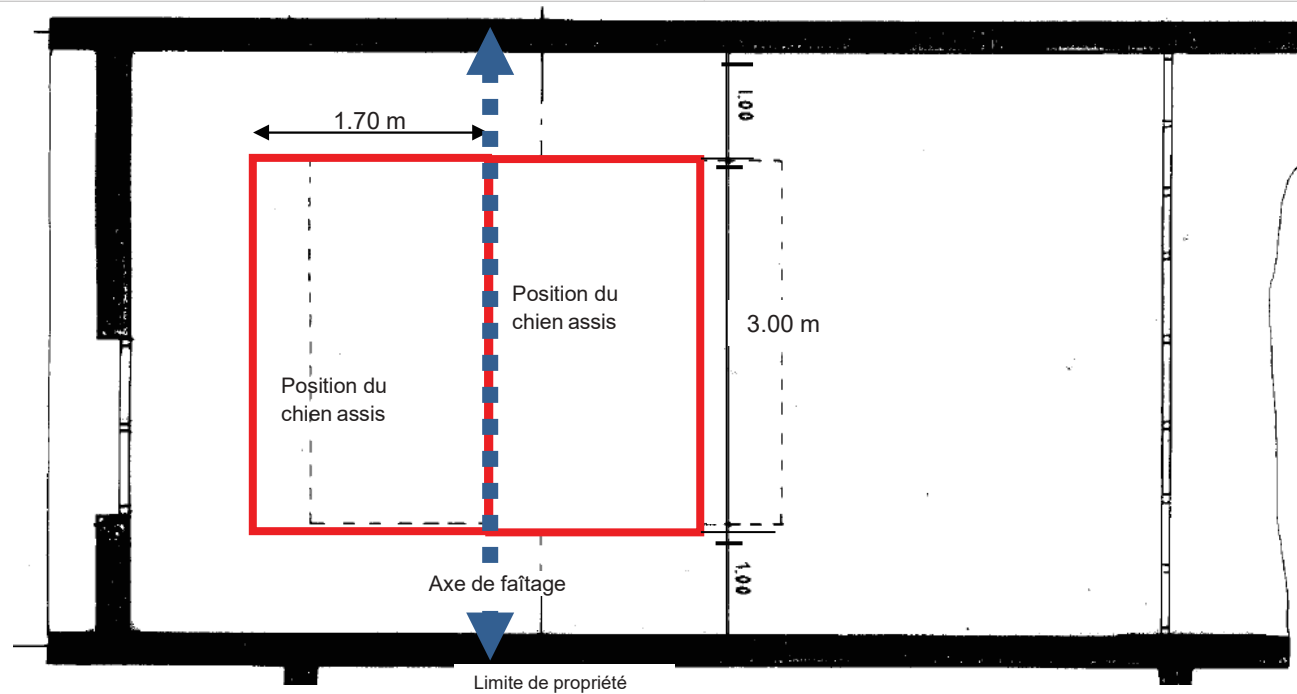


Les chien-assis sont limités à 1 par pan de toiture, placé au centre, baie à 4 vantaux, menuiserie de teinte brun foncé

Toiture avec chien assis double

CHIEN ASSIS / LUCARNE DOUBLE

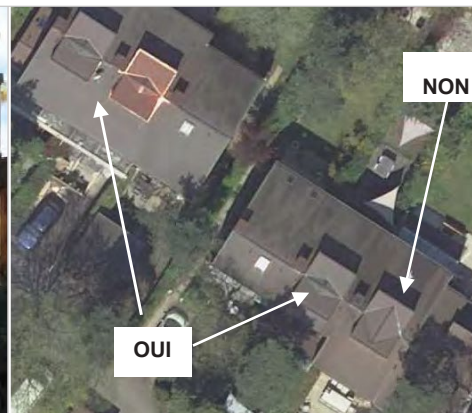




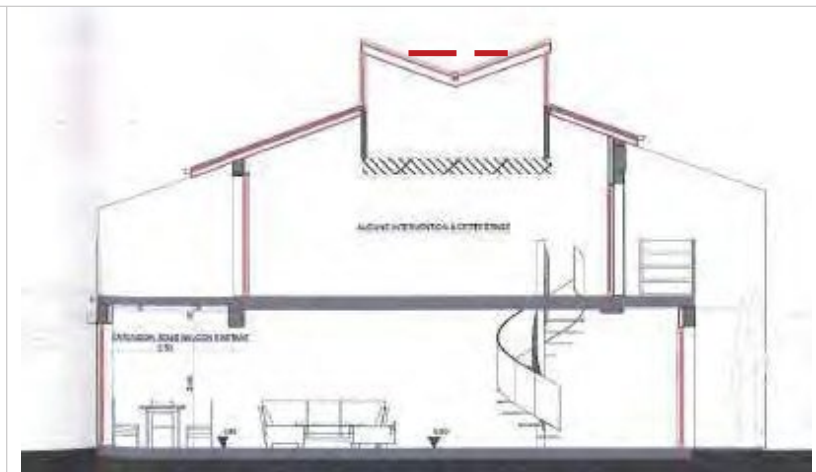
VUE EN PLAN



Les joues de lucarnes vitrées sont Interdites



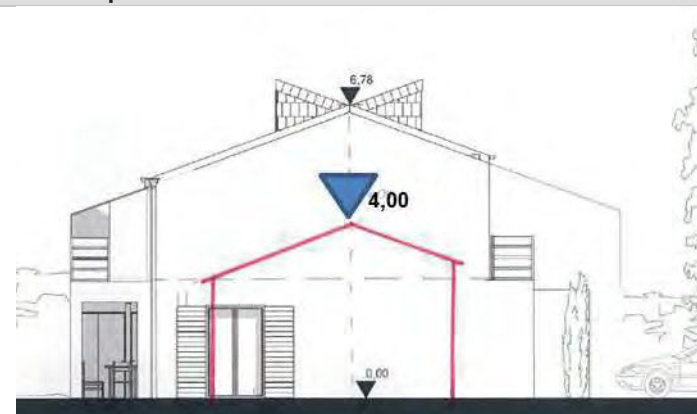
Surélévation mesurée des chien-assis



Limitation de la surélévation centrale des chien-assis : ne dépassera pas le milieu de pente du pan de toiture

FENETRE DE TOIT**PANNEAUX SOLAIRES**

Les châssis de toit sont limités en nombre à 2 par pan de toit, placés dans la continuité des baies en façade et au plus près de la panne faîtière, dans la limite de 1 m² de superficie. Un pan de toit sur lequel est érigée une lucarne ne pourra recevoir de châssis de toit. Les châssis de toit sont interdits en toiture des constructions annexes, à l'exception de l'extension de l'habitation placée en pignon. Dans ce cas, le châssis sera placé sur le pan de toit le plus long, dans la limite de 1 m² de superficie.



— Châssis de toit sur le plus long pan de toit

Les panneaux solaires sont limités à la production d'eau chaude sanitaire :
Ils sont placés sur une même ligne horizontale, en bas de toiture, et posés au nu de la couverture. La surface des panneaux est limitée à 5 m² par maison.

ZINGUERIE

Les gouttières et descentes d'eau pluviales seront en cuivre ou en acier galvanisé peint de couleur brun-foncé.

CLIMATISEURS

Les climatiseurs ou les systèmes de chauffages réversibles sont interdits en toiture.
Les climatiseurs, limités à 2 par unité d'habitation, seront posés au sol, contre la façade, dissimulés derrière un ouvrage dont les matériaux et la teinte rappelleront ceux existants en façade

Climatiseur sur toiture interdit

STATIONNEMENT VEHICULE

CONSTRUCTIONS ANNEXES DESTINEES AU STATIONNEMENT

Les abris voitures sont de **2** types. Ils seront implantés dans le sens longitudinal par rapport à la voie, la plus petite dimension face à la voie. Ces constructions sont limitées à une construction (type au choix) par unité d'habitation. Ces constructions annexes sont indépendantes de l'habitation hormis le cas des maisons individuelles isolées et des maisons disposant d'une façade entière en pignon où ces annexes pourront être accolées au bâtiment principal



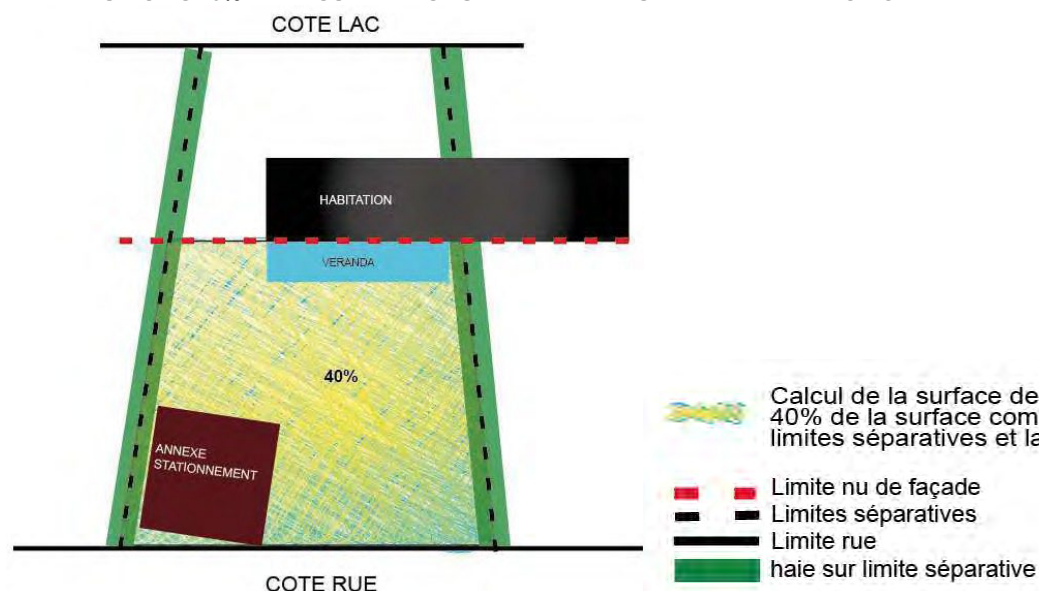
Modèles indépendants de l'habitation principale

Construction accolée en pignon d'une habitation individuelle

UN SEUL ABRI EST AUTORISE PAR UNITE D'HABITATION.

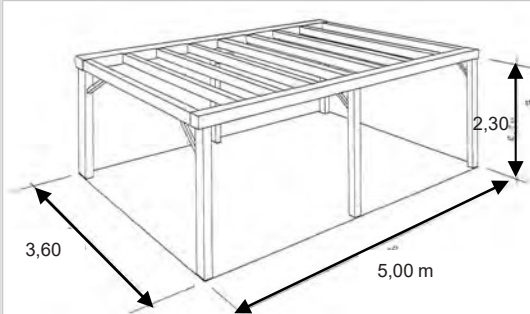
L'EMPRISE « DEVANT » L'HABITATION DOIT CONSERVER UNE EMPRISE D'ESPACE VERT IMPORTANTE. CET ESPACE NE PEUT ETRE MINERALISE DANS SA TOTALITE NI DEDIE AU STATIONNEMENT SUR TOUT LE LINEAIRE SUR RUE

LA CREATION DE VERANDA DE 2,50 m DE PROFONDEUR COTE RUE NE POURRA ETRE AUTORISEE QUE SI LES ESPACES NON CONTRUITS REPRESENTENT AU MOINS 40% DE LA SURFACE SITUEE ENTRE LE NU DE LA FACADE D'ORIGINE ET LA LIMITE DE LA RUE



CONSTRUCTION DE TYPE 1

Ces constructions sont constituées de bois de charpente et pourront être couvertes par une couverture en cuivre ou par des panneaux photovoltaïques de couleur sombre, ou végétalisée



Au choix avec ou sans couverture
Couverture en cuivre - 18 m² d'emprise au sol
3,60 m x 5,00 m x 2,30 m hauteur



Modèle pouvant être fermé sur deux côtés au maximum avec des jalousies de teinte brun foncé



Couvert de panneaux photovoltaïques ou d'une feuille de cuivre



Modèle double largeur et toiture à 4 pans



Modèle avec toiture à 2 pans



Modèle occupant tout le linéaire du lot



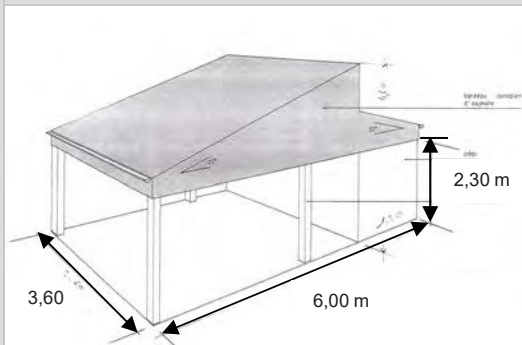
Modèles d'origine (de référence)

Construction récente conforme au modèle d'origine

CONSTRUCTION DE TYPE 2

Ces constructions incluent ou non une construction de type 1 destinée au rangement. Les annexes de rangement de type 1bis (avec débord de toiture) ne peuvent pas être associées à ce type de construction destinée au stationnement. Elles sont constituées de parties enduites et de parties recouvertes de bardeau, de tavaillons de bois ou de tuiles en acier de type plates et en frisette de teinte brun foncé.

La toiture a une pente de 20° et est recouverte de bardeau bitumineux ou de tavaillons, ou de tuiles en acier de type plates, de teinte brun foncé.



Au choix : avec ou sans local indépendant
3,60 m x 6,00 m local rangement inclus,
2,30 m à l'égout du toit le plus bas ; 21,6 m²



Construction avec annexe rangement



Construction sans annexe de rangement



Construction appuyée en pignon



Modèle avec double local de rangement

INTERDIT : limité à 1 local



Modèle avec demi-local de rangement

RANGEMENT

CONSTRUCTIONS ANNEXES DESTINEES AU RANGEMENT

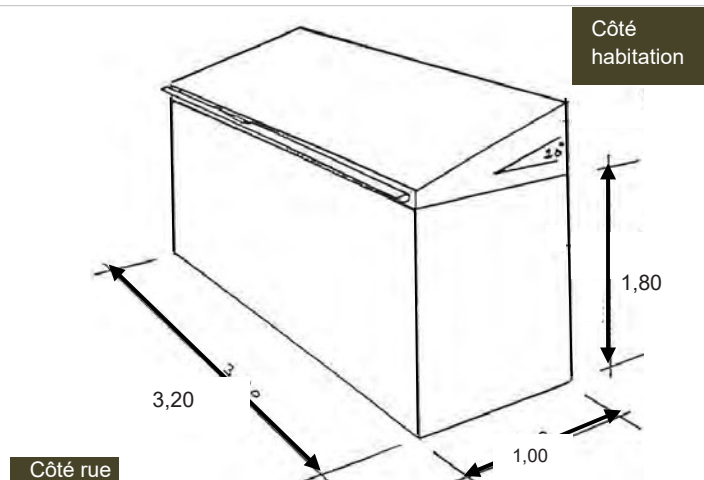
Il en existe 3 types, un seul local de rangement est autorisé par unité d'habitation qu'il soit inclus ou non dans une construction à usage de stationnement (de type 2)

CONSTRUCTION INDEPENDANTE DE TYPE 1

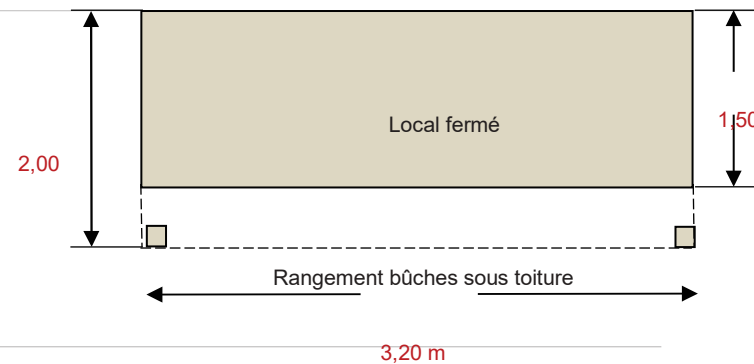
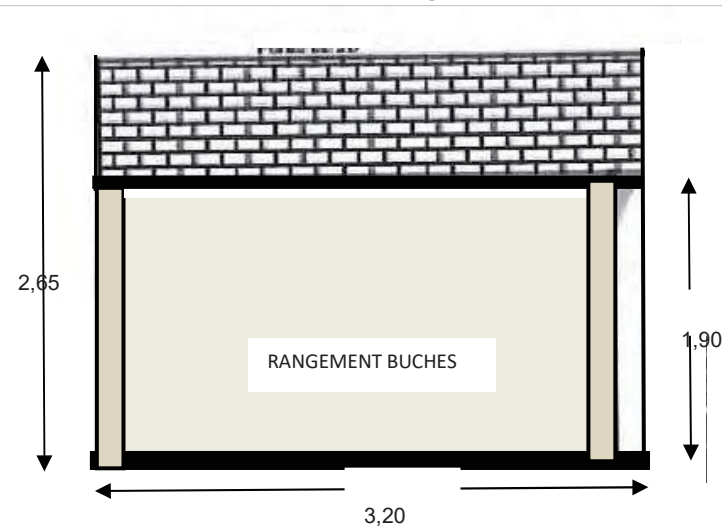
Implantée côté rue, séparément de l'habitation et parallèlement à l'une des façades de celle-ci.

Toiture à un pan, avec une pente de 20°, couverte de bardeaux bitumineux, de tavaillons de bois, ou de tuiles acier de type plate, avec ou sans prolongement de toiture. Façade enduite de teinte et d'aspect similaires à la façade de l'habitation.

TYPE 1



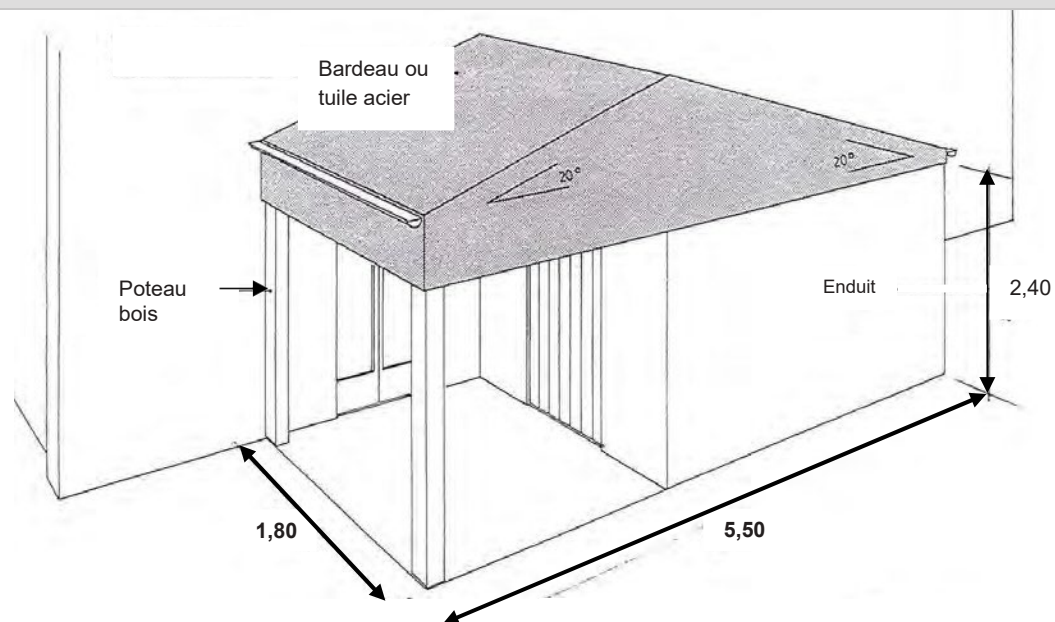
TYPE 1 BIS



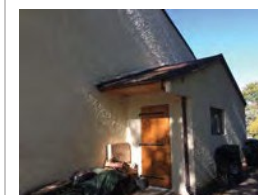
Côté rue

CONSTRUCTION DE TYPE 2

Construction accolée sur pignon de façade, toiture à 2 pans symétriques, 20° de pente, couverture similaire à la couverture de l'habitation à laquelle elle se rapporte, partie maçonnée ou à ossature bois et enduite dans la même finition et la même teinte que les façades de l'habitation
Emprise au sol : 9,90 m²

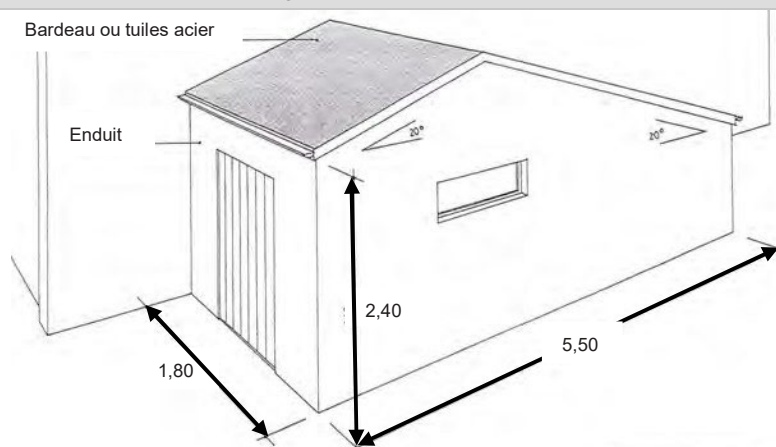


Modèles existants non conformes



CONSTRUCTION DE TYPE 3

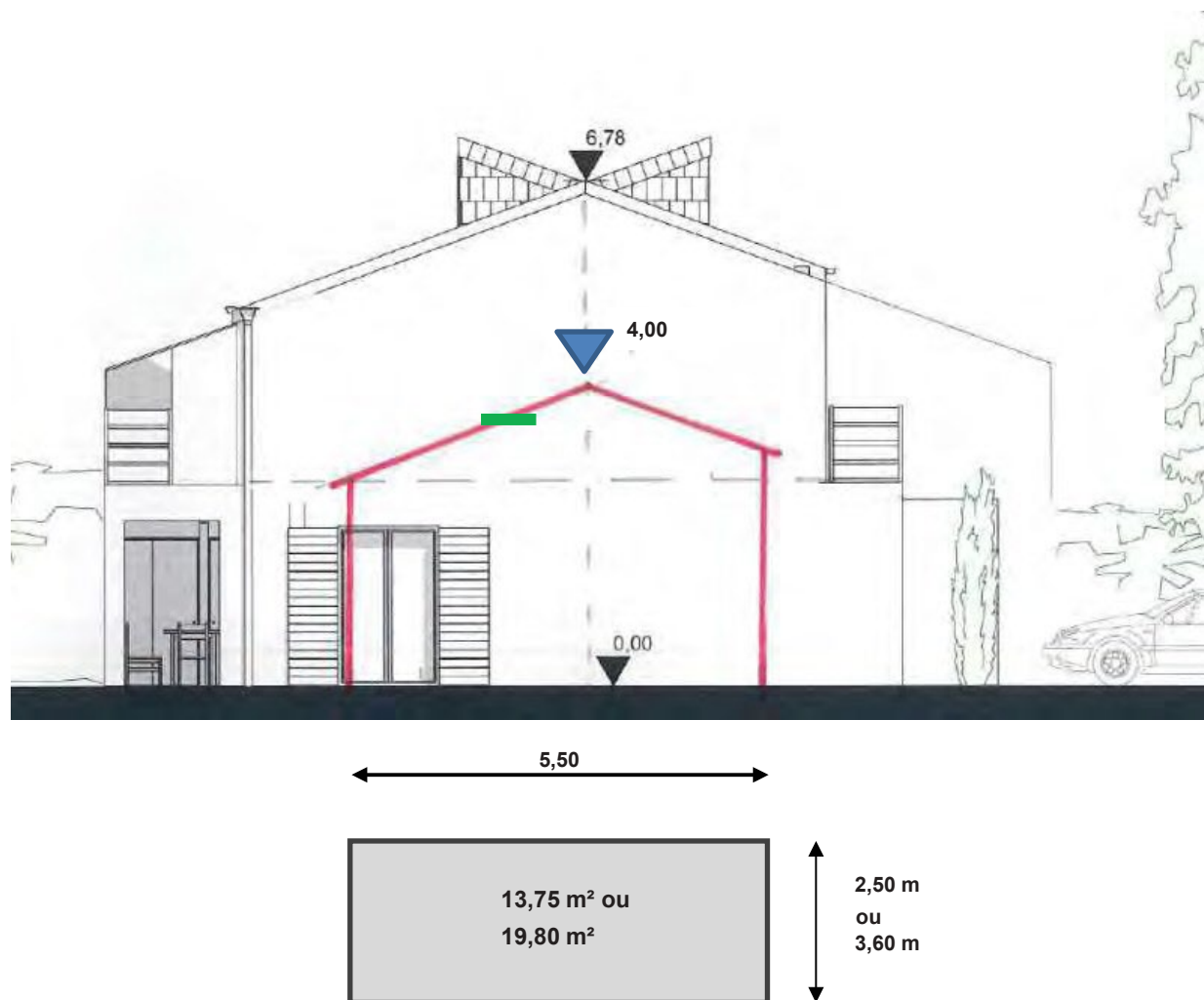
Construction accolée sur pignon de façade, toiture à 2 pans asymétriques, 20° de pente, couverture similaire à l'habitation à laquelle elle se rapporte, partie maçonnée ou à ossature bois et enduite dans la même finition et la même teinte que les façades de l'habitation



FACADE PIGNON

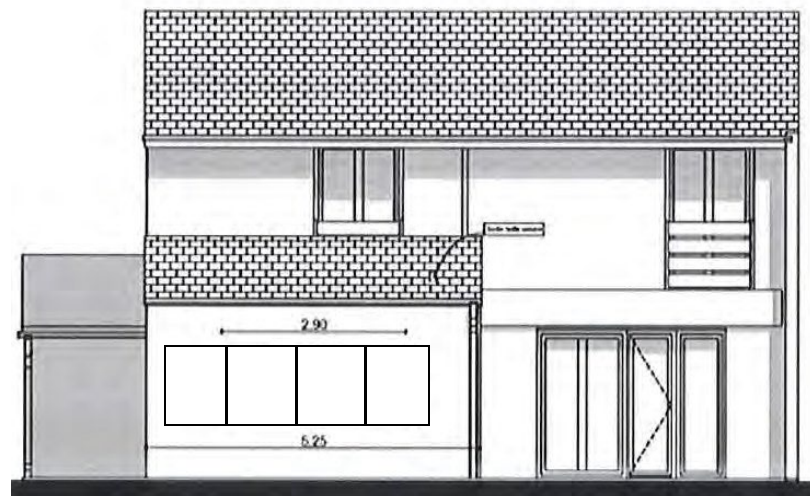
EXTENSIONS DE CONSTRUCTIONS

Pour les constructions disposant d'une façade en pignon, il sera possible d'accoler une construction sur une longueur de 5,50 m et une profondeur de 2,50 m ou 3,60 m en fonction du terrain disponible en limite de lot pour y créer une pièce supplémentaire. La construction sera recouverte d'une toiture à deux pans asymétriques avec une pente à 20° et une hauteur maximale au faîtage de 4,00 m. Couverture similaire à la couverture de la construction principale à laquelle elle se rapporte. Cette extension ne pourra pas être édifée en limite de lot pour des raisons de conservation de la haie sur une profondeur de 1,50 m.



COTE RUE

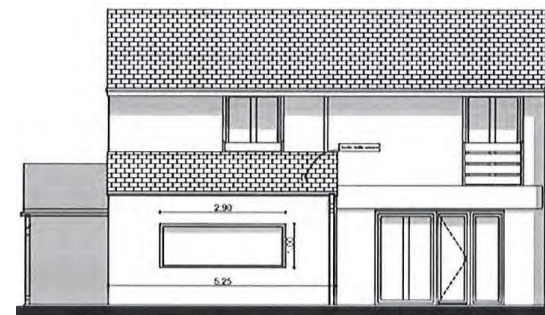
Côté rue, à la place d'une véranda, il sera possible d'ajouter en volume avec ou sans création de balcon à l'étage, d'une profondeur maximale de 1,25 m avec une baie à 4 vantaux reprenant le percement existant et allège. Cette extension ne pourra en aucun cas se retourner en pignon. Sans balcon, la toiture de cette extension sera entièrement vitrée et reprendra le découpage à 4 vantaux de la baie modifiée en façade.



Création d'une baie à 4 vantaux sans modification de la largeur du percement d'origine et allège



NON



OUI

CLOTURE

ENSEMBLE DE LA ZONE SAUF PRESQU'ILE DU PRE AUX SAULES

COTE RUE OU EN LIMITE SEPARATIVE



Clôture constituée uniquement d'un grillage souple torsadé de couleur grise ou verte, hauteur comprise entre 1,20 m et 1,50 m et doublée d'une haie



Absence de haie en limite séparative de lot et minéralisation complète de l'espace côté rue : interdit



Maintien d'une haie en limite séparative de lot
Hauteur de la haie comprise entre 1,20 m et 1,50m





Espace entièrement minéralisé, absence de végétal : interdit



Panneaux occultants : interdit



Panneaux occultants en limite de lot et suppression de la haie : interdit

PORTAIL



Les portails coulissants pour véhicules sont interdits



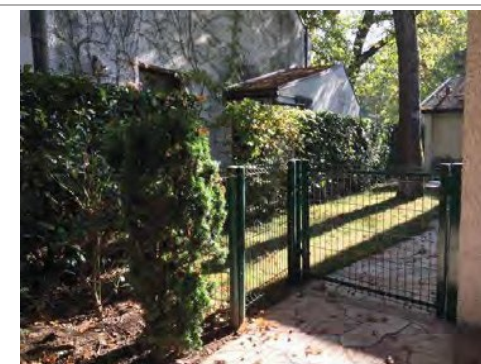
Pour maisons individuelles uniquement :
Portail coulissant autorisé ou portail à 2 vantaux réalisé en palines bois verticales de teinte brun foncé



PORTILLON



Côté rue, 1 seul portillon piéton est autorisé par habitation
Il sera réalisé en bois, à palines verticales, d'une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,50 m



Portail en grillage rigide de couleur verte : interdit

CLOTURES



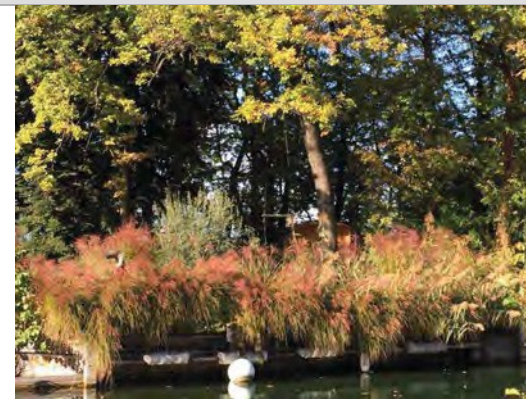
Les espaces ouverts en limite de canal sont à privilégier
Les panneaux occultants et les murs bahut sont interdits



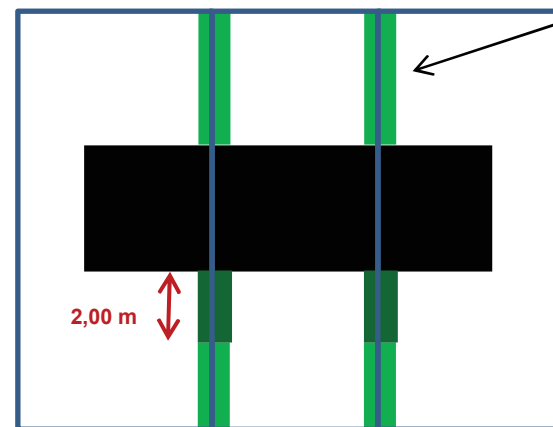
COTE CANAL



En limite du canal, toute clôture en grillage souple devra être doublée d'une haie d'une hauteur maximale de 1,00 m, portillon compris.



COTE RUE



Haie en limite
séparative :
Hauteur comprise
entre 1,20 m et
1,50 m

Haie en limite séparative :
Sur une distance de 2,00 m
à compter de la
construction, la hauteur
maximale de la haie est
fixée à 1,80 m. Au-delà des
2,00 m elle sera comprise
entre 1,20 et 1,50 m

COTE CANAL

ABORDS

COTE CANAL



Les murets délimitant les terrasses seront constitués d'empilements de pierres sèches, de plots ou de béton coulé. Pour les murets réalisés en béton, ils seront habillés de bois et recouverts de végétation. La hauteur des murets est limitée à 1,00 m.

AIRE DE STATIONNEMENT

Les surfaces destinées au stationnement, qu'elles soient couvertes par un abri ou non devront être perméables. Les revêtements de sol seront réalisés en dalles en béton désactivé, en pavés autobloquants ou en pierres naturelles, de teinte homogène (pas de panachage de teinte), posés sur sable pour permettre l'infiltration des eaux pluviales dans le sol.

Le traitement de sol, en dalles ou pavés est limité à la surface de stationnement d'un véhicule, à la réalisation d'une terrasse et aux cheminements d'accès piétons.

Les traitements de sol en enrobé bitumineux ou en béton coulé, dans les parties privatives sont interdits.

Recul de 0.75 m par rapport aux limites séparative pour permettre la plantation d'une haie de 1.50 m de profondeur.



Gravillons et 2 bandes de roulement dallée



Gravillon et terre ou entièrement engazonné



Dalles « evergreen »



Pavés de différents modèles
Espace entièrement minéralisé : interdit



Pavés béton autobloquants
Espace entièrement minéralisé : interdit

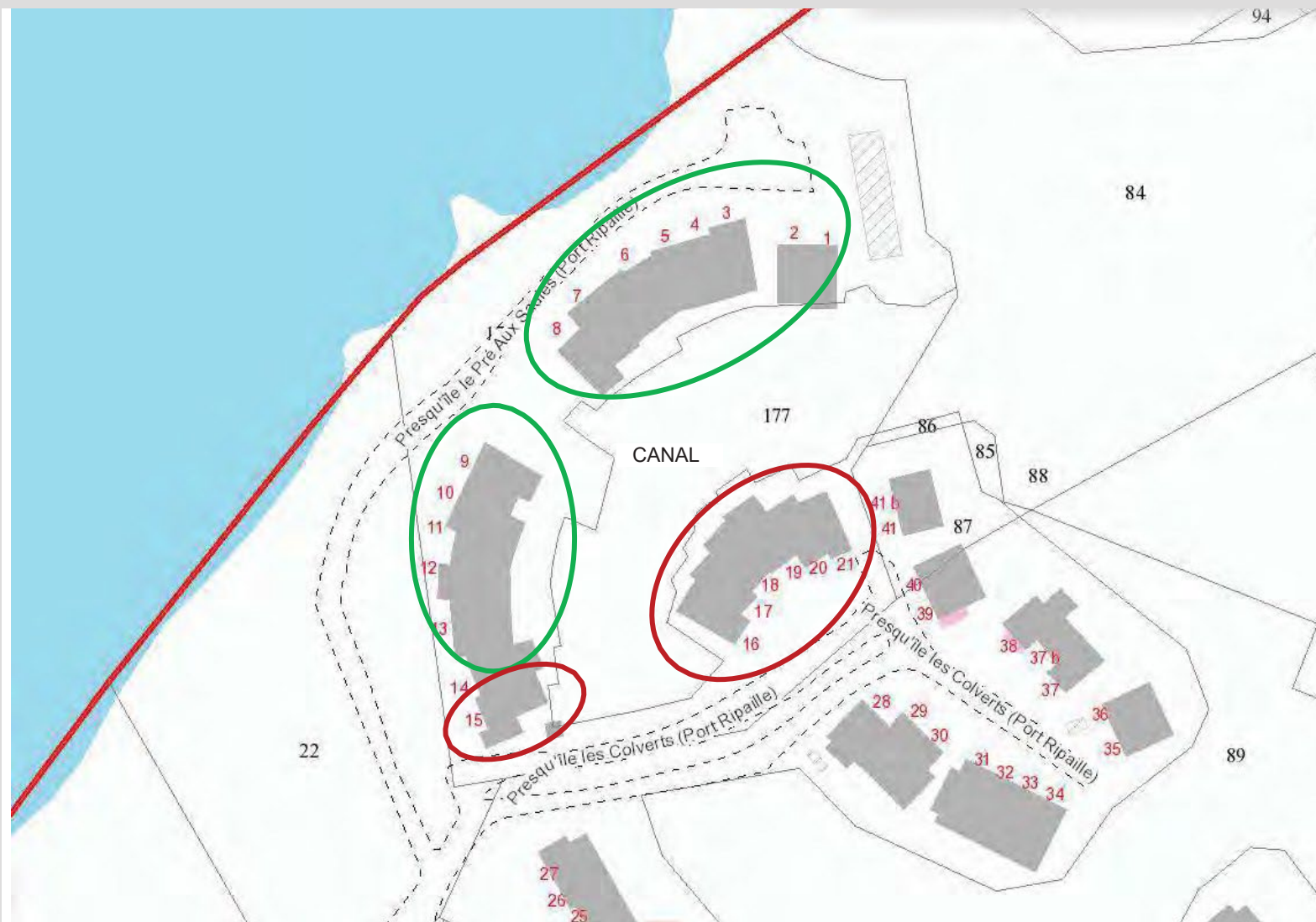


Enrobé interdit

PLAN DE SITUATION LE PRE AUX SAULES

PRESQU'ILE
LE PRE AUX SAULES

DETAIL



ZONE A

ZONE B

VÉRANDAS – EXTENSION DE L'HABITATION

Aucune extension prolongeant le volume existant des constructions ne sera autorisée, seules les extensions de l'habitation situées à l'intérieur du volume bâti seront autorisées, par la fermeture de la terrasse couverte.

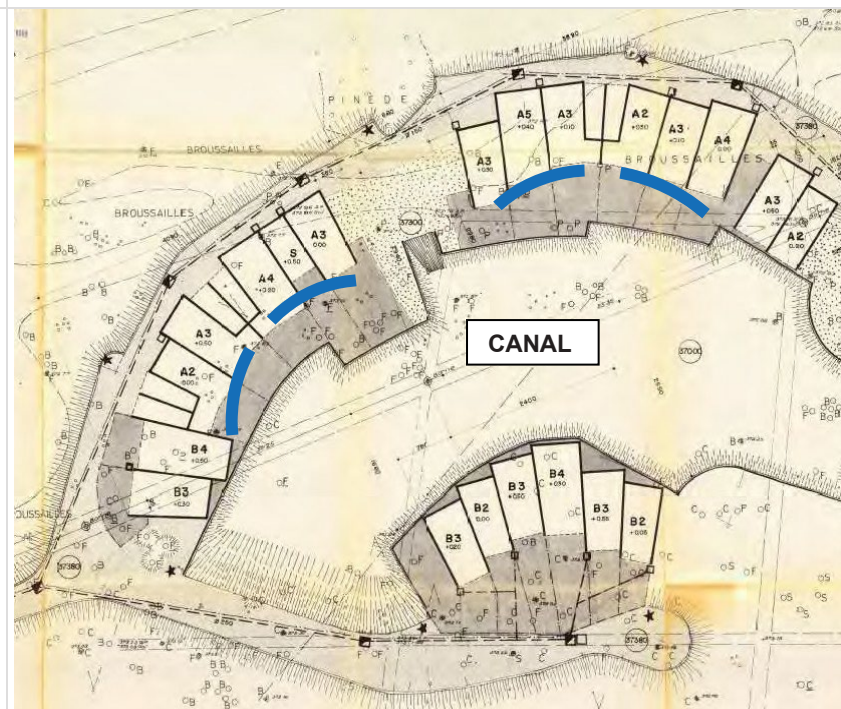
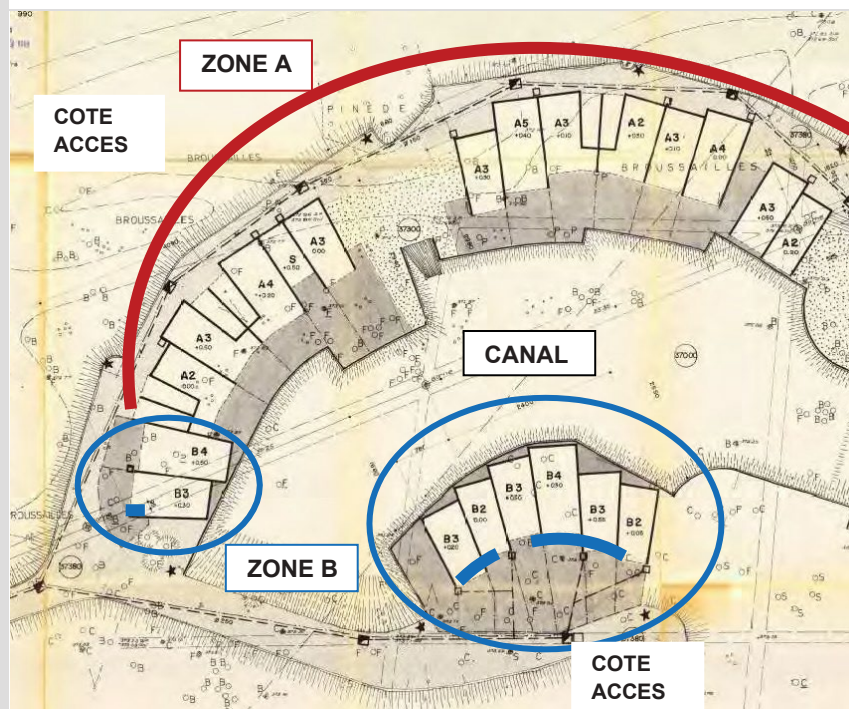
COTE « ACCES »

Pour les constructions édifiées dans la zone A, la création de véranda en façade est interdite.

Pour les constructions édifiées dans la zone B, il pourra être autorisé la construction de véranda en fermeture de la terrasse couverte existante

COTE « CANAL »

Pour les constructions édifiées dans la zone A, il pourra être autorisé l'édification d'une véranda d'une profondeur maximale correspondant à la terrasse couverte d'origine.

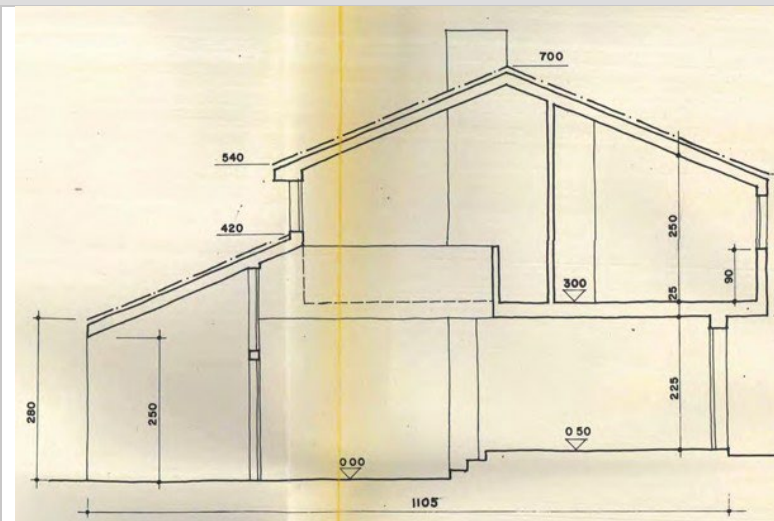
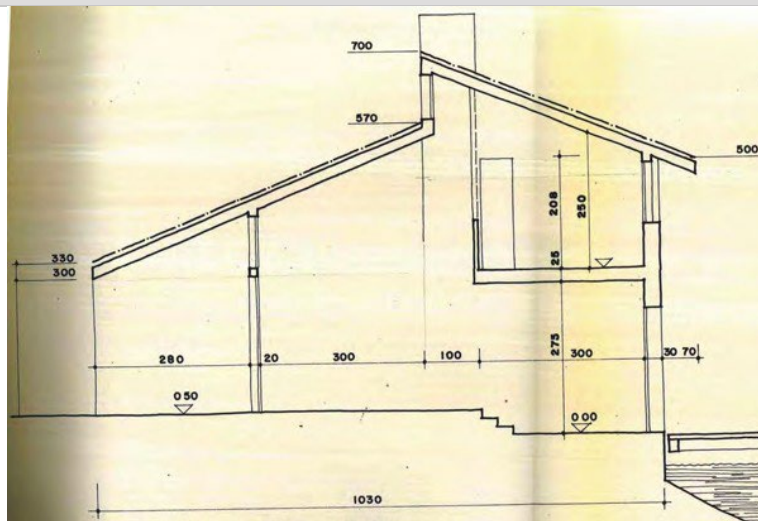


Façade pouvant recevoir une véranda en fermeture de la terrasse couverte existante.

Façades ne pouvant pas accueillir de vérandas

POSSIBILITE DE
CREATION DE VERANDA
POUR LES
CONSTRUCTIONS

VERANDA



Possibilité de fermeture de la terrasse couverte existante sans prolongement de la toiture existante

La baie existante sera déplacée à l'aplomb du débord de toit. En cas de remplacement de la baie, les caractéristiques de la baie existante devront être reprises (découpage des ouvrants en 4 vantaux et imposte vitrée en partie supérieure, matériau, teinte...)

ZONE A
COTE ACCES



En zone A, côté accès la création de véranda est interdite



La création de véranda sous les parties en encorbellement est interdite



La création de véranda sous les parties en encorbellement est interdite

**ZONE A
COTE CANAL**



En zone A, côté canal, la création de véranda en fermeture de la terrasse couverte existante est autorisée. La fermeture sera constituée d'une baie à 4 ou 5 vantaux (en fonction du linéaire de façade) vitrée sur toute la hauteur

LE PRE AUX SAULES ZONE B

**ZONE B
COTE ACCES**



En zone B, côté canal, la création de véranda en fermeture de la terrasse couverte existante est autorisée. La fermeture sera constituée d'une baie à 4 ou 5 vantaux (en fonction du linéaire de façade) vitrée sur toute la hauteur. Aucun débord ou prolongement de toiture ne sera autorisé. Cadre des menuiseries : blanc ou brun foncé

ZONE B COTE CANAL

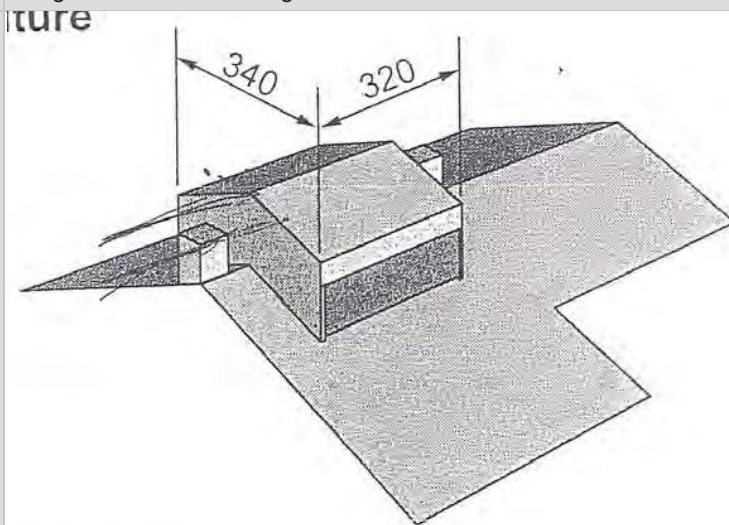


Il est interdit de créer des constructions en extension de l'habitation.

TOITURE

Les toitures seront à 2 pans couverts de bardeaux bitumineux ou de tuiles en acier de type plates, de teinte brun foncé, avec des pentes de 20°. Sont admis au maximum : 2 châssis de toit par pan de toiture lorsque la toiture ne dispose pas de lucarne ou une lucarne et un châssis de toit par pan de toiture dans le cas de toiture ne disposant pas de lucarne. Châssis : 1 m² maxi. Les châssis de toit placés sur un même pan de toiture seront alignés sur une même ligne horizontale.

LUCARNES CHIEN ASSIS



Modèle « double toiture » autorisé pour les toitures du Pré aux Saules

Une toiture disposant d'une lucarne pourra accueillir un châssis de toit de 1m² maxi

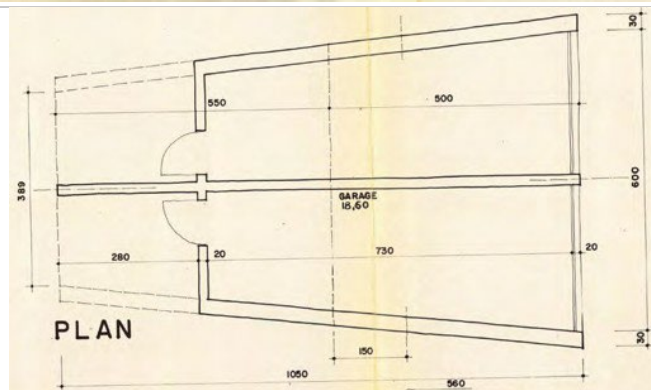
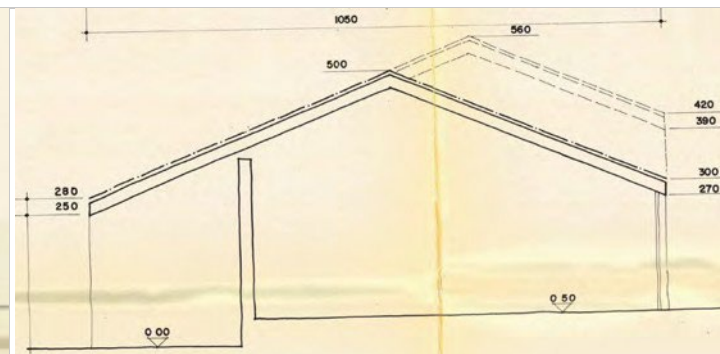
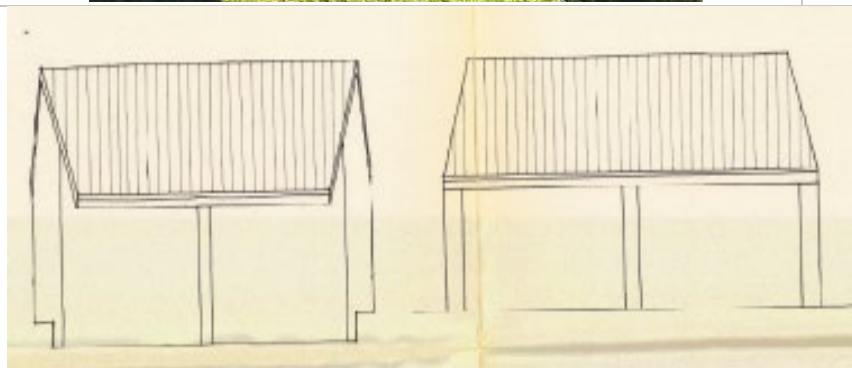


Modèle de lucarne ne correspondant pas au modèle « double toiture » du Pré aux Saules
La création de larges ouvertures vitrées dans la toiture est **interdite**

Surélévation des « garages » et création de baies toute hauteur et terrasses : **interdit**



Seul 1 châssis de toit sera placé dans l'axe de la baie du garage, en partie haute



En cas de transformation du garage en habitation, il sera admis la création de 2 velux au maximum par garage, placés en partie haute, alignés et limité à 1 par pan de toiture et par garage.

La modification ou la surélévation des toitures des garages est interdite.

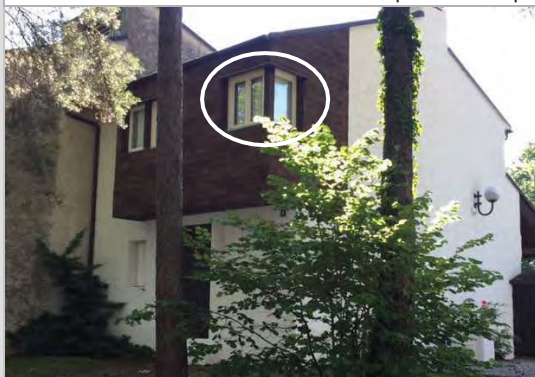
FACADES

PERCEMENTS

LE PRE AUX SAULES



Référence des tailles des percements pouvant être reproduits en façade pignon, au rez-de-chaussée : 0,80 m x 0,90 m ou 0,90 m x 2,10 m



Référence des tailles des percements pour création de nouveaux percements à l'étage en façade pignon



Modèle d'origine : baies à 1 vantail



Menuiseries remplacées par un modèle à 2 vantaux

Le remplacement des menuiseries sur des baies de petite taille pourra s'effectuer par un modèle à un vantail

**MENUISERIES DES BAIES
PRE AUX SAULES**



Les maisons appartenant à la Presqu'île du Pré aux Saules ont des menuiseries de teinte blanche.

OCCULTATION



Volets bois à double lambris sur écharpe en Z de teinte brun foncé et volets repliables en tableaux de teinte blanche.
Les volets bois des portes d'entrée seront conservés, même dans le cas d'ajout d'un volet roulant sans coffre apparent.



La teinte blanche des volets en bois n'est pas autorisée.



Volets repliables en tableaux de teinte blanche.
Ces volets d'origine pourront être remplacés par des volets roulants, en alu, de teinte blanche, avec coffret d'enroulement à l'intérieur du bâti.

CONSTRUCTIONS ANNEXES

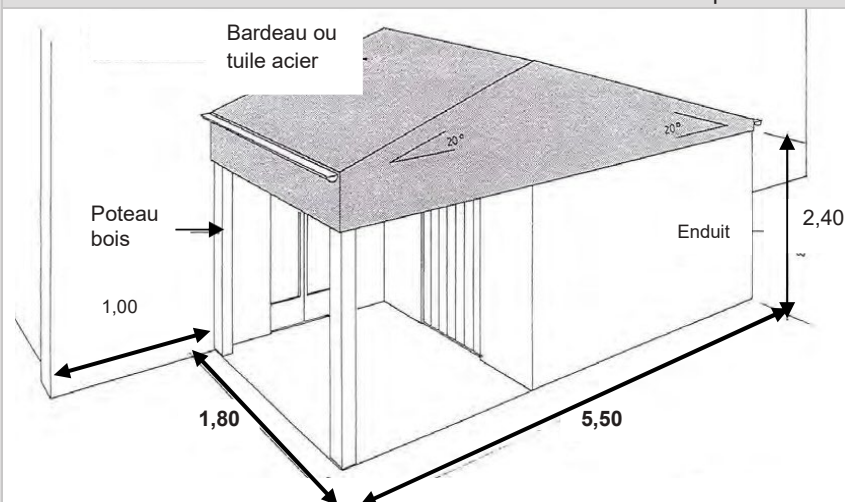
COTE ACCES

ZONE A

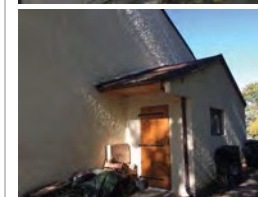
Toute construction implantée devant les constructions principales est interdite (Parties communes).
En pignon de la construction principale, UNE seule annexe de rangement de types 2 ou 3 pourra être accolée en pignon, tout en observant un recul de 1 mètre par rapport au plan de la façade de l'habitation principale.

CONSTRUCTION DE TYPE 2

Construction accolée sur pignon de façade, toiture à 2 pans symétriques, 20° de pente, couverture en bardeaux bitumineux ou tuiles acier de type plate, de teinte brun foncé, partie maçonnée enduite dans la même finition et même teinte que les façades de l'habitation
Emprise au sol : 9,90 m²

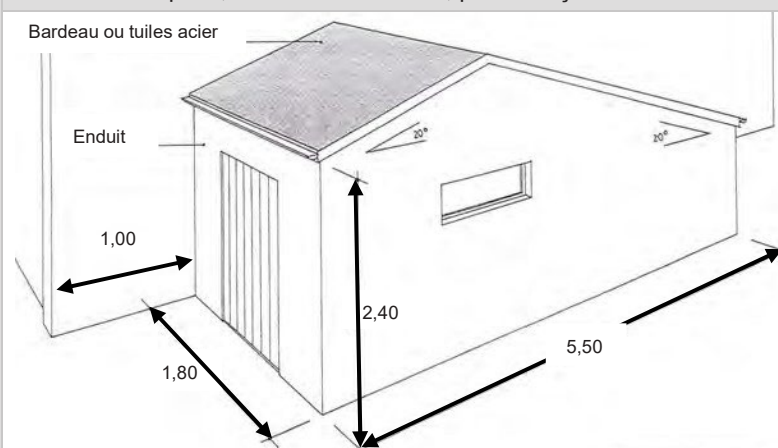


Modèles existants non conformes



CONSTRUCTION DE TYPE 3

Construction accolée sur pignon de façade, toiture à 2 pans asymétriques, 20° de pente, couverture en bardeaux bitumineux ou tuiles acier de type plate, de teinte brun foncé, partie maçonnée enduite dans la même finition et même teinte que les façades de l'habitation



COTE ACCES

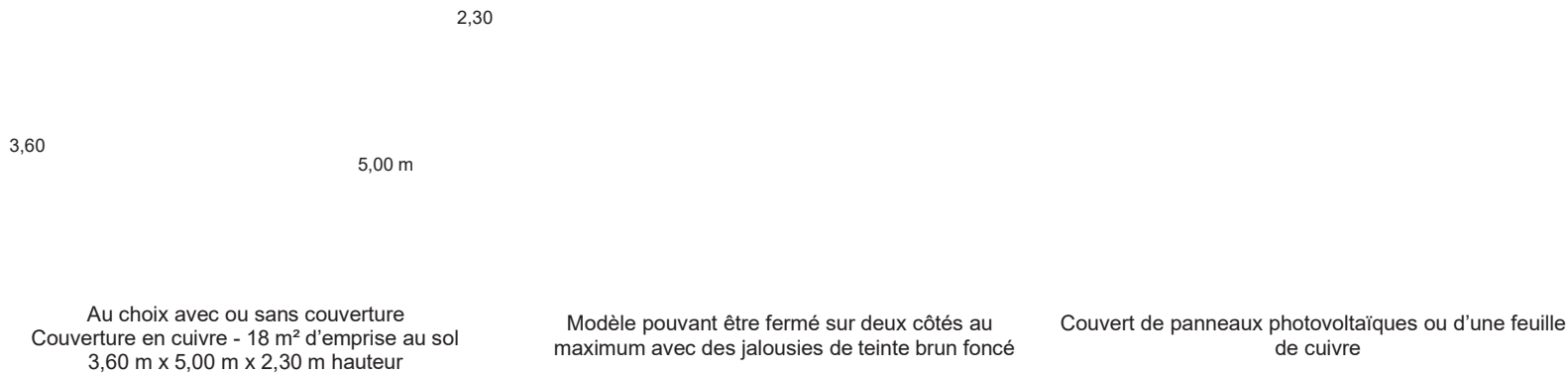
ZONE B

En zone B, la configuration des lots ne permet pas la possibilité d'implanter une annexe pour le stationnement, à l'exception d'un ou deux lots situés en bout de cordon. Seule l'annexe de **type 1** serait autorisée. Les dimensions de cette annexe s'adapteront à la configuration de chaque lot sans toutefois dépasser les dimensions maximales ci-dessous.

Pour les annexes de rangement, 1 seule annexe est autorisée par habitation, à l'exception de celles disposant de pignons.

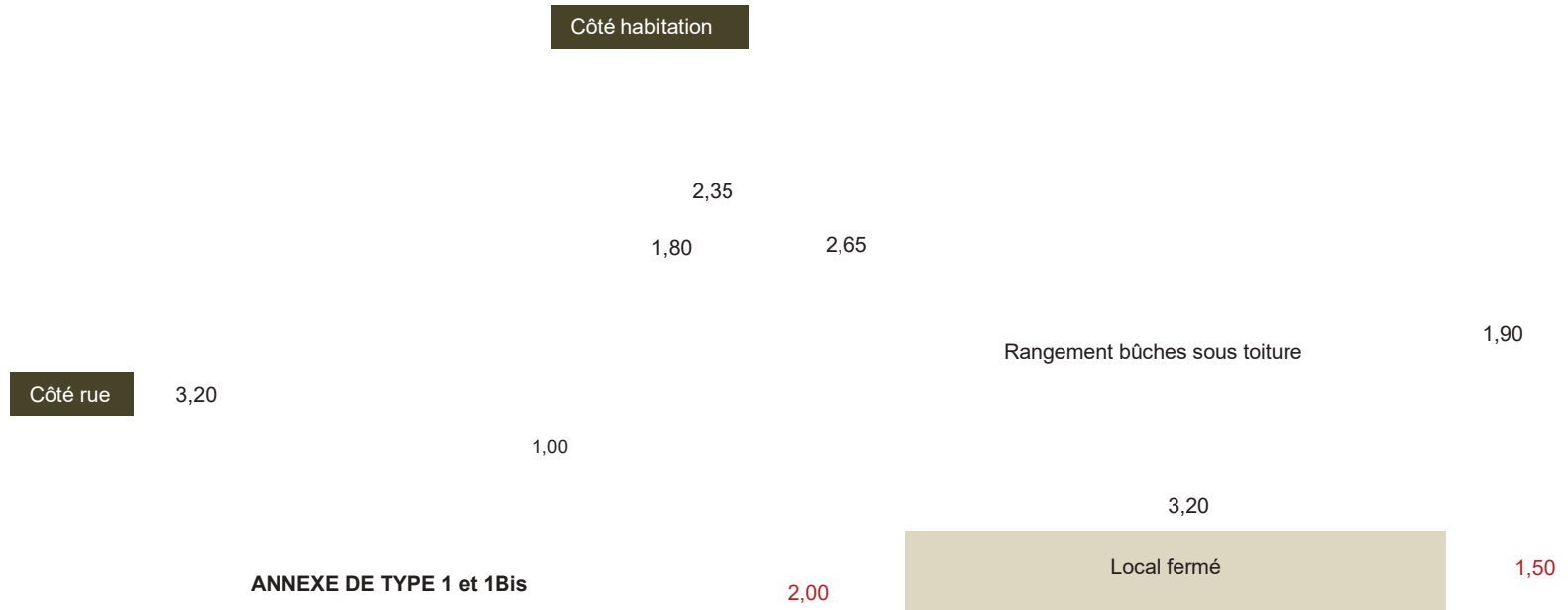
Pour les habitations ne disposant pas de pignon, seule l'annexe de type 1 est autorisée.

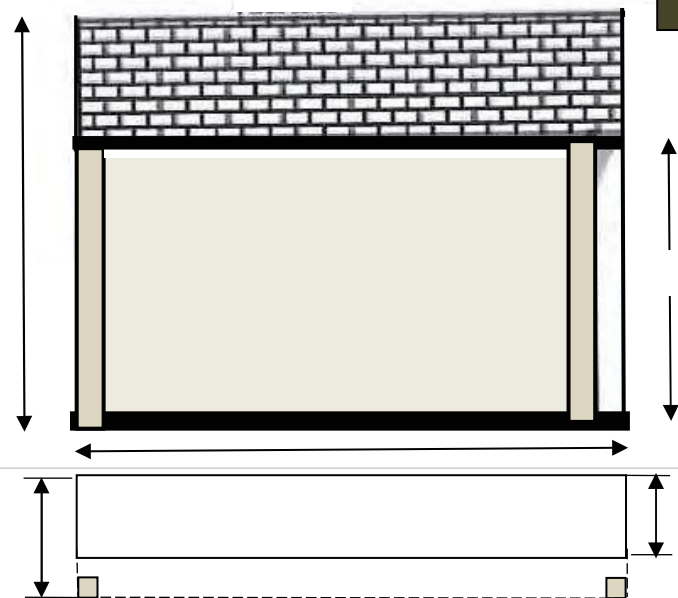
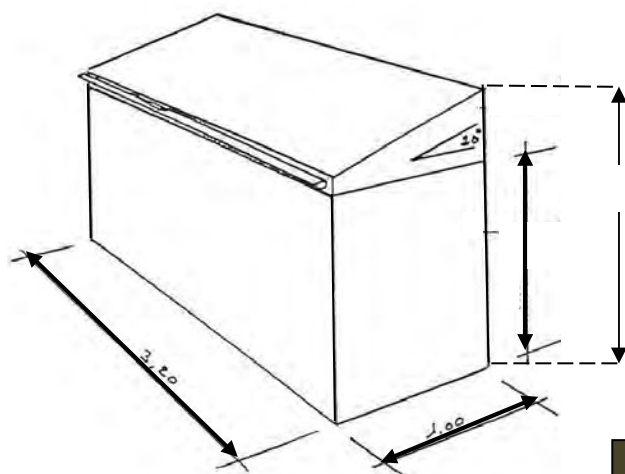
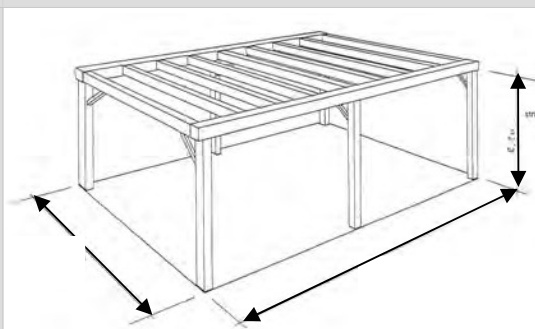
Stationnement

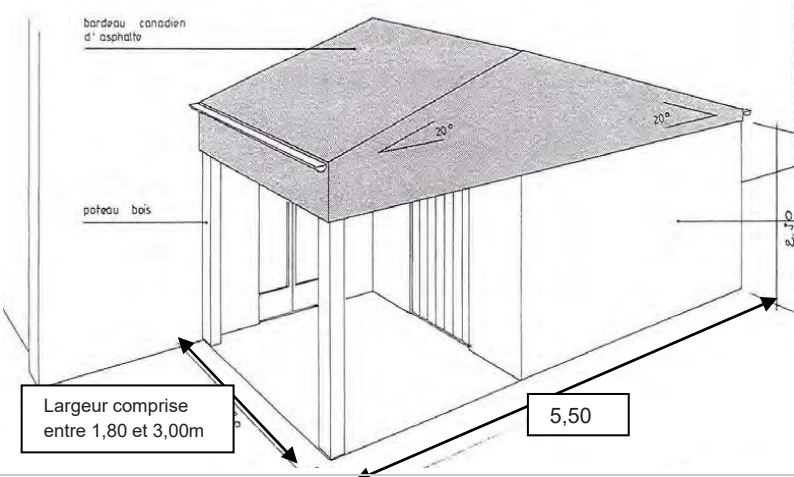
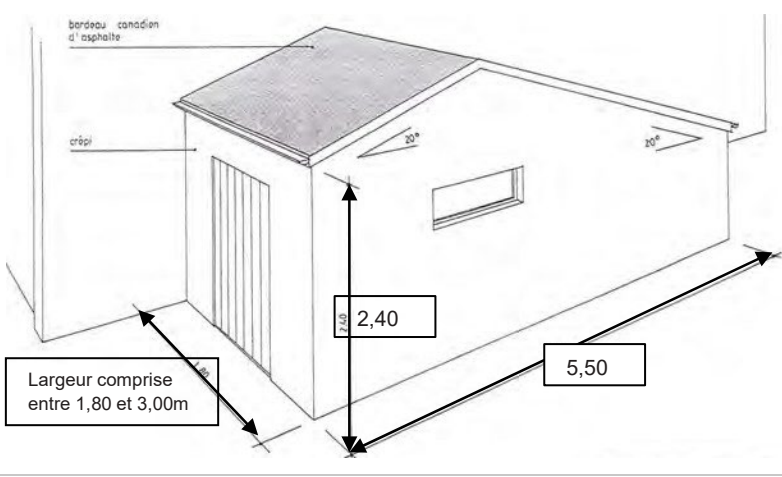


Rangement

Toiture à un pan, avec une pente de 20°, couverte de bardeaux bitumineux ou tuiles acier de type plate, avec ou sans prolongement de toiture. Façade enduite de teinte et d'aspect similaires à la façade de l'habitation.





	Pour les habitations disposant de pignon, elles pourront recevoir une annexe de type 2 ou de type 3	
COTE ACCES ZONE B	ANNEXE DE TYPE 2 	ANNEXE DE TYPE 3 
	Ces annexes seront réalisées en maçonnerie traditionnelle ou en ossature bois. Les façades seront traitées de parties enduites de mêmes caractéristiques que la construction principale, ou en bardage bois posé dans le sens vertical, de teinte brun foncé. Les toitures auront une pente de 20°, seront à 2 pans couverts de bardeaux bitumineux ou de tuiles acier de teinte brun foncé. Les menuiseries seront de teinte blanche pour les constructions annexes dont les façades sont enduites et de teinte brun foncé pour celles revêtues de bois.	
COTE CANAL ZONE A ZONE B	Toute construction annexe est interdite sauf pour les constructions disposant de façade pignon.	

CLOTURES

PRESQU'ILE LE PRE AUX SAULES



Les clôtures et portillons seront constitués de palines verticales de teinte brun foncé, arrondies en partie supérieure et auront une hauteur maximale de 1,60 m



Portail à palines bois posées dans le sens vertical. Les palines seront arrondies en partie supérieure

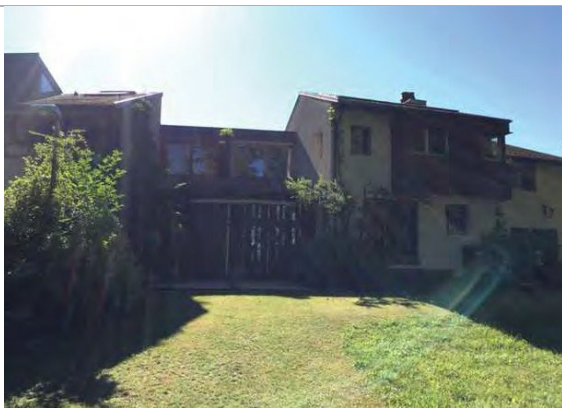
COTE RUE



En zone A, la perception d'un espace ouvert devra être maintenue. Il ne pourra être créé d'espaces entièrement clos, constitués par l'installation d'une clôture ou par la plantation d'une haie.



Zone de stationnement commune à la zone A et B (+ presque l'île Les Colverts), en lisière de forêt



En zone A, les surfaces de stationnement seront traitées avec des dispositifs alvéolaires de dalles de gazon pour conserver le caractère naturel des lieux

**PLAN DES
NIVEAUX DE PROTECTION
DU PATRIMOINE BATI**

SECTEUR CHARMILLES



CLOTURES

SUR RUE

Garde-corps en béton préfabriquée sur muret maçonné, doublé d'une haie. Motifs géométriques



Mur maçonné en pierres surmonté d'éléments préfabriqués en béton et doublé d'une haie



Muret en pierres et éléments préfabriqués en béton



Mur en pierres et éléments préfabriqués en béton



Socle en béton et éléments préfabriqués en béton



Mur maçonné et lisse béton



Mur maçonné et double lisse béton



Muret béton et éléments préfabriqués en béton à dominance horizontale



Mur maçonné et balustres en béton



Muret en béton surmonté d'éléments en serrurerie à dessin géométrique et barreaudage vertical

Muret béton surmonté d'éléments en serrurerie, cadre et torsades

Mur maçonné surmonté d'éléments en serrurerie et doublé de végétal

CLOTURES



Murs maçonnés surmontés d'une serrurerie à barreaudage vertical



Portails en serrurerie ajourée et partie pleine en partie basse



Murs maçonnés surmontés d'une clôture lattis bois



Portail à double vantail à lattes de bois sens vertical

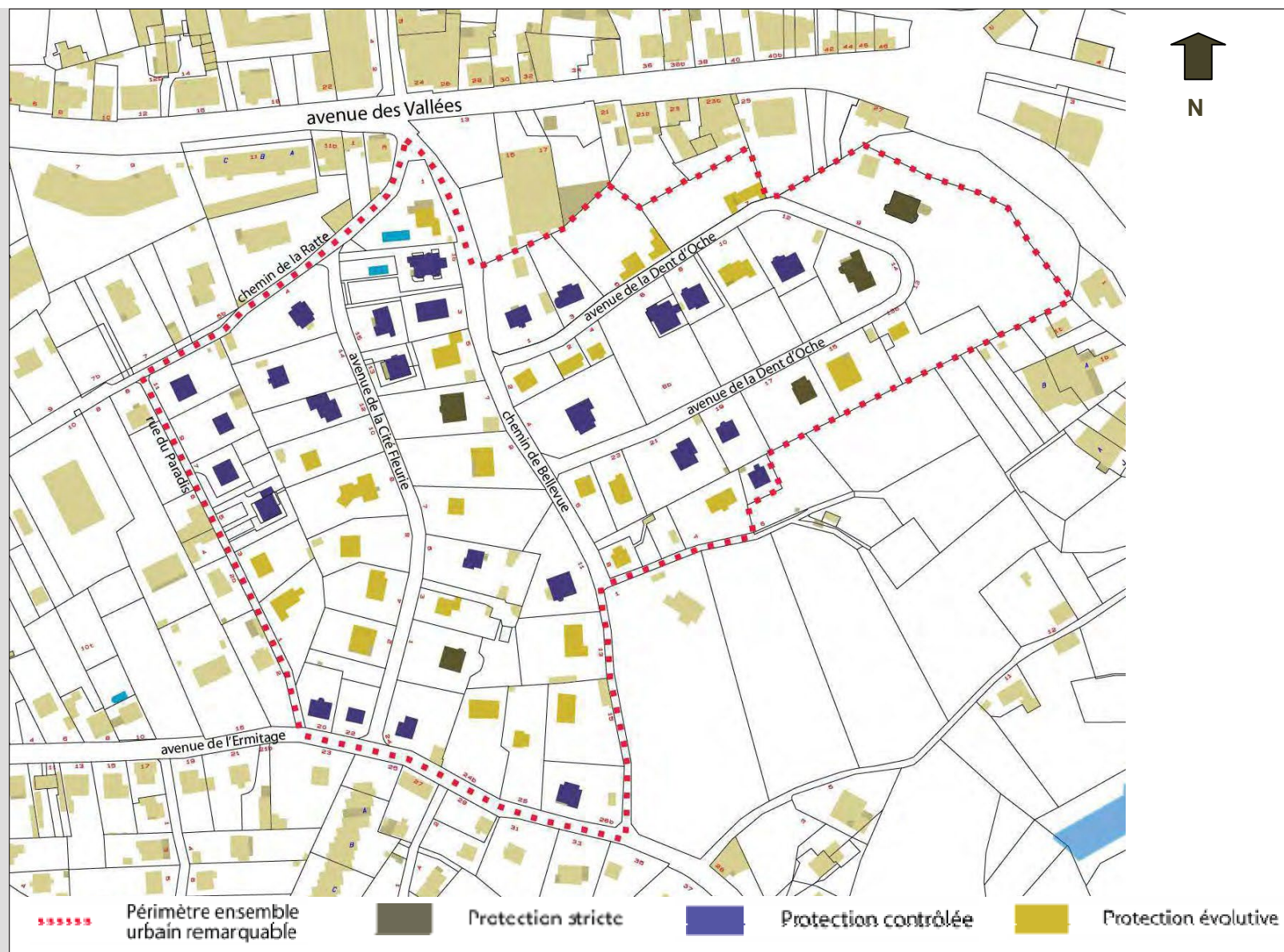


Mur maçonné surmonté d'un grillage rigide ou souple en treillis soudé et canisse : doubler le treillis soudé par du végétal et non par des éléments d'occultation.
Les clôtures en grillage rigide ou composées de panneaux occultants sont interdites.



**PLAN DES
NIVEAUX DE PROTECTION
DU PATRIMOINE BATI**

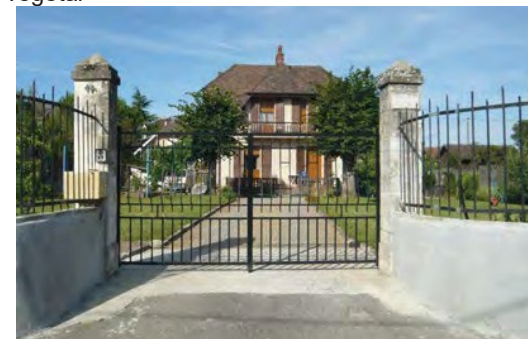
SECTEUR CITE FLEURIE



CLOTURES SUR RUE

TYPES DE CLOTURES AUTORISEES

Mur maçonné et barreaudage vertical en serrurerie, doublé végétal



Mur maçonné et barreaudage vertical en serrurerie



Mur maçonné et panneau métallique grillagé



Muret et clôture palines de bois sens vertical



Portail double vantail en bois peint



Mur maçonné surmonté d'une clôture de paline de bois arrondie en partie supérieure, posée dans le sens vertical



Muret et lattis bois vertical



Mur maçonné



Muret maçonné doublé d'une haie

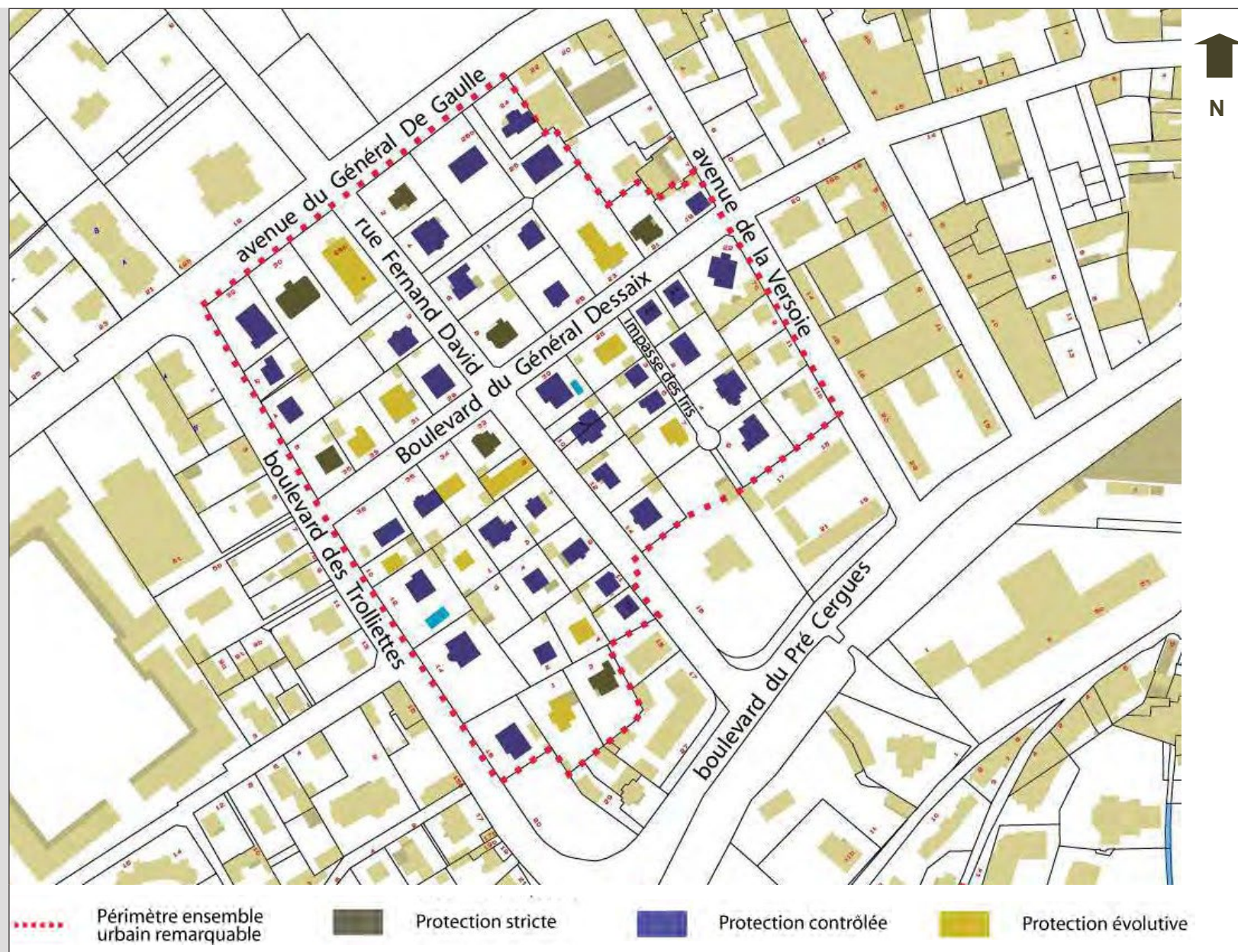


LES CLOTURES EN GRILLAGE RIGIDE AINSI QUE TOUT DISPOSITIF OCCULTANT, POSE SEUL OU DERRIERE UNE CLOTURE OU UNE PLANTATION, SONT INTERDITS



**PLAN DES NIVEAUX DE
PROTECTION DU
PATRIMOINE BATI**

SECTEUR TROLLETES



**CLOTURES SUR RUE
TYPES AUTORISES**

Mur maçonné surmonté d'un grillage et doublé d'une haie



Mur maçonné surmonté d'éléments préfabriqués en béton, dessins géométriques



Muret surmonté de panneaux en serrurerie et doublé d'une haie



Mur maçonné et barreaudage horizontal en serrurerie



Semelle béton, haie



Mur maçonné et éléments préfabriqués en béton

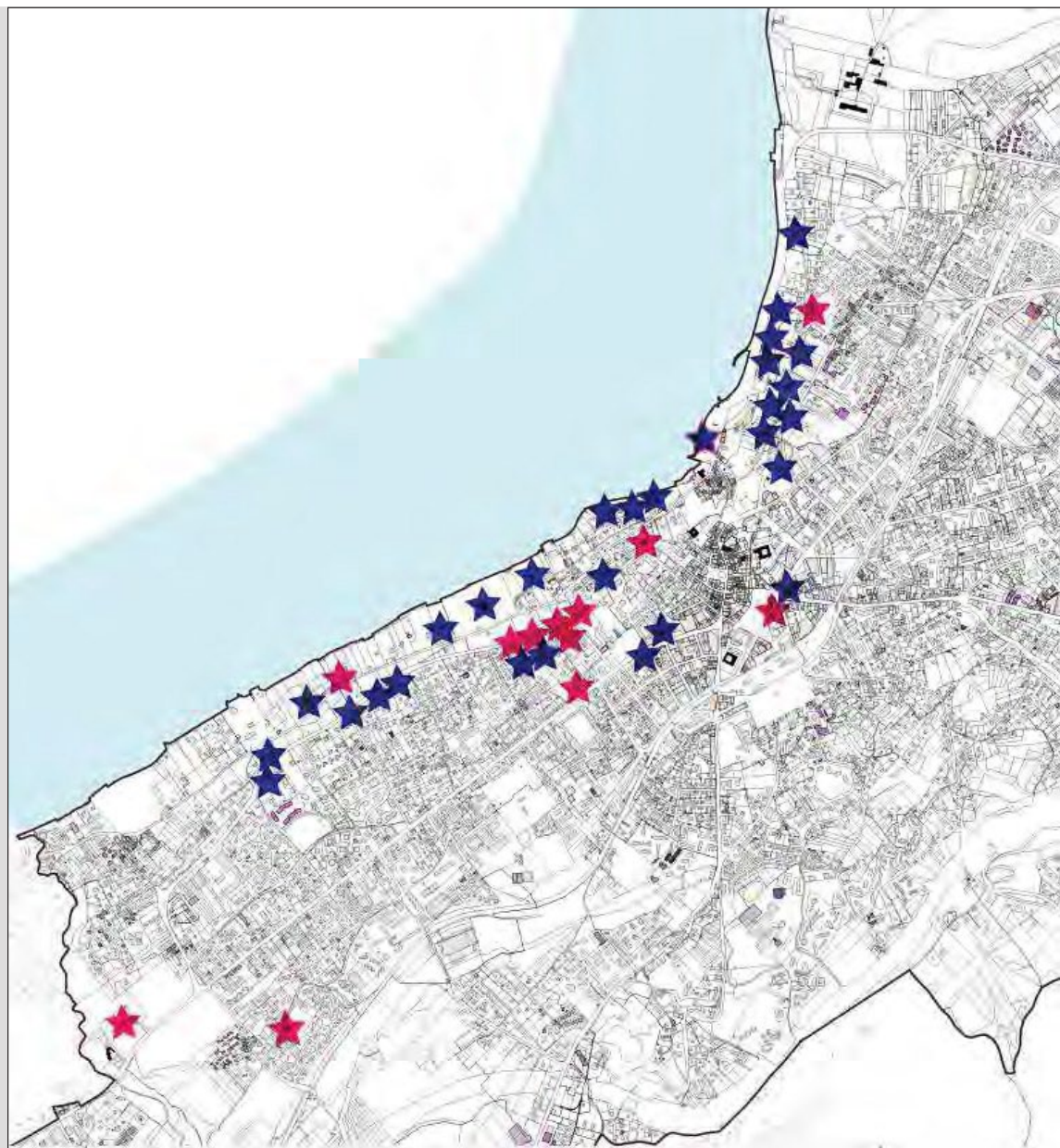


Murets surmontés d'un barreaudage en serrurerie



**PLAN DES NIVEAUX DE
PROTECTION DU PATRIMOINE
BATI**

EDIFICES PONCTUELS



Protection stricte



Protection contrôlée

**EDIFICES PONCTUELS REPERES
PROTECTION STRICTE**

13 chemin de la Fléchère



1-3 place Jean Moulin



2 boulevard du Canal



16 boulevard de la Corniche



18 boulevard de la Corniche



20 boulevard de la Corniche



1 chemin Jean Moynat



30 boulevard de la Corniche



25 avenue du Général de Gaulle



63 avenue de Corzent



83 avenue de Genève



70 chemin de Morcy



**EDIFICES PONCTUELS REPERES
PROTECTION CONTROLEE**

108 boulevard de la corniche



69 boulevard de la Corniche



76 à 82 boulevard de la Corniche



72 boulevard de la Corniche



1 chemin du Rivage



2 chemin du Rivage



11 boulevard de la Corniche



3 chemin Jean Moynat



5 chemin Jean Moynat



7 chemin Jean Moynat



9 chemin du Tornieux



1 chemin des Clerges



26 avenue du Général Leclerc



28 avenue du Général Leclerc



7 impasse des Mouettes



31 chemin de Montjoux



43 avenue de Corzent



71-73 avenue de Corzent



47 avenue de Corzent



11 bis avenue du Général de Gaulle



4 bis avenue du Léman



12 avenue du Léman



8 bis avenue du Léman



8 avenue du Léman



20 avenue du Léman



22 avenue du Léman



5 quai de Ripaille



7 quai de Ripaille



13 quai de Ripaille



17 quai de Ripaille



19 quai de Ripaille



21 quai de Ripaille



23 quai de Ripaille



25 quai de Ripaille



4 boulevard Georges Andrier



4 place du 16 août 1944



20 avenue du Général de Gaulle



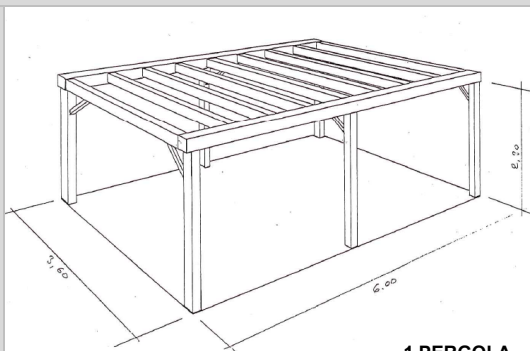
ENSEMBLE URBAIN REMARQUABLE

PORT RIPAILLE

FICHES DE RECOMMANDATIONS

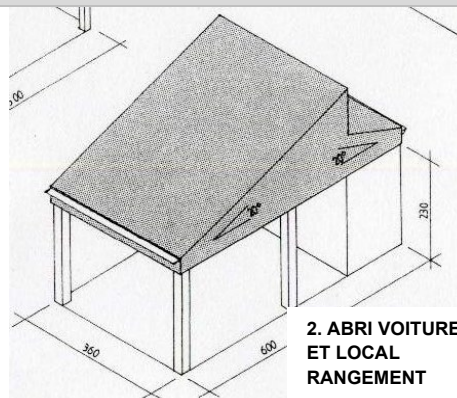
TYPE D'EXTENSIONS ADMISSIBLES POUR L'HABITAT INDIVIDUEL

ABRI VOITURES



1.PERGOLA

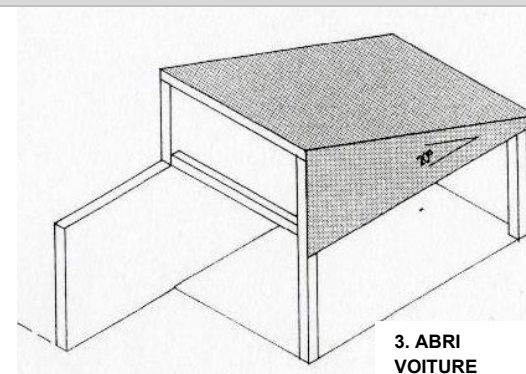
3.60 ml x 6.00 mL x 2.30 mht



2. ABRI VOITURE
ET LOCAL
RANGEMENT

3.60 ml x 6.00 mL x 2.30 mht

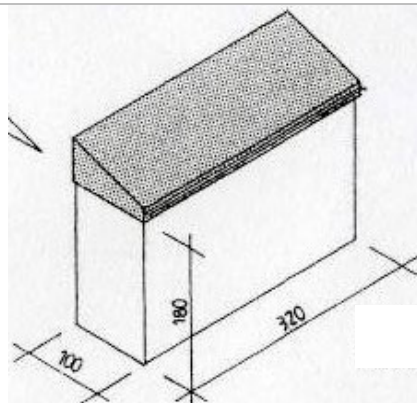
Un seul abri véhicule est autorisé par unité d'habitation



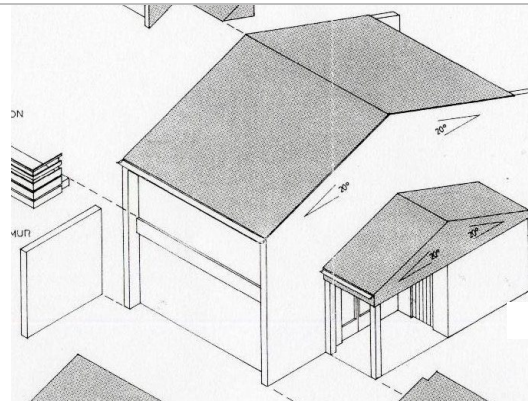
3. ABRI
VOITURE

3.60 ml x 6.00 mL x 2.30 mht – angle 20°

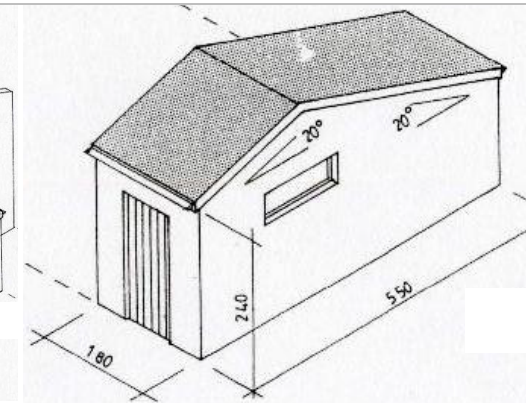
APPENTIS LOCAL DE RANGEMENT



Local indépendant de l'unité d'habitation
1.00 ml x 3.20 mL x 1.80 mht



Appentis placé en pignon - Fermeture partielle
1.80 ml x 5.50 mL x 2.40 mht



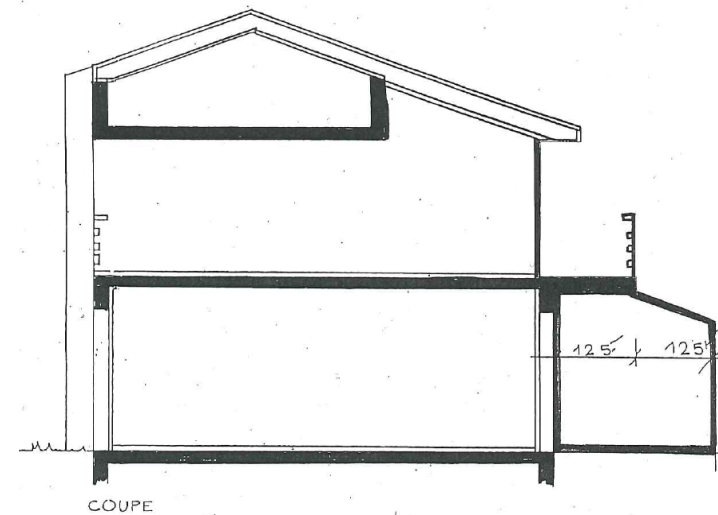
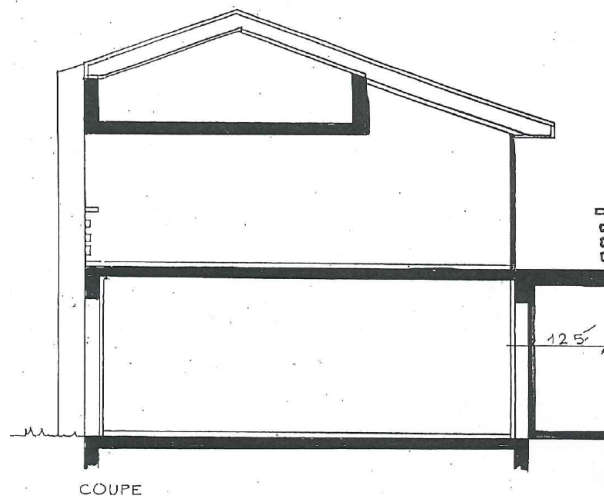
Appentis placé en pignon – fermeture totale
1.80 ml x 5.50 mL x 2.40 mht



VÉRANDAS

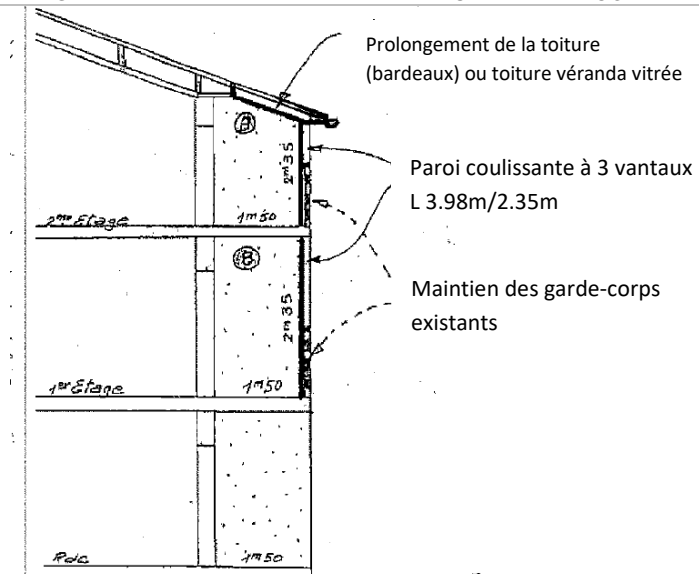
VÉRANDA COTE CANAL

HABITAT INDIVIDUEL



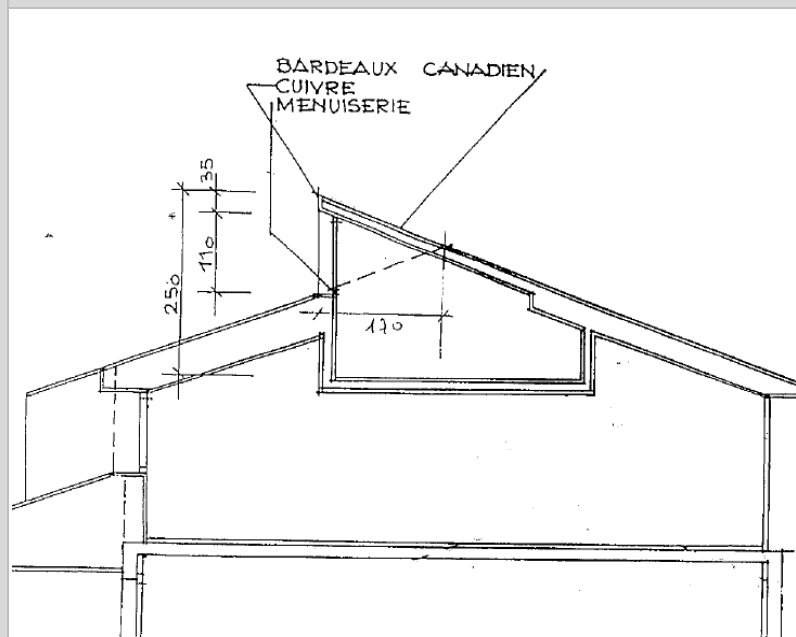
RDC : VERANDA SOUS BALCON DANS L'EMPRISE DU BALCON ou EN DOUBLE EXTENSION. COUVERTURE VITREE OU EN BARDEAUX DE TEINTE BRUN-FONCE
LE CADRE DES MENUISERIES SERA LE PLUS FIN POSSIBLE
ETAGE : VERANDA INTERDITE EN FERMETURE DES BALCONS

HABITAT COLLECTIF

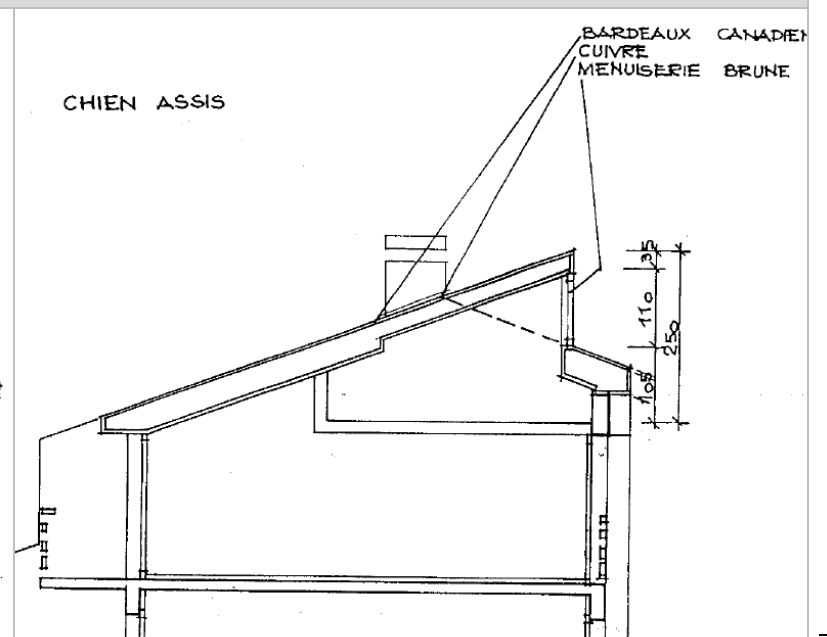


TOITURE

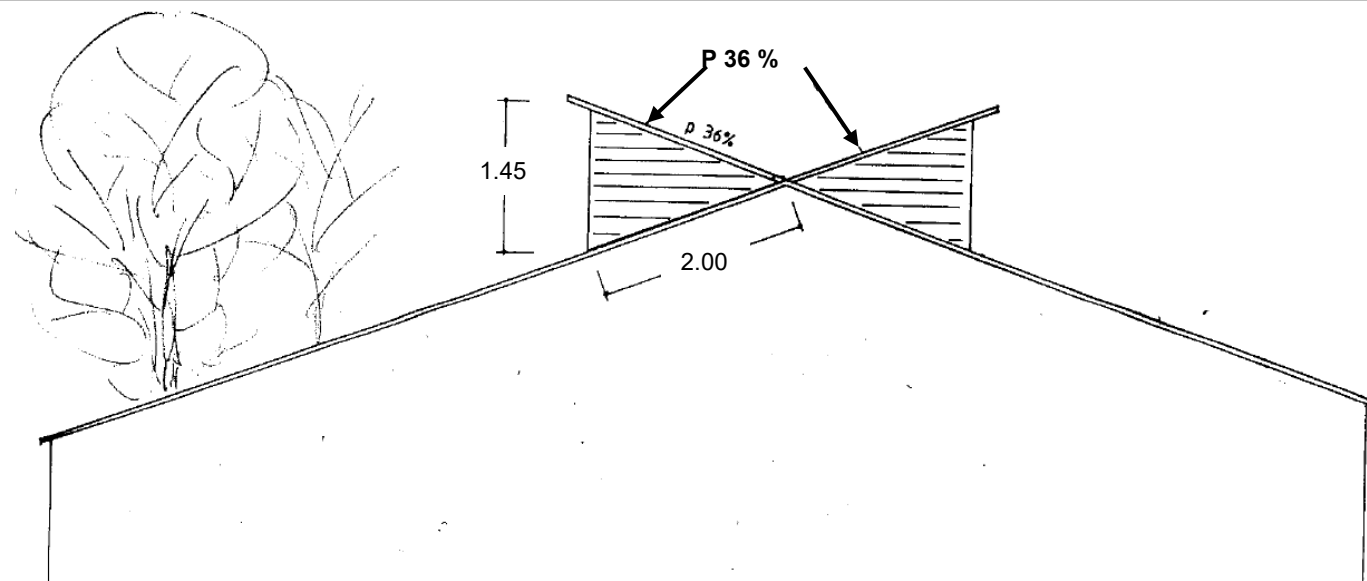
CHIEN ASSIS / LUCARNE SIMPLE



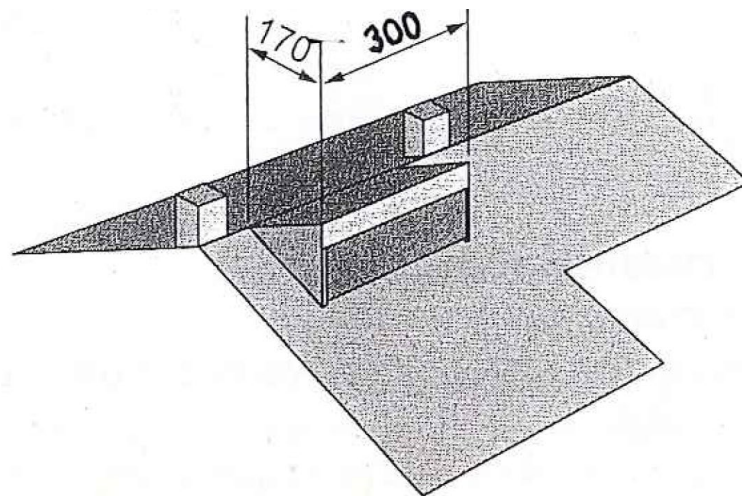
Toiture à pans symétriques



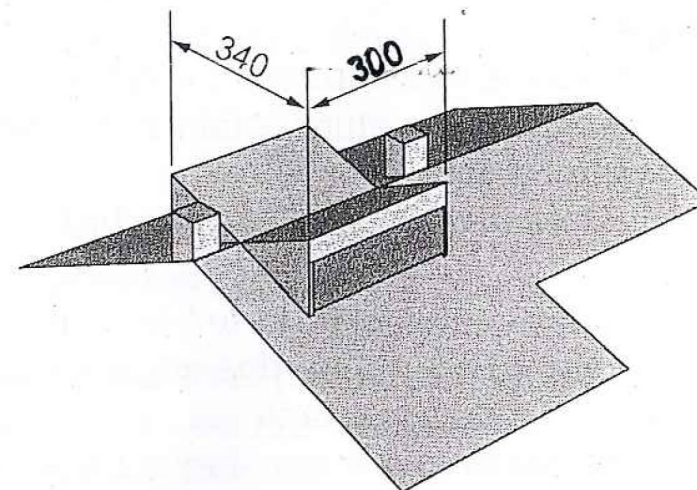
Toiture à pans asymétriques



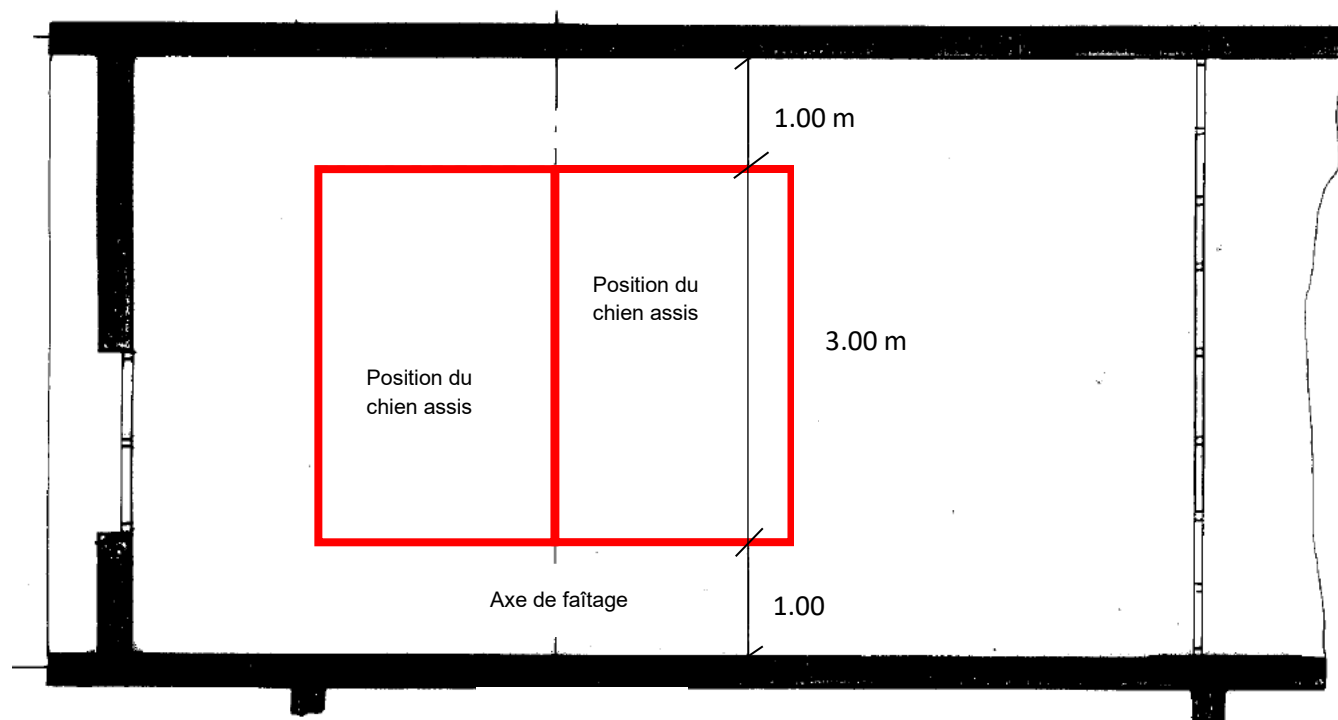
Vue en élévation



Chiens assis simple



Chien assis doubles



Vue en plan

**FENETRE DE TOIT
PANNEAUX SOLAIRES**



Les fenêtres de toit sont limitées en nombre à 1 fenêtre par pan de toit et placées au plus près de la panne faîtière. Dimension maximale de 1 m².

PANNEAUX SOLAIRES

Ils sont limités à la production d'eau chaude sanitaire :
Ils sont alignés avec d'autres éléments existants en toiture (fenêtre de toit)

**NOUVELLE
OUVERTURE**



Ouverture possible pignon

Sur les pignons, possibilité de créer une ou plusieurs fenêtres, de dimension 1.40 m de hauteur et 1.70 m de largeur ou identique à la baie existante des sanitaires ou encore une baie toute hauteur de 1.70 m de largeur, à 3 vantaux

TRAITEMENT DES ESPACES LIBRES - JARDINS

**LIMITE SÉPARATIVE
(ENTRE 2 UNITÉS)**

&

LIMITE SUR RUE

La limite séparative est plantée d'une haie taillée, de préférence d'essences locales, uniques ou variées. Cette haie, si nécessaire, peut être doublée d'un grillage torsadé de couleur verte d'une hauteur maximale d'1 m.

Hauteur des haies comprise entre 1,20 m et 1,80m.

Les panneaux occultants ainsi que les murs bahuts maçonnés sont interdits.

ARBRES

Les arbres existants sont à préserver, conserver ou remplacer. Tout abattage ou élagage d'arbres est soumis à autorisation, du fait de la situation en **site classé**.

COTE CANAL



Les murets de soutènement des terrasses construites en bordure des canaux doivent avoir une hauteur maximale d'1 m ou être réalisées en terrasses.

Les murets des terrasses successives sont constitués de pierres sèches empilées ou de plots, de béton coulé habillés de bois et recouverts de végétation.



COTE « RUE »

HAIE



Haies en limite séparative : essence unique ou variée - Plantée en continu, depuis l'habitation jusqu'à la limite de la rue. Hauteur comprise entre 1,20 m et 1,80 m



Les espaces paysagers sur rue occuperont au moins 25% de l'espace compris entre la rue et l'habitation. Aire de stationnement engazonnée ou dallée

DALLAGE / REVETEMENT DE SOL	Possibilité de recouvrir par dallage, une partie des espaces compris entre la rue et l'habitation. La couverture complète de ces espaces en dallage est interdite. Les dallages seront réalisés en dalles de béton désactivé, en pavés autobloquants ou en pierres naturelles, de teinte homogène (pas de panachage de teinte), posés sur sable pour permettre l'infiltration des eaux pluviales dans le sol. Le traitement de sol en dalles ou pavés est limité à la surface de stationnement d'un véhicule, à la réalisation d'une terrasse et au cheminement des piétons. Les traitements de sol en enrobé bitumineux ou en béton coulé, dans les parties privatives sont proscrits.  Dalles evergreen  Enrobé proscrit  Dalle béton sur tout l'espace compris entre la rue et l'habitation, proscrit
TEINTES EN FACADE	
ENDUIT MENUISERIE	Il est important de maintenir le contraste fort des teintes en façade. Les façades seront peintes dans une teinte claire : blanc, blanc-cassé ou beige. Enduit grains fins, le plus lisse possible. Les linteaux en béton soulignant les niveaux, seront maintenus en béton brut. Les linteaux recouverts de planches de bois peintes dans une teinte brun-foncé seront maintenus en bois peint. Les boiseries (baies, volets, avant-toit, constructions annexes) sont à entretenir en lasure foncée (palissandre).
CUIVRERIE	Les gouttières et descentes d'eau pluviales seront en cuivre ou en acier galvanisé peint de couleur brun-foncé.
STORES	Des stores pourront être installés au-dessus des baies du rez-de chaussée, dans les limites intérieures de la travée. Aux étages, seules les baies ouvrantes sur un balcon ou sur une loggia pourront recevoir un store, placé dans les limites de la baie. Les stores d'une même travée devront être de fabrication et de teinte identiques. Une harmonie et une cohérence devra être recherchée entre les teintes des stores composant les différentes travées d'une façade.

TEINTE



Linteaux béton brut



Linteaux recouverts de planches de bois peint teinte brun-foncé



Maintien des linteaux en béton brut pour marquer les niveaux



Menuiseries de teinte blanche : interdit



Banalisation par uniformisation de la teinte en façade sans distinction du soulignement des niveaux : interdit



Coloration des menuiseries dans des teintes colorées, atténuation des contrastes, perte d'unité : interdit.

STORE



Stores limités aux baies du rez-de-chaussée

Stores limités aux baies donnant sur balcon ou loggia.
Unité de la teinte des stores sur une même travée.



PLAN DES NIVEAUX DE
PROTECTION DU PATRIMOINE
BATI

PORT RIPAILLE



VII. COMPLEMENTS AUX ELEMENTS PATRIMONIAUX DE LA COMMUNE DE MASSONGY

Massongy

Identification du patrimoine architectural

Mai 2024



Groupe de travail :

- Jacques Fatras, responsable du pôle Conseil & Accompagnement,
- Marie Petey, architecte du patrimoine, vacataire du CAUE de Haute-Savoie,
- Marthe Adenot, graphiste, CAUE de Haute-Savoie,
- Le Groupe Patrimoine de Massongy, en particulier Mme Demierre

Sommaire

Préambule	6
État des lieux	8
Contexte	8
État des lieux urbain	10
Analyse du développement urbain	12
Évolution de la voirie	13
Évolution du bâti	18
Synthèse	23
Identification du bâti	24
Typologies bâties	24
Patrimoine monumental	24
Fermes	26
Maisons de maître	32
Maisons de villégiature	34
Arbres remarquables	35
Préconisations	40
Objectifs	40
Construction neuve	40
Restauration, réhabilitation et restructuration	42
Annexes	47

Massongy

Territoire communal

— Limites administratives

■ Propriétés communales



Massongy | avril 2024

Origine orthophotoplan [2023] et cadastre [RG074] - Reproduction interdite-CAUE 74

Commune	Massongy
Maire	Sandrine Deturche
EPCI	Thonon Agglomération
Président de l'EPCI	Christophe Arminjon
Superficie du territoire communal	9,81 km ²

Démographie / source : Observatoire départemental - Conseil départemental de la Haute-Savoie - INSEE

Population 2020	1 573
Taux de croissance annuel 2010/2020	1 %
Taux de croissance annuel 2000/2010	2,05 %

Logement / source : Observatoire départemental - Conseil départemental de la Haute-Savoie - Services fiscaux

Résidences principales en 2021	667
Résidences secondaires en 2021	82
Lits touristiques en 2021	287
Nombre de logements locatifs sociaux en 2021	47 (soit 30 pour 1 000 hab.) et 7,05 % des résidences principales

Urbanisme / source : DDT74

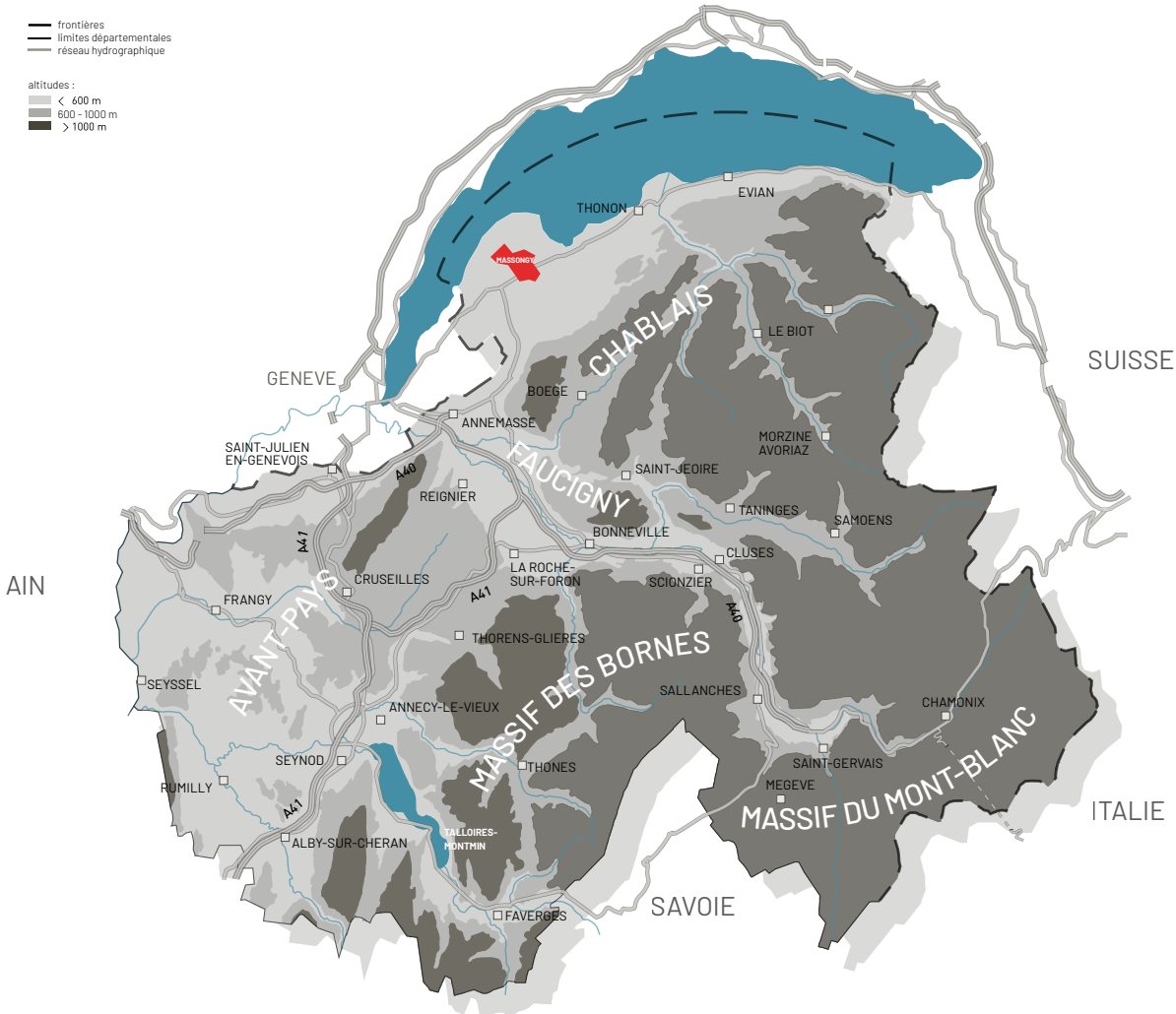
Document opposable	PLUinr (Elaboration - CC BAS CHABLAIS)
Date d'approbation	25/02/2020
Procédure en cours	PLUIHD Thonon Agglo

Études CAUE

Objets	Aménagement de la propriété Bertholet (2003); Réhabilitation de la ferme de Quincy (2014)
--------	---

Service de Conseil architectural (convention avec collectivités)

Secteur	Thonon agglomération
Conseiller	Anne Raimond



Préambule

Massongy est située en plein cœur du Chablais, dans le département de la Haute-Savoie dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Entre les villes de Thonon-les-Bains et de Genève, la commune est composée de son chef-lieu et de plusieurs hameaux.

La proximité de la frontière Suisse fait de la commune un territoire très attractif. Elle a vu sa population tripler en 50 ans, (de 474 en 1968 à 1540 habitants en 2020 selo, l'INSEE), et son territoire se transformer. Les parcelles libres se faisant de plus en plus rares, les transformations et mutations s'opèrent sur le patrimoine bâti existant. Afin de contrôler son développement et surtout la conservation de son identité patrimoniale, la commune de Massongy a donc demandé au CAUE de Haute-Savoie de l'accompagner dans l'identification de son patrimoine communal.

Objectifs de l'étude

- Retracer l'histoire du développement de la commune
- Identifier et qualifier le patrimoine communal
- Permettre la réalisation d'actions de valorisation (expositions, publications, visites thématiques, ateliers scolaires...)
- Proposer des outils réglementaire de gestion et de programmation.

Méthodologie

Cette étude a été réalisée en deux temps :

Analyse documentaire

- **Collecte des documents d'archives à disposition :**
 - Mappe sarde 1738 (Archives Départementales 74)
 - Cadastres 1860 et 2020
 - Images aériennes
 - Cartes postales anciennes
- **Collecte des documents d'archives à disposition :**
 - BAUD Henri, MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes : Le Chablais*
 - PICCARD Louis Etienne, *Massongy, Près Douvaine, Haute-Savoie. La paroisse, la commune, les villages et les fiefs*
 - CRETINON Guillaume, FATRAS Jacques, MARTIN-HERNANDEZ Elsa, *Massongy Réhabilitation de la ferme de Quincy Pré-diagnostic et interventions d'urgence*
- **Études de l'évolution et de l'ancienneté des tracés viaires**
- **Études de l'évolution et de l'ancienneté des emprises bâties**
- **Synthèse de l'évolution urbaine de la commune.**

Inventaire du patrimoine communal

- **Inventaire de l'ensemble des bâtiments de la commune sur la base d'une visite extérieure**
- **Classification selon leurs caractères communs pour former des familles que l'on nomme des types ou typologies bâties.**
- **Identification des édifices remarquables et classement en trois catégories :**
 - Édifices d'intérêt particulier
 - Édifices remarquables du point de vue du patrimoine communal et/ou du paysage villageois
 - Édifices exceptionnels du point de vue du patrimoine communal et/ou du paysage villageois.
- **Établissement d'une cartographie communale et de fiches d'inventaire.**

État des lieux

Contexte

Paysage à dominante rurale, Massongy est composée de nombreux terrains agricoles et de parcelles boisées. L'étude historique met en évidence le développement de la commune en fonction des activités agricoles. Ainsi des vignes se sont installées au niveau des côteaux, s'accompagnant de grandes fermes, toutes équipées de pressoirs. Les plaines ont été occupées par des activités liées à l'élevage, accompagnées de fermes, d'étables et de la fruitière. Historiquement, le développement de la commune s'est effectué le long d'un axe nord/sud, allant des côteaux à la plaine. La création de la route départementale a créé une césure dans le tissu urbain et transformé son développement.

État des lieux urbain

La commune de Massongy est composée de différents hameaux ayant des caractéristiques très différentes. L'analyse présentée porte une attention particulière sur : le chef-lieu, le hameau de Sous-Etraz, le hameau de Conche et celui de Bardenuche, où de nombreux bâtiments anciens ont été repérés. Pour chaque entité, un axe de circulation principal (souvent l'axe historique) a servi de support à l'urbanisation. L'évolution du mode d'habitat à partir des années 1950 provoque la croissance de l'urbanisation en périphérie des bourgs. Ainsi, l'habitat compact et dense des centres historiques contraste avec la répartition plus lâche des zones pavillonnaires. L'étalement urbain provoque petit à petit un manque de lisibilité des hameaux. Aujourd'hui, le développement du tissu urbain est contraint par le relief, les espaces agricoles et les zones boisées.

Chef-lieu

Concernant le chef-lieu, plusieurs actions ont été mises en place :

- l'occupation des bâtiments anciens à caractère patrimonial pour des équipements d'intérêts publics
- la mise en réseau des différents équipements publics par la requalification des espaces publics
- l'aménagement des voiries pour diminuer la vitesse du trafic routier.

Pistes d'améliorations complémentaires

- **renforcer la définition des espaces publics** et les mettre en réseau, (ancien lavoir, définition d'une place de la mairie, requalification du parking en face de l'école afin qu'il soit plus paysager...)
- **la mise en valeur et le développement des sentiers pédestres**, (reconquête des espaces agricoles, les sentiers peuvent s'appuyer sur les anciens tracés matérialisés encore aujourd'hui par les alignements d'arbres).

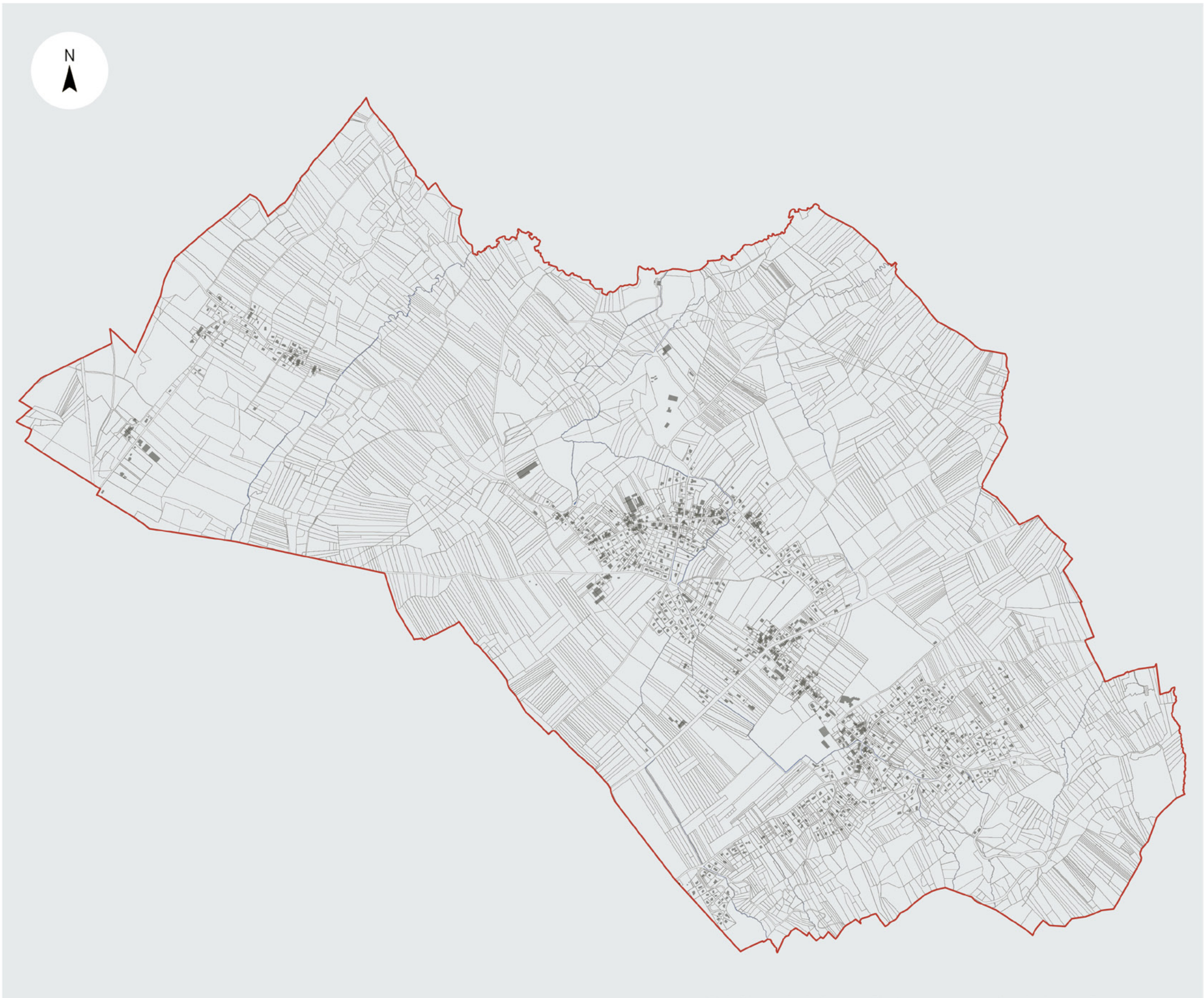
→ Sous-Etraz, Conche et Bardenuche

Ces hameaux de dimensions plus réduits ont observé un développement plus linéaire et sont restés plus concentrés.

Pistes d'améliorations :

- apport d'une mixité fonctionnelle
- contenir l'étalement urbain et densifier l'existant
- définir et contenir les zones à urbaniser et à densifier afin de préserver les terres agricoles
- création d'infrastructures et d'espaces publics.





État des lieux

Massongy

0 1/18000 360m

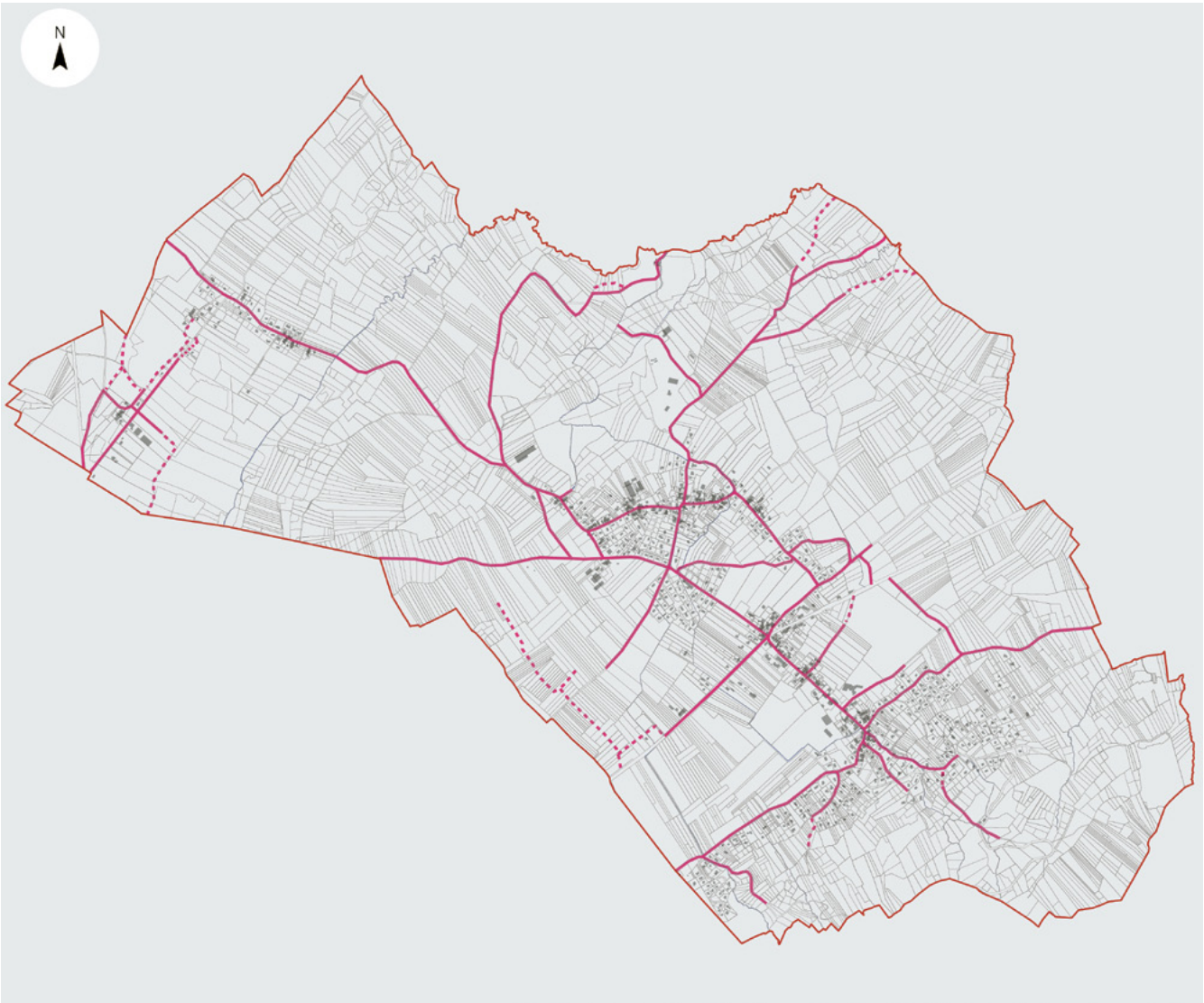
- limite communale
- bâtiments

Analyse du développement urbain

Cette analyse traite de l'histoire du développement communal au travers de l'étude et de la comparaison des documents anciens. Les cadastres de 1730, de 1860, de 1866, de 1950 et de 2020 ont été superposées et analysées afin d'établir les permanences et les évolutions pour chacune des périodes. Ces dates constituent donc les bornes chronologiques utilisées dans toute l'étude. Le développement de la voirie et du bâti ont été étudiés afin d'observer l'évolution de la commune.

Dates clés

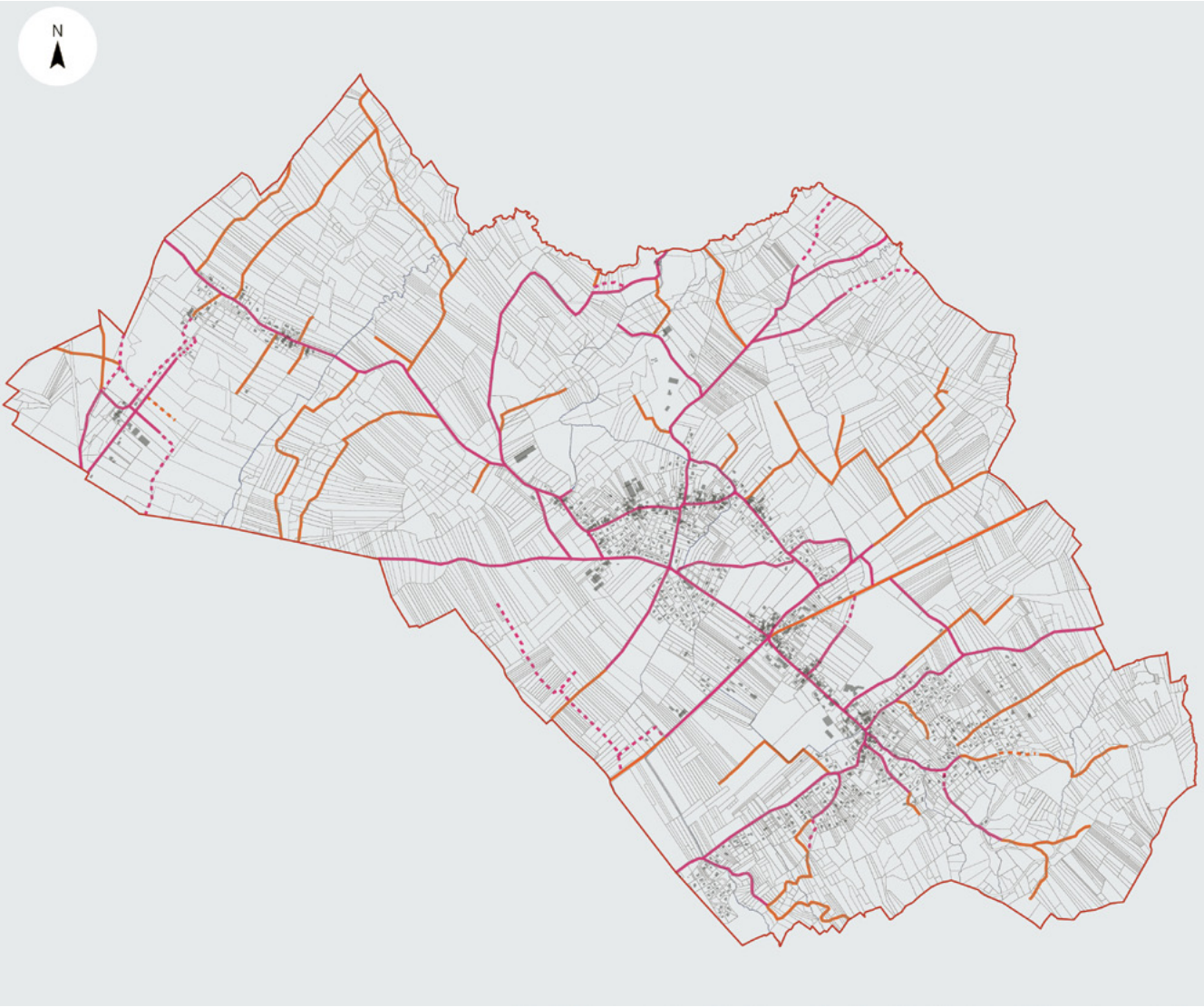
- Occupation dès le Néolithique moyen, (campagne de fouilles d'archéologie préventives de 2018).
- Occupation sous l'empire romain, notamment au niveau du chef-lieu et de la route nationale
- Sous-Etraz, implantation de deux villas romaine : Villa Maximus et Villa Lapidiacus.
- XIII^e siècle, ère de prospérité dans le Chablais sous la direction des Ducs de Savoie. Massongy est le sous-fief des châtelains de Ballaison.
- XVI^e siècle (1536), les Bernois déclarent la guerre aux Ducs de Savoie et envahissent le Chablais. L'église de la commune est transformée en temple.
- XVI^e siècle (1567), les Ducs de Savoie reprennent possession de leurs terres mais la religion protestante perdure.
- XVI^e siècle (1589), une armée de français, genevois et bernois envahissent de nouveau la région par la force. Les habitants de Massongy prendront les armes afin de défendre leurs territoires.
- XVI^e siècle (1598), la religion catholique refait son apparition dans la commune. Un nouveau curée est nommé, l'église très dégradée est à reconstruire.



Voir annexe graphique p.12 pour échelle au 1800°

Datation Voirie avant 1730 Massongy

- avant 1730
- voie disparue
- limite communale
- bâtiments

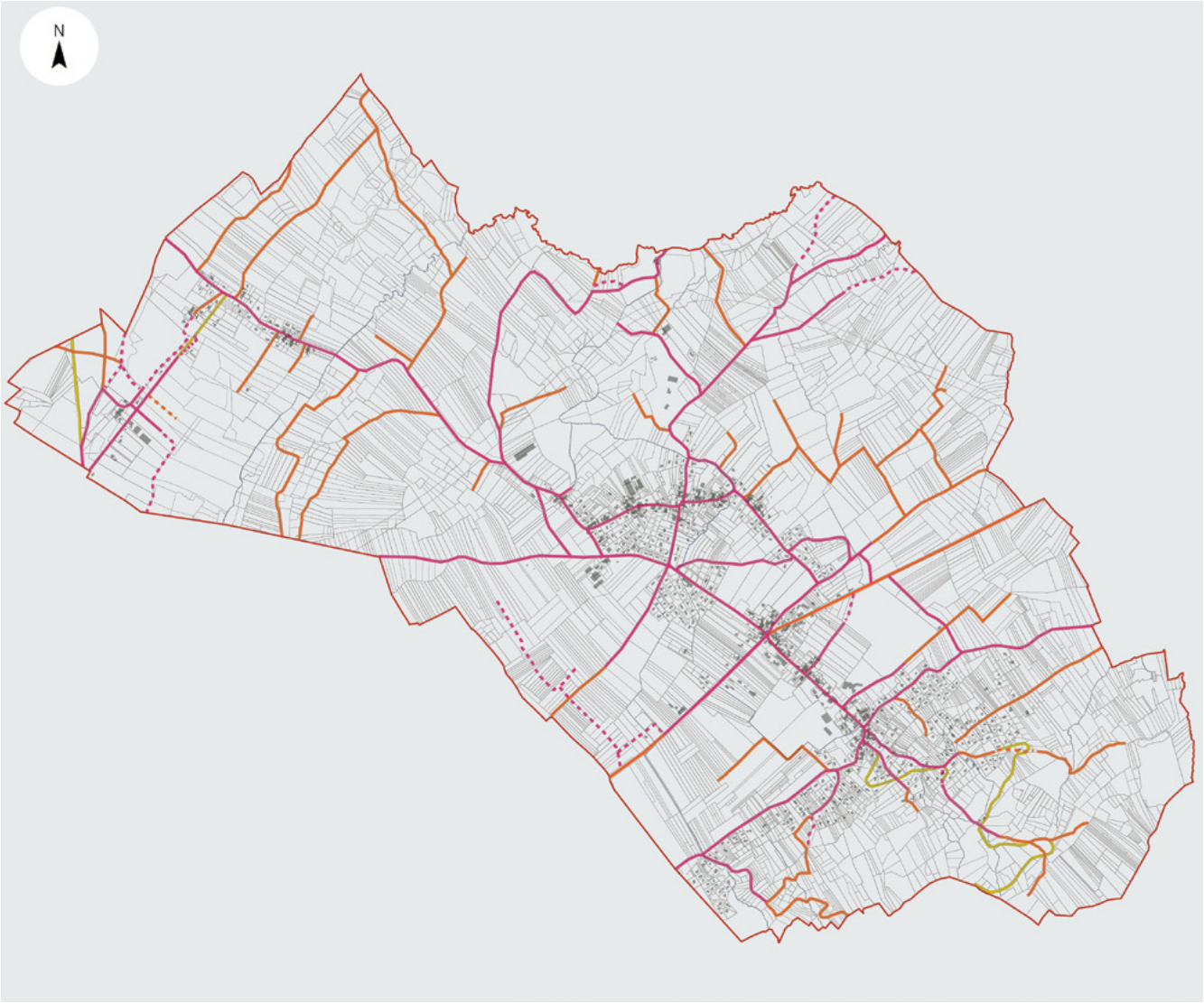


Voir annexe graphique p.12 pour échelle au 1800°

Datation Voirie avant 1866

Massongy

- avant 1730
- 1730-1866
- voie disparue
- limite communale
- bâtiments

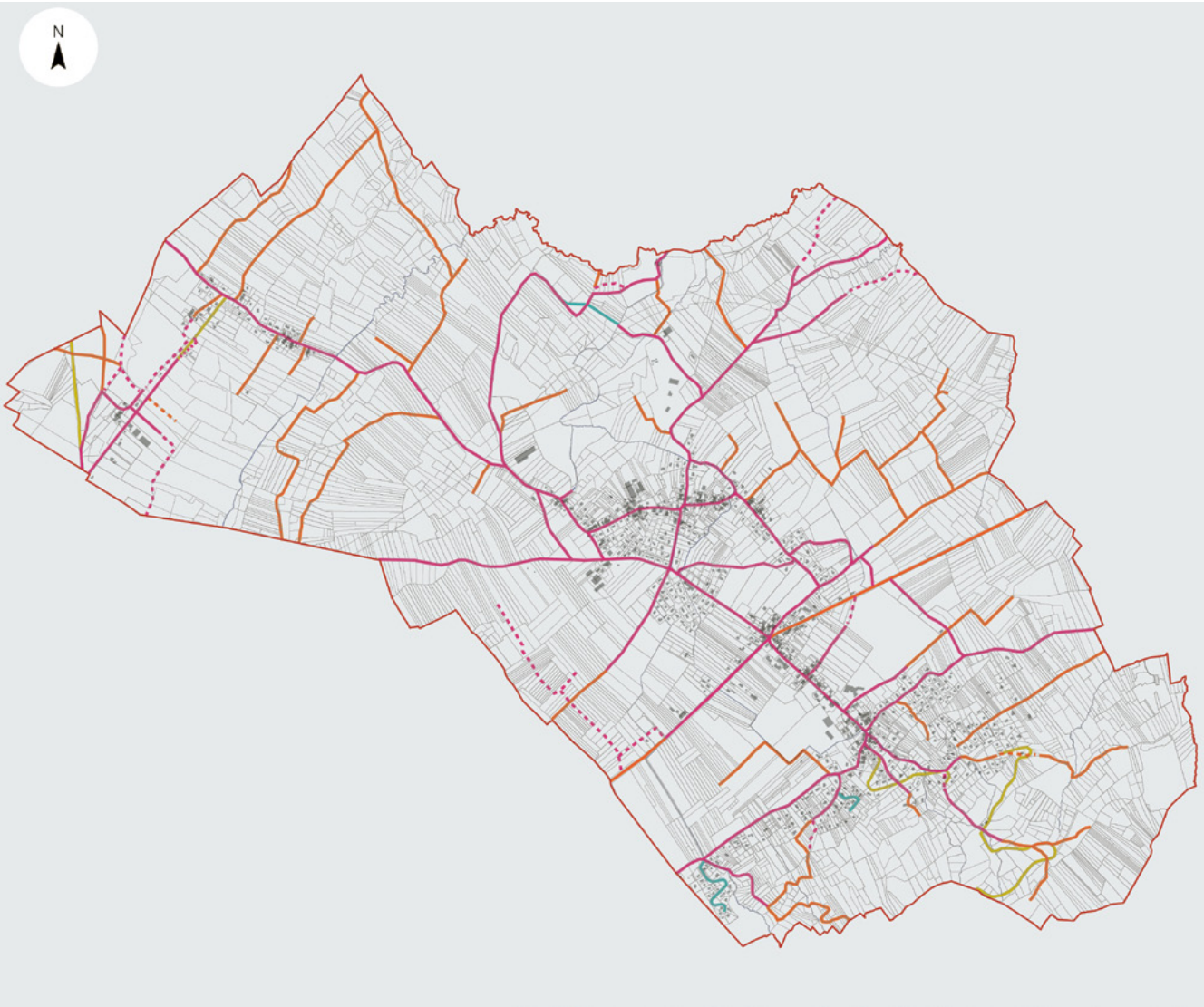


Voir annexe graphique p.12 pour échelle au 1800°

Datation Voirie avant 1950

Massongy

- avant 1730
- 1730-1866
- 1866-1950
- voie disparue
- limite communale
- bâtiments

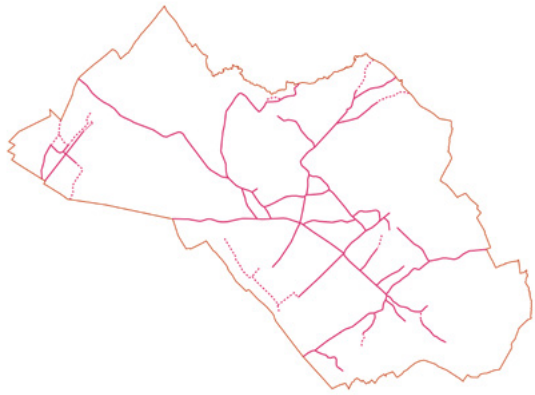


Voir annexe graphique p.12 pour échelle au 1800°

Datation Voirie Massongy

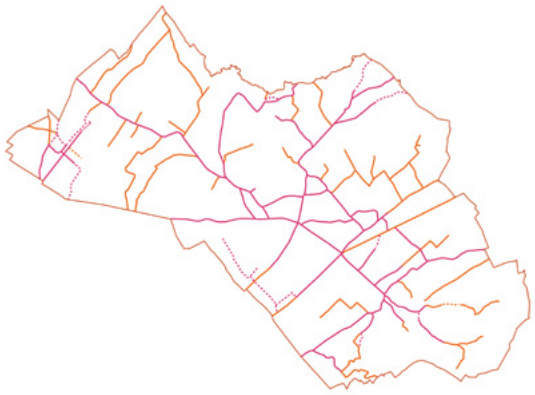


Analyse du développement de la voirie



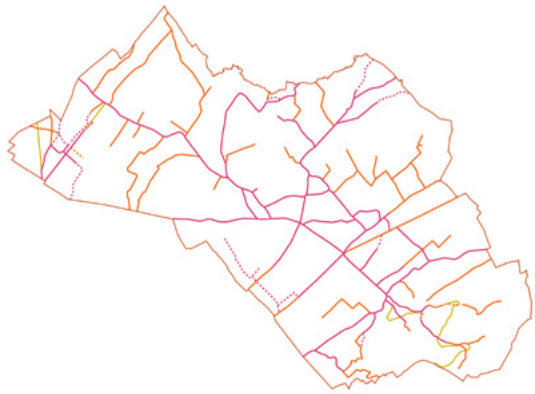
Avant 1730

- Développement de la commune selon un axe Nord/Sud, allant des côteaux à la plaine.
- Apparition d'un réseau secondaire selon un axe Est/Ouest.



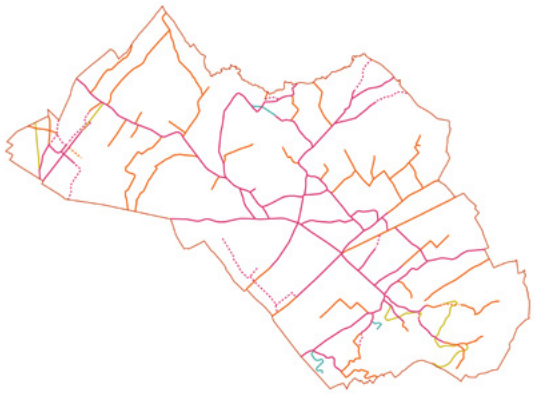
Avant 1866

- Le réseau viaire est densifié, notamment avec le prolongement des axes Est/Ouest.
- La trame viaire est plus resserrée.



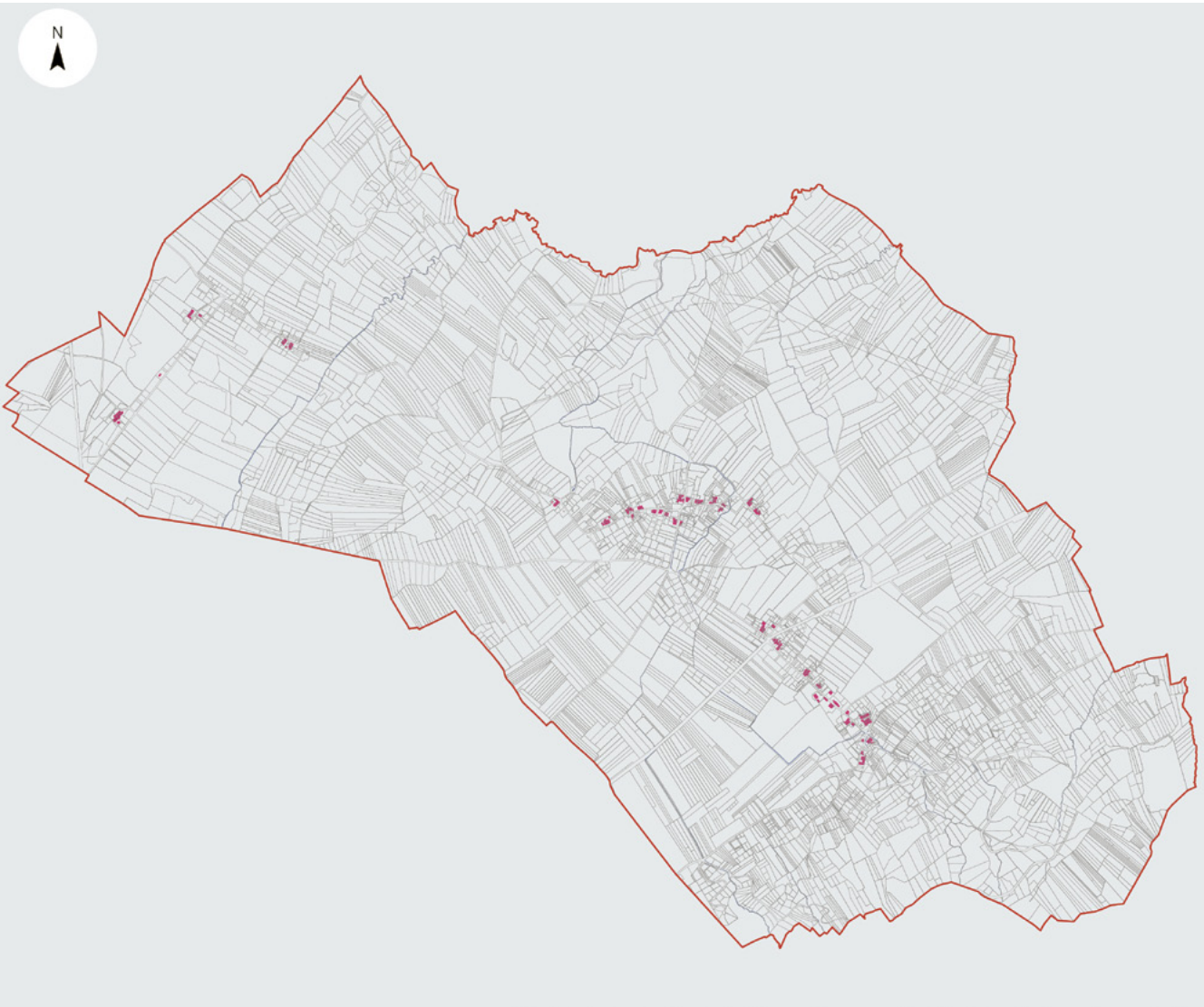
Avant 1950

- Développement d'axe de circulation au niveau de la partie Nord (côteaux).



Aujourd'hui

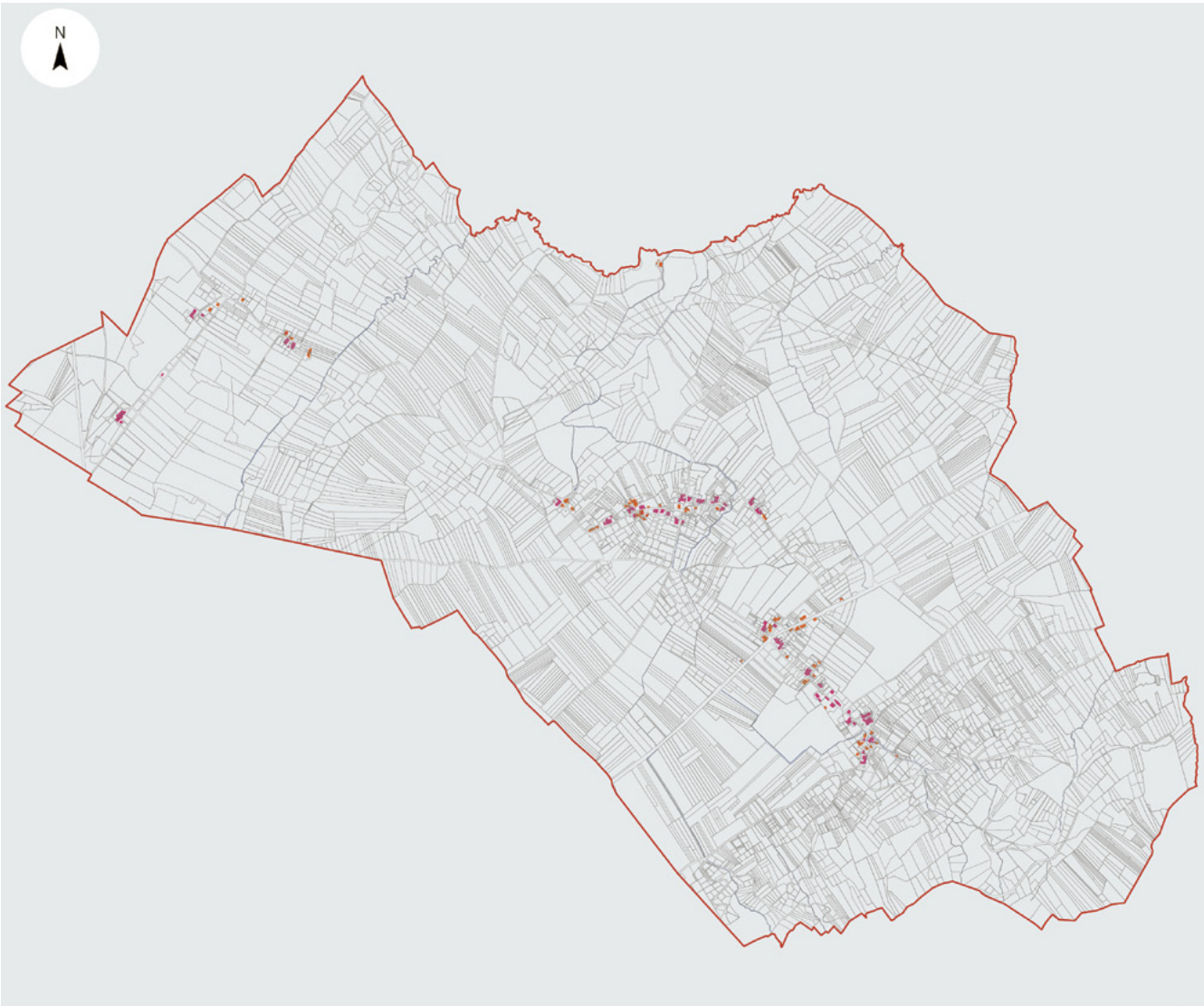
- Prolongation du réseau sur les côteaux.
- Développement de zone pavillonnaire et de leurs accès.



Voir annexe graphique p.56 pour échelle au 1800°

Datation Bâti avant 1730
Massongy

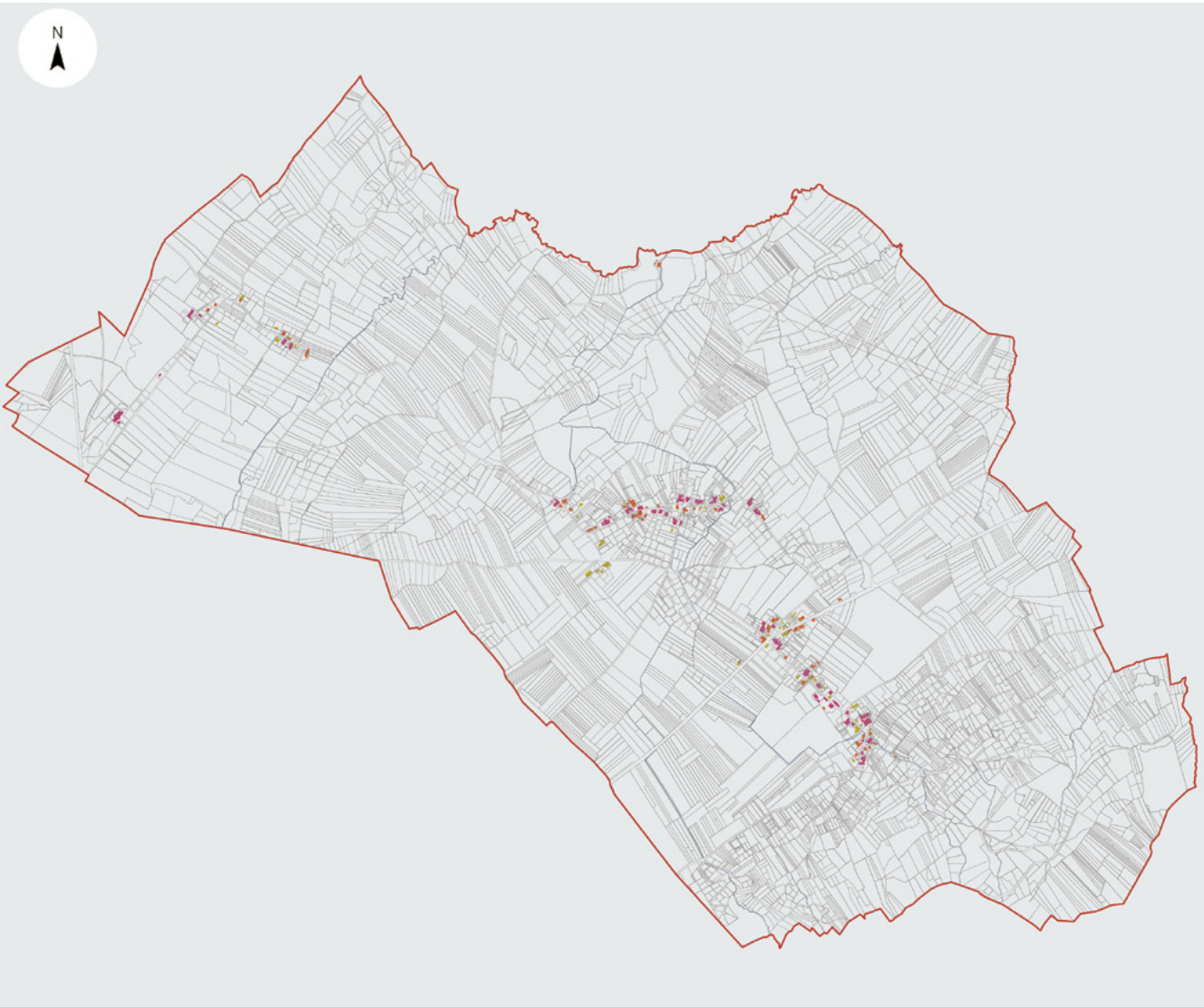
■ 1730



Voir annexe graphique p.56 pour échelle au 1800°

Datation Bâti avant 1866
Massongy

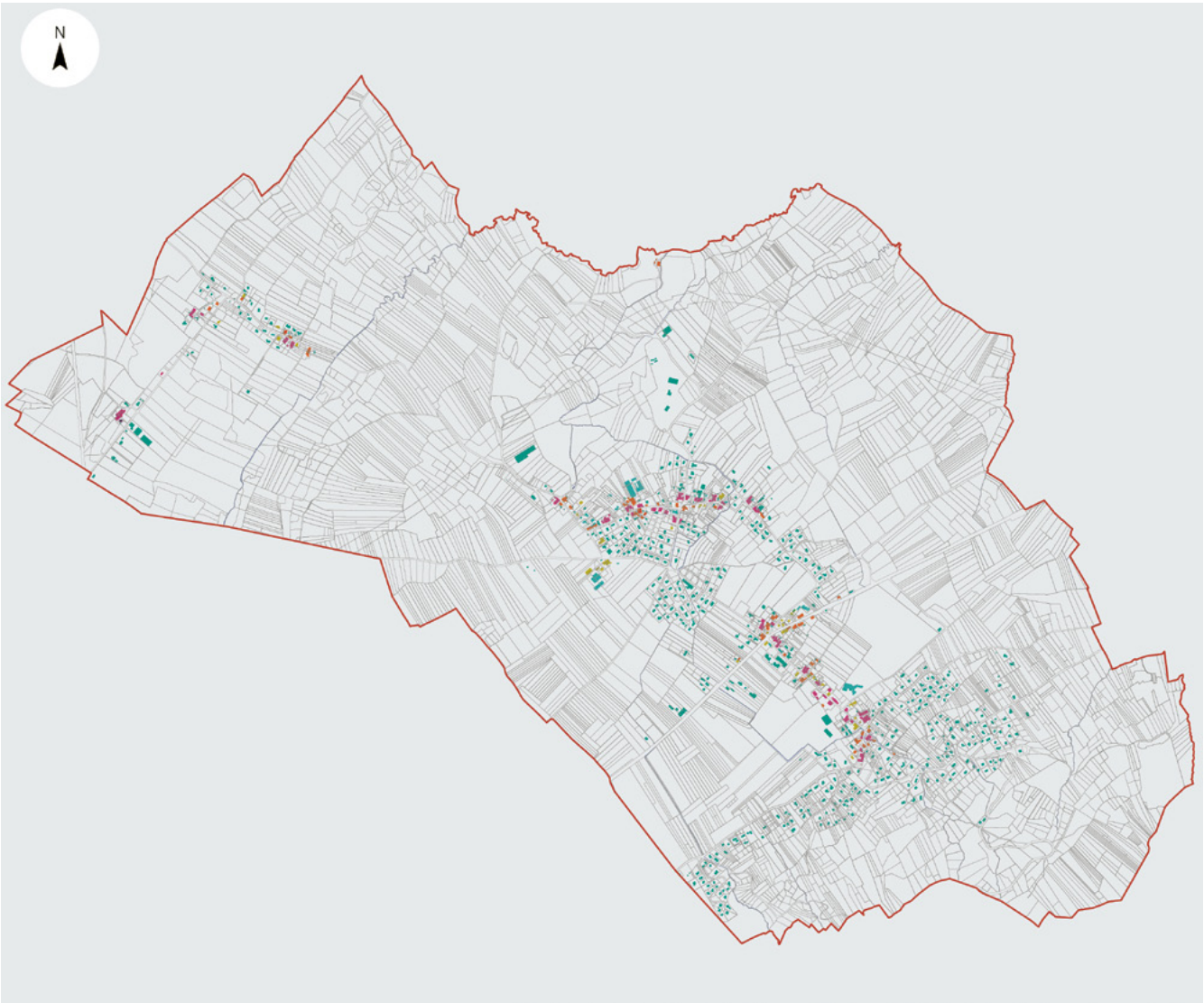
■ 1730
■ 1730-1866



Voir annexe graphique p.58 pour échelle au 1800°

Datation Bâti avant 1950
Massongy

- 1730
- 1730-1866
- 1866-1950

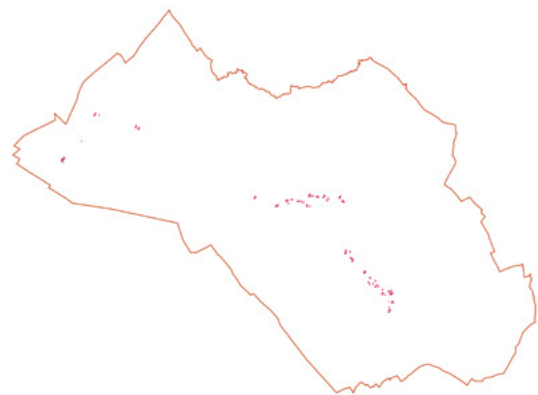


Voir annexe graphique p.58 pour échelle au 1800°

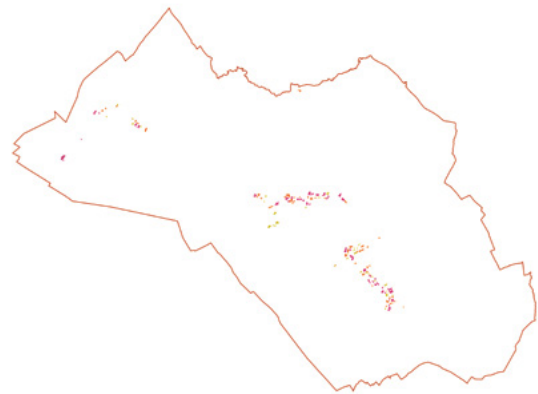
Datation Bâti avant 2020
Massongy

- 1730
- 1730-1866
- 1866-1950
- 1950-2020

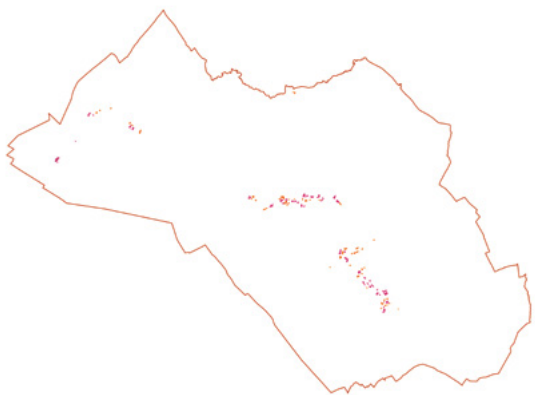
Analyse du développement du bâti



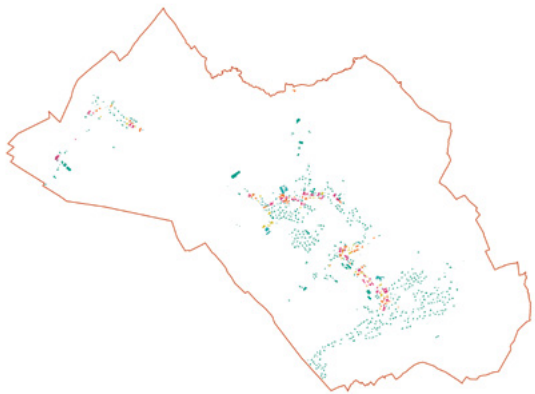
- Avant 1730**
- Développement du bâti au niveau de trois hameaux : le chef-lieu, Sous-Etraz et Conches.
 - Le développement du bâti se fait principalement le long des axes de circulations.
 - Le développement du bâti se fait principalement autour de grandes fermes.



- Avant 1950**
- Construction de nouveaux bâtiments, proche des hameaux existants.



- Avant 1866**
- Densification du bâti au niveau des 3 hameaux.
 - Création de nouveaux bâtiments et réalisation d'extensions.



- Aujourd'hui**
- Développement du pavillons et apparitions de grandes zones pavillonnaires.
 - Étalement de la commune sur les terres agricoles.
 - Important développement sur l'axe Est/Ouest situé au Nord du chef-lieu.

Synthèse

- Avant 1730**
- Avant 1730 L'axe principale suit une direction Nord / Sud.
 - Le bâti se regroupe en 3 centralités : le chef-lieu, Sous-Etraz et Conches.
 - Le bâti s'implante à l'alignement des voiries
 - Les bâtiments sont de grandes dimensions.



- Avant 1866**
- L'axe principal suit une direction Nord / Sud.
 - Le bâti se regroupe en 3 centralités : le chef-lieu, Sous-Etraz et Conches.
 - Apparition de l'axe Est / Ouest avec le développement de premières constructions.
 - Le bâti s'implante à l'alignement des voiries.
 - Constructions de nouveaux bâtiments ou d'extensions, dans les hameaux (densification).



- Avant 1950**
- Deux axes structurent la commune, l'axe Nord / Sud et l'axe Est / Ouest.
 - Le bâti se regroupe en 3 centralités : le chef-lieu, Sous-Etraz, Conches.
 - Peu de nouvelles constructions.
 - Le bâti s'implante à l'alignement des voiries.
 - Constructions de nouveaux bâtiments ou d'extensions dans les hameaux (densification).



- Aujourd'hui**
- Deux axes structurent la commune, l'axe Nord / Sud et l'axe Est / Ouest.
 - Le bâti se développe et la limite entre les hameaux s'efface peu à peu.
 - Apparition des zones pavillonnaires avec de nombreuses nouvelles constructions.
 - Le nouveau bâti s'implante au centre des parcelles.
 - Étalement urbain.



Identification du bâti

Typologie du bâti

La forme urbaine est le résultat des différents aménagements effectués par l'homme sur un territoire. En étudiant ces formes, des caractéristiques d'implantation au niveau de la parcelle, de volumétrie peuvent être dégagées pour chaque époque.

L'étude des formes urbaines des différents hameaux, bien que leurs histoires soient variées, fait ressortir des similitudes.

L'analyse typologique se base sur l'inventaire de l'ensemble des éléments bâtis de la commune, que l'on regroupe en familles selon des caractères communs : fonction, époque de construction, implantation sur la parcelle, matériaux de constructions, décors, etc.

La définition des types est propre à chaque site étudié. Dans la commune de Massongy, les types identifiés et présentant un intérêt dans le cadre de l'étude patrimoniale de la commune sont :

- 01 : Le patrimoine monumental
- 02 : Les fermes
- 03 : Les maisons de maîtres
- 04 : Les maisons de villégiatures

01 : Le Patrimoine monumental

Ce type regroupe des édifices hétérogènes. Il est constitué d'édifices religieux, d'anciens bâtiments institutionnels, d'équipements publics ayant un intérêt collectif. Bien que de fonctions, de formes et de matérialités très variées, ces bâtiments ont marqué l'histoire de la commune et de ses habitants.

La majorité du patrimoine monumental est liée au développement de la paroisse au XIX^e siècle. Le presbytère, l'école des garçons, puis l'école des filles ont été construites sous l'impulsion de l'abbé Jean-Pierre Duret très investi dans sa commune.

Enfin, la commune conserve de nombreux éléments de petits patrimoines qui n'ont pas été inventoriés ici mais qui méritent d'être mentionnés : lavoirs, monuments aux morts, ancienne pompe à eau.

Datation :

- XIII^e siècle
- XVIII^e siècle
- XIX^e siècle
- XX^e siècle

a. Église

L'Église Saint-Jean-Baptiste a été très remaniée au cours des siècles. Bien que des études mentionnent la présence d'une église primitive vers la fin du XII^e siècle, le bâtiment présent aujourd'hui portent de nombreuses transformations datant du XIX^e siècle. L'Église Saint-Jean-Baptiste est un témoin représentatif de l'histoire de la commune de Massongy. En effet, l'invasion des Bernois au XVI^e siècle change la fonction de l'édifice. L'église est ainsi transformée en temple durant toute la seconde moitié du XVI^e siècle.

Des travaux de restauration de l'église ont été réalisés au XXI^e siècle.

Les écrits permettent de dater plusieurs éléments :

- Le chœur séparé de la nef par un arc plein cintre remonterait au XIII^e siècle avec la présence d'une clé de voute représentant le blason des Comtes de Genève
- Le portail de l'église daterait de 1644
- La chaire réalisée par Antoine Piccard est de 1648
- Ajout de la sacristie en 1743
- Le clocher porche a été démoli en partie en 1811 pour être reconstruit en 1815
- La nef actuelle est élargie de 5m en 1822, entraînant la disparition du couvrement voûté au profit d'un plafond lambrissé.

b. Anciens bâtiments institutionnels

Ancien presbytère (mairie)[1]

L'ancien presbytère de la commune inoccupé depuis les années 1970, a été transformé afin d'accueillir les services de la mairie. L'ancien bâtiment a été réhabilité et une extension a été réalisée récemment permettant de regrouper l'ensemble des circulations.

Au niveau de l'ancien presbytère, les élévations ont conservé la majorité de leurs percements.

[1]



[2]



[1]



[2]



[3]



Ancienne école des garçons (ludothèque)[2]

Bâtiment construit sous la volonté de l'abbé Jean-Pierre Duret en 1835. Dans les années 1990, il a fait l'objet d'une réhabilitation afin d'accueillir la ludothèque.

Ancienne école des filles (paroisse et logement)[3]

L'abbé Jean-Pierre Duret avait aménagé une école des filles dans l'ancien poulailler. Les besoins de la commune évoluant, un nouveau bâtiment est construit au niveau du chef-lieu. L'école sera ouverte en 1848.

Bâtiment appartenant à la commune, le rez-de-chaussée est dédié à la paroisse tandis qu'un logement occupe l'étage. Un bassin extérieur est présent à proximité, donnant sur un petit espace de jeux aujourd'hui peu entretenu.

Ancienne école des garçons, mairie et bureau de Poste [4]

Bâtiment implanté le long de la route départementale, il est le dernier bâtiment construit sous l'époque sarde (1860). Construit en deux temps, il était destiné dans un premier temps à accueillir la mairie et le bureau de Poste. En 1866, 4 travées sont ajoutées afin de créer la nouvelle école des garçons. Le préau sera construit à la fin du XIX^e siècle.

[4]



02 : Les fermes

Ferme 02 / Ferme 03 / Ferme 04 / Ferme 05/06 / Ferme 07 / Ferme 08 / Ferme 09 / Ferme 14 / Ferme 15 / Ferme 19 / Ferme 20

Les fermes sont des édifices vernaculaires dont la construction s'étale du XVII^e siècle au XX^e siècle. Transformée au fil des années, elles ont été occupées par des cafés et bars pour les rez-de-chaussée au niveau du chef-lieu. Aujourd'hui, la majorité des bâtiments agricoles ont été transformés en habitations.

L'analyse historique nous a permis de déterminer une forte présence de l'agriculture sur le territoire. Ainsi, selon les fonctions occupées par les bâtiments, des particularités peuvent être identifiées, créant une variante.

Datation

- XVIII^esiècle
- XIX^e siècle

Implantation

Édifice implanté en limite de voirie

Bâti

- Construction sur deux niveaux maçonnés surmontés d'un comble

Façades

- Soubassement maçonné construit en maçonnerie traditionnelle de moellons sur deux niveaux
- Enduits d'origine à la chaux, tons d'ocre et de beige
- Encadrements des baies en pierre, parfois sculptés
- Portes de grange en bois
- Volets à battants en bois

Divers

- Mur de clôture laissant place à une cour
- Présence d'anciens pressoirs, de bûcher ou de fours à pains.

Altérations courantes

Complexité de couvertures : évolution du bâti avec la création d'extension aux sens de faîtage différents Cette mutation témoigne de l'histoire de la commune et de l'évolution des besoins agricoles. Elle contribue au caractère pittoresque du village.

Fragmentation des fermes : La division foncière des parcelles et du bâti engendre un découpage des entités agricoles. Les bâtiments agricoles sont découpés, généralement de manière verticale, afin de créer des habitations mitoyennes.



Variante A
Ferme de Quincy

Au cœur du chef-lieu, la ferme de Quincy est constituée de plusieurs bâtiments organisés autour d'une cour centrale. Délimité par un mur de clôture, son accès est possible depuis la rue grâce à un portail. Sur le côté Nord, un petit portillon permet de relier la maison de maître à la ferme.

Dans l'angle Nord de la parcelle, implanté le long de la voirie se trouve un bâtiment comprenant anciennement l'habitation des paysans.

La limite Sud-Est de la cour est fermée par un long bâtiment occupé anciennement par la ferme. Aujourd'hui, la moitié est dépourvue de toiture, disparue au fil des années. Dans ce bâtiment se trouve encore un ancien pressoir.

Au niveau de la limite Sud se trouve une construction sur deux niveaux surmontés d'une toiture à 4 pans. Ce bâtiment servait de grenier. De l'autre côté de la limite Sud-Ouest se trouve un hangar agricole complètement ouvert et adossé au mur de clôture. Il est construit en ossature bois, les poteaux reposent sur des socles en pierre.

Ensemble appartenant à la commune, le site accueille aujourd'hui une « couveuse » agricole permettant le développement d'une agriculture locale, plus respectueuse de l'environnement et permettant l'entretien des terres entre les communes de Massongy et de Douvaine.

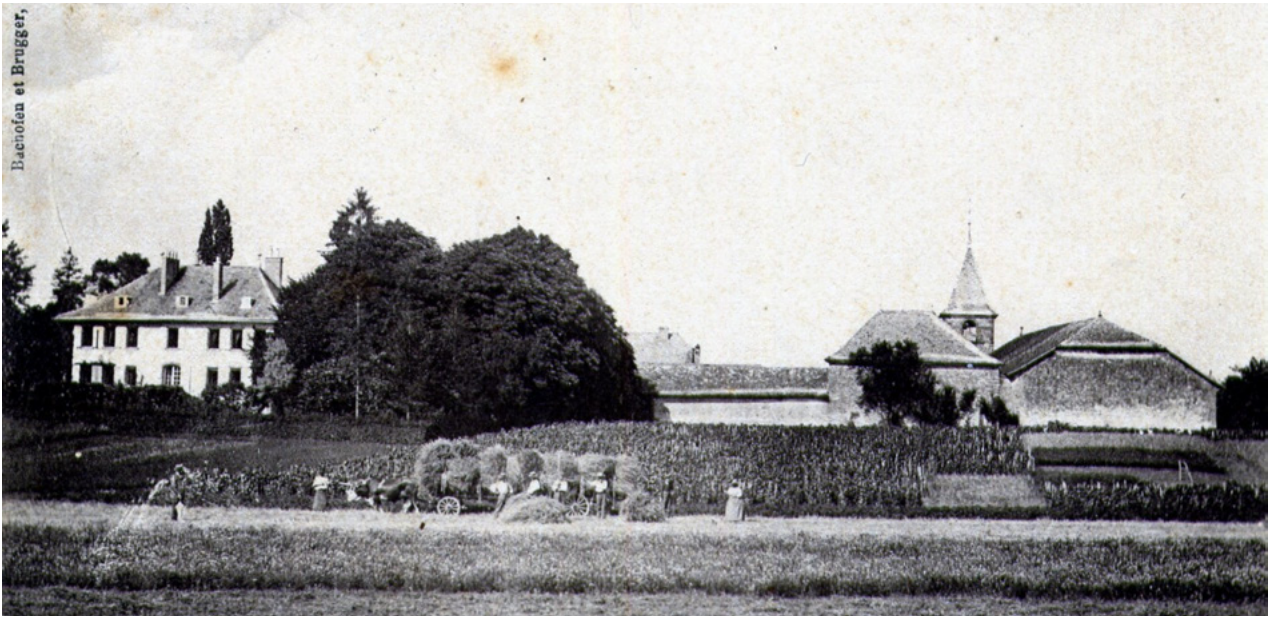
Datation
XVII^e et XVIII^e siècle

Implantation
Ensemble clos comprenant divers bâtiments liés à l'agriculture autour d'une cour

Bâti
Orientation du faîtage parallèle ou perpendiculaire à la voirie

Façades
Bâtiment principalement maçonné, peu de présence de bardage bois à l'exception du hangar

Divers
À proximité, maison de maîtres des propriétaires des terres. La liaison pouvait se faire entre les deux parcelles grâce à un portillon.



Variante B
Ferme 10/Ferme 13/ Ferme 17

Implantation
Bâtiment implanté en milieu de parcelles



Variante C
Ferme 11/Ferme 12/ Ferme 16 / Ferme 18

Implantation
Implantation de plusieurs bâtiments mitoyens créant un ensemble continu



Variante C : granges isolées
Grange 01 / Grange 02

Lors de la visite de site, deux granges isolées ont été repérées, surement dues à un découpage foncier. Aujourd'hui, ces annexes sont déconnectées de leurs bâtiments principaux.

Implantation
Édifice implanté en limite de voirie

- Bâti**
- Bâtiment construit en ossature bois et bardage bois sur un socle maçonné
 - Bâtiment destiné à des espaces de stockage

- Façades**
- Une grande baie permettant l'entrée dans le bâtiment
 - Absence d'autres baies à l'exception d'ouvertures aménagées pour la ventilation
 - Grande muralité



03 : Maison de maître et son parc
Maison de maître des Quincy

La maison de maître a été construite à l’emplacement d’une ancienne maison forte démolie en 1770. Propriété privée, elle a fait l’objet d’une restauration en 2010 menée par l’architecte du patrimoine Guy Desgrandchamps, (restauration de l’enveloppe extérieure, de la toiture et des menuiseries extérieures).

Bâtiment maçonné composé de 3 niveaux, le premier niveau servait d’espace de caves, tandis que les deux autres comprenaient l’habitation.

La parcelle comprend plusieurs édifices servant d’annexe à l’habitation principale. Ainsi, on retrouve :

- La bergerie,
- Le bûcher,
- Le four à pain.

Autour de la maison se trouve un grand parc dessiné et arboré. Des jeux de perspectives ont été réalisés dans le jardin, le dessin de celui reprend la composition de l’élévation Ouest. L’axe centrale est marqué par des allées et un grand bassin. La composition amène peu à peu vers le grand paysage et les terres agricoles.

Sur le côté Nord se développent des arbres à hautes tiges dont un platane bi-centenaire et deux cèdres. Ces arbres sont accompagnés de végétations de différentes essences et tailles permettant de reconstituer l’impression de forêt.

- Datation**
Premier quart du XIX^e siècle
- Implantation**
Bâtiment implanté en milieu de parcelle permettant la création d’une cour devant l’entrée
- Bâti**
- Bâtiment maçonné sur 3 niveaux
 - Couverture à 4 pans
- Façades**
- Présence de deux escaliers permettant de relier le niveau de l’habitation à la cour ou au jardin
 - Élévations percées de façon régulières
 - Présence de menuiseries extérieures bois avec volets à battants en bois



04 : Villa de villégiature

Villa Marguerite

La Villa Marguerite présente au niveau de l'élévation Nord de grandes galeries en bois. Le côté pittoresque de la construction est renforcé par la clôture composée d'éléments en terre cuite.

Datation

XIX^e siècle

Implantation

Bâtiment implanté en milieu de parcelle



05 : Arbres remarquables



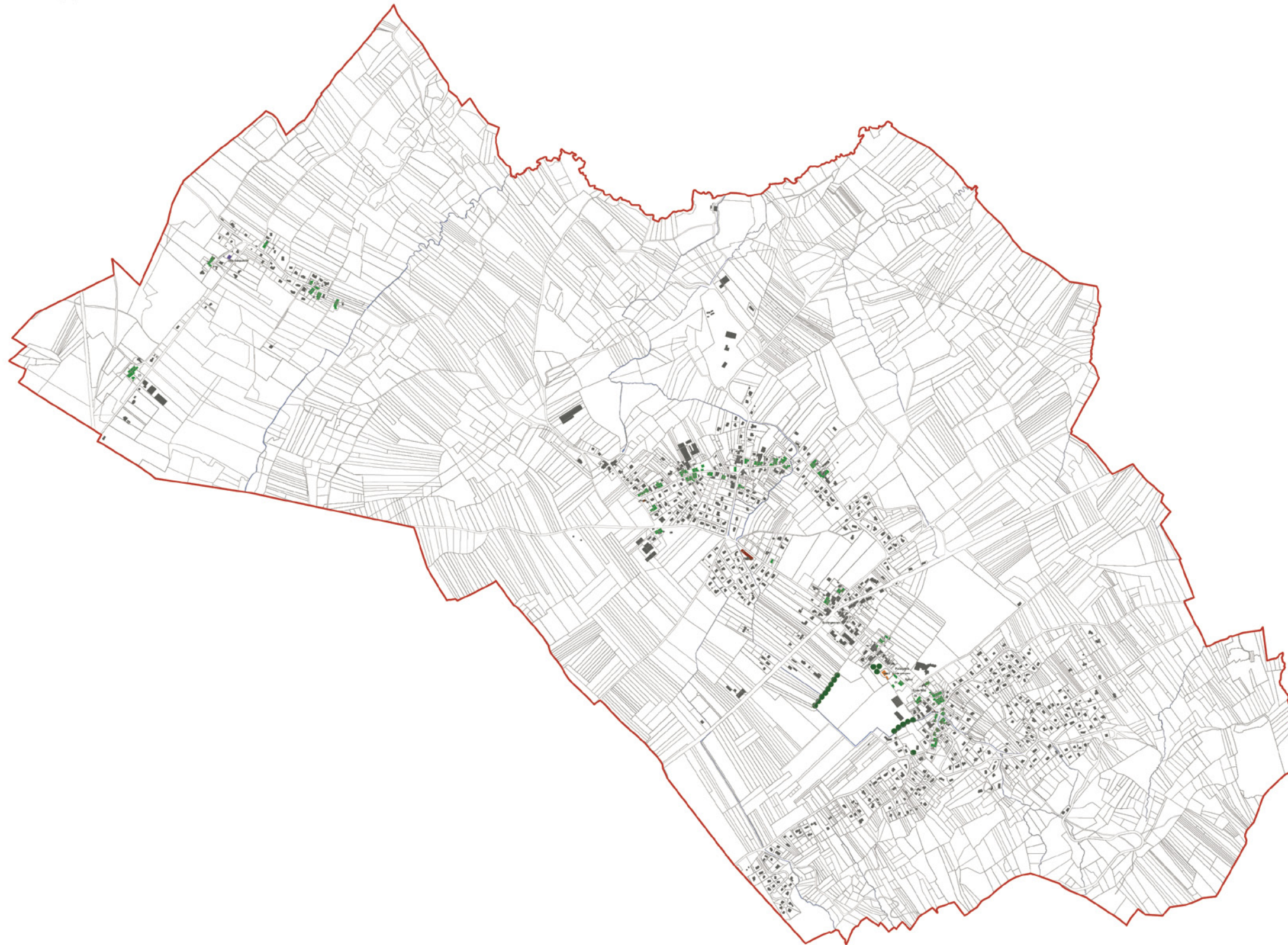


Repérage typologie

Massongy

0 1/18000 360m

- 01. bâti institutionnel
- 02. les fermes
- 03. maisons de maître
- 04. maisons de villégiature
- arbres remarquables
- limite communale





Intérêt patrimonial

Massongy

0 1/18000 360m

- édifices d'intérêt patrimonial
- Moulin Charvet et son bief
- édifices sans intérêt patrimonial
- arbres remarquables
- limite communale

Préconisations

Objectifs

L'inventaire patrimonial réalisé a pour objectif la protection et la mise en valeur de certains édifices et de favoriser les bonnes pratiques, à la fois en termes d'intervention sur le bâti existant et de prise en compte des caractéristiques patrimoniales dans les opérations neuves.

Favoriser la conservation des édifices d'exception dans le renouvellement urbain

Dans un contexte territorial où la pression foncière est forte, l'identification et la préservation des bâtiments patrimoniaux doit-être un fort enjeu politique. L'ensemble des bâtiments identifiés sont des témoins de l'histoire de la commune participant à son identité et au caractère du village. La préservation de ce bâti peut permettre de donner une échelle, un rythme paysager qui peut servir de référence et aider l'intégration des opérations contemporaines dans le tissu ancien.

Il est important de préserver ces constructions et de les accompagner dans leurs transformations.

Éviter la dégradation / Dénaturation des façades

Au fil du temps, l'occupation des bâtiments changent apportant leurs lots de transformations. Les volumes bâtis, les percements et leurs rythmes, la nature des matériaux qui composent les élévations, les systèmes d'occultation ou encore les décors participent à l'ornementation des façades. Les ravalements et rénovation, ou le manque d'entretien tendent à faire perdre ces éléments.

L'amélioration des performances énergétiques d'un bâtiment peut tout à fait être compatible avec la valorisation du patrimoine. Il est important de comprendre les particularités de chaque bâti afin de proposer les solutions les plus adaptées pour trouver un compromis entre performance technique et préservation historique.

Préserver la qualité des paysages agricoles

Les recherches ont permis d'attester la présence d'un ancien platane au niveau de l'espace public à proximité de l'ancien presbytère. Arbre malade, il a du être coupé récemment, laissant place à un espace entièrement minéral.

Bien que cette étude s'attarde sur le patrimoine bâti, la visite sur site a permis d'identifier certains arbres participant au paysage de la commune. Ainsi, l'allée menant au château était matérialisée par un alignement d'arbres, le ruisseau était bordé par un alignement de tilleuls, l'entrée du chef-lieu

est marquée par un grand chêne, un alignement de noyers rouge de Bachelard ou encore la présence d'un frêne matérialisant l'angle de 4 parcelles (calo). Patrimoine végétal, il est nécessaire de préserver et valoriser ces éléments qui participent au caractère rural de la commune.

Ces éléments peuvent être le point d'accroche de sentiers pédestres à travers la commune.

construction neuve

Afin d'éviter l'apparition de formes architecturales stéréotypées en inadéquation avec le site, (construction de nombreux « chalets suisses » n'ayant aucun rapport avec le lieu), il est capital d'observer les caractéristiques présentes dans l'architecture du lieu. Il est important de s'appuyer sur les formes existantes afin d'avoir une implantation et des volumétries cohérentes et harmonieuses avec le tissu existant.

La recherche d'harmonie et d'intégration dans le site ne s'oppose pas à des traitements architecturaux contemporains. Le développement de constructions à ossature bois contemporaines peuvent-être encouragées.

L'observation des bâtiments anciens révèle certaines caractéristiques d'implantation dans la commune de Massongy :

- implantation à l'alignement de la voie publique
- orientation du faîtage
- gabarit (présence de grands corps de ferme maçonné).

Orientations des faîtages

Après l'analyse du bâti de la commune, nous avons pu observer que les faîtages sont parallèles ou perpendiculaires aux voies de circulations.

Simplicité des volumes

Bien que les caractéristiques de chaque lieu soient uniques, l'étude de la commune de Massongy et des différents hameaux met en évidence un développement urbain similaire :

- les constructions se sont implantées le long des voies de circulations, de façon compactes et denses ;
- les constructions prennent en compte le relief du territoire.



Construction d'une grange contemporaine
Publier
Volumes simple / Prolongation des chevrons afin d'intégrer une pergola / Construction en ossature bois

Les volumétries qui semblent complexes en plan sont en réalité d'une grande simplicité :

- les toitures sont généralement à 2 pans
- en fin d'alignement, une croupe peut-être réalisée ;
- les percements en toiture étaient absents
- les formes construites sont compactes et denses.

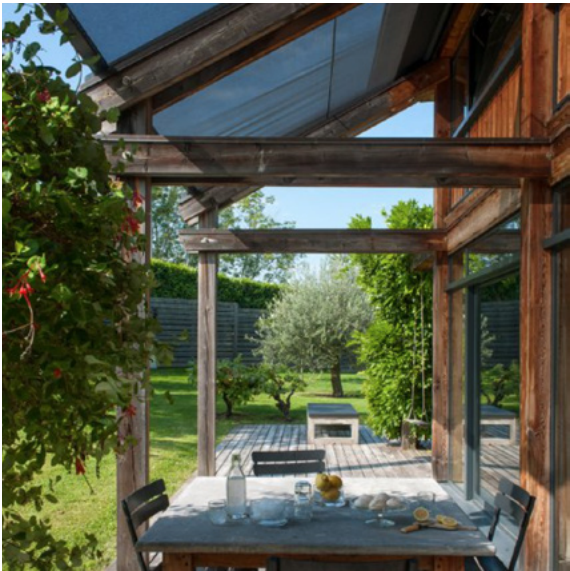
Prédominance de la toiture et des débords de toit

L'observation des constructions existantes met en évidence une prédominance de la couverture, représentant généralement 2/3 des élévations. Éléments marquants le paysage, les débords de toit sont très important et marque la silhouette du bâtiment.

Se protéger des intempéries

L'analyse des bâtiments anciens de la commune, mais aussi des communes voisines montrent l'importance de la compacité des bâtiments. Ainsi, la notion d'abri, de refuge, de protection est retranscrite dans l'architecture.

L'ensemble des éléments saillants des élévations est protégé sous les débords de toit.



Construction d'une grange contemporaine
Les Carroz d'Arraches
Volumes simple / Intégration des ouvertures en toiture dans la charpente / Réalisation d'une façade entièrement vitrée / Construction en ossature bois

restauration, réhabilitation
& restructuration

Restauration et entretien des
maçonneries anciennes

D'un point de vue historique, l'ensemble des édifices construits en moellons, (pierres irrégulières) étaient enduits pour deux raisons :

- Augmenter la durabilité de l'édifice en protégeant les pierres souvent de mauvaise qualité des intempéries
- Masquer les pierres non taillées qui traduisaient un manque de moyens.

Seules les pierres d'angles ou les encadrements des baies étaient réalisés en pierre de taille, parfois ornées et laissées apparentes.

Dans le cadre de maçonneries anciennes, les mortiers et enduits doivent toujours être à base de chaux, (proscrire le ciment qui ne permet pas à l'humidité de sévacuer). Si des enduits ciments sont présents, il sera nécessaire de les purger et de rejointoyer les moellons à l'aide de mortier à base de chaux.

La molasse est très présente dans les communes du Chablais. Pierre fragile, les dégradations se sont souvent accélérées avec la présence d'enduit ciment à proximité. Il est important de :

- purger les enduits ciments
- purger les parties de la pierre altérées
- si la pierre reste en bon état, un lait de chaux ou un film de protection peut-être ajouté afin de la protéger
- si la pierre reste en bon état, un mortier à base de chaux peut-être appliqué dans les cavités afin de lui redonner sa forme originelle
- si la pierre est trop endommagée, il faut remplacer l'ensemble du bloc par une pierre aux propriétés identiques.

Concernant l'isolation des parois verticales, l'isolation par l'extérieure est à éviter. Il est préférable de choisir une isolation par l'intérieure, permettant de conserver l'ensemble des modénatures présentes sur ces bâtiments.

Le choix des isolants est également important. Privilégier des matériaux biosourcés qui laisse respirer les murs, (laine de bois, béton projeté chaux-chanvre...).



Conservation des enduits anciens
Restauration des enduits anciens à la chaux



Restauration du mur d'enceinte du château
de Clermont-en-Genevois

Dévégétalisation
Piquage des enduits ciment
Remaillage, refichage des moellons
Coulinage de mortier à base de chaux
Réalisation d'un enduit à la chaux avec choix de tailles de granulas



Restauration de la partie supérieure du clocher de l'Eglise
Sainte-Madeleine à Saxel

Piquage des enduits ciment
Remaillage, refichage des moellons
Coulinage de mortier à base de chaux
Réalisation d'un enduit à la chaux, seules les pierres
d'encadrement et les chaînages d'angles restent apparents,
(enduit en retrait par rapport aux pierres de tailles).

Modifications de la couverture

Si le souhait est d'aménager les combles et donc, de modifier la couverture, plusieurs principes de composition sont à prendre en compte :

- Le toit était très imposant et de formes simples, peu percé, (les lucarnes sont donc à éviter)
- Les débords de toit recouvrent l'ensemble des éléments (balcons, escaliers)
- Eviter les tuiles mécaniques qui crée des toitures très rigides.



Médiathèque
Lucinges

Réalisation d'une médiathèque dans les combles de l'ancien
presbytère de Lucinges.
La forme des lucarnes a été revisité de manières contemporaines
pour pouvoir apporter de la lumière naturelle.

Concernant l'isolation de type «Sarking», (par le dessus), il est important de travailler les rives afin de conserver la finesse des débords de toiture, ce qui permet de ne pas alourdir l'ensemble architecturale.



Réhabilitation d'une ferme
Abondance

Réalisation d'ouvertures en toiture de grandes dimensions et
alignées afin d'apporter de la lumière dans le niveau des combles.

Modifications des ouvertures

Si le souhait est d'ajouter de nouveaux percements, plusieurs principes de composition sont à prendre en compte :

- Généralement, les ouvertures sont de formes verticales plutôt qu'horizontales
- Les ouvertures sont placées de formes aléatoires sur la façade. Les percements au niveau des élévations étaient déterminés en fonction des usages et de l'orientation des bâtiments. Cette analyse doit-être réalisée préalablement à la transformation du bâtiment afin de proposer une mutation en adéquation avec l'histoire du bâtiment.
- L'ajout d'espaces extérieurs doit-être compris sous le débords de toit. Néanmoins, la réinterprétation de la galerie, très présente sur les fermes anciennes, permet l'apport d'espaces extérieurs protégés.

Les menuiseries extérieures de type PVC sont à proscrire.
Si le souhait est d'intégrer des volets roulants, les caissons doivent être intégrés et invisibles depuis l'extérieur.



Réhabilitation d'une ferme
Abondance

Réalisation de menuiseries extérieures sur la totalité du pignon.
Les menuiseries extérieures sont masquées par une double peau réalisée par un claire vois bois.



Réhabilitation d'une grange
Finhaut (Suisse)

Réalisation de menuiseries extérieures sur la totalité du pignon suiv.
Les menuiseries extérieures sont masquées par une double peau réalisée par un claire vois bois.



Extension d'un chalet
La Chapelle d'Abondance

Conservation de l'impression de muralité existante grâce au jeu sur le bardage permettant de dissimuler les ouvertures.



Restructuration d'une grange en vue de la transformer en habitation
Sergy

Ouvertures placées de manière aléatoire
Réalisation d'ouvertures de formes rectangulaires verticales ou de formes carrées
Réalisation d'une ouverture contemporaine aux formes verticales

Encadrement des baies en pierre de taille, restitution des enduits en cours



Réhabilitation d'une ferme
Massongy

Réalisation d'une terrasse au première étage.
Le volume de la terrasse est entièrement protégé sous le débord de toit existant.



Annexes

Mappe Sarde	48
Cadastre 1866	50
Carte IGN 1950	52
Image aérienne 2020	54
Datation voirie au 18000 ^e	56
Datation bâti au 18000 ^e	58



Massongy /Mappe Sarde

— limite communale

bâtiments

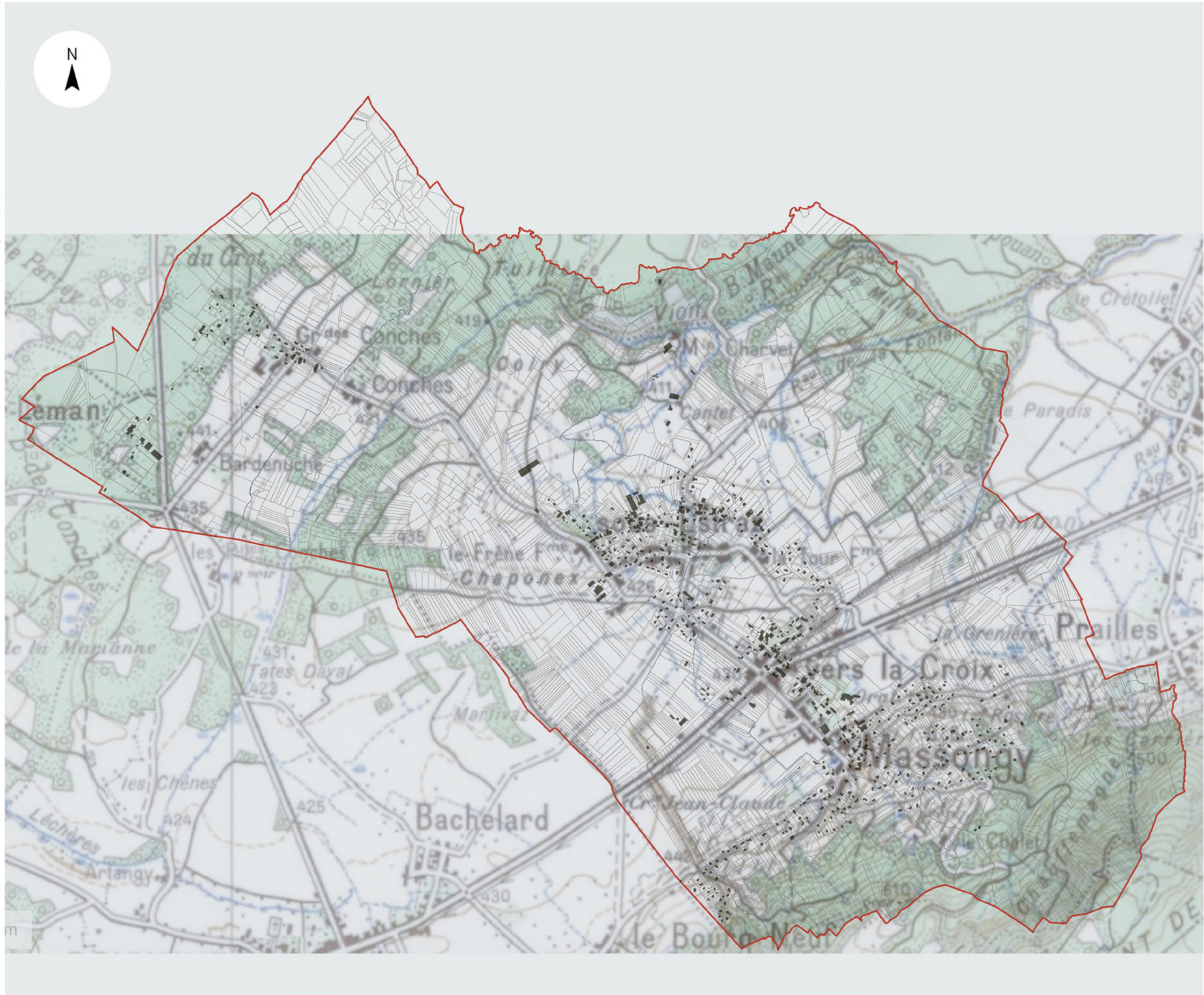


État des lieux

Massongy / Cadastre 1866

0 1/18000 360

— limite communale
■ bâtiments



État des lieux

Massongy / Carte IGN 1950

0 1/18000 360

- limite communale
- bâtiments

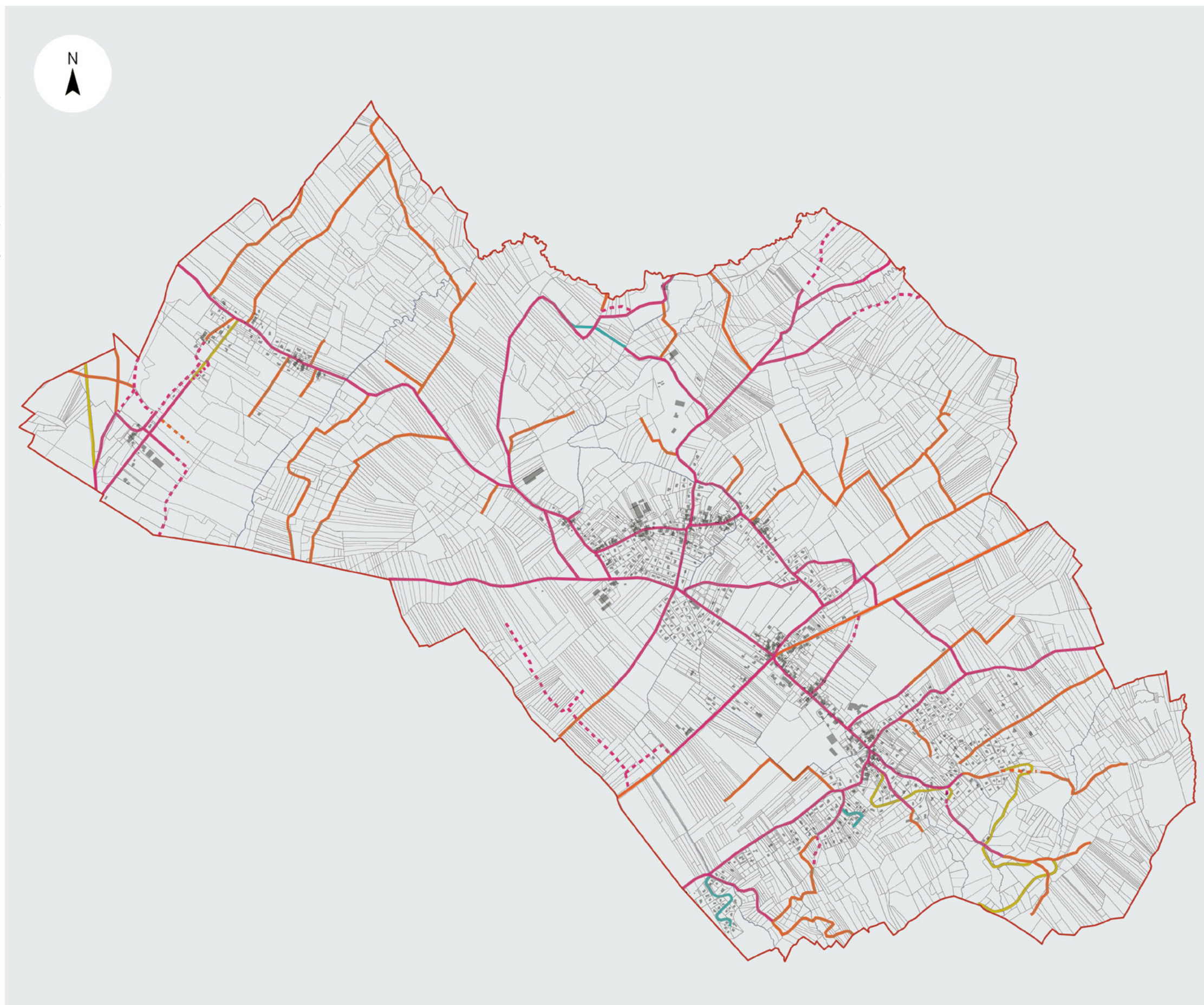


État des lieux

Massongy / Vue aérienne 2020

0 1/18000 360

- limite communale
- bâtiments

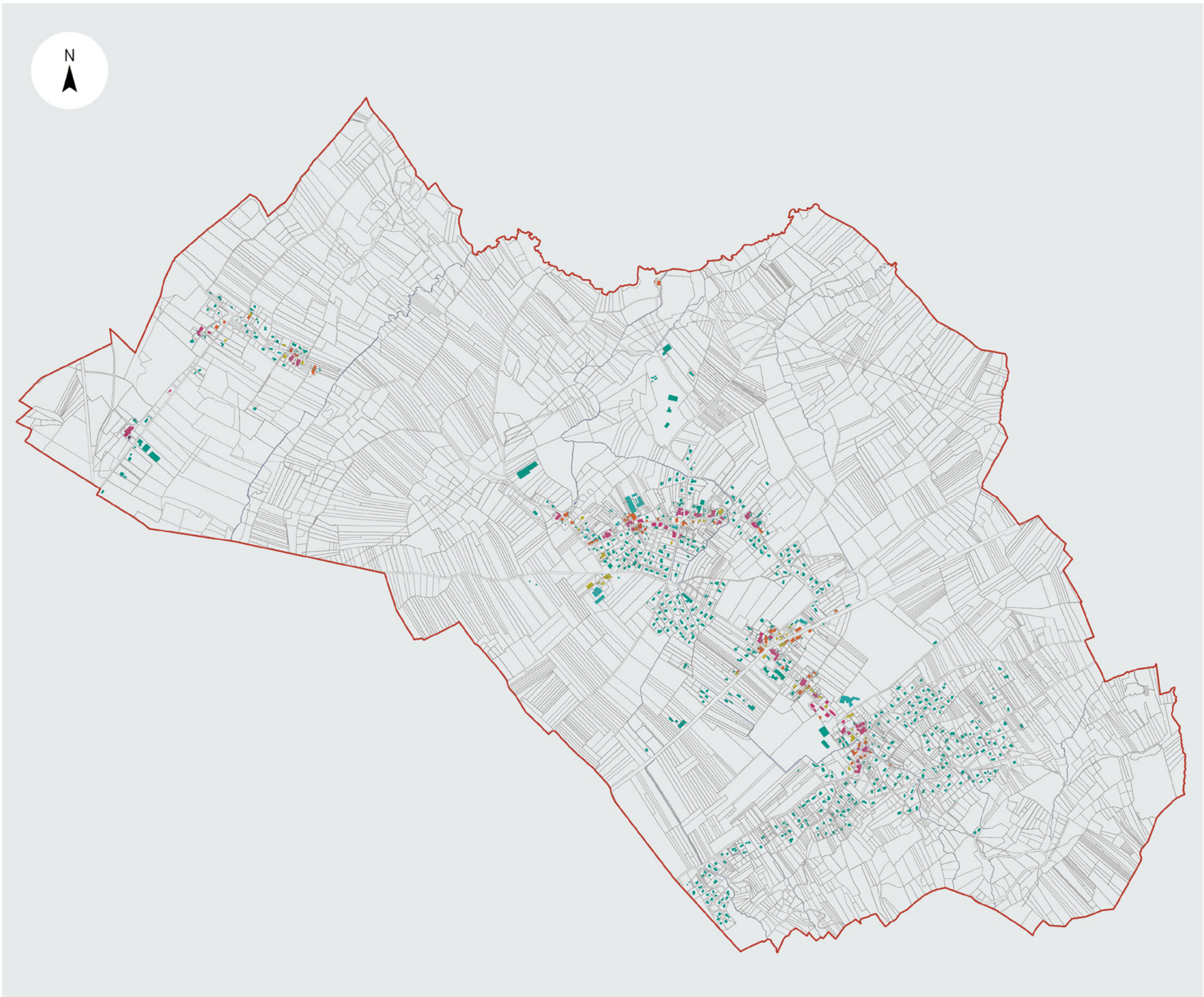


Datation voirie

Massongy

0 1/18000 360m

- avant 1730
- 1730-1866
- 1866-1950
- 1950-2020
- voie disparue
- limite communale
- bâtiments



Datation du bâti

Massongy

0 1/18000 360m

- 1730
- 1730-1866
- 1866-1950
- 1950-2020

- limite communale
- bâtiments

■
L'ilot-S

7 esplanade Paul Grimault

bp 339

74008 Annecy cedex

04 50 88 21 10

caue74@caue74.fr

www.caue74.fr

Pôle Conseil & Accompagnement

04 50 88 21 10

etudes@caue74.fr

conseils@caue74.fr

VIII. COMPLEMENTS AUX ELEMENTS PATRIMONIAUX DE LA COMMUNE DE BONS-EN-CHABLAIS

MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRIE DE BONS-EN-CHABLAIS

15 PL. HENRI BOUCHER,
74890 BONS-EN-CHABLAIS



BONS EN CHABLAIS _ INVENTAIRE PATRIMONIAL _ AVRIL 2024



ELEMENT

ATELIER D'ARCHITECTURE

7B RUE JANIN 69004 LYON

Tél: 06 51 63 29 32

www.atelier-element.fr

SOMMAIRE

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS--	3
AXE 1 _ TRAVAIL DOCUMENTAIRE ET Analyse du Développement urbain--	4
CONTEXTE GÉNÉRAL--	5
GÉOGRAPHIE ET ESPACES AGRICOLES--	6
LES RÉSEAUX ROUTIERS ET FERRES--	7
L' ENJEU DÉMOGRAPHIQUE ET L'HABITAT--	8
L'ÉCONOMIE ET SES IMPACTS SUR LE TERRITOIRE--	9
REPÉRÉS HISTORIQUES--	11
UN ATLAS DOCUMENTAIRE--	16
LES PÉRIMÈTRES DOCUMENTAIRES--	17
L'ÉVOLUTION VIAIRE--	69
L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE--	73
AXE 2 _ REPÉRAGE SUR SITE ET TYPOLOGIES BÂTIES--	84
T-01: MAISON AGRICOLE--	86
T-02: ANCIENNES FERMES	89
T-03: MAISON DE VILLAGE RUE AVEC COMMERCE	91
T-04: MAISON INDÉPENDANTE	93
T-05: IMMEUBLE	95
T-06: PETIT PATRIMOINE	97
T-07: ÉDIFICE REMARQUABLE	98
T-08: ÉDIFICE AVEC ROUE DE MOULIN ET ATELIER	99
BRENS : LANGIN - LE CHOULEX - BRENS LE VILLAGE--	100
LANGIN _ CARTE DU PATRIMOINE	101
BRENS LE VILLAGE ET LE CHOULEX _ CARTE DU PATRIMOINE	102
BONS : BONS LE CENTRE -LES GRANGES - CHEZ LES BLANC - GRAIZIER--	131
BONS-EN-CHABLIAS CENTRE _ CARTE DU PATRIMOINE	132
LES GRANGES _ CARTE DU PATRIMOINE	133
GRAIZIER ET CHEZ LES BLANC _ CARTE DU PATRIMOINE	134
SAINT DIDIER : LE CENTRE - CHEZ MOACHON - LOYER D'EN BAS - LOYER D'EN HAUT--	177
SAINT DIDIER _ CARTE DU PATRIMOINE--	178
LOYER D'EN BAS ET LOYER D'EN HAUT_ CARTE DU PATRIMOINE--	179
CHEZ MOACHON _ CARTE DU PATRIMOINE--	180
AXE 3 _ PRÉCONISATIONS--	199
LES ENJEUX PATRIMONIAUX--	200
TOITURE ET COMBLE	201
MURS FAÇADE	203
PERCEMENT ET MENUISERIE	205
PORTE DE GRANGE	207
ESCALIER	209
EXTENSIONS	211
BALCONS	213
BASSINS ET PUIES	214
VOLET ENVIRONNEMENTAL	215
ESPACES VERTS	217
SYNTHÈSE ET EXEMPLES	218
BIBLIOGRAPHIE --	222

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS

La commune de Bons-en-Chablais est engagée dans un programme d'inventaire pour la valorisation et le développement patrimonial de son territoire. En fait, le Bas Chablais connaît depuis plusieurs décennies une forte attractivité résidentielle, du fait de son positionnement stratégique entre plusieurs polarités urbaines et économiques majeures (axe Thonon-les-Bains, Annemasse et Genève).

La commune de Bons-en-Chablais souhaite la préservation des éléments patrimoniaux qui caractérisent la commune et ses hameaux et préparer les conditions d'un urbanisme de qualité et respectueux du déjà-là.

Le cabinet Atelier ELEMENT est titulaire du marché de maîtrise d'œuvre urbaine portant sur un inventaire patrimonial du centre-bourg et de ses hameaux.

Pour l'Axe 1, nous avons analysé l'histoire du développement communal au travers de l'étude et de la comparaison des documents anciens : la mappe sarde, la carte de l'état major, le cadastre français, le cadastre rénové, les photo IGN, le cadastre actuel. Nous avons pu établir les permanences et les évolutions pour chacune des périodes historiques.

Pour la réalisation de l'Axe 2, nous avons effectué principalement un travail de terrain, d'observations visuelles. Puis, nous avons rédigé un inventaire typologique et une synthèse par immeuble, qui permettra l'établissement de préconisations d'interventions suivant à la fois les éléments patrimoniaux remarquables et les éléments nuisants à sa valorisation.

Les édifices ont fait l'objet de visites uniquement extérieures, les visites intérieures n'étant pas appréciées par les propriétaires.

Notre approche typologique a été réalisée par un regroupement des édifices en familles partageant des caractéristiques communes :

- époque de construction,
- forme et dimensions de la parcelle,
- implantation et dimensions du bâti,
- distribution et plan,
- matériaux et structure,
- escaliers,

- décors,
- modes constructifs et matériaux de mise en œuvre,
- expressions esthétiques des façades.....

Toutefois, reconnaître ce qui constitue le patrimoine de Bons-en-Chablais est assez difficile à première vue car il n'est pas composé d'architectures ou sites exceptionnels. Sa force réside dans une composition d'ensembles urbains dissimulés, fondus, composant un patrimoine quotidien.

De la même manière que les édifices d'un même type partagent des caractères, ils partagent des possibilités d'évolution, de mutation et de réhabilitation. Dans une optique de connaissance urbaine patrimoniale à grande échelle, nous proposons une présentation typologique des édifices. Chaque édifice fait donc l'objet d'indications générales applicables à tout le type et de préconisations particulières propres à l'édifice.

Le classement typologique identifie plusieurs typologies :

- TYPE 01 - maison agricole
- TYPE 02 - ferme
- TYPE 03 - maison de village avec commerce
- TYPE 04 - maison indépendante
- TYPE 05 - immeuble
- TYPE 06 - petit patrimoine
- TYPE 07 - édifice remarquable
- TYPE 08 - édifice avec roue de moulin

Cet inventaire du Patrimoine est composé des cartes de localisation et de fiches par immeuble, le tout subdivisé par secteur.

Enfin, l'Axe 3 réalise une synthèse qui permettra à la collectivité d'utiliser les éléments issus de l'étude pour développer une stratégie territoriale. Nous proposons des préconisations de préservation, de valorisation et d'entretien des éléments qui disposent d'une valeur patrimoniale.

Cette synthèse peut servir de base à l'élaboration de vos propositions en tant qu'élus et décideurs, en vue des décisions d'aménagement.

AXE 1 _ TRAVAIL DOCUMENTAIRE ET ANALYSE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN



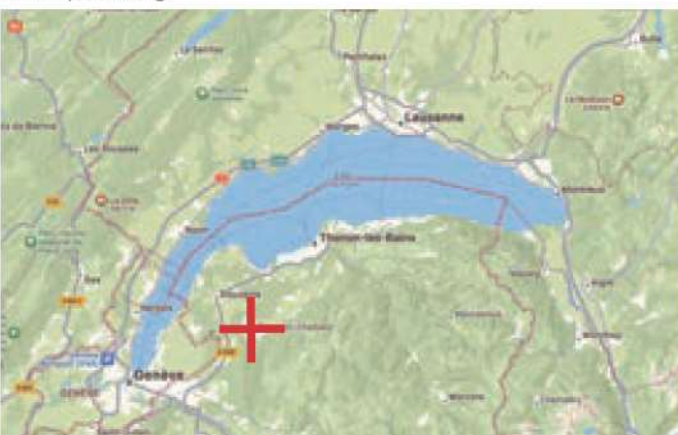
CONTEXTE GÉNÉRAL



Carte administrative de France - <https://fr.wikipedia.org>



Carte administrative d'Auvergne-Rhône-Alpes - <https://fr.wikipedia.org>



Plans - Apple Mac

Bons-en-Chablais est une commune française située dans le département de la Haute-Savoie, dans la province du Chablais, en région Auvergne-Rhône-Alpes. La commune fait partie de Thonon Agglomération et de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève¹.

Elle est constituée des villages de Langin, Saint Didier et Brens et leurs hameaux.

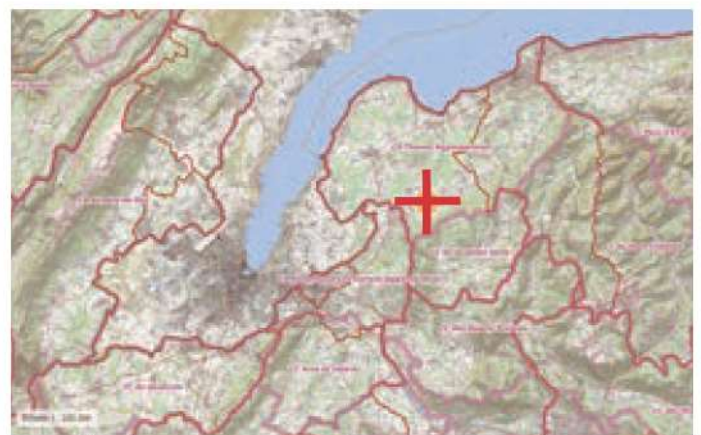
Brens et Saint-Didier-en-Chablais furent réunis à Bons-en-Chablais par arrêté préfectoral du 11 mai 1966.

Avec une altitude comprise entre 565 et 1 480 m, Bons-en-Chablais s'étend sur 1909 ha. La ville a conservé son caractère rural, la nature du sol étant propice à la culture des céréales ainsi qu'à l'élevage. L'artisanat et les commerces ne sont pas en reste.

Idéalement placée entre lac et montagne, Bons-en-Chablais offre une certaine qualité de vie à ses habitants et reste un carrefour privilégié proche des grands pôles urbains²

¹ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Bons-en-Chablais>

² <https://www.bons-en-chablais.fr/index.php/DécouvrirBons-en-Chablais?idpage=27&idmetacontenu=11&iddossiercontenu=7>



<https://www.geoportail.gouv.fr/carte> IGN

GÉOGRAPHIE ET ESPACES AGRICOLES

Géographiquement, on désigne sous le nom de Chablais le massif préalpin le plus septentrional qui se dresse au nord de l'Arve et du Giffre et qui s'étend jusqu'au Léman. Il se compose de montagnes moyennes et il offre trois ensembles à la physionomie distincte: le Bas-Chablais, le Pays de Gavot et le Haut-Chablais.

Le Bas-Chablais est formé de plaines, coteaux, terrasses et bas plateaux tournés vers le lac Léman et la Suisse, et qui s'étagent entre 350 et 900 m d'altitude. Il prend un aspect plus vallonné vers Bons-en-Chablais, avec une altitude maximale de 1480 m.

Très soumis à l'urbanisation, le Bas-Chablais conserve cependant une agriculture relativement bien distribuée sur le territoire, et assez diversifiée, malgré une prédominance de l'élevage laitier. On y trouve :

- les trois-quarts des vignes AOP du département,
- des petits fruits,
- du maraîchage et de l'horticulture,
- des cultures de céréales.¹

En outre, on note la présence de la pêche, avec de pêcheurs professionnels sur le lac Léman.

La production laitière est essentiellement transformée en coopérative. Les trois coopératives du Bas Chablais (Douvaine, Brenthonne, Cervens) transforment un peu plus de 14 millions de litres de lait.²

Les structures individuelles familiales dominent toujours, mais l'agriculture « sociétaire » a fortement progressé, avec entre autres les GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun).³

La zone de Bons-en-Chablais est principalement affectée par la culture herbagère et en partie céréalière (maïs, soja, légumineuse, blé tendre...).

Il est aussi à noter que dans ce secteur, les terres agricoles sont soumises à de fortes pressions foncières, avec le risque de propagation d'une urbanisation diffuse.

Par ailleurs, les productions agricoles ont un impact sur la qualité de l'environnement, et notamment de l'eau.



<https://lechablaisdesenfants.fr/bienvenue/a-propos/>



Le territoire du Bas Chablais. Source : https://www.haute-savoie.gouv.fr/var/ide_site/storage/images/media/images/c-ddt-et-partenaires/bas-chablais/70784-1-fre-FR/Bas-Chablais.jpg



Carte montrant les type de culture sur le territoire de Bons-en-Chablais. Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

¹ <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Votre-departement/Agriculture/Territoires-agricoles/Bas-Chablais>

² Ibidem

³ https://fr.wikipedia.org/wiki/Chablais_français

LES RÉSEAUX ROUTIERS ET FERRES

Tant par leur construction que par le développement qu'elles génèrent, les infrastructures de transport ont un impact certain sur les paysages traversés, sur le développement démographiques et économique.

Dans le Bas-Chablais, le développement des voies de communication se réalise avec retard tant dans le domaine routier que ferroviaire. Ceci a eu un impact aussi sur le tourisme car, faute de moyens de communications, Bons-en-Chablais était en grand partie isolé longtemps. Seuls les Genevois arpentaient ses bois.

De plus, à partir de la fin du XIX^{ème} et surtout pendant le XX^{ème} siècle, du fait de l'attractivité de la région, le Chablais doit se poser un nouveau problème : celui des infrastructures de transport.

LE RÉSEAU FERRÉ

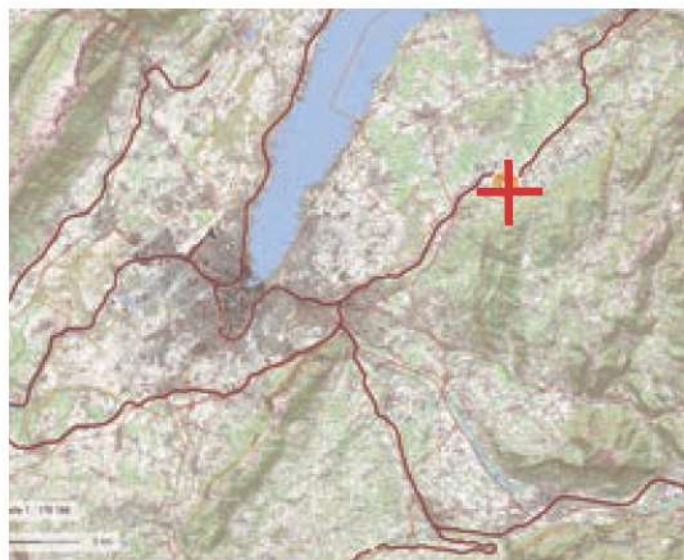
L'inauguration de la gare de Bons a lieu le 30 août 1880, à l'occasion de l'ouverture de la section entre Collonges-sous-Salève et Thonon-les-Bains.

Aujourd'hui elle se configure comme un véritable pôle d'échanges multimodal, avec un parking-relais. Elle participe au renouvellement et développement urbain du secteur car elle permet un accès rapide aux agglomérations de Genève et Thonon.

LE RÉSEAU ROUTIER

La commune est accessible par l'autoroute A40 (sortie n. 14 à Annemasse), puis par la route départementale D903 (direction Thonon-les-Bains).

Entre évolution démographique du territoire, attractivité touristique et développement des mobilités liées aux distances domicile-travail et à l'emploi frontalier, la route D903 connaît aujourd'hui un trafic important et croissant, avec des niveaux de saturation élevé, entraînant de fortes congestions en période de pointe. Elle support à la fois le flux local mais aussi les flux d'échanges et de transit. Ceci pose des problèmes de sécurité et de dégradation de la qualité de vie des riverains.¹



Le réseau ferré. Source <https://www.geoportail.gouv.fr/carte> IGN



Le réseau routier. Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte> IGN



Bons-en-Chablais, entre les agglomérations de Genève et Annemasse. Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte> IGN

¹ <https://www.hautesavoie.fr>

L' ENJEU DÉMOGRAPHIQUE ET L'HABITAT

L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les recensements de la population effectués dans la commune depuis 1793.

Selon l'INSEE, nous pouvons noter que la démographie est en forte augmentation sur ce territoire qui est devenu très attractif par sa proximité avec la Suisse.

Sur le long terme la population est passée de 1920 habitants en 1968 à 5806 habitants en 2020, soit une évolution de 202 % sur une période de 52 ans. Si l'on poursuit de façon linéaire la tendance de l'évolution de la population de Bons-en-Chablais sur la base du taux d'évolution moyen annuel récent (2014-2020), le nombre d'habitants de Bons-en-Chablais en 2026 sera de 6224 personnes, soit une hausse de 418 habitants (7 %). Au 1er Janvier 2030, la population de Bons-en-Chablais serait de 6 580 habitants, soit une hausse de 866 habitants (15 %).¹

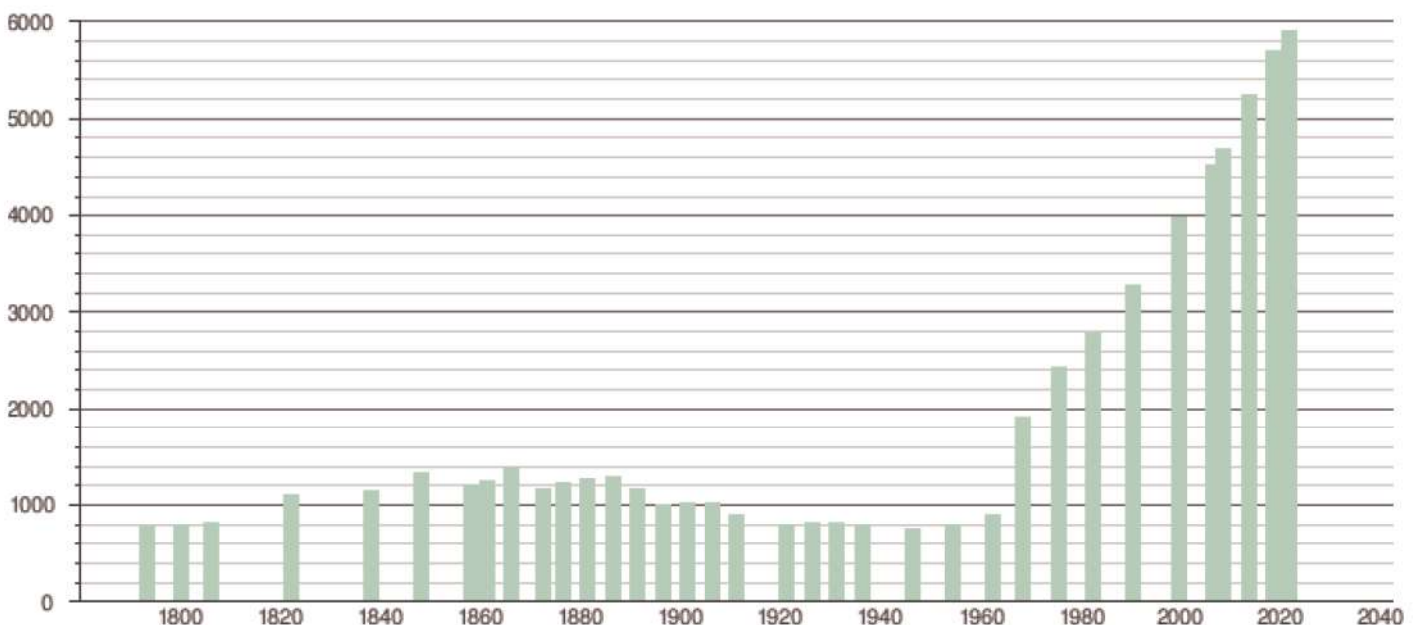
Il s'agit d'une zone de plus en plus urbanisée, avec un nombre de logements en forte augmentation mais où la périurbanisation est liée aux contraintes géographiques et elle se déploie autour des centre-villes (Bons , Brens, Langin ...) de manière radio-concentrique.

La densité de l'habitat est alors proportionnelle à l'éloignement du centre urbain de référence.

Cette périurbanisation s'affirme aussi le long de toutes les voies de circulation quelle que soit leur nature et elle engendre alors un accroissement du trafic automobile.

Les rapports entre l'habitat et la démographie croissante doivent donc être pris en compte pour comprendre le développement territorial, historique et futur.

¹ <https://ville-data.com/nombre-d-habitants/Bons-en-Chablais-74-74043>



Sources : base Cassini de l'EHESS et base Insee.

Évolution de la Population. Source : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Bons-en-Chablais>

L'ÉCONOMIE ET SES IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

On ne peut dire que la situation économique du Bas Chablais d'autrefois était florissante. Le lac permettait tout juste de vivre à de nombreuses familles de pêcheurs dont les prises abondantes étaient écoulées à Genève, et à celles des bateliers qui assuraient le transport des marchandises et des voyageurs à travers le lac Léman.

De son côté, la vigne, par exemple, ne rapportait guère. La petite polyculture n'assurait que la survie : chacun avait son blé, ses pommes de terre, son cidre, ses légumes, sa part de bois ou de pâturage communal...

Si les hautes vallées étaient un peu plus aisées, grâce à leurs troupeaux bovins, le bas pays est dans la gêne.

Le lait d'une ou deux vaches est entièrement porté à la fruitière, le produit du poulailler, du clapier et du jardin est en grande partie écoulé auprès du coquetier qui passe régulièrement dans les villages et les petites sommes glanées çà et là permettaient tout juste d'acheter le sucre, le café ou les fidés...

L'industrie était pratiquement inexistante. Peu de travail sur place: les carrières de pierre de Meillerie, les ardoisières de Morzine et La Chapelle d'Abondance, les tuilières de Ballaison, Saint-Didier, Marclaz, Corzent, Messery, Excenevex, Jussy, la tannerie de Saint-Bon à Thonon occupaient quelques dizaines de personnes. Plus tard, la construction de la voie ferrée et la fabrique de pâtes assurèrent quelques nouveaux emplois.¹

L'économie Chablaisienne conserve encore aujourd'hui son caractère rural et l'état médiocre des voies de communication isole encore partiellement le territoire qui plus que jamais reconnaît en Genève sa capitale économique naturelle. De ce fait, les frontaliers représentent une grande partie de la population active qui occupe le territoire.

L'agriculture occupe encore une partie des Chablaisiens. Traditionnellement, on élevait surtout du petit bétail, moutons et chèvres; mais au milieu du siècle passé, l'amélioration des prairies commence à s'appliquer et favorise l'élevage de vaches laitières.

L'avant-pays est couvert de vignes et d'arbres fruitiers. Les noyers et châtaigniers sont les plus répandus. Historiquement, la population, essentiellement agricole,

a compté en outre au XIX^{ème} siècle un certain nombre de tisserands et des tuileries.

Toutefois, aujourd'hui, sur Bons-en-Chablais, outre que l'activité agricole, on note la présence des zones d'activités industrielles comme celle de Bracot (dont une seconde extension est en cours). Elle accueille 70 entreprises contre 30 en 2015 et emploie 800 personnes.²

De plus, la proximité de Genève, où se rendent quotidiennement 1000 travailleurs frontaliers bonsois, a favorisé la croissance de la commune et son dynamisme. En effet, ce qui n'était qu'un village en 1793 avec 784 habitants, compte désormais 5 580 habitants et les prévisions démographiques vont à l'augmentation.

Idéalement placée entre lac et montagne, Bons-en-Chablais offre une certaine qualité de vie à ses habitants et reste un carrefour privilégié proche des grands pôles urbains³

Toutefois, si la croissance démographique, économique, et la métropolisation du territoire ont un impacte positif sur Bons-en-Chablais, en lui assurant un dynamisme enviable, les externalités négatives sont nombreuses et posent question sur la viabilité du fonctionnement du territoire à long terme.

Par exemple, on peut relever le risque pour Bons-en-Chablais :

- de devenir un territoire-dortoir;
- d'être soumis à une expansion urbaine exacerbée par la prédominance de l'habitat individuel dans les nouvelles constructions et ceci au détriment de zones naturelles et surtout agricoles, et donc des paysages;
- d'être soumis à une densification de la circulation à cause des déplacements frontaliers vers la Suisse;
- de voir les entreprises françaises sur place pénalisées et dévalorisées car la Suisse propose des salaires plus élevés....

² <https://www.bons-en-chablais.fr/index.php/Zone-d-Activités-Economiques-des-Bracots?idpage=247&afficheMenuContextuel=true>

³ <https://www.bons-en-chablais.fr/index.php/DécouvrirBons-en-Chablais?idpage=27&idmetacontenu=11&iddossiercontenu=7>

¹ AD de Haute Savoie - Blb 7577 - Livre, Le Chablais d'autrefois, Marie-Thérèse Hermann; Ed. La Fontaine de Siloé, pg. 35

CURIOSITÉ

LES FOIRES DE BONS

Bons est redevable de ses foires au marquis de Coudrée, Jacques d'Allinges, héritier des seigneurs de Langin et de Greyzier.

C'est en effet à la requête du marquis, et en sa faveur, que le 4 juin 1663, à Turin, le duc Charles-Emmanuel II de Savoie accordait les lettres patentes « d'érection de foires et marchés au bourg de Bons-en-Chablais ».

Ces lettres donnaient « pouvoir et faculté d'établir dans le bourg de Bons, à perpétuité, un marché qui se tiendrait le lundi de chaque semaine et une foire franche, aussi perpétuelle, qui se tiendrait au même lieu quatre fois l'année », soit le 8 mars, le 1er mai, le 7 juillet et le 9 août.

Créer à Bons des foires et marchés, c'était prendre en compte les atouts économiques de ce bourg situé au cœur de la terre de Langin, aux coteaux plantés de vignobles ou de châtaigniers, et propice aux cultures de toutes sortes, au pied de la chaîne des Voirons...

De plus, le bourg de Bons, étape sur la route tendant du Genevois à la capitale du Chablais bénéficiait de la présence de cabarets et d'auberges que l'on découvrait sur le pourtour de la place, dans le voisinage de l'église.

Les foires étaient l'occasion de tractations, achat ou vente de bétail, d'outils ou de matériel agricole : hottes, fourches et râpeaux de bois, cordages, paniers de toutes sortes, benjons, berceaux même... spécialités de certains villages. On faisait ses provisions d'hiver à la foire. Les villages d'altitude qui ne pouvaient pas les cultiver s'y fournissaient en pommes, noix, châtaignes.¹

Encore aujourd'hui, la Foire de la Saint-Martin, qui a lieu le dimanche qui suit le 11 novembre, est un rendez-vous important pour les habitants de Bons-en-Chablais et des communes environnantes.

¹ AD de Haute Savoie - Bib 7577 - Livre, Le Chablais d'autrefois, Marie-Thérèse Hermann; Ed. La Fontaine de Siloé, pg. 35



AD de Haute Savoie - Livre - BIB 7577 - Le Chablais d'Autrefois de Marie-Thérèse Hermann - Ed. La Fontaine de Siloé, Pg. 81



La foire de Bons. Gravure de NR. Topffer; Voyages en Zigzag, le tour du lac en quatre journées. 1841.

AD de Haute Savoie - Livre : Le Chablais, Une province de Savoie au destin singulier, Joseph Ticon, Pg. 135, Ed. Le Vieil Annecy

REPÈRES HISTORIQUES

DES ORIGINES A LA PÉRIODE GALLO ROMAINE

Le Bas-Chablais, a été une des régions les plus anciennement peuplées de la Savoie actuelle, au moins depuis le néolithique.

En fait, le premier peuplement du territoire par les agriculteurs-éleveurs, qui se réalise progressivement d'Ouest en Est, s'amorce au Néolithique Moyen.¹

Toutefois, jusqu'à la période gallo-romaine, la documentation et les découvertes dont nous disposons sont rares. La seule découverte notable à noter à Bons-en-Chablais, réalisée près de la Tour de Langin (au XIX^{ème} siècle) consiste en de *deux haches à rebords et d'une enclume en bronze à positions multiples.²*

LA PÉRIODE GALLO ROMAINE

Territoire allobroge fut conquis par les Romains et il est profondément marqué par leur colonisation.

Les domaines fonciers s'ordonnaient parallèlement aux axes de circulation et la terre était divisée en grandes propriétés. De cet habitat gallo-romain sont issus la plupart des villages importants du Bas-Chablais.

MOYEN AGE

La paroisse de Bons est certainement très ancienne et la plus ancienne mention remonte à 1279, date à laquelle un accord est passé entre le curé de Bons et l'abbaye d'Aulps au sujet des propriétés limitrophes.³

Les populations sont en majorité rurales et liés à leur seigneur par le servage (à Bons, les deux principales étaient celles de Langin et de Greisier). Les villageois se recourent en communauté et ils s'entraident pour exploiter les forêts, les alpages, les torrents qui ont été concédés par le seigneur. Par leur travail, ils assurent la vie de la société féodale.

Les foires et les marchés se tiennent près du château ou au bourg.

1 Livre : Le Chablais, Une province de Savoie au destin singulier, Joseph Ticon, Pg. 5, Ed. Le Vieil Annecy

2 Ibidem.

3 Histoire des Communes Savoyardes I - Le Chablais - US 256

DU XIII SIÈCLE AU XVIII SIÈCLE

Le deuxième tiers du XIII^{ème} siècle se signale par l'expansion savoyarde. En fait, jusqu'en septembre 1792, le Chablais dans son ensemble appartient à la maison de Savoie.

La Savoie médiévale n'a pas vraiment de capitale, mais au XIV^{ème} siècle, les principaux organes de gouvernement se concentrent à Chambéry. La cour d'Amédée VIII résidera de préférence à Thonon.

A partir de 1560, Turin devient la véritable capitale.

En 1663, à la requête de Jacques d'Allinges, marquis de Coudrée, Comte de Langin, gentilhomme ordinaire du roi, Charles-Emmanuel II de Savoie dote le bourg d'un marché et de quatre foires franches, jetant les bases de sa fonction de pôle de centralité.

A Bons, c'est autour de la place des Allobroges (autour de l'ancienne église), qu'a battu pendant cette période le cour du village et de la paroisse. C'est ici que les habitants ont peu à peu pris conscience qu'ils formaient une communauté. Celle-ci, qui deviendra « commune » à partir de 1793.

XVIII SIÈCLE

Il semblerait qu'au début du XVIII^{ème} siècle, une forte présence seigneuriale soit encore présente.

Le 7 juin 1772, après la messe paroissiale, devant l'église et le clocher, donc dans l'espace alors occupé par le cimetière et un chemin public, il se tient, à Bons, une assemblée décisive, suite à l'édit d'affranchissement du 19 décembre 1771, signé par le duc Charles-Emmanuel III de Savoie, et qui autorisait les communautés paroissiales à se libérer des droits féodaux qui pesaient sur la population.

Dans la Savoie devenue française à la fin de septembre 1792, et département du Mont-Blanc, la commune, au sens actuel du terme, fut reconnue officiellement comme entité administrative locale.

Depuis 1793-1794, le presbytère, existant encore

aujourd'hui, et d'où les prêtres (le curé Fernex et le vicaire Noiton) avaient été chassés par la persécution, fut affecté aux administrations locales de la période révolutionnaire: il servit le lieu de séance pour les membres de ces administrations.

La loi du 8 fructidor an VI (1798) créant le département du Léman, devait réunir les cantons de Bons et de Douvaine et on revint aux municipalités précédentes. Le presbytère fut donc de nouveau mairie jusqu'à la signature du Concordat (1801).

La commune, désormais, a droit de cité et son existence ne sera plus remise en cause : elle sera maintenue sous le Consulat et le 1er Empire. ⁴

En 1860 on assiste au rattachement de la Savoie à la France (Bons vote à une écrasante majorité 340 oui et 1 non).

DU XIX SIÈCLE A NOS JOURS

Annexée en septembre 1792 à la nouvelle République française, ce pays est restitué le 30 mai 1814 à la maison de Savoie.

Comme toute la province de Savoie, il sera réuni à la France à la suite du traité de Turin du 24 mars 1860, par le plébiscite du 22 avril 1860.

Il faudra attendre 1966 pour voir intervenir un événement majeur : la fusion des communes de Bons, Brens, St-Didier-en-Chablais devenues Bons-en-Chablais.

La même année voit naître la Zone Industrielle des Bracots sur 50 hectares de terrains communaux.

En 2000, la ville s'aventure au-delà des frontières et concrétise ses échanges au travers de la signature d'un pacte de jumelage avec Castione della Presolana, ville touristique italienne.⁵



AD de Haute Savoie - Carte postale - 57 Fi 877 - 609. Intérieur de Bons / Auguste et Ernest Pittier. - 1899-1922



AD de Haute Savoie - Carte postale - 57 Fi 1942 - 1468. La Grande Rue / Auguste et Ernest Pittier. - 1899-1922



AD de Haute Savoie - Carte postale - 57 Fi 2563 - 2066. Saint-Didier - L'Eglise / Auguste et Ernest Pittier. - 1899-1922

⁴ D'après les recherches de Denis Lavy - Terra Langini

⁵ <https://www.bons-en-chablais.fr/index.php/Découvrir%20Bons-en-Chablais?idpage=27&idmetacontenu=109>

CURIOSITÉ

TOUR DE LANGIN

SITUATION:

Sur un éperon rocheux qui s'avance au nord de la chaîne des Voirons, la tour de Langin, à sept cent quatre-vingts mètres d'altitude, contrôle l'accès du Chablais par la large dépression qui s'étend entre les Voirons et le Mont de Boisy.

HISTOIRE:

La première mention du château ne remonte qu'à 1225, tandis que les nobles de Langin apparaissent dès 1113. Relevant primitivement de la suzeraineté des Faucigny, il fut maintes fois contesté entre cette maison et les comtes de Genève qui en devinrent les suzerains sans doute en 1179.

En 1250, le château fait partie de la gagerie que doit fournir Guillaume de Genève à Pierre II de Savoie, mais en 1282, Béatrice de Faucigny, héritière de Pierre II, le rend à Amédée de Genève. Dépendant de la châtellenie de Ballaison, il va suivre le sort de cette terre, tout en subissant de nombreux faits de guerre dont beaucoup restent ignorés.

Les Langin sont donc propriétaires du château, mais sous la suzeraineté du comte de Genève qui a le droit d'y habiter et d'y placer ses troupes en tout temps.¹

Le château semble avoir subi plusieurs sièges à la fin du XIII et au début du XIV siècles.

En 1401, lorsque le comté de Genève est acheté par Amédée VIII de Savoie, les Langin passent sous la suzeraineté de la Maison de Savoie.

Louis de Langin fonde en 1451 le sanctuaire de Notre-Dame des Voirons; il y installe des ermites en 1456 et s'y retire lui-même à la fin de sa vie.

La lignée des seigneurs de Langin s'achève avec Marie, qui épouse en 1509 Jean d'Allinges. La famille d'Allinges-Coudrée conserve le château jusqu'en 1840. Ou du moins ses ruines, car il a été détruit par les Genevois en 1591.

¹ D'après les recherches de Denis Lavy - Terra Langini



AD de Haute Savoie - Carte Postale - Cote : 8 Fi 963 - La tour de Langin (vers 1900)



AD de Haute Savoie - Carte Postale - Cote : 8 Fi 965 - La tour et le village vers 1950



AD de Haute Savoie - Carte Postale - Cote : 8 Fi 964 - La tour - vers 1900

Seul a subsisté le donjon, restauré au XX^e siècle par Jacques Miguet, maire de Douvaine, conseiller général et régional, ardent promoteur d'un développement culturel pour le département de la Haute-Savoie, initiateur des collections d'art contemporain du Conservatoire d'art et d'histoire à Annecy, mort en 1985.²

DESCRIPTION:

Les vestiges qui en restent sont particulièrement intéressants.

Le donjon, ou grande tour, dont l'imposante silhouette s'aperçoit de fort loin, est bien conservé. L'entrée se trouvait à huit mètres au-dessus du sol par une ouverture en plein cintre, située face au lac et reliée par un pont à la poterne nord-ouest dont il reste un pan de mur et qui avait un escalier.

Les épaisseurs de murs sont considérables et la voûte supérieure est sans autre exemple.

C'est un des premiers essais de donjons circulaires, destinés non à l'habitation mais à l'observation. On peut le dater du milieu du XIII^e siècle.

Le château lui-même formait un quadrilatère allongé avec quatre tourelles aux angles. Les fossés qui entaillent profondément la colline et sont d'une largeur de 21 à 25 m sont intéressants et remontent sans doute à l'époque préhistorique. Ils ont été perfectionnés au moyen âge.

Enfin, les murs de courtine montrent une grande originalité. Ils sont construits entièrement en épis ou feuilles de fougère. Nulle part n'existe dans la région un exemple aussi parfait d'opus spicatum.

Ce procédé, employé de l'époque romaine jusqu'à la fin du XI^e siècle, s'est perpétué dans la vallée du Rhône, mais les environs de Genève n'en connaissent pas un usage très fréquent.

Une très heureuse restauration de l'ensemble a été entreprise par l'actuel propriétaire du château, M. le Dr Jacques Miguet de Douvaine.³

² Livre, Châteaux de Haute-Savoie Chablais, Faucigny, Genevois; Christian Regat, François Aubert; Ed. Cabédita, Collection Site et Village, pg. 38-39

³ D'après les recherches de Denis Lavy - Terra Langini



Numéro du négatif 02L12116, Date de prise de vue 1970 (vers)
Source : <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice>



Numéro du négatif 02L12113, Date de prise de vue 1970 (vers)
Source : <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice>

CURIOSITÉ

CHÂTEAU DE BRENS

SITUATION:

Le château de Brens se trouve en plein milieu de la large dépression qui donne accès au Chablais, entre les Voirons et le mont de Boisy. C'est un château de plaine, sans défense naturelle, aussi a-t-il été entouré de larges douves.

HISTOIRE:

Au cœur des luttes opposant le dauphin du Viennois, possesseur du Faucigny depuis 1268, au comte de Savoie, maître du Chablais, le château de Brens est détruit, en 1325, par les troupes dauphinoises renforcées par celles du comte de Genève.

Ayant été reconstruit, le château est acheté en 1569 par Louis de Sales, seigneur de Montpiton et du Vuaz, en indivision avec son frère François, seigneur de Novel, de Boisy et de la Thuile. Ce dernier est le père de saint François de Sales. Il y fit ensuite de nombreux séjours lors de sa mission ou de ses visites en Chablais.

DESCRIPTION:

Le château qui a joué un rôle dans les guerres du XIV^{ème} siècle, est construit sur un plan quadrangulaire avec larges douves et tours circulaires aux angles.

Du château il ne reste plus qu'un corps de logis très remanié. Mais on peut encore lire sur le terrain le plan quadrangulaire du château fort, dessiné par les douves.

Les angles étaient marqués par quatre tours rondes dont subsiste encore la base.

Ces vestiges sont abrités par les frondaisons d'un beau parc.¹

¹ Livre, Châteaux de Haute-Savoie Chablais, Faucigny, Genevois; Christian Regat, François Aubert; Ed. Cabédita, Collection Site et Village, pg. 40-41



AD de Haute Savoie - Carte Postale - Cote : 8 Fi 966 - Château de Brens - Vers 1900



AD de Haute Savoie - Carte Postale - Cote : 8 Fi 968 - Château de Brens - Vers 1900



<https://www.ledauphine.com/societe/2022/07/22/bons-en-chablais-un-lieu-salesien-meconnu>

UN ATLAS DOCUMENTAIRE

L'objectif du travail documentaire est de constituer un corpus de plans et images qui nous permettent de mieux comprendre le territoire et ses évolutions.

Les communes de Haute-Savoie disposent d'une couverture cartographique historique composée principalement de :

- la mappe sarde, le premier cadastre du royaume de Piémont Sardaigne, constitué à partir de 1730. Cette opération, qui s'étendit sur dix années, était achevée à Bons en 1738. L'objectif de ce cadastre était de nature fiscale pour une plus juste répartition des impôts et dans le souci de voir augmenter les rentrées fiscales. En fait, seuls pouvaient être exempté d'impôts parmi les possessions des privilégiés, les biens reconnus "féodaux" ou "d'ancien patrimoine ecclésiastique", c'est à dire ceux dont les propriétaires, nobles ou clercs, pouvait prouver un acquisition antérieure à 1584. Les distances sont mesurées en toises de Piémont, l'échelle des plans est au 1/2400. La mappe est colorée en rouge pour les parcelles construites, en vert pour les bois, en gris pour les rochers. Des registres notent le numéro de chaque parcelle, le lieu-dit, le nom de son propriétaire, sa nature (pré, champ, bois, broussaille, pâturage..), sa classe (1-2-3), sa valeur et son revenu pour déterminer les impôts. Désormais, nul ne peut contester l'impôt et les communautés savoyardes, nées d'intérêts économiques (exploitation des pâturages, des forêts..), disparaissent au profit d'une autorité communale dépendante du pouvoir royal.
- le cadastre français, réalisé à partir de 1860 lors du rattachement de la Savoie à la France. Ce cadastre est réalisé entre 1865 et 1926. Par la suite, le plan n'est pas mis à jour en fonction des mutations de propriété (partage, réunion de parcelles), des infrastructures nouvelles, des constructions ou démolitions des bâtiments. Ces modifications sont notées uniquement sur les matrices cadastrales car le plan du cadastre français est immuable. Il sert aussi à établir l'impôt foncier et il indique pour chaque commune l'emplacement et la valeur des biens fonciers. Il comprend un plan d'assemblage qui représente l'ensemble du territoire communal et indique sa division en sections et en feuilles ; puis, des feuilles parcellaires. Chaque feuille fait apparaître

toutes les parcelles et leurs numéros.

- la carte de l'état major, est une carte générale de la France réalisée, dans sa première version, au XIXème siècle. Le terme état-major est utilisé en référence aux officiers d'état-major qui ont réalisé les levés. Cette carte peut être vue comme succédant à la carte de Cassini. Elle est composée de 273 coupures rectangulaires monochromes à l'échelle 1/80000 gravées sur cuivre. La carte au 1/80000 ne fut complètement éditée qu'en 1875.
- le cadastre rénové, est réalisé entre 1930 et 1975 puis mis à jour. En fait, la loi du 16 avril 1930 préconise la confection de nouvelles matrices et la refonte générale des plans sans faire de nouveaux relevés sur le terrain. Cette loi instaure le principe de conservation annuelle du cadastre, c'est-à-dire la mise à jour régulière des plans cadastraux afin de suivre les évolutions de configuration des parcelles et bâtiments. Toutefois, cette révision s'est avérée difficile à appliquer eu égard des très nombreuses modifications parcellaires intervenues depuis la réalisation du cadastre français. La loi du 17 décembre 1941 instaure donc la rénovation du cadastre à partir de nouveaux levés parcellaires et le décret du 30 avril 1955 impose la modification du cadastre rénové pour chaque nouvel acte publié aux hypothèques. Ce cadastre comprend toujours un plan d'assemblage et des feuilles parcellaires.
- le cadastre actuel, comprend un ensemble de plans et fichiers administratifs qui recense toutes les propriétés foncières situées dans chaque commune française, et qui en consigne la valeur afin de servir de base de calcul à certains impôts.
- les photos aériennes IGN, offrent un aperçu de l'évolution des territoires, à petite et à grande échelle.

Cet atlas documentaire est donc une compilation de documents graphiques issue des archives, des données de terrain, des livres et des photos réalisés sur la ville et des données trouvées sur internet. Après avoir classé ces documents par ordre chronologique, nous les avons analysés afin d'en tirer des informations nous permettant de continuer notre étude sur la croissance de la ville, son évolution urbaine et architecturale. Il vise à constituer une base de données graphiques nous permettant de réaliser l'étude.

LES PÉRIMÈTRES DOCUMENTAIRES

Afin de réaliser l'Atlas documentaire, nous avons sélectionné des périmètres d'études selon les villages et les hameaux.

Pour l'ancien village de Brens, nous avons déterminé 3 zones :

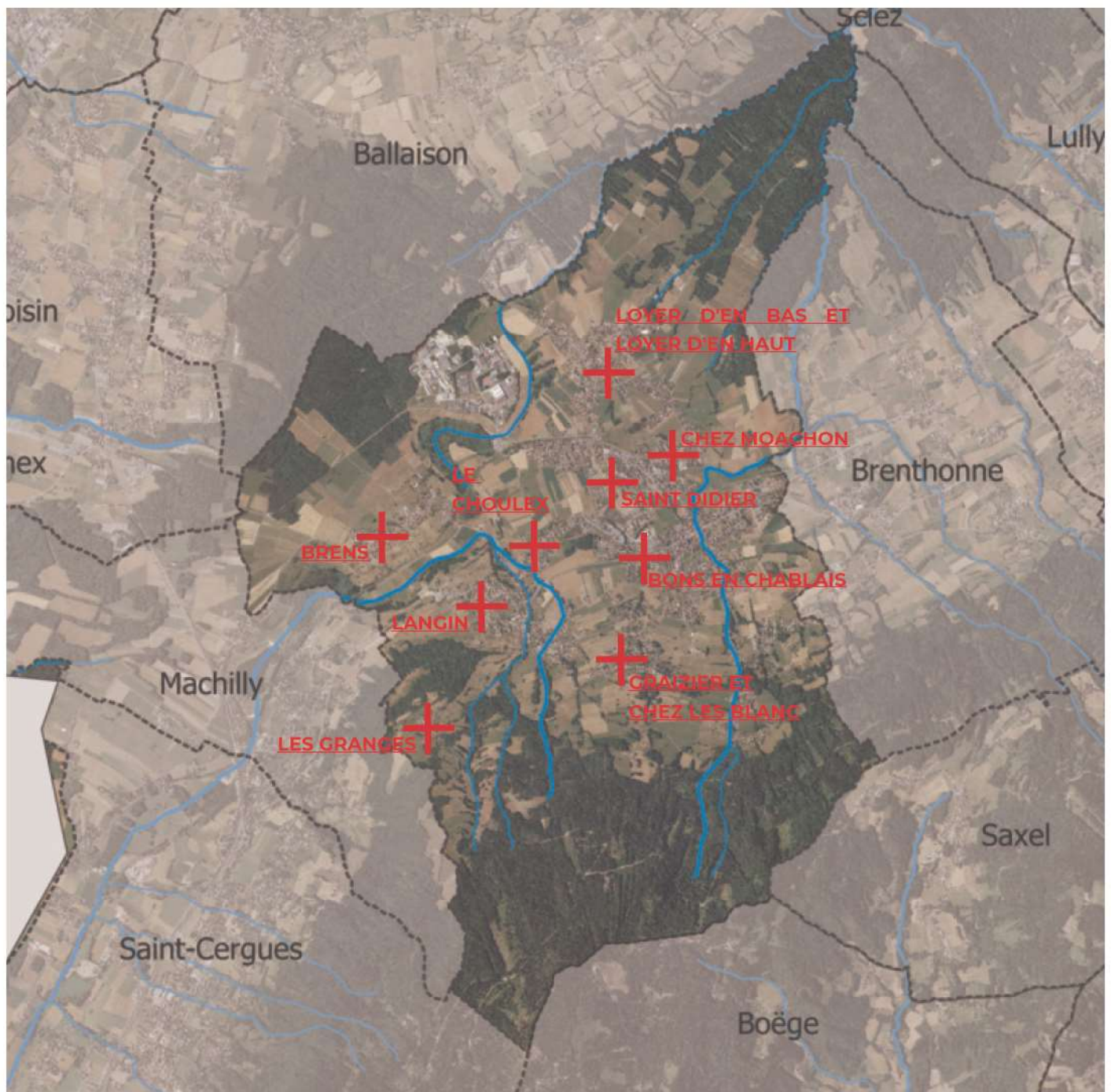
- Langin
- Le Choulex
- Brens - le village

Pour Bons-en-Chablais les périmètres sont :

- Bons-en-Chablais centre
- Les Granges
- Chez les Blanc et Graizier

Pour le village de Saint-Didier :

- Saint-Didier
- Loyer d'en haut et Loyer d'en bas
- Chez Moachon



XVIII SIÈCLE _ BRENS

TITRE : Cadastre Sarde

DATE : 1738

ÉCHELLE : 1/2400

ORIENTATION : nord en haut

TECHNIQUE : feuilles de papier épais collées sur un support en lin. Le dessin a été effectué à la plume, le coloriage à l'aquarelle

LIEU DE CONSERVATION : Archives Départementales de Haute-Savoie

DESCRIPTIF :

Le plan est à l'échelle territoriale, mais il renseigne le tracé de la route centrale du village et il met en avant la position de passage Brens. Le réseau viaire est dessiné par deux traits en pointilles parallèles et les routes et chemins autour du village sont dessinés. Nous pouvons observer l'emplacement du bâti (en rouge), des prés (signalés par un trait épais de couleur sur l'un des cotés de la parcelle et qui varie du marron au vert clair) et des champs (signalés par la représentation des labours avec un hachurage de lignes rouges ou marrons parallèles).

ANALYSE COMPARÉE :

Les entrées du village sont clairement visibles ainsi que le tracé viaire.

Les maisons sont bâties de part et d'autre de la route principale et elles donnent accès aux champs par l'arrière.

L'emplacement de l'église du bourg et du château sont également visibles.



Mappe Sarde (1728 - 1738)- AD de Haute Savoie - Cote : 1Cd_0242

XVIII SIÈCLE _ LANGIN ET LE CHOULEX

TITRE : Cadastre Sarde

DATE : 1738

ÉCHELLE : 1/2400

ORIENTATION : nord en haut

TECHNIQUE : feuilles de papier épais collées sur un support en lin. Le dessin a été effectué à la plume, le coloriage à l'aquarelle

LIEU DE CONSERVATION : Archives Départementales de Haute-Savoie

DESSCRIPTIF :

Le plan est à l'échelle territoriale, et le réseau viaire est dessiné et on peut noter que Langin et Le Choulex étaient déjà connectés par une route. Nous pouvons observer l'emplacement du bâti, des prés des champs et des cours d'eau (en bleu clair).

ANALYSE COMPARÉE :

Les ensembles bâtis se développent le long de la route et les champs se situent à l'arrière et tout autour.

Le Choulex est un petit hameau constitué de trois ensembles de fermes, tandis que Langin est plus développé grâce à sa position le long de la route principale.



Mappe Sarde (1728 - 1738)- AD de Haute Savoie - Cote : 1Cd_0242

XIX SIÈCLE _ BRENS, LANGIN ET LE CHOULEX

TITRE : Carte de l'État Major

DATE : 1820 - 1866

ÉCHELLE : 1/80 000

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : gravure

LIEU DE CONSERVATION : BNF, en ligne sur [géoportail.gouv](https://geoportail.gouv.fr)

DESCRIPTIF :

Les villages sont ici représentés de manière simplifiée, ainsi que les autres villages de la région. La morphologie des Brens et ses hameaux est peu lisible sur ce plan. Le réseau viaire est bien représenté et permet de comprendre les échanges entre villages. C'est la première carte qui représente le relief du territoire ainsi que les prés (vert foncé) et les bois (vert clair). Les limites de la commune sont dessinées en rouge.

ANALYSE COMPARÉE :

La carte de l'État Major a l'avantage d'être une référence à l'échelle du territoire national, sa date de production est également avérée et nous permet de replacer le document dans le temps. Malgré tout, à cause de son échelle très grande, la carte reste relativement schématique.

On constate que le territoire est très vallonné et présente des plaines et coteaux.

Le village de Brens s'inscrit dans la pente et tire parti du relief dans son implantation tandis que Langin se situe déjà le long d'une route principale.



<https://www.geoportail.gouv.fr/carte> - Carte de l'État Major

XIX SIÈCLE (1885) _ BRENS, LANGIN ET LE CHOULEX

TITRE : Cadastre français

DATE : 1885

ÉCHELLE : 1/500

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : encre

LIEU DE CONSERVATION : Archives Départementales de Haute-Savoie

DESCRIPTIF :

Le parcellaire est dessiné et c'est le premier plan de l'atlas à une échelle aussi rapprochée et ayant une représentation si exhaustive. Il s'agit d'un relevé fiable, les rues sont représentées avec différentes largeurs.

Le bâti est représenté par un pochage rose ou bleu en fonction de sa fonction (en bleu les édifices publics et religieux).

ANALYSE COMPARÉE :

C'est le premier plan réellement précis des centres - bourgs.

On peut noter que l'emplacement du bâti se fait toujours de part et d'autre de la route principale et que les ensembles d'habitats sont groupés d'une manière assez resserré et/ou jointive. Les puits sont représentés et ils sont communs à une ou plusieurs unités d'habitat et fermes. Les escaliers extérieurs, qui donnent accès à l'habitation proprement dit en étage sont aussi dessinés.

L'église de Brens est entourée de son cimetière.



Cadastre Français - AD de Haute Savoie - Cote : 3 P 3/3035 - Feuille n° 6, parcelles n° 677 à 82 - 1er avril 1885



Cadastral Français - AD de Haute Savoie - Cote : 3 P 3/3025 - Feuille n° 2, parcelles n° 160 à 26 - 1er avril 1885



Cadastral Français - AD de Haute Savoie - Cote : 3 P 3/3028 - Feuille n° , parcelles n° 467 à 646 - 1er avril 1885

XX SIÈCLE (1935) _ BRENS

TITRE : Photo aérienne - Numéro : 107 - Identifiant de la mission : C3410-0331_1935_SAVOIE_0107

DATE : 01/09/1935

ÉCHELLE : 1/21971

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : cliché argentique

LIEU DE CONSERVATION : Remonter le temps, en ligne sur [géoportail.gouv](https://remonterletemps.gouv)

DESCRIPTIF :

La prise de vue nous informe sur l'état du bourg et sur l'espace agricole autour.

Le château de Brens est entouré par un parc.

Le tracé de la voie ferrée est visible.

ANALYSE COMPARÉE :

Le village s'est légèrement densifié, surtout vers l'Ouest, mais sa croissance reste limitée.

On peut également voir sur la photo que les chemins agricoles sont toujours présents.

Le cimetière autour de l'église a été déplacé en dehors du bourg.

La voie ferrée passe au sud du village mais la gare se situe à Saint Didier.



<https://remonterletemps.ign.fr>

XX SIÈCLE (1935) _ LANGIN ET LE CHOULEX

TITRE : Photo aérienne - Numéro : 108 - Identifiant de la mission : C3410-0331_1935_SAVOIE_0108

DATE : 01/09/1935

ÉCHELLE : 1/21586

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : cliché argentique

LIEU DE CONSERVATION : Remonter le temps, en ligne sur [géoportail.gouv](https://remonterletemps.gouv.fr)

DESCRIPTIF :

Cette photographie aérienne de 1935 nous montre le territoire agricole, le réseau viaire et le développement des deux hameaux.

ANALYSE COMPARÉE :

On note presque aucun changement par rapport au cadastre français de 1885.



<https://remonterletemps.ign.fr>

XX SIÈCLE (1967) _ BRENS

TITRE : Photo aérienne - Numéro : 8320 - Identifiant de la mission : C3428-0041_1967_CDP7570_8320

DATE : 01/01/1967

ÉCHELLE : 1/13625

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : cliché argentique

LIEU DE CONSERVATION : Remonter le temps, en ligne sur [géoportail.gouv](https://remonterletemps.ign.fr)

DESCRIPTIF :

La prise de vue nous informe sur l'état du bourg. Il ne semble pas y avoir eu beaucoup de changements : les chemins agricoles sont toujours présents ainsi que les espace agricoles et les espaces boisés.

Le château de Brens est entouré par un parc.

Le tracé de la voie ferrée est visible.

ANALYSE COMPARÉE :

Le parcellaire agricole a un peu évolué, mais le maillage viaire pour y accéder reste présent et ne comporte pas de grands changements.

Le centre historique reste dense et groupé le long de la route principale du village.



<https://remonterletemps.ign.fr>

XX SIÈCLE (1967) _ LANGIN ET LE CHOULEX

TITRE : Photo aérienne - Numéro : 8320 - Identifiant de la mission : C3428-0041_1967_CDP7570_8320

DATE : 01/01/1967

ÉCHELLE : 1/13625

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : Type de cliché argentique

LIEU DE CONSERVATION : Remonter le temps, en ligne sur [géoportail.gouv](https://remonterletemps.gouv)

DESCRIPTIF :

Cette photographie aérienne de 1967 nous montre le territoire agricole, le réseau viaire et le développement des deux hameaux. On observe aussi les cordons boisés le long des biefs et des certains chemins.

ANALYSE COMPARÉE :

Le parcellaire agricole a un peu évolué, mais le maillage viaire pour y accéder reste présent ne ne comporte pas de gros changements.

Le village de Langin s'est légèrement densifié.



<https://remonterletemps.ign.fr>

XX SIÈCLE (1981) _ BRENS, LANGIN ET LE CHOULEX

TITRE : Cadastre rénové

DATE : 1981

ÉCHELLE : 1/500

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : informatique

LIEU DE CONSERVATION : Archives Départementales de Haute-Savoie

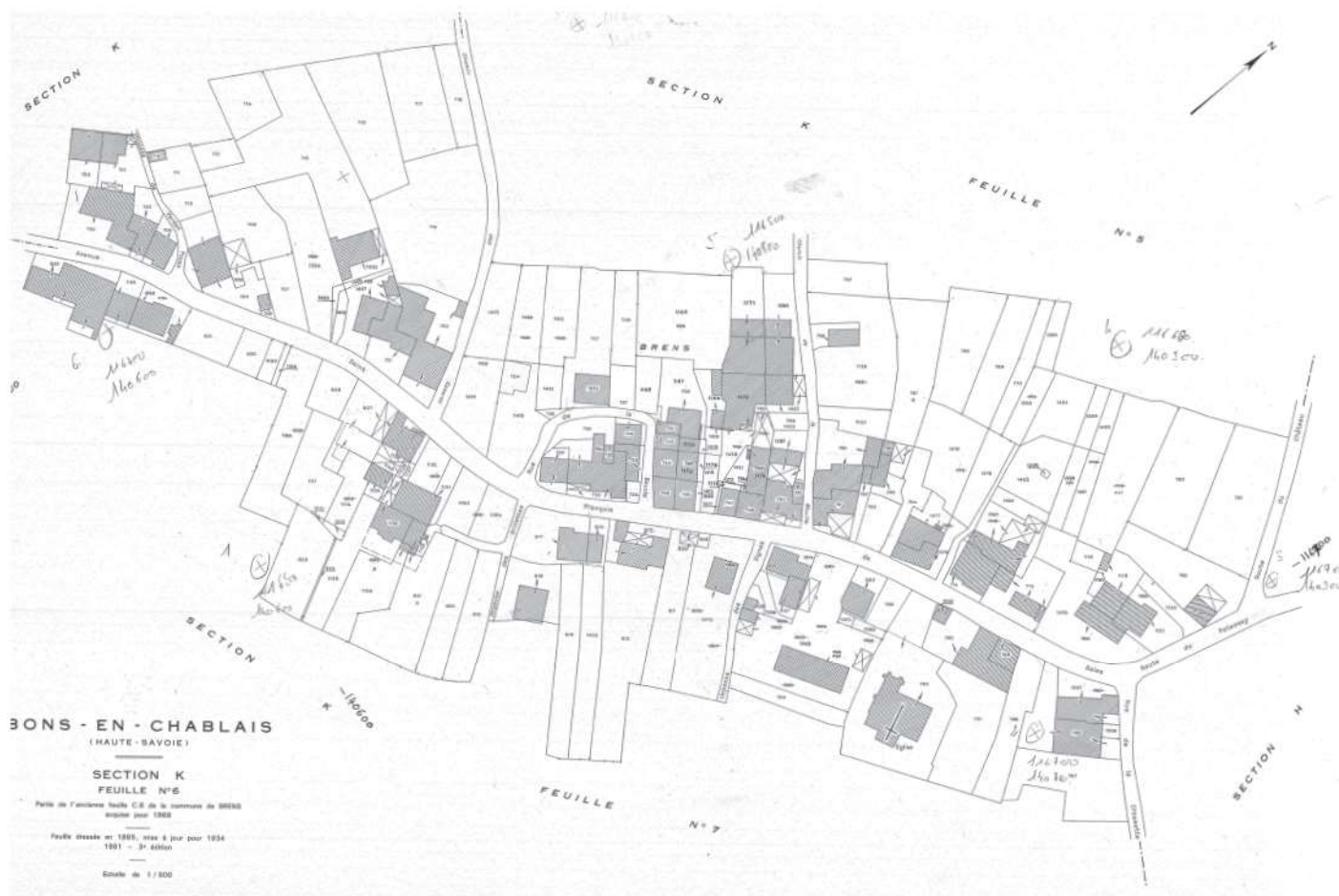
DESCRIPTIF :

Le document est une carte fiable et à une échelle précise. Le parcellaire est dessiné et le bâti est signalé par des hachures, les numéros de parcelles sont également renseignés. On remarque également des petites flèches indiquant les liens entre différentes parcelles.

ANALYSE COMPARÉE :

Le cadastre rénové permet d'évaluer la densité du bâti dans le centre du bourg. Si on le superpose avec le cadastre français de 1885, on note que:

- Brens: présente peu de nouvelles constructions mais un certain nombre d'extensions et/ou démolitions partielles d'anciens ensembles bâtis.
- Le Choulex: presque aucune modification, mais un certain nombre des regroupements parcellaires. Quelques nouveaux bâtiments ont été construits autour de la partie historique et de l'autre côté de la route principale.
- Langin: on note un développement de l'habitat isolé dans certaines anciennes parcelles agricoles et quelques petites extensions.



Cadastre Rénové - AD de Haute Savoie - 2120 W 372-378 - Section K - 1981-1989

ELEMENT

ATELIER D'ARCHITECTURE



Cadastre Renové - AD de Haute Savoie - 2120 W 320-329 - 2120 W 366-371 - Section I - 1981-1989



Cadastre Renové - AD de Haute Savoie - 2120 W 320-329 - 2120 W 366-371 - Section I - 1981-1989

XXI SIÈCLE (2004) _ BRENS

TITRE : Photo aérienne - Numéro : 2430 - Identifiant de la mission : : CP04000702_2004_fd74_c_20000_2430

DATE : 15/07/2004

ÉCHELLE : 1/20726

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : cliché photographique

LIEU DE CONSERVATION : Remonter le temps, en ligne sur [géoportail.gouv](https://remonterletemps.gouv)

DESCRIPTIF :

Cette photographie aérienne nous montre un développement de la ville le long de l'axe principale de circulation à son centre, de part et d'autre des deux entrées du bourg.

ANALYSE COMPARÉE :

Les zones de développement présentent des maisons indépendantes, au centre de grandes parcelles (anciennement agricoles). Il s'agit d'un tissu urbain moins dense par rapport au centre-bourg historique. Ces maisons indépendantes sont accessibles depuis la rue principale à travers des chemins privés, ce qui a créé un certain nombre de venelles et chemins secondaires.



<https://remonterletemps.ign.fr>

XXI SIÈCLE (2004) _ LANGIN ET LE CHOULEX

TITRE : Photo aérienne - Numéro : 2430 - Identifiant de la mission : CP04000702_2004_fd74_c_20000_2430

DATE : 15/07/2004

ÉCHELLE : 1/20726

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : cliché photographique

LIEU DE CONSERVATION : Remonter le temps, en ligne sur [géoportail.gouv](https://remonterletemps.ign.fr)

DESCRIPTIF :

Cette photographie aérienne nous montre le développement de Langin et Le Choulex. Ces deux hameaux, un temps vraiment séparés, sont en train de constituer un seul ensemble continu.

ANALYSE COMPARÉE :

Tout comme Brens, Langin et Le Choulex présentent un développement pavillonnaire autour des anciens centres et le long des axes viaires historiques. Ces axes routiers se configurent donc comme des lignes de croissances urbaines.



<https://remonterletemps.ign.fr>

XXI SIÈCLE (2023) _ BRENS, LANGIN ET LE CHOULEX

TITRE : Cadastre

DATE : 2023

ÉCHELLE : /

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : informatique

LIEU DE CONSERVATION : cadastre.gouv

DESCRIPTIF :

Le cadastre de l'état actuel indiquant les parcelles, leur numéro ainsi que le bâti va nous permettre de comparer l'évolution urbaine jusqu'à aujourd'hui.

ANALYSE COMPARÉE :

Nous pouvons constater qu'il y a effectivement une urbanisation lente, mais plutôt diffuse et pavillonnaire.

Le territoire reste dominé par les terres agricoles qui sont de plus en plus morcelées.



ELEMENT

ATELIER D'ARCHITECTURE



<https://www.cadastre.gouv.fr>



<https://www.cadastre.gouv.fr>

BONS-EN-CHABLAIS

TITRE : Cadastre Sarde

DATE : 1738

ÉCHELLE : 1/2400

ORIENTATION : sud

TECHNIQUE : feuilles de papier épais collées sur un support en lin. Le dessin a été effectué à la plume, le coloriage à l'aquarelle

LIEU DE CONSERVATION : Archives Départementales de Haute-Savoie

DESCRIPTIF :

Le plan est à l'échelle territoriale, mais il renseigne le tracé de la route centrale du village et met en avant la position de passage Bons. Les routes et chemins autour du village sont dessinés.

Nous pouvons observer l'emplacement du bâti, des vergers, des champs et de rivières. L'église est déjà présente mais elle occupe un position différente de l'église actuelle.

ANALYSE COMPARÉE :

Le tracé viaire est différent du tracé d'aujourd'hui, notamment au niveau de l'église et de l'espace vide trapézoïdale à l'arrière (place avec l'ancienne halle).

Le maisons sont bâties de part et d'autre des routes et elles donnent accès aux champs par l'arrière (dessiné avec un hachurage à lignes marron). L'emplacement de l'église du bourg est bien visible avec son enclos faisant office de cimetière. On note déjà la présence du moulin collé au bief, derrière la halle.



Mappe Sarde (1728 - 1738)- AD de Haute Savoie - Cote : 1Cd_0289

XVIII SIÈCLE _ LES GRANGES

TITRE : Cadastre Sarde

DATE : 1738

ÉCHELLE : 1/2400

ORIENTATION : sud

TECHNIQUE : feuilles de papier épais collées sur un support en lin. Le dessin a été effectué à la plume, le coloriage à l'aquarelle

LIEU DE CONSERVATION : Archives Départementales de Haute-Savoie

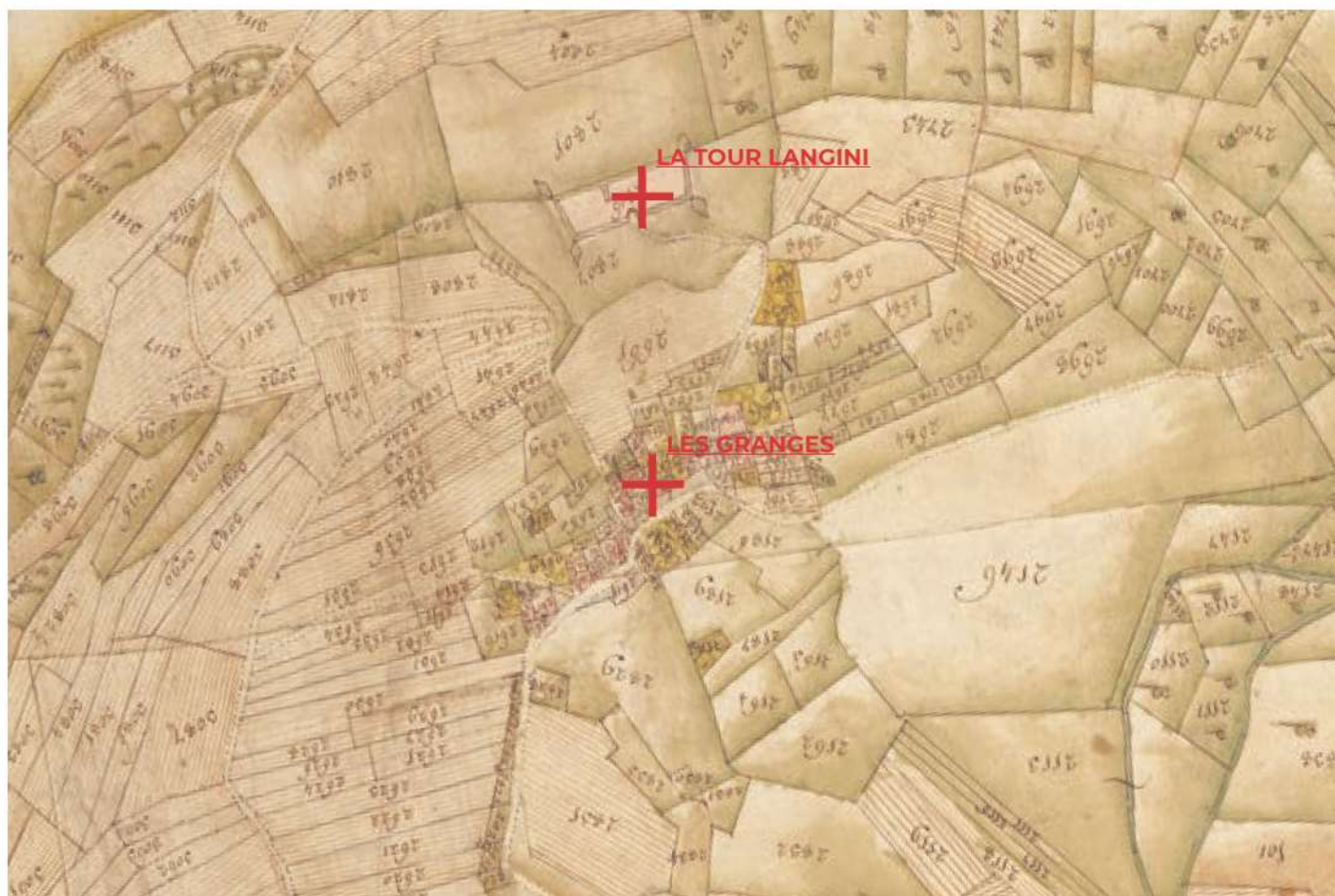
DESCRIPTIF :

Nous pouvons observer l'emplacement du bâti, des vergers, des champs, des bois, des biefs et de l'ancien château de Langin (rectangle rose entouré de rempart et tours ; il est connecté au hameau de Granges par un chemin).

ANALYSE COMPARÉE :

Le hameau de Granges est constitué de bâtis assez rapprochés et construits sur des petites parcelles en lanière avec le côté court donnant sur les chemins principaux.

La tour de Langini et son enceinte sont dessinées ainsi que le chemin pour y accéder depuis hameau de Les Granges. Le territoire autour du village est constitué de champs agricoles et prairies.



Mappe Sarde (1728 - 1738)- AD de Haute Savoie - Cote : 1Cd_0289

XVIII SIÈCLE _ CHEZ LES BLANCS ET GRAIZIER

TITRE : Cadastre Sarde

DATE : 1738

ÉCHELLE : 1/2400

ORIENTATION : sud

TECHNIQUE : feuilles de papier épais collées sur un support en lin. Le dessin a été effectué à la plume, le coloriage à l'aquarelle

LIEU DE CONSERVATION : Archives Départementales de Haute-Savoie

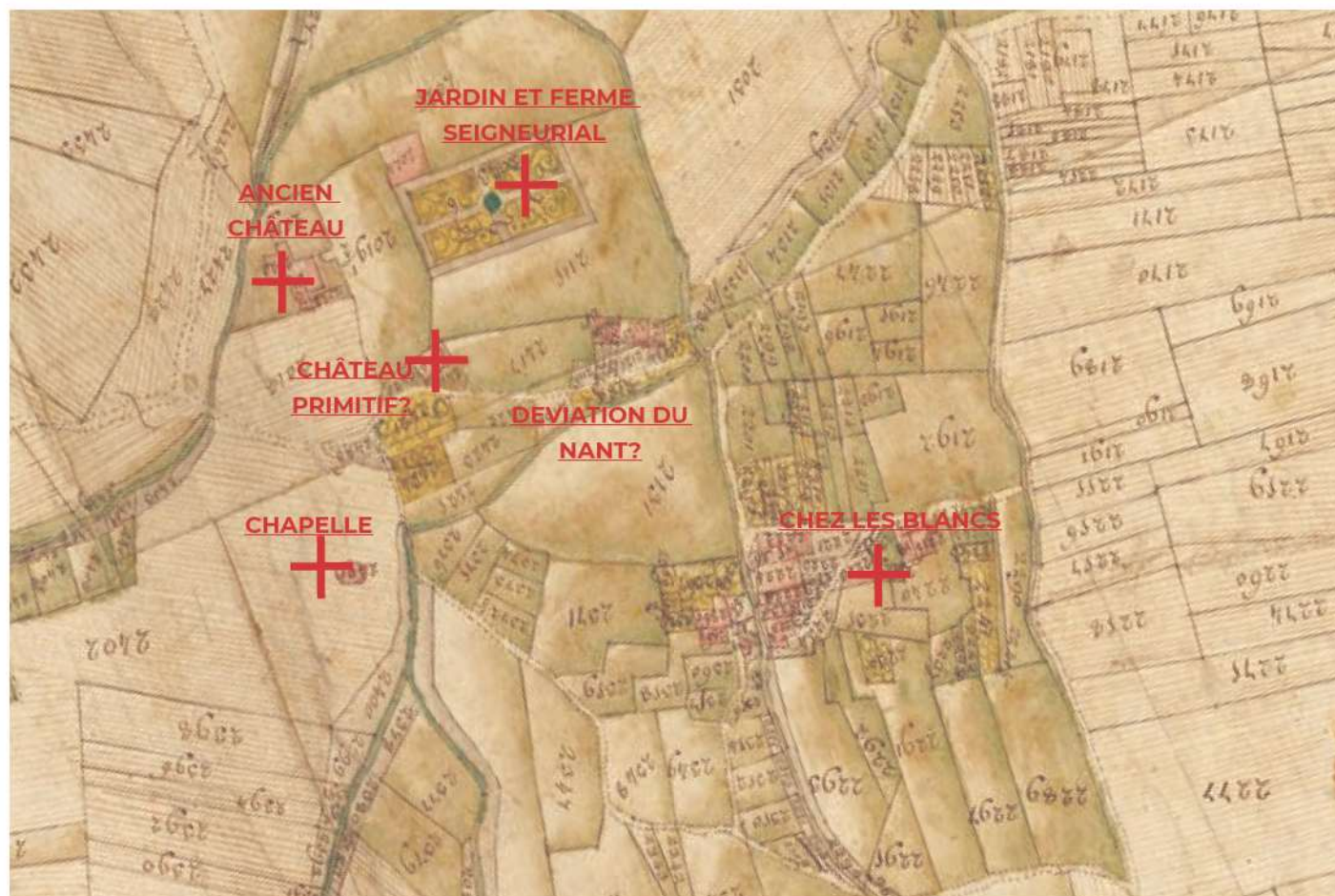
DESCRIPTIF :

Le plan est à l'échelle territoriale, mais il nous renseigne sur la présence d'un ancien château, appartenait aux sires de Langin, suite à la cession qu'avait passée en leur faveur en 1363 Pierre « de Greisier ». Ce château était une maison-forte entourée de tout l'équipement seigneurial, source des revenus attachées aux droits d'usage qu'on appelle les banalités.

Nous pouvons observer la présence d'eau (biefs et nants).

ANALYSE COMPARÉE :

Le hameau de Chez Les Blancs est déjà structuré autour du bief, tandis que Graizier est constitué du château et ses annexes. Autour, des prés et de champs.



Mappe Sarde (1728 - 1738) - AD de Haute Savoie - Cote : 1Cd_0289

XIX SIÈCLE _ BONS-EN-CHABLAIS, LES GRANGES, CHEZ LES BLANCS ET GRAIZIER

TITRE : Carte de l'État Major

DATE : 1820 - 1866

ÉCHELLE : 1/80 000

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : gravure

LIEU DE CONSERVATION : BNF, en ligne sur [géoportail.gouv](https://geoportail.gouv.fr)

DESCRIPTIF :

La morphologie de la ville est peu lisible sur ce plan mais les axes de circulations nous renseignent sur la présence d'un axe majeur ouest-est traversant la ville de Bons (et allant vers Thonon). Un second axe important nord sud se détache juste avant l'entrée dans la ville, en direction de Douvaine. C'est la première carte qui représente le relief du territoire ainsi que les prés et les bois. Les limites de la commune sont dessinées en rouge.

ANALYSE COMPARÉE :

A l'échelle du territoire la ville de Bons devient un carrefour entre deux axes.

Malgré tout, à cause de son échelle très grande, la carte reste relativement schématique, mais on constate que le territoire est très vallonné et présente des coteaux.



<https://www.geoportail.gouv.fr/carte> - Carte de l'État Major

XIX SIÈCLE (1885) _ BONS-EN-CHABLAIS, LES GRANGES, CHEZ LES BLANCS

TITRE : Cadastre français

DATE : 1885

ÉCHELLE : 1/500

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : encre

LIEU DE CONSERVATION : Archives Départementales de Haute-Savoie

DESCRIPTIF :

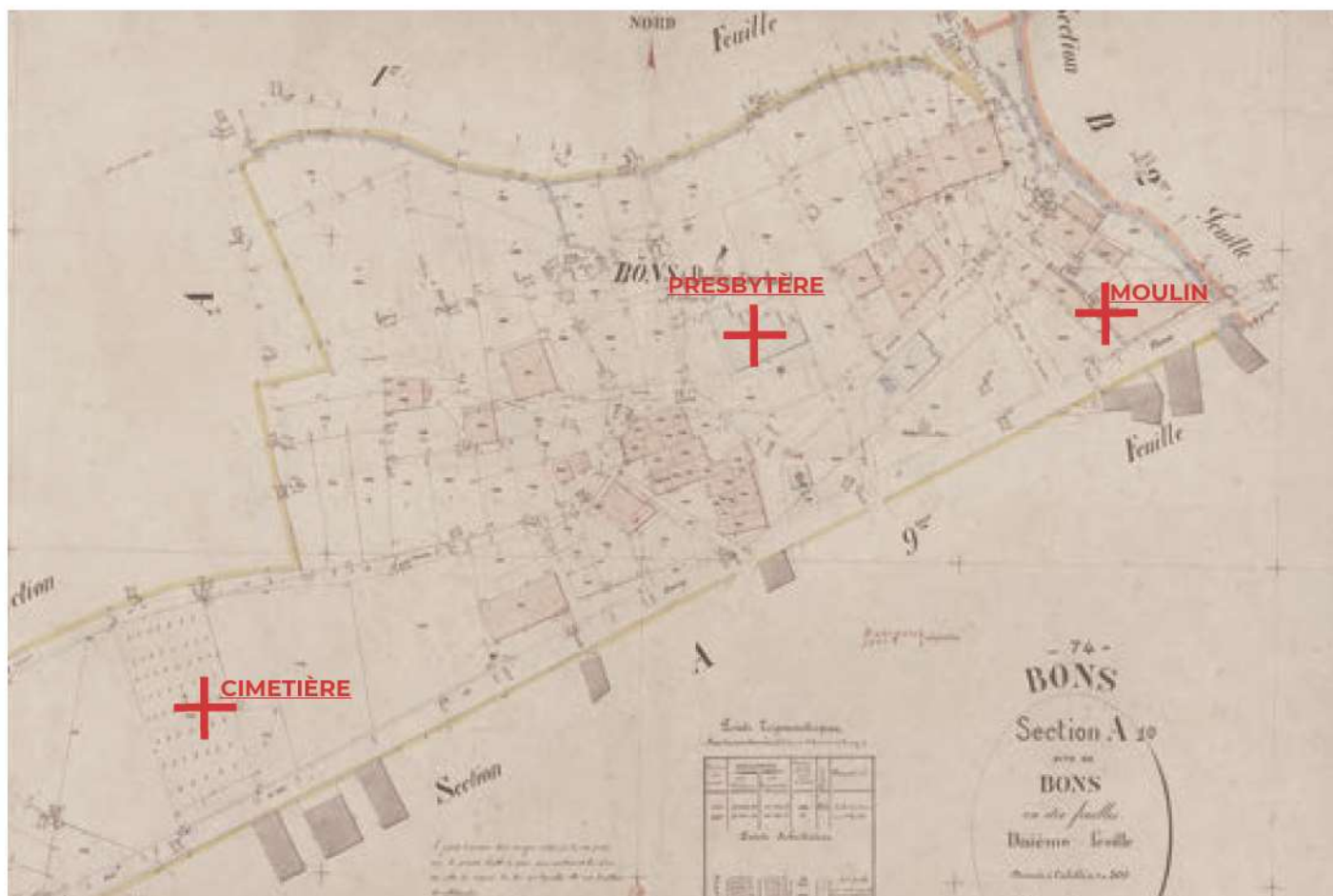
Il s'agit d'un relevé fiable et le parcellaire est dessiné à une échelle rapprochée et exhaustive. Le bâti est représenté par un pochage rose ou bleu en fonction de leur fonction. La partie du centre-bourg est divisée en plusieurs plans.

ANALYSE COMPARÉE :

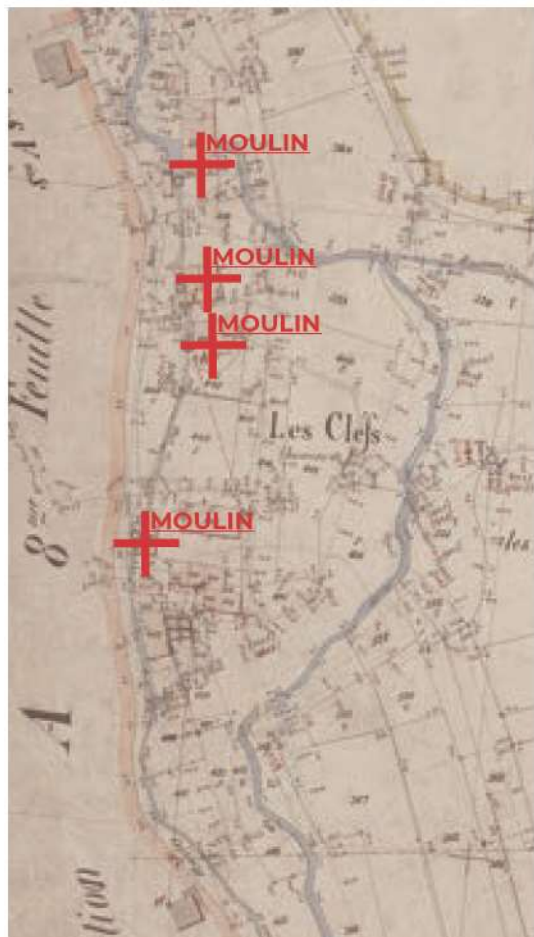
Par rapport à la mappe sarde, on note que l'ancienne église a été démolie (à cause du passage de la D903) et que la nouvelle église a été construite. Le cimetière a aussi changé de place et la nouvelle halle est construite dans le bourg d'en bas (en correspondance de l'emplacement de l'actuelle mairie). Le presbytère (en face de la halle) est toujours là. Dans la zone de Clefs on note la présence de deux nants et des plusieurs moulins (représentés avec une roue). L'habitat se développe par petits groupes et on note la présence d'escaliers extérieurs qui amènent aux espaces de vie surélevés.



Cadastre Français - AD de Haute Savoie - Cote : 3 P 3/2956 - Feuille n° 9, parcelles n° 936 à 1119 - 15 juin 1884



Cadastral Français - AD de Haute Savoie - Cote : 3 P 3/2957 - Feuille n° 10, parcelles n° 1120 à 1228 - 15 juin 1884



Cadastral Français - AD de Haute Savoie - Cote : 3 P 3/2961 - Feuille n° 4, parcelles n° 27 à 4 - 15 juin 1884 et Cadastral Français (à partir de 1860) - AD de Haute Savoie - Cote : 3 P 3/2960 - Feuille n° 3, parcelles n° 17 à 26 - 15 juin 1884





Cadastre Français - AD de Haute Savoie - 3 P 3/2985 - Feuille n° 2, parcelles n° 289 à 372 - 15 juin 1884



Cadastre Français - AD de Haute Savoie - Cote : 3 P 3/2981 - Feuille n° 4, parcelles n° 382 à 469 - 15 juin 1884

XX SIÈCLE (1927) _ BONS-EN-CHABLAIS

TITRE : Photo aérienne - Numéro : 6001 - Identifiant de la mission : C3428-0151_1927_NP3A_6001

DATE : 25/07/1927

ÉCHELLE : 1/10041

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : Type de cliché argentique

LIEU DE CONSERVATION : Remonter le temps, en ligne sur [géoportail.gouv](https://remonterletemps.ign.fr)

DESCRIPTIF :

La prise de vue nous informe sur l'état du bourg et son évolution.

ANALYSE COMPARÉE :

Par rapport au plan du cadastre de 1885, on note très peu de différence. L'étalement urbain n'a pas encore commencé et le tracé viaire n'a pas été modifié de manière importante.



<https://remonterletemps.ign.fr>

XX SIÈCLE (1935) _ BONS-EN-CHABLAIS

TITRE : Photo aérienne - Numéro : 96 - Identifiant de la mission : :C3410-0331_1935_SAVOIE_0096

DATE : 01/09/1935

ÉCHELLE : 1/21833

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : cliché argentique

LIEU DE CONSERVATION : Remonter le temps, en ligne sur [géoportail.gouv](https://remonterletemps.gouv.fr)

DESCRIPTIF :

La prise de vue nous informe sur l'état du bourg et sur l'espace agricole autour.

ANALYSE COMPARÉE :

Le village s'est légèrement densifié, mais sa croissance reste limitée.

Les chemins agricoles sont toujours présents.

On note la percée créée pour connecter de façon plus directe Bons à Saint-Didier. Cette percée est à l'origine de la démolition d'une partie du presbytère.

La halle avec la place arborée est toujours présente.



<https://remonterletemps.ign.fr> - 1961 - Bons-en-Chablais

XX SIÈCLE (1935) _ LES GRANGES, CHEZ LES BLANCS ET GRAIZIER

TITRE : Photo aérienne - Numéro : 108 et 83 - Identifiant de la mission : C3410-0331_1935_SAVOIE_0108 et C3410-0331_1935_SAVOIE_0083

DATE : 01/09/1935

ÉCHELLE : 1/21586

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : cliché argentique

LIEU DE CONSERVATION : Remonter le temps, en ligne sur [géoportail.gouv](https://remonterletemps.ign.fr)

DESCRIPTIF :

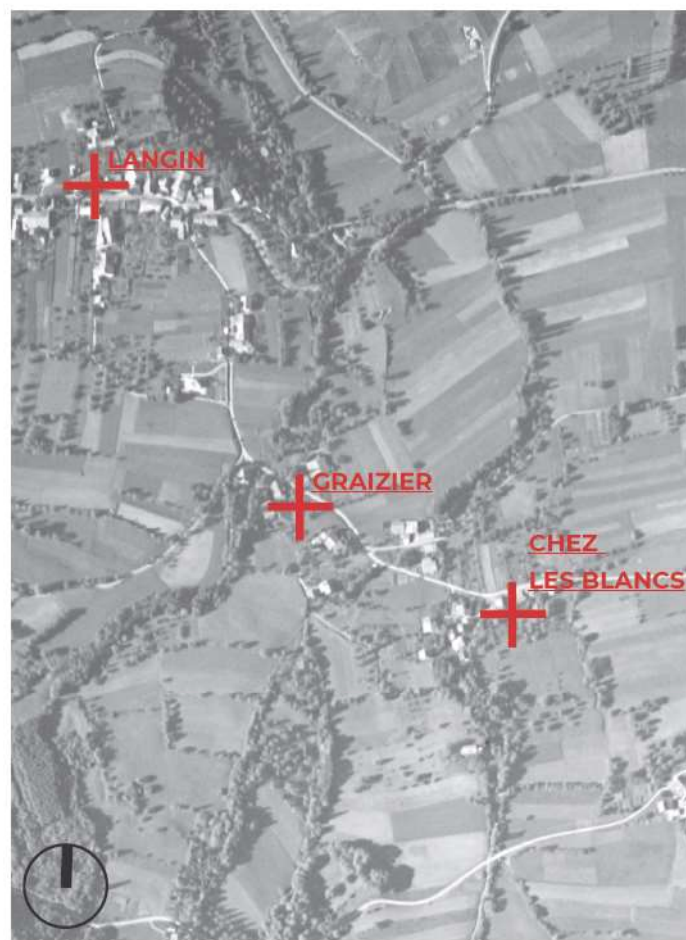
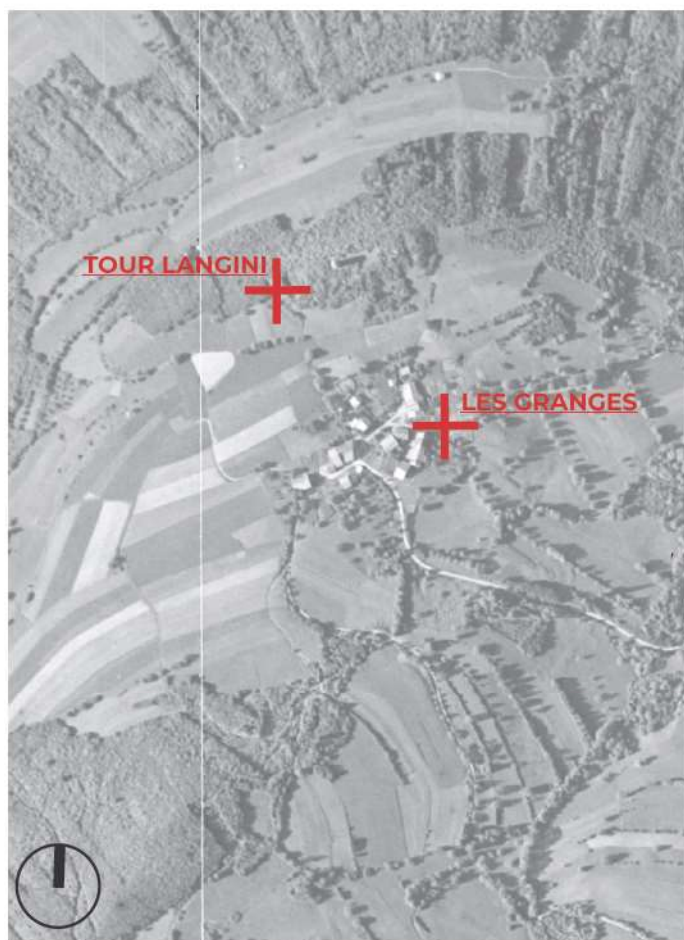
Cette photographie aérienne nous montre le territoire en 1935, les bois, les zones agricoles, les hameaux.

ANALYSE COMPARÉE :

Les Granges: le hameau est resté compact et on peut voir encore les zones agricoles et les bois.

De l'ancienne forteresse de Langini, il reste désormais que la tour qui projette son ombre.

Chez les Blancs: peu d'évolution



<https://remonterletemps.ign.fr> -

XX SIÈCLE (1967) _ BONS-EN-CHABLAIS

TITRE : Photo aérienne - Numéro : 8320 - Identifiant de la mission : C3428-0041_1967_CDP7570_8320

DATE : 01/01/1967

ÉCHELLE : 1/13625

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : cliché argentique

LIEU DE CONSERVATION : Remonter le temps, en ligne sur [géoportail.gouv](https://remonterletemps.ign.fr)

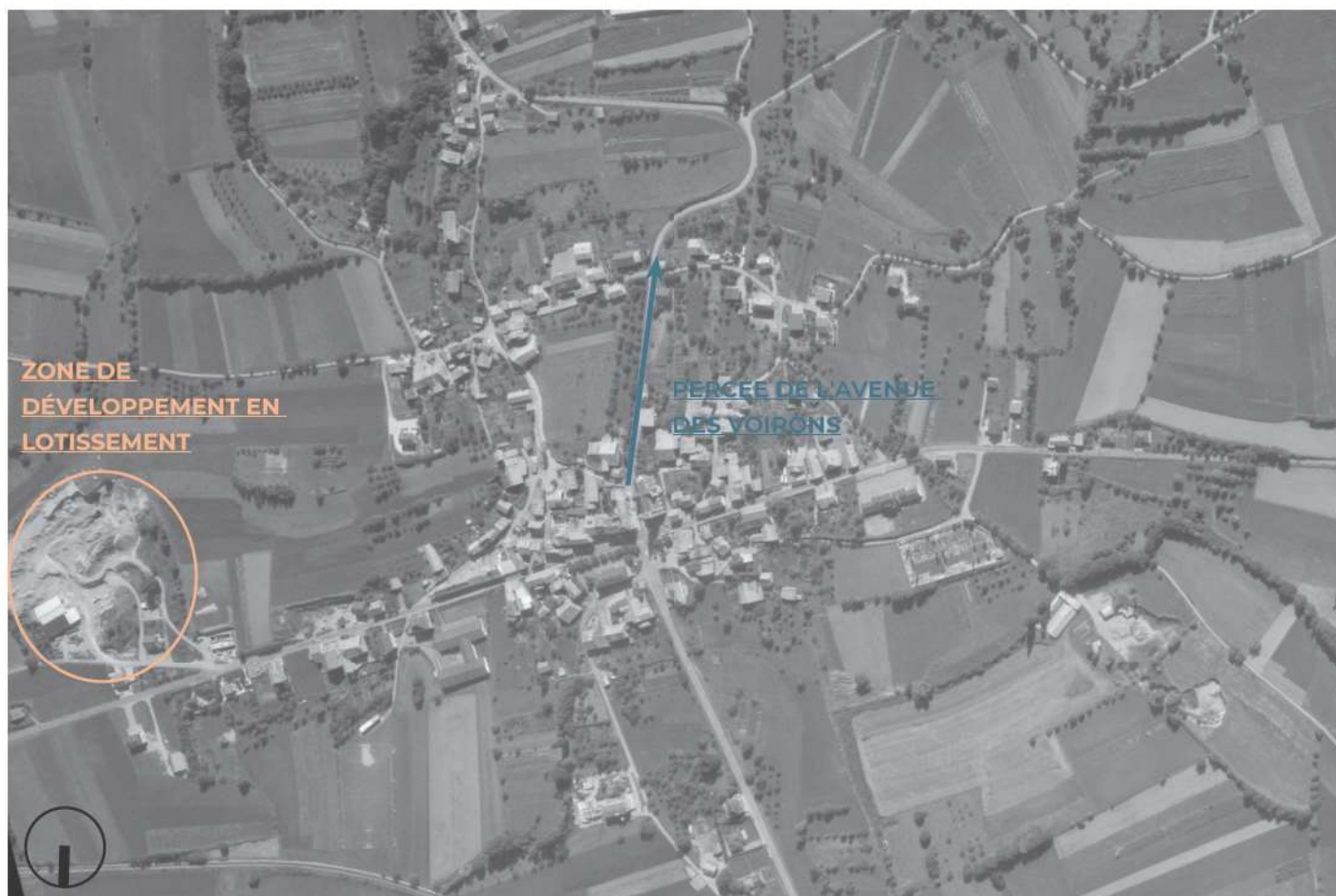
DESCRIPTIF :

La prise de vue nous informe sur l'état du bourg et son évolution.

ANALYSE COMPARÉE :

Le village commence à s'étaler et des zones de création de lotissement sont en cours de création.

On peut également voir sur la photo que les chemins agricoles sont toujours présents, mais plusieurs parcelles agricoles laissent place à des habitations.



<https://remonterletemps.ign.fr> - 1961 - Bons-en-Chablais

XX SIÈCLE (1967) _ LES GRANGES, CHEZ LES BLANCS ET GRAIZIER

TITRE : Photo aérienne - Numéro : 8331 et 8320 - Identifiant de la mission: C3428-0041_1967_CDP7570_8331 et C3428-0041_1967_CDP7570_8320

DATE : 01/01/1967

ÉCHELLE : 1/13749

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : Type de cliché argentique

LIEU DE CONSERVATION : Remonter le temps, en ligne sur [géoportail.gouv](https://remonterletemps.ign.fr)

DESCRIPTIF :

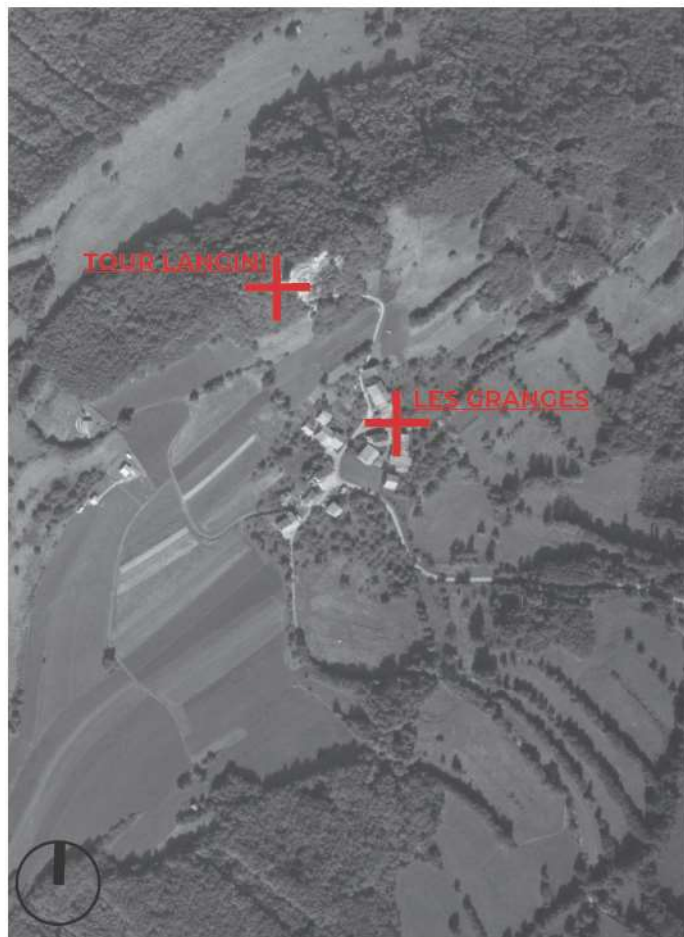
Photographie aérienne de 1967

ANALYSE COMPARÉE :

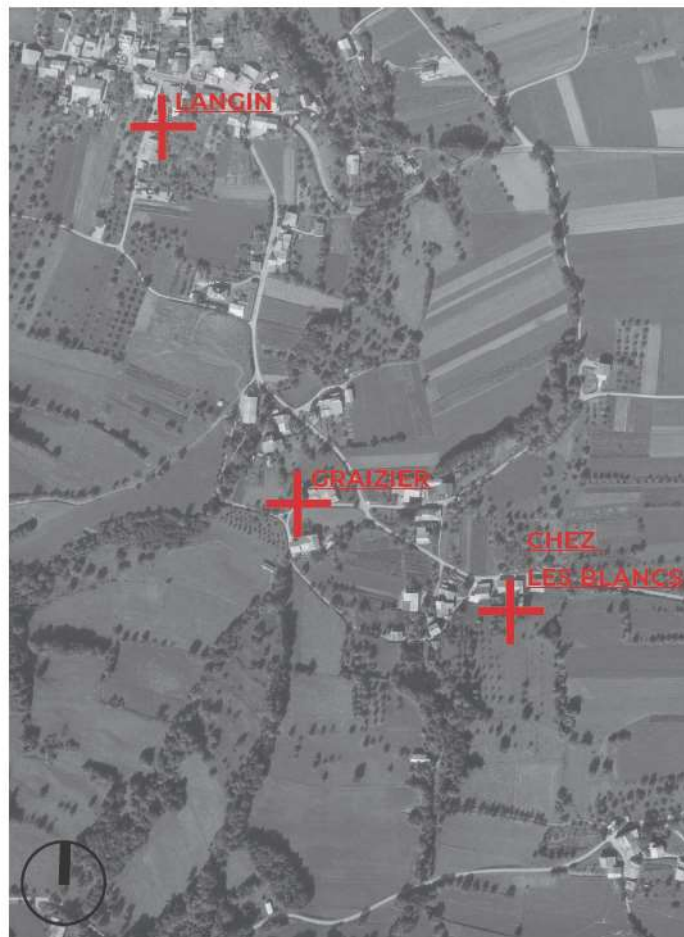
Les Granges : le hameau est resté compact et on peut voir encore les zones agricoles et les bois.

La tour de Langini (reste de l'ancienne forteresse des Langini) projette son ombre et on devine le tracé de l'ancienne enceinte.

Chez les Blancs : peu d'évolution



<https://remonterletemps.ign.fr>



XX SIÈCLE (1981) _ BONS-EN-CHABLAIS

TITRE : Cadastre rénové

DATE : 1981

ÉCHELLE : 1/500

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : informatique

LIEU DE CONSERVATION : Archives Départementales de Haute-Savoie

DESCRIPTIF :

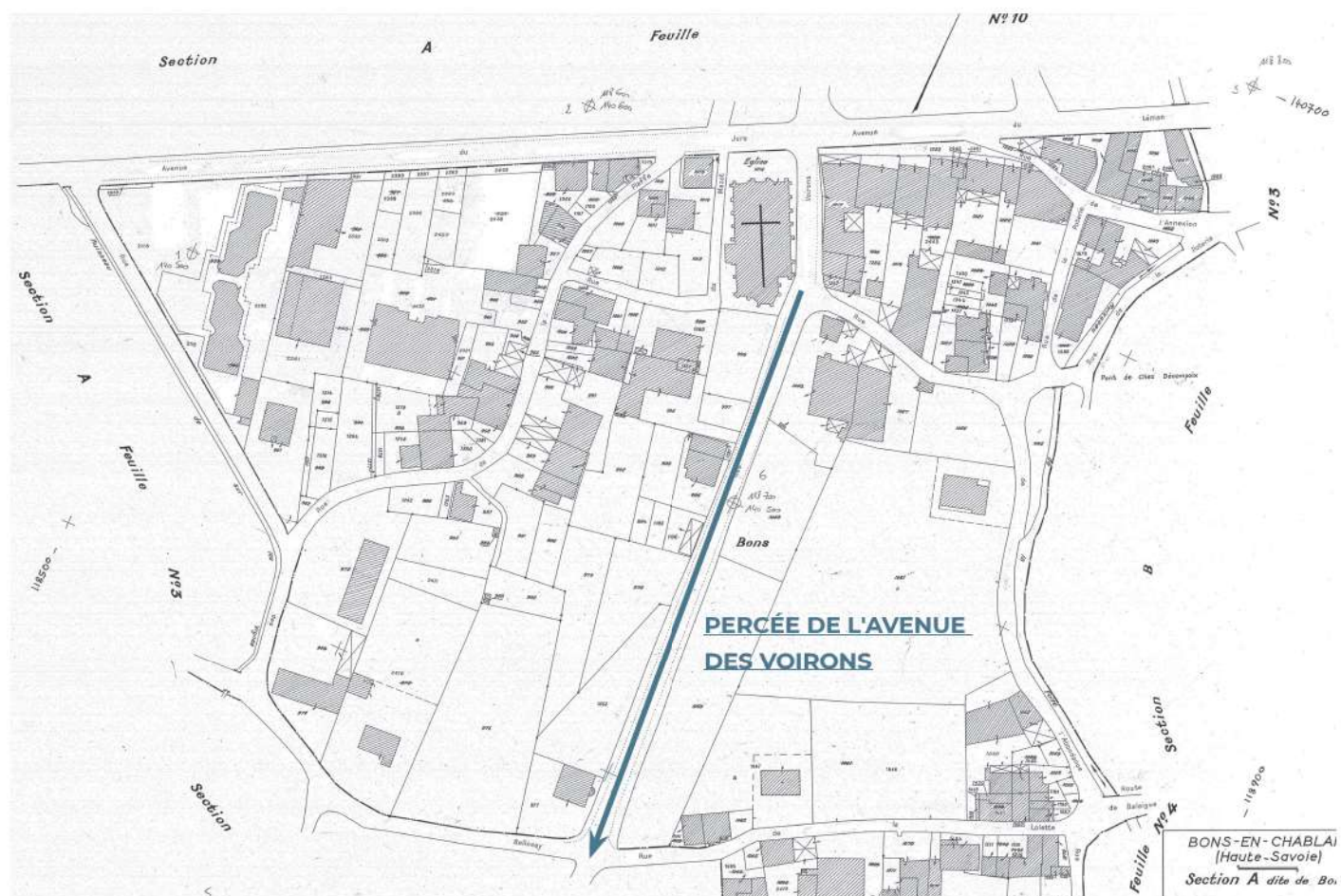
Le document est une carte fiable et à une échelle précise. Le parcellaire et le bâti sont signalés par des hachures, les numéros de parcelles sont également renseignés.

On remarque également des petites flèches indiquant des liens entre différentes parcelles.

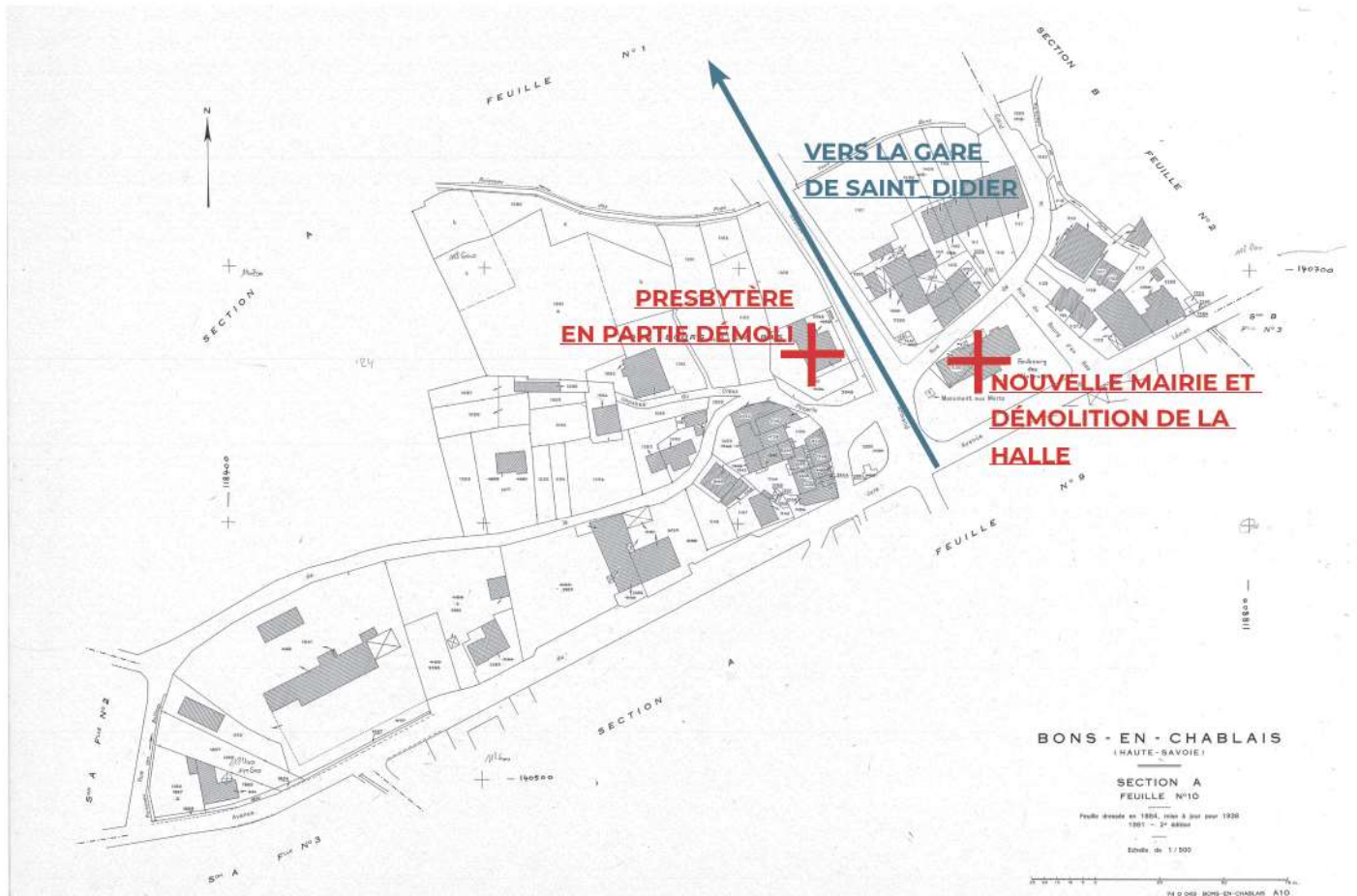
ANALYSE COMPARÉE :

Le document permet d'évaluer la densité du bâti dans le centre du bourg de Bons, qui s'est densifié que très peu au centre.

On remarque bien la percée de l'Avenue des Voirons, déjà présente sur la photo aérienne de 1967 et la création de la nouvelle mairie.



Cadastre Rénové - AD de Haute Savoie - 2120 W 320-329 - Section A - 1981-1989



Cadastre Rénové - AD de Haute Savoie - 2120 W 320-329 - Section A - 1981-1989



Cadastre - Plan révisé pour 1938 - AD de Haute Savoie - 2120 W 330-338 - Section B - 1981

XX SIÈCLE (1981) _ LES GRANGES, CHEZ LES BLANCS ET GRAIZIER

TITRE : Cadastre rénové

DATE : 1981

ÉCHELLE :

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE :

LIEU DE CONSERVATION : Archives Départementales de Haute-Savoie

DESCRIPTIF :

Le document est une carte fiable et à une échelle précise.

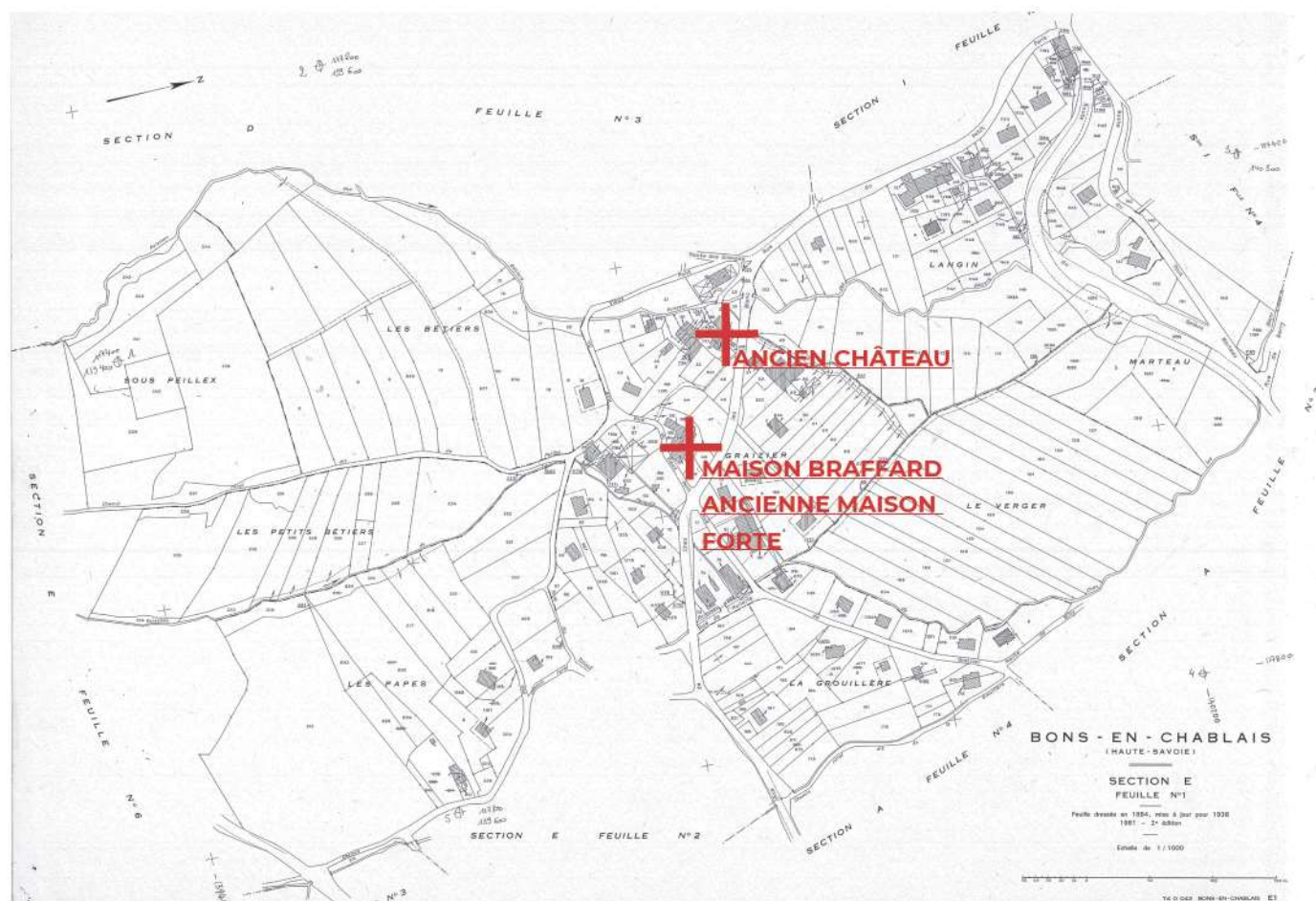
Le parcellaire et le bâti sont signalés par des hachures, les numéros de parcelles sont également renseignés.

ANALYSE COMPARÉE :

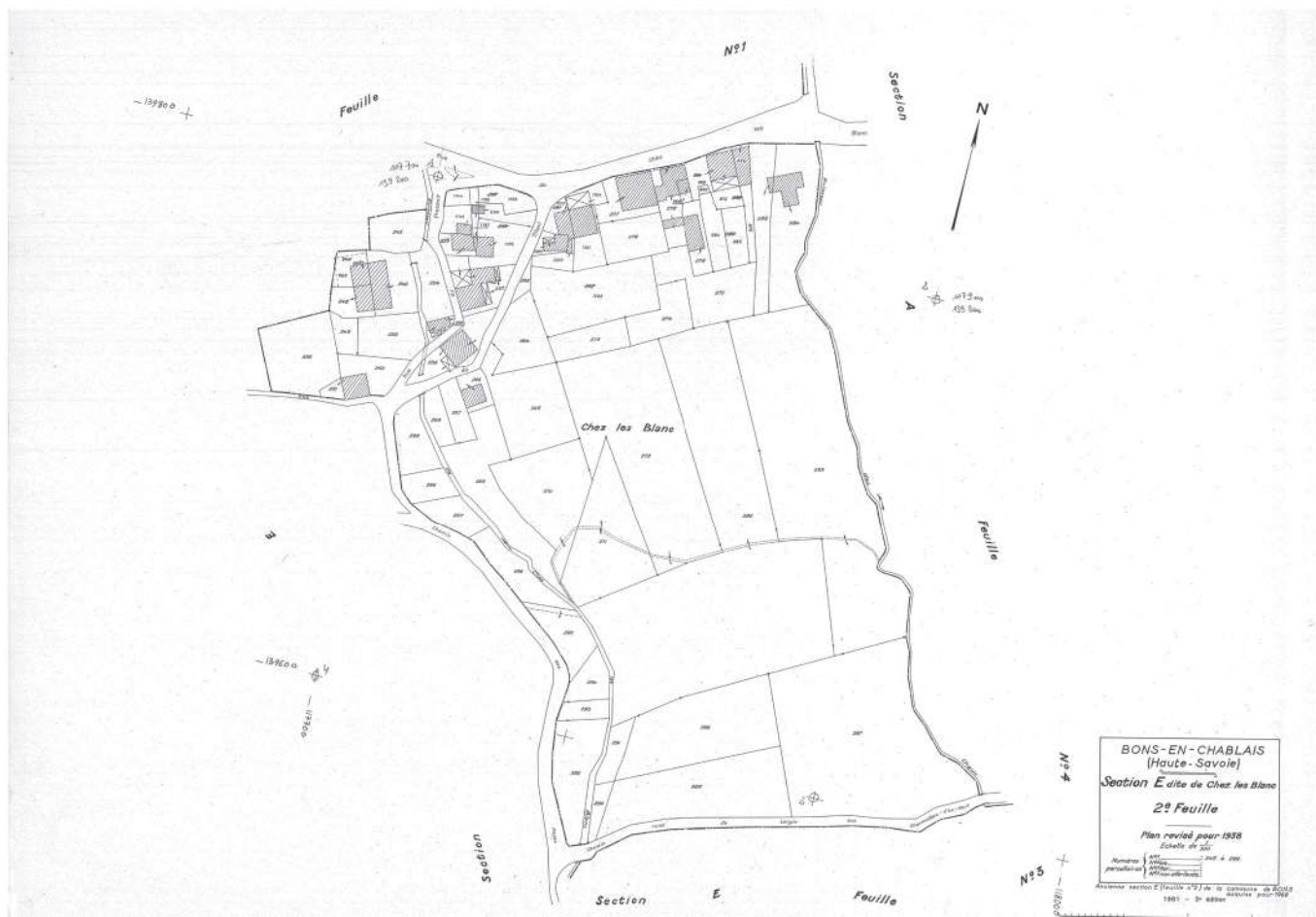
Graizier : Certains parcelles agricoles ont changé de destination pour laisser place à de l'habitat individuel.

On peut repérer la position de l'ancien château et de la maison Braffard, ancienne maison-forte (et site présumé du premier château de Graizier). La maison Braffard est située sur l'ancienne route féodale qui allait de Saint-Cergues à Bons et elle avait sans doute pour fonction de la surveiller.

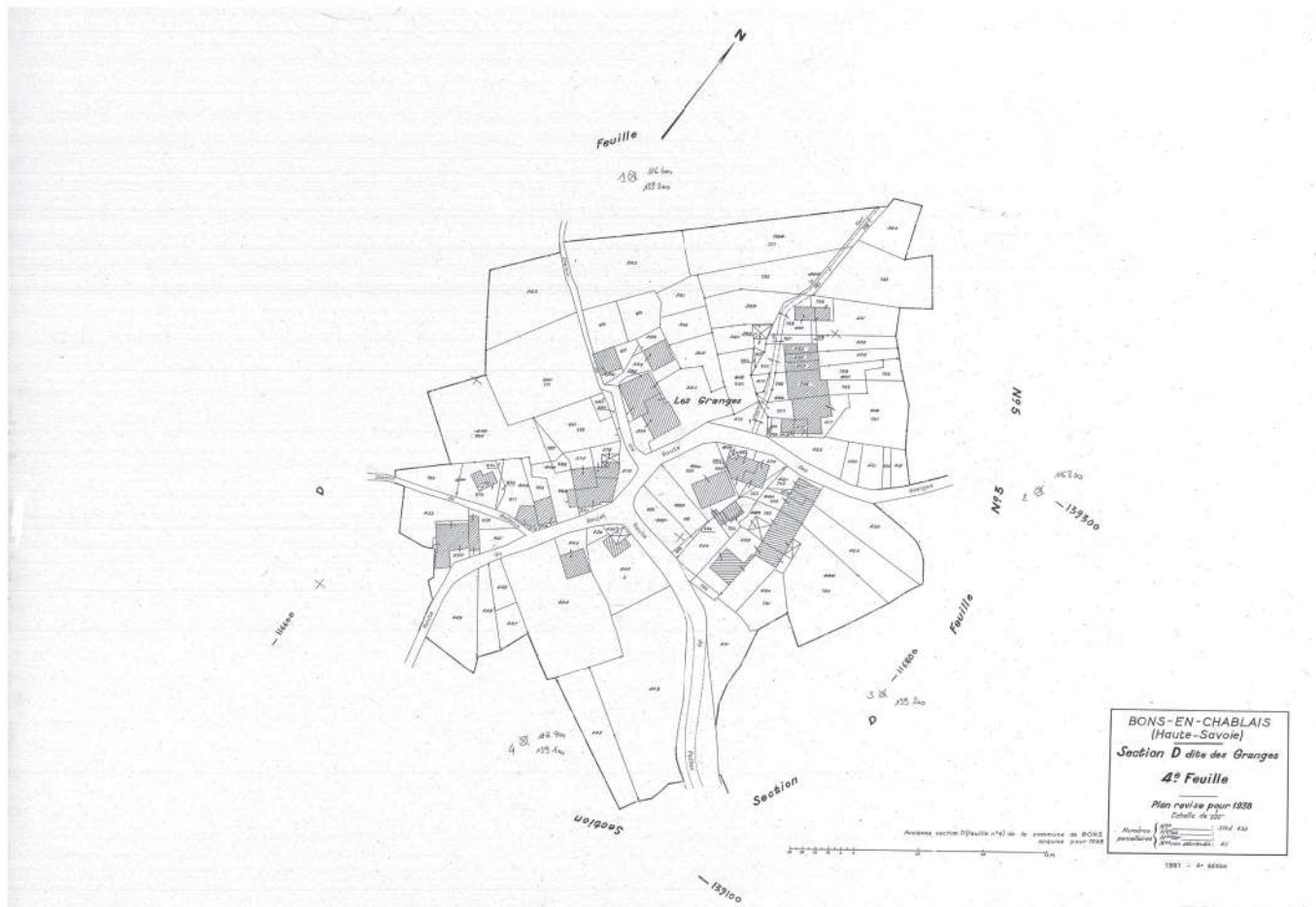
Chez les Blancs et Les Granges : pas de changement à part quelques remaniements et démolitions partielles.



Cadastre - Plan révisé pour 1938 - AD de Haute Savoie - 22120 W 355-360 - Section E - 1981



Cadastre - Plan révisé pour 1938 - AD de Haute Savoie - 2120 W 355-360 - Section E - 1981



Cadastre - Plan révisé pour 1938 - AD de Haute Savoie - 2120 W 349-354 - Section D - 1981

XXI SIÈCLE (2004) _ BONS-EN-CHABLAIS

TITRE : Photo aérienne - Numéro : 2429 - Identifiant de la mission : CP04000702_2004_fd74_c_20000_2429

DATE : 15/07/2004

ÉCHELLE : /20402

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : Type de cliché argentique

LIEU DE CONSERVATION : Remonter le temps, en ligne sur [géoportail.gouv](https://remonterletemps.ign.fr)

DESCRIPTIF :

Cette photographie aérienne nous montre un développement de la ville le long de l'axe principale et des anciens chemins agricoles.

ANALYSE COMPARÉE :

On note que le centre reste dense et compact mais l'étalement urbain est désormais bien visible et l'ancien parcellaire agricoles a évolué en conséquence. Des nouveaux chemins et venelles pour desservir les lotissements ont été créés. La D903 reste l'axe de communication principale et il permet la croissance du village. Son dessin est bien visible dans le paysage et il partage le territoire de Bons en une partie Sud et une partie Nord.



<https://remonterletemps.ign.fr>

XXI SIÈCLE (2004) _ LES GRANGES, CHEZ LES BLANCS ET GRAIZIER

TITRE : Photo aérienne - Numéro : 2429 - Identifiant de la mission : C CP04000702_2004_fd74_c_20000_2429

DATE : 15/07/2004

ÉCHELLE : 1/20402

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : Type de cliché argentique

LIEU DE CONSERVATION : Remonter le temps, en ligne sur [géoportail.gouv](https://remonterletemps.ign.fr)

DESCRIPTIF :

Ces deux photographies nous montrent le territoire agricole et les espaces boisés autour des hameaux. Les zones bâties sont plus lâches et moins dense par rapport à Bons et s'inscrivent dans le paysage.

ANALYSE COMPARÉE :

Les Granges: aucun changement important

Graizier et Chez les Blancs: l'étalement urbain est bien visible par rapport aux anciennes photographies. La portion de terre entre Graizier et Langin subit une forte urbanisation.



<https://remonterletemps.ign.fr>

XXI SIÈCLE (2023) _ BONS-EN-CHABLAIS

TITRE : Cadastre

DATE : 2023

ÉCHELLE :

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : informatique

LIEU DE CONSERVATION : cadastre.gouv

DESCRIPTIF :

Le cadastre de l'état actuel indiquant les parcelles, leur numéro ainsi que le bâti va nous permettre de comparer l'évolution urbaine jusqu'à aujourd'hui.

ANALYSE COMPARÉE :

A Bons nous pouvons constater qu'il y a effectivement une urbanisation diffuse et pavillonnaire et le territoire limitrophe a perdu son caractère rural à cause de l'urbanisation.

Des maisons indépendantes et uni-familiales ont été édifiées au centre des anciennes parcelles agricoles et elles ont formées des quartiers limitrophes type lotissement.

Le centre ville reste dense et certains tracés historiques sont encore bien visibles, tandis que d'autres ont été modifiés.



<https://www.cadastre.gouv.fr>

XXI SIÈCLE (2023) _ LES GRANGES, CHEZ LES BLANCS ET GRAIZIER

TITRE : Cadastre

DATE : 2023

ÉCHELLE :

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : informatique

LIEU DE CONSERVATION : cadastre.gouv

DESCRIPTIF :

Le cadastre de l'état actuel indiquant les parcelles, leur numéro ainsi que le bâti va nous permettre de comparer l'évolution urbaine jusqu'à aujourd'hui.

ANALYSE COMPARÉE :

A Graizier, nous pouvons constater qu'il y a effectivement une urbanisation diffuse et pavillonnaire le long des anciens chemins, tandis que le hameau de Les Granges reste encore assez compact et préserve en partie son caractère historique.

Le territoire autour des deux villages reste dominé par les terres agricoles, mais autour de Graizier elles sont morcelées pour créer de parcelles constructibles.



<https://www.cadastre.gouv.fr>



XVIII SIÈCLE _ SAINT DIDIER ET CHEZ MOACHON

TITRE : Cadastre Sarde

DATE : 1738

ÉCHELLE : 1/2400

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : feuilles de papier épais collées sur un support en lin. Le dessin a été effectué à la plume, le coloriage à l'aquarelle

LIEU DE CONSERVATION : Archives Départementales de Haute-Savoie

DESCRIPTIF :

Le plan est à l'échelle territoriale, mais il renseigne le tracé qui permet de traverser le Nant et qui connecte Saint-Didier et Chez les Moachons. Cette route est dessinée avec un trait pointillé noir.

Nous pouvons observer l'emplacement du bâti, des vergers, des bois et des champs.

Au Sud, le dessin s'arrête car nous passons sur la commune de Bons qui est dessinée sur une autre feuille.

ANALYSE COMPARÉE :

Le début de la route qui part de Saint-Didier vers Bons est clairement visible.

Les maisons sont bâties le long de la route principale et elles donnent accès aux champs par l'arrière. Les ensembles d'habitations sont relativement desserrés les uns les autres, mais pourtant regroupés de façon à disposer d'une individualité propre.

L'emplacement de l'église du bourg est également visible.



Mappe Sarde (1728 - 1738) - AD de Haute Savoie - Cote : 1Cd_118

XVIII SIÈCLE _ LOYER D'EN HAUT ET LOYER D'EN BAS

TITRE : Cadastre Sarde

DATE : 1738

ÉCHELLE : 1/2400

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : feuilles de papier épais collées sur un support en lin. Le dessin a été effectué à la plume, le coloriage à l'aquarelle

LIEU DE CONSERVATION : Archives Départementales de Haute-Savoie

DESCRIPTIF :

Le plan renseigne le tracé des routes et des chemins secondaires qui connectent les deux hameaux.

Nous pouvons observer l'emplacement du bâti, des vergers, des champs et des biefs.

ANALYSE COMPARÉE :

Le bâti se regroupe par petites entités: des fermes et des maisons. Les édifices (en rouge) ne présentent pas de décrochement ou des formes complexes ce qui indique que les volumes sont simples.

Le parcellaire agricole des champs (hachurage par lignes marrons) est en longueur avec le côté court accessible depuis la route.

Le bief est visible et des bâtiments (moulins) sont construits le long de son parcours.



XIX SIÈCLE _ SAINT DIDIER, CHEZ MOACHON, LOYER D'EN HAUT ET LOYER D'EN BAS

TITRE : Carte de l'État Major

DATE : 1820 - 1866

ÉCHELLE : 1/80 000

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : gravure

LIEU DE CONSERVATION : BNF, en ligne sur géoportail.gouv

DESCRIPTIF :

La morphologie de la ville est peu lisible sur ce plan mais les axes de circulations sont noté, ainsi que les délimitations communales et les cours d'eau (en bleu).

ANALYSE COMPARÉE :

Même si la carte reste relativement schématique, on note que le cours d'eau que travers Bons en amont descend jusqu'à Saint-Didier et que le territoire est vallonné et exploité avec des champs.

Les hameaux de Moachon et Loyer sont repérés.



<https://www.geoportail.gouv.fr/carte> - Carte de l'État Major

XIX SIÈCLE (1885) _ SAINT DIDIER ET CHEZ MOACHON

TITRE : Cadastre français

DATE : 1885

ÉCHELLE :

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : encre

LIEU DE CONSERVATION : Archives Départementales de Haute-Savoie

DESCRIPTIF :

Le parcellaire est dessiné et l'échelle permet d'avoir une représentation si exhaustive du bâti et des ses interactions
Le bâti est représenté par un pochage rose ou bleu en fonction de sa fonction (en bleu les édifices publics et religieux).

ANALYSE COMPARÉE :

C'est le premier plan réellement précis des centres - bourgs.

A Saint Didier on note que l'église est toujours présente et entourée par le cimetière et que l'actuelle mairie a été construite (elle n'existe pas sur la mappe sarde). Le village a plusieurs puits et même une boucherie (boucherie Juget). Chez Moachon les ensembles d'habitat **sont groupés et ils sont constitués d'une partie de ferme et d'une partie d'habitation**. Les escaliers extérieurs, qui donnent accès à l'habitation proprement dite, sont dessinées.



Cadastre Français - AD de Haute Savoie - Cote : 33 P 3/7322 -
Feuille n° 2, parcelles n° 245 à 341 - 1er juin 1885



Cadastre Français - AD de Haute Savoie - Cote : 3 P 3/7320 - Feuille
n° 7, parcelles n° 631 à 723 - 1er juin 1885

XIX SIÈCLE (1885) _ LOYER D'EN HAUT ET LOYER D'EN BAS

TITRE : Cadastre français

DATE : 1885

ÉCHELLE :

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : encre

LIEU DE CONSERVATION : Archives Départementales de Haute-Savoie

DESCRIPTIF :

Le parcellaire est dessiné, ainsi que les routes qui présentent une largeur fiable et que sont nommées.

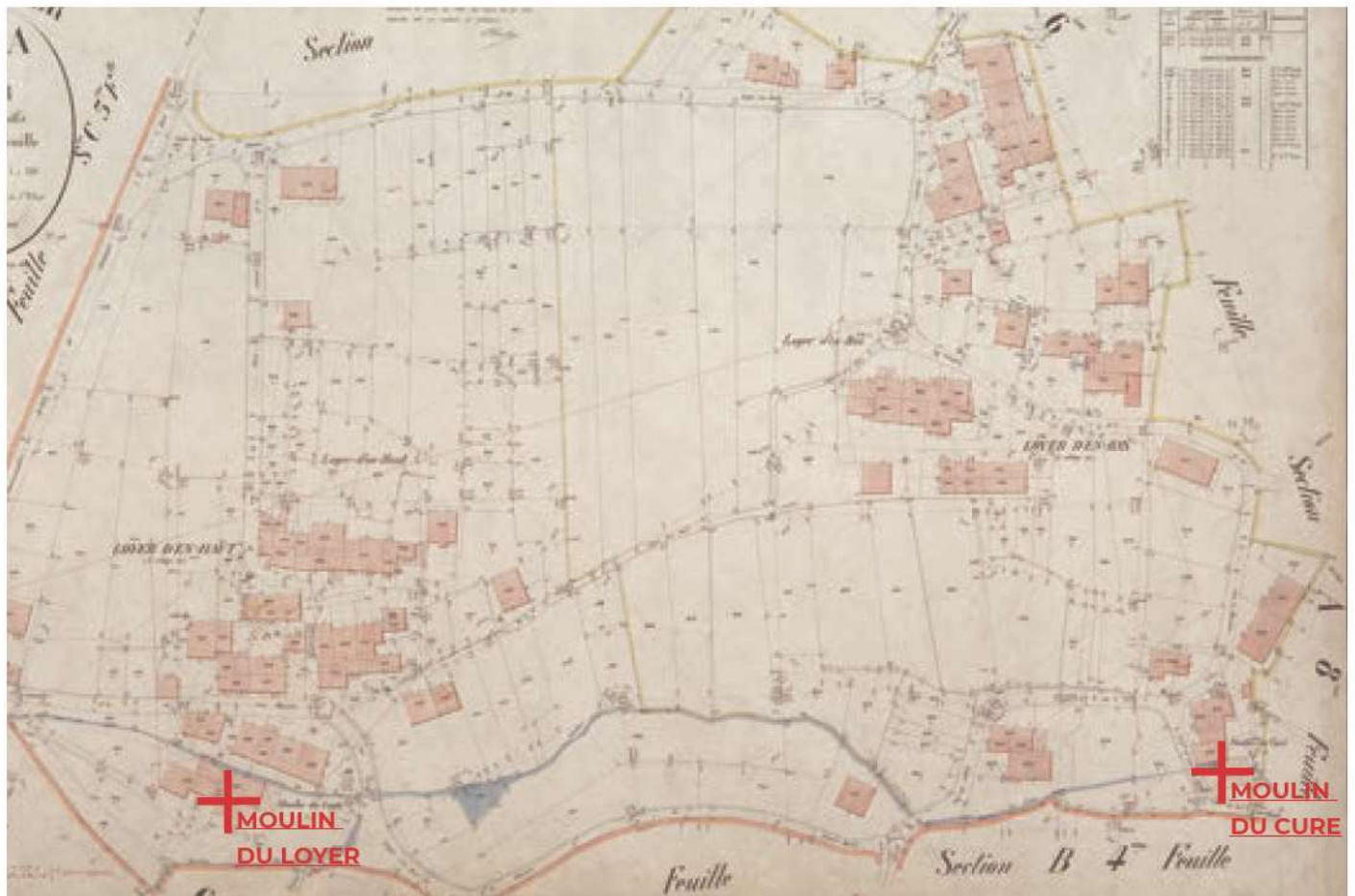
Le bâti est représenté par un pochage rose ou bleu en fonction de sa fonction (en bleu les édifices publics et religieux).

ANALYSE COMPARÉE :

Par rapport au cadastre sarde on note que les deux hameaux sont en train de se densifier.

Deux moulins sont présents : le Moulin du Curé et le moulin de Loyer (avec deux roues)

Les parcelles agricoles entre hameaux sont toujours en longueur.



Cadastre Français - AD de Haute Savoie - Cote :3 P 3/7312 - Feuille n° 7, parcelles n° 595 à 836 - 1er juin 1885

XX SIÈCLE (1927) _ SAINT DIDIER

TITRE : Photo aérienne - Numéro : 6001 - Identifiant de la mission : C3428-0151_1927_NP3A_6001

DATE : 25/07/1927

ÉCHELLE : 1/10041

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : Type de cliché argentique

LIEU DE CONSERVATION : Remonter le temps, en ligne sur [géoportail.gouv](https://remonterletemps.ign.fr)

DESCRIPTIF :

La prise de vue nous informe sur l'état du bourg et il s'agit de la première prise aérienne que nous avons sur Saint-Didier.

ANALYSE COMPARÉE :

Par rapport au plan du cadastre de 1885, on note très peu de différence. L'étalement urbain n'a pas encore commencé et le tracé viaire n'a pas été modifié de manière importante.

Seule la zone autour de la gare commence à se développer avec quelques nouvelles constructions.



<https://remonterletemps.ign.fr>

XX SIÈCLE (1935) _ SAINT DIDIER ET CHEZ MOACHON

TITRE : Photo aérienne - Numéro : 95 - Identifiant de la mission : C3410-0331_1935_SAVOIE_0095

DATE : 01/09/1935

ÉCHELLE : /22204

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : Type de cliché argentique

LIEU DE CONSERVATION : Remonter le temps, en ligne sur [géoportail.gouv](https://geoportail.gouv.fr)

DESCRIPTIF :

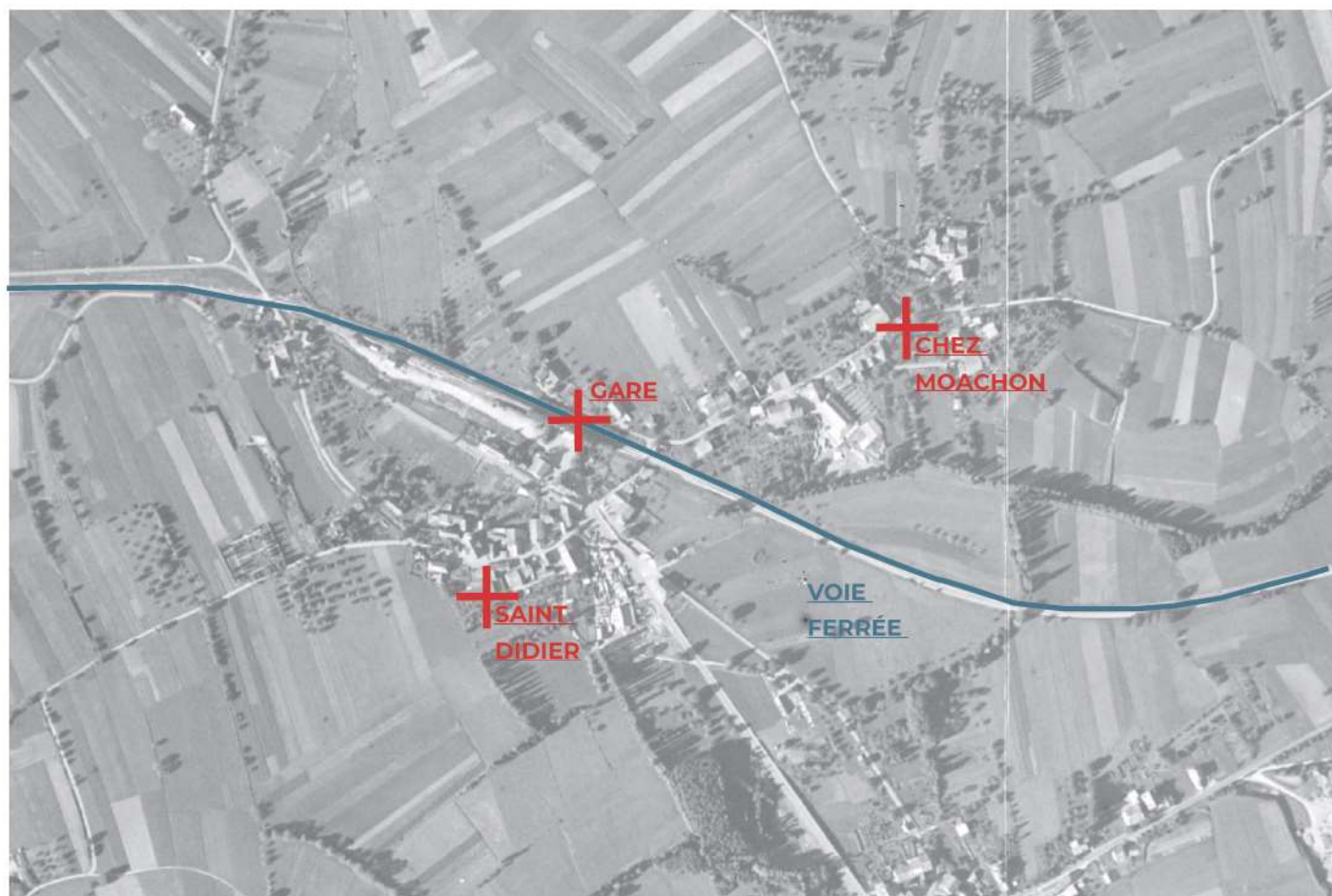
La prise de vue nous informe sur l'état du bourg et sur l'espace agricole autour.

ANALYSE COMPARÉE :

Le village s'est très peu densifié, mais sa croissance reste limitée.

On peut également voir sur la photo que les chemins agricoles sont toujours présents.

Le cimetière a été déplacé et il n'est plus autour de l'église.



XX SIÈCLE (1935) _ LOYER D'EN HAUT ET LOYER D'EN BAS

TITRE : Photo aérienne - Numéro : 95 - Identifiant de la mission: C3410-0331_1935_SAVOIE_0095

DATE : 01/09/1935

ÉCHELLE : 1/22204

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : Type de cliché argentique

LIEU DE CONSERVATION : Remonter le temps, en ligne sur [géoportail.gouv](https://remonterletemps.ign.fr)

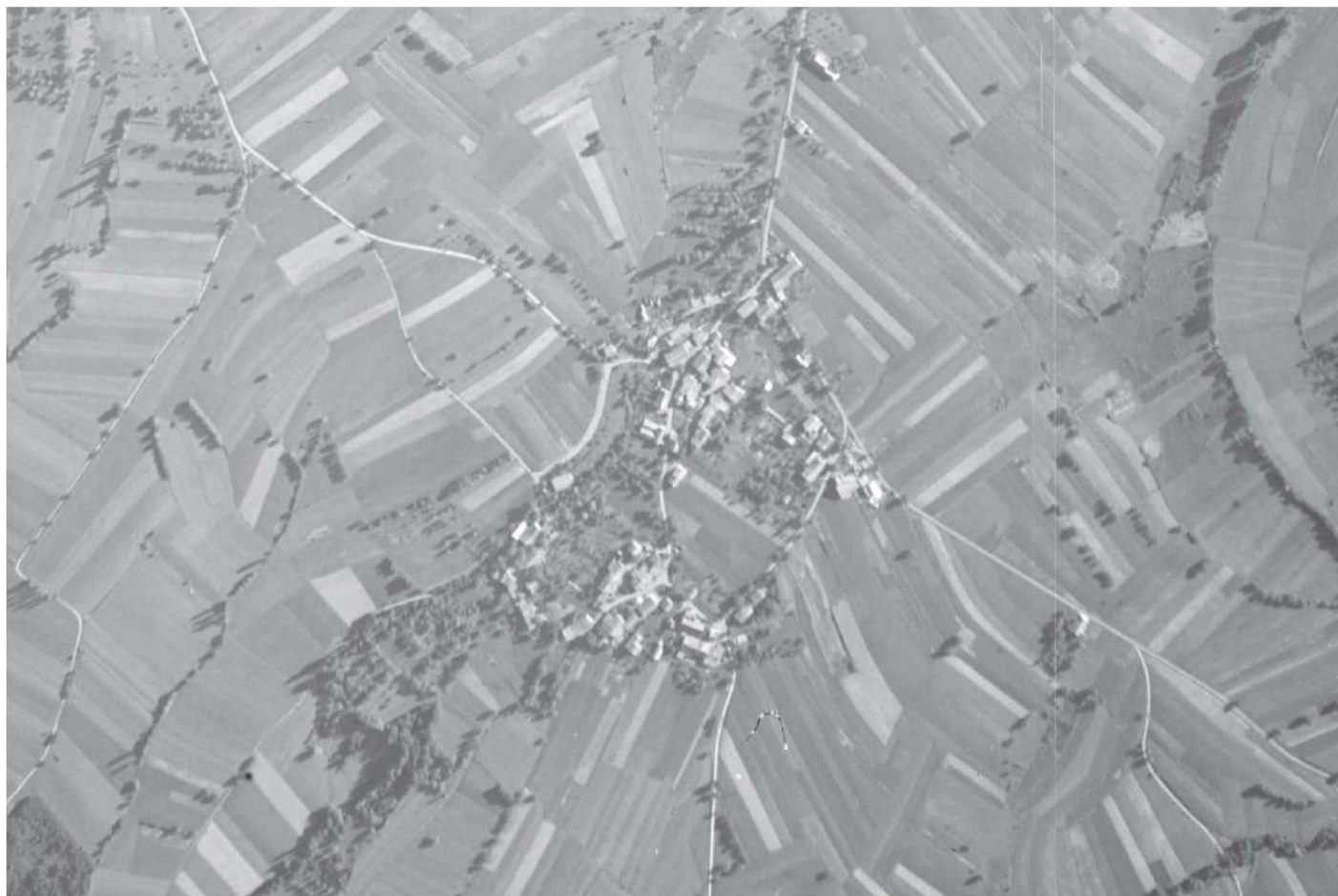
DESCRIPTIF :

Cette photographie aérienne de 1935 nous montre l'état de deux hameaux et du terrain agricole autour.

ANALYSE COMPARÉE :

Les hameaux se sont légèrement densifiés et le territoire autour reste agricole.

Le parcellaire agricole reste rectangulaire.



<https://remonterletemps.ign.fr>

XX SIÈCLE (1967) _ SAINT DIDIER ET CHEZ MOACHON

TITRE : Photo aérienne - Numéro : 8310 - Identifiant de la mission : C3428-0041_1967_CDP7570_8310

DATE : 01/01/1967

ÉCHELLE : 1/14085

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : Type de cliché argentique

LIEU DE CONSERVATION : Remonter le temps, en ligne sur [géoportail.gouv](https://remonterletemps.gouv)

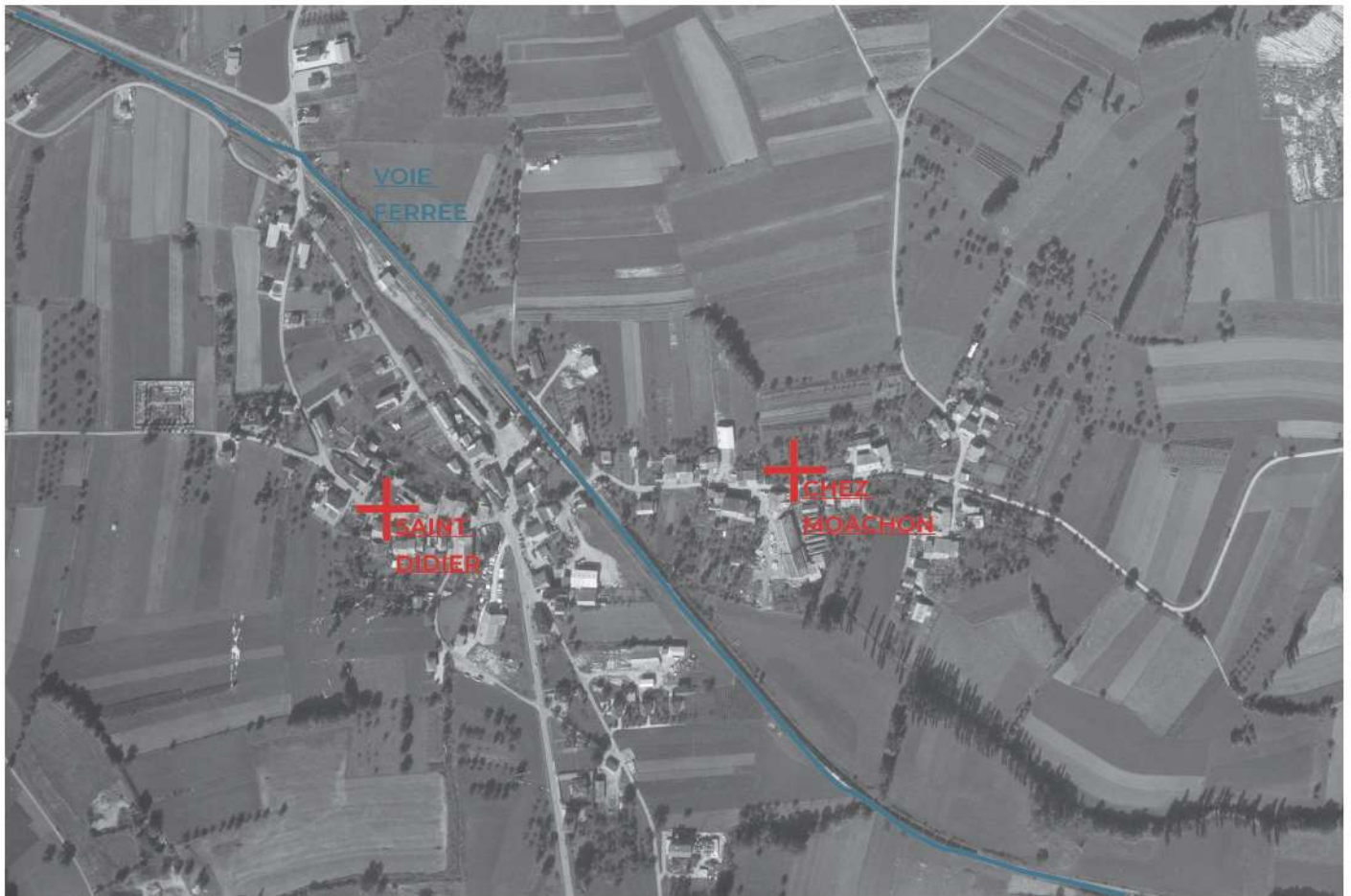
DESCRIPTIF :

La prise de vue nous informe sur l'état du bourg et sur l'espace agricole autour.

ANALYSE COMPARÉE :

Le village s'est légèrement densifié, surtout vers l'Ouest, mais sa croissance reste limitée.

On peut également voir sur la photo que les chemins agricoles sont toujours présents.



<https://remonterletemps.ign.fr>

XX SIÈCLE (1967) _ LOYER D'EN HAUT ET LOYER D'EN BAS

TITRE : Photo aérienne - Numéro : 8310 - Identifiant de la mission: C3428-0041_1967_CDP7570_831

DATE : 01/01/1967

ÉCHELLE : 1/14085

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : Type de cliché argentique

LIEU DE CONSERVATION : Remonter le temps, en ligne sur [géoportail.gouv](https://remonterletemps.gouv.fr)

DESCRIPTIF :

Cette photographie aérienne de 1935 nous montre

ANALYSE COMPARÉE :

Les hameaux se sont légèrement densifiés et le territoire autour reste agricole.

Le parcellaire agricole est rectangulaire.



<https://remonterletemps.ign.fr>

XX SIÈCLE (1981) _ SAINT DIDIER ET CHEZ MOACHON

TITRE : Cadastre rénové

DATE : 1981

ÉCHELLE : 1/500

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE :

LIEU DE CONSERVATION :

DESCRIPTIF :

Le document est une carte fiable et à une échelle précise.

Le parcellaire et le bâti sont signalés par des hachures, les numéros de parcelles sont également renseignés.

On remarque également des petites flèches indiquant les liens entre différentes parcelles.

ANALYSE COMPARÉE :

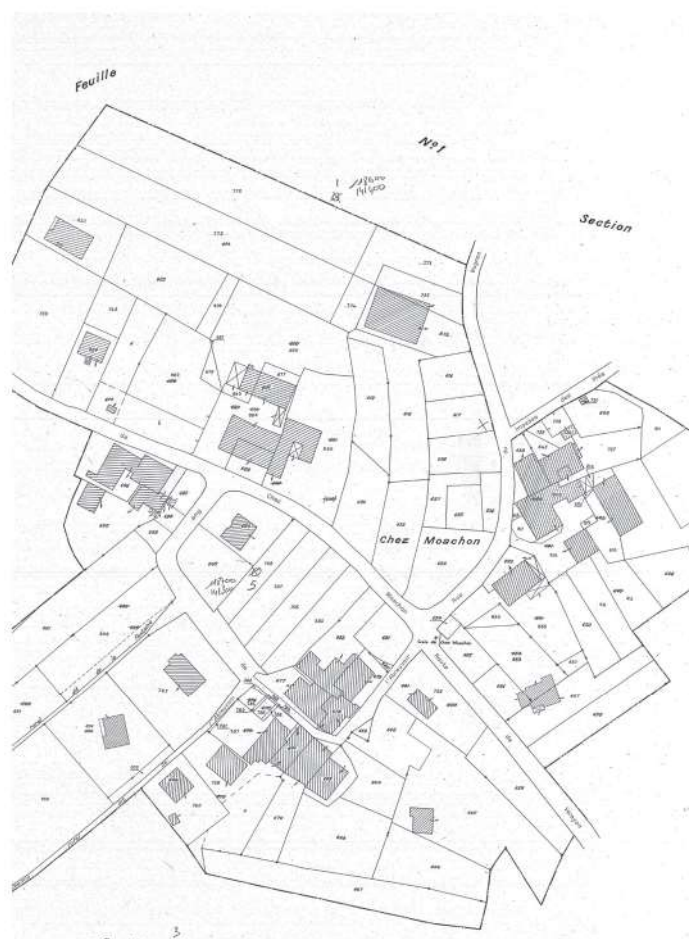
Le document permet d'évaluer la densité du bâti dans le centre du bourg.

Chez Moachon : on note très peu d'évolution.

Saint-Didier : quelques nouvelles constructions et peu de démolition.



Cadastre Révisé - AD de Haute Savoie - 22120 W 394-398 - Section N - 1981



Cadastre Révisé - AD de Haute Savoie - 22120 W 394-398 - Section N - 1981

XX SIÈCLE (1981) _ LOYER D'EN HAUT ET LOYER D'EN BAS

TITRE : Cadastre rénové

DATE : 1981

ÉCHELLE :

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE :

LIEU DE CONSERVATION :

DESCRIPTIF :

Le document est une carte fiable et à une échelle précise.

Le parcellaire et le bâti sont signalés par des hachures, les numéros de parcelles sont également renseignés.

On remarque également des petites flèches indiquant des liens entre différentes parcelles.

ANALYSE COMPARÉE :

Le document permet d'évaluer la densité des hameaux et on note la présence de quelques nouvelles constructions.



Cadastre Révisé - AD de Haute Savoie - 2120 W 379-386 - Section L - 1981

XXI SIÈCLE (2004) _ SAINT DIDIER ET CHEZ MOACHON

TITRE : Photo aérienne - Numéro : 2369 - Identifiant de la mission : CP04000702_2004_fd74_c_20000_2369

DATE : 15/07/2004

ÉCHELLE : 1/21039

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : Type de cliché argentique

LIEU DE CONSERVATION : Remonter le temps, en ligne sur [geoportail.gouv](http://geoportail.gouv.fr)

DESCRIPTIF :

Cette photographie aérienne nous montre un développement de la ville le long des axes principaux.

ANALYSE COMPARÉE :

Des nouveaux chemins et venelles pour desservir les lotissements ont été créés.



XXI SIÈCLE (2004) _ LOYER D'EN HAUT ET LOYER D'EN BAS

TITRE : Photo aérienne - Numéro : 2369 - Identifiant de la mission : CP04000702_2004_fd74_c_20000_2369

DATE : 15/07/2004

ÉCHELLE : 1/21039

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : Type de cliché argentique

LIEU DE CONSERVATION : Remonter le temps, en ligne sur geoportail.gouv

DESCRIPTIF :

Cette photographie aérienne nous montre un développement de la ville le long de l'axe principal et des anciens chemins agricoles.

ANALYSE COMPARÉE :

Des nouveaux chemins et venelles ont été créés pour desservir les lotissements.



XXI SIÈCLE (2023) _ SAINT DIDIER ET CHEZ MOACHON

TITRE : Cadastre

DATE : 2023

ÉCHELLE :

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : informatique

LIEU DE CONSERVATION :

DESCRIPTIF :

Le cadastre de l'état actuel indiquant les parcelles, leur numéro ainsi que le bâti va nous permettre de comparer l'évolution urbaine jusqu'à aujourd'hui.

ANALYSE COMPARÉE :

Nous pouvons constater qu'il y a effectivement une urbanisation lente, mais plutôt diffuse et pavillonnaire.



<https://www.cadastre.gouv.fr>

XXI SIÈCLE (2023) _ LOYER D'EN HAUT ET LOYER D'EN BAS

TITRE : Cadastre

DATE : 2023

ÉCHELLE :

ORIENTATION : nord

TECHNIQUE : informatique

LIEU DE CONSERVATION :

DESCRIPTIF :

Le cadastre de l'état actuel indiquant les parcelles, leur numéro ainsi que le bâti va nous permettre de comparer l'évolution urbaine jusqu'à aujourd'hui.

ANALYSE COMPARÉE :

Nous pouvons constater qu'il y a effectivement une urbanisation lente, mais plutôt diffuse et pavillonnaire.

Le territoire reste dominé par les terres agricoles qui sont particulièrement morcelées.



<https://www.cadastre.gouv.fr>

L'ÉVOLUTION VIAIRE

Depuis les temps, les voies terrestres de communication sont des traits d'union entre les villages et les populations. Elles sont inscrites dans nos paysages mais, au cours des siècles, leur tracé a pu varier, soit pour des raisons économiques, politiques ou encore en fonction des avancées de la technique et des moyens de transport.

Bons-en-Chablais est situé sur une voie qui, de tout temps, revêtit une grande importance car elle conduisait de Bons ou de Genève à Thonon, en suivant le pied de la colline, ce qui permettait une surveillance facile.

AVANT 1738

Concernant les routes gauloises, on n'en sait que peu de choses, faute de données archéologiques: elles étaient cependant existantes et permettaient de se rendre d'un lieu habité à un autre, et étaient bien nécessaires pour le transport des marchandises (cuirs, fromages, vins, ...) ou des récoltes.

Quand le territoire a été conquis par Rome (-121 a.C.), les Romains ont implanté leur système de communication et de voies de déplacements qui étaient utilisées pour le transfert des impôts vers Rome et Milan.

Ainsi existait une voie dallée qui reliait Genève à Octodurum, aujourd'hui Martigny, par la rive gauche du lac Léman, en passant par Thonon.

Depuis Veigy, une voie secondaire conduisait par Loisin et ce qui deviendra Brens, rejoignant un autre itinéraire venant de Genève par Annemasse....¹

De plus, des chemins transversaux délimitaient des fundi où s'élevèrent les villas, beaucoup plus nombreuses dans la plaine du Bas-Chablais à l'ouest, et jusqu'à Bons et Thonon.

Au Moyen-Age on utilisait encore dans leurs grandes lignes les tracés romains. Toutefois, ils se faisaient souvent sinueux pour passer près d'une abbaye ou d'un château, au lieu d'aller directement de ville à ville.

Pendant cette période, faute de plans, on peut avoir

une idée de principales routes utilisées, en repérant les maisons fortes sur le territoire, car leur première fonction était la surveillance des voies de circulation.

Sur le territoire de Bons, on sait grâce aux recherches de M. Denis Lavy que *"la voie venue de Saint-Cergues se divisait en deux tracés, l'un partant vers le Bourg de Langin, où se percevait un péage, l'autre vers le col des Granges. Les deux tracés se rejoignaient à Graizier, lieu où était implantée la maison forte de Greisier, cédée en 1363, aux nobles de Langin (...)"*. Puis, *"De Graizier, elle se dirigeait vers Bons, plus précisément le « Bourg d'en-Haut », où elle avait été surveillée par la maison forte des de les Clets (de Cletis en latin) avant de se diriger vers Vigny et son église puis vers Fessy (...)"*²

La route qui venait de Genève par Crevy et Veigy, puis Brens était sous la surveillance et protection du château de Brens, qui surveillait en même temps la voie qui reliait la forteresse de Langin au château de Ballaison, siège de la châtelainie.

De Brens la route venait de Genève passait par la crossette de Choules, tout près des fourches patibulaires de la Seigneurie de Brens...et de là vers Bons après avoir longé le château (à l'emplacement de la salle des fêtes).

Puis à son arrivée dans le bourg de Bons, elle contournait la maison forte des nobles de Bons et passait près du cimetière qui entourait l'église pour se diriger vers la rue de la raclette et la rue de l'Annexion.....et delà vers Vigny ou Brenthonne.

Il est aussi à noter que la position de Bons, au milieu d'une région agricole, et son caractère de carrefour routier en firent à partir du XVII^e siècle un petit centre commercial, surtout à partir de 1663, quand Charles-Emmanuel II dota le bourg, d'un marché tenu le lundi, et de quatre foires franches, les 2 mars, 19 mai, 7 juillet et 9 août.

APRÈS 1738

Le cadastre Sarde, qui était achevée à Bons en 1738, représente notre premier plan de référence pour

¹ D'après les recherches de Denis Lavy - Terra Langini

² D'après les recherches de Denis Lavy - Terra Langini

comprendre les évolutions viaire et la croissance de Bons-en-Chablais et ses hameaux. Le cadastre français, et les photos aériennes et certaines photographies ont aussi aidé à la reconstitution historique.

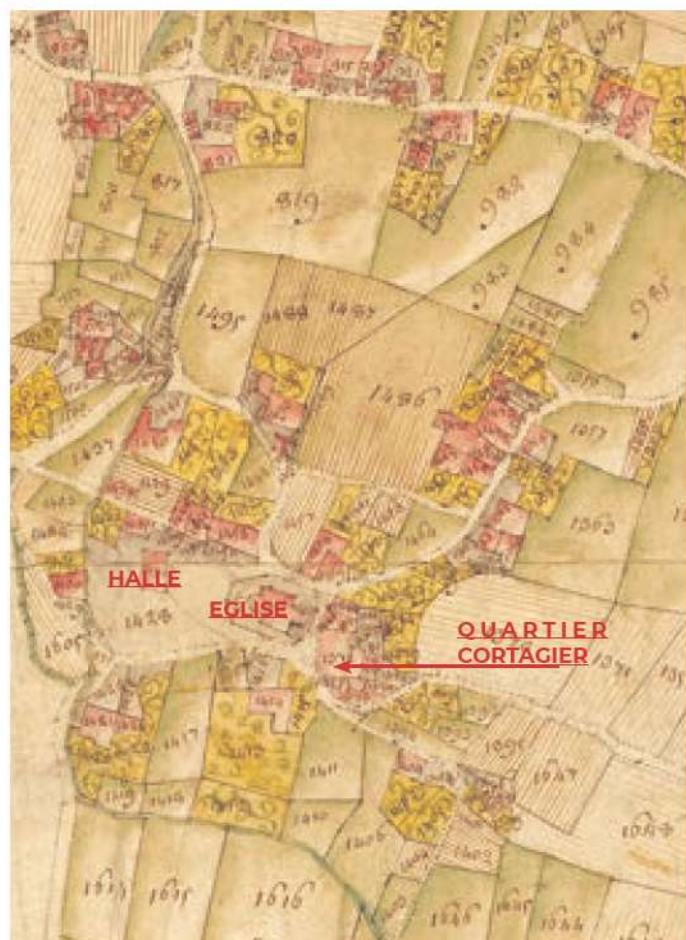
Grâce à la superposition des plans de l'Atlas documentaire repérés plus haut, nous avons pu constater les évolutions et les permanences et dater plus précisément les voies.

Nous avons noté que la structure de la voirie reste plutôt figée dans le temps et que les modifications se localisent notamment au niveau des voies secondaires et des chemins agricoles qui se développent.

L'un de principaux point de changement du tracée de la voirie a lieu en 1824, à l'initiative de l'intendant de Chablais : il a été créé un nouveau tracé pour le route provinciale qui venant du village de Langin. Ce tracé rectifié conduisait de Langin directement au bourg de Bons (c'est le tracé de l'actuelle D903).

L'ÉVOLUTION DU TRACE AU NIVEAU DE L'ANCIENNE PLACE DE BONS.

Un point sur lequel il est important de s'étaler est



Mappe Sarde (1728 - 1738) - AD de Haute Savoie - Cote : 1Cd_0289

l'évolution de l'ancienne place de Bons.

Si nous reprenons la mappe sarde, nous pouvons constater que le centre du bourg de Bons-en-Chablais a évolué entre 1738 et 1885, notamment avec la création de l'actuelle D903 en 1824, la destruction de l'ancienne église et de l'ancien marché couvert.

En 1738, on note la présence :

- d'une église entourée de l'enclos du cimetière;
- d'une place vide trapézoïdale, située au cœur du bourg derrière l'ancienne église avec un bâtiment au centre;
- d'un certain nombre de groupement de maisons;
- des cours d'eau et en particulier du bief et du moulin seigneurial dont il mouvait la roue;
- la place était traversée par une route importante et ancienne qui conduisait de Thonon à Annemasse en suivant la chaîne des Voirons;
- une autre voie, partait de la place près du chevet de l'église, montait vers l'Abondance, puis en longeait le clos jusqu'au «bourg-d'en-haut» et prenait la direction de Saxel et de Boège.

De 1738 à 1809 cet espace central de Bons et ses abords restait à peu près inchangé.

Les grands projets de changement de circulations sont réalisés au cours du XIXème siècle et ils modifieront durablement l'aspect du centre du bourg et l'orientation des axes de circulation.

Comme déjà noté plus haut, en 1824, on assiste au percement de la nouvelle route provinciale, aujourd'hui D903. Cette route principale a un tracé large et rectiligne et elle a entraînée avec elle la démolition de la halle marchande (le bâtiment situé au centre de l'espace trapézoïdale), et la construction, sur le côté nord de la place, en bordure du chemin conduisant à Saint-Didier, d'une nouvelle halle surmontée d'un étage. Ce nouveau bâtiment devait servir aussi de maison communale en 1826, puis d'école à partir de 1829. Par la suite elle devient bureau de poste, avant d'être démolie dans les années 1960 et remplacée par la mairie d'aujourd'hui.

Le cimetière qui entoure l'église fut déplacé en 1846 au lieu-dit « la Pouterlaz », à l'entrée ouest du bourg et l'ancienne église est détruite en 1864. L'église actuelle date de 1863-1865 et elle fut construite avec les fonds offerts par Napoléon III lors de son passage dans ce village en 1860.

CURIOSITÉ

1^{er} INSTANTANÉ DE LA PLACE EN 1738 SELON LA RECONSTITUTION DE M. DENIS LAVY

La première construction qui se présentait au voyageur venant de Thonon, sitôt franchi le bief du moulin, n'était plus alors qu'une mesure (A), et appartenait, comme la maison B, au marquis de Coudrée. Sur la gauche, en C, on longeait la maison de Me Pierre Duperrier, chirurgien, fils de feu Me Jean-Baptiste, notaire. C'était ensuite la maison d'Antoine, fils de feu Jean-Louis Hudry, originaire de Ballaison, maître-cordonnier et aubergiste, devenu meunier, par association avec son beau-père Pierre Lacroix. Puis se voyaient - en E - la maison et le « bouvage » de Fabien Séchaud-Crottet, fils de feu Jean, installé depuis plusieurs années à Brens.

Après avoir traversé le chemin qui conduisait vers la montagne, et contourné le cimetière, on arrivait devant la maison -F- de Michel fils de feu François Mérandon, petit mercier, venu avec ses frères de Champagny-en-Tarentaise, une trentaine d'années plus tôt. La maison voisine -G- était celle de Claude

Charmot-Biolley, fils de feu Nicolas.

Négligeant le chemin qui, par le quartier de la Place (soit « la Plaffe »), tendait vers les Charmottes ou vers Greyzier, le promeneur rencontrait sur sa droite la façade de l'église et sur sa gauche un bloc de maisons constituant le quartier Cortagier.

La famille Cortagier était issue de Savigny en Genevois, où elle est mentionnée dès 1252. Le premier de ses représentants à s'installer à Bons fut noble Jean Cortagier qui épousa, dans les années 1490, Antoina, fille de noble Claude du Souget, de Machilly. Les Cortagier habitaient une maison forte située aux Charmottes-d'en-haut. Ils ne descendirent au bourg de Bons qu'au début du XVII^{ème} siècle. Ils y acquirent sans doute la maison forte des nobles de Bons ou ce qu'il en restait... C'est là que nous retrouvons leurs descendants, devenus roturiers pour avoir exercé des fonctions notariales.

En N l'écurie, soit grange, de Michel Bel fils de feu Gaspard, lequel était venu de Brenthonne résider chez son épouse Pernette Cortagier.



Dessin de Denis Lavy

En O, grange, dite « grange salée », parce que, de temps immémorial, on y entreposait le sel du banc à sel de Bons, produit de première nécessité sur lequel pesait la taxe de la gabelle. Cette grange faisait partie aussi des biens de Michel Bel. L'autre moitié de la « grange salée » -P-, et l'habitation S, appartenaient à Jean-Claude Favre, fils de feu Antoine, de Grosperrier-Brenthonne, venu lui aussi demeurer chez sa femme Marie Cortagier.

La maison Q était celle des frères Jean-Claude et Joseph Cortagier ; R celle de Michel Bel déjà mentionné et de ses sœurs ; T, celle de Louis Fulsod fils de feu Claude, venu de Boège pour être clerc du notaire Cortagier ; la maison U était une auberge, tenue par Humbert fils de feu Bernard Rollin : il y était secondé par sa femme, Françoise Gravier, ainsi que par sa fille et son gendre.

Le presbytère, L, plus spacieux qu'il ne l'est de nos jours, la partie agricole de la résidence affectée au curé ayant été abattue lors du percement de l'actuelle avenue Louis Armand (en 1932), occupait qu'aujourd'hui. Saint François de Sales y logea à la fin de septembre et au début d'octobre 1611. Il y écrivit même deux lettres. Y furent également hébergés le roi Victor-Amédée II de Savoie et son fils aîné Charles-Emmanuel, en juin 1724 et en 1726, hôtes du curé Henri de Livron, chanoine du chapitre de Saint-Pierre de Genève et ancien précepteur du jeune prince.

Au centre de la place, le couvert de la halle, H, propriété, comme la place elle-même, du marquis de Coudrée, héritier par son aïeule Marie de Langin, des seigneurs de Langin et de Greyzier.

Sur le côté est de la place, l'ancien moulin seigneurial M, albergé (vendu moyennant le versement d'une rente) en 1736 au meunier Pierre Lacroix, par noble Jacques-François Rebut, seigneur de Saxel¹

¹ D'après Denis Lavy, Terra Langini

L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

Cette analyse nous permet de connaître les phases importantes de croissance de la ville, avec les éléments fondateurs de chaque époque afin d'éclairer sur son identité et ses qualités patrimoniales. Elle traite de l'histoire du développement de Bons-en-Chablais et des ses hameaux à travers l'étude et de la comparaison des documents anciens (repérés dans l'Atlas documentaire visible plus haut).

Les cartes sardes, les cadastres, les cartes communales et les photos ont été superposées et analysées afin d'établir les permanences et les évolutions pour chacune des périodes listées ci dessous :

Avant 1728 : les origines

Entre 1728 et 1885 : une croissance modérée autour des bourgs historiques

Entre 1885 et 1981 : le début des années prospères

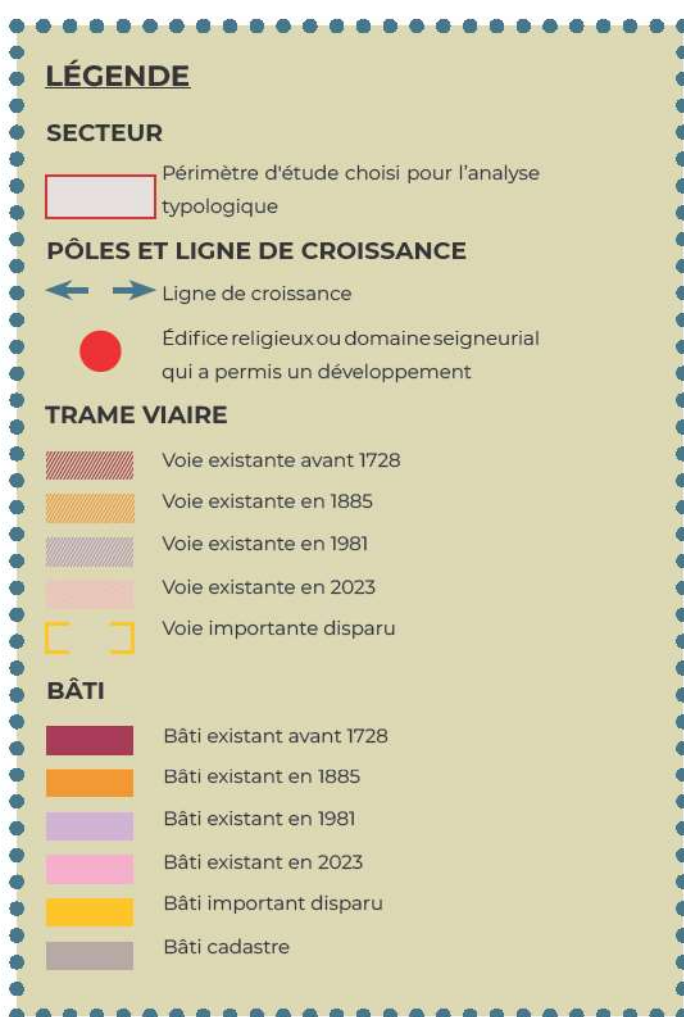
Entre 1981 et 2023 : la densification et le renouvellement

En ligne générale, on observe les évolutions suivantes par rapport à la carte sardes pour les bois, les espaces agricoles et le bâti :

- Si en générale les Voirons étaient beaucoup moins boisés qu'aujourd'hui, l'évolution des espaces agricoles montre que certaines parcelles avec des arbres près des hameaux ont disparus.
- Les hameaux d'aujourd'hui existaient déjà tous, sauf les lotissements récents.
- On remarque que plusieurs hameaux ont disparus. Cet abandon d'habitats est un indice de la diminution de la population survenue fin XVIème et dans la première partie du XVIIème siècles du fait des guerres puis des épidémies.
- Le développement résidentiel s'est opéré quasi exclusivement sur des anciens espaces agricoles et le long des voies de communication.



La Pêche miraculeuse, tableau peint par Konrad Witz, est conservé au musée d'art et d'histoire de Genève. Ce panneau présente le premier paysage topographique de l'histoire de la peinture avec les Voirons au XVème siècle au fond.
Source: <http://www.chautard.info/2017/06/la-peche-miraculeuse-au-lac-leman.html>



BRENS

Bien situé sur une croupe prolongeant le promontoire de Langin, le village de Brens aligne ses maisons le long d'une unique rue, l'avenue St-François de Sales. Le bourg historique est caractérisé par la mise en place d'un tissu dense autour de l'église de St. Maurice et cette route principale se configure comme une ligne de croissance. La première période de développement est caractérisée par une croissance faible mais continue, toujours

autour du centre-bourg. Le développement se fait par densification. Si le bourg historique conserve aujourd'hui encore son caractère traditionnel, l'urbanisation récente, à partir de la seconde moitié du XXème siècle est en rupture et elle se fait à le long des voies de communications par découpage de l'ancien parcellaire agricole. Le petit cimetière autour de l'église a disparu.



LANGIN

A Langin on note la permanence des tracés et de l'actuelle D903 qui se configure comme une ligne de croissance. Les modifications du tracé sont ponctuelles. En fait, les rues, les placettes et leurs alignements sont, sauf remaniements récents, ce qu'ils étaient il y a plusieurs siècles. Le bourg s'étend le long de la D903 qui est un axe de communication avec les autres villages et les îlots s'urbanisent en priorité le long de cette voie.

On retrouve sur cet axe plusieurs fermes, ce qui nous indique que le territoire était exploité principalement pour l'agriculture (voir à ce sujet aussi la mappe sarde qui note avec un hatchurage marron les champs). Certaines fermes ont été remaniées dans le temps et des parties ont été démolies ou modifiées pour devenir des habitations.



LE CHOULEX

Le Choulex est un petit hameaux constitué de fermes et de maisons rurales qui sont implantées dans un "cœur historique" qui était déjà présent sur la mappe sarde. Cette partie reste assez compacte et nous n'avons pas de grosses modifications (quelques extensions ou démolitions). Toutefois, des nouvelles maisons individuelles ont été bâties dans des anciennes parcelles agricoles proches du centre historiques.

Les tracés principaux n'ont pas subi de changement depuis le XIXème et seulement des venelles secondaires pour accéder aux maisons individuelles ou aux lotissements nouveaux ont vu le jour.



BONS



Le document de base pour l'étude de l'évolution de la place de Bons n'est autre que la « Mapped Sarde » de 1738, qui permet, en aval, de suivre les modifications intervenues par comparaison avec les plans cadastraux successifs de la commune : le cadastre français de 1809, le cadastre de 1884, et enfin celui de 1936.

Bons faisait partie de la seigneurie de Langin et il avait plusieurs voies importantes qui traversaient le territoire et le centre bourg. Des maisons fortes surveillaient ces voies de communications et à Bons c'était la maison forte des nobles de Bons qui occupait l'îlot devenu par la suite îlot Cortagier.

Aujourd'hui, on peut noter que certaines de ces voies historiques sont encore existantes mais que le tracé du centre ville a évolué, notamment avec le percement (1824) de la nouvelle route provinciale, aujourd'hui D903. Cette route principale a un tracé large et rectiligne et elle a entraînée avec elle la démolition de la halle marchande XVIIIème et la construction d'une nouvelle halle (démolie dans les années 1960 et remplacée par la mairie d'aujourd'hui). La création de l'avenue Louis Armand / Avenue des Voirons date de années 1930 et elle a aussi entraîné avec elle la destruction d'une partie du presbytère.

La D903 se configure comme une ligne de croissance principale et l'agglomération grandit le long de cette direction (qui faut aussi regarder dans un contexte plus large de connexion entre villes). D'autres lignes secondaires ordonnent le tissu de Bons et créent une structure où on peut lire les tracés anciens qui permettaient la communications entre villages.

On note aussi la présence de l'eau (Nant de la Follaz), qui est aussi à considérer comme une ligne de croissance car il a permis, dans un premier temps, le développement d'un système de moulins seigneuriaux. Du Nant sont dérivés aussi des biefs pour mieux profiter de l'eau comme dans le cas de l'ancien moulin seigneurial de Bons.

Puis, suite aux délibérations de l'Assemblée des Allobroges, première assemblée législative de la Savoie (1792), qui avait été convoquée par les autorités françaises après l'entrée en Savoie des troupes du général de Montesquiou, la loi française s'appliqua.

Elle comportait l'abolition des privilèges de la noblesse, parmi lesquels les banalités. Jouaient désormais la liberté d'entreprendre et la libre concurrence, on voit dès lors se

multiplier les créations de moulins et d'«artifices» sur les cours d'eau descendant de la chaîne des Voirons.

Au XVIIIème, le bourg possédait une église, dédiée à Saint Pierre et située entre le presbytère et la route D903. Elle était entourée du cimetière jusqu'en 1846 (puis transféré au lieu dit "la Pouterlaz" à l'emplacement de l'école maternelle). L'église actuelle de style néogothique est construite en 1865-1866 par l'architecte Charles Pompée. A l'emplacement de l'église d'aujourd'hui, il y avait une chenevière, c'est-à-dire une espèce de jardin où l'on cultivait le chanvre, à des fins textiles.

LES GRANGES

L'économie dominante du secteur est essentiellement agricole et il est donc normal que en lisant les registres qui accompagnent les plans de la mappe sarde, on note des descriptions qui font référence à des cheneviers, granges, masures, prés, bois de châtaigner, champs, verger, broussailles, jardins....et qu'on retrouve seulement quelques maisons. Encore aujourd'hui, le hameaux de Les granges est entouré d'espaces verts, même si

les habitations se sont densifiés et certains parcelles agricoles sont devenue constructibles.

Le château de Langin (même si détruit par le Genevois en 1591), a surement été un pôle de croissance important qui a permis le développement de cet hameaux (probablement "grenier" du château).

Le système viaire n'a aussi pas pratiquement bougé.



GRAIZIER ET CHEZ LES BLANCS

Chez les Blanc on note la présence des ruisseaux et des moulins. En fait, les Blanc avaient développé une petite industrie de meunerie. Jean-Louis Blanc, fit construire Chez-les-Blanc le premier moulin, puis, en association avec ses fils Nicolas et Louis le second moulin, plus en amont.

L'habitat s'est donc concentré le long de l'eau qui permettait un développement économique.

A Grazier, du château et du jardin seigneurial (visibles sur la mappe sarde) ne reste guère plus grand chose mais ils ont permis le développement de cet hameaux et on peut donc les indiquer comme des pôles de croissance disparus.

Dans ce secteur le tissu est lâche; le tracé des voies est lié à la géographie et à l'hydrologie; le parcellaire agricole est bien lisible.



SAINT DIDIER

Le centre historique s'est développé autour de l'église, puis la gare (inaugurée en 1880) a apporté un nouveau élan au village et elle a permis une connexion avec d'autres ville et pôles de développement économique.

Saint Didier a évolué d'abord le long de la rue de l'Église et autour du pôle église/mairie (bâtiment emblématique de la commune, datant du XIXème siècle et situé en face

de l'église). La croissance du centre ville s'est caractérisée par un développement continu par extension directe et prolongement des parties déjà construite au XVIIIème; puis la densification a investi l'ancien parcellaire agricole.

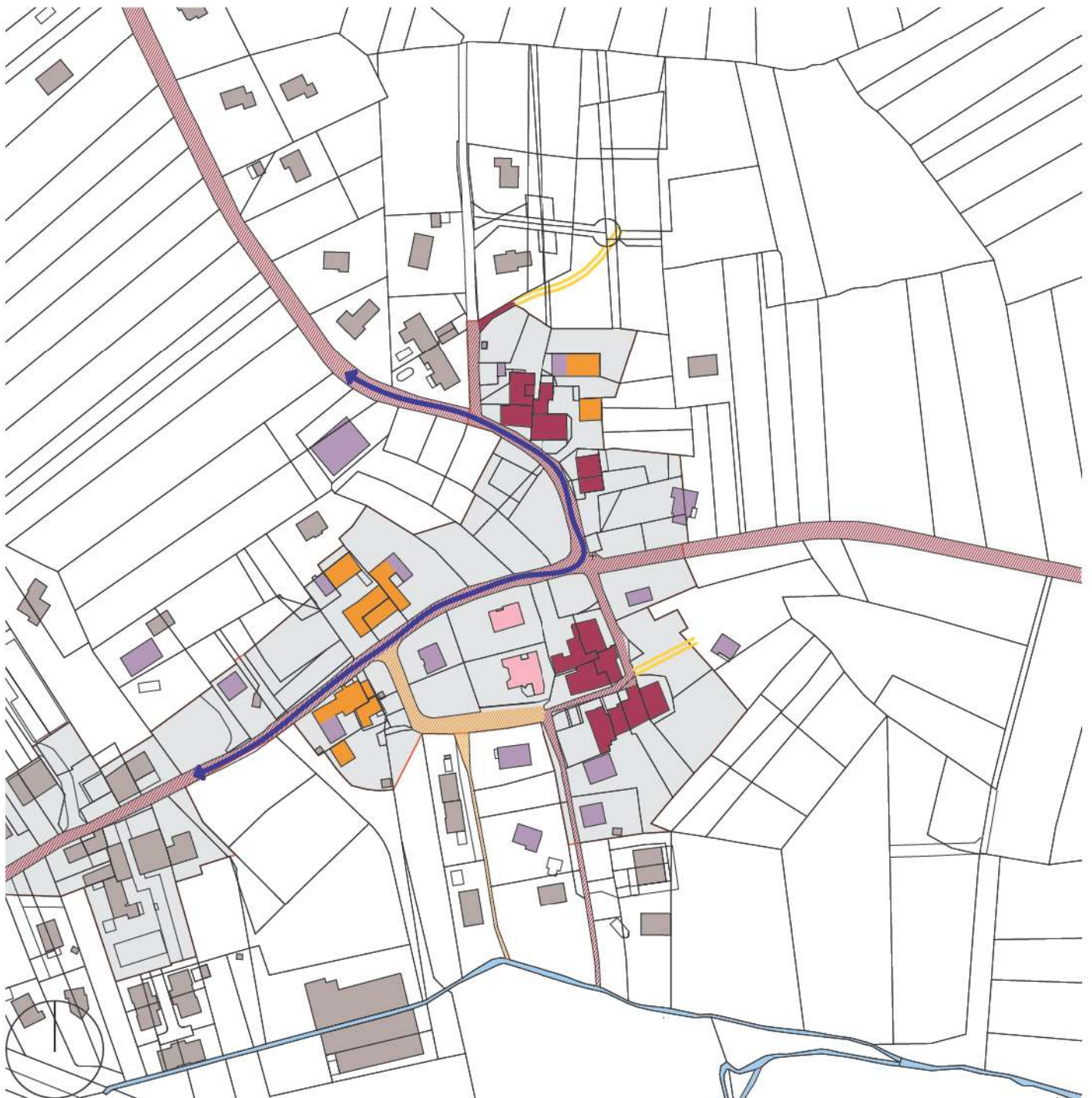


CHEZ MOACHON

Chez Moachon est un hameaux proche de Saint Didier et connecté à ce dernier par une route historique (rue de l'église/route de chez Moachon). On peut même dire que sa présence est strictement liée à Saint Didier, village plus grand et qui possédait un centre plus important.

ensembles d'habitation/grange existants puis au niveau du tissu agricole et le long des routes existantes.

Les routes historiques ont servi de support au développement qui s'est d'abord réalisé autour des



LOYER D'EN BAS ET LOYER D'EN HAUT

Les routes et les chemins qui amènent à ces deux villages ont joué un rôle de support à la croissance de ces deux hameaux qui se sont développés d'abord autour de ces deux centres historiques, puis dans les anciennes parcelles agricoles autour des centres.

En fait, le développement économique du Bas-Chablais, l'afflux de population et la tension immobilière, ont transformé certaines parcelles agricoles en

constructibles. Entre ces deux hameaux on retrouve donc une densification contemporaine constituée de maisons individuelles qui génère un tissu lâche, constitué principalement des parcelles perpendiculaire à la rue.

Le tissu viaire principale est presque inchangé.



AXE 2 _ REPÉRAGE SUR SITE ET TYPOLOGIES BÂTIES



GRILLE D'ANALYSE DE L'INVENTAIRE

Le territoire communal a fait l'objet d'une couverture par secteurs et les édifices présentant un intérêt patrimonial ont été répertoriés et classés selon leur type et leur niveau d'intérêt.

Les critères de classement sont les suivants :

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

- Qualité architectural de la construction d'origine, de son dessin : élément ou ensemble bâti identifié pour ses caractéristiques particulières et la qualité de sa mise en œuvre. Un élément peut être représentatif d'un courant architectural ou d'un savoir faire. Il peut également avoir été conçu par un architecte localement reconnu.
- Participation à l'ensemble urbain: élément ou ensemble d'éléments présentant la particularité d'organiser l'espace public par sa position, sa composition, son échelle et/ou par sa répétition.
- Participation à l'ensemble paysager : élément ou structure de nature à représenter un repère visuel dans le paysage.

Valeur patrimoniale

- Authenticité : état de conservation et de modification du bâtiment
- Ancienneté
- Représentativité
- Rareté
- Valeur d'usage
- Mémoirel: élément ou structure témoin d'une période historique de la commune et des usages passés.

Cette grille de valeurs est par la suite appliquée afin de déterminer l'intérêt de chaque bâtiment.

Le niveau d'intérêt est noté avec des symbole + et - qui correspondent au niveau d'intérêt listés ci-dessous:

- Bâtiment sans valeur particulière (pas de valeur architecturale ou urbaine ou édifice très altéré ou de qualité médiocre).
- + Bâtiment d'intérêt secondaire (élément de production courante d'une période donnée ayant un intérêt urbain et morphologique certain).
- ++ Bâtiment intéressant (élément reconnu pour sa valeur intrinsèque, architecturale, historique ou urbaine

de portée locale).

+++ Bâtiment remarquable (édifice singulier reconnu pour la qualité architecturale, urbaine et paysagère).

A noter que certains bâtiments peuvent avoir une façade présentant un intérêt particulier et une autre façade complètement remaniée. Dans ce cas, une barre oblique peut séparer les symboles + et -.

Concernant l'état sanitaire, nous avons aussi créé une grille de qualité pour mieux se repérer. Cette grille est notée avec les symboles + et - selon la liste ci-dessous :

--- Bâtiment très altéré, en état de ruine ou menaçant ruine où des mesures d'urgence sont à mettre en place pour le conserver.

-- Bâtiment très altéré, où la restauration ou réhabilitation est à réaliser rapidement.

- Bâtiment altéré et de qualité médiocre.

+ Bâtiment en bon état mais avec des éléments à reprendre.

++ Bâtiment en bon état.

+++ Bâtiment en état remarquable.

Après cet inventaire de typologies bâties, nous avons établis une cartographie de repérage et les bâtis importants ont été indiqués avec une hachure noire sur la couleur correspondante à leur catégorie typologique. Il s'agit de bâtiments importants par leurs valeurs patrimoniale ou par leurs qualités.

T-01: MAISON AGRICOLE

Traits dominants :

Généralités :

Dans Bon-en-Chablais, chaque hameau ou village présente un urbanisme différent suivant sa situation par rapport au relief et aux axes de communication.

L'urbanisation s'est faite au cours des siècles et l'implantation des hameaux et villages n'est pas fortuite. Ils ont été construits là où il y avait un terroir, avec un souci d'économie de terres cultivables, principales ressources pour les habitants, et sur des sites bien exposés.

L'implantation des hameaux et villages peut varier de forme selon leur positionnement mais, la plus part sont des villages ou hameaux dont les maisons sont réparties le long d'une voie ou un chemin de communication (Brens, Langin, Bons-en-Chabalais...).

Dans ces villages et hameaux, les maisons sont dispersées en nébuleuse ou en ensemble groupé plus resserrés et/ou jointifs. Dans ce dernier cas de groupement de plusieurs maisons, ces dernières peuvent être assez proches pour partager les espaces extérieurs. Il s'agit d'un modèle intermédiaire entre l'habitat isolé et les maisons mitoyennes du village-rue.

Les ensembles d'habitations sont relativement desserrés les uns les autres, mais pourtant regroupés de façon à disposer d'une individualité propre.

Les maisons agricoles en pierre sont des édifices vernaculaires et elles regroupent sous le même toit : le logis, la grange, l'étable, l'écurie.

Leur caractéristique principale consiste en la **présence d'un escalier qui amène aux espaces de vie surélevés**. En fait, le logement occupe une partie de l'édifice à l'étage et, en dessous, on peut trouver la cave et le cellier. **L'autre partie du bâtiment est occupée par la grange avec sa grande porte et/ou l'écurie.**

Ces édifices font partie intégrante du tissu urbain et sont le type le plus répandu. Toutefois, les extensions urbaines et les réhabilitations sont réalisées souvent en méconnaissance de l'identité architecturale et elles ont été massives dans ce secteur proche de la Suisse et soumis à de fortes pressions urbaines.

Les maisons agricoles ou rurales sont simples, sans aucune fantaisie ni ornementation. Elles sont caractérisées par la recherche d'ordre et d'équilibre.

Il faut aussi penser que la majorité des habitations était réalisée par les paysans eux-mêmes et selon des procédés d'économie de moyens en matériaux et en main d'œuvre.

Les hameaux anciens (comme Les Granges) présentent une unité d'aspect qui en fait leur charme. Cette unité est le résultat d'une même logique de regroupement par rapport à la pente du terrain, au soleil mais aussi à l'emploi de matériaux locaux.

PARCELLAIRE: Selon les sous-types, laniérées à barlongues, accès depuis la rue ou la cour.

DISPOSITION PAR RAPPORT À LA RUE: les maisons rurales sont disposées pour permettre un accès de plain-pied à la porte de grange par une cour semi-ouverte ou directement par la rue.

Les maisons peuvent donc être parallèles ou perpendiculaires à la rue, qu'elles soient accolées ou isolées.

PLAN: les maisons rurales sont carrées ou rectangulaires et leur plan n'a pas de décrochement, ni de subtiles complications. Ce qui commande est son toit, d'une absolue simplicité, sans lucarne (les lucarnes sont une altération non d'origine).

VOLUMÉTRIE: Les habitations sont construites en maçonnerie, avec des volumes simples, rarement très importants, de plan rectangulaire, sans décrochement ni complication de toiture. Elles peuvent être en enchaînement avec l'accolement des pignons ou isolées. Elles sont, à l'origine, en R+1 à R+2+C. Les surélévations sont tardives.

FAÇADE: elles sont majoritairement en maçonnerie de pierre enduite et couvrante, plus ou moins lisse. Les murs n'ont pas de motifs peints ou sculptés. Ils sont percés par des fenêtres, assez espacées, tramées, sobres et dotées de volets massifs et pleins, assemblés sur traverses hautes et basses. Les encadrements d'ouvertures sont en pierre pour le logis; pierre et linteaux bois pour les granges quand elles sont accolées à ce type de maisons. Le bardage bois est relativement absent ou utilisé de

façon ponctuelle au niveau des combles ou dans la partie exploitation.

PORTE DE GRANGES: il existe plusieurs type de porte de grange.

- deux pieds droits appareillés soutenant un linteau de bois, débordant sur les appuis, en chapeau de gendarme ou droit;
- deux pieds droits en bois soutenant un linteau bois, souvent très légèrement en chapeau de gendarme;
- pieds droits et linteau en anse de panier faits d'un appareil soigné en molasse ou le plus souvent en granit, l'arc est très rarement déprimé.
- portes de granges en bois et surmontées de grandes impostes en planches de bois.

ESCALIER: Les escaliers extérieurs permettent d'accéder au logement qui se situe généralement à l'étage ou au demi-étage. D'où la présence de nombreux escaliers. Ces derniers sont parallèles à la façade principale mais il en existe également quelques-uns perpendiculaires à celle-ci.

Leur volume peut être entièrement maçonné, marches en pierre et garde-corps pleins en maçonnerie ou seules les marches sont en pierre, le garde-corps étant alors l'objet d'un ouvrage en serrurerie. Les escaliers s'adaptent à la conformation de la façade et aujourd'hui certaines ont été rallongées avec des balcons.

MURS PIGNONS: ils sont lisses sans balcon ni autres saillies. Il est à noter que quelques murs pignons dépassent des murs gouttereaux.

Les maisons peuvent être en enchaînement avec l'accolement des pignons ce qui peut créer une mitoyennes par le pignon.

AVANT TOIT: ils sont très importants sur la façade principale, en pignons les avancées de virevent n'excèdent guère 25-30 cm environ. Ils sont généreux et soutenus par des consoles. Ils abritent les accès aux habitations comme aux annexes (cave, écurie, grange, etc.) ainsi que des escaliers extérieurs donnant accès aux habitations situées à l'étage.

TOITS: les maisons possèdent des grandes toitures à deux pans pouvant comporter des demi-croupes. La pente du toit dépend du matériau de couverture utilisé, le plus souvent la tuile. A noter que il n'y a pas d'ouvertures en toiture à l'origine. Généralement, il n'y a qu'une souche de cheminée par maison.



Maison agricole, Brens.



Maison avec escalier, Bons-en-Chablais



Maisons rurales en accolement, Bons-en-Chablais.



Maison rurale avec escalier et accès à la cave, Brens.

ESPACES PRIVATIFS EXTÉRIEURS: espaces privés devant la maison (recul par rapport à la voirie) avec traitements de sols (galets, terre battue, béton, enrobé...) pour utilisation agricole. Cet espace est peut être planté d'un arbre. Il peut être parfois clos par un mur et forme ainsi une cour fermée côté rue.

motifs ajourés. Cela est un anachronisme.

• A l'origine, les combles étaient destinés à abriter les récoltes et non à accueillir une partie habitée. D'où la problématique de la transformation.

Lieu de présence :

Bons-en-Chablais centre / Brens / Chez les Blanc / Chez Moachon / Choulex / Langin / Les Granges / Loyer d'en haut / Loyer d'en bas / Saint Didier

Variantes :

- **Les maisons rurales en accollement** rassemblent l'habitat sous un même toit, dans un même volume en longueur.
- **Les maisons isolée** se présentent comme des bâtiments individualisés. Les pièces à vivre sont à l'étage.

Évolutions :

L'évolution la plus courante est l'augmentation de la partie habitation par extension ou surélévation, ainsi que la modification de l'escalier avec création de terrasse et prolongement de la toiture.

Altération :

- Création des balcons en prolongement de l'ancien escalier et ajout des ferronneries en garde-corps.
- Changement des baies et mise en place de volets roulants. La mise en place de volets roulants a provoqué une impression de vide sur certaines façades. En fait, les anciennes volets bois habillent la façade.
- Changement des menuiseries pour des modèles standardisés. Les menuiseries des fenêtres d'origine sont très rares et on ne retrouve plus aujourd'hui de division en petit carreaux. Les menuiseries sont restées à deux vantaux, mais d'origine chaque vantail devait comporter 2, 3 ou 4 carreaux (plus hauts que larges).
- Décroûtage des enduits pour rendre la pierre apparente ou mise en place de bardage; à noter que le bardage bois n'est pas typique de Bons-en-Chablais à part quelques hameaux. Les bâtiments, même uniquement agricoles, sont en maçonnerie et pratiquement toujours enduits.
- Modifications des toitures (couverture, velux de toit, lucarnes).
- Les portes d'entrée sont rarement authentiques. Elles ont souvent été changées par des portes avec

T-02: ANCIENNES FERMES

Généralités :

Les fermes sont des exploitations agricoles (ancienne ou encore utilisées) et des édifices vernaculaires.

La ferme peut avoir une activité diversifiée plus ou moins spécialisée dans un domaine particulier (céréaliculture, viticulture, arboriculture fruitière, maraîchage ou horticulture, etc.). Leur architecture a pu être développée et conservée car la nature du sol de Bons-en-Chablais est propice à la culture des céréales et du fourrage.

Ces constructions peuvent être isolées par rapport au village et fonctionner de manière autonome. Mais elles peuvent aussi être composées d'une maison agricole avec plusieurs annexes (jointifs ou séparés) destinée à l'exploitation.

La ferme se distingue des autres maisons rurales par l'importance des espaces (ou des bâtiments) consacrés au bétail, à l'outillage agricole, au stockage des récoltes. A cause de leur dimension, elle sont souvent en périphérie du village.

Avant le XIXe siècle, comme on peut le voir sur les cadastres anciens, elles représentaient beaucoup des édifices.

Traits dominants :

PARCELLAIRE: les parcelles sont généralement rectangulaires et massives.

DISPOSITION PAR RAPPORT À LA RUE: les fermes sont disposées pour permettre un accès de plain-pied par une la cour, la rue et les champs. Elles sont pensées pour avoir une bonne exposition solaire et être protégées des vents et des intempéries. Elles peuvent être parallèles ou perpendiculaires à la rue.

PLAN: les fermes sont carrées ou rectangulaires et leur plans n'a pas de décrochement. Elles peuvent posséder une cour fermée par un mur autour de laquelle s'articulent les différents corps de bâtiments, être disposées autour d'un espace central ouvert ou donner directement sur la rue et le champs.

VOLUMÉTRIE: les fermes sont construites en maçonnerie, avec des volumes simples et de plan rectangulaire.

FAÇADE: elles sont majoritairement en maçonnerie de pierre enduite et couvrante, plus ou moins lisse. Les murs



Ferme double avec cour sur rue, Langin.



Ferme avec cour arrière, Chez Moachon.



Ferme jointive, Graizier.



Ferme isolée, Graizier.

n'ont pas de motif peint ou sculpté. Les encadrements d'ouvertures sont en pierre pour le logis, pierre et linteaux bois pour les granges. Les murs pignons sont lisses et parfois percés d'ouvertures régulières.

PORTE DE GRANGES: il existe plusieurs types de portes de grange, exactement comme pour les maisons rurales :

- deux pieds droits appareillés soutenant un linteau de bois, débordant sur les appuis, en chapeau de gendarme ou droit;
- deux pieds droits en bois soutenant un linteau bois, souvent très légèrement en chapeau de gendarme;
- pieds droits et linteau en anse de panier faits d'un appareil soigné en molasse ou le plus souvent en granit, l'arc est très rarement déprimé.
- portes de granges en bois et surmontées de grandes impostes en planches de bois.

AVANT TOIT: Les passées de toit sont débordantes et reposent souvent sur des consoles bois.

TOITS: Elles possèdent des grandes toitures à deux pans ou à quatre pans avec demi-croupes. La pente du toit dépend du matériau de couverture utilisé : le plus souvent la tuile. Il n'y a pas d'ouvertures en toiture à l'origine. Traditionnellement, les seules ouvertures en toitures étaient des petits percements destinés à la ventilation des greniers.

ESPACES PRIVATIFS EXTÉRIEURS: présence non systématique d'une cour fermée ou ouverte.

Lieu de présence :

Bons-en-Chablais centre / Brens / Chez les Blanc / Chez Moachon / Choulex / Langin / Les Granges / Loyer d'en haut / Loyer d'en bas / Saint Didier

Variantes :

- **Les fermes unitaires et isolées** rassemblent logis et dépendances sous un même toit, dans un même volume en longueur.
- **Les fermes double et isolées** soit des fermes divisées en deux.
- **Les fermes jointives** présentent des bâtiments individualisés abritant des fonctions distinctes (logis, dépendances) qui sont accolés, disposés en long ou en équerre ou autour d'une cour. Elles peuvent être isolées ou urbaines.
- **Les fermes dissociées** présentent des bâtiments individualisés abritant des fonctions distinctes (logis,

dépendances) qui sont séparés les uns des autres. La partie logis se caractérise par la porte d'entrée et des fenêtres des pièces à vivre. La partie de dépendances agricoles se caractérise par des ouvertures fonctionnelles (grange, étable, écurie, hangar). Les granges isolées sont rares.

- **Les fermes avec moulin** présentent cet équipement soit en accollement soit complètement intégré. Elles sont positionnées le long des cours d'eau ou les biefs.

Évolutions :

- Changement de destination de ferme en habitation, avec une augmentation de la partie habitation et des extensions.
- Division foncière des parcelles et du bâti des fermes au gré des ventes et des successions

Altérations :

Transformées parfois en résidences secondaires, ces fermes traditionnelles perdent souvent leur authenticité architecturale dont les premières causes sont : le percement de fenêtres disproportionnées et/ou mal placées ; le remplacement de la charpente, de la couverture de toit par des matériaux modernes ou bon marché ; le grattage ou décroulage des enduits de protection pour faire apparaître la pierre du bâtiment ; création des grandes baies et mise en place de volets roulants; la modifications des toitures avec la création de velux de toit et lucarnes; le changement des menuiseries pour des modèles standardisés; etc.....

T-03: MAISON DE VILLAGE RUE AVEC COMMERCE

Généralités :

Les maisons de village-rue avec commerce sont un type d'habitat groupé et les constructions se succèdent au bord de la rue.

Les maisons sont le résultat d'une agglomération progressive de maisons dont les propriétaires cherchaient à bénéficier à la fois d'une ouverture sur la route principale et d'un accès direct à leur propriété agricole. C'est pour cette raison que le parcellaire est généralement structuré perpendiculairement à la voie de communication comme à Bons-en-Chablais. Ces maisons sont souvent rassemblées en secteur.

Traits dominants :

Ces édifices ont une écriture architecturale modeste et ils font partie intégrante du tissu urbain. Ils sont à usage d'habitation, associée ou non à une fonction économique (commerce, artisanat).

Ce type de développement urbain s'est établi par accroche aux rues, de façon compacte avec des constructions peu hautes, aux gabarits R+1 et R+1+Comble. Les maisons s'enchaînent par les pignons.

PARCELLAIRE: Les parcelles sont en laniérées ou barlongues avec un accès unique sur la route principale ou double depuis une rue arrière.

DISPOSITION PAR RAPPORT À LA RUE: Les implantations sont à l'alignement de la rue ou en léger retrait et entre constructions mitoyennes. L'accès est direct sur la rue principale ou possible par la rue ou la cour arrière.

PLAN: les plans de maisons avec commerce sont carrées ou rectangulaires et leur plans n'a pas de décrochement.

VOLUMÉTRIE: Les habitations sont construites en maçonnerie, avec des volumes simples, rarement très importants, de plan rectangulaire, sans décrochement ni complication de toiture. Elles sont en enchaînement par les pignons, rarement isolées. Elles sont, à l'origine, en R+1, R+1+C à R+2+C (plus rare). Les surélévations sont tardives.

FAÇADE: les murs sont en maçonnerie de pierres, avec un enduit couvrant plus ou moins lisse et ils n'ont pas de motif peint ou sculptés. La façade est tramée avec des



Maison traversante avec commerce, Bons-en-Chablais centre.



Maison traversante avec commerce, Bons-en-Chablais centre



Maison traversante avec commerce, Bons-en-Chablais centre



Maison traversante avec commerce, Bons-en-Chablais centre

grandes ouvertures pour le commerce et des plus petites baies à l'étage. La couleur des enduits est majoritairement pastel (beige, jaune clair, rose, blanc cassé), et parfois aux teintes vives (rouge, ocre...)

TOITS: le toit est à 2 pans avec faîtage parallèle à la rue. L'avancée de toit est simple et de petite dimension. La couverture utilisée est le plus souvent la tuile. A noter que il n'y a pas d'ouvertures en toiture à l'origine.

Lieu de présence :

Bons-en-Chablais centre / Langin / Saint Didier

Variantes :

- **Maison traversante** qui donne sur deux rues avec commerce au rez-de-chaussée.
- **Maison unitaire et isolée** rassemblée totalement sous un même toit, dans un même volume en longueur, avec faîtage parallèle à la rue.

Évolutions :

L'évolution la plus courante est l'augmentation de la partie habitation et des extensions.

Altérations :

- Création des lucarnes ou velux pour utiliser les combles;
- Mise en place de volets roulants avec dépose des volets bois;
- Changement des menuiseries pour des modèles standardisés sans répartition des petits bois



Maison traversante avec commerce, Bons-en-Chablais centre



Maison traversante avec commerce, Bons-en-Chablais centre



Maison traversante avec commerce, Bons-en-Chablais centre

T-04: MAISON INDÉPENDANTE

Généralités :

Les maisons indépendantes sont des maisons unifamiliales édifiées pour la plus part dans la seconde partie du XXe siècle. Elles reprennent certains codes de l'architecture traditionnelle du Bas Chablais, mais qu'ils sont toutefois réinterprétés (comme l'usage de l'escalier extérieure, etc.).

Traits dominants :

L'habitat isolé reste historiquement rare, mais ce type de maison est construit généralement dans des "quartiers en périphérie" du centre qui répondaient à la même logique que les actuels lotissements, soit constructions individuelles isolées.

Ces constructions sont destinées uniquement à l'habitation, mais parfois elles peuvent avoir une activité au RDC.

PARCELLAIRE: Implantation au centre de grandes parcelles.

DISPOSITION PAR RAPPORT À LA RUE: Dans ce tissu urbain plus ou moins dense, les maisons indépendantes sont situées le long de la voirie ou en léger recul par rapport et elles sont accessibles depuis la rue à travers d'un chemin privé

PLAN: le plan des maisons est carrés ou rectangulaires

VOLUMÉTRIE: Les habitations sont construites en maçonnerie, en R+1+C ou R+2+C. ou R+3 (plus rare).

FAÇADE: les murs sont en maçonnerie de pierres ou de béton, avec un enduit couvrant plus ou moins lisse. Les fenêtres sont à deux vantaux avec des volets bois. Le bardage bois est relativement absent. Les ouvertures sont fréquemment marquées par un encadrement en pierre (molasse ou granit), plus ou moins travaillé. Leur proportion est plus haute que large et leur positionnement sur la façade répond à des axes de compositions verticaux. Les menuiseries devaient être à l'origine en bois, généralement à deux vantaux et a petits carreaux. Les volets, également en bois.

TOITS: à deux ou quatre pans en tuiles. Faîtage parallèle ou perpendiculaire à la rue selon la disposition du bâtiment. Les types plus récents (maisons des années



Maison indépendante, Langin



Maison indépendante, Langin



Maison indépendante, Saint-Didier



Maison indépendante, Langin

40/60) emploient des percements qui permettent d'éclairer les pièces d'habitation situées sous combles.

ESPACES PRIVATIFS EXTÉRIEURS: espaces privés autour de la maison délimités par des murets ou des clôtures.

Lieu de présence :

Bons-en-Chablais centre / Brens / Chez les Blanc / Chez Moachon / Choulex / Langin / Les Granges / Loyer d'en haut / Loyer d'en bas / Saint Didier

Variantes :

Suivant les différents types de constructions, il peut y avoir des nuances, des variantes, que ce soit dans la forme, dans la mise en œuvre des matériaux ou les couleurs...

- **Maison à une seul logement**
- **Maison à 2 ou 4 logements** rassemblés sous un même toit

Évolutions :

L'évolution la plus courante est l'augmentation de la partie habitation avec des extensions.

Altérations :

- Création des lucarnes ou velux pour utiliser les combles;
- Mise en place de volets roulants avec dépose des volets bois;
- Changement des menuiseries pour des modèles standardisés sans répartition des petits bois...



Maison indépendante, Langin



Maison indépendante, Langin

T-05: IMMEUBLE

Généralités :

Il s'agit de constructions destinées à l'habitation ou à une activité professionnelle : commerces, hôtels, restauration, etc. En fait, on trouve dans cette catégorie des hôtels, des grosse maisons de ville et des bâtiments de plusieurs logements.

Ces constructions ont pour la plupart été érigées à partir de la seconde moitié du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Dans certains cas ce sont des maisons plus anciennes, profondément remaniées à cette époque. Ces immeubles sont souvent situés dans des quartiers urbains, situés de part et d'autre de la nationale (comme à Bons-en-Chablais). Les arrières sont souvent délaissés ou moins bien traités.

Traits dominants :

Composition classique très ordonnancée, ouvertures rectangulaires régulières, axées.

PARCELLAIRE: Implantation au centre des parcelles ou sur la voie de communication principale.

DISPOSITION PAR RAPPORT À LA RUE: elles sont situées le long de la voirie ou en léger recul par rapport ou au centre d'une parcelle et accessible par un chemin ou un cour privé.

PLAN: le plan est généralement rectangulaire.

VOLUMÉTRIE: Hauteurs très variables allant de R+1 + C à R+3 + C pour certains bâtiments, avec des hauteurs sous plafond plus importantes.

FAÇADE: Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit couvrant plus ou moins lisse; ouvertures plus hautes que larges à linteau droit et encadrements d'ouverture en pierre; les fenêtres ont des volets battants en bois, pleins ou persiennés; présence d'auvent et balcons de petite taille avec garde-corps en serrurerie à barreaudage vertical, plus ou moins travaillés avec des motifs floraux ou géométriques.

Parfois les chaînages d'angles peuvent rester en pierres apparentes.

TOITS: Formes et pentes variables, selon le programme : toit à 2 pans (faîtage parallèle à la rue), ou 2 pans et 2 demi-croupes. Passées de toit plus ou moins importantes,



Hôtel, Bons-en-Chablais centre.



Hôtel, Bons-en-Chablais centre.



Immeuble, Bons-en-Chablais centre.



Immeuble, Brens.

souvent sans consoles, avec des traitements divers :
caissonnées avec des lames larges, chevrons apparents

ESPACES PRIVATIFS EXTÉRIEURS: espaces privés ou
basent ou délimités par des clôtures.

Lieu de présence :

Bons-en-Chablais centre / Brens / Chez Moachon /
Choulex / Saint Didier

Variantes :

- avec commerce au rez-de-chaussée
- isolée avec jardin

Évolutions :

Les évolutions les plus courantes sont les surélévations et
le changement conséquent de toiture (pente, couverture,
passées de toit...), la modification de la fonction (hôtel,
commerce, café...)et la modification des ouvertures
qui en découle, la transformation de rez-de-chaussée
(vitrines, logements...)....

Altérations :

- Création des lucarnes ou velux pour utiliser les
combles;
- Mise en place de volets roulants avec dépose des
volets battants en bois;
- Changement des menuiseries pour des modèles
standardisés sans répartition des petits bois;
- Le décrouitage des enduits...



Immeuble, Bons-en-Chablais centre.

T-06: PETIT PATRIMOINE

Généralités :

Le petit patrimoine est constitué :

- D'ouvrages liés à l'eau (fontaine, lavoir...)
- Des greniers
- Des monuments et des croix

Traits dominants :

LES OUVRAGES LIÉS À L'EAU (BASSINS, FONTAINES, PUIITS, MOULIN) :

Le petit patrimoine hydraulique est indispensable à la survivance des habitants et bêtes. Ils assurent tous les besoins ménagers, cuisiner, se laver et les autres gestes quotidiens. Ils étaient taillés dans la pierre puis, plus récemment, moulé dans le béton ou dans un agrégat de mortier. A l'origine il y avait plusieurs bassins et puits, alimentés par une source ou un bief. Aujourd'hui, les bassins font partie du cadre de vie. Ces éléments ont une forte valeur mémoriel car témoin d'une période historique de la commune et des usages passés.

LES GRENIERS :

Les quelques greniers présents dans le temps constituent les seuls exemples de construction entièrement en bois de Bons-en-Chablais. Les greniers en bois servent à mettre à l'écart des flammes les biens précieux de la famille. Ces petits édifices en madriers étaient conçus comme des coffres-forts à distance de l'habitation principale, afin de protéger les richesses.

LES MONUMENTS ET LES CROIX:

Ils ponctuent les différents villages et hameaux. Ces éléments sont tantôt à proximité des habitations, tantôt plus isolés. Leur design et leur époque est très différentes mais ils sont des symboles et leur valeur est liée aux activités humaines qu'elles aient été religieuses (croix, statues...) ou commémorative (monuments aux morts).

Lieu de présence :

Bons-en Chablais centre / Brens / Chez les Blanc / Chez Moachon / Choulex / Langin / Les Granges / Loyer d'en haut / Loyer d'en bas / Saint Didier



Bassin, Graizier.



Bassin, Langin.



Grenier, Bons-en-Chablais

T-07: ÉDIFICE REMARQUABLE

Généralités :

Il est constitué d'édifices religieux, de l'ancienne tour Langini (vestige d'un ancien château-fort)

Ces édifices ont tous en commun de présenter un intérêt particulier au regard de l'histoire communale et d'avoir fait l'objet d'un soin particulier à la construction.

Traits dominants :

PARCELLAIRE: Selon les sous-types

ARCHITECTURE: Selon les édifices

PAYSAGE : Ces monuments font aussi office de repère dans le paysage : leur volume et leur clocher sont des éléments structurants et un repère visuel dans le paysage.

Lieu de présence :

Bons-en-Chablais centre / Brens / Langin / Les Granges / Saint Didier / Graizier



Eglise de Bons-en-Chablais



Eglise de Brens

T-08: ÉDIFICE AVEC ROUE DE MOULIN ET ATELIER

Généralités :

Bien que peu représenté, ce type est important car il utilise la ressource de l'eau présente à Bons-en-Chablais. On peut facilement supposer qu'ils s'agit d'édifices destinés à la transformation de produit agricoles. Sur les différentes feuilles du cadastre français, on peut facilement repérer la présence de roues en correspondance des biefs et on note aussi que les roues sont souvent associées à une ferme ou à une maison agricole. Les ateliers ne présentent pas des roues et d'activation hydraulique. Leur activité est liée à l'exploitation agricole.

Traits dominants :

Il n'existe pas une composition classique des ces bâtiments qui sont très différents entre eux par taille et architecture.

DISPOSITION PAR RAPPORT À LA RUE: ils sont disposés par rapport au cours d'eau et la rue et sont souvent parallèles. Ils sont implantés généralement en extension de la ferme, contre le pignon, rarement contre le gouttereau.

PLAN: rectangulaire mais avec dimensions variables

VOLUMÉTRIE: Hauteurs très variables allant de R+1 + C à R+3 + C pour certains bâtiments.

FAÇADE: Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit couvrant plus ou moins lisse;

TOITS: Formes et pentes variables, selon le programme total de l'édifice : à 2 ou 4 pans (faîtage parallèle à la rue), demi-croupes possible. Avancées de toit plus ou moins importantes.

Lieu de présence :

Bons-en Chablais centre / Brens / Chez les Blanc / Chez Moachon / Choulex / Langin / Les Granges / Loyer d'en haut / Loyer d'en bas / Saint Didier

Variantes :

- avec maison agricole ou ferme
- atelier ou autre activité (fruitière, laitière...)

Évolutions :

L'évolution la plus courante est le changement de



Moulin, Bons-en-Chablais



Moulin, Bons-en-Chablais



Moulin, Graizier

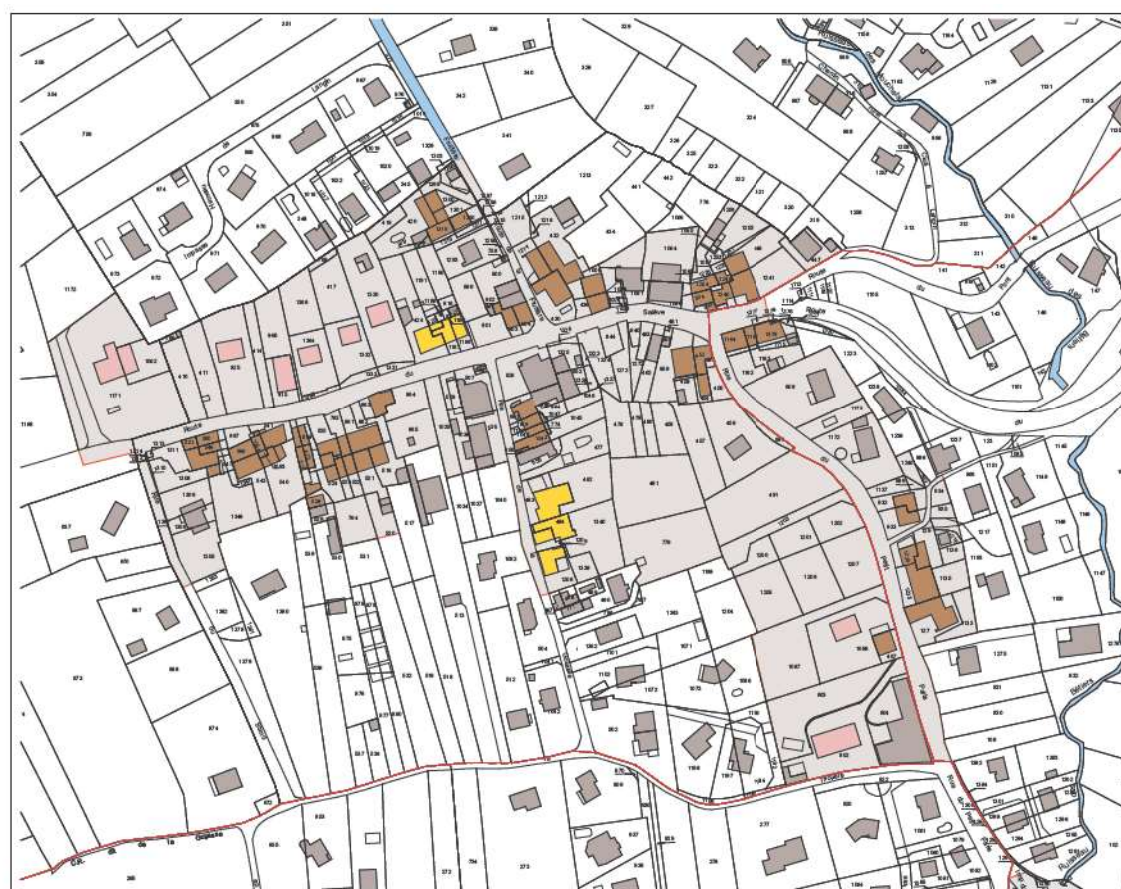
toiture, la modification des ouvertures et du volume. La modification de la fonction, démolition d'une partie de l'édifice et dépose des roues.

Aujourd'hui, ces bâtiments sont plus adaptés à la réhabilitation en logements, commerces ou services plutôt qu'au maintien d'une activité liée à la force hydraulique.

**BRENS :
LANGIN - LE CHOULEX - BRENS LE VILLAGE**



LANGIN _ CARTE DU PATRIMOINE



LÉGENDE

SECTEUR

PERIMÈTRE D'ÉTUDE DU PATRIMOINE BÂTI

PROTECTION EXISTANTES



MONUMENT HISTORIQUE

SITE INSCRIT

PROTECTION ABORD

TYPLOGIE

- TYPE 01 _ MAISON RURALE
- TYPE 02 _ ANCIENNE FERME
- TYPE 03 _ MAISONS DE VILLAGE AVEC COMMERCE
- TYPE 04 _ MAISON INDÉPENDANTE
- TYPE 05 _ IMMEUBLE
- TYPE 06 _ PETIT PATRIMOINE
- TYPE 07 _ ÉDIFICE REMARQUABLE
- TYPE 08 _ ÉDIFICE AVEC MOULIN ET ATELIER
- ÉDIFICE D'INTÉRÊT PARTICULIER

CADASTRE

BÂTI CADASTRE



ÉCHELLE 1:1500

BRENS LE VILLAGE ET LE CHOULEX _ CARTE DU PATRIMOINE



LÉGENDE

SECTEUR

PERIMÈTRE D'ÉTUDE DU PATRIMOINE BÂTI

PROTECTION EXISTANTES

★ MONUMENT HISTORIQUE
SITE INSCRIT
PROTECTION ABORD

TYPLOGIE

TYPE 01 _ MAISON RURALE
TYPE 02 _ ANCIENNE FERME
TYPE 03 _ MAISONS DE VILLAGE AVEC COMMERCE
TYPE 04 _ MAISON INDÉPENDANTE
TYPE 05 _ IMMEUBLE
TYPE 06 _ PETIT PATRIMOINE
TYPE 07 _ ÉDIFICE REMARQUABLE
TYPE 08 _ ÉDIFICE AVEC MOULIN ET ATELIER
ÉDIFICE D'INTÉRÊT PARTICULIER

CADASTRE

BÂTI CADASTRE



ÉCHELLE 1:1500

665 - ROUTE DE SALÈVE ET 31 - RUE DU STAND

TYPE : ancienne ferme de type double

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 | 549 - 000 | 550 - 000 | 1311

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885) et une partie sur la mappe sarde (1728-1738)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Volumétrie / Façades (partialement) / Toitures à 2 pans
Avancée de toit débordant sur console bois
Encadrement porte d'entrée : linteau de porte sculpté
Encadrements de baies en pierre (partialement)
Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit
Escalier extérieur pour accéder au logement à l'étage.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Menuiseries partiellement remplacées / La ferme est divisée en deux avec un accès à usage d'habitation au niveau du 31 rue du Stand. Ceci donne lieu à un traitement différents entre les deux façades / Type de menuiseries et volets en bois à panneaux plein.

ÉTAT SANITAIRE : -- / ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS: Conservation du volume, des escaliers (emplacement d'origine) et réhabilitation.

NOTES : Ensemble urbain d'entrée de ville / Fermes encore partiellement utilisées.



645 - ROUTE DE SALÈVE

TYPE : ancienne ferme de type double

INTÉRÊT : + / -

PARCELLE : 000 | 995 - 000 | 543 - 000 | 541 - 000 | 1094 - 000 | 1093

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885) en partie. Extension partie Est (parcelle 000 | 541) successive.

ÉLÉMENTS REMARQUABLES: Volumétrie / Façades (partialement) / Toitures (partialement) / Avancée de toit débordant sur console bois (partialement) / Grandes ouvertures correspondantes à la partie grange / Conservation de certains encadrement des baies.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS: Extension / Escalier extérieure donnant accès à l'étage du logis modifiée et création d'escalier et balcon bois sur la route de Salève / Menuiseries et suppression d'une partie des volets bois pour la mise en place de volets roulants.

ÉTAT SANITAIRE : +

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS : Conservation du volume et réhabilitation.

NOTES :

Ensemble urbain d'entrée de ville constitué de plusieurs parcelles et plusieurs lots. Ensemble fortement remanié et d'intérêt secondaire.



591 - 595 - 619 ROUTE DE SALÈVE

TYPE : ancienne ferme unitaire mais divisée le long de la ligne de faitage pour créer des logements côté "champs" et perpendiculairement à la route de Salève pour créer deux unités.

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 | 863 - 000 | 862 - 000 | 861 - 000 | 525 - 000 | 763 - 000 | 861 - 000 | 524 - 000 | 523 - 000 | 522 - 000 | 521 - 000 | 516

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885) et une partie sur la mappe sarde (1728-1738) très partialement.

ÉLÉMENTS REMARQUABLES: Volumétrie / Façades (partialement) / Toiture / Avancée de toit débordante / Encadrements de baies en pierre (partialement) et de la porte d'entrée / Escalier extérieur pour accéder au logis à l'étage / Volets en bois à panneaux pleins / Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit / Murets de clôture.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS : Ajout d'un bâtiment type "léger" en perpendiculaire qui a créé une double cour. La cour est créée par des bâtiments secondaires et non jointifs / Toiture / Percements / Menuiseries / modification de l'escalier extérieur / Aménagement des combles côté champs.

ÉTAT SANITAIRE : + / ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS : Conservation du volume, des portes des granges, de l'escalier et du muret.

NOTES :





23-33-39-41-55 ROUTE DE SALÈVE

TYPE : ancienne ferme jointive en équerre

INTÉRÊT : -

PARCELLE : 000 | 961 - 000 | 11691 - 000 | 11170 - 000 | 1044 - 000 | 1043 - 000 | 855 - 000 | 856

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885) (partialement)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Volumétrie / Façades / Toitures (hors partie extension parcelle 000 | 856 et 000 | 961) / Les avancées de toit débordantes / Entrée de la grange avec montant en pierre et un linteau bois / Encadrements de baies en pierre (partialement) / Volets en bois à panneaux pleins / Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Extension nord en style type chalet de montagne avec bardage couleur beige et extension type art-déco / Changement des menuiseries avec perte la division en petit bois / Gardes-corps / Présence de bardage bois.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation de la partie centrale.

NOTES : ensemble beaucoup remanié dont il est difficile lire les caractéristiques historiques.



508 - 516 - ROUTE DE SALÈVE

TYPE : ancienne ferme isolée

INTÉRÊT : -

PARCELLE : 000 | 903 - 000 | 904

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Emprise au sol partiellement d'origine / Toit à 2 pans perpendiculaire à la rue / Avancée de toit sur console ouvragé / Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Extension nord / Bâtiment fortement remanié (balcon - ouvertures du rez-de-chaussée - menuiseries - enduit)

ÉTAT SANITAIRE : +

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS : /

NOTES :

Lecture absente des éléments historiques.



413 - 415 - 427 ROUTE DE SALEVE

TYPE : ancienne ferme unitaire et en équerre

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 | 452 - 000 | 454 - 000 | 959

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885) et sur la mappe sarde (1728-1738)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Volumétrie / Façades / Toitures

Les avancées de toit débordantes / Deux entrées de la grange avec un linteau bois (remaniées) / Encadrements de baies en pierre (partialement) / Volets en bois à panneaux pleins (partialement conservés) / Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Fenêtres de toit et menuiserie

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Restauration des façades et menuiseries et Conservation des porte des grange.

NOTES :

L'angle sur le rue du petit Paris a été démoli.



113 -125 RUE DU PETIT PARIS

TYPE : ancienne ferme

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 | 932 - 000 | 933

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Les avancées de toit débordantes / Entrée de la grange avec montant et linteau en pierre (anse de panier) / Encadrements de baies en pierre (partialement) / Volets en bois à panneaux pleins (partialement conservé) / Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit (partialement).

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Escalier / Suppression de l'enduit de parement / Pergola métallique.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation du volume et des passées de toit.

NOTES :



474 - ROUTE DE SALÈVE ET 8 - 34 ROUTE DE LA FRUITIÈRE

TYPE : ancienne ferme jointive

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 | 1214 - 000 | 430 - 000 | 436

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES : Escalier extérieure (dont celle de la partie nord qui est d'origine) / Avancée de toit débordante sur console bois / Encadrement porte d'entrée et baies en pierre (partialement) / Volets en bois à panneaux pleins / Toit à 2 pans pour la partie nord et à en demi-croupe pour la partie sud (remaniement) / Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit avec prolongement du mur pignon nord en correspondance de l'escalier / Ancien portail de grange conservé.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS: Modification partielle des escaliers extérieurs qui sont toujours présents / Menuiserie sans division / Extension garage / Modification de toiture et création de terrasses.

ÉTAT SANITAIRE : - / +

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Restauration des façades et menuiseries / Conservation des escaliers et portes des granges.

NOTES :

Façade sur la route de Salève avec petites ouvertures.



8 - 34 ROUTE DE LA FRUITIÈRE

TYPE : ancienne ferme dissociée

INTÉRÊT : -

PARCELLE : 000 | 1300 - 000 | 1301 - 000 | 1320 - 000 | 1319 - 000 | 1298

DATATION : déjà présente partiellement sur le cadastre français (1885) et sur la Mappe Sarde (1728-1738).

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Volumétrie (partialement) / Encadrements de baies en pierre (partialement) / Volets en bois à panneaux pleins (partialement) / Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit (partialement)

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Extensions / agrandissement des baies / présence d'un bardage bois / Modification de toiture / Suppression de l'enduit par endroits / Création de balcons /

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation d'un espace commun au centre.

NOTES :

Ensemble remanié avec plusieurs extensions. La lecture des éléments d'origine est difficile.



202 ? RUE DU PETIT PARIS

TYPE : ancien annexe d'une ferme avec maison indépendante XXe.

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 | 497 - 000 | 1088

DATATION : la partie d'annexe de la ferme est présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Concernant la partie ferme : Volumétrie / Façades / Toitures
Les passées de toit débordantes / Volets en bois à panneaux pleins / Toit à 2 pans / Murs en maçonnerie de pierres

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Concernant la partie ferme : Extension de l'abri voiture

ÉTAT SANITAIRE : --

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation de l'annexe de la ferme

NOTES :

Sur la même parcelle de la ferme a été construite une maison successivement



81 - 95 ROUTE DE LA GOLIASSE

TYPE : maisons rurales

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 | 483 - 000 | 484 - 000 | 1209

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Volumétrie / Façades / Toitures / Les avancées de toit débordantes
Escalier extérieur / Entrée de la grange avec montant en pierre et un linteau bois / Encadrements de baies en pierre (partialement)
Volets en bois à panneaux pleins (partialement conservés) / Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Changement des menuiseries avec perte la division en petit bois
Gardes-corps en fer forgé / Velux de toit / modification de la couverture en tuile.

ÉTAT SANITAIRE : +

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation du volume, de la position de l'escalier qui est d'origine, de la porte de grange et des avancées de toit

NOTES :



554 - 538 ROUTE DE SALÈVE

TYPE : maison rurale

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 | 424 - 000 | 1187 - 000 | 1186 -000 | 425

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Auvent avec potence (poteau, corbeau, aisselier).

Encadrements de baies en pierre (partialement)

Volets en bois à panneaux pleins

Toit à 2 pans parallèle à la rue

Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Occultions type volets roulants / modification des baies /

Extensions

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation du volume.

NOTES :



208 RUE DE CHOULEX ET 21 RUE DE LA FONTAINE

TYPE : maison avec escalier et ancienne grange accolée

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 | 797 - 000 | 1341

DATATION : présence sur le cadastre français (1885) et partialement sur la mappe sarde (1728-1738)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Avancée de toit débordant sur console bois / Entrée de la grange avec encadrement en pierre / Encadrements de baies en pierre (partialement) / Murs en maçonnerie de pierres / Escalier extérieur

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Présence d'enduit ciment / Bardage bois / Remaniement des encadrements des baies avec de la brique / Garde corps escalier en bois /

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation du volume, de l'escalier et de porte de la grange.

NOTES :

Ensemble constitué de plusieurs fermes accolées et logis
Accès direct à la rue.



208 RUE DE CHOULEX

TYPE : maison avec escalier et ancienne grange accolée

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 | 797 - 000 | 798

DATATION : présence sur le cadastre français (1885) et partialement sur la mappe sarde (1728-1738)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Toitures à 2 pans avec avancée de toit débordant sur console bois / Entrée de la grange avec encadrement en pierre / Encadrements de baies en pierre (partialement) / Murs en maçonnerie de pierres / Escalier extérieur (même emplacement que sur le cadastre français).

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Perte d'enduit et pierre apparente / Changement menuiseries pour la partie maison / Démolition d'un annexe au niveau de l'actuelle parcelle 000 | 798 /

ÉTAT SANITAIRE : +

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation de l'escalier, des passées de toit et la porte de la grange / Réfections des enduits.

NOTES :

Ensemble constitué de plusieurs maisons accolées / Accès direct à la rue.



76 RUE DE LA FONTAINE

TYPE : maison rurale avec escalier et garde corps maçonné

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 I 823

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Grandes toiture à deux pans avec avancée de toit débordante sur console bois / Entrée de la grange / Encadrements de baies en pierre (partialement) / Murs en maçonnerie de pierres / Escalier extérieur en pierre à l'emplacement d'origine et garde corps maçonné

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

La porte de garage a modifié l'ancienne porte de la grange / Perte d'enduit / Extension de la partie terrasse vers les champs.

ÉTAT SANITAIRE : +

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation du volume et de l'escalier avec son garde corps.

NOTES : probablement cette maison était en étroite relation avec la ferme des parcelles adjacentes (000 I 165 - 000 I 164 - 000 I 1083)



114 RUE DE LA FONTAINE

TYPE : ancienne ferme en équerre

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 | 165 - 000 | 164 - 000 | 1083

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Entrée de la grange avec linteau en bois / Avancée de toit débordante / Encadrements de baies en pierre (partialement) / Murs en maçonnerie de pierres avec volume simple et parcellaire rectangulaire / Grandes toitures à deux pans

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

La menuiserie de porte de la grange a été substituée pour créer un porte d'entrée à l'intérieur d'un ensemble vitré / Fenêtres de toit / Une partie de l'ancienne ferme a été transformée en garage ouvert.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation du volume et de l'encadrement de la porte de la grange / Conservation de l'espace de la cour et de l'avancée du mur pignon.

NOTES :



124 RUE DE LA FONTAINE

TYPE : ferme dissociée, composée d'une partie habitation avec escalier pour accéder au logis et une partie de ferme accolée.

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 | 1270 - 000 | 155

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Toiture avec avancée de toit débordante sur console bois /
Entrée de la grange avec linteau en bois / Encadrements de
baies en pierre (partialement) / Murs en maçonnerie de pierres
/ Escalier extérieur.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Menuiseries modernes sans division / Garde-corps de l'escalier
à barreaudage vertical et non plus maçonné / Création d'une
avancée en correspondance de la partie ferme (bâti léger) /
Suppression des volets bois

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation du volume, de l'escalier,

NOTES :



CHOULEX

TYPE : petit patrimoine hydraulique

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 I 175

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Le puits est devenu un bassin.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation

NOTES :



126 AV SAINT FRANÇOIS DE SALES

TYPE : maison agricole avec escalier en pierre

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 K 1078W - 000 K 1077

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Position urbaine / Volumétrie, Façades et Toitures que partialement / Avancées de toit débordantes mais avec habillage bois / Encadrements de baies en pierre / Volets en bois à panneaux pleins (partialement) / Murs en maçonnerie de pierres avec prolongement du mur pignon.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Suppression de l'escalier extérieur côté avenue mais conservé sur cour / Création d'une extension / Dépose de l'enduit pour laisser la pierre apparente (sur rue et sur cour) / Modification du type de menuiseries et dépose des volets bois avec mise en place de volets roulants sur plusieurs baies.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation de l'escalier et de l'avancée du mur pignon.

NOTES : Ensemble en partie démoli en correspondance des parcelles : 000 K 1846 - 000 K 1848 - 000 K 1847



15 CHE DE LA MOUILLET ET 178 AV SAINT FRANÇOIS DE SALES

TYPE : ferme créant une cour commune

INTÉRÊT : -

PARCELLE : 000 K 750 - 000 K 751 - 000 K 748 - 000 K 747 - 000 K 1174 - 000 K 1187

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885) et partiellement sur mappe sarde (1728-1738) (partialement) .

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Position urbaine / Volumétrie, Façades et Toitures que partialement (trop de remaniement) / Avancées de toit débordantes / Encadrements de baies en pierre (partialement) / Volets en bois à panneaux pleins (partialement) / Murs en maçonnerie de pierres (partialement)

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Suppression de l'escalier extérieur côté avenue mais conservé sur cour / Création de chien assis en toiture / Perte d'enduit (partiellement) / Modification du type de menuiserie / Création d'avancées type terrasse non cohérents.

ÉTAT SANITAIRE : +

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation des encadrements.

NOTES :

Ensemble constitué de plusieurs parcelles qui ont été groupée ou fait objet de division. Ensemble fortement remanié et d'intérêt secondaire, notamment côté cour.



14 RUE DE LA BOUCLE ET 206 AV SAINT FRANÇOIS DE SALES

TYPE : ferme

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 K 746- 000 K 1179 - 000 K 1170 - 000 K 744 - 000 K 745 - 000 K 742 - 000 K 741 - 000 K 1172 - 000 K 1422

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885) et partiellement sur mappe sarde (1728-1738) (partialement)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES : Position urbaine / Volumétrie, Façades et Toitures que partialement / Avancées de toit débordantes / Encadrements de baies en pierre (partialement) / Volets en bois à panneaux pleins (partialement) / Murs en maçonnerie de pierres

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS : Suppression de l'escalier extérieur / Dépose de l'enduit pour laisser la pierre apparente (partialement) / Modification du type de menuiseries et dépose des volets bois avec mise en place de volets roulants sur plusieurs baies / Création d'extension agricole sans valeur patrimoniale / Modification du type de menuiseries et des ouvertures.

ÉTAT SANITAIRE : +

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation des avancées de toiture et du volume.

NOTES : Ensemble constitué de plusieurs parcelles qui ont été groupée ou fait objet de division.
Ferme au fond datant début 19e? + Partage de la cour avec ferme adjacente



320 - 334 -354 AV SAINT FRANÇOIS DE SALES

TYPE : ancienne ferme jointive composée de logis et activité agricole.

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 K 722 - 000 K 1859 - 000 K 1939

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Position urbaine / Avancées de toit débordantes / Encadrements de baies en pierre (partialement) / Volets en bois à panneaux pleins / Murs en maçonnerie de pierres avec prolongement du mur pignon / Porte de grange.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Suppression des escaliers extérieurs (partialement) / Dépose de l'enduit pour laisser la pierre apparente (partialement) / Fenêtre de toit.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation des avant-toits, de la volumétrie.

NOTES :

La ferme possédait un puit.



244 AV SAINT FRANÇOIS DE SALES

TYPE : ancienne ferme jointive composée de logis et activité agricole.

INTÉRÊT : - / +

PARCELLE : 000 K 1932 - 000 K 1797 - 000 K 1938 - 000 K 735 - 000 736

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885) et partiellement sur mappe sarde (1728-1738) (partialement)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Position urbaine / Volumétrie, Façades sur avenue et Toitures que partialement (trop de remaniement) / Avancées de toit débordantes / Encadrements de baies en pierre (partialement) / Volets en bois à panneaux pleins (partialement) / Murs en maçonnerie de pierres / Porte de grange.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Extension rez-de-chaussée en béton / Suppression des escaliers extérieurs / Perte d'enduit (partiellement) / Modification du type de menuiserie / Surélévation avec création d'une grande baie vitrée.

ÉTAT SANITAIRE : -

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation des ouvertures de type grange sur l'avenue De Sales.

NOTES : la ferme possédait une cour qui a disparu en correspondance de la parcelle 000 K 729. Ensemble fortement remanié et avec certaines façades sans intérêt.



10 CHE PASTORAL

TYPE : maison agricole

INTÉRÊT : +++

PARCELLE : 000 K 705

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)
et partiellement sur mappe sarde (1728-1738) (partialement)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Position urbaine / Volumétrie / Avancées de toit débordantes /
Encadrements de baies en pierre / Volets en bois à panneaux
pleins / Murs en maçonnerie de pierres avec prolongement du
mur pignon / Porte de grange.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Suppression des escaliers extérieurs (partialement) / Dépose de
l'enduit pour laisser la pierre apparente (partialement) / Fenêtre
de toit / Dépose des volets bois (partialement) et mise en place
de volets pliants / Création de loggias.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Restauration et Conservation.

NOTES : L'ensemble urbain d'origine comportait plusieurs
unités qui ont été démolies pour laisser place à des parcelles qui
ont accueilli des maisons individuelles.



145 AV SAINT FRANÇOIS DE SALES

TYPE : maison

INTÉRÊT : -

PARCELLE : 000 K 800 - 000 K 1355

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Position urbaine / Volumétrie, Façades et Toitures (partialement) / Avancées de toit débordantes (partialement) / Volets en bois à panneaux pleins / Murs en maçonnerie de pierres avec prolongement du mur pignon.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Modification de la dimension des baies et création d'ouvertures supplémentaires / Dépose des volets bois (partialement) / Création de lucarnes / Extension / Démolition d'une partie de l'ensemble.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation des passées de toiture.

NOTES :

Bâtiment isolé mais qu'il faisait partie d'un ensemble urbain plus grand avec deux puits. Ensemble fortement remanié et d'intérêt secondaire.



146 RUE DE LA CROSSETTE

TYPE : immeuble

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 H 262

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Position urbaine / Volumétrie, Façades et Toitures / Volets en bois à panneaux pleins / Murs en maçonnerie de pierres / Toiture / Cour végétale.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Aucune.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation du volume et des façades.

NOTES :



AV SAINT FRANÇOIS DE SALES

TYPE : édifice remarquable

INTÉRÊT : +++

PARCELLE : 000 K 793

DATATION : Eglise néo-classique du 19e avec des reliquats du 15e et retable baroque.

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Assise urbaine et paysagère
Volumétrie / Façades / Toitures
Cloches

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Adaptation suite au concile Vatican II.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

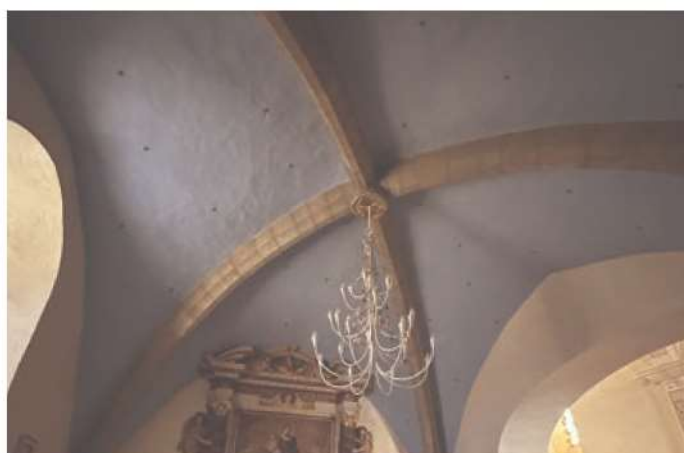
Restauration et conservation.

NOTES :

Eglise dédiée à St. Maurice.

Affectataire : Paroisse St Jean Bosco En Chablais

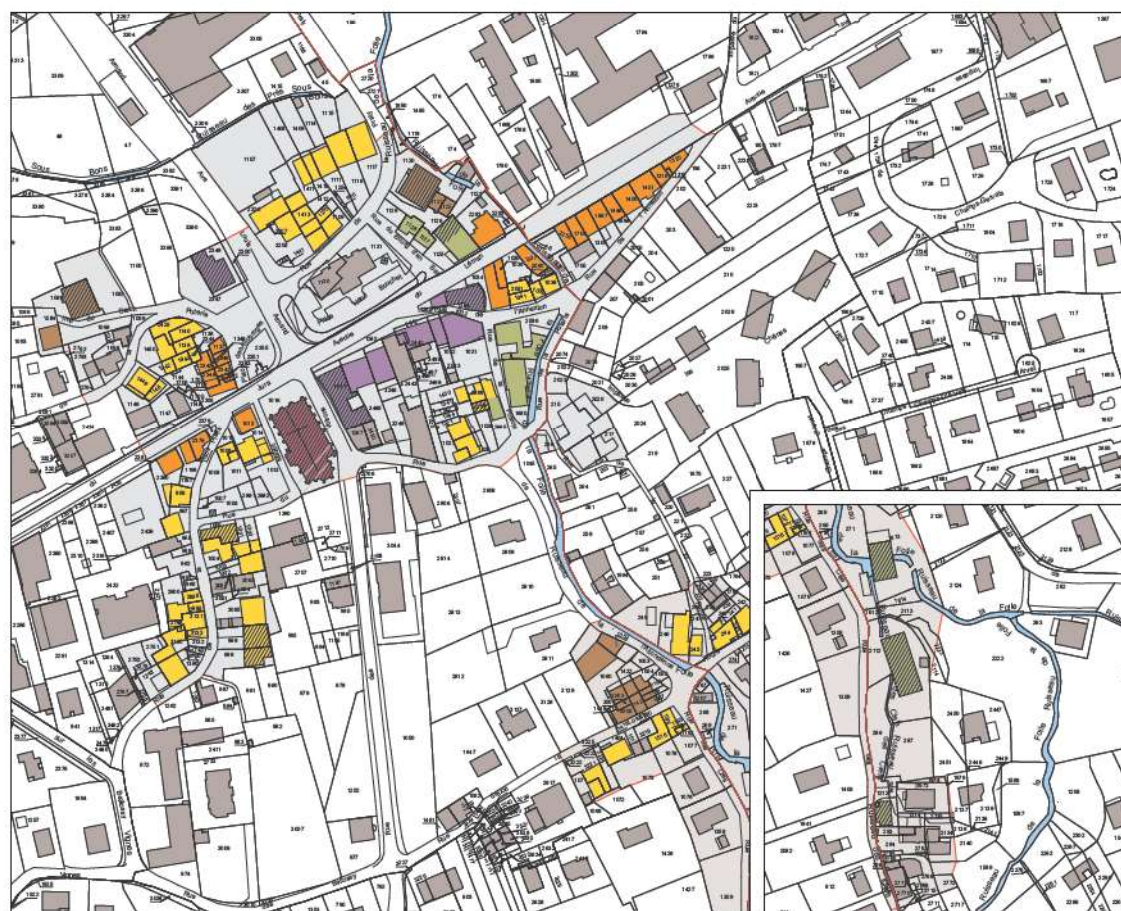
Le premier édifice religieux à Brens remonte à 518-520. Il était déjà dédié à Saint-Maurice. Durant un millénaire, il a été construit, remanié et consolidé au gré des guerres à plusieurs reprises. Entre 1536 et 1598 le village est occupé par les Bernois. L'édifice se voit alors imposer le culte protestant. Le clocher actuel, ainsi que la nef, sont construits entre 1863 et 1868. L'église se voit remaniée entre 1966 et 1967 suite au concile Vatican II.



**BONS :
BONS LE CENTRE -
LES GRANGES - CHEZ LES BLANC - GRAIZIER**



BONS-EN-CHABLIAS CENTRE _ CARTE DU PATRIMOINE



LÉGENDE

SECTEUR

PERIMÈTRE D'ÉTUDE DU PATRIMOINE BÂTI

PROTECTION EXISTANTES

★ MONUMENT HISTORIQUE

■ SITE INSCRIT

□ PROTECTION ABORD

TYPLOGIE

■ TYPE 01 _ MAISON RURALE

■ TYPE 02 _ ANCIENNE FERME

■ TYPE 03 _ MAISONS DE VILLAGE AVEC COMMERCE

■ TYPE 04 _ MAISON INDÉPENDANTE

■ TYPE 05 _ IMMEUBLE

■ TYPE 06 _ PETIT PATRIMOINE

■ TYPE 07 _ ÉDIFICE REMARQUABLE

■ TYPE 08 _ ÉDIFICE AVEC MOULIN ET ATELIER

■ ÉDIFICE D'INTÉRÊT PARTICULIER

CADASTRE

■ BÂTI CADASTRE



ÉCHELLE 1:1500

LES GRANGES _ CARTE DU PATRIMOINE



LÉGENDE

SECTEUR

PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE DU PATRIMOINE BÂTI

PROTECTION EXISTANTES

MONUMENT HISTORIQUE

SITE INSCRIT

PROTECTION ABORD

TYPLOGIE

TYPE 01 _ MAISON RURALE

TYPE 02 _ ANCIENNE FERME

TYPE 03 _ MAISONS DE VILLAGE AVEC COMMERCE

TYPE 04 _ MAISON INDÉPENDANTE

TYPE 05 _ IMMEUBLE

TYPE 06 _ PETIT PATRIMOINE

TYPE 07 _ ÉDIFICE REMARQUABLE

TYPE 08 _ ÉDIFICE AVEC MOULIN ET ATELIER

ÉDIFICE D'INTÉRÊT PARTICULIER

CADASTRE

BÂTI CADASTRE



ÉCHELLE 1:1500

GRAIZIER ET CHEZ LES BLANC _ CARTE DU PATRIMOINE



LÉGENDE

SECTEUR

PERIMÈTRE D'ÉTUDE DU PATRIMOINE BÂTI

PROTECTION EXISTANTES

★ MONUMENT HISTORIQUE

■ SITE INSCRIT

□ PROTECTION ABORD

TYPLOGIE

■ TYPE 01 _ MAISON RURALE

■ TYPE 02 _ ANCIENNE FERME

■ TYPE 03 _ MAISONS DE VILLAGE AVEC COMMERCE

■ TYPE 04 _ MAISON INDÉPENDANTE

■ TYPE 05 _ IMMEUBLE

■ TYPE 06 _ PETIT PATRIMOINE

■ TYPE 07 _ ÉDIFICE REMARQUABLE

■ TYPE 08 _ ÉDIFICE AVEC MOULIN ET ATELIER

■ ÉDIFICE D'INTÉRÊT PARTICULIER

CADASTRE

■ BÂTI CADASTRE



ÉCHELLE 1:1500

451 PL DES ALLOBROGES

TYPE : ancien presbytère

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 A 2349

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885) .

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Position urbaine / Composition classique très ordonnancée, ouvertures rectangulaires régulières, axées. / Volets en bois à panneaux pleins / Murs en maçonnerie de pierres

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Démolition d'une partie du bâtiment en correspondance de l'actuelle av. Louis Armand / Changement des menuiseries et des volets.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Restauration et Conservation.

NOTES :



40 IMP DU CREUX

TYPE : ancienne grange isolée

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 A 1083 - 000 A 1082

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Volumétrie / Grands toiture à deux pans / Avancée de toit débordante sur console bois / Entrée de la grange / Encadrements de baies en pierre (partialement) / Murs en maçonnerie de pierre.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Extension type appentis.

ÉTAT SANITAIRE : +

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Réfection des enduits et conservation du volume, des avant-toits, des encadrements des baies.

NOTES :



25 AV DU JURA - 31 AV DU JURA

TYPE : maison avec commerce

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 A 1015

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Position urbaine et Volumétrie / Murs en maçonnerie de pierre / Toit et à 2 pans avec faitage parallèle à la rue / Avancée de toit simple et de petite dimension.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Suppression des volets en bois à panneaux pleins / Démolition de l'escalier extérieure / Modification de la tailles de baies.

ÉTAT SANITAIRE : +++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation du volume

NOTES : à l'origine l'accès du logement était réalisé par l'espace de la cour arrière.



BONS

TYPE : édifice remarquable - Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul

INTÉRÊT : +++

PARCELLE : 000 A 1016

DATATION : L'église actuelle date de 1863-1865 ; le clocher fut édifié en 1898.

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Assise urbaine et paysagère Volumétrie / Façades / Toitures Cloches.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Aucune

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation de l'actuelle église en style néogothique.

NOTES :

En forme de croix latine, l'église est composée d'une nef de quatre travées et bas côtés, son chevet est de forme polygonale. Chaque transept abrite une chapelle.

L'ancienne église est détruite en 1864.

L'église actuelle date de 1863-1865, avec les fonds offerts par Napoléon III.

L'édifice est restauré en 2012.



41, 46, 48 RUE DE LA POTERLE

TYPE : ensemble composé des maisons agricoles

INTÉRÊT : - / +

PARCELLE : 000 A 1450 - 000 A 2425 - 000 A 1942 - 000 A 1943 - 000 A 1942 - 000 A 1140

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Encadrements de baies en pierre (partialement) / Volets en bois à panneaux pleins (partialement) / Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Modification des toitures et des baies / Suppression d'escaliers extérieurs ou modification ou déplacement de leur position / Modification des occultations / Création d'auvents.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Réhabilitation et Conservation

NOTES :

Ensemble groupé à l'écriture architecturale modeste et fortement remanié / Inscription 1588 sur le linteau de la seule fenêtre à meneaux présente sur la parcelle 000 A 1942 / Réhabilitation en cours. Ensemble fortement remanié et d'intérêt secondaire.



20 AV DU JURA - 11,17,23 PL DES ALLOBROGES

TYPE : maison de village avec commerce au rez-de-chaussé

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 A 2346 - 000 A 2342 - 000 A 1702 - 000 A 1349 - 000 A 1137 - 000 A 1702 - 000 A 2345

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit / Position urbaine et Volumétrie / Avancée de toit simple.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Agrandissement des ouvertures pour le commerce / Création des lucarnes / Mise en place de volets roulants / Mise en place de des menuiseries standardisés / Modification des escaliers avec création des balcons filants / Création de balcon.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Purge des enduit ciment.

NOTES :

Ensemble groupé à l'écriture architecturale modeste et non homogène avec plusieurs parcelles / La parcelle 000 A 2345 est celle qui a maintenue le plus une écriture d'origine et qui conserve l'emplacement d'origine de l'escalier (changement du garde-corps) et accès à l'ancienne cave au rez-de-chaussé.



13 AV DES VOIRONS

TYPE : hôtel des Monts Voirons

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 A 1017

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Position urbaine / Composition classique très ordonnancée, ouvertures rectangulaires régulières, axée / Murs en maçonnerie de pierres / Toiture / Ferronnerie / Balcons sur consoles.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Édifice remanié avec surélévation du troisième étage / Mise en place volets roulants et suppression des volets bois / Suppression de la balustrade du rez-de-chaussée qui délimitait une petite terrasse arborée / Dépose de la marquise en verre / Cour arrière modifiée avec la création d'une extension à toit plat et des vérandas.

ÉTAT SANITAIRE : +++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation.

NOTES :



84 AV DU LEMAN

TYPE : Ancien hôtel du Progrès

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 A 1364

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Position urbaine / Composition classique très ordonnancée, ouvertures rectangulaires régulières, axée / Murs en maçonnerie de pierres / Toiture

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Édifice remanié / Mise en place volets roulants et suppression des volets bois / Création d'une extension, de fenêtres de toit

ÉTAT SANITAIRE : +++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation.

NOTES :

L'extension du rez-de-chaussé était au début XXe une terrasse ornée de verdure.



34 RUE DU MAZOT

TYPE : maison rurale isolée et en recul par rapport à la voie

INTÉRÊT : - / +

PARCELLE : 000 A 1014 - 000 A 1013

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Position urbaine / Avancées de toit débordantes / Encadrements de baies en pierre (partialement) / Volets en bois à panneaux pleins (partialement) / Murs en maçonnerie de pierres / Escalier extérieur avec garde-corps maçonné

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Extension rue du Mazot en style chalet avec garage / Création des nouvelles ouvertures cintrées

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation de l'escalier, de la cour semi-ouverte partagée avec les autres maisons rurales adjacentes, de l'entrée de la grange (remaniée) / Réfection des enduits / Création des velux.

NOTES : Ensemble fortement remanié, surtout au niveau de l'extension en style chalet.



87 RUE DU MAZOT

TYPE : maison rurale

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 A 1005

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Les avancées de toit débordantes / Entrée de la grange avec un linteau bois et deux pieds droits en bois / Encadrements de baies en pierre (partialement) / Volets en bois à panneaux pleins / Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit (partialement) / Mur pignon lisse.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Le garde-corps de l'escalier n'est plus maçonné / Dépose de volets bois (partialement).

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation de l'avant-toit très importants sur la façade principale, de l'escalier parallèle à la façade principale, de l'entrée de grange / Réfection des enduits

NOTES :

La maison partie fait partie intégrante du tissu urbain et elle forme un ensemble avec les parcelles adjacentes (000 A 1000 - 000 A 1001 - 000 A 1004...).



79 RUE DU MAZOT

TYPE : maison rurale

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 A 1001 - 000 A 1000 - 000 A 1002 - 000 A 1003

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Volets en bois à panneaux pleins (partialement) / Murs en maçonnerie de pierres / Encadrement des baies en pierre (partialement) / Accès à la grange

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Création d'une extension au rez-de-chaussé à usage de garage avec toiture plate (utilisée comme terrasse) / Disparition des encadrements de baies en pierre.

ÉTAT SANITAIRE : +

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation des volumes.

NOTES :



RUE DU MAZOT

TYPE : petit patrimoine - grenier

INTÉRÊT : +++

PARCELLE : 000 A 1006

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :
Construction en bois.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :
Aucune.

ÉTAT SANITAIRE : ---

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :
Restauration et Conservation

NOTES :
Petits édifices en madriers conçus pour protéger les richesses et stocker de biens. / Seul exemplaire restant sur la commune de Bons-en-chablais dans le centre ancien du village.



52 RUE DE LA PLAFFE

TYPE : maison rurale

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 A 957

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Position urbaine / Volumétrie, Façade sur rue de la Plaffe / Avancées de toit débordantes / Volets en bois à panneaux pleins (partialement) / Murs en maçonnerie de pierres.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Volumétrie réduite / Modification des menuiseries.

ÉTAT SANITAIRE : --

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Reprise des enduits / Conservation de l'escalier.

NOTES :

Bâtiment restant d'un ensemble urbain qui a été démoli donnant lieu à la création d'un parking. Un nouveau bâtiment est accolé à la grange.



46 RUE DE LA PLAFEE

TYPE : maison rurale avec escalier extérieur

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 A 956

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Toit à 2 pans, faitage perpendiculaire à la rue / Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit couvrant / Escalier extérieur / Encadrements de baies en pierre (partialement) / Avancée de toit débordante sur console bois en correspondance de l'escalier pour l'abriter.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Extension arrière à toit plat / Enduit ciment / Création de fenêtres de toiture / Changement du type de menuiserie pour de menuiseries standardisées.

ÉTAT SANITAIRE : +

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation de l'escalier avec garde-corps maçonné.

NOTES :

La position de l'escalier est celle indiquée sur le cadastre français.



112, 116, 120 RUE DE LA PLAFEE

TYPE : maisons rurales en enchaînement avec l'accolement des pignons

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 A 3132 - 000 A 3130 - 000 A 1380

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Entrée de grange / Position urbaine et volume / Cour semi-ouverte.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Création d'une extension en bois avec terrasse et zone parking / Certaines porte de grange ont été modifiées en garage / Perte d'enduit / Modification des ouvertures / Création des balcons / Changement des baies et mise en place de volets roulants / Changement des menuiseries pour des modèles standardisés / Modifications des toitures (fenêtres de toit).

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation des anciennes portes de grange avec linteau bois et pied-droits en bois, de la cour semi-ouverte.

NOTES :

Ensemble urbain fortement remanié.



99 RUE DE LA PLAFTE

TYPE : maison rurale en accollement rassemblent le logis et l'activité agricole sous un même toit, dans un même volume en longueur.

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 A 3085

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Volumétrie / Toiture / Avancée de toit débordante sur console bois.

Entrée de la grange / Murs en maçonnerie de pierres / Escalier extérieur / Avancée du mur pignon / Espaces privatifs devant la maison (recul par rapport à la voirie) /.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Encadrements de baies en pierre disparus et modification de la taille de baie et des typologies de menuiseries / Mise en place de bardage bois / Modification de toiture (velux) /

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation des escaliers extérieurs.

NOTES :

L'ancien appentis perpendiculaire à la ferme était déjà présent sur la cadastre napoléonien et il a été aujourd'hui réhabilité avec la création des fenêtres en longueur et du bardage bois.



111, 121 RUE DE LA PLAFTE

TYPE : maison rurale en accollement rassemblent le logis et l'activité agricole sous un même toit, dans un même volume en longueur

INTÉRÊT : +++

PARCELLE : 000 A 989 - 000 A 988

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Avancée de toit débordante sur console bois / Entrée de la grange avec linteau en bois / Encadrements de baies en pierre (partialement) / Volets en panneau de bois plein / Murs en maçonnerie de pierres que partialement enduit / Escalier extérieur / Espaces privatifs devant la maison (recul par rapport à la voirie).

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Création d'un garage collée sans valeur patrimoniale / Dépose de l'enduit pour faire apparaître la pierre

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation des escalier et garde-corps maçonné.

NOTES :

L'appentis en bois perpendiculaire à la ferme était déjà présent sur le cadastre napoléonien et il conserve les codes historiques.



26 RUE DE LA POTERIE-81 RUE DE L'ABONDANCE

TYPE : maison rurale

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 A 1319 - 000 A 2865 - 000 A 1029 - 000 A 2866

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Volumétrie / Façades (partialement) / Toitures (partialement) / Avancée de toit débordante sur console bois / Entrée de la grange / Encadrements de baies en pierre (partialement) / Murs en maçonnerie de pierres / Cour ouverte avec traitements de sols en galets roulés.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Démolition des escaliers extérieurs / Création d'extension type terrasse en bois et balcon / Création des lucarnes et velux / Changement menuiseries pour des modèles standardisés / Pierre à nu sans enduit (partialement) / Création d'une terrasse privative dans la cour.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation de l'entrée de grange et des encadrements en pierre.

NOTES :

Même ensemble urbain que les parcelles 000 A 1027 - 000 A 1028 - 000 A 1321



73 RUE DE L'ABONDANCE

TYPE : maison rurale

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 A 1027 - 000 A 1028 - 000 A 1321

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Volumétrie / Toitures à 2 pans avec avancées de toit débordantes sur console bois / Murs en maçonnerie de pierre.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Démolition des escaliers extérieurs / Création d'extensions type terrasse en bois et balcon / Création des velux / Changement menuiseries pour des modèles standardisés / Pierre à nu sans enduit (partialement) / Encadrement des baies en brique (partialement) / Escalier extérieur déposé.

ÉTAT SANITAIRE : ++ et --

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Réhabilitation et Conservation.

NOTES :

Même ensemble urbain que les parcelles 000 A 1319 - 000 A 2865 - 000 A 1029 - 000 A 2866



47 RUE DE LA POTERIE

TYPE : Atelier - Ancienne fruitière (accueillant aujourd'hui un potier)

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 A 1680

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885) partiellement.

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Encadrements de baies en pierre (partialement) / Murs en maçonnerie de pierres.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Création de lucarnes / Création de balcon terrasse en structure légère bois / Perte d'enduit.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation du volume?

NOTES :

La partie la plus ancienne correspond à la zone Sud (vers la pointe de la parcelle). La zone nord du corps du bâtiment est successive.



48 RUE DE L'ANNEXION

TYPE : Atelier - Ancienne laiterie

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 A 2596

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Façade ordonnancée avec encadrement des baies en pierre / Volets bois.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Surélévation de la toiture / Façade remaniée avec modification des encadrements des fenêtres rue de la Poterie / Création d'oculus et velux / Perte d'enduit / Création de plusieurs annexes sans valeur architecturale.

ÉTAT SANITAIRE : -

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation du volume principal

NOTES :

Ancienne laiterie qui servait à garder le lait au frais.



**204, 188, 176, 142, 146, 156, 158 - AV DU LÉMAN
- 105 RUE DE L'ANNEXION**

TYPE : maison de village rue avec commerce

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 B 2259 - 000 B 1704 - 000 B 1309 - 000 B 1897
- 000 B 1318 - 000 B 1446 - 000 B 1450 - 000 B 1451 - 000 B 1320

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Façades avec une écriture architecturale modeste, tramée avec des grandes ouvertures pour le commerce et des plus petites baies à l'étage / Alignement à la rue / Volets en bois à panneaux pleins / Toit à 2 pans / Murs en maçonnerie de pierres, avec enduit.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Mise en place de volets roulants avec dépose des volets bois / Changement des menuiseries pour des modèles standardisés / Perte d'enduit (partialement) .

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation des volumes .

NOTES : habitat groupé dont les constructions se succèdent au bord de la rue principale.



46, 56 AV DU LÉMAN

TYPE : immeuble

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 A 2542

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Volumétrie / Encadrement des baies / Toit à demi-croupe / Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit / Ferronnerie

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Volets bois substitués par volets roulants / Changement des menuiseries pour des modèles standardisés sans répartition des petits bois/

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation

NOTES : présence d'un mur pignon peint.



53, 55, 57, 59, 61, 81 RUE DE LA PRALY

TYPE : maisons rurales en accollement

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 A 1117 - 000 A 1116 - 000 A 1111 - 000 A 1410 - 000 A 1411

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Volumétrie / Escalier extérieure / Toit à 2 pans avec avant-toit avec potence (poteau, corbeau, aisselier) / Encadrements de baies en pierre (partialement) / Volets en bois à panneaux pleins / Murs en maçonnerie de pierre, avec un enduit / Avancée de mur pignon entre parcelle

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Suppression de plusieurs puits / Modification des escaliers extérieurs / Modification toiture (tropézienne) et velux / création des balcons / Création des zones privatives à la place de la cour commune

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation des volumes, des escalier

NOTES :

Ensemble urbain / L'accès au champs était réalisé par l'arrière.



88 RUE DE LA PRALY

TYPE : ancienne ferme

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 A 1120 - 000 A 1121 - 000 A 1122

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Volumétrie / Toitures à 2 pans avec avant-toit avec potence (poteau, corbeau, aisselier) / Murs en maçonnerie de pierre, avec un enduit

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Aucune

ÉTAT SANITAIRE : --

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Réhabilitation générale / Réfection des enduits / Conservation des accès et encadrement des portes des granges.

NOTES :



148 RUE DE LA LOLETTE - 2 RUE DES CLEFS

TYPE : maison rurale

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 A 1516 - 000 A 1076

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Encadrements en pierre des baies / Volets bois / Ferronnerie (même si pas d'origine).

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Façade remaniée / Démolition escalier d'origine et ajout d'une partie du bâtiment sur rue de la Lolette pour former une L. En correspondance de cette cour ouverte il a été créé un balcon filant avec ferronnerie.

ÉTAT SANITAIRE : --

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Restauration et Conservation.

NOTES :



LES CLEFS

TYPE : édifice avec roue de moulin

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 B 1213

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES:

Bâtiment haut et étroit avec une composition spécifique /
Encadrements en pierre des baies.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Aucune.

ÉTAT SANITAIRE : --

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Restauration et Conservation.

NOTES :



91 RUE DES CLEFS

TYPE : édifice avec roue de moulin

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 0000 B 2112

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Façade ordonnancée avec encadrements de baies en pierre (partialement) / Murs en maçonnerie de pierre.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Extension.

ÉTAT SANITAIRE : ---

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Réhabilitation totale et Conservation des maçonneries pierre et encadrements

NOTES : édifice à l'abandon.



217 RUE DE GRAIZIER

TYPE : grange avec moulin

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 E 1367 - 000 E 1368

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Avance de toiture pour abriter la roue / Avancées de toit débordantes / Encadrements des baies en pierre (partialement.)

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Partie grange remaniée avec un style moderne et des grandes ouvertures / Perte d'enduit / Création des lucarnes.

ÉTAT SANITAIRE : -

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Restauration et Conservation de la partie moulin.

NOTES :



226, 248, 254 RUE DE GRAIZIER

TYPE : ferme jointive qui s'articule avec différents corps de bâtiments (logis et dépendances agricoles)

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 E 81 - 000 E 82

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Auvent avec potence (poteau, corbeau, aisselier) / Volets en bois à panneaux pleins (partialement) / Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Extension et surélévations.

ÉTAT SANITAIRE : +

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation de la partie logis.

NOTES :



239, 241 RUE DE CHEZ LES BLANCS

TYPE : maison rurale en accollement

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 E 277

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES : Plan carré / Volume simple avec une toiture à 2 pans / Façade en maçonnerie enduite

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Ancienne porte de grange découpée avec une porte de garage plus petite / Démolition de l'escalier extérieur sur pignon /

ÉTAT SANITAIRE : +

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Réfection des enduits / Conservation de l'encadrement de la porte de grange avec son linteau bois / Conservation de la volumétrie

NOTES :



286 RUE DU VIEUX PONT

TYPE : ancienne grange avec habitat

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 E 1341 - 000 E 1345

DATATION : déjà présente partiellement sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Toit à 2 pans avec avant-toit / Encadrements de baies en pierre (partialement) / Volets en bois à panneaux pleins / Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit (partialement).

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Divers appentis en extension / Changement des menuiseries pour des modèles standardisés.

ÉTAT SANITAIRE : +

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation des encadrements en pierre / Reprise des enduits.

NOTES :

Deux inscriptions 1882 sur deux linteaux pierre / La partie correspondante à la parcelle 000 E 1345 est successive (20e).



558 RUE DE CHEZ LES BLANCS

TYPE : ancienne ferme avec habitat

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 E 98 - 000 E 94 - 000 E 95

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Volumétrie et plan d'origine / Encadrements de baies en pierre (partialement) / Volets en bois à panneaux pleins (partialement) / Grandes toitures à 2 pans / Porte grange / Avant-toits débordants.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Dépose des enduits /

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation des la porte de grange et des encadrements en pierre / Présence d'un bief adjacent la ferme.

NOTES :

Ancien ensemble jointif / Changement de destination de ferme en habitation pour une partie.



IMPASSE DU CHÂTEAU

TYPE : ancienne maison forte

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 E 1317 - 000 E 1318

DATATION : déjà présente partiellement sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Encadrements de baies en pierre (partialement) / Volets en bois à panneaux pleins / Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit (partialement). / Pignon correspondant à la tour d'escalier

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Divers appentis en extension / Changement des menuiseries / Enduit

ÉTAT SANITAIRE : +

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation des encadrements en pierre / Reprise des enduits.

NOTES : ancien château de Graizier. L'escalier sur le mur pignon Est a été démolie mais on remarque des traces dont la porte d'entrée murée. On remarque que les petites fenêtres ne sont pas en face les unes des autres.

Quand la famille Genoud a acheté le château, après la mort du dernier marquis de Coudrée (1840) le château avait été endommagé par un incendie, il n'y avait plus de toit, ni de planchers. Le toit primitif à 4 pans, a été remplacé par un toit plus simple à 2 pans.



42 RUE DU VIEUX PONT

TYPE : ancienne maison forte

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 E 56 - 000 E 54

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Volumétrie / Encadrements de baies en pierre (partialement) /
Volets en bois à panneaux pleins (partialement)
Grandes toitures à 2 pans / Porte grange / Avant-toits débordants.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Dépose des enduits / Ouvertures / Surélévation au niveau de la grange

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation des la porte de grange, des encadrements en pierre, de l'escalier, de l'avancée de toiture

NOTES :

Ancienne maison Braffard et site probable du premier château de Graizier



RUE DE CHEZ LES BLANCS

TYPE : petit patrimoine - bassin

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 E 94

DATATION : non présent sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation.

NOTES :



LES GRANGES

TYPE : petit patrimoine - puits

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 D 933

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Création d'un abris de couverture.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation

NOTES :



2, 8, 20 CHE DE LA TOUR

TYPE : ferme unitaire et isolée rassemblent logis et dépendances sous un même toit, dans un même volume en longueur.

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 D 417 - 000 D 408 - 000 D 415 - 000 D 416 - 000 D 405 - 000 D 404 - 000 D 403 - 000 D 768 - 000 D 769

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES : Porte de grange / Avancées de toit débordantes / Façade en maçonnerie de pierre enduite

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Démolition d'une partie du volume / Agrandissement des percements de certaines fenêtres / Perte et dépose des enduits.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation du volume, des avant-toit, des encadrements des portes de granges.

NOTES :

Ancien ensemble qui a été fractionné / Changement de destination de ferme en habitation



29 FG DU PUIIS

TYPE : maison agricole

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 D 432 - 000 D 883

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Volumétrie Simple et de plan rectangulaire / Escalier extérieur / Avant-toit débordant / Encadrements de baies en bois (partialement) / Toit à 2 pans / Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Changement du type de garde-corps de l'escalier / Démolition d'une escalier extérieur / Création de velux.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation de l'escalier, de la porte de grange, des avancées de toit.

NOTES :



2 RTE DU SEUJET

TYPE : maison rurale

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 D 1093 - 000 D 1092 - 000 D 1094

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Volumétrie Simple et de plan rectangulaire / Avant-toit débordant / Encadrements de baies en pierre (partialement) / grande toiture à 2 pans / Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit / Avancée du mur pignon.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Bardage bois et enduit ciment.

ÉTAT SANITAIRE : +

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation passée de toit et de l'avancée du mur pignon.

NOTES : Une partie de l'ensemble, en correspondance de la parcelle 000 D 1094, a été démolie. A la place un annexe de type garage a été construit



LES GRANGES

TYPE : petit patrimoine - bassin

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 D 438

DATATION : XXème

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Uniquement le bassin

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Édicule de couverture et construction d'annexe sur la partie arrière.

ÉTAT SANITAIRE : +

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation

NOTES :

Sa présence est importante, à la fois d'un point de vue historique et d'un point de vue urbain.



LA TOUR LANGIN

TYPE : patrimoine remarquable

INTÉRÊT : +++

PARCELLE : 000 D 545

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885) et sur la le mappe sarde (1728 - 1738)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

La tour de Langin est le dernier vestige d'un ancien château fort, du XIII^e siècle, qui contrôlait l'accès au Chablais. Le château de Langin se présentait sous la forme d'une enceinte polygonale longue de 42 mètres enchemisant une tour maîtresse circulaire isolée, d'où le nom du site aujourd'hui. Elle est caractéristique des tours rondes introduites à cette époque en Savoie. Les murs de l'enceinte sont conservés en partie et présentent un appareil en arête-de-poisson qu'encadrent des assises en plaques de grès et d'importants fossés.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS : Démolitions diverses.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Restauration et Conservation.

NOTES :

Malheureusement ce château sera détruit par les Genevois en 1591. Seul subsistera le donjon qui restera la propriété des Allinges jusqu'en 1840. Au XX^e siècle le donjon sera restauré par le maire de Douvaine.



**SAINT DIDIER :
LE CENTRE - CHEZ MOACHON - LOYER D'EN BAS -
LOYER D'EN HAUT**



SAINT DIDIER _ CARTE DU PATRIMOINE



LÉGENDE

SECTEUR

PERIMÈTRE D'ÉTUDE DU PATRIMOINE BÂTI

PROTECTION EXISTANTES



MONUMENT HISTORIQUE

SITE INSCRIT

PROTECTION ABORD

TYPLOGIE

TYPE 01 _ MAISON RURALE

TYPE 02 _ ANCIENNE FERME

TYPE 03 _ MAISONS DE VILLAGE AVEC COMMERCE

TYPE 04 _ MAISON INDÉPENDANTE

TYPE 05 _ IMMEUBLE

TYPE 06 _ PETIT PATRIMOINE

TYPE 07 _ ÉDIFICE REMARQUABLE

TYPE 08 _ ÉDIFICE AVEC MOULIN ET ATELIER

ÉDIFICE D'INTÉRÊT PARTICULIER

CADASTRE

BÂTI CADASTRE



ÉCHELLE 1:1500

LOYER D'EN BAS ET LOYER D'EN HAUT_ CARTE DU PATRIMOINE



LÉGENDE

SECTEUR

PERIMÈTRE D'ÉTUDE DU PATRIMOINE BÂTI

PROTECTION EXISTANTES

★ MONUMENT HISTORIQUE
SITE INSCRIT
PROTECTION ABORD

TYPLOGIE

TYPE 01 _ MAISON RURALE
TYPE 02 _ ANCIENNE FERME
TYPE 03 _ MAISONS DE VILLAGE AVEC COMMERCE
TYPE 04 _ MAISON INDÉPENDANTE
TYPE 05 _ IMMEUBLE
TYPE 06 _ PETIT PATRIMOINE
TYPE 07 _ ÉDIFICE REMARQUABLE
TYPE 08 _ ÉDIFICE AVEC MOULIN ET ATELIER
ÉDIFICE D'INTÉRÊT PARTICULIER

CADASTRE

BÂTI CADASTRE



ÉCHELLE 1:1500

CHEZ MOACHON _ CARTE DU PATRIMOINE



LÉGENDE

SECTEUR

PERIMÈTRE D'ÉTUDE DU PATRIMOINE BÂTI

PROTECTION EXISTANTES

MONUMENT HISTORIQUE

SITE INSCRIT

PROTECTION ABORD

TYPLOGIE

TYPE 01 _ MAISON RURALE

TYPE 02 _ ANCIENNE FERME

TYPE 03 _ MAISONS DE VILLAGE AVEC COMMERCE

TYPE 04 _ MAISON INDÉPENDANTE

TYPE 05 _ IMMEUBLE

TYPE 06 _ PETIT PATRIMOINE

TYPE 07 _ ÉDIFICE REMARQUABLE

TYPE 08 _ ÉDIFICE AVEC MOULIN ET ATELIER

ÉDIFICE D'INTÉRÊT PARTICULIER

CADASTRE

BÂTI CADASTRE



ÉCHELLE 1:1500

EGLISE SAINT DIDIER

TYPE : patrimoine remarquable

INTÉRÊT : +++

PARCELLE : 000 N 275

DATATION : Eglise néo-classique XIXème. Déjà présente sur le cadastre français (1885) et sur la le mappe sarde (1728 - 1738).

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

L'élément le plus remarquable est le clocher flèche crénelé aux pierres apparentes.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Restauration et Conservation.

NOTES :

Deux cloches fondues en 1865 par les frères Beauquis de Quintal.



MONUMENT SAINT DIDIER

TYPE : petit patrimoine - monument aux morts de la Première guerre Mondiale

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 N 624

DATATION : XXème

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :
Conservation

NOTES :

Sa présence est importante, à la fois d'un point de vue mémoriel et d'un point de vue urbain.



158 RUE DE L'EGLISE

TYPE : immeuble

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 N 276

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES : Composition classique très ordonnancée, ouvertures rectangulaires régulières, axées / Plan rectangulaire / Murs en maçonnerie de pierres / Les fenêtres ont des volets battants en bois / Balcon avec ferronnerie à barreaudage vertical.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Aucune.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation du volume, des encadrements, des ferronneries, de l'escalier d'accès.

NOTES : Le bâtiment était accolé sur la partie arrière à un autre bâti. Cette partie correspond au mur gouttereau arrière sans ouverture.



117 RUE DE L'EGLISE

TYPE : maison rurale

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 N 1633 - 000 N 1630

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES : Maison simple donnant directement sur la rue / Maçonnerie de pierre / Volet en bois plein.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :
Encadrement en brique / Extension

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :
Conservation des ouvertures et de l'entrée de grange, de menuiserie bois et de la division en petit bois des fenêtres.

NOTES : Présence d'un ancien puits en correspondance du trottoir actuel.



VERS LA TOUR

TYPE : immeuble - gare

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 N 921 - 000 N 99

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES : Composition classique très ordonnancée, ouvertures rectangulaires régulières, axées / Plan rectangulaire / Murs en maçonnerie de pierre / Volets en bois / Linteau en arc surbaissé.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS : Modification en lien avec la mise en conformité aux normes actuelles.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation

NOTES :



51 RUE DES JARDINS

TYPE : maison rurale

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 L 634

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Encadrements de baies en pierre (partialement) / Volets en bois à panneaux pleins / Toit à 2 pans / Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit / Mur pignon lis et sans ornement / Espace privatif devant la maison.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Extension / Création d'une lucarne.

ÉTAT SANITAIRE : +

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation du volume et de l'entrée de grange / Réfection des enduits.

NOTES :



19, 31 RUE DES JARDINS

TYPE : maisons rurales mitoyennes en accollement

INTÉRÊT : - / +

PARCELLE : 000 L 1584 - 000 L 630 - 000 L 1583 - 000 L 1676-

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES : Encadrement de baies en pierre (partialement) / Accès aux champs à l'arrière / Murs en maçonnerie.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Modification des portes de granges pour créer des garages / Avancée de toit / Création des balcons / Modification des ouvertures / Privatisation des espaces devant la maison.

ÉTAT SANITAIRE : +

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation des avancées de mur / Avancée de toiture / Démolition des escaliers extérieurs / Création de fenêtres de toit / Réfection des enduits.

NOTES : partie centrale très remaniée



PARTIE TROP REMANIEE

25, 47 RUE DE LA CROIX

TYPE : ferme unitaire qui rassemble le logis et les dépendances sous un même toit, dans un même volume en longueur.

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 0000 L 655 - 000 L 654

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Avancées de toit débordantes / Encadrements de baies en pierre (partialement) / Volets en bois à panneaux pleins / Toit à 2 pans / Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Aucune.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Réfection des enduits / Conservation.

NOTES :



116, 136 RUE DU LOYER

TYPE : maisons rurales

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 L 687 - 000 L 1235 - 000 L 1236 - 000 L 1103

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Encadrements de baies en pierre (partialement) / Toit à 2 pans / Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Escalier extérieur déposé / Privatisation de l'espace entre la maison et la rue / Comblement des portes de granges / Modification de taille des ouvertures / Extension / Présence de bardage bois.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation des avancées de toit.

NOTES :



99 RUE DU LOYER

TYPE : maison rurale

INTÉRÊT : -

PARCELLE : 000 L 1599

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Escalier extérieur (non d'origine) / Auvent avec potence (poteau, corbeau, aisselier) / Volets en bois à panneaux pleins / Toit à 2 pans / Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Modification du garde-corps de l'escalier

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation des avancées de toit et de la cour semi-ouverte

NOTES :



227, 239 RTE DES CRETS COMMUNS

TYPE : maison rurale

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 L 1095 - 000 L 1555 - 000 L 1554 - 000 L 1618

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885) en partie

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Avant-toit important / Toit à 2 pans avec faitage parallèle à la rue
/ Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit (partialement)
/ Volume en longueur.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Extension / Privatisation de l'espace devant la maison /
Modification des menuiseries.

ÉTAT SANITAIRE : +

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation de l'avant-toit.

NOTES :



24 IMP DE LA PIECE

TYPE : maison rurale

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 L 764

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Plan carré / Auvent avec potence bois (poteau, corbeau, aisselier) / Encadrements de baies en pierre (partialement) / Volets en bois à panneaux pleins / Toit à 2 pans / Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit / Escalier extérieur avec accès à la cave en dessous.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Dépose des enduits (partialement) / Création de velux / Extension en appentis du garage.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation de l'escalier et des avancées de toit.

NOTES :



460 RUE DU LOYER

TYPE : maison rurale

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 L 1657

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Encadrements de baies en pierre (partialement) / Volets en bois à panneaux pleins / Toit à 2 pans / Murs en maçonnerie de pierres.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Bardage bois / Dépose des enduits pour laisser la pierre apparente / Création de petits auvents / Bouchement de baie en brique / Dépose de l'escalier extérieur / Privatisation de l'espace extérieur avec clôture en bois et muret bahut.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

NOTES : Présence dans le temps d'un puits limitrophe.



280 RUE DU MOULIN MAILLET

TYPE : ancienne ferme

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 L 770 - 000 L 1116

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Volumétrie / Escalier extérieur / Auvent avec potence (poteau, corbeau, aisselier) / Encadrements de baies en pierre (partialement) / Volets en bois à panneaux pleins / Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit (partialement).

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Dépose des enduits / Garde corps en ferronnerie.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation des volumes, des avancées de toiture, de l'escalier, de la porte de grange.

NOTES :



260 RUE DU MOULIN MAILLET

TYPE : ancienne ferme isolée

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 L 767

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Volumétrie / Escalier extérieure / Auvent avec potence (poteau, corbeau, aisselier) / Encadrements de baies en pierre (partialement) / Volets en bois à panneaux pleins / Toit à 2 pans / Murs en maçonnerie de pierres / Accès à la cave / Pignon simple et lis.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Aucune

ÉTAT SANITAIRE : -

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation des volumes et des ouvertures / Réfection de enduits / Conservation de l'escalier.

NOTES :



121 RUE DU MOULIN MAILLET

TYPE : ancienne ferme isolée

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 L 797

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Volumétrie / Auvent avec potence (poteau, corbeau, aisselier).
Encadrement ancienne porte de grange / Volets en bois à panneaux pleins / Toit à 2 pans / Murs en maçonnerie de pierres, avec un enduit.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Extension / Modification des ouvertures / Privatisation de l'espace extérieur avec clôture.

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation des avancées de toit.

NOTES : Ensemble fortement remanié et d'intérêt secondaire.



389 RUE DE CHEZ MOACHON

TYPE : ancienne ferme dissociée présentant des bâtiments individualisés abritant des fonctions distinctes (logis, dépendances) qui sont séparés les uns des autres

INTÉRÊT : ++

PARCELLE : 000 M 629 - 000 M 884 - 000 M 887

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Façade en maçonnerie de pierre / Les encadrements d'ouverture sont en pierre (partialement) / Porte de grange / Les avancées de toit sont débordantes / Grandes toitures à deux pans / Présence d'une cour ouverte.

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Déroutage des enduits / Modification de certaines ouvertures.

ÉTAT SANITAIRE : +

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation des volumes séparés, des avancées, des portes des granges.

NOTES :



10 IMP DES PRES MOACHON - 64 RUE DU BUGNON

TYPE : ancienne ferme dissociée présentant des bâtiments individualisés abritant des fonctions distinctes (logis, dépendances) qui sont séparés les uns des autres

INTÉRÊT : +

PARCELLE : 000 M 816 - 000 M 818 - 000 M 643 - 000 M 639

DATATION : déjà présente sur le cadastre français (1885)

ÉLÉMENTS REMARQUABLES :

Façade en maçonnerie de pierre / Les encadrements d'ouverture sont en pierre (partialement) / Porte de grange / Les avancées de toit sont débordantes / Grandes toitures à deux pans / Présence d'une cour ouverte

MODIFICATIONS / ALTÉRATIONS :

Décroutage des enduits / démolition des escaliers extérieurs / Modification des portes des granges / Création de fenêtres de toit / Démolition d'un parti de l'ensemble

ÉTAT SANITAIRE : ++

POTENTIEL ET PRÉCONISATIONS :

Conservation des volumes séparés, des avancées, des portes des granges.

NOTES :



AXE 3 _ PRÉCONISATIONS



LES ENJEUX PATRIMONIAUX

L'inventaire de l'Axe 2 qui a été réalisé doit permettre de favoriser les bonnes pratiques, à la fois en termes d'intervention sur le bâti existant et de prise en compte des caractéristiques patrimoniales dans les opérations neuves.

La réhabilitation du patrimoine bâti est une opération délicate et complexe pour préserver les caractéristiques et l'authenticité du patrimoine bâti repéré : anciennes fermes et maisons, anciens moulins, immeubles, hôtel, etc.

En fait, avant de se lancer dans un projet de réhabilitation, il convient d'avoir réalisé un diagnostic patrimonial pour comprendre les caractéristiques du bâti et son état sanitaire et structurel.

Cette phase de réflexion est très importante, ainsi que le questionnement autour du **concept d'authenticité** du bâti et de la **relation qu'il maintient avec le patrimoine** (forme, style, usage, conservation de la matière, etc...).

En fait, il est important de **conserver les particularités d'une architecture spécifique à un lieu afin qu'elle puisse rester reconnaissable dans le temps**. Il s'agit de déterminer son identité et de maintenir son authenticité lors des opérations de réhabilitation.

Par exemple, à Bons-en-Chablais, il convient de conserver les caractéristiques architecturales identifiées comme les avancées de toiture, les escaliers, les portes de granges, etc... La volumétrie du bâtiment (souvent très simple), le système constructif (pour la plus part en maçonnerie en moellons de pierre), les percements et leurs proportions doivent aussi être conservés. Il est préférable de percer une nouvelle baie selon les caractéristiques des existantes plutôt qu'agrandir des baies.

Une attention particulière doit être portée à ces éléments d'architecture qui, une fois perdus, seraient difficiles à recréer de nouveau.

En outre, la restitution de matériaux locaux comme la conservation des savoir-faire avec des artisans spécialisés dans le patrimoine donnent tout son sens à la restauration du patrimoine.

Il faut considérer que la réhabilitation du déjà-là et la densification du village ne nécessite pas systématiquement la démolition des éléments anciens. Au contraire, ils peuvent permettre de donner une trame bâtie, qui peut servir de référence et aider l'intégration des opérations contemporaines dans le tissu ancien.

Le premier objectif est donc la sauvegarde des bâtiments patrimoniaux et leur intégration à l'évolution urbaine du village en évitant leur dénaturation.

Par exemple, les ravalements ont souvent tendance à lisser les façades au profit de dispositifs techniques inadaptés comme le remplacement des volets ou persiennes par des volets roulants, le remplacement des menuiseries doubles par des battants uniques, la disparition des matériaux nobles et des dépassés de toits, des décors peints, etc.

Une réhabilitation réussie doit prendre en considération le bâti initial et ne pas chercher à maquiller une ferme du XVIIIème siècle en maison neuve de 2024. **On ne fera jamais du neuf avec de l'ancien** et il faut donc accepter les caractéristiques de l'existant et prendre en considération les données de l'architecture traditionnelle.

D'un autre côté, il faudra aussi faire attention à ne pas reproduire ces éléments en dehors de leur contexte et de leur position à l'intérieur du maillage urbain et du bâtiment.

Enfin, il est important de **préserver la qualité des abords et de l'espace public**. En fait, les édifices patrimoniaux participent à la qualité de l'espace public et des ambiances villageoises et l'espace public profite à leur mise en valeur. Il s'agit d'un binôme gagnant-gagnant.

Pour conclure, **le bâti traditionnel constitue un patrimoine irremplaçable**. Sa réhabilitation est une nécessité, mais la conservation de ses caractéristiques doit être considérée comme prioritaire. Concilier les exigences d'aujourd'hui et le patrimoine avec ses contraintes oblige donc à une grande vigilance et à une grande rigueur dans les choix architecturaux.

TOITURE ET COMBLE

Valeurs patrimoniales :

L'importance des toitures et des passées de toit débordantes sur des consoles bois est primordiale dans la perception de Bons et de ses hameaux.

Il existe différents type de toiture, mais le plus répandu est à 2 ou 4 pans avec demi-croupe, avec une pente importante. Les toitures sont peu percées à l'origine (combles non habités), d'où de belles planités des pans de toit (les seules ouvertures en toitures étaient des petits percements destinés à la ventilation des greniers).

Point de vigilance :

Originellement, le toit était fait pour abriter les récoltes, mais pas du tout pour être un comble habité. Il faut donc rechercher des solutions pour permettre de s'éclairer sans modifier la simplicité du toit et en évitant l'appauvrissement des toitures et la banalisation du traitement des passées de toit (notamment d'un point de vue de l'ensemble urbain et pour une vision paysagère lointaine).

Il faudra faire attention à :

- la création des nouvelles ouvertures en toiture (lucarnes, vélux) pour éclairer les combles aménagés. D'une manière générale, éviter les percements trop nombreux et trop gros qui détruisent « l'échelle » de la maison. Il est préférable d'installer des vélux aux lucarnes, chien assis, etc..... Il est aussi préconisé d'aligner ces nouvelles ouvertures sur les rythmes des percements existants en façade.
- éviter de modifier la pente de la toiture si ce n'est pour retrouver la pente d'origine.
- utiliser le même matériau de couverture sur toute la surface et éviter les mélanges de matériaux.
- utiliser les tuiles canal et tuiles écailles traditionnelles dans ce secteur en évitant les tuiles à emboîtement.
- éviter les fausses entrées de foin, souvent mal placées et qui cassent le volume général,
- éviter les rives de toiture épaisses et la suppression des passés de toit (y compris leur dissimulation)

Performance énergétique :

Les déperditions via les combles non habités et les toitures sont de l'ordre de 30% des déperditions totales d'un bâtiment. L'isolation des toitures ne doit pas remettre en cause l'aspect et les dispositions architecturales et une isolation par l'intérieur est à privilégier.



Bons en Chablais. Belle toiture sans ouverture et une seule souche de cheminée



Bons en Chablais. Vélux de taille modeste et en alignement aux percements.



Les Granges. Belles passée de toit et vélux axés aux ouvertures.



Bons en Chablais. Toiture sans ouvertures et belles passées de toiture



Bons-en-Chablais. Le pan de toit en premier plan présente trop de velux. L'intégration des panneaux solaires est à questionner.



Bons-en-Chablais. Exemple de toiture qui présente deux matériaux différents sur le même pan.



Bons-en-Chablais. Lucarne rampante pour éclairer les combles hors proportion



Bons-en-Chablais. Lucarne rampante très grande pour éclairer les combles. Le seul velux n'est pas en alignement des baies.



Brens. Forget de toiture formant plafond qui cache l'avant-toit. On note la différence entre la partie droite et gauche.



Brens. Belle toiture uniforme en tuile.



Les Granges (à gauche) Bons (à droite). Sur-épaisseur en débord de toiture formant caisson



Bons-en-Chablais centre. Passé de toit avec potence. Chevrans et pannes visibles.

MURS FAÇADE

Valeurs patrimoniales :

Contrairement à une idée reçue, grand nombre d'édifices bâtis en pierre avaient pour finition un enduit à la chaux. En fait, les ouvrages en maçonnerie traditionnelle étaient généralement constitués d'un moellonnage inégal et peu soigné qui était destiné à être protégé par un enduit. Seuls les encadrements d'ouvertures, les chaînes d'angles, les têtes de murs étaient appareillées et faces vues. Seules les constructions en pierre de taille, finement appareillées étaient destinées à rester visibles. Néanmoins dans ces cas là, afin de protéger les pierres dépourvues de calcin, un badigeon ou un lait de chaux était appliqué en recouvrement.

A Bons, les constructions en pierre tout-venant étaient systématiquement recouvertes d'un enduit, de manière à unifier l'apparence de l'édifice, protéger la pierre et apporter une correction thermique là où les joints d'appareillage irréguliers auraient pu faciliter les entrées d'eau et d'air.

Ainsi, les enduits bruts, dits rustiques, au mortier de chaux grasse et de sables de pays non tamisés étaient surtout réservés constructions modestes utilitaires, tandis que les autres bénéficiaient d'enduits de sables fins, tamisés et lissés à la truelle. Les pigments des sables locaux auxquels étaient parfois ajoutés des pigments colorés ou des oxydes donnaient à l'enduit les teintes naturelles du paysage environnant.

Point de vigilance :

Les maçonneries anciennes en moellons de pierre ont un rôle structurel évident. Il est donc nécessaire, avant toute chose, de vérifier leur consolidation et un éventuel manque de liant interne. Pour les conserver, il est conseillé de les consolider par injection gravitaire au coulis de chaux hydraulique. Cette technique permet de redonner une cohésion mécanique aux maçonneries lessivées ou dégarnies de mortier de jointoiement en comblant le vide.

D'un point de vue du recouvrement de ces maçonneries en enduit/badigeon, il faudra faire attention à :

- faire suivre à l'enduit les imperfections du mur et non tirer l'enduit à la "règle" afin de conserver à l'extérieur des maisons la bonhomie d'antan. En fait, les enduits anciennes n'étaient pas parfaitement dressés et

suivaient les imperfections des murs.

- conserver les décors anciens qui agrémentaient également la façade : encadrement de baies, décors et inscriptions... Il ne faut pas hésiter à les restituer et bien définir le type d'enduit à la chaux, la courbe granulométrique pour donner l'effet souhaité ainsi que la teinte avec les précautions nécessaires afin de ne pas sur-doser les charges, couleurs et pigments (saturation). En fait, lors de travaux de restauration, il est important d'appliquer aux maçonneries existantes l'enduit correspondant à leur morphologie car il est un moyen de préserver la construction. Les enduits devront être réalisés à base de chaux naturelle, permettant ainsi les transferts hygrométriques entre la structure et l'environnement extérieur. Pour cette raison, l'utilisation du ciment est à proscrire, de même que les enduits « prêts à l'emploi » où la teneur en chaux est bien souvent très réduite et de ce fait entraîne rapidement des désordres sur l'édifice.
- il faut éviter le bardage bois qui n'est pas caractéristique du Bas Chablais mais des zones de montagne
- éviter la végétation grimpante

Performance énergétique :

Le dimensionnement des murs en pierre ou en terre (toutefois moins répandu), variable en épaisseur, donne aux constructions une forte inertie, très intéressante du point de vue énergétique.

Effectivement, la pierre garde la chaleur et la restitue en fin de journée comme un régulateur thermique. En hiver, la pierre renvoie la chaleur par rayonnement et, en été, elle ne cède la chaleur additionnelle de la journée que pendant la nuit.

La terre est aussi un très bon isolant naturel et assure un certain confort au logement réalisé avec des maçonneries en pisé (peu d'échanges avec le milieu extérieur.)

Toutefois, les murs anciens (pierre, pisé ou mâchefer) peuvent être isolés pour améliorer la résistance thermique (R) mais pas de la même manière qu'un mur en parpaing ou béton (privilégier les matériaux biosourcés pour garder une paroi respirante).



Le Choulex. Pierre apparente



Saint Didier. Sous bassement en pierre apparente et pied de bâtiment recouvert en ciment.



Langin. Chaînage d'angle avec enduit en sur-épaisseur



Bons-en-Chablais. D'une manière générale, il est préférable d'éviter la végétation grimpante en façade.



Bons-en-Chablais. Ancien moulin en ruine. L'appareillage est bien visible et l'enduit a disparu.



Bons-en-Chablais. Ancien moulin : présence d'enduit ciment et absence d'enduit. Fissures à consolider.



Bons-en-Chablais. L'enduit a été substitué par du bardage bois.



Bons-en-Chablais. L'enduit a été substitué par du bardage bois en partie haute et de l'enduit ciment en partie basse.

PERCEMENT ET MENUISERIE

Valeurs patrimoniales :

La baie et le dessin de la menuiserie participent aux caractéristiques typologiques de l'immeuble et à sa composition.

Les ouvertures jouent un rôle considérable : elles participent du dessin des proportions qui donnent le caractère au bâtiment.

Les menuiseries de portes et fenêtres sont des véritables éléments architecturaux et elles jouent un rôle essentiel dans la composition des façades. Le choix des menuiseries nouvelles ou la restauration des menuiseries anciennes participe à la préservation de l'identité d'un bâtiment.

A Bons, les ouvertures sont fréquemment marquées par un encadrement en pierre (molasse ou granit). Historiquement, elles sont généralement de taille réduite et de proportions plus hautes que larges et leur positionnement sur la façade répond à des axes de compositions verticaux.

Point de vigilance :

Traditionnellement, les ouvertures répondaient à une façon de vivre complètement différente des modes de vie d'aujourd'hui. Nous souhaitons profiter davantage de la lumière naturelle et utiliser les combles et la partie agricole des bâtiments. Il est donc souvent nécessaire de transformer les baies existantes et créer de nouvelles baies. Toutefois, avant de percer ou agrandir, il est nécessaire de comprendre et respecter les caractéristiques de la façade : disposition des fenêtres selon des axes verticaux, alignement horizontal des linteaux, type d'ouverture et dimensions sur l'ensemble de la façade, division en petits carreaux, type d'appuis de baie, rythmes de la façade, matériaux

La création de nouvelles ouvertures est une intervention importante, qui peut renforcer ou détruire l'identité d'un bâtiment. A ce sujet, nous préconisons de :

- doubler une fenêtre existante plutôt que créer un percement hors d'échelle par rapport à la façade
- conserver le même type d'ouverture sur la façade (mêmes encadrements, mêmes menuiseries).
- conserver les appuis de baies et leur encadrement avec les finitions appropriées (badigeon ou d'enduit mince).
- conserver les systèmes de protections d'origine (volets battants ou à persiennes, stores intérieurs, grille de protection en tableau) et interdire les volets

roulants. Si besoin utiliser des verres de sécurité et anti-effraction. Le BSO ou brise soleil est admissible seulement dans un traitement global de l'immeuble avec caisson intégré.

- privilégier la réparation au remplacement de menuiseries anciennes, et la conservation des vitrages patrimoniaux ainsi que maintenir la quincaillerie.
- mettre en place des menuiseries neuves avec un profil et une section similaire aux existantes et faire attention à choisir un dormant peu visible de l'extérieur (pose en rénovation proscrite).
- choisir la correcte proportion de la baie et des dimensions des carreaux (composition à 2, 3 ou 4 carreaux par vantail). Les petits-bois sont à chanfrein extérieurs obligatoires et les menuiserie sont en bois peint.

Performance énergétique :

Les menuiseries sont un élément clé de la performance énergétique, mais elles représentent qu'un faible pourcentage des déperditions thermiques (entre 10 et 20%).

Quand on veut intervenir sur ces ouvrages, il faut faire attention à ne pas gommer le patrimoine et réfléchir à un approche globale à adapter suivant l'exposition et l'intérêt patrimonial des menuiseries.

Il est possible de doubler les fenêtres, poser un vitrage isolant ou un double vitrage sur châssis existant (ou nouveau châssis). Les fenêtres anciennes étaient souvent réalisées en chêne de très bonne qualité dont la durée de vie peut parfois atteindre plusieurs centaines d'années. La peinture perméable à l'huile de lin permettait en outre de réduire leur entretien.

Encore aujourd'hui, il est mieux de choisir le bois, qui est le matériau le plus compatible avec le bâti ancien. Il permet d'obtenir des formes, profils et proportions d'aspect identique aux volets et portes anciennes. Il permet d'adapter facilement l'ouvrage aux irrégularités des baies/encadrements et de respecter le caractère d'origine de la construction.

De plus, pour améliorer le confort thermique et diminuer les consommations énergétiques, il n'est pas toujours nécessaire de tout révolutionner et de bonnes pratiques peuvent avoir une grande portée. Par exemple, fermer les volets de l'ensemble des fenêtres la nuit limite les déperditions thermiques par ces ouvrants.



Loyer d'en bas. Exemple de bâti avec percements axés, volets bois et des barreaux au rez-de-chaussée pour sécuriser.



Bons-en-chablais. Exemple de bâtiment avec des volets bois conservées.



Loyer d'en bas. Dépose de l'allègé pour créer une porte fenêtre au R+1 et agrandissement de la baie du RDC avec volet roulant.



Bons. Agrandissement de la baie du RDC pour créer un garage avec volet roulant extérieur.



Brens. Percements trop importants et création d'un porche. L'ancienne façade est complètement gommée.



Bons. Agrandissement de la baie du RDC hors échelle avec volet roulant. Présence de l'arc de décharge de la baie d'origine.



Graizier. Percements trop importants qui ne respectent pas les proportions historiques.



Brens. Suppression des volets bois (gonds encore présents) et mise en place de volets roulantes.

PORTE DE GRANGE

Valeurs patrimoniales :

Il existe plusieurs type de porte de grange et elles présentent des linteaux de pierre arqués, ou des linteaux de bois en «chapeau de gendarme»; les piédroits sont appareillés ou en bois.

Ces portes représentent une caractéristique identitaire de Bons en Chablais à conserver et mettre en valeur.

Elles nous rappellent l'usage historique de ces bâtiments lié à l'agriculture.

Point de vigilance :

Aujourd'hui, beaucoup de ces fermes ou maisons agricoles sont vouées à changer de destination. En cas de réhabilitation de cette partie qui était liée à l'exploitation agricole et en vue d'y aménager un logement, les proportions de la porte de la grange posent régulièrement le problème du nouveau traitement de cette dernière: proportion par rapport à la façade, encadrement en pierre ou en bois, menuiserie, occultation ...

Mais ces portes de granges offrent aussi plusieurs potentialités de transformation en raison de leur grande dimension.

Plusieurs façons peuvent être envisagées pour les réhabiliter, mais il est important de respecter certains principes:

- il faut conserver la dimension de l'ancienne porte de grange (pas d'agrandissement ou comblement);
- il faut éviter le volet roulant extérieur;
- éviter de modifier les encadrements;
- le dessin et l'esprit de la menuiserie participent aux caractéristiques typologiques du bâtiment et à sa composition. Il est donc important, en cas de menuiserie neuve, de s'installer dans la feuillure;
- il est possible de conserver la porte de grange traditionnelle en bois et transformer le local en garage (attention aux mécanismes motorisés);
- on peut reculer la façade de la menuiserie créée, ce qui permet de dissocier complètement l'intervention et de jouer davantage sur le contraste;
- l'imposte haut peut être séparé du reste de la menuiserie et être indépendant.



Les Granges. Exemple de porte de grange avec 3 panneaux vitrés



Les Granges. Exemple de porte de grange avec imposte indépendante en bois et porte d'accès au centre



Le Choulex. Exemple de porte de grange réhabilitée avec partie centrale opaque et périmètre vitré



Le Choulex. Exemple de porte de grange avec imposte indépendante en bois et porte d'accès au centre



Bons-en-Chablais. Conservation de la porte de grange d'origine mais création d'une nouvelle ouverture non cohérente.



Les Granges. Mise en place de volet roulant extérieur.



Loyer d'en bas. A gauche : Réduction de la taille et insertion porte basculante. A droite : porte d'origine



Loyer d'en bas. Conservation de la porte de grange en bois qui est partie intégrante d'un élément complet en bois



Brens. Insertion d'une porte de garage basculante et changement de la taille de l'ouverture d'origine



Brens. Réduction de la porte de grange d'origine en béton et mis en place d'une porte de garage basculante.



Brens. L'ancienne porte a été modifiée avec la création d'une fenêtre en bandeau et une allège pleine (1). Une nouvelle porte de garage a été percée (2) et une porte de grange a été transformée en porte de garage basculante (3).



ESCALIER

Valeurs patrimoniales :

Les escaliers extérieurs permettent d'accéder au logement qui se situe généralement à l'étage ou au demi-étage. D'où la présence de nombreux escaliers. Ces derniers sont parallèles à la façade principale mais il en existe également quelques-uns perpendiculaires à celle-ci.

Leur volume peut être entièrement maçonné, marches en pierre et garde-corps pleins en maçonnerie ou seules les marches sont en pierre, le garde-corps étant alors l'objet d'un ouvrage en serrurerie.

Points de vigilance :

Les escaliers d'origine ont été rallongés avec des balcons, substitués avec des escaliers modernes ou encore incorporés dans le corps du bâtiment ou déposés.

Il est donc très important de les conserver avec leurs caractéristiques patrimoniales et pour cela il faudra faire attention à :

- éviter la mise en place de garde-corps en bois pour faire "rustique" et "ancien". Les garde-corps en ferronnerie ont toujours existé et ils dessinaient des éléments fins. Au contrario, les nouvelles rambarde sont souvent pré-fabriquées avec une esthétique lourde.
- éviter la création des nouveaux escaliers en lieu et place des anciens avec une écriture architecturale et une proportion incohérente par rapport au bâtiment. Ces nouveaux ouvrages sont souvent accompagnés par des balcons et terrasses qui n'ont rien à voir avec la fonction historique de ces escaliers.
- éviter d'incorporer les escaliers à l'intérieur des bâtiments ou des créer des véranda sur leur palier.
- conserver l'aspect maçonné plein et les garde-corps maçonnés ou en ferronnerie.

Performance énergétique :

L'escalier extérieur a l'avantage de constituer une zone en moins à chauffer à l'intérieur de l'habitation.



Bons-en-Chablais. Escalier maçonnée avec garde-corps maçonné.



Loyer d'en bas. Escalier en maçonnerie et garde-corps en métal.



Chez Moachon. Escalier maçonnée pour accéder aux pièces de vie.



Loyer d'en haut. L'ancien garde-corps en ferronnerie était substitué par un garde-corps en bois pour faire "rustique".



Bons-en-Chablais. Escalier moderne avec garde-corps préfabriqué en verre



Loyer d'en haut. Création d'une structure pour protéger l'entrée



Brens. Mise en place d'un escalier métallique avec terrasse.



Bons-en-Chablais. Escalier d'origine modifiée avec mise en œuvre d'un garde-corps et création de pilastre de balustrade.



Bons. Escalier avec limon en métal et rambarde bois avec un dessin lourd. On note la différence avec le garde-corps adjacent.



Bons. Extension en bois incluant l'escalier qui veut donner une aire "rustique" avec une structure en bois.



Loyer d'en bas. Création d'une véranda d'entrée en haut de l'escalier et mise en place d'un garde-corps en bois



Loyer d'en haut. Création d'un escalier en béton avec terrasse soutenue par deux piliers en bétons

EXTENSIONS

Valeurs patrimoniales :

Agrandir une construction existante est une exigence difficile à contenter esthétiquement et dans un souci patrimonial. On peut imaginer d'aménager de nouvelles surfaces habitables à l'intérieur des volumes existants: granges, greniers, écuries et annexes agricoles...ou d'ajouter au bâtiment un appendice.

Parfois, il est préférable de créer un appendice afin de répondre aux nouveaux besoins et pour ne pas nuire à l'intégrité du bâti originel.

Trois partis architecturaux peuvent alors être envisagés pour aborder le projet d'adjonction :

- une extension contemporaine de taille modeste qui va chercher à s'effacer devant l'élément patrimonial
- une recherche de dialogue avec le bâti existant tant par sa volumétrie que par ses matériaux.
- une surélévation du bâti (pour les immeubles)

Tout pastiche (plagiat) qui nuirait à la compréhension et la lecture de l'ensemble est à éviter.

Points de vigilance:

On retrouve plusieurs type d'extensions dans l'habitat de Bons, mais il est important de respecter certains principes:

- établir un programme de transformation compatible avec le caractère des lieux et choisir un parti de restauration. Il est tout à fait possible de comprendre le bâtiment existant et les fondements de sa composition pour ensuite l'épurer de toutes les interventions ponctuelles qu'il a subi au cours du temps et réfléchir à la mise en œuvre d'un projet clairement contemporain qui génère un contraste agréable entre l'existant et le créé. Il faut éviter le pastiche.
- conserver la grange ou la maison agricole comme un témoin fort du patrimoine local et éviter toute altération irréversible en dissociant la nouvelle structure de l'ancienne ou créer un appendice jointif dans le prolongement du volume.
- il faut éviter de créer des protections pour les entrées de type véranda car cela pose plusieurs problèmes. Ces constructions sont souvent trop petites par rapport à la taille du bâtiment ce qui les rend disproportionnées. De plus, les matériaux utilisés sont souvent peu nobles et ils détruisent l'identité du bâti.

Performance énergétique :

Il est aujourd'hui nécessaire de conserver des espaces verts et la nécessité de densifier le déjà-là est une évidence.

Toutefois, les constructions historiques étaient construites comme une réponse à des besoins humains mais aussi climatiques (orientation suivant les vents dominants, l'ensoleillement, débords de toit qui protègent de la pluie...) et comme une réponse à la topographie et aux matériaux disponibles (pierre, bois, argile, ...). Cette intelligence constructive est à retrouver aussi dans les extensions pour générer une réponse environnementale et climatiques.



Claire Tardy Architecte , Morbihan - France. Exemple d'extension moderne en appendice perpendiculaire



Joao Mendes Ribeiro Architects , Cortegaça-Portugal. Exemple d'extension en prolongement du volume existant.



AAAN, De Kovel Architecten, Rotterdam - Nederland. Exemple de bâtiment moderne à côté d'une ferme traditionnelle.



Brens. Extension à toit plat et véranda a l'avantage de pouvoir être lue comme un appendice. Quid sur sa composition.



Bons-en-Chablais. Extension avec garage et pièce de vie utilisant un style "chalet" et pastiche qui n'est pas typique de Bons.



Les Granges. Extension type carport qui est de taille plus modeste et détachée du bâti principale



Bons-en-Chablais. Extension en bois pour abriter les voitures qui est trop massive et incohérente avec l'architecture



Saint Didier. Création d'une protection de l'entrée hors échelle et avec un pastiche de matériaux différents.



Les Granges. Extension type véranda avec un camaïeu de matériaux incohérents.



Bons. Surélévations de deux immeubles en prenant en compte les axes de compositions..



Saint Didier. Exemple d'extension en prolongement du volume existant.

BALCONS

Valeurs patrimoniales :

Dans les typologies repérées dans l'Axe 2, on note la présence des balcons que dans les immeubles. Ces balcons des immeubles témoignent d'un savoir-faire en serrurerie, barreaudages verticaux plus ou moins travaillés.

Points de vigilance:

Nous retrouvons peu de balcons traditionnels à Bons. Ils ont été souvent ajoutés pour agrémenter les façades et profiter d'un extérieur. Malheureusement, on a souvent des exemples qui ont gâché la façade et peu d'exemples réussis.

Il est préférable de créer une terrasse au rez-de-chaussée pour pouvoir profiter de l'extérieur.



Bons-en-Chablais. Balcon avec garde-corps en ferronnerie.



Bons-en-Chablais. Balcon en arrière d'un immeuble avec garde-corps en ferronnerie.



Loyer d'en bas. Création d'une terrasse au rez-de-chaussée



Brens. Création d'un balcon avec une structure béton et garde-corps en bois complètement incohérent.



Bons-en-Chablais. Création d'un balcon très grand avec une structure bois.



Bons-en-Chablais. Création d'un balcon avec une structure bois complètement incohérent.

BASSINS ET PUIITS

Valeurs patrimoniales :

Les espaces publics sont parsemés d'émergences: mobilier urbain, fontaines, bassins d'eau, éclairage, signalisation....

Les bassins et puits étant conçus pour assurer en permanence une réserve d'eau et ils sont les témoins de traditions villageoises, humaines et agricoles. Leur présence est importante, à la fois d'un point de vue patrimoniale et d'un point de vue urbain.

Qu'ils soient encore en fonctionnement ou non, il faut donc les respecter et les entretenir.

Points de vigilance :

Les bassins et les puits sont des éléments importants du paysage du village et ils sont à préserver avec un entretien régulier afin de garder une eau propre et éviter la formation de mousses (préférer un nettoyage au sablage qui peut abîmer la pierre et surveiller l'étanchéité des maçonneries). Leur abords doivent être aussi soignés afin de créer des aménagements urbains de qualité. Il faut éviter de noyer les bassins dans des aménagements en enrobé et choisir un mobilier urbain adjacent en cohérence avec le style du bassin.



Choulex. Bassin avec au pied un sol en dallage de pierre.



Langin. Bassin positionné dans un élargissement du trottoir mais qui ne donne pas lieu à un espace de convivialité.



Les Granges. Bassin



Les Granges. Puits conservé comme témoin des anciens usages

VOLET ENVIRONNEMENTAL

Valeurs patrimoniales :

La réhabilitation du patrimoine bâti ancien, notamment dans le but d'améliorer ses performances énergétiques, doit avant tout préserver sa valeur patrimoniale et tenir compte des caractéristiques techniques spécifiques des matériaux qui les composent et de leurs mises en œuvre. Toute démarche de projet doit s'appuyer sur des principes de base, dans le but de préserver l'authenticité des bâtiments. Par exemple, il est impératif de tenir compte de la situation urbaine et paysagère de chaque bâtiment, ne pas nuire aux détails architecturaux comme les modénatures et les décors, maintenir les textures et les teintes des matériaux historiques....

Points de vigilance :

Le fonctionnement thermique du bâti ancien est spécifique car les échanges hygrothermiques se font au travers de la maçonnerie et il fonctionne sur la base d'une ventilation naturelle (cheminées, huisseries). De plus, certains espaces tampons (caves, remises, combles...) jouent un rôle important dans l'isolation des pièces de vie. Loin d'être optimal, il n'en est pas moins relativement efficace et son amélioration doit tenir compte d'une stratégie générale.

Les pistes d'amélioration peuvent porter sur:

- des correcteurs thermiques (enduit isolant) aptes à supprimer les effets des parois froides comme par exemple les enduits à base de chaux et de particules isolantes comme de la chènevotte (paille de chanvre), de la perlite expansée ou de la c. Ces mortiers peuvent être appliqués en forte épaisseur (de 4 à 8 centimètres), après piochage total de l'enduit existant.
- une isolation par l'intérieur (mieux si bio-sourcé) qui a pour avantage de supprimer les effets de parois froides, de conserver l'inertie du bâtiment, de supprimer les ponts thermiques et d'améliorer la qualité acoustique du bâtiment. De plus, elle permet de conserver les modénatures et les décors, dans leurs dessins et leurs traitements d'origine.
- le maintien d'un principe de ventilation naturelle.
- le traitement de l'humidité à travers la mise en place de drainages périphériques et des ventilations mécaniques ponctuelles.
- privilégier la mise en œuvre de matériaux bio-sourcés qui sont très adaptés aux spécificités du bâti ancien comme l'enduit chaux/chanvre et la fibre de

bois (à contrario les matériaux comme le polystyrène génèrent des désordres et pathologies - moisissures, décollement des parements - sur des façades en moellons de pierre hourdées à la chaux.

- choisir de traiter les façades de manière non uniforme: les façades principales, ouvertes sur l'espace public, peuvent présenter les matériaux et des décors recherchés, alors que les façades dites "arrières" peuvent être de facture beaucoup plus simple.
- comprendre les caractéristiques architecturales de la façade considérée (absence de décor, relief, encadrements,) avant de mettre en place une ITE. Certains bâtiments ne pourront recevoir une isolation par l'extérieur en raison de la surépaisseur engendrée, mais aussi pour des raisons d'ordre technique, car son fonctionnement aérothermique et ses matériaux ne supportent pas la pose d'une enveloppe étanche empêchant les échanges hygrothermiques entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment. Avant de choisir une ITE il faut s'assurer de la salubrité et la pérennité des structures, et ne pas porter atteinte aux performances techniques et en particulier aux échanges hygrothermiques.
- projeter des façades contemporaines pour les édifices récents ou sans aucune qualité architecturale majeure afin de mieux intégrer dans le projet de l'enveloppe les dispositifs environnementales contemporaines.
- réfléchir avec attention à la mise en place de panneaux solaires. Ils peuvent être implantés en couverture ou éventuellement en façade des bâtiments ou encore dans les espaces libres, mais leur intégration est largement conditionnée par la qualité du paysage. En fait, la présence de panneaux photovoltaïques dans le paysage peut avoir des conséquences sur l'impact visuel et la perception d'un village, d'un quartier ou d'un élément de patrimoine. Il est préférable de conserver les toitures originelles en tuiles et de mettre en place des solutions peu ou pas visibles, sur un bâtiment annexe en rez-de-chaussée, sur un pan de toiture moins visible, ou au sol. De plus, l'installation des panneaux photovoltaïque doit ainsi faire l'objet d'une réflexion paysagère pour ne pas engendrer de coupes d'arbres abusives afin d'éviter l'écran végétal et améliorer la productivité. Il existe aussi des tuiles solaires en terre cuite qui sont une alternative aux panneaux solaires classiques.



Les Granges (à gauche) et Bons (à droite). Panneaux installés au milieu de la toiture comme un tableau encadré (Bons) ou en forme non homogène pour éviter les velux et les cheminées (Les Granges). Ils s'intègrent avec difficulté dans le paysage.



Bons-en-chablais. Exemple de réhabilitation énergétique qui a créé un effet champignon entre le bassement non isolé et les étages. De plus, l'écriture architecturale des menuiseries et des BSO a complètement changé le patrimoine

Le projet d'intégration des panneaux doit faire partie intégrante du projet de la maison et non pas être un simple ajout. Les panneaux doivent être intégrés et non pas en surimposition. Avant de les installer, il est impératif d'étudier le projet de rénovation énergétique global de la construction. Il existe des alternatives au panneau lisse, brillant, bleu foncé ou noir. Les tuiles solaires, dont certains modèles rendent invisibles les modules électriques, peuvent notamment être installées dans des secteurs patrimoniaux.



Les panneaux se développent d'un bord à l'autre de la toiture. Ceci permet une homogénéité de matériaux en faisant ressortir la partie tuiles comme une toiture intacte.



Les panneaux peuvent être considérés comme un matériau de couverture et couvrir un pan total de la toiture



Pour les rendre moins visibles, ils peuvent être positionnés sur une partie de bâtiment plus basse, une annexe ou même au sol.



Installés au milieu de la toiture comme un tableau encadré, les panneaux s'intègrent avec difficulté dans le paysage



Les toitures 4 pentes sont particulièrement inadaptées à l'installation de panneaux.



Les formes non homogènes pour éviter les cheminées, fenêtres de toit et tout autre élément technique, semblent relever d'une conception aléatoire.

ESPACES VERTS

Valeurs patrimoniales :

La situation géographique de Bons-en-Chablais nous permet de nous interroger sur les interactions avec le paysage proche et lointain. En fait, l'adaptation à la géographie détermine fortement l'organisation des pleins et des vides, des espaces bâtis et des espaces verts et agricoles.

Les espaces publics constituent le maillage à l'intérieur duquel on retrouve le patrimoine bâti de Bons-en-Chablais. Il est donc important de comprendre la perception qu'on a de ces espaces et les méthodologies à appliquer pour les valoriser.

Dans plusieurs cartes postales anciennes on retrouve des cadrages pittoresques qui constituent des souvenirs d'antan. Toujours dans ces cartes on peut apprécier le patrimoine végétal dans la ville. Les arbres sont des éléments paysagers essentiels : ils définissent un arrière-plan paysager, animent une place publique ou une avenue, valorisent un bâti particulier. Certains procurent une ombre et participent à la diminution de îlots de chaleur. En regardant ces images on note aussi que les espaces à dominante végétale remarquable sont des espaces paysagers à forte dimension historique. L'exemple le plus remarquable est la place de l'ancienne église de Bons.

Points de vigilance :

Les enjeux de préservation et la mise en valeur des qualités paysagères de Bons-en-Chablais est primordiale. Aujourd'hui, la végétation et les espaces de rencontre au centre ville sont quasi nuls. En fait, la présence de végétaux est fortement restreinte. Elle demeure peu présente sur les espaces de voirie et au sein des îlots privés est limitée. Il est important de recréer une trame verte et des espaces publics qualitatifs.

Au niveau du grand paysage, il est important de déterminer des cônes de vue principaux vers les zones bâties et mettre en valeur les dénivelés géographiques qui nous permettent de bénéficier d'importantes vues sur les hameaux.

Les ressources en eau sont aussi à valoriser ainsi que les bâtiments associés (moulins).



Bons-en-Chablais. Rue Praly. Au lieu et place du parking de l'actuelle mairie on pouvait se retrouver dans une place arborée.



Bons-en-Chablais. Av du Léman. La végétation contribue à agrémenter la terrasse de l'hôtel.



Bons-en-Chablais. Av du Léman. Sur la gauche une place arborée correspondante à un des parkings de l'actuelle mairie.



Bons-en-Chablais. Vue de loin avec la silhouette de l'église qui crée un repère. Les arbres et les espaces verts valorisent la ville.

SYNTHÈSE ET EXEMPLES

Cet inventaire a été réalisé dans l'optique de la révision du PLU-Hi. Il doit favoriser les bonnes pratiques, à la fois en termes d'intervention sur le bâti existant et de prise en compte des caractéristiques patrimoniales dans les opérations neuves.

En conclusion, il est essentiel pour la commune de travailler sur la conservation de certains éléments caractéristiques du patrimoine et éviter la simplification des façades et leur dénaturation. En fait, l'architecture d'une façade consiste en la composition des parties avec l'ensemble. Les menuiseries, les volets, les décors, les encadrements, la ferronnerie, les escaliers extérieurs, les portes de granges, l'aspect de l'enduit, les couleurs..... sont autant d'éléments essentiels pour conserver l'identité de Bons-en-Chablais.

Souvent, les ravalements et rénovations, tendent à faire perdre ses éléments: remplacement des volets ou persiennes par des volets roulants, remplacement des menuiseries doubles avec petits bois par des battants

uniques, suppression des passés de toit, utilisation des enduits ciment sans matière, etc.

Une réhabilitation réussie doit prendre en considération le bâti initial et respecter le patrimoine en intégrant ses caractéristiques dans les opération de rénovation.

Enfin, nous avons repéré des exemples de réhabilitations effectués dernièrement sur la commune pour mettre en image les points de vigilance précédemment évoqués.



Bons-en-Chablais. Av du Léman. A travers ces images on peut voir l'évolution de l'Hôtel de Voiron qui a été surélevé et agrandi plusieurs fois. Son écriture architecturale a changé dans le temps selon les besoins mais en respectant des codes architecturaux.



Bons-en-Chablais. Av du Léman. Changement au niveau des protections solaires : les volets battants ont disparus à profit de volets roulantes. Ceci a appauvri la façade.



Brens. Av. Saint-François de Sales. La mairie est restée identique dans l'approche globale de sa façade principale mais de détail ont changés : suppression des épis de faîtage, création d'un auvent d'entrée, changement du mur de clôture et modification de l'accès...



Bons-en-Chablais. Les bâtiments de droit ont évolués : les passées de toiture ont été supprimées, les ouvertures modifiées... Toutefois la volumétrie reste cohérente.



Saint Didier. Place de la gare. De extensions ont été ajoutées, les chaînages d'angles ont été supprimées et l'usage de deux couleurs différents entre le rez-de-chaussée et le premier étage ne facilite pas la lecture d'origine du bâti.



Bons-en-Chablais. Av. du Léman. Les bâtiments en alignement à gauche ont évolué et les percements beaucoup modifiés. Certains immeubles sont même démolis. L'alignement d'arbre a été supprimé pour élargir la circulation.



Saint-Didier. Le monument aux morts est délimité par une clôture basse mais il est toujours présent. La mairie a maintenue son volume mais le chaînage d'angle a été recouvert.



Saint-Didier. Le couronnement de l'église a changé et le mur en pierre a été déposé pour créer un espace plus ouvert. Sur le bâtiment de gauche on note l'ajout des velux en toiture, la création d'un balcon au 1er étage et des portes fenêtres pour y accéder.



Bons-en-Chablais. Av du Léman. Surélévations des immeubles et extension du restaurant Colly.



Bons-en-Chablais. Av du Léman. Surélévations des immeubles



Bons-en-Chablais. Croisement Rue de l'Annexion - Rue de la Poterie. Les nouveaux percements suivent une logique de composition cohérente



Bons-en-Chablais. Croisement Rue de l'Abondance - Rue de la Poterie. Le ravalement a supprimé tous les encadrements des fenêtres.



Bons-en-Chablais. Av du Léman. Les volets battants ont disparus à profit de volets roulantes. Ceci a appauvri la façade. Deux nouveaux velux sont apparus en toiture et ils sont alignés aux percements de la façade.



Bons-en-Chablais. Croisement Rue de l'Abondance - Rue de la Lolette. La réfection de la toiture a été réalisée avec des matériaux différents.

BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE HAUTE SAVOIE

ARTICLES ET LIVRES :

- Histoire de Thonon et des principaux châteaux du Chablais. Baud, Henri. Thonon (74) : impr. Le Messenger, [1988] _ Cote : Br 4487
- HAUTE-SAVOIE (Dictionnaire des communes de) - Par J.-F. Gonthier E. Tissot
- Histoire des communes savoyardes - tome 1 : le Chablais, Henri Baud et Jean-Yves Mariotte, ed. Horvath, 1980.
- Le Chablais d'autrefois - Marie-Thérèse Hermann
- Architecture et vie traditionnelle en Savoie », - Marie-Thérèse Hermann, ed Berger-Levrault, 1980.
- RAULIN Henri, L'architecture rurale traditionnelle - Savoie, Corpus des genres, des types et des variantes, Ed. La Fontaine de Siloé, 1993
- RAULIN Henri, "L'habitat", pp.67-119, in ouvrage collectif, Les sources régionales de la Savoie, Edition Fayard, 1979
- Châteaux de Haute-Savoie Chablais, Faucigny, Genevois; Christian Regat, François Aubert; Ed. Cabédita, Collection Site et Village,
- Le Chablais, une province de Savoie au destin singulier, Joseph Ticon, ed. Le Vieil Annecy, 2002.
- Les sources régionales de la Savoie, sous la direction de Jean Cuisenier, ed. Fayard, 1979
- Oratoires du Chablais, Janine Jaillet-Pélissier, Charles et Sabine Courtieu, ed. Le Vieil Annecy, 2000
- Perillat, Jean-Claude, Les Paysages agraires du Bas-Chablais, Mémoires et Documents de l'Académie chablaisienne, 57,1966, p. 88.
- Le Chablais à travers les siècles de Me Picard (Thonon 1882)
- Le Chablais d'Henri Baud (Chambéry 1981).
- Les oratoires du Chablais. Denais Gilbert, Molliet, Robert in « Actes du Congrès des Sociétés savantes de Savoie », 1966. – Congrès savoisien. pp. 73-86 _ Cote : PER 1485

Cadastre en ligne :

- Plans cadastraux historiques et numérisés en ligne sur : <https://archives.hautesavoie.fr>
 - cadastre sarde : mappes réalisées entre 1728 et 1738
 - cadastre français : réalisé entre 1865 et 1926
 - cadastre rénové : réalisé entre 1930 et 1975
- Plans cadastraux actuels en ligne sur : <https://www.cadastre.gouv.fr>

WEB

Site internet:

- www.geoportail.fr
- <https://archives.hautesavoie.fr>
- <https://fr.wikipedia.org>
- <https://www.haute-savoie.gouv.fr/>
- <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice>